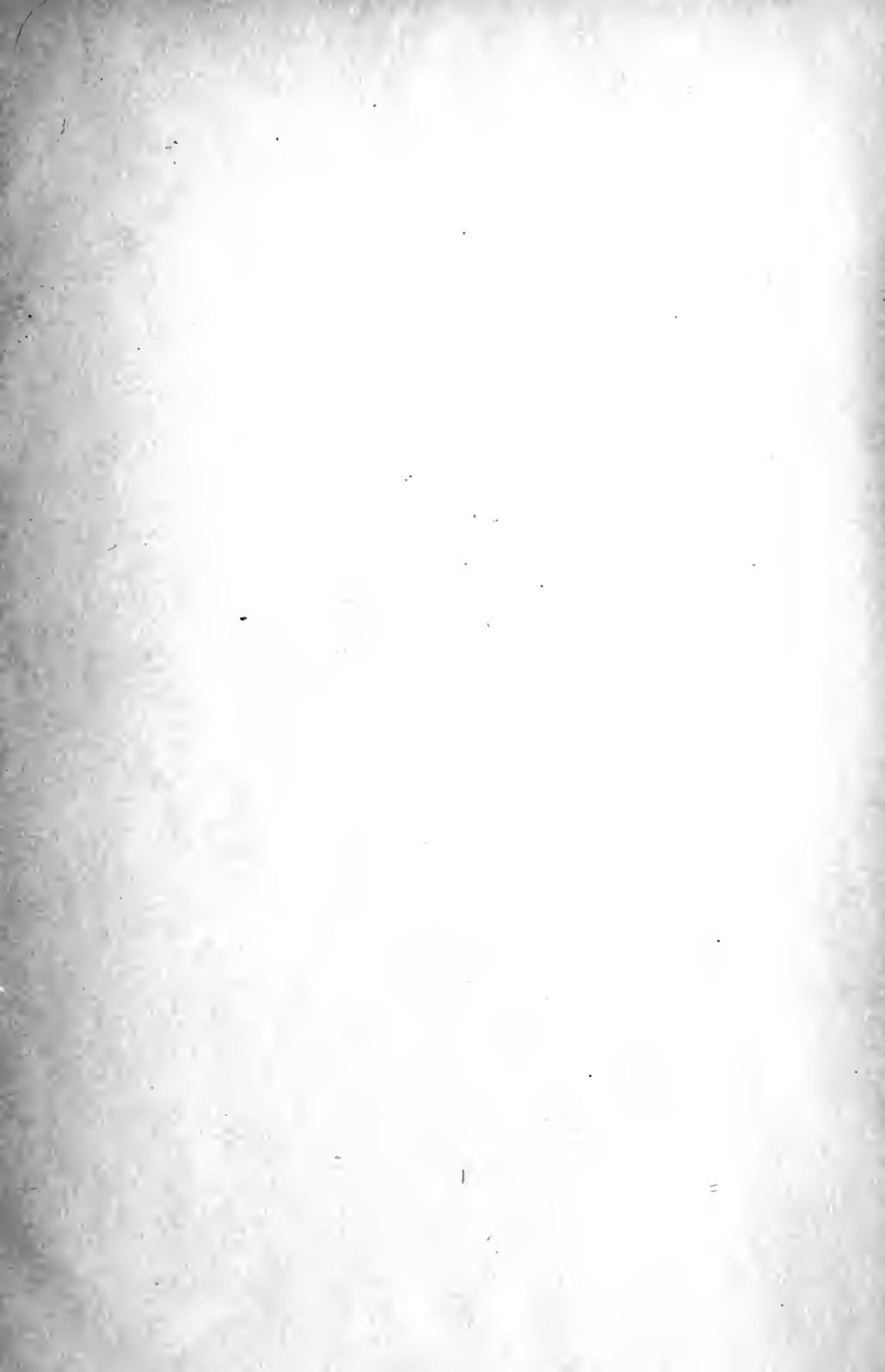


Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa





REVUE

DES PYRÉNÉES



L. F. R.

REVUE

DES

PYRÉNÉES

Fondée par MM. Julien SCAZE et le Dr F. GARRIGOU

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

TOME XXIII — 1911

126.880
20/3/13

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

14, RUE DES ARTS (SQARE DU MUSÉE)



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXIII, 1911.

Histoire. — Comte DE ROQUETTE-BUISSON : La journée du 2 décembre 1851.....	138
Eugène GUITARD : Seignelay contre les protestants.....	212, 473, 638
J. ADHER : La Révolution à Toulouse et dans la Haute-Garonne (une mission de Destrem en l'An VI).....	17
E. LAMOUZÈLE : Le budget des Beaux-Arts et de l'Instruction publique de la ville de Toulouse à la fin du dix-septième siècle.....	115
François GALABERT : La recherche de la paternité à Toulouse en 1792 et les volontaires nationaux.....	353
L. DE SANTI : La question Louis XVII et Lamothe-Langon devant le Sénat.....	393
Clément DE LACROIX : Un révélateur méconnu des Cent jours.....	537
Littérature. — Émile FAGUET : François Maynard.....	1
Marcel BRAUNSCHVIG : Un poète philosophe : Alfred de Vigny.....	35
Baron DESAZARS : Les premières femmes lettrées à Toulouse.....	56
Jean DEPAULE : Un poète parnassien : Camille Delthil.....	92
L. DE MALAFOSSE : Les salons et les cercles littéraires de Toulouse.....	123
L.-G. PÉLISSIER : Sur Machiavel.....	186
Institut français en Espagne.....	305
Mathieu AUGÉ-CHIQUET : L'évolution de Giosué Carducci.....	401
— De Villon à Marot.....	581
Variétés. — Claude PERROUD : En Gascogne. L'abandon de la terre.....	177
D ^r Étienne LEVRAT : La médecine populaire gasconne (essai de folklore médical).....	260
Henri ROUZAUD : Le séjour d'une Anglaise à Toulouse en 1785.....	295
Ad. COSTER : Antiquaires d'autrefois (à propos de quelques lettres inédites de François Filhol).....	436
E. LAMOUZÈLE : L'odyssée d'un Toulousain au dix-huitième siècle.....	605
Armand PRAVIEL : Quelques aspects de Toulouse il y a un siècle (d'après des Mémoires inédits).....	620
Correspondance.....	684

Sciences. — LECLERC DU SABLON : Les lois de l'hérédité d'après Mendel..	318
Beaux-Arts. — Mozart et l'Italie.....	497
Poésie. — Albert BAZOUX : Feuilles de la vie et du rêve.....	150
J.-R. DE BROUSSE : Aux étudiants de Toulouse.....	526
Berthe DE PUYRÉSQUE : La résurrection de Lazare.....	316
Guy DE MONTGAILHARD : Au pays du tendre.....	672
Bibliographie. — J.-B. DE BROUSSE : Le moulin du Château-Narbonnais de Toulouse, d'après un livre récent.....	156
A.-B. : De Jodelle à Molière, par Eugène Rigal.....	519
Comte DE ROQUETTE-BRISSON : Histoire du corps des prébendés de l'église collégiale de Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre, par L. Canet.....	681
Chronique du Midi. — A. PRAVIEL : Aspects toulousains. 160, 333, 522, 686	
ARIÈGE : Bulletin de la Société ariégeoise.....	165, 338
Beaux-Arts.....	166, 338, 528
Prix Académiques.....	166
M. Gabriel Fauré.....	166
Succès artistique.....	339
Nos compatriotes au Salon.....	339
Concours Duels.....	528
AVEYRON : Société des lettres.....	167
Chemins de fer départementaux.....	168
Prix Cabrol.....	340
Le Salon des Artistes français en 1911.....	340
Nécrologie (M. Émile Carrère).....	341
Bibliographie.....	529
Art.....	529
Excursion archéologique.....	530
Chemins de fer.....	530
GERS : Bibliographie : La Franc-Maçonnerie auscitaine avant, pendant et après la Révolution (M. Brégail).....	169
« Lou Laré gascon ».....	342
LOT : Monuments historiques.....	174
Société des Études du Lot.....	174
Société des Amis du vieux Figeac.....	175
Monument d'Olivier de Magny, à Cahors.....	697
Monuments historiques.....	695
HAUTES-PYRÉNÉES : La saison thermale en 1910.....	169
La « semaine » d'hiver aux Pyrénées.....	171
La saison d'hiver de la Société Académique.....	172
Bibliographie pyrénéiste.....	173, 343
L'œuvre des Enfants à la montagne en 1910.....	345
Une fête de l'arbre à Artalens.....	346

TABLE DES MATIERES.

VII

Les travaux d'électrification de Pierrefitte.....	347
Un double deuil pour les lettres bigourdanes : Alfred Sansot, Jean Bourdette.....	689
Le sculpteur Escoula.....	693
TARN : Résurrection.....	176
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.....	176
Sainte-Cécile d'Albi.....	176
Les Fêtes du pays Albigeois.....	349
Un buste à Auger Gailhard.....	351
Bibliographie.....	531
Le colonel Teyssier.....	533
Auger Gailhard, sa vie et son œuvre.....	534
Les fêtes félibréennes de Rabastens.....	535



FRANÇOIS MAYNARD

Dans la *Petite Bibliothèque surannée*, que forme patiemment et diligemment l'éditeur Sansot, et qui contient déjà les *Galanteries* de Pierre Corneille, les *Stances, Sonnets et Chansons* de Voiture, les *Regrets* de J. du Bellay, etc., M. Pierre Fons publie, avec une notice intéressante, un choix des Poésies de François de Maynard.

Je ne dissimulerai pas à M. Pierre Fons que je suis malheureux d'avoir un goût qui n'est pas toujours le sien. Je ne voudrais pas avoir écrit que ces vers de Maynard :

Sans embarrasser mon esprit
De ce que Renaudot écrit
De Catalogne et d'Italie ;
Eloigné du bruit du canon,
J'entretiens ma mélancolie
Sous le portique de Zénon.

sont « curieusement ciselés comme une strophe des *Emaux et Camées* de Théophile Gautier ». Je me reprocherais peut-être d'avoir dit : « admirables vers de circonstance, capables de justifier ce joli paradoxe qu'affectionne le tragédien Silvain : « Il n'y a de beaux vers que des vers de circonstance », sans avoir ajouté que le mot est de Goethe. Je serais au désespoir d'avoir donné la mesure de mon goût en écrivant : « le grand *Cyrano de Bergerac*, si piètrement édulcoré et défiguré par M. Rostand ». Mais enfin, cette notice, quoique trop peu nourrie, est faite avec soin, témoigne d'une connaissance suffisante de l'auteur et de

son temps et est toute pleine de bonnes intentions.

Elle va un peu trop loin, mais ceci est tout naturel de la part d'un préfacier, en prétendant qu'il faut réhabiliter Maynard, qu'il faut venger Maynard d'un injuste oubli. Maynard me paraît, au contraire, avoir été placé par la postérité juste à la place qu'il mérite et ni trop haut ni trop bas. On le cite toujours quand on parle de Malherbe et de Racan, et il profite ainsi de ce que Malherbe ayant eu très peu de disciples, on est forcé de nommer Racan, Maynard et Colombi pour aller jusqu'à trois au moins quand on parle de lui. Et de Maynard on cite toujours le cheval Pégase qui porte les poètes à l'hôpital et la *Belle Vieille* et :

« C'est ici que j'attends la mort
Sans la désirer ni la craindre ».

Eh bien, mon Dieu, c'est un assez beau lot de gloire posthume. On en cite moins de Cyrano, de Théophile, de Saint-Amant, qui sont beaucoup plus grands que Maynard. La postérité considère Maynard comme un bon poète de second ordre ; et c'était un bon poète de second ordre. Il n'y a aucune réhabilitation à essayer en faveur du Président Maynard.

Nous connaissons assez bien sa vie, parce que nous avons sur lui deux biographies, l'une de Guillaume Colletet, l'autre de Pellisson, et qu'elles sont sensiblement d'accord, et que Pellisson nous dit avoir des *mémoires* sur la vie de Maynard de la main de Charles Maynard, son fils.

Il était né en 1582, à Toulouse. Sa famille, à l'en croire, n'était pas noble :

Le ban ne me saurait forcer
A donner dans l'art militaire ;
On se trompe de me passer
Et pour noble et pour feudataire ;
Mes pères ont servi les rois ;
Mais non pas en jacque de maille,
Et je n'ai pré, vigne ni bois
Qui ne soit soumis à la taille.

Mais si sa famille n'était pas noble, elle était très lettrée. Son grand-père, Jean Maynard, sous François I^{er}, fit paraître un commentaire des *Psaumes* de David ; son père, Gérard de Maynard, a laissé un livre de jurisprudence : « *Notables et singulières questions de droit écrit, décidées et jugées par arrêtés mémorables de la Cour souveraine du Parlement de Toulouse* ».

Le jeune François Maynard fut secrétaire de la reine Marguerite de Navarre. Il faisait ses vers d'amour quand elle n'avait pas le temps de les faire elle-même. Il l'a dit lui-même plus tard :

L'âge affaiblit mon discours
Et cette fougue me quitte
Dont je chantais les amours
De la reine Marguerite.

Il fut très à la mode sous Henri IV, fréquenta assidûment Desportes, Régnier, surtout Malherbe. Malherbe l'estimait ; il l'estimait sévèrement comme il faisait toujours ; mais il l'estimait. « Il avouait pour ses écoliers les sieurs de Tomant, Coulomby, Maynard et Racan », nous dit Racan lui-même. Il disait... que Maynard « était celui de tous qui faisait les meilleurs vers ; mais qu'il n'avait point de force ; et qu'il s'était donné à un genre de poésie auquel il n'était pas propre — voulant parler de ses épigrammes — et qu'il n'y réussissait pas parce qu'il manquait de pointe » ; et il n'y a presque rien à retrancher de ce jugement de Malherbe pour qui connaît bien François Maynard. De son côté, Maynard disait qu'il y avait « bien de la bourre » dans les vers de M. Malherbe, et il n'y a rien de plus faux, en ce sens que, s'il y a de la bourre dans les vers de *tous* les poètes, ceux de Malherbe sont précisément ceux où il y en a le moins.

Dans l'école de Malherbe il comptait. C'est lui qui établit la règle par laquelle dans la strophe de dix vers octosyllabiques, il devrait y avoir, outre le repos après le quatrième vers, un demi-repos après le septième. A l'inverse, il con-

tribua à répandre l'irrégularité des sonnets « licencieux » ou sonnets « libertins », c'est-à-dire où l'on change de rimes du premier quatrain au second. Toute l'école de Malherbe du reste s'y amusa, et Malherbe lui-même ; mais Maynard fut le seul qui y persista.

Il n'imprimait rien. Il faisait pleuvoir épigrammes, fantaisies et priapées dans les recueils publics ou secrets du temps. Cependant *Philandre*, qui très probablement est de lui, fut publié en volume l'an 1623.

Déjà à cette époque il s'était retiré en province, probablement pour pouvoir vivre, avait pris la charge très modeste de président du tribunal d'Aurillac, s'était marié et était père d'une famille déjà nombreuse. Dès lors, il fut un parisien exilé, très mécontent, très hargneux, rongé de regrets, se plaignant sans cesse de sa médiocre fortune et de son séjour parmi des gens indignes de lui. Il écrivait sur ce ton à Gomberville, à Chapelain, à Balzac, exhalant cette odeur de littérature aigrie que l'on connaît assez pour avoir trop d'occasion de la connaître. « Je suis venu trop tôt ou trop tard au monde ; tout autre siècle que celui-ci eût rougi de me laisser vieillir dans un village... » Et en vers il ne tarit point sur cette affaire :

Mon pays est si juste et me traite si bien
 Qu'il dit que tous les jours ma raison diminue,
 Que je parle tout seul et que je ne fais rien
 Que tirer des chansons de ma tête chenue.

L'un dit que je déplais aux tuteurs de l'état,
 L'autre que mon front rit lorsque mon cœur lamente
 Et le petit cadet, plus fier qu'un potentat,
 Fuit les termes soumis lorsqu'il me complimente.

Le docteur, mal meublé de latin et de grec,
 Dit que ma lyre est rude et vaut moins qu'un rebec ;
 Barons, comtes, marquis m'ont déclaré la guerre.

Je ne trouve partout que haine et que mépris.
 Confesse, Puymisson, que j'habite une terre
 Pleine de politesse et de rares esprits.

Les Muses l'ont trompé, qui lui promettaient la faveur
du roi, des princes, des grands, du public. Le mauvais
goût triomphe partout :

Je touche de mon pied le bord de l'autre monde,
L'âge m'ôte le goût, la force et le sommeil,
Et l'on verra bientôt naître du sein de l'onde
La première clarté de mon dernier soleil.

Muses, je m'en vais dire au fantôme d'Auguste
Que sa rare bonté n'a plus d'imitateurs,
Et que l'esprit des grands fait gloire d'être injuste
Aux belles passions de leurs adorateurs.

Voulez-vous bien traiter ces fameux solitaires
A qui vos déités découvrent leurs mystères ?
Ne leur promettez plus les biens et les emplois.

On met votre science au rang des choses vaines
Et ceux qui veulent plaire aux favoris des rois
Arrachent vos lauriers et troublent vos fontaines.

Inutile de dire que François Maynard, non sans raison
du reste, en appelle à la postérité et met entre ses mains
le soin de la vengeance. Que de choses seraient *mortelles*
si l'immortalité n'existait pas !

Il est vrai, je le sais ; mes vers sont méprisés,
Leur cadence a touché¹ les galants et les belles ;
Grâces à la bonté des orateurs frisés
Dont le faux sentiment règne dans les ruelles.

Ils s'efforcent en vain de ravalier mon prix,
Et, malgré leur malice aussi faible que noire,
Mon livre sera lu de tous les beaux esprits,
Et plus il vieillira, plus il aura de gloire.

Tant qu'on fera des vers, les miens seront vivants,
Et la race future équitable aux savants
Dira que j'ai connu l'art qui fait bien écrire.

1. Choqué.

Elle n'aimera pas l'impertinent caquet
Des éloquentes fardés que notre siècle admire
Et qui lui font porter le titre de coquet.

Il vivait tantôt à Aurillac, tantôt à Saint-Céré (Lot), faisant quelques voyages à Toulouse où il fréquentait quelques membres du Parlement. Il correspondait avec Balzac qui lui répondait en prose française et en vers latins et le visitait quelquefois dans son « hermitage » de la Charente.

Il fut de l'Académie Française sûrement, mais dans des conditions bien obscures. Voici les choses, ou du moins ce que j'en sais. Pellisson le nomme parmi ceux qui étaient de l'Académie, avant 1635, avant qu'elle ne fût officielle, alors qu'elle n'était encore que l'Académie Conrart. Voici sa liste : Godeau, Boisrobert, de Gombault, Giry, Chapelain, Habert, Conrart, de Cérizay, Malleville, Faret, Bautru, Filhon, Bourzeys, de Méziniac, Maynard, Colletet, de Gomberville, de Saint-Amand, de Colomby, Baudoin, l'Estoilles, Porchères, d'Arbaud, Sirmond (23) (le nombre des académiciens ne devait être poussé et arrêté à 40 qu'en 1639). Maynard faisait donc partie du groupe des premiers académiciens. *De plus*, Pellisson nomme Maynard comme inscrit le premier sur le catalogue, en 1635, pour prononcer harangue. Enfin, en 1647, il donne Pierre Corneille, comme ayant été élu « au lieu (en remplacement) de M. Maynard ».

Or, malgré tout cela, d'après ce que dit Maynard lui-même, Maynard *n'a pas fait partie de l'Académie Française*, du moins jusqu'en 1643. Nous le voyons écrire : « J'ai souvent, par M. de Flotte, des nouvelles de l'Académie Française et de *ces Messieurs* de l'Académie ». Il semble n'être pas de ces messieurs. Il écrit à de Flotte lui-même : « M. de Clermont vous estime et vous honore et vous réglera de sa conversation qui vaut bien celle de *vos* nouveaux académistes ». Il semble bien en parler comme d'un corps étranger. A la naissance officielle de l'Académie, donc en 1635, il écrit :

Je crois qu'elle durera peu,
 Puisque le cheval qui fait naître
 L'eau d'où les vers tirent le feu
 N'y trouve pas de quoi repaitre.

Ce n'est pas le propos d'un élu. A Chapelain, il écrit : « Si j'avais l'éloquence de MM. vos académistes, je vous ferais une relation fleurie de... » Il écrit à de Flotte : « Je vois bien que sur la fin de vos jours, vous serez déclaré auteur et canonisé de l'Académie Française. Si j'ai quelque jour l'honneur d'y entrer, je leur en ferai la proposition. »

Il est vrai que malheureusement l'on n'a pas les dates des lettres de Maynard, mais on reconnaîtra bien qu'il faut que tout ce que je viens de citer ait été écrit depuis 1635. Mais, *avant* quelle date ? Voilà ce qu'on ne sait pas. Reste prouvé que Maynard, malgré les affirmations de Pellisson, n'a pas été de l'Académie Française de 1635 à... à une date qui est assez éloignée de 1635.

Comment concilier tout cela ? Voici mon hypothèse. Malgré ode sur ode écrite à la gloire de Richelieu, Maynard était fort mal avec le Cardinal. Le Cardinal lui en voulait parce qu'il était resté fidèle à Bassompierre et au comte de Cramail, pendant leur prison, surtout parce qu'il était à la fois auteur licencieux, auteur satirique et « quémant ». Maynard avait envoyé à Richelieu une belle épître où il était dit en substance : « J'irai dire à tes aïeux que tu fus grand, que tu fus courageux, que..., mais s'ils me demandent ce que tu fis pour moi, que faut-il que je leur réponde ? » Richelieu écrivit en marge : « Rien ». Bref, le Cardinal n'aimait pas Maynard.

Or, voici ce qui est probable ou du moins ce que je suppose : Sur la fin de 1634, Boisrobert propose à Richelieu la liste dont Pellisson nous parle, la liste des 23, où figurait Maynard ; mais Richelieu s'oppose à l'entrée de Maynard dans l'Académie, soit tout de suite, soit quelque temps après. De là tous les textes où Maynard parle de l'Académie comme n'en étant pas, encore qu'il en ait été un instant et même eût été désigné comme devant prendre la parole à une des premières séances.

Mais je suppose aussi qu'à la mort de Richelieu (1642), Maynard rentra tout naturellement à l'Académie, sinon de sa personne, car il ne venait plus guère à Paris, du moins de nom : et il est tout naturel qu'à sa mort il ait été compté comme académicien et qu'on lui ait donné un successeur lequel fut Corneille.

Ainsi se trouveraient conciliés les textes de Pellisson et ceux de Maynard lui-même.

En 1634-1636, il accompagna à Rome le duc de Noailles, nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège. Une brouille avec son patron, au retour, lui fit perdre, semble-t-il, tout le bénéfice de ce voyage. Il jouait toujours de malheur.

La fin de sa vie fut triste. Il perdit deux de ses filles ; il perdit sa femme après l'avoir eue cinq ans paralytique auprès de lui. Il songea alors à renouer avec une dame qu'il avait aimée à la Cour pendant sa jeunesse et qui se trouvait maintenant libre, elle aussi ; et de là, son chef-d'œuvre : *La belle Vieille*. La belle vieille se déroba et peut-être n'eut pas tout le tort. En 1646, il se décida à publier ses œuvres complètes. On en avait donné une édition à Toulouse, sans son aveu, qui était extrêmement fautive et qui l'avait chagriné très fort. Il fit cette édition de 1646, la première et la seule qui soit de lui, pour réparer celle de Toulouse. Encore, à en croire une préface qu'y mit Gomberville, fallut-il l'arracher à sa discrétion : « Il a voulu même faire croire que, n'ayant écrit que pour tromper la longueur des jours de sa solitude et donner de l'occupation à l'oisiveté de son esprit, il n'avait jamais eu la pensée de publier ces divertissements... Mais la connaissance que j'ai du mérite de ses vers ne s'est pas trouvée d'accord avec sa modestie. Je lui ai fait voir qu'il y avait une grande différence entre ses sentiments et ceux de ses amis et je n'ai pas craint de faire violence à sa résolution pour acquérir à mon siècle la gloire d'avoir eu plus d'un Malherbe... Il a supprimé un grand nombre d'excellentes pièces, et, étant devenu trop prudent en devenant sexagénaire, il est tombé dans un tel excès de scrupules que, de la crainte de scandaliser quelques âmes faibles, il a poussé jusqu'à l'injustice de persécuter l'in-

nocence, j'entends celle de ses épigrammes, que son humeur trop sévère a condamnées à une prison perpétuelle ».

Insistant sur ce point délicat peut-être plus qu'il n'était nécessaire, Gomberville ajoute que ces malheureuses épigrammes ont empoisonné la vie de l'auteur plus que celle des attaqués, ce qui est assez l'ordinaire : « Il les accuse des plus grands déplaisirs de sa vie et des troubles qui ont été traverser son repos jusque dans sa solitude. Car, ayant toujours fait profession d'homme d'honneur et n'ayant rien appréhendé comme de passer pour un faiseur de satires, il a été néanmoins si malheureux que quelques-unes de ses épigrammes ont été lues comme des médisances ingénieuses, et, pour avoir été sinistrement expliquées, ont donné sujet de plainte à des personnes vivantes ».

Lui-même, dans sa dédicace au Cardinal Mazarin, affecte cette modestie outrée qui est la marque des orgueilleux et qui sonne étrangement dans sa bouche : « Ce n'est pas sans rougir que j'offre à Votre Eminence ce recueil des vers que j'ai faits sous le règne de trois grands princes et sous le gouvernement de deux régentes. Notre langue a reçu tant de nouveaux ornements et a été mise dans des justesses si régulières, depuis que l'âge m'a rendu incapable d'apprendre, que ma façon d'écrire est de celles qui méritent plutôt excuse que louange. Je sais, Monseigneur, que vous ne pouvez regarder mon ouvrage que comme une antiquité qui ne saurait éviter le mépris des curieux... Dans ma bassesse, j'espère, Monseigneur, que si vous condamnez mes expressions, vous approuverez une partie de mes pensées. Je les ai empruntées de ces admirables auteurs dont la vieille Rome est orgueilleuse comme la nouvelle doit l'être de vous avoir donné à la Chrétienté ». Il mourut l'année même où il procura cette édition, le 28 décembre 1646, et il eut, comme nous l'avons dit incidemment, pour successeur à l'Académie Pierre Corneille. Le sort lui devait un peu cette compensation.

Maynard est surtout un épigrammatiste et quoi qu'en ait dit Malherbe, il a assez bien réussi en ce genre, encore qu'il soit très vrai qu'il n'y use pas de pointe. Son épigramme

est simplement juste et spirituelle, comme plus tard celle de Jean-Baptiste Rousseau. Elle n'est jamais un *cencetto*. Le type même de l'épigramme de Maynard est celle-ci, que, quoiqu'on l'ait beaucoup citée, je cite encore parce qu'elle est typique :

Ce que ta plume produit
Est couvert de trop de voiles ;
Ton discours est une nuit,
Veuve de lune et d'étoiles.
Mon ami, chasse bien loin
Cette noire rhétorique,
Tes ouvrages ont besoin
D'un devin qui les explique.
Si ton esprit veut cacher
Des belles choses qu'il pense,
Dis-moi qui peut l'empêcher
De te servir du silence ?

Très souvent, et c'est une particularité qui n'a pas été assez remarquée, l'épigramme de Maynard est un *portrait*, un portrait à La Bruyère. Voyez ceci, qui pourrait être intitulé : *Un enrichi*.

Son luxe n'est pas imitable
Et dépeuple l'air et les eaux
Pour faire que sa bonne table
Soit le pays des bons morceaux.
Suis-je pas une grosse bête
De travailler soir et matin
Et faire de ma pauvre tête
Une boutique de latin ?
Mon père a causé ma ruine
Pour m'avoir mis entre les mains
La rhétorique et la doctrine
Des vieux grecs et des vieux romains.
Muses, n'en déplaise aux grands hommes,
Que vous montrez à l'Univers,
Il vaut mieux au siècle où nous sommes
Faire des bottes que des vers.

Voyez, plus probante encore, cette esquisse du nouvelliste que vous pouvez comparer à celle de La Bruyère et à celle de Montesquieu :

Je compte que ton vrai métier
Est de faire amas de nouvelles,
Et, n'en déplaie au gazetier
Qui nous en conte de si belles,
Tu sais la force des Etats,
Leurs intérêts et leurs pratiques
Et comme quoi les potentats
Vivent avec les Républiques.
Tu nous apprends que l'Empereur
Craint de perdre ce qu'il possède
Et tremble devant la fureur
Du grand Achille de Suède ;
Tu sais le nombre de vaisseaux
Qui feront voile en Amérique,
Et la saison où les oiseaux
Nous ravissent de leur musique.
Tu jures que les Pays-Bas
Couvriront bientôt la campagne
De régiments dont les combats
Gâteront le cadet d'Espagne.

.

Vous voyez le ton abstrait. Jamais de jeu de pensée ;
mais des coups de crayon prompts et vifs qui croquent net.
De même dans le portrait d'un important de province :

Il pèse toutes ses paroles ;
Il crache même avec compas
Et ne compte pas ses pistoles
Plus exactement que ses pas.

.

Son roman en vers *Philandre*, si *Philandre* est de lui, ce qui, du reste, est assez probable, est un de ces mille récits dont *l'Astrée* a été la source et qui ont inondé le dix-septième siècle, la première partie surtout d'icelui. Il y s'agit du

berger Philandre qui devient amoureux de la nymphe Florise, qui en est aimé et qui, après bien des péripéties, dont plusieurs rivaux sont cause, finit par périr avec elle, au cours d'une bataille avec un jaloux, en roulant dans un précipice. Les vers sont mous en général, ou au moins d'une fluidité un peu banale. Quelques-uns sont assez tranchants.

Dans l'ode, Maynard est glacial. Il faut le lire pour comprendre comment Malherbe a pu et a dû paraître tout de feu à ses contemporains. Chose à noter, il a été plus lyrique dans quelques-uns de ses sonnets que dans ses odes. En voici un qui est très proprement *Malherbien* :

Comte, le monde attend notre dernier adieu,
Nos pieds sont arrivés sur le bord de la tombe,
Cesse d'aimer la Cour et t'éloigne d'un lieu
Où la malice règne et la bonté succombe.

Le vrai bien n'est qu'au ciel, il le faut acquérir ;
Il faut remplir nos cœurs d'une si noble envie ;
Notre heure va sonner ; songeons à bien mourir
Et dégageons nos sens des pièges de la vie.

L'humble ni l'orgueilleux, le faible ni le fort
Ne sauraient résister aux rigueurs de la mort,
Elle a trop puissamment établi son empire.

Ce qu'elle peut sur un, elle le peut sur tous
Et ces grands monuments de jaspe et de porphyre
Nous disent que les Rois sont mortels comme nous.

La religion lui a même inspiré quelques accents qui font songer déjà au très touchant et très éloquent Brébeuf :

Mon âme, il faut partir ; ma rigueur est passée,
Mon dernier jour est dessus l'horizon.

Tu crains ta liberté. Quoi ! n'es-tu pas lassée
D'avoir souffert soixante ans de prison ?

Tes désordres sont grands ; tes vertus sont petites ;

Parmi tes noms on trouve peu de bien ;

Mais si le bon Jésus te donne ses mérites,

Espère tout et n'appréhende rien.

Mon âme, repens-toi d'avoir aimé le monde
 Et de mes yeux fais la source d'une onde
 Qui touche de pitié le Monarque des Rois.

Que tu serais courageuse et ravie
 Si j'avais soupiré durant toute ma vie
 Dans le désert sous l'ombre de la croix.

Sainte-Beuve n'a pas manqué de citer comme digne de l'antique, d'où, du reste, il est tiré (Sénèque, *Hercule sur l'Æta*), ce trait final d'un des poèmes de Maynard sur la fin de toutes choses :

L'air ne formera plus ni grêles ni tonnerres,
 Et l'Univers qui, dans son' large tour,
 Voit courir tant de mers et fleurir tant de terres,
 Sans savoir où tomber tombera quelque jour.

Il y a une anecdote d'avant-hier sur ce vieux texte. Un « badaud de Paris », assez intelligent, Henri Boucher, dont on publie actuellement les *mémoires*, passait une partie de sa vie, à la fin du gouvernement de Louis-Philippe et sous le Second Empire, à visiter les expositions de peinture, à suivre les grands enterrements et à assister aux cours publics. Il allait à celui de Loménie, au Collège de France. Un jour, en 1857, Loménie cite avec éloges les vers de Maynard que je viens de transcrire ; il les cite avec d'autant plus de confiance, quoique horriblement timide, qu'il était couvert de l'autorité de Sainte-Beuve qui les avait présentés au public quelque temps avant. Le texte fit rire l'auditoire. Voici comment Boucher nous l'apprend : « Il éprouve un embarras et une gêne extrêmes quand une image qu'il a annoncée comme superbe : « *L'Univers ne sait où tomber* » fait rire l'auditoire. Il balbutie : « Oui, oui, certainement ; mais, cependant, enfin, on peut y voir quelque majesté ». — Je ne trouve point que le public, cette fois, ait été très intelligent.

Enfin, c'est dans l'élégie que Maynard s'est montré souvent distingué et une fois supérieur. Son élégie pour Daphnis (c'est-à-dire où il fait parler Daphnis qui a perdu

sa fille) respire une émotion vraie, mêlée peut-être d'un peu de coquetterie.

Quant à sa pièce *La belle Vieille*, elle est d'une bien véritable beauté, et, ce qui ne se peut noter que chez elle, à mon avis, dans toute l'œuvre de Maynard, elle s'accommode à notre goût moderne, à nos manières particulières de sentir. M. Pierre Fons a raison de la rapprocher des fameux vers de Sully-Prudhomme :

Retrouvez vos quinze ans dans la trace profonde
De mon premier amour patient et vainqueur ;
Je vous rapporterai votre jeunesse blonde.
Tout l'or de vos cheveux est resté dans mon cœur.

N'oubliez pas que c'est une demande de mariage d'un vieillard à une vieille, qu'il a aimée autrefois, qui s'est mariée, qui est devenue veuve et qu'il assure n'avoir jamais cessé de chérir.

Cloris que dans mon temps j'ai si longtemps suivie,
Et que ma passion montre à tout l'Univers,
Ne veux-tu pas changer le destin de ma vie
Et donner de beaux jours à mes derniers hivers ?
.
.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis ta conquête,
Huit lustres ont suivi le jour que tu m'as pris ;
Et j'ai fidèlement aimé ta belle tête
Sous des cheveux châains et sous des cheveux gris.

C'est de tes jeunes yeux que mon ardeur est née,
C'est de leurs premiers traits que je fus abattu,
Mais tant que tu brûlas du flambeau d'hyménée
Mon amour se cacha pour plaire à ta vertu.

Je sais de quel respect il faut que je t'honore
Et mes ressentiments ne l'ont pas violé.
Si quelquefois j'ai dit le soin qui me dévore
C'est à des confidents qui n'ont jamais parlé.
.
.

L'âme pleine d'amour et de mélancolie,
 Et couché sur des fleurs et sous des orangers,
 J'ai montré ma blessure aux deux mers d'Italie,
 Et fait dire ton nom aux échos étrangers.

Ce fleuve impérieux à qui tout fit hommage
 Et dont Neptune même endure le mépris
 A su qu'en mon esprit j'adorais ton image,
 Au lieu de chercher Rome en ses vastes débris.

.

La beauté qui te suit depuis ton premier âge,
 Au déclin de tes jours ne veut pas te laisser.
 Et le temps orgueilleux d'avoir fait ton visage
 En conserve l'éclat et craint de l'effacer.

.

Pour moi, je cède aux ans et ma tête chenue
 M'apprend qu'il faut quitter les hommes et le jour.
 Mon sang se refroidit, ma force diminue,
 Et je serais sans feu, si j'étais sans amour.

C'est dans peu de matins que je croitrai le nombre
 De ceux à qui la Parque a ravi la clarté !
 Oh ! qu'on oyra souvent les plaintes de mon ombre
 Accuser tes mépris de m'avoir maltraité.

.

Et si la pièce consistait tout entière en ce que j'en ai cité,
 elle compterait parmi les chefs-d'œuvre de la littérature
 d'amour.

Maynard est un poète de second ordre ; il faut décidément s'en tenir à ce jugement. La demi-gloire que la postérité lui accorde depuis trois cents ans est bien tout ce qu'il mérite. *Habet mercedem suam, medius mediam*. Il ne faut ni le mettre plus bas ni essayer de le mettre plus haut. Mais il est très estimable. Il a de l'esprit, un peu d'émotion quelquefois. Il a fait des portraits en vers, genre qui devrait être « bien français » et qui ne s'est guère manifesté avant

lui, ni après lui jusqu'à la *Conversation* de Delille. Enfin, il est très estimable et il est de ceux dont, de temps en temps, il convient de contrôler à nouveau les titres pour les arrêter à leur juste valeur.

C'est ce qu'a fait, avec un peu trop de complaisance peut-être, M. Pierre Fons. C'est ce que je viens de faire avec toute l'impartialité dont je suis capable.

Emile FAGUET,
de l'Académie Française.

LA RÉVOLUTION A TOULOUSE ET DANS LA HAUTE-GARONNE

Une mission de Destrem en l'An VI

En ventôse an VI, l'administration municipale de Toulouse, élue en brumaire an IV, en partie renouvelée en germinal an V et qui allait être de nouveau soumise au renouvellement partiel le mois suivant, était composée de Desbarreaux, président, Murel, Lafont père, Béziat, Mercier, Sieurac, Rigailhou, Aymes et Jacques Vaysse. Destrem était commissaire du Directoire exécutif auprès de cette administration : il devait être remplacé, après son élection aux Cinq-Cents, en germinal an VI, par Gaubert ¹.

Très démocrate, cette administration avait été en butte, jusqu'au 18 fructidor, aux menées de l'opposition contre-révolutionnaire. Depuis cette époque, la situation s'était améliorée ; mais de nombreux obstacles entravaient encore son œuvre politique ou administrative. Pour résoudre ces difficultés, elle avait délégué Destrem ² auprès du Direc-

¹ Voyez J. Mandoul : *Les Municipalités de Toulouse pendant la Révolution*, pp. 39-41.

² Pour la biographie de Hugues Destrem, voyez Jean Destrem : *Les Déportations du Consulat et de l'Empire, d'après des documents inédits*. Paris, Jeanmaire, 1885. — Du même : *Le dossier d'un déporté de 1804 : Hugues Destrem* (Société nouvelle de librairie, rue Cujas, 1902, in-8 de 197 p. Cf. notre article « *Un négociant patriote* » dans *la Révolution française* du 14 janvier 1909, t. LVI, p. 46-49). Sur sa mission à Paris, en ventôse an VI, voyez E. Connac : *La Révolution à Toulouse et dans la Haute-Garonne (Revue des Pyrénées, t. XIII (1901), p. 499)*. Toute l'œuvre politique et économique de Destrem à Toulouse, de 1792 à l'an VI, est d'ailleurs à reprendre.

toire et des ministres. C'est le compte rendu de ses démarches que présente, dans la lettre qui va suivre, le futur adversaire du 18 brumaire. Les détails fournis, très suggestifs, font honneur au sens pratique aussi bien qu'au sens politique de ce « missionnaire » d'un nouveau genre. D'autre part, quelques indications intéressantes nous sont fournies sur les événements toulousains et sur la politique de l'Administration Centrale ou des Conseils, à une époque dont on ne saurait méconnaître l'importance historique.

« De Paris, le 19 pour le 20 ventôse 6^e [année] 1.

« *Destrem aux administrateurs municipaux de Toulouse,*

« J'ai, mes bons amis, éprouvé bien des contrariétés depuis huit ans², mais pas une ne m'a été sensible comme celle de voir que, malgré les soins que j'ai pris de vous écrire (à) tous les courriers, mes lettres ne vous soient pas parvenues. L'ennemi qui les soustrait sera peu satisfait, sans doute, car il n'y verra que l'expression de l'amour du bien, et s'il nous juge, moi pour les avoir écrites, et vous pour vous être adressées (*sic*), il frémira de crainte d'être découvert. Cet objet est essentiel ; faites-en ce que je vous ai dit par ma dernière dont le duplicata vous sera remis par ma famille ; et avant de recevoir le procès-verbal que je vous ai demandé, j'agirai ici pour découvrir si la soustraction de mes lettres n'aurait point été faite dans le bureau général.

« Je vous réitère que je vous ai écrit tous les courriers. Cette lettre est la dixième que je vous adresse d'ici. Chacune contenait des détails assez essentiels ; mais, d'abord, le narré de mes démarches que je voudrais bien que vous

1 Cette lettre fait partie, en original, des archives communales de Toulouse : Correspondance reçue, registre (factice) 14.

2 Rappelons que la carrière politique de Hugues Destrem avait commencé dans sa ville natale de Fanjeaux (Aude), dont il fut maire dès 1789, et surtout à l'Assemblée Législative où son département d'origine l'avait élu en 1791.

cussiez eu à temps sous les yeux. Mes lettres étaient si détaillées que plusieurs étaient de sept à huit pages. J'en avais en outre inséré sous votre enveloppe quelquefois de particulières à Denneville¹, et c'est dans celles-là que je me permettais quelque réflexion ou digression sur des objets qui, quoique non relatifs à ma mission, n'eussent pas moins été agréables pour vous. Je dois les croire toutes perdues, et si je ne peux vous rendre mot à mot tout ce qu'elles vous auraient appris, je veux du moins vous contenter en vous retraçant le narré que je vous faisais de mes démarches.

« J'arrivai le 30 pluviôse. Le premier ventôse, je vis tous nos députés auxquels je fis une visite particulière. Je les invitai tous à se réunir le lendemain. Je leur fis part des objets principaux qui m'amenaient ici. Leur réunion fut arrêtée pour le 2 ; mais la conférence ne put avoir lieu que le 3. Je leur fis un rapport assez circonstancié et nous convînmes des premières démarches qu'il y aurait à faire tant auprès des ministres que du Directoire. Pérès², Portes, Calès, Delmas furent chargés de venir avec moi chez les ministres de la police, de l'intérieur, des finances, de la guerre et de la justice ; mais il fut convenu que toute la députation m'accompagnerait au Directoire, et elle me chargea de rédiger une pétition pour l'objet relatif aux hospices³. Je m'en occupai de suite, et le 5 elle fut apos-

¹ Denneville devait être désigné (par l'administration) pour les fonctions d'administrateur municipal en prairial an VII.

² Pérès (Emmanuel), dit Pérès-Lagesse (1752-1832), ancien Conventionnel, député aux Cinq-Cents, fut membre du Conseil des Anciens depuis l'an VI. Rallié au 18 brumaire, il fut préfet de Sambre-et-Meuse de l'an VIII à 1814. Portes (Jean-Gilles-Denis), ex-adjudant général, fut député aux Cinq-Cents de l'an V à l'an VII. Calès et Delmas sont bien connus, le premier par ses missions à la Convention ; le second par son rôle dans les discussions militaires de la Législative et de la Convention. Delmas fit partie du Conseil des Anciens sans interruption de l'an IV à l'an VI. Il ne siégea pas, quoique élu, en l'an VII.

³ Le contexte indique qu'il s'agissait d'une demande de subvention pour les œuvres hospitalières. Il était également question, à cette époque, d'un transfert de l'hôpital Saint-Jacques au couvent des

tillée par les députés, présentée au directeur Merlin¹ qui me reçut avec affabilité et confiance et ne me cacha pas le regret qu'il avait [de] ne pas la répondre de suite d'un ordre de secours. Il apostilla ma pétition pour que le ministre de l'intérieur la prit de suite en considération vu l'urgence. Nous fûmes chez le ministre de l'intérieur² : il nous porta la même excuse que Merlin, c'est-à-dire le manque de fonds affectés pour cet objet et le besoin extrême des hôpitaux de toute la République. Il blâma le corps législatif de le négliger, malgré les pressants messages réitérés du Directoire³. Il nous promit cependant de faire quelque chose pour nous. (Je vais suivre cet objet jusqu'à ce jour.)

Minimes. Ce projet, qui n'eut pas de suite, est mentionné dans un document du 27 thermidor an V (Archives communales de Toulouse, Reg. 14, *loc. cit.*). Les deux hospices civils étaient, comme aujourd'hui : l'hôpital général (la Grave) et l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques (nommés alors hôpital d'Humanité et hospice de Bienfaisance). Sur la situation précaire des œuvres d'assistance à Toulouse en l'an VI, voy. E. Connac, *loc. cit.*, p. 499. Cf. rapport décadaire de la 1^{re} décade de germinal an VI : « Les besoins de ces établissements augmentent tous les jours et d'une manière qui fait redouter la cessation de service, et les secours ne sont point prompts » (Arch. communales de Toulouse, 2^e).

¹ Directeur du 22 fructidor an V au 30 prairial an VII.

² C'était Le Tourneur (28 fructidor an V au 29 prairial an VI). Le service de l'assistance était redevenu une partie des attributions du ministre de l'intérieur depuis le décret du 10 vendémiaire an VI (20 octobre 1795).

³ Il faut, en effet, descendre jusqu'au 62 fructidor an VI-12 septembre 1798, pour trouver une loi qui affecte « la moitié des sommes qui seront recouvrées, en principal seulement, sur la contribution personnelle, mobilière et somptuaire des années V et VI » — mise à la disposition du ministre de l'intérieur successivement et par décade — « pour être uniquement et exclusivement employée à la dépense des hospices et des enfants de la patrie jusqu'à concurrence de la somme restant à acquitter sur les crédits ouverts au même ministre pour les années V et VI... ». A ce détail près, la sollicitude de l'administration directoriale pour les œuvres d'assistance se traduit par une centaine d'actes législatifs, circulaires ou instructions d'un caractère général (Voir *Bulletin trimestriel de la Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, année 1908, pp. 232 et suiv. *Notes — et recueil de textes — sur la législation et l'administration de l'assistance de 1789 à l'an VIII*, par M. Camille Bloch).

« J'ai fait plusieurs visites depuis lors à ce ministre. Je vous avais fait passer copie de ma pétition au Directoire, ainsi que de la réponse que le ministre avait fait à la députation. Je ne puis vous envoyer copie de ladite pétition ; mais je vous envoie l'original de la lettre écrite par le ministre qui contient des reproches, tant contre l'administration des hospices que [contre] les autorités constituées.

« Je l'ai vu deux fois depuis lors : il m'a assuré que ce n'est que depuis mon arrivée qu'il connaît la malheureuse situation de nos hospices ; que le retard que le département a mis à lui envoyer les états trimestre par trimestre lui avait fait croire que nous n'étions pas sans ressource. D'après ses propres raisons, j'ai insisté pour qu'il nous accordât des secours décadaires ; mais il m'a observé qu'en recevant très peu et souvent une fois par mois il ne pouvait me promettre. Il m'a encore aujourd'hui tenu le même langage et a trouvé qu'il avait fait l'impossible en ordonnant cinq mille livres le neuf du courant, ayant déjà livré une ordonnance de huit mille [livres] le 18 pluviôse.

« Je ne quitterai pas prise (*sic*) afin qu'il nous destine quelques fonds au commencement de germinal et l'inviterai à ne pas nous oublier à l'avenir. Il est bien malheureux que le défaut d'avoir affecté des fonds pour cet objet mette le Directoire à même (*sic*) de ne pouvoir venir au secours des pauvres.

« L'affaire des Carmes était aux oubliettes¹. Les deux ministres des finances² et de l'intérieur m'ont plusieurs fois renvoyé de l'un à l'autre, et ce n'est qu'aujourd'hui que je me suis assuré des pièces et plan qui, après avoir fait deux fois le voyage d'un ministre chez l'autre, auraient fini par se perdre ; mais tout est réparé et j'ai l'espoir [qu']avant la fin du mois le message sera fait. Les deux ministres me l'ont du moins bien promis. Et voilà pour celui de l'intérieur...

¹ Il s'agissait de la désaffectation et de l'attribution à la ville de Toulouse, pour y installer une halle au blé, du couvent et de l'église des Carmes, sur la place actuelle de ce nom (Voy. plus bas, pp. 28).

² C'était Ramel Nogaret (25 pluviôse an IV au 2 thermidor an VII).

« Je vis les premiers jours de mon arrivée le ministre de la police ¹. J'étais avec Pérès et Delmas. Il me témoigna beaucoup d'affection et de confiance. Je lui parlai de plusieurs objets dans cette entrevue et nous convinmes que je lui enverrais officiellement mes pouvoirs, et que je correspondrais avec lui de manière à provoquer les mesures que je croirais utiles.

« J'ai rempli ses désirs et ne me suis pas borné là, car je lui ai fait plusieurs visites. Dans toutes je l'ai trouvé affable et bien intentionné. Il m'a prouvé qu'il me connaissait bien et me rendait justice ainsi qu'à vous ² ; mais malheureusement pour ma tranquillité, il m'a témoigné publiquement trop de confiance et, comme Pérès et Portes se trouvaient présents un soir à ces démonstrations, ils ne l'aidèrent pas peu à s'obstiner de me refuser ma démission. Il le porta à me dire (*sic*) que si je voulais absolument quitter la place que j'occupais et que j'en désirasse une autre, je n'avais qu'à parler. Malgré cela, je persiste à vouloir me retirer simple citoyen.

« J'ai demandé au ministre de la police que notre garnison fût renforcée. Il écrivit de suite au ministre de la

¹ Dondeau (du 25 pluviôse au 27 floréal an VI). Le contexte indique, ce que nous savons d'ailleurs, qu'il avait dans ses attributions une partie de celles qui ont été le plus souvent réservées au ministre de l'intérieur.

² L'affirmation a son prix, étant données les violentes attaques dont la municipalité, et Destrem en particulier, avaient été l'objet jusqu'à la tribune du Corps législatif (Voir séance du Conseil des Cinq-Cents du 27 frimaire an V, déposition de Mailhe). On trouvera quelques détails sur « l'esprit public » à Toulouse et dans la Haute-Garonne, de l'an III à l'an V, dans notre article de la revue « *La Révolution française* » du 14 septembre 1901 : *La conspiration royaliste dans la Haute-Garonne en l'an IV et en l'an V*, complété par deux articles de M. Lamouzèle : *Un épisode des menées royalistes en l'an IV dans le canton de Cinlegabelle (Haute-Garonne)* (*Revue des Pyrénées*, t. XVII (1906), pp. 261-274), et de M. Brégail : *Une échauffourée au théâtre de Toulouse* (*Bulletin de la Société archéologique du Gers*, n° 4, 6^e année) : récit de l'événement du 30 nivôse an V-19 janvier 1797, qui arriva jusqu'à la tribune des Cinq-Cents (V. *Moniteur* de 31 janvier, 1^{er}, 2, 4, 6 février 1797. Cf. *Correspondance inédite de Sermet*, au 23 février 1797, in *Revue des Pyrénées*, t. X (1898), p. 250).

guerre¹. Je l'avais vu² pour le même objet. Il m'avait témoigné quelque difficulté vu la pénurie des troupes disponibles. Il m'a cependant annoncé depuis lors qu'il avait donné l'ordre pour que trois cents hommes fussent renforcer notre garnison.

« Le général Sol paraît être soutenu par certains hommes que je ne puis nommer auprès du ministre de la guerre. Le ministre de la police, qui le connaît aussi bien que nous, me dit qu'il en parlerait au Directoire. J'en parlai moi-même le 9 aux directeurs Barras et Merlin avec lesquels j'eus une conférence particulière. Certains députés pensent comme moi que le général ne saurait faire le bien et encore moins chez nous. D'autres consentiraient à son changement et non à sa destitution ; d'autres, enfin, font semblant de ne pas s'opposer à son changement, mais agissent sous cartes pour le maintenir où il est³. Le directeur Merlin écouta les griefs que nous avons à imputer à Sol. Il fronça le sourcil lorsque je lui dis que l'an dernier il avait été nommé électeur par l'Assemblée scissionnaire dans laquelle figuraient les trop fameux Cosse et Ganot. Il ne fut pas moins révolté lorsque je lui dis qu'il était venu nous proposer le 3 germinal de l'autoriser à faire charger le peuple partout où il se trouverait rassemblé⁴. Ce direc-

¹ Le ministre de la guerre était Schérer (5 thermidor an V au 3 ventôse an VII).

² « J'avais vu le ministre de la guerre ».

³ La députation de la Haute-Garonne en l'an V et en l'an VI (jusqu'en germinal an VI) comprenait, outre les noms déjà cités (v. pp. 72, n. 1) : Abolin, général Martin, Pierre Gerla, Veirieu, Roger Martin. La divergence des opinions à l'égard du général Sol s'explique, non seulement par des raisons politiques ou des relations personnelles, mais par l'attitude énergique du général dans la répression des troubles du Gers en l'an IV (Voy. Brégaïl : *Une insurrection dans l'Armagnac en 1796 ; l'Insurrection de l'an IV dans le Gers*, trois art. du *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, pp. 46-58 et 235-50 ; 277-86, année 1909). Sol était général de brigade, commandant la 2^e subdivision de la 10^e division militaire.

⁴ L'assemblée scissionnaire dont il s'agit s'était tenue au couvent des Carmes durant les élections municipales de germinal an V et avait été organisée par les adversaires de la municipalité en fonctions. Les électeurs des Carmes avaient affecté, le 4 germinal, de ne

teur me dit alors : « Je sens comme vous que cet homme
 « ne saurait faire le bien à Toulouse. Je doute qu'il pût
 « le faire ailleurs ; mais comme, s'il est déplacé en ce
 « moment, il pourrait être replacé dans un autre [lieu], si
 « l'on ne connaissait pas les faits que vous me rapportez,
 « je vous invite à m'écrire à ce sujet afin que votre lettre
 « serve au Directoire d'un bon avertissement. » Vous pen-
 « sez, sans doute, que je n'hésitai pas à écrire à Merlin. Je
 vous ai fait passer copie de ma lettre et vous l'avez dans ce
 moment si elle n'a été soustraite ¹. J'irai primidi au Direc-
 toire et ma première vous saura dire si ma demande a eu
 l'effet que je dois m'en attendre (*sic*) malgré l'intrigue.

« Je verrai aussi le ministre de la police générale qui
 me secondera s'il faut encore résister à des manœuvres
 secrètes. Ce n'est pas le seul objet dont nous avons conféré
 avec ce ministre : je lui ai rendu bon compte du bon esprit
 de la grande majorité de nos concitoyens. J'ai parlé dans
 le même sens de notre cercle ². Il m'a paru très confiant

pas tenir compte de la nouvelle distribution des assemblées primai-
 res. De là des mesures de répression dirigées par la municipalité et
 auxquelles le général Sol avait été appelé à collaborer. Duplicité ou
 inconscience, tels paraissent être les griefs invoqués, pour ce cas
 particulier, par Destrem contre le général (Voir J. Mandoul, ouv. cité,
 p. 39). De ce jour, Sol resta suspect aux « patriotes » qui le crurent
 capable de pactiser avec les insurgés royalistes de l'an VII (Voy.
 B. Lavigne : *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII*, Paris,
 1887, p. 69).

¹ Les plaintes de Destrem contre le service postal ont quelque
 chose de piquant lorsqu'on sait que l'année précédente, appliquant
 l'arrêté du Directoire exécutif du 11 floréal, an IV, il avait, avec ses
 suppléants, ouvert au bureau de poste 64 lettres venant d'Espagne
 pour en envoyer la copie au ministre de la police. Les fonctionnaires
 de la République, comme le citoyen Paul Picot-Lapeyrouse, inspec-
 teur des mines, n'échappaient pas à cette inquisition (Arch. commu-
 nales de Toulouse, 71, : procès-verbaux de visite à la poste pour
 l'an V, *passim*).

² Les séances du club des Jacobins de Toulouse avaient été sus-
 pendues, le 15 frimaire an III, par un arrêté des représentants du
 peuple, Mallarmé et Bouillerot, en attendant le décret de suppression
 des sociétés similaires, du 6 fructidor an III. Le *Cercle* ou *Cercle*
constitutionnel était un de ces clubs d'opinion gouvernementale qui
 furent seuls tolérés après le 18 fructidor. Nous voyons ici que cette
 tolérance n'allait pas sans quelques restrictions (Voir A. Aulard :

dans mes rapports ; mais il n'a pu me cacher que nous ne cessons d'être calomniés, je veux dire la réunion. Aussi vous disais-je dans une de mes lettres que le gouvernement avait les yeux ouverts sur les réunions politiques, que plusieurs avaient été fermées et qu'il fallait que la nôtre fût plus prudente que jamais.

« J'ai donné à ce ministre quelques renseignements sur Brouliet ainsi que sur Rominguier ¹. Le brave Souchon avait recommandé ce dernier à la députation et cette dernière avait certifié au ministre que Rominguier (*sic*) n'avait que parfois fourni à l'*Anti-Terroriste* des articles sur les spectacles. Je pense que Cazeau ² aura transmis au ministre des pièces que vous lui aurez remises et qui prouvent le contraire. Je me suis aussi entretenu avec Dondeau de la provocation du détachement du 5^e régiment d'artillerie légère et je lui ai officiellement remis les pièces que vous me fites passer. Il me promit de demander leur départ de

Histoire politique de la Révolution française, pp. 608 et suiv). Sur ce Cerle, qui se réunissait tantôt dans l'Eglise de Sainte-Catherine, tantôt dans un autre local de la rue du Sénéchal, voy. *Mémoires inédits du général Pelet* (*Bullet. Société géogr. de Toulouse*, t. XXVI (1907), pp. 453-454).

¹ Brouliet ou Broulhiet était le rédacteur de l'*Anti-Terroriste*, journal thermidorien imprimé par Meilhac, qui fut suspendu le 22 thermidor an V (9 août 1797) pour un article violent contre l'ancien maire de Toulouse, Groussac, assassiné à Bordeaux le 4 thermidor an V. Broulhiet fut poursuivi et conduit à Bordeaux sous l'accusation de complicité dans l'assassinat. L'article incriminé étant exactement du 4 thermidor an V, l'accusation ne put être retenue ; mais Broulhiet resta suspect aux républicains qui avaient d'autres griefs contre sa polémique habile et violente. L'avocat Romiguières (et non Rominguier, qui est resté un terme local) avait été officier municipal en 1790. Il devint célèbre sous la Restauration. Il fut plusieurs fois bâtonnier de l'ordre et procureur général de la cour d'appel de Toulouse de 1833 à 1840. Voyez quelques éléments fort curieux de sa biographie pour l'époque révolutionnaire aux arch. communales de Toulouse, *Lettres reçues*, Rég. 15.

² Cazaux-la-Sola (Raymond) (1755-1842), né à Pointis-Inard (Haute-Garonne), avocat et notaire, était alors commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de la Haute-Garonne. Il fut élu député aux Cinq-Cents, par ce département, le 26 germinal an VI. Rallié au 18 brumaire, il fit partie du Corps législatif de l'an VIII à l'an XI.

Toulouse (*sic*) et de faire poursuivre les auteurs du trouble. Et voilà pour le *ministre de la police*.

« Je vous avais prévenu qu'à la suite d'un dîner où la députation, excepté Roger Martin, assista avec quelques autres représentants de mes amis et auxquels les uns et les autres n'avaient invité, il fut arrêté que la députation signerait une demande au ministre de la justice pour qu'il fit nommer Saint-Laurent accusateur public, à la place de Claverie, démissionnaire. Pérès fit cette lettre et je fus avec lui la remettre au ministre ¹. Nous trouvâmes là, comme partout ailleurs, l'intrigue sur nos pas ; mais le ministre bien disposé. Je fis quelque démarche particulière auprès des vrais maîtres ² et le 12 la commission de Saint-Laurent fut signée, ainsi que celle d'Auger (Augeur ?) à la place de suppléant. Je vous avais prié de faire prévenir Saint-Laurent pour qu'il ne fit pas la sottise de refuser. Je vous témoignais le mauvais effet que ferait sa démission. Je parlai au ministre du fameux jugement de notre tribunal de police correctionnelle, relatif au jeu défendu, et je vous disais de me faire passer ce jugement, le ministre m'ayant dit que, lorsque je l'aurais reçu, nous conférerions sur ce qu'il y aurait à faire.

« Je vous avais fait part de toutes mes démarches auprès du ministre des finances. J'y fus d'abord avec Portes qui était chargé par la députation de s'unir à moi pour demander que notre brave collègue Aymes ³ fût nommé inspecteur des contributions. Le ministre ne nous cacha pas qu'il y avait plusieurs prétendants et ne me les a pas fait

¹ Le ministre de la justice, du 3 vendémiaire an VI au 2 thermidor an VII, fut Lambrechts. Il avait remplacé Merlin (de Douai) devenu membre du Directoire. Roger Martin (1741-1811), le créateur de l'enseignement expérimental de la physique à Toulouse, fit partie du Conseil des Cinq-Cents de l'an IV à l'an VII.

² Destrem désigne vraisemblablement ici les membres du Directoire avec lesquels il était en rapport, sans doute Merlin et Barras.

³ Aymes ou Eymes, officier municipal de Toulouse, nommé le 28 août 1793 ; administrateur municipal du 15 brumaire an IV à germinal an VI. La suite indique qu'il fut nommé inspecteur des contributions.

tous connaître. Je vous en ai parlé dans plusieurs de mes lettres, mais ce que je n'ai pu encore vous dire et que je vous annonce avec bien du plaisir aujourd'hui, c'est que la commission d'Aymes fut signée avant-hier et qu'il la recevra par premier courrier. Je le battrais s'il nous faisait le tort de la refuser. Dites-lui, en l'embrassant, que si je me suis donné quelques soins, ils m'ont procuré une bien douce jouissance, celle d'obliger un ami en servant la chose publique.

« J'ai vu très souvent le ministre des finances et je vous avais tenu avisé de tout ce que nous avons dit et fait. La loi s'oppose, me dit-il, à la réduction de l'échelle pour l'impôt arriéré. Le département sera autorisé à prononcer des décharges en faveur des pauvres contribuables ; mais il faut qu'il fasse poursuivre rigoureusement les propriétaires de mauvaise foi ou malintentionnés. Il passa condamnation pour les sols additionnels qui sont dus par la régie des domaines nationaux ; mais il me dit qu'il lui était rapporté que les maisons nationales avaient été taxées beaucoup plus fort en revenu qu'on ne devait et ne pouvait le faire et qu'il voulait faire procéder à une nouvelle fixation ¹. Je l'assurai que les autorités constituées ne se refuseraient point à ce qu'il désirait, mais qu'il fallait que, provisoirement, il fit donner l'ordre au directeur des domaines nationaux de payer au moins la moitié de ce qu'il devait. Il me promit de le faire et m'a assuré depuis l'avoir fait. Je vous en avais prévenu et prié de me dire la somme que vous auriez reçue.

¹ La suite indique qu'il s'agit de la part des contributions directes, revenant à la commune, due par l'administration des domaines nationaux. Voyez la loi du 3 vendémiaire an VI sur le recouvrement des revenus des biens des émigrés. On sait que les retards de paiement des contributions furent un des tourments de l'administration directoriale. On pourrait, d'ailleurs, étendre à l'histoire des relations financières de cette administration avec les municipalités ce que M. G. Bourgin dit de la question en général : « Tout presque est à faire en ce qui concerne l'histoire financière de la Révolution pour laquelle les livres de M. Stourm et G. Gomel restent à tant d'égards insuffisants » (*Révolution française* du 14 juillet 1910, p. 82).

« J'ai parlé plusieurs fois à ce ministre de l'objet des Carmes ¹. Je vous ai déjà dit ce qui se passait à ce sujet à l'article du ministre de l'intérieur. Celui des finances m'a réitéré aujourd'hui qu'il était définitivement campé et qu'avant la fin du mois le message serait fait. Je ne négligerai pas plus la suite de cette affaire que celles de tout ce qui intéresse la commune et mes concitoyens.

« Je vous avais fait part de la réclamation de Delga et son associé, prétendus acquéreurs de la maison de Saint-Sernin ². Je vous avais demandé les pièces ou des faits qui puissent me mettre à même de fournir à Delmas, rapporteur, les moyens de répondre à ceux qui voudraient faire valoir les prétentions de Delga. J'ai arrêté le rapport jusqu'à votre réponse. Ne tardez pas à me la faire.

« Je vous avais rendu compte des conférences que j'avais eues avec Chapelain ³, rapporteur de votre pétition en demande d'imposer sur vous-mêmes la somme nécessaire aux dépenses communales et administratives. Je vous avais dit que je lui avais remis quelques notes qu'il avait amalgamées à son rapport. Il est tel que nous pouvions le dé-

¹ L'église et le couvent des Grands Carmes, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la place et le marché de ce nom, devaient être achetés le 14 mars 1799 par Le Franc de Pompignan, adjudicataire, par lui remis à la Nation l'année suivante, définitivement remis à la ville en 1807 et démolis en 1809. Le secrétaire de l'École des Beaux-Arts, Dessolle, avait en vain demandé à la municipalité la conservation du cloître « décoré d'un ordre gothique qui fait l'admiration de tous les hommes de goût » (V. *Inventaire général des richesses d'art de la France. Province, monuments civils, tome VIII, Paris, Plon, 1908 ; Le Vieux Toulouse disparu, Toulouse, 1885, pp. 43-47*).

² Il s'agit de la maison ou couvent des chanoinesses de Saint-Sernin, établie le 30 août 1328 (rue de Rémusat, emplacement de la rue de la Poste actuelle), qui servit de maison de réclusion en 1793-1794, d'abattoir pour les viandes de l'armée anglaise en 1814, et de maison d'arrêt départementale de 1819 à sa démolition. Le texte indique que la ville songeait, dès cette époque, à acquérir à bon compte cette maison nationale. Elle voulait la démolir pour élargir la rue du Petit-Versailles (rue Lafayette actuelle).

³ Chapelain (Vincent) fut député de la Vendée aux Cinq-Cents de l'an IV à l'an VI. Il était particulièrement versé dans les questions financières.

sirer, mais il craint que le Conseil ne soit effrayé de la somme énorme qui nous est nécessaire et surtout de la surcharge qu'elle mettrait sur nos impositions. Je le crains comme lui et quoique les principaux membres de la Commission des finances m'aient promis de ne pas s'y opposer, le Conseil¹ est peu disposé à accueillir ces sortes de demandes et réclame depuis si longtemps un rapport général sur cet objet qu'il est fort dangereux qu'on ne renvoie à prononcer sur notre pétition jusqu'à ce que la Commission des finances fasse un rapport général pour parer aux besoins de toutes les grandes communes.

« Je vous avais dit aussi que j'avais vu mon ancien collègue Quinette, administrateur de la régie ; qu'il m'avait témoigné sa surprise de ce que le département n'avait pas fait passer à son administration les renseignements qu'elle lui avait demandés sur le compte de ladite régie², et je vous avais prié d'inviter le département à ne pas retarder cet envoi. Je vous disais même que si les administrateurs avaient quelques notes particulières à fournir, ils pouvaient me les adresser et que mon ami m'avait promis de les recevoir confidentiellement.

¹ Le Conseil des Cinq-Cents. Rappelons qu'il avait l'initiative des lois. Ce que nous savons de la situation financière explique sa répugnance à augmenter les charges locales. Peut-être aussi la tendance de l'administration directoriale à la centralisation, si bien marquée par Edgar Quinet (*Révolution*, XXII, 11), était-elle pour quelque chose dans cette attitude. Voyez plus bas la lettre de Pérès pour la suite donnée à cette affaire, p. 32 et suiv.

² Quinette, ancien collègue de Destrem à la Législative et qui fut ministre de l'intérieur en l'an VII, avait, en effet, adressé une demande de renseignements que les administrateurs de la Haute-Garonne transmettent à l'administration municipale de Toulouse le 19 ventôse an VI. Les administrateurs de l'Enregistrement et du domaine national « désirant de repousser de la régie les préposés qui, par leur conduite, se seraient montrés indignes d'être les agents d'un gouvernement républicain nous invitent à vouloir bien leur faire connaître si parmi les préposés de tous grades, il en est quelqu'un qui, pour l'ensemble de sa conduite, se soit montré en sens opposé à l'intention et à l'action du gouvernement... » (Archives communales de Toulouse. Correspondance reçue, reg. 14).

« Je vous avais dit que Lamiscard et Codeval¹ étaient ici et je vous avais demandé les pièces ou notes que vous pouviez avoir afin de les recommander utilement à la police.

« Voilà un détail déjà bien long. Il peut cependant déjà se faire que je ne vous dise point tout ce que vous auriez appris par mes lettres qui formaient un compte journalier de mes démarches et de mes succès, et quoique je sois plein de tout ce dont vous m'avez chargé, il est impossible que la mémoire me fournisse mille objets qu'il était utile que vous sussiez. Il en est bien d'autres dont je renvoie à vous faire part à mon arrivée.

« Je vous adresse ma lettre par duplicata. L'un vous sera remis par ma famille, l'autre par mes amis St-Clair et Dufet². Je prends cette double précaution [de] crainte qu'après avoir soustrait mes lettres à votre adresse, le démon qui les saisit n'eût pareille tentation ou [sur] celles que j'adresse à ma maison. Je continuerai à vous écrire tous les courriers, tantôt sous une adresse, tantôt sous l'autre et j'aurai le soin de faire jeter en même temps une feuille de papier blanc à votre adresse. Si elle vous parvient ne soyez pas surpris. Réflexion faite, je mettrai toujours quelque chose d'insignifiant dans mes lettres directes³.

¹ Lamiscard, se disant « chef de bataillon d'artillerie », était connu pour avoir, en l'an III, dénoncé pour malversations ou négligence le commissaire des guerres, Alexandre Bonnard, préposé au pare d'artillerie de Toulouse (Arch. communales de Toulouse, Reg. 38: lettres reçues, piqûre in-4° de 8 pp.). Le 3 frimaire an V-23 novembre 1796, il avait figuré dans le procès fait par le fils de Vadier, devant le tribunal de l'Ariège, à l'accusateur public de la Haute-Garonne, Janole, pour arrestation arbitraire (Voir *Anti-Terroriste* du 16 frimaire an V, n° 66, p. 263). Nous n'avons pas de renseignements sur l'affaire qui recommandait Lamiscard et Codeval à la surveillance de la police.

² Deux négociants comme Destrem, souvent chargés avec lui, en l'an II, de missions pour l'approvisionnement de la ville de Toulouse. Le premier est peut-être le même que Sainclair qui fut, en l'an II, « inspecteur chargé de la partie du roulage » pour les charrois militaires (Voy. arch. communales de Toulouse. Police générale³, au 8 prairial an II).

³ Toutes ces précautions destinées à prévenir les infidélités d'un grand service public auraient lieu de nous surprendre, si toute la

« Vous m'auriez rendu bien peu de justice si vous aviez cru que j'eusse négligé un seul courrier de vous écrire, et je peux vous assurer que j'ai donné tous mes moments aux affaires dont vous m'avez chargé et pas un seul à celles qui intéressent les amis particuliers, encore moins aux miennes. J'ai reçu toutes vos lettres, ainsi que celles de Denneville que je charge de dire à tous ceux qui lui demanderont compte des commissions qu'ils m'ont données que j'y porterai mes soins dans la décade prochaine ¹.

« Adieu, mes bons amis, je vous embrasse de tout cœur. »

(Pas de signature.)

Moins de deux mois se sont écoulés. Hugues Destrem a été élu, dans l'intervalle, député aux Cinq-Cents. Il a, selon toute apparence, pendant son court séjour à Toulouse, chargé quelques-uns des représentants, ses amis, de suivre les affaires qu'il était venu traiter à Paris. C'est ainsi que l'un d'eux est amené à écrire à son tour, à l'administration municipale renouvelée, la lettre ci-après, qui forme, pour

lettre n'en expliquait les causes : 1° La violence des passions politiques à Toulouse ; 2° La suspicion dont pouvait être l'objet le républicanisme de certains fonctionnaires. Toute la correspondance de l'an VI indique l'importance de la crise à laquelle on vient d'échapper. Toulouse, d'après une lettre écrite le 27 frimaire an VI par Campmas, commissaire du Directoire exécutif près l'administration d'Albi, « résistait presque seule à la vague effrénée des royalistes qui avaient déjà subjugué tout le Midi » (Arch. communales de Toulouse. Correspondance reçue, Reg. 14). On peut signaler encore (*ibid.*, *passim*) comme signes du trouble qui persiste dans les esprits et prélude aux événements de l'an VII : 6 germinal an VI, désordres dans les Assemblées primaires ; 23 messidor an VI, attaque du courrier de Carcassonne. L'année avait commencé, le 13 vendémiaire an VI, par les troubles de Montauban et de Castres.

¹ M. E. Connac nous dit que les frais du voyage de Destrem restèrent à sa charge, sur sa demande (E. Connac, *loc. cit.*, p. 499). La précision est utile si on remarque que l'une des accusations de l'*Anti-Terroriste* contre Destrem était d'avoir, dans un voyage à Paris, l'année précédente, traité ses affaires commerciales aux frais de la ville de Toulouse (V. *Anti-Terroriste*, 18 frimaire an V-8 décembre 1796, n° 67, p. 266).

ainsi dire, l'épilogue de notre sujet. Cette lettre est, de plus, un document fort suggestif si on veut bien se reporter à l'époque où elle est écrite, aux difficultés au milieu desquelles se débattait le parlementarisme républicain créé par la Constitution de l'an III : si on songe enfin aux personnages eux-mêmes, si remarquables par la continuité ou l'évolution de leurs idées :

« Paris le 1 floréal, l'an VI de la Rép. fr. un. et indiv. 1.

« *Pères (de la Haute-Garonne), membre du Conseil des Cinq-Cents, à l'Administration municipale de Toulouse,*

« La pétition que vous m'avez adressée, citoyens, en réponse à celle des opposants à la construction de la nouvelle halle, sera présentée aujourd'hui au Conseil² et par lui renvoyée à la Commission existante. Vous ne devez pas douter que je n'en tire parti dans le rapport, si toutefois je suis assez heureux pour le faire : car, je crains bien que tout ce mois ne soit absorbé par la vérification des pouvoirs des nouveaux députés³, vu surtout le grand nombre des scissions qui se sont opérées dans les assemblées électorales. Quoi qu'il en soit, comptez sur ma bonne volonté : mais pour la réaliser, j'aurais besoin de savoir, comme cela fut convenu avec l'amî Destrem, avec quels fonds vous entendez pourvoir aux frais d'achat et de construction et quel délai vous est nécessaire pour vous acquitter envers la République. Je sais bien les ressources que vous promettent les matériaux dont vous profiterez : mais comme

1 En note, d'une main inconnue : « Répondu le 9 dudit. »

2 Au Conseil des Cinq-Cents.

3 La prévision de Pères devait presque se réaliser : c'est par la loi du 22 floréal an VI que les élections devaient être soit approuvées, soit invalidées. Tous les députés élus dans la Haute-Garonne : Pères aux Anciens ; Destrem et Cazaux aux Cinq-Cents, devaient être maintenus (Voyez Auguste Kuscinski : *Les députés au Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens, de l'an IV à l'an VII*, Paris, 1905, pp. 216, 229).

il ne peut pas en être parlé dans le rapport, il faut nécessairement désigner d'autres fonds pour le paiement du prix de la vente et des autres dépenses qui sont à votre charge. J'attends à cet égard une réponse claire et positive.

« Je presse Delmas, chaque fois que je le vois, de faire son rapport ¹ sur la résolution concernant la rue du Petit Versailles ². Il me promet dernièrement de le faire au premier jour.

« Quant à la résolution relative à vos charges locales, il paraît qu'elle sera rejetée. Le Conseil des Anciens veut une loi générale à cet égard ; et notre Conseil s'en occupe. Je vous envoie, sous bande, le nouveau rapport qui propose le rejet.

« Je vous remercie, citoyens, de l'intérêt que vous prenez au nouveau témoignage de confiance dont mes concitoyens viennent de m'honorer ³. J'en sens tout le prix ; et il n'est rien que je ne sois prêt à faire pour le mériter. Ami chaud et sincère de la République, de la Constitution et des lois, je les défendrai avec toute l'énergie de mon âme et aux dépens de toute mon existence, envers et contre toutes les factions, quelle que soit leur livrée. Nous avons conquis la liberté pour notre bonheur. Il est temps qu'il commence ; et pour cela, nous devons tous travailler de concert à faire succéder à jamais l'ordre à la confusion, le calme aux tempêtes ; enfin à ce débordement de vices et de crimes qui nous a tant affligés durant la Révolution, le règne paisible et respectable des bonnes mœurs et des vertus.

« Recevez, citoyens, vous et vos nouveaux coopérateurs ⁴, l'assurance de mon estime, de mon attachement, et de mon

¹ Aux Anciens dont il est membre.

² Ou rue Lafayette (voyez plus haut, p. 28).

³ Son élection au Conseil des Anciens. N'oublions pas que la Constitution de l'an III avait substitué au suffrage universel un régime électoral censitaire et à deux degrés (Voir A. Aulard : *Histoire politiques de la Révolution française*, pp. 549-557. Paris, 1901).

⁴ Les nouveaux officiers municipaux étaient Gaubert, Corbet, Piquepé fils et Paul Vaysse, remplaçant Desbarreaux, Aymes, Lafont et Sieurac. Le nouveau président de l'administration municipale fut Jacques Vaysse (Mandoul, *loc. cit.*, p. 40).

zèle à vous servir dans toutes les occasions que vous m'offrirez.

« Salut et fraternité.

PÉRÈS (de la Haute-Garonne) ¹. »

J. ADHER.

¹ Archives communales de Toulouse. 71, au dos : 4 floréal, 6^e an. Paris, Pérès, député de la Haute-Garonne : affaire du Marché aux Grains à l'emplacement des Carmes. — Alignement de la rue du Petit Versailles. — Dépenses locales. — Travaux publics.

UN POÈTE PHILOSOPHE : Alfred de VIGNY

A propos d'un article, que Sainte-Beuve venait de faire paraître sur Alfred de Vigny en 1833, ce dernier, dans son *Journal*, relève plusieurs inexactitudes du critique et termine par cette déclaration : « Il ne faut disséquer que les morts. » Aujourd'hui que la personnalité de cet écrivain se trouve, depuis longtemps déjà, comme fixée par la mort, peut-être est-il permis d'essayer de dégager les traits essentiels de son caractère, de sa pensée et de son génie.

L'HOMME

Au physique, Alfred de Vigny était fort séduisant : il tenait de sa mère. Le voici, jeune encore, tel que nous le dépeint M^{me} Ancelot¹ : « Au milieu de cette réunion de femmes, quelle est donc cette figure gracieuse et maligne en même temps, qui ressemble à un page prêt à faire une espièglerie ? Prenez garde ! Il est capable, à en juger par son air, de dérober un ruban à celle-ci, un baiser à celle-là ; c'est Chérubin, blond, vif, alerte, et déjà officier. Oui, ce malin visage, qui se cache entre ces doux visages de femmes, c'est le comte Alfred de Vigny ». Avec l'âge, son ironie se fondit en douceur, et son audace conquérante se refroi-

¹ M^{me} Ancelot, *Un salon de Paris, 1824 à 1864* (Paris, Dentu, 1866 ; p. 37-38).

dit ; mais son air aristocratique et féminin persista toujours. Lamartine² fait ainsi son portrait, tel qu'il était en 1863, quelque temps avant sa mort : « Son teint avait conservé jusque sous l'impression de la maladie, douce quoique mortelle, la fraîcheur et la blancheur rose de celui d'une vierge. Il y avait plus en lui d'un immortel que d'un malade. Sa voix avait le timbre grave et égal d'un esprit qui parle de haut aux hommes. Sa main était très belle ; ses dix doigts, réunis et collés ensemble, s'étendaient avec un mouvement régulier et calme vers son interlocuteur, comme dans la démonstration la plus pacifique. Ce geste de vieillard portait la persuasion, jamais la colère, dans l'âme de ceux qui l'écoutaient : c'était le geste de la conviction... Sa taille n'était ni petite ni haute, mais admirablement proportionnée ; telle à vingt ans, telle à cinquante : le temps n'y touchait pas ; ni gras, ni maigre ; la matière n'avait rien à faire avec cette nature éthérée et immuable. »

De sa physionomie se dégageait avant tout un air d'immatérialité, qui frappa ses contemporains. « Quand on pense à de Vigny, écrivait Théophile Gautier, on se le représente involontairement comme un cygne nageant le col un peu replié en arrière, les ailes à demi gonflées par la brise, sur une de ces eaux transparentes et diamantées des pares anglais.... » Cette impression naturelle d'idéalité, A. de Vigny s'étudia à la renforcer encore par son attitude. Assurément, il ne put se soustraire aux nécessités matérielles de l'existence ; du moins, il s'y soumit le moins possible, et toujours en se déroband aux regards étrangers. « A. de Vigny, a dit A. Dumas, était un singulier homme, poli, affable, doux dans ses relations, mais affectant l'immatérialité la plus complète... Personne de nous n'avait jamais surpris de Vigny à table. » Et Sainte-Beuve confirme ironiquement ce témoignage : « C'était avant tout un ange, il a été toujours ange, Vigny ! On n'a jamais vu de beefsteack chez lui. Quand on le quittait à 7 heures

² Lamartine, *Souvenirs et Portraits* (Paris, Hachette, 1872, t. III, p. 139-140).

pour aller dîner, il vous disait : « Comment ! vous vous en allez déjà !... » Il ne comprenait rien à la réalité, elle n'existait pas pour lui... »

Non content de soustraire aux yeux d'autrui les événements de sa vie matérielle, il dissimula aussi ses émotions sous un masque d'impassibilité. Lui-même en fait l'aveu : « Ma vie a été jusqu'ici simple à l'extérieur, et, en apparence, presque immobile, mais pleine d'agitations violentes et sombres, éternellement dissimulées sous un visage paisible. » Il vécut donc d'une vie tout intérieure, enfermé dans la « tour d'ivoire » de sa conscience et de son génie. A l'en croire, « la sévérité froide et un peu sombre de son caractère n'était pas native. » C'est à la suite des premiers froissements de l'existence que son âme se replia pour toujours. Au collège, comme il avait des allures de petite fille, il fut maltraité par des enfants plus robustes, qui lui prenaient le pain de son déjeuner, et qui, jaloux de ses succès d'écolier, se vengeaient en le persécutant. « Quelquefois, nous raconte-t-il, ils me disaient : — Tu as un *de* à ton nom ; es-tu noble ? Je répondais : — Oui, je le suis. Et ils me frappaient. Je me sentais d'une race maudite, et cela me rendait sombre et pensif. » Plus tard, à l'armée, la dureté de ses supérieurs et la grossièreté de beaucoup de ses camarades contribuèrent encore à refouler sa sensibilité. Peu à peu naquit en lui la volonté ferme de ne jamais laisser paraître au dehors, ni dans sa vie, ni dans ses œuvres, le fond de ses émotions personnelles. Suivant ses propres paroles, « le monde ne vit plus pour jamais que les idées ». A la différence de certaines natures qui, d'abord renfermées au début de leur existence, font par la suite un effort pour s'ouvrir insensiblement, Alfred de Vigny, à mesure qu'il prit mieux conscience de lui-même, tâcha au contraire de vivre en se concentrant davantage.

Plusieurs sentiments, nous semble-t-il, conspiraient à lui faire aimer la solitude. C'était d'abord la timidité inséparable des âmes habituées à s'analyser. C'était aussi je ne sais quelle pudeur craintive : car pour rien au monde, il n'eût voulu exposer la pureté de ses émotions intimes à la

profanation du dehors : il avait peur des interprétations inexactes et grossières, que ses sentiments eussent, en s'exprimant, à coup sûr rencontrées, ou des sourires railleurs, qui auraient pu les accueillir au passage. Enfin, un orgueil très légitime le maintenait encore dans son isolement jaloux : il avait conscience de sa valeur, et redoutait de laisser entamer par le frottement du monde sa précieuse et robuste personnalité.

Mais, — par une évidente contradiction —, Alfred de Vigny n'était pas indifférent à l'opinion de ce monde, loin duquel il voulait vivre. De là, certains petits côtés de son caractère : la fierté qu'il éprouvait à rappeler, en les exagérant, ses titres de noblesse ; et le soin parfois puéril qu'il mettait, nous dit-on, à donner l'illusion de la fortune. De là surtout son ardent amour de la gloire. Nourri dès son enfance par les récits guerriers de son père, puis élevé au collège au milieu de la rumeur étourdissante des campagnes napoléoniennes, il avait tout d'abord rêvé la gloire militaire. Quand il s'aperçut qu'il était né trop tard pour être un des héros d'une grande épopée, et qu'il comprit d'ailleurs que, par tempérament, il n'était point fait pour le métier des armes, il demanda aux lettres la célébrité que lui avait refusée la guerre. Dès lors, comme il prit soin de sa renommée littéraire ! Quelle coquetterie il mit à donner de son talent d'écrivain l'idée la plus favorable : jetant au feu beaucoup d'ébauches imparfaites et faisant des œuvres, qu'il avait épargnées, un choix sévère pour le public. Afin de rechercher les honneurs, il consentit même à sortir de sa solitude ; mais il n'eut pas à se féliciter d'avoir voulu entrer de nouveau en contact avec les hommes : élu à l'Académie Française, il essuya, le jour de sa réception (29 janvier 1846), le discours du comte de Molé, dont certains traits, ironiquement soulignés par l'auditoire, le blessèrent au vif ; et en 1848, candidat à la députation dans le département de la Charente, il recueillit à peine une dizaine de voix. Son ambition, il est vrai, à la longue s'épura : il rechercha moins la popularité que l'estime d'une élite et se proposa moins d'être célèbre que d'être parfait.

A cette perfection, on peut dire qu'il parvint par la dignité de son caractère et la bonté de son cœur. Dans son Discours de réception à l'Académie Française et dans sa proclamation aux électeurs de la Charente, il vantait l'indépendance de sa vie. Il en avait le droit ; car les faits en témoignent. Même dans la gêne, il ne demanda jamais rien à son beau-père, trois fois millionnaire, et, comme il le dit dans son Journal « travailla sans dégrader sa pensée et ne fit que des œuvres d'art. » En 1837, sollicité par l'ambassadeur de Bavière d'entrer en correspondance avec le prince royal de ce pays, il pose la condition que « ni dans le présent, ni dans l'avenir, le prince ne se croira obligé de lui en témoigner sa gratitude par autre chose qu'une lettre de lui. » Et si, après avoir été légitimiste à l'origine par tradition de famille, puis républicain par conviction, il se rallia à l'Empire au lendemain du 2 décembre, ce ne fut pas dans une pensée ambitieuse, mais simplement par sympathie pour la personne de l'empereur, qu'il avait jadis connu à Londres : du reste, malgré son adhésion au nouveau régime, il conserva sa dignité, refusant par exemple de faire une ode pour célébrer la naissance du prince impérial. Il poussa même les scrupules de sa conscience jusqu'à la naïveté le jour où, candidat à la députation, il s'interdit de paraître avant l'élection en présence de ses concitoyens, pour ne pas influencer leurs votes.

Son cœur valait son caractère. Faut-il rappeler le chagrin qu'il éprouva devant le lit de mort de sa mère ? Sa douleur fut si grande qu'elle arracha des prières à son âme incroyante. Faut-il rappeler aussi avec quel dévouement il soigna sa femme durant de longues années, faisant effort pour lui cacher sous un visage souriant ses soucis, ses inquiétudes et ses propres souffrances ? Qu'ils sont touchants, les examens de conscience auxquels il se livre dans son Journal : « Vingt fois par heure, je me dis : « Ceux que j'aime sont-ils contents ?... » Je pense à celui-là, à celle-ci que j'aime, à telle personne qui pleure : vingt fois par heure, je fais le tour de mon cœur. » Les jours de sa vie, qu'il marque d'une pierre blanche, sont ceux où il

apprend le bonheur de ses amis : « Il m'est arrivé ce mois-ci trois choses heureuses : Emile Péhaut, placé à Vienne comme professeur de rhétorique. Sauvé. — Chevalier, marié par amour et heureux. — Léon de Wailly a hérité de cinq cent mille francs, dit-on. — Que les autres soient heureux au moins ; leur vue me fait du bien. » La jalousie, si commune, hélas ! aux écrivains, n'effleura jamais l'âme généreuse de Vigny. En bien des pages de son Journal, il exprime son admiration pour Lamartine. Et si Victor Hugo et Sainte-Beuve n'ont pas eu tous les torts dans leur brouille avec Vigny ¹, du moins celui-ci jamais ne retira les éloges qu'il avait décernés aux heures de l'amitié, ni jamais ne chercha à les faire oublier par d'injustes critiques.

Il faut ajouter un dernier trait à la physionomie que nous essayons de faire revivre : c'est la tristesse. Dans une lettre à celle qu'il appelait sa « chère puritaine », Vigny s'exprime de la sorte : « Je me suis permis de rentrer dans la tristesse, qui est ma nature et peut-être le vrai sens de la vie de l'homme. » Sa tristesse, comme nous allons le voir, n'était pas la simple tristesse douloureuse d'une âme blessée par la vie, par ses déceptions, par ses chagrins, par ses deuils, mais plutôt la tristesse sereine et douce, qui provient de la contemplation attentive du monde et qui n'est pas autre chose que le sentiment profond des imperfections de l'existence. Cette mélancolie, toute philosophique, n'est le propre que des grandes âmes. C'est elle qui jette sa lueur pâle sur le front pensif d'Alfred de Vigny.

II

LE PHILOSOPHE

Sans avoir construit de système philosophique, A. de Vigny n'en mérite pas moins le nom de philosophe. Car il

¹ Sur les rapports d'A. de Vigny et de V. Hugo voir les deux livres d'Ernest Dupuy : *La jeunesse des Romantiques* (Société française d'imprimerie et de librairie, Paris, 1905 ; p. 223-289) ; *A. de Vigny ; ses amitiés, son rôle littéraire. I. Les amitiés* (Paris, 1910 ; p. 216-266).

fut de ceux qui, au lieu de s'abandonner à la vie avec irréflexion et de se laisser emporter par le cours impétueux des événements ou mollement glisser au fil d'une existence indolente, font sans cesse un effort pour se ressaisir à travers le perpétuel écoulement des choses et pour se rendre un compte exact de leur place dans l'univers.

Sa philosophie fut le pessimisme : elle se résume en cette affirmation que la vie est mauvaise et l'homme malheureux. Mais son pessimisme est original. Il ne ressemble pas à celui des autres poètes romantiques, lequel consiste surtout à prendre une attitude désolée, à se considérer comme une victime d'élection de la vie, comme un être pétri d'une argile singulière et par là même prédisposé à la souffrance. Et il ne ressemble pas non plus à celui des philosophes, à celui de Schopenhauer, par exemple, qui, sans avoir eu particulièrement à souffrir de l'existence, condamne néanmoins la vie au nom de principes métaphysiques. Non, le pessimisme de Vigny n'est pas plus le simple cri de douleur d'un homme, sur lequel la souffrance a paru s'acharner, que la sereine condamnation de l'existence par un philosophe métaphysicien : il est la constatation attristée de l'universelle douleur.

Ce n'est pas à dire que Vigny n'ait pas eu personnellement à se plaindre de la vie, et que ses peines individuelles n'aient pas influé sur le tour de sa pensée philosophique. D'abord, s'il est vrai, comme il l'a dit lui-même dans *Cinq-Mars*, qu'« une grande vie, c'est une pensée de la jeunesse exécutée par l'âge mûr », il devait estimer, lui, l'ancien officier, épris de gloire militaire, qu'il avait manqué son existence. N'eut-il pas aussi durant toute sa vie à se débattre contre des difficultés pécuniaires, qu'il était trop fier pour avouer ; et n'eut-il pas l'amertume de voir la célébrité littéraire venir bien lentement à lui, alors qu'il avait assez de dignité pour ne pas vouloir aller au-devant d'elle ? Enfin, n'oublions pas que ne lui furent épargnés ni la torture de l'amour trompé, ni le déchirement des séparations dernières avec les êtres aimés, et qu'il fut, au déclin de ses jours, tenaillé dans sa chair par une atroce maladie. Mais toutes

ses souffrances personnelles n'ont été pour Vigny que l'occasion de réfléchir sur le malheur attaché à la condition des hommes. De même qu'à la clarté d'une injustice, dont nous sommes victimes, nous apercevons plus nettement tout l'édifice des iniquités sociales, de même, la lueur des peines intimes de Vigny s'est projetée à ses yeux sur les lointains obscurs de la souffrance humaine.

Par un mouvement naturel de son esprit, Vigny ne tarde pas à passer du souvenir de ses propres douleurs à la vision des douleurs analogues des autres hommes. Il se représente alors clairement la généralité et la nécessité de certaines souffrances en ce monde. Pareille observation pour beaucoup serait plutôt de nature à diminuer la violence de leurs chagrins : leurs peines personnelles se fonderaient dans l'immensité des peines étrangères, qu'ils ne sentent point. Chez Vigny, c'est la conséquence inverse qui se produit. Sans doute, ses souffrances particulières se perdent aussi dans la totalité des souffrances humaines ; elles lui paraissent même misérables et ne comptent plus à ses yeux. Mais, par malheur ou par bonheur, il était doué d'une pitié inépuisable pour les maux d'autrui ; car c'est bien lui qui parle par la bouche de Stello : « Je crois fermement en une vocation ineffable qui m'est donnée, et j'y crois à cause de la pitié sans borne que m'inspirent les hommes, mes compagnons de misère, et aussi à cause du désir que je me sens de leur tendre la main et de les élever sans cesse par des paroles de commisération et d'amour. » Si donc les douleurs de sa vie personnelle lui paraissent insignifiantes au prix des douleurs infinies répandues dans le monde, en revanche, il ressent comme le contre-coup de toutes les souffrances éparses sur la terre, et l'émotion douloureuse qu'en définitive il éprouve est grosse pour ainsi dire des douleurs éternelles de l'humanité entière.

La première constatation que fait Vigny est celle de la solitude de l'homme dans le monde. D'abord, plus notre personnalité est accusée, plus nous nous distinguons des autres, plus nous sommes isolés. Or, si la solitude de l'esprit est un bien, puisque grâce à elle notre originalité se

découvre et se manifeste, la solitude du cœur est à coup sûr un mal ; et c'est pourtant à la seconde que nous condamnons la première. L'homme n'est pas moins seul en face de la nature. Car la nature n'est pas pour Vigny, comme elle l'est pour Lamartine, un témoin qui conserve fidèlement les traces de l'homme : muette et impassible, elle dédaigne au contraire la créature éphémère qui s'agite devant elle. Vigny lui en veut de son éternité insolente, et nous invite à reporter notre admiration et notre tendresse vers la femme, dont la grâce est fugitive. Mais, hélas ! nous n'avons pas épuisé le contenu de la misère humaine : par son inconsistance et par son inconstance, la femme elle-même devient souvent notre adversaire. Pour achever la peinture de la condition malheureuse de l'homme, il ne reste plus qu'à le montrer abandonné même de Dieu. Tableau lugubre, que celui qui nous est tracé par Vigny dans le *Mont des Oliviers*. C'est la nuit qui précède le supplice du Christ. Le ciel est sombre ; un vent glacé secoue tristement les branches des arbres. Jésus est seul, vêtu de blanc dans la nuit noire. Un frisson parcourt ses membres : il tremble de froid et d'angoisse. Sa prière monte pressante vers le ciel inclément ; mais Dieu y reste sourd. Alors Jésus frémit ; et juste à ce moment, il entend un bruit de pas qui s'approche et voit, au détour de la route, rôder la torche de Judas.

Abandonné de tout et de tous, l'homme pourra-t-il du moins se suffire à lui-même ? Non ; car de toutes parts ses desseins se heurtent à des impossibilités, et ses facultés rencontrent des limitations, qui nous entourent comme d'un cercle de fer. Notre volonté d'abord ne peut rien ; sur nous pèse, en effet, une inflexible fatalité. Quant à notre intelligence, sans parler du doute au milieu duquel elle se débat, des contradictions auxquelles elle se bute et des obscurités qu'elle ne peut éclaircir, elle trouve en elle-même ses bornes : nos efforts de pensée ne sauraient être indéfinis ; il faut compter avec notre cerveau. Ainsi nos velléités, nos aspirations viennent se briser devant des obstacles insurmontables. Enfin, outre ces limitations particulières, il y a la limitation suprême, la mort, qui pend sur nous

Comme une sombre épée,
Attristant la nature à tout moment frappée.

Telle est la triste énumération des maux inhérents à la condition humaine. Isolement, impuissance, ces deux termes les résument. Pourtant, il faut vivre. Comment ? En nous résignant, répond Vigny, au mal de l'existence. Résignation faite avant tout de raison et de fierté : de raison, puisqu'il est absurde de résister, la résistance étant vaine, absurde aussi de s'indigner, notre indignation ne pouvant s'en prendre à personne ; et de fierté, puisqu'il serait lâche de gémir, lâche aussi de supplier. Accomplissons donc virilement notre tâche d'homme ; puis, quand viendra la mort, soyons stoïques en face d'elle. A défaut d'autre religion, ayons au moins la religion de l'Honneur, « dernière lampe » qui brûle dans le « temple dévasté » de nos croyances. Ce stoïcisme de Vigny est d'ailleurs tout trempé de tendresse : il ne va pas jusqu'à nous faire accepter, avec la même résignation, comme le conseillaient les philosophes du Portique, les maux qui nous atteignent et ceux qui frappent autrui. Ce philosophe solitaire a bien vécu dans une tour d'ivoire. Mais du haut de sa tour, il s'est souvent penché pour regarder avec commisération s'agiter en bas la fourmilière humaine, inquiète et souffrante. Son œuvre tout entière déborde de pitié : « *Chatterton* », « *Stello* » sont une défense du poète, « *Servitude et grandeur militaire* » une défense du soldat. Cette pitié s'incarne en la personne d'Eloa, vierge issue d'une larme. Et c'est elle qu'on retrouve encore presque à chaque page du livre des *Destinées* : pitié pour les faibles et pour les humbles, pour le pauvre mendiant qui joue de la flûte et se désespère, pour l'esclave sans asile que recueille le colon américain ; pitié même pour les grands, s'ils souffrent, pour les rois déchus comme pour les nobles disgraciés !... Ainsi, deux conséquences pratiques découlent pour Vigny de la constatation du mal de l'existence : au nom de la dignité, il nous recommande la résignation fière et stoïque ; au nom de la pitié, il nous prêche l'amour à l'égard des êtres souffrants.

Est-ce là toute la philosophie de Vigny ! Pas encore. Car au milieu de ces idées sombres une lueur brille : c'est l'espérance qu'un jour le mal disparaîtra de la terre, non par la vertu miraculeuse d'une grâce céleste, mais par l'œuvre lente et sûre de l'Idée triomphante. Cette croyance au progrès ne s'est pas dégagée tout de suite dans son esprit ; mais avec le temps elle s'est peu à peu précisée et affirmée. En 1843, dans *la Sauvage*, ce n'est encore qu'une indication vague :

La loi d'Europe est lourde, impassible et robuste ;
Mais son cercle est divin, car au centre est le juste.

La même année, dans *le Mont des Oliviers*, il en est encore à se demander

.....Si les nations sont des femmes guidées
Par les étoiles d'or des divines idées,
Ou de folles enfants, sans lampe dans la nuit,
Se heurtant et pleurant, et que rien ne conduit.

En 1844, dans *la Maison du berger*, se trouve affirmée sa foi encore timide dans les progrès de la raison :

Diamant sans rival, que tes feux illuminent
Les pas lents et tardifs de l'humaine raison !

et sa foi déjà très vive dans les ressources cachées de l'esprit :

L'invisible est réel. Les âmes ont leur monde
Où sont accumulés d'impalpables trésors.

Mais dès l'année 1846, dans son *Discours de réception à l'Académie Française*, il proclame hautement sa confiance en un avenir meilleur : « Si, comme j'en ai la foi profonde, l'espèce humaine est en marche pour des destinées de jour en jour meilleures et plus sereines, que la chute de chaque homme n'arrête pas un moment la grande armée. » Dans *la Bouteille à la mer*, qu'il écrivit en 1853, son espérance en

l'idée libératrice du monde est alors clairement exprimée ; la bouteille ballottée par les flots représente l'idée, qui, jetée dans l'océan humain, y poursuit sa route accidentée jusqu'au terme assuré du voyage. Enfin dans *l'Esprit pur*, écrit en 1863, quelques mois avant sa mort, il n'annonce plus simplement la venue prochaine du règne de l'Esprit ; il déclare que ce règne est arrivé :

Ton règne est arrivé, pur esprit, roi du monde.

Ainsi s'est enfoncée de plus en plus profondément dans l'âme de Vigny la foi dans le progrès humain. Grâce à cette croyance au progrès par l'Idée, on peut dire qu'un optimisme couronne finalement le pessimisme de Vigny.

Entre ce pessimisme et cet optimisme, il n'existe d'ailleurs aucune contradiction. Car le premier concerne la vie de l'individu, et le second l'existence de la société. Or, il n'est nullement impossible de concilier un pessimisme individuel avec un optimisme social. On peut penser, en effet, que la vie est mauvaise pour l'individu, que la nature est cruellement dure pour l'homme, dont elle brise en son cours aveugle les pensées encore inachevées et les affections qui voudraient être éternelles ; et l'on peut en même temps juger qu'en dépit des souffrances individuelles, peut-être même grâce à elles, la société poursuit infatigablement la réalisation progressive d'un idéal supérieur.

Telle est la philosophie d'Alfred de Vigny, une des plus élevées que penseur ait jamais conçues en dehors de toute croyance religieuse. Et ce n'est pas un de ses moindres titres assurément, que d'avoir inspiré l'existence si noble de ce poète. S'il est certain qu'il y conforma sa vie, on a prétendu, il est vrai, qu'il n'y demeura pas fidèle à l'heure de sa mort. Une querelle passionnée s'est même engagée sur ce point. Vigny s'est-il réellement converti à ses derniers moments ? Nous l'ignorons. Et s'il a renié sa philosophie en mourant, est-ce du bout des lèvres ou bien du fond du cœur ? Nous ne le savons pas davantage. D'ailleurs, serait-il même prouvé que dans son agonie il ait librement con-

senti à recevoir l'assistance d'un prêtre, peut-être ne faudrait-il voir encore dans cette acceptation qu'un acte de déférence à l'égard d'une religion, qui toujours lui parut profondément vénérable, et de respect pour la mémoire de ses ancêtres, tous morts dans cette consolante et suprême illusion. A lire certaines lignes trop peu remarquées de son Journal, il semble qu'un tel acte ait été prémédité de longue date. Jetant sur le papier le canevas d'un roman : « Un homme d'honneur », il écrivait en 1834 : « L'honneur est la seule base de sa conduite et remplace la religion en lui... Le christianisme est mort dans son cœur. A sa mort, il regarde la croix avec respect, accomplit tous ses devoirs de chrétien comme une formule et meurt en silence. » Pareille attitude convenait à l'état d'âme de Vigny. Il comprenait quelle fut dans le passé la grandeur du christianisme ; il respectait la foi chez les autres ; et lui-même, peut-on dire, conserva jusque dans son incroyance une âme religieuse. Ces deux mots « scepticisme pieux », jetés dans un coin de son Journal, définissent exactement ses dispositions intellectuelles à l'endroit de la religion. Un tel mélange de foi et d'impiété n'a pas lieu de nous surprendre, si nous songeons à la diversité des sentiments qu'une âme humaine peut contenir. Oui, l'esprit d'Alfred de Vigny était incroyant, parce qu'ayant promené sur le monde un regard libre et assuré, il n'y avait point vu ce que d'autres croient y voir. Mais son cœur était religieux, parce qu'il était de ceux qui pressentent quelque chose au-delà de la réalité visible et tangible, et aspirent à une vie moins incertaine et moins menacée que la nôtre.

III

L'ÉCRIVAIN

Si puissante que se manifeste, dans la plénitude de l'âge, la personnalité d'un écrivain, elle a toujours eu de la peine à se dégager du réseau, parfois compliqué, des influences

premières. Vigny n'a pas échappé à la loi commune ; ses œuvres du début nous le prouvent.

Dans ses premières poésies, écrites de 1820 à 1830, plusieurs influences se mêlent. D'abord on y trouve encore la trace du goût très vif qu'eut le dix-huitième siècle pour les peintures voluptueuses : c'est Dolorida, simplement vêtue, qui s'apprête à se mettre au lit ; et sur le bord de la source, où elle va se baigner, c'est Suzanne qui se montre dans toute sa nudité. Par ces tableaux, Vigny rivalise avec Boucher et Fragonard. Ailleurs il s'efforce d'imiter le néo-hellénisme d'André Chénier, qu'il avait connu, avant même l'édition de 1819, par les fragments qu'avaient publiés de lui Chateaubriand et Millevoye : ici Ménalque et Bathylle luttent auprès d'un chêne en des chants alternés, comme jadis les bergers de Théocrite et de Virgile ; là, sur le navire qui l'emporte, Syméthra se penche et se regarde dans le miroir des eaux, sourde aux plaintes de son amant resté sur le rivage. Mais l'influence qu'a surtout subie A. de Vigny, hôte des deux Cénacles de 1823 et 1829, c'est l'influence romantique. Bien avant V. Hugo, il ébauche, en de pittoresques esquisses, une véritable « Légende des Siècles ». L'âpreté des temps bibliques revit en la douleur paternelle de Jephthé ; et l'héroïsme chevaleresque du moyen-âge résonne dans l'écho prolongé de l'appel de Roland. Sur la terre d'Espagne se dresse la dure silhouette du Trappiste, prêtre-soldat. Et voici que, plus près de nous, retentit à nos oreilles le sinistre tocsin de la Saint-Barthélemy, et que dans l'ombre mystérieuse d'une prison se dessine vaguement à nos yeux le Masque de Fer... Déjà, il est vrai, quelques-uns des premiers poèmes de Vigny, *Moïse*, *Eloa*, *les Amants de Montmorency*, annoncent le poète original, que révélera pleinement le livre des « Destinées ».

Du romantisme et de l'essor qu'il donna à l'histoire procède aussi le roman de *Cinq-Mars* (1826). A son tour, A. de Vigny conçut le dessein d'une de ces reconstitutions du passé, qu'avait inaugurées Chateaubriand et que Walter Scott avait mises à la mode. Mais, à vouloir emprunter à l'histoire la matière même d'un roman et non plus sim-

plement un cadre, il fallait s'imposer comme loi le respect absolu des faits. Par malheur, son tempérament empêchait Vigny de rester impartial. Ne nous avoue-t-il pas qu'il avait eu l'intention de composer une suite de romans historiques, qui seraient « comme l'épopée de la noblesse » ? *Cinq-Mars* est justement le premier de la série, demeurée d'ailleurs incomplète ; et nous voyons que tout y tourne à la glorification du jeune noble conspirateur. Au surplus, ce qui autorisait Vigny à prendre sans scrupule des libertés avec l'histoire, c'était sa conviction qu'il y a dans chaque individu une loi intérieure de développement, plus réelle en somme que les faits extérieurs qui souvent la contrarient. De là pour l'écrivain le droit de reconstruire logiquement les caractères et de rectifier au besoin les données de l'histoire : *Cinq-Mars* sera toujours guidé par des mobiles généreux, le Cardinal agira uniquement par esprit de domination, et Louis XIII tremblera comme un enfant sous l'implacable regard de « l'homme rouge ». Une telle méthode ne convient plus à notre besoin d'exactitude. Mais si la lecture de *Cinq-Mars* met sans cesse en éveil notre esprit critique, elle ne laisse pas que de captiver encore plus d'une fois notre imagination par de gracieuses peintures et des scènes pathétiques.

Au théâtre également, Vigny commença par être un représentant du romantisme. Il fut même à l'avant-garde dans la rude bataille que la nouvelle école livra sur la scène. Si la représentation d'*Othello* (24 octobre 1829) suivit celle d'*Henri III et sa cour*, elle précéda celle d'*Hernani*. Vigny était donc — ou peu s'en faut — en droit d'écrire dans la préface de *Chatterton* : « Lorsque le More fut entré dans la place, il en ouvrit toutes les portes. » *Othello* fut le premier assaut sérieux contre le théâtre édulcoré des pseudo-classiques ; il marque un retour énergique et bienfaisant vers la vérité et la vie. Enfin, on osait parler un langage naturel ; l'audace était grande ; et quand M^{lle} Mars, qui jouait le rôle de Desdémone, dit à Joanny, qui jouait celui d'*Othello*,

Vous avez trop veillé. Tenez, mettez cela,
Attachez ce mouchoir...

ce fut une tempête dans la salle. Le public ne s'y trompa point. Appeler sur la scène un mouchoir « un mouchoir », c'était en 1829 inaugurer une esthétique nouvelle. Shakespeare était vengé des mutilations sacrilèges que lui avaient fait subir Letourneur et Ducis. Avec l'*Othello* de Vigny, c'est Shakespeare lui-même, et non plus Shakespeare travesti, qui monte sur la scène française, pour y proclamer enfin la souveraine liberté de l'art dramatique.

La Maréchale d'Ancre, représentée sans grand succès un an et demi après *Othello*, le 25 juin 1831, termine, peut-on dire, la première période de la vie littéraire d'A. de Vigny. Il ne va pas tarder à se séparer du groupe romantique ; *Stello*, paru l'année suivante, nous le montre déjà en possession de son génie original. Tous les sujets qu'il traitera désormais seront empruntés à sa propre expérience. Si dans *Stello* et *Chatterton*, il plaide en faveur du poète, c'est qu'il lui fut donné de mesurer lui-même l'indifférence du public à l'égard de cette classe d'écrivains. Prend-il en main dans *Grandeur et Servitude militaire* la cause du soldat, c'est qu'il avait éprouvé en personne toutes les misères du métier des armes. Et à travers la plupart des poèmes des *Destinées*, il serait facile de retrouver également l'inspiration personnelle qui leur donna naissance : c'est la propre douleur du poète qui gémit dans les plaintes désolées de Samson, et par la bouche de Jésus, c'est Vigny lui-même qui dresse contre Dieu une terrible accusation.

Mais si les émotions de son âme sont la source de toutes ces œuvres, il est remarquable que jamais elles ne s'y sont exprimées sous une forme personnelle. Une raison d'intérêt artistique s'ajoutait à celle de délicatesse morale, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, pour pousser Vigny à sa conception de l'art impersonnel : il jugeait les hommes incapables d'entrer dans les sentiments de leurs semblables. Sans doute, la qualité première d'un écrivain était à ses yeux la sincérité, qui seule peut imprimer aux

œuvres, suivant ses expressions, « le caractère sacré que doit donner la présence divine du vrai ». Mais qu'entendait-il par la vérité artistique ? « C'est, dit-il, dans la préface de *Cinq-Mars*, un choix du signe caractéristique dans toutes les beautés et toutes les grandeurs du vrai visible ; mais ce n'est pas lui-même, c'est mieux que lui ; c'est un ensemble idéal de ses principales formes ». En d'autres termes, la vérité artistique, c'est la vérité de la vie, débarrassée des détails insignifiants de la situation, dépouillée des particularités de la personne ou de l'objet, c'est, en un mot, la vérité générale. Se dégageant donc de ses émotions personnelles, Vigny a tendu par un effort de réflexion vers cette vérité générale, qui était selon lui l'objet même de l'art. Ainsi a été consommé, au nom d'un idéal tout à la fois moral et artistique, le sacrifice de la personnalité de Vigny, du moins de sa personnalité apparente. Car ce qui constitue la personnalité véritable d'un homme, ce n'est pas la série des événements accidentels de son histoire individuelle, mais bien plutôt l'ensemble des grands sentiments impersonnels et des grandes idées générales dont son âme s'est emplie. Et c'est pourquoi, dans une lettre à M^{lle} Camille Maunoir, Vigny pouvait écrire les lignes suivantes : « Je m'enferme, je réfléchis, j'écris comme dans un autre temps je l'aurais fait. Ce ne sera pas ma pensée appropriée à la circonstance, ce sera elle seule et pure, ce sera *moi entier* ».

Le tempérament de Vigny permettait cette généralisation de l'émotion personnelle par le travail de la réflexion. Chez les natures expansives, l'émotion passe vite ; elle s'évanouit avec les gestes, les jeux de physionomie et les paroles qui la traduisent au dehors. Comme rien ne la gêne dans sa manifestation extérieure, elle n'arrête pas l'attention de l'esprit ; elle ne fait pas parler d'elle et pour ainsi dire ne compte pas dans la vie. Au contraire, chez les êtres d'une nature plus renfermée, l'émotion persiste davantage. Les mouvements organiques, qui toujours l'accompagnent et qui en sont comme l'expression corporelle, sont chez eux contrariés et comprimés. Et dès lors, la résistance même,

que l'émotion a rencontrée lui a en quelque sorte donné plus d'importance. L'émotion ne disparaît pas sans laisser après elle un souvenir de son passage : c'est de ce souvenir que la réflexion s'empare, c'est sur lui qu'elle travaille. Ainsi les choses se passaient vraisemblablement chez Vigny, comme nous l'atteste cette remarque du Journal : « Le cœur existe bien, moralement parlant. On sent ses mouvements de joie ou de douleur ; mais c'est une chambre obscure dont la lumière est la tête. La mémoire et la pensée l'illuminent et y font paraître les sentiments. Sans la tête, ils s'éteignent ».

Une telle méthode de création artistique devait entraîner une double conséquence. D'une part, comme les œuvres de Vigny étaient le produit d'une patiente méditation, leur élaboration était très lente. « Je ne fais pas un livre, déclare-t-il lui-même dans son Journal, il se fait : il mûrit et croît dans ma tête comme un fruit. » Et d'autre part, comme ces œuvres avaient leur source première dans les émotions réelles de son existence, on comprend que, n'ayant plus dans la solitude, où il se renferma, le contact perpétuel des hommes et des choses pour renouveler ses impressions, il ait été, dans la seconde période de sa vie littéraire, atteint d'une infécondité relative.

Mais si l'isolement, dans lequel vécut Vigny dans la seconde moitié de son existence, explique la rareté des œuvres qu'il produisit alors, il en explique aussi l'originalité profonde. Dans le roman, il imagine une forme intermédiaire entre la série discontinue de nouvelles isolées et la suite non interrompue d'un récit prolongé : les tableaux sobres et poignants de *Stello* et de *Servitude et Grandeur militaire* sont reliés entre eux par des analyses psychologiques très subtiles. Au théâtre, Vigny crée avec *Chatterton* le modèle d'un drame nouveau, dont l'action se réduit à une crise morale. Plus d'aventures extraordinaires ni d'intrigues compliquées ; plus de passions violentes qu'exaspèrent les obstacles du dehors et qu'alimentent de multiples incidents. Mais un drame tout intérieur, le « Drame de la Pensée », qui réside dans les angoisses du cœur et

les inquiétudes de l'esprit. C'était pourtant l'époque des grandes pièces historiques, peuplées de personnages, encombrées de péripéties. Pour que *Chatterton* ait été applaudi comme il le fut dans la mémorable soirée du 12 février 1835, il a fallu que l'idéalisme éloquent de la thèse sociale qu'il développe fit passer inaperçue aux yeux du public « ivre d'art, de passions et de poésie ¹ » la simplicité hardie de la conception dramatique.

C'est en poésie surtout qu'A. de Vigny a manifesté toute son originalité, en avançant chez nous, comme il l'a dit lui-même, « toutes les compositions, dans lesquelles une pensée philosophique est mise en scène sous une forme épique ou dramatique ». Le dix-huitième siècle avait bien vu éclore beaucoup de poèmes philosophiques, mais, à part ceux, du reste à peine ébauchés, d'André Chénier, ils étaient tous également médiocres. Et ce qui avait manqué à Louis Racine, à Voltaire, à Fontanes, à Lebrun, à Delille et à André Chénier lui-même, c'était la connaissance exacte des conditions particulières dans lesquelles la poésie philosophique est possible. Oubliant que la poésie est essentiellement le langage de l'émotion, les poètes du dix-huitième siècle exprimèrent en vers abstraits des idées abstraites. Ils croyaient faire ainsi de la « poésie philosophique » : ils faisaient tout au plus de la « philosophie en vers ». C'est avec A. de Vigny que la poésie philosophique se dégage enfin de la poésie didactique, pour constituer vraiment un genre indépendant.

Le premier en France, en effet, il comprit que le poète philosophe doit constamment tâcher de convertir l'idée abstraite en émotion par le moyen d'une image symbolique. Le symbole est une image tout à la fois particulière et générale : d'un côté, elle apparaît à nos yeux avec des contours arrêtés et des détails précis, et d'autre part, elle évoque dans notre esprit la vision d'un groupe indéfini d'êtres ou d'objets. Ainsi Moïse représente tous les hommes d'élite

¹ Expression de Th. Gautier, *Histoire du romantisme*, Paris, Charpentier (p. 153).

que leur supériorité condamne à la solitude ; Eloa, toutes les personnes qu'un sentiment de pitié pousse au sacrifice ; et le Loup qui meurt en silence, tous les êtres énergiques qui savent se résigner à la souffrance. Le symbole prend de la sorte une signification philosophique, que Vigny a toujours su nous permettre de dégager clairement.

Sa valeur artistique n'est pas moins évidente. D'abord, comme Vigny excelle à peindre en quelques touches rapides des paysages qui toujours se trouvent en harmonie avec les scènes représentées, et à fixer en des dessins aux lignes accusées les attitudes et les gestes par lesquels s'expriment les sentiments de ses personnages, il met sous nos yeux des tableaux pittoresques qui parlent à notre imagination. Il ne se contente pas d'ailleurs de nous présenter des images fixées en un lieu de l'espace et à un moment du temps ; il nous les montre aussi, pour ainsi dire, en action, telles qu'elles se modifient au cours de la durée. Par là, le symbole revêt un caractère dramatique. Enfin, qu'il généralise ou qu'il transpose, notre esprit apercevant tout un monde par delà l'image particulière directement offerte à nos regards, s'élève, grâce au symbole, à des visions souverainement poétiques.

La fusion des deux éléments, qui constituent le symbole, de l'image particulière et de l'idée générale, n'a pas toujours été, il faut en convenir, bien opérée par Vigny : de là, l'inégalité de ses poèmes. Parfois, c'est l'image particulière qui ne laisse pas se dégager l'idée générale, et parfois l'idée générale qui masque l'image particulière. Dans les meilleures de ses poésies, on voit même se produire accidentellement des éclipses momentanées de l'image par suite de l'interposition de l'idée. Or, quand une image particulière attire seule l'attention, le poème perd sa signification philosophique ; et quand une idée générale retient seule l'esprit, le poème perd sa valeur esthétique. La perfection n'est atteinte que si l'équilibre s'établit entre l'image particulière et l'idée générale. Alors vraiment apparaît dans tout son éclat le symbole, où l'image et l'idée se mêlent en une intime union, et par où se révèle l'accord secret et profond

qui, par l'intermédiaire de l'imagination, s'est fait dans l'âme du poète entre sa sensibilité et son intelligence.



L'œuvre de Vigny survivra-t-elle longtemps au siècle qui l'a vu naître ; et, à défaut d'une popularité bruyante, à laquelle d'ailleurs il ne tenait pas, cet écrivain verra-t-il au moins, suivant son souhait modeste, toujours venir à lui « de dix en dix années » des « flots d'amis renaissants » ? A en juger par le regain de faveur qu'on a provoqué ses ouvrages en ces dernières années et par la curiosité croissante qui s'est attachée à sa personne — et qu'il eût même certainement trouvée fort indiscreète, — il semble bien que ses espérances ont été déjà dépassées. Et l'on peut prévoir que ses romans et ses drames seront depuis longtemps tombés dans l'oubli, quand chanteront encore dans les mémoires humaines quelques-uns de ses vers, où sous une forme impérissable il a su exprimer l'angoisse éternelle de certaines âmes en présence du mystère de la destinée. Vigny demeurera le représentant le plus pur et comme le chef de file d'une légion sans cesse grossissante d'esprits, qui, ne pouvant ni se contenter des abris collectifs que la foi séculaire des peuples éleva pour les individus, ni se passer dans la tourmente de la vie d'un asile de paix et de recueillement, sont obligés de rebâtir eux-mêmes leur temple. A ces âmes inquiètes Vigny enseignera le secret bienfaisant de son apaisement final. Et son exemple même les détournera de chercher dans l'isolement continu la fuite des douloureux contacts humains et la préservation jalouse de leur chère individualité. Car, si Vigny dut à la solitude le parfum sauvage et pénétrant de ses œuvres les meilleures, c'est à elle aussi qu'il dut beaucoup de l'amertume de son cœur et de l'infécondité de son génie.

Marcel BRAUNSCHVIG.

LES PREMIÈRES FEMMES LETTRÉES A TOULOUSE

Le féminisme dans les Lettres paraît être le privilège de l'ère moderne. C'est à peine si, dans l'Antiquité, l'on peut citer quelques femmes poètes, comme Myrtis, Corinne, et surtout Sapho qui fut surnommée la « dixième Muse ».

Les Latins ont été moins favorisés encore que les Grecs. Ils n'eurent pas de femmes lettrées dignes d'être connues de la postérité, si l'on en excepte Sulpicia, qui vivait au premier siècle de notre ère et à laquelle on attribue quelques vers enjoués et tendres à l'adresse de son mari Calénus.

1. — FASSICA

Dans les Gaules, au contraire, il semble que la culture littéraire ait été plus répandue. C'est ainsi que, au sixième siècle, on voyait à Toulouse une femme savante, Fassica, que le grammairien Virgile considérait comme un des professeurs les plus érudits de son temps, et tellement éminente — a-t-il écrit dans une de ses *Epistolæ*¹ — que « son nom restera célèbre tant que le monde existera ». Hélas ! même à Toulouse, qui a retenu le nom de Fassica ? On le rechercherait en vain dans la *Biographie Toulousaine*, pourtant si complaisamment ouverte à tous ceux dont la vie s'est rattachée de près ou de loin à la Cité Palladienne. Il en est du reste de même pour son panégyriste, le gram-

¹ *Litteræ*, II, page 123, lignes 6 et s. de l'édition Huemer.

mairien Virgile. C'est qu'à l'époque (1823) où remonte la compilation due au baron de Lamothe-Langon et à Alexandre Dumège, Angelo Mai n'avait pas encore découvert dans les archives du Vatican les divers manuscrits qui nous ont conservé les œuvres du grammairien si longtemps confondu par les historiographes de Toulouse avec l'auteur de l'*Enéide* ¹.

II. — NA LOMBARDA

Aux temps des Troubadours, tant de la geste royale que de la geste féodale, les femmes qui se plaisaient aux jeux poétiques devaient être nombreuses. Mais elles « tenaient des Cours d'Amour », plutôt qu'elles n'écrivaient. On peut, cependant, citer comme ayant rivalisé avec les meilleurs troubadours de leur temps Maria de Ventadour en Limousin, Na Castellosa en Auvergne, Clara d'Anduse en Gévaudan, Azalaïs de Porcairagues dans le Gard, Iseut de Capnion et Almuc de Chateaufort en Vivarais, la comtesse de Die et Na Tibors en Provence, enfin Na Lombarda à Toulouse.

Na Lombarda était belle et avenante (*bela e avinens*) a dit son biographe languedocien. Elle était de plus bien éduquée (*ensegnada*) et savait facilement « trouver en vers ». Le bruit de son mérite et la réputation de sa beauté attirèrent à Toulouse, pour la voir, Bernard-Arnaud d'Armagnac, frère du comte Géraud IV d'Armagnac, qui gouverna de l'an 1190 à l'an 1219 d'après l'*Art de vérifier les dates* et auquel il succéda au détriment de ses neveux (ce qui ne lui profita guère, car il mourut en 1226). Il la « requit d'amour » et devint un de ses chevaliers servants. Mais, un beau jour, il la quitta brusquement pour rentrer dans ses terres et se borna à lui envoyer, en guise de congé, les *coblas* (strophes) suivantes :

I. — Lombartz volgr'eu esser per na Lombarda,
Qu'Alamanda no'm platz tan, ni Giscarda,

¹ Voir notre étude sur la *Légende de Virgile à Toulouse*, dans la *Revue des Pyrénées*, année 1902, t. XIV, pp. 144 et suiv.

Qar ah sos oïlhz plasenz tan gen ni garda,
 Que par que'm don s'amor, mas trop me tarda,
 Qar bel vezer
 E mon plazer
 Ten e bel ris en garda
 Com no'ls ne pod mover.

II. — Segner Jordans, se vos lais Alamagna
 Frans'e Piteus, Normandi'e Bretagna,
 Be me devez laisar senes meselagna
 E Lombardi'e Livorn'e Lomagna 1.
 E si'm valez
 Eu per un dez
 Valdr'eus ab leis qu'estragna
 Es de tot avol prez.

III. — Mirail de prez
 C'onor avez
 Ges per vila nos fragna
 L'amors en qu'em tenez.

I. — « Je voudrais être Lombard pour dame Lombarde — car Alamanda et Giscarde ne me plaisent autant ; — de ses yeux plaisants, elle me regarde si gentiment — qu'il semble qu'elle me donne son amour ; mais elle tarde trop (à m'aimer) — car belle vue — est mon plaisir — et beau rire, elle les tient (si bien) — qu'on ne peut les faire sortir.

II. — « Seigneur Jourdan, si je vous laisse Allemagne, — France et Poitiers, Normandie et Bretagne (c'est-à-dire les dames de ce pays), — vous devez bien me laisser sans conteste Lombardie, Livourne et Lomagne ; — et si vous me rendez (ce) service, je vous en rendrai dix fois plus auprès d'elle — qui est dépourvue de toute mauvaise qualité.

III. — « Miroir de prix — puisque vous avez de l'honneur, — il ne faut pas que par un vilain se rompe — l'amour qui me lie à vous. »

Cette Alamanda, dont parle Bernard-Arnaud d'Armagnac

1 Lombardia. *Livorno* e Lomagna (ms. H. du Vatican). Cf. *Revue des Langues Romanes*, 1889, p. 162.

dans sa première cobla à Na Lombarda, n'était autre que la dame qui échangea avec Giraut de Borneilh une tenson bien connue ; et cette Giscarda était la vicomtesse de Comborn, qu'avait chantée Bertrand de Born et qui avait été la cause de sa brouille avec Maeuz¹.

Na Lombarda fut aussi surprise qu'indignée de la conduite cavalière de Bernard-Arnaud d'Armagnac à son égard. Mais elle sut se contenir et répondit à son message par les coblas suivantes :

I. — Nom volgr'aver per Bernard na Bernarda
E per n'Arnaud n'Arnauda (estre) appellada ;
E grans merces, seigner, car vos agrada
Cab tal doas domnas m'avez nomnada.

Voill quem digatz
Cals mais vos platz
Ses cuberta selada
El mirail on mira[t]z.

II. — Car lo mirailz e no vezer descorda
Tan mon acord c'ab pauc no'l desacorda ;
Mas can record so qe'l meus noms recorda,
En bon acord totz mons pensars s'acorda ;

Mas del cor pes
On l'aves mes
Que sa maiso ni borda
No vei, que las taises.

I. — « Je voudrais avoir le nom de dame Bernarde pour Bernard — et être appelée dame Arnaude pour seigneur Arnaud ; — et grand merci, Seigneur, qu'il vous plaise — de me nommer avec deux dames telles que celles-là. — Je veux que vous me disiez — sans fausse feinte — celle qui vous plaît le plus — ainsi que le miroir dans lequel vous vous mirez.

II. — « Car parler de miroir, et ne pas vouloir s'y regarder — dérange tout mon accord qu'il s'en faut de peu que

¹ Conf. BARBIERI, *Dell' origine de la poesia rimata*, p. 135 ; — CHABANEAU, *Biographies*, p. 79, n. 3 et 4, — *Histoire générale de Langue-doc* (édition Privat), tome X, note 38, p. 279.

cela ne le rompe ; — mais quand je me rappelle ce que mon nom rappelle — toutes mes pensées s'accordent à faire un bon accord. — Néanmoins, je suis en peine de savoir — où vous avez placé votre cœur ; — je ne vois ni la maison, ni la chaumière (qu'il habite), — car vous les passez sous silence. »

C'est le manuscrit 3.207 de la Bibliothèque du Vatican, remontant au quatorzième siècle, qui rapporte ces coblas. Jusqu'à ces derniers temps, elles avaient été éparpillées comme à plaisir et publiées par morceaux d'une façon à la fois incomplète et incorrecte dans divers recueils¹, en sorte qu'elles étaient à peu près incompréhensibles. Nous pouvons les lire aujourd'hui sous une forme plus complète dans l'édition intégrale du manuscrit H, due à MM. Gauchat et Kherli², et plus correcte dans la reproduction qu'en a faite le docteur Dejeanne dans les *Annales du Midi*³.

Mais, même avec ces corrections, il est assez difficile de comprendre pourquoi Bernard-Arnaud, après avoir vécu « en grande intimité » avec Na Lombarda et être devenu « son ami », l'abandonna si brusquement en lui décochant, en guise d'adieu, ses coblas assez énigmatiques. Le docteur Dejeanne suppose qu'il doit y avoir dans le manuscrit qui les rapporte une lacune où étaient expliqués les circonstances et le motif de ce départ. Ce motif paraît avoir été la jalousie. Bernard-Arnaud avait dû être froissé des avances faites à Na Lombarda par un certain sire Jordan ou de la façon dont elles avaient été accueillies par Na Lombarda. La première strophe, adressée à Na Lombarda, lui reproche sa froideur ; la seconde propose à Jordan un accommodement : « Traçons, lui dit Arnaud-Bernard, une ligne de démarcation laissant d'un côté l'Allemagne, la France et Poitiers, la Normandie et la Bretagne (sans doute parce que Jordan habitait l'un de ces pays d'au-delà la Loire) et met-

¹ BARBIERI, *Dell' origine de la poesia rimata*, p. 135 ; — RAYNOUARD, *Choix*, V, 239 ; — MAHN, *Werke*, III, 344 ; — *Histoire littéraire de la France*, XIX, 63 ; — CHABANEAU, *lib. et loc. citatis*.

² *Die provenzalischen Dichterinnen*, pp. 10 et 33.

³ Année 1906, pp. 63 et s.

tant de l'autre côté la Lombardie, Livourne et la Lomagne. Je vous abandonne le Nord, c'est-à-dire les dames de cette région ; laissez-moi le Midi, j'aurai ainsi la dame que je désire, et je reconnaîtrai ce service au décuple. »

Quel était ce Jordan ? Peut-être s'agit-il de Jordan Bonel, identifié par Chabaneau avec Jordan de Confolens, qui vivait à cette époque. Schultz propose plutôt Jordan III de l'Isle-Jourdain ; mais cela ne cadrerait pas avec la proposition que lui fait Arnaud-Bernard de lui abandonner le Nord, alors qu'il est du Midi.

Quoi qu'il en soit, la réponse de Lombarda paraît assez embarrassée. Elle ne signifie pas un congé définitif à son amant piqué ; mais, d'autre part, elle ne veut pas lui faire d'avances. Elle se tire de la difficulté par des jeux de mots suivant la mode du temps et qui font songer au pathos des « Précieuses » du dix-septième siècle ¹.

La *Biographie Toulousaine* ne pouvait manquer de consacrer une notice à Na Lombarda ². C'est Lamothe-Langon qui s'en est chargé. L'imagination du romancier y joue le principal rôle. On peut en juger par les vers suivants qui ne rappellent que de loin les coblas de Bernard-Arnaud d'Armagnac :

Oui, je voudrais porter le nom
De *Lombarda*, savante et belle ;
De son âme obtenir le don,
Rien ne sait me plaire autant qu'elle !
Ses yeux si doux peignent l'amour,
Sa bouche parle de tendresse,
Et pourtant je la vois sans cesse
Du bonheur éloigner le jour...
Mais, quand près d'elle je soupire,
Belvezer, charmante beauté,
Montplazer, *Belris* que j'admire
Accusent ma légèreté !
Toutes trois m'ont rendu les armes ;
Je fus heureux à leurs genoux,

¹ Conf. docteur Dejeanne, *lib. et loc. cit.*

² Voir *verbo* : LOMBARDA (t. I, p. 384, c. 2).

Et je puis perdre tant de charmes !
 Si leur cœur devenait jaloux,
 Le mien en conçoit des alarmes...
 Lombarda, je fuis loin de vous,
 Craignant vos refus et vos larmes.

Il existe une charte, datée de juin 1206, *Philippo rege regnante, et R^o Tolose comite, et Fulco episcopo*, par laquelle Lombarda partage avec Pierre d'Auriac les deux filles de Pons Jaule. L'une de ces filles, Na Guillelma, est attribuée à Na Lombarda, et l'autre, Na Bruneseus, à Pierre d'Auriac ¹. Camille Chabaneau considère cette Na Lombarda comme étant la même que celle que courtisa Bernard-Arnaud d'Armagnac ². Elle aurait donc vécu à la fin du douzième siècle et au commencement du siècle suivant.

III. — LA DAME DE VILLENEUVE

Lorsque les Sept-Troubadours eurent fondé le Collège du Gai-Savoir, ils firent des règlements connus sous le titre de *Leys d'Amors* (Lois d'Amour) qui ont constitué le code poétique de la langue d'Oc au quatorzième siècle. L'une de ces lois portait que les femmes ne pourraient prétendre aux fleurs dans leurs concours, à moins « qu'il ne s'en rencontrât quelqu'une qui, outre la rareté de sa vertu et l'éminence de sa dignité, fût si bien instruite de l'art de faire des vers qu'on ne pût raisonnablement soupçonner qu'elle eût employé le travail d'autrui à la composition du sien » ³. Cette méfiance était peu flatteuse pour les facultés poétiques et l'éducation littéraire des femmes de ce temps. Elle expliquait qu'on n'eût trouvé aucun nom de femme parmi les lauréats des concours des Jeux Floraux pendant la période médiévale, lorsque, vers la fin de l'année 1809, trois ans

¹ Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. IX, p. 523, et Musée des Archives nationales, p. 118.

² *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. X, p. 279, renvoi 4.

³ CASENEUVE, *L'origine des Jeux Floraux*, p. 78.

après le rétablissement de l'Académie, un tout jeune homme se présenta à l'un des nouveaux mainteneurs, le marquis d'Escouloubre, et lui présenta un manuscrit qu'il disait avoir découvert parmi les restes des archives de l'abbaye de Saint-Savin, dans le pays de Lavedan, non loin de Tarbes, et contenir plusieurs pièces de vers en langue d'Oc pleines d'importance pour l'histoire des Jeux Floraux. Ce jeune homme se nommait Alexandre Dumège. Il devait devenir un des archéologues les plus réputés du Midi. Mais, en ce moment, il n'avait aucune situation. Fils d'un acteur attaché au Théâtre de Toulouse, il cherchait à se procurer des protecteurs en les flattant dans leurs goûts, et il espérait en trouver un d'importance dans le marquis d'Escouloubre. Il ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Le marquis d'Escouloubre attacha d'autant plus d'intérêt à ce manuscrit qu'il lui révélait deux faits nouveaux vraiment intéressants : d'abord une précision de date pour la vie de Clémence Isaure, ce qui n'avait jamais pu être fait jusqu'à ce jour, et, en second lieu, l'existence d'une femme-poète, restée ignorée et appartenant à la vieille famille toulousaine des Villeneuve.

Devenu possesseur de ce manuscrit qu'Alexandre Dumège lui céda gracieusement ou lui vendit peut-être, le marquis d'Escouloubre se hâta de le communiquer à l'Académie des Jeux Floraux et lui en fit don dans la séance du 5 janvier 1810. La veille, le *Journal de la Haute-Garonne* avait publié une notice sur l'Académie des Jeux Floraux, où il était dit notamment : « Environ cent ans après (l'année 1488), Clémence Isaure releva cette institution qui commençait à languir, en multipliant les prix et en leur donnant plus de valeur..... En 1498, Clémence Isaure en fit la distribution elle-même. Un ancien registre que l'Académie vient de recouvrer le porte expressément. Il y est dit que parmi ces fleurs, qu'il appelle *nouvelles*, l'Eglantine était d'or..... »

Peu après, eut lieu une séance publique de l'Académie des Jeux Floraux. Dans cette séance du dimanche 28 janvier 1810, le marquis d'Escouloubre lut un rapport parlant du manuscrit qu'il avait donné à l'Académie. Le *Journal*

de la Haute-Garonne du 1^{er} février en fit un nouvel éloge. « Ce registre, dit-il, a converti en preuve positive les conséquences tirées des monuments et des témoignages contemporains pour fixer l'époque de la fondation de Clémence Isaure.... Dans ce registre est une pièce de vers (*canso*) présentée, ou, comme on disait alors, dictée pendant la fête des fleurs, en 1496, par Mme de Villeneuve, nom qui figure, dit M. d'Escouloubre, parmi nos sénéchaux, sous nos anciens et bien aimés comtes, et qui, depuis, se reproduisant de siècle en siècle dans nos annales et dans les fastes académiques, est toujours cher aux lettres et à notre cité. »

L'article continue en donnant le texte des deux premiers couplets de la chanson et en y ajoutant de louangeuses appréciations que nous retrouvons presque textuellement dans la notice qu'Alexandre Dumège a consacrée à Clémence Isaure treize ans plus tard dans la *Biographie Toulousaine* : ce qui prouve bien qu'il était le rédacteur de l'article du *Journal de la Haute-Garonne*, auquel il avait d'ailleurs coutume de faire des communications historiques et littéraires ¹.

Cette *Canso* est ainsi rapportée par le manuscrit conservé dans la Bibliothèque de l'Académie des Jeux Floraux, coté n° 3, page 10 :

*Aquesta Canso dictet la Dona de Vilanova
l'an M.CCCC.LXXXVI*

Quan lo printems acampat a las nivas
E que tenen lo florit mes de may,
Vos uffrizetz a mans dictators gay
Del Gay Saber las flors molt agradivas.

Reyna d'amors, poderosa Clamensa,
A vos me elam per trobar le repaus,
Que si, de vos, mos dictatz an un laus,
Aurey la flor que de vos pren naysensa.

¹ Voir notamment le numéro du 4 janvier 1810.

Jotz lo mantel d'una Verges sagrada
 La flor nasquet per nostre salvamen ;
 Doneta flor, don lo governamen
 Nos portara la patz que molt agrada.

Baysa la flor, fons de tota noblessa,
 Sera, tostems, mon sobira desir ;
 E, se del cel podi me far ausir,
 Mitigara del peccat la rudessa.

Tornada

Maire del Christ, que sus totas etz pura,
 Donatz, si us platz, poder d'estre fizel ;
 Gitatz nos len del gran serpen cruzel
 E mostras nos lo cami de dreytura.

Voici la traduction littérale de cette canso :

*La Dame de Villeneuve composa cette chanson
 l'an 1496*

« Quand le printemps a dissipé les nuages — et que nous possédons le fleuri mois de mai, — vous offrez à maints compositeurs gais — du Gai-Savoir les fleurs très agréables.

« Reine de poésie, puissante Clémence — à vous j'en appelle pour trouver le repos. — Que si, de vous, mes compositions ont une louange, — j'aurai la fleur qui de vous prend naissance.

« Sous le manteau d'une Vierge sacrée — la fleur naquit pour notre salut ; — doucette fleur, de qui le gouvernement — nous portera la paix qui beaucoup agrée.

« Baiser la fleur, source de toute noblesse, — sera, en tout temps, mon souverain désir ; — et, si du Ciel je peux me faire entendre — (elle) mitigera du péché la rudesse.

Envoi

« Mère du Christ, de toutes la plus pure, — donnez-nous, s'il vous plaît, pouvoir d'être fidèle ; — jetez-nous loin du

grand serpent cruel — et montrez-nous le chemin de droiture. »

Lorsque Lamothe-Langon publia la *Biographie Toulousaine*, en 1823, il s'empressa de consacrer une notice à la dame de Villeneuve ¹, et il y traduisit en vers français les deux premiers couplets de la chanson :

Quand, au doux mois de mai, le Printemps de retour
Chasse la blanche neige et verdit la nature,
Mainteneurs, vous offrez au gentil troubadour
Les fleurs du Gai Savoir, votre illustre parure.

De vous j'attends la gloire ainsi que le repos,
Reine des chants divins, ô puissante Clémence !
Si vous louez ces vers, enfants de vos travaux,
J'aurai la noble fleur qui de vous prend naissance.

Quelques années après, en 1844, Dumège publiait son *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse* et parlait, à son tour, des poésies de la dame de Villeneuve. Il s'exprimait ainsi ² : « On a dit que, vers la fin du quinzième siècle, ces magistrats (les Capitouls) n'inscrivirent plus au nombre des dépenses fixes, à la charge de la Ville, les frais de la célébration de la fête des Fleurs ; mais qui oserait l'affirmer ? Le registre de Galhac, qui contient un assez grand nombre d'ouvrages qui obtinrent des prix durant le quatorzième et le quinzième siècles, s'arrête, il est vrai, à l'an 1484. Néanmoins, comme il ne donne que huit pièces de vers couronnées de 1325 à 1373, il faudrait en conclure que, pendant le quatorzième siècle, les Mainteneurs n'ont décerné que neuf prix, en y comprenant celui qu'obtint, en 1324, Arnaud Vidal, de Castelnaudary. Il faudrait dire aussi que la distribution des fleurs d'or et d'argent cessa en 1373, et ne recommença qu'en 1450, parce que c'est là seulement que le fameux *Registre de Galhac* recommence aussi, ne s'arrêtant, comme je l'ai dit, qu'à l'an 1484. Mais il ne faut

¹ *Verbo* : VILLENEUVE (Madame de), t. II, p. 495.

² Tome II, p. 185.

attribuer ces lacunes qu'à la perte des pièces de poésie qui obtinrent des prix durant les années qui manquent dans ce manuscrit ; et, quelque puisse être favorable au système historique que j'ai embrassé la cessation de toute marque de distribution de prix fournis par la ville, de 1484 à 1513, je ne dirai point que les Capitouls ne voulurent plus remplir ce devoir ; mais j'ai la certitude que, douze ans plus tard, une dame, qui a laissé un délicieux recueil de vers en langue romane, a donné des fleurs aux poètes, et que, peu d'années après, ses dons assurèrent la perpétuité des jeux poétiques fondés en 1323 par les Sept Troubadours.

« En 1496, cette femme distribuait elle-même des prix. Un manuscrit, donné à l'Académie des Jeux Floraux par le marquis d'Escouloubre, atteste ce fait. Ce manuscrit contient une bonne partie des pièces qui existent dans le *Registre de Galhac*, et quelques autres plus modernes. Dans le nombre, on distingue celle-ci, due au talent gracieux et facile de l'une des dames de la célèbre famille de Villeneuve. »

Toutes ces explications données, Dumège transcrit en entier la *Canso* dont Lamothe-Langon n'avait traduit que les deux premiers vers.

Quelques années après, le docteur Noulet entreprenait, sous la direction de Gatiien-Arnoult, une grande publication intitulée : « *Las Joyas del Gay-Saber* (Les Joies du Gai-Savoir), recueil de poésies en langue romane, couronnées par le Consistoire de la Gaie-Science de Toulouse, depuis l'an 1324 jusqu'en l'an 1498. » Il y faisait figurer la *Canso* attribuée à la dame de Villeneuve en la faisant précéder d'une note ainsi conçue : « C'est au commencement de cette période (la période de la Renaissance qui transforma les anciens jeux poétiques de Toulouse), qu'il faut rapporter, d'après la date, et aussi d'après la manière, la délicieuse Chanson que la dame de Villeneuve dicta dans le concours de 1496. Cette composition, que nous reproduisons à la suite de cette note, n'obtint pas néanmoins le prix ; le Collège de la Gaie-Science refusait encore aux Dames les honneurs des triomphes poétiques. »

Si cette chanson était si « délicate », et si, cependant, elle n'obtint pas le prix : si, en outre, le Collège du Gai-Savoir n'admettait pas les femmes à ses concours, il était à supposer que l'œuvre était apocryphe. La « manière » dont elle était écrite le faisait pressentir également. Mais il n'y avait qu'à examiner le manuscrit pour s'en convaincre d'une façon absolue.

Ce manuscrit est un cahier de parchemin contenant douze feuillets, dont sept seulement sont garnis d'écriture. Ces feuillets mesurent 190 millimètres sur 147. Voici comment il est décrit par un paléographe de profession, l'érudit Ernest Roschach¹ : « Le verso du premier feuillet écrit a été collé sur le recto du second, où l'on distingue quelques traces d'écriture lavée. Elle n'est ni gothique, ni italique, ni romaine, ni bâtarde, ni cursive : c'est un composé artificiel de calligraphie de toutes dates, cherchant l'archaïsme par des procédés empruntés à l'épigraphe lapidaire, mais entièrement étrangers aux scribes du parchemin. Quoique le manuscrit soit très court, il n'y a pas même unité d'écriture, sans que l'on puisse reconnaître des mains différentes. On voit sans peine que l'écrivain, voulant se donner une façon artificielle et raffinée de tracer les lettres de l'alphabet, n'a pas eu la précaution ou la patience de demeurer fidèle à son parti-pris et qu'il a varié, au cours de ses quatorze pages, de la plus étrange façon. — L'élément qui domine est le petit romain ; pour vieillir son écriture, le copiste a encadré les C et les S des jambages qui appartiennent aux C et aux S de l'épigraphe gothique. »

Il n'y a donc pas à en douter : ce manuscrit est l'œuvre d'un faussaire, et, en outre, d'un faussaire inexpérimenté et maladroit. On ne peut, par suite, faire aucun fonds sur l'authenticité de la *Canso* attribuée à la Dame de Villeneuve, et même sur l'existence d'une dame de Villeneuve à l'époque relatée par ce document apocryphe.

¹ *Variations du roman de Dame Clémence* dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, année 1896, 9^e série, t. VIII, p. 257.

IV. — CLÉMENCE-ISAURE

Alexandre Dumège n'a pas borné là ses supercheries littéraires. Sa première mystification ayant réussi, il ne s'est pas gêné pour continuer. C'est ainsi qu'il cite parmi les productions poétiques qu'il attribue à Clémence Isaure une « ode ou *canso* au printemps ». « La langue des Troubadours, dit-il dans la *Biographie Toulousaine* ¹, se rapprochant déjà d'une manière sensible du dialecte en usage aujourd'hui (ceci est une précaution pour justifier les imperfections de son style truqué) a pris sous la plume d'Isaure une grâce, une douceur que l'on ne peut comparer qu'à la douceur et à l'harmonie de la langue immortalisée par les chants de Pétrarque et du Tasse. Cette pièce fut lue sans doute pendant l'une des solennités de la fête des fleurs. Clémence Isaure, vouée particulièrement au culte de la Vierge, invita les troubadours à célébrer la mère du Dieu Sauveur. »

Voici le texte de cette *Canso*, telle que l'a rectifiée le docteur Noulet ², car elle contenait des vers de douze pieds mêlés maladroitement aux vers de dix pieds qui forment l'ensemble de la pièce :

Bela sazo, joëntut de l'annada
 Tornar fazetz lo dolse joc d'amors,
 E, per ondrar les fisels Trobadors,
 Avetz de flors la testa coronada.

De la Verges, regina des Angels,
 Disen, cantan la pietat amorosa,
 Quand, ab sospirs engoissos, dolorosa,
 Vic en la crotz lo gran Prince dels Cels.

Ciutat de mos aujols, genta Tolosa
 Als fis aymans uffris senhal d'onor ;
 Sias a jamais digna de gran lauzor
 Nobla totjorn e totjorn poderosa !

¹ *Verbo ISAURE (CLÉMENCE)*, t. I, p. 319. — Cette notice est signée d'une simple astérisque. Mais la *Biographie Toulousaine* nous apprend elle-même (t. II, p. 273) que les articles ainsi signés sont dus à Alexandre Dumège.

² *Las Joyas del Gay Saber.*

Soen a tort l'ergulhos en el pensa
 Qu'ondrat eras tostens dels aymadors.
 Mas, io say ben qu'els joën trobadors
 Oblidaran la fama de Clamensa.

Tals en los camps la rosa primavera
 Floris gentil, quan torna lo gay tems.
 Mas del vent nier branejada rabens.
 Mort, a totjorn s'esfassa de la terra.

De ces vers, Alexandre Dumège donne la traduction suivante, qui est celle de sa version incorrecte plutôt que celle de la version corrigée par le docteur Noulet : « Belle saison, jeunesse de l'année, — vous ramenez les doux jeux de la poésie, — et, pour récompenser les Troubadours fidèles, — votre tête se couronne de fleurs. — De l'humble Vierge, reine des Anges, — célébrons l'amoureuse piété, — lorsque, poussant des soupirs amers, et livrée aux angoisses de la douleur, — elle vit le Prince des cieux mourir sur une eroix. — Cité de mes aïeux, ô belle Toulouse ! — offre au poète habile l'honorable prix des talents, — sois à jamais digne de ses louanges, — toujours noble et toujours puissante. — Souvent, à tort, l'orgueilleux espère qu'il sera toujours célébré par les poètes ; — mais moi, je sais bien que les jeunes Troubadours — oublieront le nom de Clémence. — Telle en nos champs la rose printanière — fleurit à l'instant où la terre reprend sa parure ; — mais, tourmentée par le souffle rapide du vent de la nuit, — elle meurt, et son souvenir s'efface à jamais. »

« Cette ode élégiaque, qui doit ajouter encore à la gloire de Clémence, continue Dumège, se retrouve dans le recueil de ses poésies imprimées à Toulouse l'an 1505, en caractères gothiques, par Jean Grandjean, libraire, qui habitait dans la rue de la Porterie. Ce volume, petit in-4°, qui porte le titre de *Dictats de dona Clamensa Isaure*, a été jusqu'à présent inconnu aux Biographes et aux Bibliographes. On en possède deux exemplaires : l'un n'a plus de frontispice et a perdu quelques feuillets ; l'autre est entier. On y trouve quelques vers français qui annoncent que Clémence

avait cessé de vivre lorsque l'on imprima ses poésies. Elles consistent en *Cansos* ou odes presque toutes plaintives, et en *Pastorellas* ou idylles, où l'on trouve des images gracieuses, des pensées délicates, des sentiments vrais exprimés avec un rare bonheur. La dernière pièce est intitulée : *Lo planh d'Amor*, c'est-à-dire *Les Plaintes de l'Amour*. Nous croyons que ce morceau peut servir à l'histoire de Clémence Isaure. Elle se nomme et raconte ses peines. Il paraît que celui qui était destiné à recevoir sa main fut tué dans un combat livré sous Louis XI, et que la douleur qu'elle ressentit la fit renoncer pour toujours aux douceurs de l'hymen. Voici la traduction presque littérale des deux premières strophes du *Planh d'Amor* :

Au sein des bois la colombe amoureuse
Murmure en paix ses longs et doux accents ;
Sur nos coteaux la fauvette orgueilleuse
Va célébrer le retour du printemps.

Hélas, et moi, plaintive, solitaire,
Moi qui n'ai su qu'aimer et que souffrir,
Je dois au monde, au bonheur étrangère,
Pleurer mes maux, les redire et mourir !

« Dans les stances suivantes, Isaure annonce que celui dont elle regrette la perte est mort dans les champs de l'honneur.

« Les Muses ont célébré sa vaillance ; il est tombé pour son prince et pour son pays. Sa fin est glorieuse. Ses parents, ses amis doivent envier son destin ; moi seule, dit Clémence, moi seule, je dois gémir ! » Les dernières strophes nous apprennent qu'Isaure dédaigna les hommages de tous ceux qui cherchèrent à la consoler de la mort du bien-aimé. La fortune et la grandeur se présentèrent en vain, et elle consacra sa vie à la mère de Dieu. Chargeant les vierges de Toulouse de perpétuer son souvenir, elle désire que chaque année, le jour anniversaire de son trépas, elles répètent en chœur un chant funèbre dont chaque strophe sera terminée par des vers dont nous offrons l'exacte traduction :

Fuyant la pompe nuptiale,
 Isaure, hélas ! n'a connu que le deuil,
 Et la couronne virgineale
 Brille encore sur son froid cercueil 1.

C'est en 1823 qu'Alexandre Dumège consacrait cette notice biographique à Clémence Isaure. On y retrouve tous les travestissements habituels aux romanciers et aux poètes de ce temps. Mais ces travestissements sont impardonnables en matière historique, surtout quand on prétend s'être donné la mission de rechercher et le devoir de « dire toute la vérité, et rien que la vérité » 2.

Trente-cinq années s'étaient écoulées depuis ces supercheres lorsque, en 1858, un ami de Charles Nodier, Pierquin de Gimbloux, publia à Paris une *Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois de France*, suivie d'une bibliographie patoise dans laquelle on lit, à la page 279 : « Isaure Louis, *Causo de Nostra-Dama que dicte mossen Luys Isaura de Tolosa* (composée de cinq strophes et d'une tornada ou envoi). Il vivait encore en 1469.

« Isaure Clémence, fille du précédent, née vers 1450. Poésies imprimées en 1505 à Toulouse par Granjean, libraire, rue de la Porterie, petit in-4° gothique sous le titre de *Dictats de dona Clamensa Isaura* (J'en ai vu deux exemplaires dont un sans frontispice). »

Certes, l'affirmation de Pierquin de Gimbloux est précise. Mais où a-t-il trouvé les renseignements biographiques qu'il nous donne sur Louis Isaure, « vivant encore en 1469 », et sur Clémence Isaure « née vers 1450 » ? Il aurait été bien embarrassé pour en fournir des preuves authentiques ou même vraisemblables. Toutes ces indications semblent empruntées aux notices qu'Alexandre Dumège a consacrées à Louis Isaure et à Clémence Isaure dans la *Biographie Toulousaine*, car on y retrouve les mêmes précisions 3.

1 Vers faux.

2 Telle est l'exergue mise en tête de la *Biographie Toulousaine*, d'après le « Code des Français » (art. 317 du Code d'Instruction criminelle), par ses auteurs Lamothe-Langon et Dumège.

3 Tome I, p. 314 et p. 315.

Il en est de même pour ce que Pierquin de Gimbloux et Alexandre Dumège disent des poésies de Clémence Isaure imprimées en 1505. A trente-cinq ans de distance, l'un et l'autre se plaisent à nous fournir les mêmes indications sur le format de cette publication « petit in-4° », sur ses caractères « gothiques », sur l'habitation du libraire Jean Grandjean « rue de la Porterie ». Et tous deux en ont vu deux exemplaires, dont l'un était « sans frontispice »¹. Cette dernière coïncidence est à remarquer particulièrement, car elle semblerait établir que Pierquin de Gimbloux s'est borné tout simplement à rapporter les dires suspects de Dumège.

Dans son étude intitulée : *De dame Clémence substituée à Notre-Dame la Vierge comme patronne des Jeux littéraires de Toulouse*², Noulet confirme la supercherie de Dumège, sans cependant en tirer les conséquences nécessaires. Il s'exprime ainsi :

« Cette composition que M. Dumège a attribuée à Clémence Isaure, qui l'aurait récitée dans une séance des Jeux Floraux, à la fin du quinzième siècle, aurait deux provenances, si tout ce qui a été écrit sur ce sujet était démontré.

« D'après la première opinion, que nous croyons la seule exacte, cette poésie aurait été tirée de quelques feuillets qui paraissent avoir fait partie du manuscrit donné à l'Académie des Jeux Floraux par M. d'Escouloubre.....

« D'après la 2^e opinion, cette pièce de vers ferait partie des *Œuvres de dame Clémence*, qui auraient été imprimées à Toulouse, en 1505. Mais tout ce qui a été écrit à ce sujet démontre que cette assertion n'est qu'un badinage qui ne doit pas être pris au sérieux. Je crois donc pouvoir m'abstenir de publier la réfutation complète que j'en avais préparée. Il faut reléguer cette opinion parmi quelques autres jeux d'esprit, tels que l'épithaphe du père de Louis Isaure et les poésies romanes de celui-ci. »

¹ *Biographie Toulousaine*, t. I, pp. 319-320.

² *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse*, 1852, 4^e série, t. II, pp. 215 et 216.

Malgré toutes ces suspicions, Noulet croyait à l'authenticité de la *Canso* attribuée à Clémence Isaure, parce qu'il croyait également à l'authenticité du manuscrit donné par le marquis d'Escouloubre à l'Académie des Jeux Floraux. On comprend d'autant moins ce défaut de perspicacité de la part de Noulet qu'il constatait dans les strophes telles qu'elles étaient données par le manuscrit des fautes grossières ; mais il les croyait « défigurées par un copiste inattentif ou inhabile ». De plus, il reconnaissait que la manière de cette poésie était toute différente des autres poésies contemporaines. « Si la forme matérielle de la poésie des Troubadours, dit-il, a été soigneusement respectée, il faut savoir reconnaître que tout diffère entre ces poètes et les anciens, dans la manière de comprendre et de conduire les sujets qu'ils traitent. Le dictionnaire, la grammaire sont les mêmes pour les uns et pour les autres ; mais le plan, l'agencement des pensées, l'effet général témoignent d'un goût nouveau. Qu'on nous cite une Ode moderne mieux réglée dans ses hardiesses et dans son lyrisme que celle que nous venons de rapporter.

« La belle saison, couronnée de fleurs, a ramené les jeux poétiques. — Dans ces luttes, on chante les douleurs de la Vierge, au pied de la croix. — Le poète se représente dans l'avenir la grandeur de Toulouse favorisant ces Fêtes, et il désire, pour la cité de ses aïeux, une gloire éternelle. — Subitement ramené à la fragilité des choses de ce monde, étonné d'un si grand orgueil patriotique, il se prend à redouter le délaissement de la renommée de Clémence. — Exagérant cette crainte, dans une émouvante comparaison, il voit cette renommée effacée de la terre, comme la fleur fraîchement épanouie qu'emporte le noir ouragan.

« Ne semble-t-il pas s'échapper de cette mélancolique poésie, comme un prophétique soupir arraché à la Muse romane, qui se sent frappée au cœur ? Le temps approchait où le noble Consistoire de la Gaie-Science allait être délaissé. Sans doute, sur les ruines de l'institution de 1323 s'élèvera florissant le *Collège de rhétorique et de poésie française* ; mais la réforme littéraire qui s'accomplit, la réforme

religieuse que l'on tente, vont abandonner à l'indifférence des poètes qui viennent le culte de Clémence. Ainsi se réaliseront les tristes pressentiments exprimés dans les beaux vers que nous venons de rapporter. »

Dumège nous avait déjà dit un peu tout cela dans son article sur Clémence Isaure de la *Biographie Toulousaine*. Mais il n'avait pas osé aller aussi loin de crainte de trahir sa supercherie.

Malgré toutes ces invraisemblances et toutes ces constatations inexactes, Axel Duboul ne s'est pas déclaré convaincu. Dans son étude sur *le dossier de Clémence Isaure*¹, il demande de plus amples justifications². Et, en attendant, il persiste à faire état, à l'appui de sa thèse, des *Dictats de dona Clemença* comme de la *Canso de dona de Vilanova*. Nous ne saurions avoir une foi aussi robuste après toutes les circonstances de fait que nous venons de rapporter et surtout après la démonstration paléographique dont a été l'objet le manuscrit qui a servi de base à toutes ces allégations.

V. — LA PLÉIADE TOULOUSAINE

En 1555, fut imprimé à Toulouse par I. Colomiès un petit livre portant le titre suivant :

La Requeste faicte et baillée par les Dames de la Ville de Tolose, Aux messieurs, maistres et mainteneurs de la gaye science de Rhéthorique, aux moys de May, Auquel moys par lesdits seigneurs se adiugent les Fleurs d'Or et d'Argent aux mieux disans, tendent affin qu'elles feussent receues a gagner le dit Pris.

Avec plusieurs sortes de Rithmes en divers lengaiges et sur divers propos, par lesdites Dames de Tolose composées. Ensemble une Epistre, en Rithme aussi par icelles faicte et envoyée aux Dames de Paris. Le premier iour de May.

¹ *Les deux Siècles de l'Académie des Jeux Floraux* (Toulouse, Privat, 1901), t. I, pp. 280 et s.

² *Les deux Siècles de l'Académie des Jeux Floraux*, t. I, p. 293.

L'auteur de cet opuscule serait, d'après Catel¹, un poète toulousain nommé Pierre Nogeroles, docteur en la Gaie-Science. Et ce Pierre Nogeroles devait être le docteur en droit, rapporteur en l'auditoire du Sénéchal, qui fut capitoul en 1544 et qui dénombrâ en 1541, 1554 et 1558 les fiefs de Sémalens, Montesquieu, Thil, etc.

Au lieu de présenter lui-même sa *Requête*, Pierre Nogeroles la fait présenter par Trassabot, lequel était un poète distingué en même temps qu'un peintre excellent : le cas s'est réalisé plusieurs fois à Toulouse, notamment avec Hilaire Pader au dix-septième siècle et avec Bernard Bénézet au dix-neuvième. Pierre Trassabot était bachelier en droit, et, pendant trois années consécutives, en 1538, 1539 et en 1540, il avait été chargé de faire, le 7 mai, l'oraison à la louange de Dame Clémence, ainsi que l'établissent les Registres de comptes de l'Hôtel-de-Ville et le *Registre Rouge* conservé dans la Bibliothèque de l'Académie des Jeux Floraux. Il jouissait donc d'une notoriété et d'un crédit tout particuliers. C'est pourquoi Pierre Nogeroles lui attribue une *Requête* faite aux Chancelier et Mainteneurs du Gai-Savoir pour obtenir que les dames puissent désormais avoir droit aux Fleurs données par Dame Clémence, ce qui leur était refusé par *las Leys d'Amors*, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Pour faire apprécier le mérite des requérantes, Pierre Nogeroles fait suivre la *Requête* de plusieurs pièces de vers signées de noms de femmes différents.

Ces noms sont au nombre de seize. Ils sont écrits, tantôt en langue française, tantôt en langue d'Oc, suivant que les pièces sont elles-mêmes écrites en français ou en Oc. Voici ces noms dans l'ordre suivi par l'imprimé originaire : Gabrielle Brunete ; — Marguerite de Bon Voloir ; — Catherine Fontaine ; — Françoise Marrie ; — Claude Ligoune ; — Esclarmonde Espinette ; — Magdeleine Princesse ; — Marie de Hault Pris ; — Mondina de Lenuege ; — Johanna Perla ; — Dona Prouzina Belyuengua ; — Anthonia I ; —

¹ *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 39.

Guillaume Finoy ; — Andieta Peschayre ; — Bernarde du Pin ; — Nandeta Petita.

Cette plaquette était devenue introuvable et elle semblait tout à fait perdue. Mais elle avait été mentionnée par Antoine Duverdier, seigneur de Vauprivias, dans son ouvrage publié à Lyon en 1585 et intitulé : « *La Bibliothèque d'Antoine Duverdier* contenant le Catalogue de tous les auteurs qui ont écrit ou traduit en français, avec le Supplément latin du même Duverdier à la Bibliothèque de Gessner. »

Après avoir indiqué le titre de la plaquette d'une façon sommaire, Duverdier ajoutait : « Et sont les Dames qui ont fait icelles compositions nommées Catherine Fontaine, Françoise Marrie, Claude Ligoune, Esclarmonde Spinette, Andieta Peschaira, Bernarde Deupi, Johane Perle *et autres.* »

Sans connaître autrement l'opuscule ainsi décrit par Duverdier et attribué par Catel à Pierre Nogerole, Alexandre Dumège et Lamothe-Langon se sont emparés de ces sept noms qu'il indiquait pour les faire figurer dans la *Biographie Toulousaine* ; et ils en ont fabriqué « La Pleyade Toulousaine » antérieure à celle des sept poètes de la *Pléiade* parisienne : Ronsard, Baïf, Daurat, du Bellay, Rémi Belleau, Pontus de Thiard et Jodelle, sans tenir compte, plus ou moins volontairement, des mots « et autres » qui étaient ajoutés par Duverdier à sa nomenclature et qui se rapportaient aux neuf dames dont il ne citait point les noms.

Dumège s'était chargé de rédiger les notices concernant Catherine Fontaine et Claude Ligoune ¹, tandis que les cinq autres sont dues à Lamothe-Langon ². Mais tout fait supposer que Dumège a été l'inspirateur de Lamothe-Langon,

¹ Les notices ne sont signées que d'une astérisque ; mais nous avons déjà dit que tous les articles ainsi signés dans la *Biographie Toulousaine* doivent être attribués à Alexandre Dumège d'après les indications fournies par la *Biographie Toulousaine* elle-même, t. II, p. 273.

² Voir les revendications faites par Lamothe-Langon dans la *Biographie Toulousaine*, t. I, pp. 490 et 491, et t. II, pp. 551 et 552.

car celui-ci n'a commencé à écrire sa première notice, celle de Deupie, que dans le Supplément du tome I de la *Biographie Toulousaine*, tandis que Dumège avait déjà inséré celle de Catherine Fontaine et de Claude Ligoune dans le corps de l'ouvrage. Et voici ce qu'il en disait :

« FONTAINE (CATHERINE), née à Toulouse en 15... , cultiva la poésie avec succès. Il ne nous reste qu'une seule pièce composée par cette dame. Elle se réunit aux autres personnes de son sexe, qui présentèrent une requête au *Collège de Rhétorique* ou de *Poésie française*, fondé par Clémence Isaure, pour demander la permission d'être admise dans les concours des Jeux Floraux. Catel a publié le commencement de cette requête qui fut *rapportée* devant le *Collège* par Pierre Trassabot, *Maître en la Gaie-Science* * »¹.

La notice consacrée à Claude Ligoune est plus courte, tout en lui ressemblant exactement.

« LIGOUNE (CLAUDE), dame toulousaine, cultiva les lettres pendant la première moitié du seizième siècle. Elle se joignit aux autres personnages de son sexe qui, en 1540, réclamèrent le droit de concourir aux Jeux Floraux, selon la volonté exprimée par Isaure. Il nous reste de Claude Ligoune un rondeau en idiome languedocien intitulé : *La Bragarde indigente* * »².

Lamothe-Langon, lancé sur cette piste, débuta par la notice de Bernarde Deupie qui est ainsi conçue :

« DEUPIE (BERNARDE), née à Toulouse vers l'an 1520, cultiva les belles-lettres, suivant Nogerolles, auteur contemporain, qui avait, dans son recueil, conservé plusieurs ouvrages de cette dame. Bernarde Deupie signa avec plusieurs autres femmes Toulousaines de tout rang la requête en vers présentée en leur nom aux Jeux Floraux en 1540, pour demander à concourir, avec les poètes, aux distributions de fleurs nouvellement établies par Clémence Isaure. Les mainteneurs reconnurent la justice de la réclamation, et les

¹ *Biographie Toulousaine*, t. I, p. 242, c. 1, *verbo* FONTAINE.

² *Biographie Toulousaine*, t. I, p. 383, c. 1, *verbo* LIGOUNE.

dames purent disputer les prix qu'une d'entre elles avait fondés pour le génie. Il est à regretter que les ouvrages de Deupie se soient perdus. Il ne reste d'elle, à ce que nous croyons, que le souvenir de son amour pour les beaux-arts : il suffit à lui assurer l'immortalité. On ignore les particularités de la vie et l'époque de la mort de cette illustre Toulousaine » (Voyez E. FONTAINE [c'est C. FONTAINE qu'il fallait dire], LIGOUNE, SPINÈTE, PESCHAIRA, MARRIE, Clémence ISAURE, etc) ¹.

Pour la notice suivante, celle de Françoise Marrie, Lamotte-Langon devient plus verbeux et plus imaginaire :

« MARRIE (FRANÇOISE), dame toulousaine, naquit vers le tiers du seizième siècle. Clémence Isaure venait de mourir depuis quelques années, et son sexe, animé par cet exemple, cherchait à mériter les fleurs dont cette femme illustre avait rétabli la distribution : ce qui fit donner au Collège de *la Gaie-Science* le nom plus gracieux encore de *Jeux Floraux*. Marrie signa avec plusieurs dames la requête en vers présentée en 1540 aux Mainteneurs et aux Capitouls, pour les engager à permettre que le beau sexe pût entrer au concours, et disputer le prix que les juges distribuaient, ce qui eut lieu. On connaît un rondeau de Françoise Marrie, nous allons le rapporter ; il prouvera qu'au bon vieux temps fort regretté, les dames lisaient force livres qu'elles eussent dû rejeter, et hantaient les maisons de jeux, les bals et assemblées mondaines, ce qui ressemble fort aux abominations du siècle présent, contre lequel on a pris à tic de crier sans ombre de raison, car nos mœurs valent mieux que celles de nos pères.

Encontre Dieu, quelques hommes infâmes
 Veulent défendre à nous, pour être femmes,
 Voir l'Evangile et les beaux propos saints :
 Mais ne sont-ils d'entendement mal sains ?
 Dignes de tout reproche et de blâme,
 Ne vaut-il plus de lire mille rames

¹ *Biographie Toulousaine*, t. I, p. 437, c. 2, v^o DEUPIE.

De saints écrits qui refont corps et âmes,
 Qu'un de ces contes qui sont sales et vains
 Rencontre Dieu ?

Donc je vous prie, mes sœurs et bonnes dames,
 Qu'au lieu des jeux de cartes ou de dames,
 Teniez souvent l'évangile en vos mains ;
 En le lisant vous prendrez chats maints,
 Et ne ferez choses qui soient infâmes
 Rencontre Dieu !.

Lamothe-Langon passe ensuite à Johane Perle et précise davantage :

« PERLE (JOHANE), née à Toulouse vers 1520, aima la poésie et la cultiva avec succès. Jeune et belle, elle inspirait les derniers troubadours, et par ses vers elle leur disputait les palmes glorieuses que les sept Mainteneurs distribuaient dans la cité palladienne. On la vit, animée d'une noble émulation, se joindre en 1540 à Catherine Fontaine, Bernarde Deupie, Claude Ligoune, Françoise Marrie, Andieta Peschaira, Esclarmonde Spinète et autres pour réclamer des Jeux Floraux le droit de concourir au triomphe des fleurs fondées ou rétablies par Clémence Isaure à la fin du quinzisième siècle, et dont plusieurs esprits mal faits voulaient les éloigner contre l'intention de la noble restauratrice. La requête des dames Toulousaines fut écoutée par la galanterie des Mainteneurs et on leur rendit le droit dont la justice voulait les priver. La jeune Perle composa plusieurs ouvrages dont les recueils du temps, particulièrement celui de Nogerolles, conservèrent ; Catel les avait vus manuscrits. Cette muse occitanienne, victime de sa sensibilité, ne poussa pas loin sa carrière, et la couronne de rose et de laurier que l'amour et les arts avaient placée sur sa tête n'était pas encore flétrie que celle du cyprès funèbre couvrait déjà son cercueil »².

De nouveaux renseignements sont fournis par Lamothe-Langon lorsqu'il écrit la biographie d'Andieta Peschaira :

¹ *Biographie Toulousaine*, t. I, pp. 24, c. 1 et 25, c. 2, v^o MARRIE.

² *Biographie Toulousaine*, t. II, p. 156, c. 2, v^o PERLE.

« PESCHAIRA (ANDIETA), femme auteur, née à Toulouse dans le commencement du seizième siècle, signa avec plusieurs autres dans la requête adressée aux mainteneurs, chanceliers des Jeux Floraux et capitouls en 1540, dans laquelle elles réclamaient, d'après la volonté de Clémence Isaure, le droit de concourir, ainsi que les hommes, aux fleurs que cette bienfaitrice des lettres avait rétablies et fondées en partie. Cette requête fut écrite au nom de toutes les femmes qui se vouaient au culte des Muses, soit parmi la bourgeoisie, soit parmi la noblesse..... Andieta Peschaira avait mis au jour un grand nombre de pièces de poésies ; le temps ne les a pas respectées, mais il n'a pu faire disparaître son nom. Nous aimons à le rappeler aux femmes aimables qui, de nos jours, se servent avec succès de la lyre divine ; elles ont hérité des talents des compagnes de Clémence Isaure, elles jouiront un jour de la même gloire. On doit trouver cependant dans le recueil de Nogerolles, imprimé à Toulouse, sans date, par Jean Damoiseil ¹, quelques ouvrages de la dame Peschaira » ².

Nous voici enfin arrivés à la septième dame qui composait la prétendue Pléiade Toulousaine, Esclarmonde Spinète. Lamothe-Langon lui consacre la notice suivante :

« SPINETE (ESCLARMONDE). Le nom de famille de cette dame Toulousaine, qui florissait dans le milieu du seizième siècle, semble d'origine italienne ; peut-être ses parents avaient-ils quitté la terre d'Ausonie vers l'époque où Charles VIII et Louis XII y portèrent leurs armes longtemps victorieuses. Ce fut alors qu'un grand nombre d'Italiens qui avaient embrassé le parti de la France, quittèrent leur pays et vinrent chercher une nouvelle patrie dans le royaume des lis, lorsque les armées de nos rois furent contraintes à repasser les Alpes. Plusieurs familles se fixèrent en Languedoc et en Provence, dont le beau ciel leur rappelait en quelque sorte celui si pur dont ils s'étaient éloignés sans

¹ Encore une invention. Le véritable imprimeur fut I. Colomiès, ainsi que nous l'avons dit.

² *Biographie Toulousaine*, t. II, p. 158, c. 2, et 159, c. 1, v° PESCHAIRA.

retour. Quoi qu'il en soit, Spinète aimait les arts comme on les aime en Italie et aux rivages occitaniens. Elle chantait sur sa lyre les vers qu'elle composait et comme plusieurs femmes également inspirées par les Muses, elle demanda en 1540, aux Mainteneurs des Jeux Floraux, de pouvoir disputer les fleurs offertes en récompense aux talents. Clémence Isaure qui les avait fondées, avait appelé au concours également son sexe et celui qui affecte la prééminence. Des poètes peu galants, des magistrats qui ne l'étaient guère, avaient voulu exclure les femmes du combat poétique ; elles firent valoir leurs droits, et l'on eut honte de se montrer injuste envers elles. Les Mainteneurs et maîtres des Jeux Floraux, après la lecture de la requête qui était en vers, et sur le rapport de Trassabot, l'un d'entre eux, déclarent que dorénavant le sexe illustré par Clémence Isaure serait admis au concours. Pierre Nogerolles, dans son recueil, avait conservé quelques pièces d'Esclarmonde Spinète. On ignore l'époque de la mort de cette dame, qui jouit en son temps d'une grande réputation »¹.

Par ces citations, on voit la gradation de l'idée lancée par Dumège et poursuivie par Lamothe-Langon. Elle ne devait pas se borner à ces prétendues notices biographiques. Peu à peu nous la voyons grandir et se développer sous la plume de Dumège et devenir une véritable mystification dans plusieurs ouvrages ayant cependant les apparences de l'érudition.

C'est ainsi qu'il en arrive à faire présenter les sept dames composant la prétendue Pléiade Toulousaine à François I^{er}, lors de sa visite à Toulouse en 1533. Mais il en raconte diversement les détails, suivant qu'il décrit *Le palais de Bernuy* pour la Société archéologique du Midi de la France² et le *Cloître de Saint-Etienne de Toulouse* pour l'Académie

¹ *Biographie Toulousaine*, t. II, p. 410, c. 1 et 2, et 411, c. 1, v^o SPINÈTE.

² *Mémoires de la Société archéologique*, année 1836-37, t. III, pp. 11 et s.

des Sciences de Toulouse¹, ou qu'il retrace *l'Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*².

Dans son mémoire sur *le Palais de Bernuy*, après avoir rappelé qu'après la bataille de Pavie, Jean de Bernuy se rendit caution de la rançon de François I^{er}, Dumège ajoute :

« Lorqu'en 1533, le prince vint à Toulouse, il reçut avec la plus grande distinction ce serviteur fidèle ; on sait qu'il logeait à l'archevêché ; mais suivant une tradition constante et un manuscrit de cette époque, conservé naguère encore à la Salvetat, chez M. de Méja, le Roi fut, le 4 août, dîner chez M. de Bernuy. La reine y vint aussi avec environ cent dames de sa cour, et Bernuy avait, de son côté, réuni dans son palais les plus belles Toulousaines...

« M. de Méja... possédait le Recueil des chants royaux et autres poésies publiées lors de l'entrée de François I^{er}. Dans sa collection étaient aussi les vers de la Pleyade Tolosaine qui ne comptait pas encore Paule de Viguier parmi les dames qui la formaient ; ce fut Johanne Perle, connue par la *Bibliothèque française* de du Verdier de Vauprivas, qui harangua d'abord le Roi, et nous avons retiré des Recueils de M. de Méja la Ballade qu'elle prononça alors « dans la grand'salle de l'hostel » de M. de Bernuy. La grâce, la douceur et le sentiment avaient présidé à la composition de ces vers.

« Voici la première strophe de cette Ballade :

Jà, quand d'hyver les trop aspres gelées
 Deuers Scythie au loing se sont r'allées,
 Et que l'Aronde aux sommetz de nos tours
 Append le nid où bruient ses amours,
 Alors Flora aux playnes et vallées,
 Aulx montz très haultz, aulz forestz dévallées,
 Donne verdure et odorants atours ;
 « Ainçois, sans le grand Dieu qui luy doit son secours,
 Ne pourroit rien. Aussy soubz les longues allées,
 Emmy les prez, les champs, les vignes refeuillées,
 L'oyseau chante et redict et chantera tousiours
 L'amyable Phœbus qui nous rend les beaux jours. »

¹ *Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. IV, 2^e partie, série in-8°.

² T. II, pp. 237 et s.

« On sent bien que cet *amyable Phœbus* n'est autre que François I^{er}, et l'Envoy qui termine la pièce le dit explicitement.

« Léger, vif, spirituel, faisant de très jolis vers, le vainqueur de Marignan répondit apparemment avec toute la galanterie qui le distinguait à la Pleyade Tolosaine, et surtout à Jehanne Perle qui avait parlé à cette association littéraire. Mais sa réponse n'est point connue. On a bien, il est vrai, le Rondeau publié, peu de temps après, sous le nom de ce prince ; mais nous ne le rapporterons ici que comme une pièce ingénieuse qui appartient à l'histoire du seizième siècle. Nous serions heureux de pouvoir en démontrer l'authenticité¹. (Ce rondeau a pour titre : *Le Roy à Mademoiselle Johanne Perle, qui parle au nom de la Pléyade Tolosaine*). L'auteur fait évidemment allusion à la Ballade dans laquelle Johanne Perle parla, au nom de la *Pleyade Tolosaine*, du Dieu qui ramène le printemps et les beaux jours.

Belle Flora, la jeunette sayson,
Le beau printemps mayne, aysin qu'enfançon,
Qui çà, qui là, dans le val et la prée ;
Aysin venez de fleurs toutte parée,
Et amour vray vous suyt sans marisson.

Cil seroit bienheureé qui par gente oehoyson,
Déviseroit près de vous du blason,
De Zephyrus, dont seriez extollée,
Belle Flora.

Vostre sçavoir, sans nulle abusion,
En France n'a ce jour de parangon,
Nymphé jamays n'eust sy belle famée,
Et comme Zéphyrus à l'hallayne embosmée,
Voudrays vous suyvre en doulee fruition,
Belle Flora.

« Qu'il nous soit permis de faire remarquer, reprend

¹ Nous complétons cette citation par l'adjonction faite par Dumège à sa première supercherie de 1836-37 dans son *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*, t. II, p. 238, parue huit ans après en 1844.

Dumège¹, que la *Pleyade Tolosaine* fut formée longtemps avant que Ronsard eût réuni celle qui a été si célébrée, et qui était composée de ce même Ronsard, de Daurat, de du Bellay, Rémi Belleau, Ponthus de Thyard et Jodelle (il faut y ajouter Baif, oublié par Dumège). Au reste, on peut dire que l'institution parisienne fut une conception moins heureuse que celle dont elle était la copie. A Toulouse, sept jeunes personnes, faisant des vers avec grâce, avec facilité, représentaient les sept filles d'Atlas, divinisées et placées dans les cieux. A Paris, sept écrivains hérissés de termes emphatiques, boursoufflés d'une érudition pédantesque, se montrèrent au monde sous le nom de *Pleyade poétique* ; cela était au moins ridicule, et la postérité, qui ne juge le mérite que d'après les actions ou les écrits, n'a pas conservé, il faut l'avouer, une très grande estime pour le fameux Daurat, le savant Pontus de Thyard et le tragique Jodelle. »

Après la harangue au Roi, vient la harangue à la Reine par les dames de la *Pleyade Tolosaine*, et celles-ci lui adressent également des vers. « Parmi elles, continue Dumège², se trouvait Françoise Marrie qui, plus tard, fut soupçonnée, comme Marguerite, d'avoir adopté de nouvelles opinions. Mais il est assuré que, dans la suite, elle parut blâmer la reine qui écrivit des contes, un peu trop joyeux peut-être. Il est certain que Françoise Marrie semble attaquer les écrits de Marguerite dans un rondeau où, s'élevant contre ceux qui voulaient interdire aux femmes la lecture des livres saints, elle disait :

Ne vaut-il plus de lire mille rames
Des saints escrits, qui refont corps et âmes,
Qu'un de ces contes, qui sont sâles et vains ?

L'origine italienne d'Esclarmonde Spinète n'avait été proposée qu'avec une certaine réserve par Lamothe-Langon dans sa notice de la *Biographie Toulousaine*. Dumège est

¹ Dans son mémoire sur l'*Hôtel de Bernuy*.

² *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*, t. II, p. 241.

plus affirmatif lorsqu'il en parle à son tour, huit ans après, dans son *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse* ¹. Il commence par décrire le « château de l'Espinet », qui se trouvait dans le quartier de ce nom entre Rangeuil et le village de Saint-Agne, et qui est aujourd'hui divisé par le Canal du Midi en deux parties à peu près égales. Puis il ajoute : « Je n'ai pu savoir le nom du premier possesseur de cette habitation ; mais il existait dans Toulouse, au seizième siècle, une famille d'Espinet que je crois originaire d'Italie ; c'est elle qui produisit Esclarmonde Spinète, qui, durant la première partie du seizième siècle, entra dans cette réunion de femmes auteurs qui formaient la Pleyade Tolosaine. Elle avait pour collègues Etiennette Fontaine, Bernarde d'Aupi ou d'Eupie, Françoise Marrie, Etiennette Ligoune, Jehanne Perle, Andieta Peschaira. On a retrouvé son épitaphe au milieu des ruines de Saint-Etienne. Elle est en vers français et remarquable par l'élégance des lettres initiales. La voici :

Chaste, noble, pure et monde
 Ici gist la jeune Esclarmonde
 De Spinet, au corps gracieux ;
 En terre ainsyn viendrait des cieulx
 Une douce Muse, une Grâce.
 Priez Dieu qu'il lui doint sa grâce.

1545.

Il va sans dire que Dumège n'indique ni qui a retrouvé cette inscription, ni ce qu'elle est devenue, et qu'on la chercherait en vain dans les Recueils épigraphiques.

Dumège fait mourir Johanne Perle la même année qu'Esclarmonde Espinète et relate son épitaphe sans autres preuves que son affirmation. Il s'exprime ainsi : « Cette jeune personne ne cultiva son talent que pendant peu d'années. Elle mourut vers l'an 1545 (par conséquent la même année qu'Esclarmonde Espinète) et fut ensevelie dans l'une des chapelles du couvent des Cordeliers (tandis qu'Es-

¹ T. I, p. 85.

clarmonde Espinète l'avait été dans le cloître de Saint-Etienne), d'où l'on a retiré, en 1791 (cette fois, la date est précisée) son épitaphe écrite sur une simple feuille de velin (est-ce croyable ?). La voici :

En ce lieu gist la Perle tolosaine,
 Perle sans plus par le monde honorée.
 Le chœur neuf vain de Muses, grand deuil même,
 En déplorant sa perte malheuree.
 Hyer encor son chapelet de fleurs
 Embosmait l'air de souêfes odeurs.
 Hélas ! Johanne Perle en ce monde fust telle
 Que point encor n'y avoist eu mortelle ;
 Son corps icy de mort surmonté,
 Mays son esprit est dans les cieulx monté ¹.

Tout était invraisemblable dans ces exhumations, comme dans les détails donnés et la versification employée. Et, cependant, ni Lamothe-Langon, ni Dumège n'avaient trouvé des contradicteurs de la part des érudits ou de leurs confrères dans les diverses sociétés académiques dont ils faisaient partie lorsqu'en 1853, le docteur J.-B. Noulet démontra que rien n'était plus faux que leurs allégations concernant « la prétendue Pleyade Toulousaine » et la biographie des sept dames qui la composaient ². Il lui suffit de reprendre l'opuscule attribué par Catel à Pierre Nogerolles, et qui avait été retrouvé par le docteur Desbarreaux-Bernard ³, et de rappeler que la « Requête » avait été présentée par *seize* dames de Toulouse, au lieu de *sept*, comme le disaient Lamothe-Langon et Dumège, c'est-à-dire neuf de plus qu'il n'en fallait aux inventeurs de la « Pleyade toulousaine », et que les noms qui leur avaient été donnés au

¹ *Le palais de Bernuy*, par Alexandre Dumège, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, année 1836-37, t. III, page 12, note 1.

² Voir son Mémoire intitulé *La prétendue Pléiade Toulousaine* et inséré dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, année 1853.

³ Il a de nouveau disparu, sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

bas des *rithmes* publiés à la suite de la *Requête* avaient été imaginés par Pierre Nogerolles avec l'intention manifeste de les accommoder au sujet qu'il traitait.

Tel est, notamment, celui de « Françoise Marrie ». Il indique avec évidence la tristesse. Aussi a-t-elle pour devise : « Triste dit souvent hélas ! » Elle raconte son « marriment » dans un Rondeau qui a pour titre : « La ieusne Damoyse se complaignant de ce que ses parens la veulent marier à un vieillard. »

.....Ha mez pareus ay ie tort si murmure ?
 Près d'un Vieillard voulez-vous que ie meure ?
 A votre vueil (vœu) fault que ie condescende :
 En vous cuidant (persuadant) qu'en gros honneur i'ascende :
 Las comme morte me fauldra que demeure
 Dose nauant.

Le nom de la dame suivante n'est pas moins caractéristique de la poésie qu'elle a signée, un Triolet intitulé : *Ballade de la Mort*. Elle s'appelle « Claude Ligoune », c'est-à-dire « la fossoyeuse », du mot latin *ligo* qui désigne un instrument propre à creuser la terre.

Il en est de même du nom d'« Esclarmonde Espinette ». Dans sa *Kyrielle unisonnante*, elle passe en revue les gens de tous les métiers,

Qui sont (ie croy) plus de cent mille.

Sa poésie est comme une épine. Tout en déclarant que ceux qu'elle énumère

Sont fort loyaux en ceste ville,

elle les pique au vif en faisant supposer qu'ils ne sont rien moins que cela.

Mais voici que la langue française cède le pas à la langue d'Oc. Et l'on voit paraître « Marie de Hault Pris » qui le prend de haut, en effet, vis-à-vis des femmes de toutes

conditions, en une Ballade intitulée : *De la Royne*, où elle les perce de ses traits acérés.

Il en est de même du Rondeau qui suit, écrit dans la langue de Toulouse; plein de fines et malicieuses intentions inspirées par la jalousie d'une femme à la vue d'une autre femme indigente faisant néanmoins parade de ses belles toilettes : *De la Bragarda indigente*, le mot *braga* signifiant « piaffer, faire le beau, la belle ». A chaque mot on sent percer le besoin de dénigrement. C'est pourquoi celle qui signe ce Rondeau est appelée *Mondina de Lenuège*, « Raimonde de l'Envie ».

« Jeanne Perle » se moque des *Muguets* en deux rondeaux lestement troussés, toujours en langue d'Oc. Et elle peut, d'autant mieux, tourner en ridicule ces fades galants qu'elle est, elle, une véritable « perle » dans l'écrin toulousain.

La fiction des noms continue à être transparente dans la pièce suivante, signé par « dona Prouzina Belyuengua », « une femme fort ancienne », et intitulée : *Del monde gastat et de las Femnas palhardas*. C'est une véritable satire dont le titre indique clairement le sujet graveleux et dont la signature « Beau-lui-vienne » n'est pas moins caractéristique.

« Antoinette I » lui répond dans la Ballade suivante, ayant pour devise « A dire non hay honte » et ne ménage point « l'horrible vieille », comme elle l'appelle :

Et de que se va elle empacha
L'horra Vielha sempiternosa.
Ara quant non pot plus faucha,
Elo vol fa l'estoufinhosa.

Le nom « d'Andieta Peschayre » a également une signification symbolique. Il se trouve au bas d'un rondeau en *gavach*, c'est-à-dire dans le dialecte Rouerguat, considéré à Toulouse comme un langage inférieur. Aussi est-elle appelée Peschayre, c'est-à-dire « la pauvrete ».

Le livre finit par ces mots :

Par le commandement de mesdites Dames

NAUDETA PETITA.

Et ce nom d'« Arnaudette la Petite » indique à son tour qu'il s'agit d'un simple badinage signé d'un nom imaginaire, plus ou moins symbolique ou facétieux.

Les badinages de ce genre étaient d'ailleurs fréquents à cette époque à Toulouse. On en peut citer plusieurs qui nous ont été conservés. Tels sont : *Las Ordenansas e Cous-tumas del libre blanc, observadas de tota ancianetat, com-pausadas per las sabias Femnas de Tolosa* (1555) ; — *Las Nonpareillas receptas per sa las femnas tindentas, rizentas, plasantas, polidas et bellas* (1555) ; — *Le Blason de la Bourre de las Caussos, imprimat à Toulouso* (1565) ; — *Les Joyeuses recherches de la langue Tolosaine*, par Triors (1578). Du Verdier de Vauprivas cite, en outre : « *La Re-queste des maris ombrageux, courtbatus, boucquineux, fa-rouches, trop tristes, pensifs et isolés*. Item, plusieurs sortes de ballades en divers langages, chant royal et autres diffé-rentes rimes dirigées aux Messieurs et Mainteneurs de la Gaie-Science de Toulouse, au mois de mai, auquel lesdits sieurs s'adjugent les fleurs d'or et d'argent aux mieux disant ; imprimé à Toulouse par Gaston Recoleyne (1533). »

Mais, sans la découverte de l'opuscule de Pierre Nogeroles faite par le docteur Desbarreaux-Bernard et sans la clairvoyance du docteur Noulet, les supercherries d'Alexandre Dumège complétées par Lamothe-Langon, acceptées par des hommes habitués à l'érudition comme le professeur de droit Bénech¹ et le professeur de philosophie Gatien-Arnoult², et non contredites par des esprits critiques tels que Edward Barry, qui les avaient vues se produire, auraient fini par passer à l'état de vérité historique.

Après avoir montré que les prétendues femmes lettrées

¹ *Eloge de Clémence Isaure* dans le Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, année 1851, page 166.

² *Las Joyas del Gay Saber*, publiées sous sa direction et reproduisant les poésies apocryphes de la Dame de Villeneuve et de Clémence Isaure.

de Toulouse au seizième siècle n'ont pas plus existé qu'au siècle précédent, nous devons arriver au dix-septième siècle pour y trouver vraiment, sinon des femmes de lettres, du moins des femmes dignes de figurer parmi les femmes lettrées.

Baron DESAZARS.

UN POÈTE PARNASSIEN : Camille DELTHIL

A M. Roger DELTHIL.

I

Si l'on feuillette l'anthologie des poètes français du siècle dernier publiée par Lemerre, on y peut lire, en tête d'une courte notice accompagnée de quelques vers, ce nom : Camille Delthil, et cette indication : né à Moissac le 30 juin 1834. Pour bien des gens, peut-être avertis, mais étrangers au Sud-Ouest, cette lecture sera sans doute une révélation. A la vérité, on connaît généralement Cladel et Pouvillon, romanciers notoires, dont les écrits peignent les mœurs du pays montalbanais¹. Au contraire, combien de lettrés se rappellent Delthil ? Son œuvre est peu volumineuse ; il fut surtout et ne fut guère qu'un poète ; enfin, il ne put se résoudre à vivre longtemps hors de sa province ; et sa physionomie s'enveloppa de pénombre jusqu'à l'effacement, par contraste avec celles des deux autres écrivains, ses compagnons de lettres et ses amis. Delthil, pourtant, méritait mieux. Il a laissé un volume et plusieurs plaquettes de poésies, sans parler des articles de polémique républicaine qu'il donna, sous l'Empire, à *l'Emancipation*, organe toulousain de l'opposition, et, plus tard, à la *Justice* de M. Clémenceau, ni de ceux dont s'illustrait à Moissac la *Feuille Villageoise*, un journal qu'il fonda et qui lui a survécu.

De bonne heure, il fut mis au collège universitaire de cette ville. Son adolescence y subit l'influence de la philo-

¹ Il n'est pas question ici d'écrivains actuellement vivants.

sophie néo-platonicienne, très en faveur aux environs de l'année 1848. Devenu un homme, il vécut pendant quelques années à Paris, où il fréquenta les cénacles littéraires. Il y retrouva Léon Cladel ; il y connut Banville ; avec ceux qui luttèrent contre l'Empire à son déclin, il s'éprit de l'idée républicaine. Aussi le gouvernement de la Défense Nationale lui confia-t-il la sous-préfecture de Castelsarrasin¹. Mais il abandonna bientôt l'administration pour retourner aux lettres et à la politique de principes ; et, désormais, il partagea son temps entre l'une et les autres. En 1873 parurent les *Poèmes Parisiens* ; deux ans plus tard *Les Rustiques*, recueil de vers dans lequel Delthil chante les gens et les choses du pays natal. Vinrent ensuite *Les Martyrs de l'Idéal*, poème de pitié pour les vaincus de la Commune (1882) ; puis *Les Lambrusques*, poésies d'amour (1884). *Les Tentations*, œuvre capitale du poète, furent éditées en 1890 et suivies de *Lucile Chabanau*, un roman dont l'action se déroule à Moissac. Il faut citer enfin *L'Hérétique*, drame en 4 actes, en vers, reçu, croyons-nous, à l'Odéon, et jamais représenté. Depuis la publication de *Lucile Chabanau*, Delthil n'a rien écrit qui puisse ajouter à son mérite². Il est mort sénateur de Tarn-et-Garonne le 13 juillet 1902, trois semaines après son élection.

A travers la plupart de ses œuvres s'affirment un esprit amoureux des espaces, une sensibilité prompte à s'émuover au contact des choses, un talent toujours habile à se renouveler. Tantôt, le poète regrette « les amants du désert »

Qui priaient et jeûnaient et prenaient le silice³,
S'épuisant à gagner par l'ardeur du supplice
Ce ciel où n'entrent pas ceux qui n'ont point souffert.

Tantôt, il s'abandonne au charme des *Idylles* : il nous

1 Il eut pour successeur Emile Zola.

2 Sauf *Lucile Chabanau*, roman édité par Ollendorf, toutes ses œuvres ont été éditées par Lemerre.

3 *Les Tentations*.

montre un jeune couple s'en allant « le long des tranquilles cépées ».

Et les petites fleurs qui virent ces amours
Ont fermé chastement leurs grands yeux de velours ¹.

Ou bien, dans *Les Rustiques*, il peint le Quercy et ses fils robustes. Voici, par exemple, *Le Langueyeur* :

Son teint brun est orné d'un collier de poils roux.
Il porte une large ceinture ;
C'est un mâle à forte encolure
Maniant fièrement un long bâton de houx.

Et voici un tableau de la campagne au mois de *Juillet* :

Le martinet luisant, de son aile effilée
Fend, rapide et criard, l'inaltérable azur.
Une perdrix, là-bas, dans un champ de blé mûr.
Rappelle à coups pressés sa nombreuse volée. ¹

Il passe dans les airs des éclats de chansons
Qui se mêlent au bruit des charrettes roulantes,
Et, sur les épis d'or aux arêtes brillantes
Courent en bruissant de folâtres frissons ².

La biographie et les courts extraits qu'on vient de lire esquissent déjà une physionomie aux expressions variées. Nous en retiendrons une pour le moment : l'attachement au pays natal. Delthil, si l'on excepte le séjour à Paris d'avant 1870, vécut surtout dans la petite ville où il était né. C'est là qu'il écrivit les meilleurs de ses livres ; là qu'il reçut, de spectacles familiers, ses plus intimes inspirations. Pénétrons-y. Peut-être découvrirons-nous dans ses vieux monuments, dans ses coutumes, dans ses paysages, certain penchant à la vie facile, certaine religiosité sensuelle ; peut-être aussi, dans l'aspect des campagnes environnantes, certain pittoresque de terroir conservé pur de tout artifice ;

¹ *Les Tentations*.

² *Les Rustiques*.

et, sans doute, alors, goûterons-nous mieux, dans l'œuvre du poète, le parfum et la saveur d'une sensibilité.

Lorsqu'on vient à Moissac de Montauban par la route de Toulouse, on traverse une immense plaine, limitée, assez loin en arrière, par des collines que surmonte le clocher en aiguille de Cordes-Tolosane. Vers la droite, tout là-bas, d'autres collines, largement rayées ou tachées de clair sur fond gris, cachent le cours de l'Aveyron et les premiers plans du Rouergue. En avant, un plateau à peu près uniforme limite l'horizon. Après Castelsarrasin, qui se répand, comme une eau dépourvue de lit, sur un sol sans obstacles, le plateau se rapproche, se renfle et s'élève, montrant çà et là des maisonnettes blanches. Encore quelques kilomètres, et la plaine (vignes, champs et prairies seulement coupés d'arbres et de haies vives autour de fermes basses) finit brusquement au pied d'une haute et longue vague de terre faite elle-même d'autres vagues ; et l'on dirait d'un flot arrêté par un geste magique. Au pied de cette croupe, la ville est dissimulée par des bosquets. La route tourne, reprend sa direction première, monte légèrement, laissant deviner, en avant du coteau, un grand espace vide. Puis elle s'engage entre deux parapets, au-dessus d'un abîme ; et soudain, la vue plonge sur le Tarn, dont le cours, large et tranquille, se perd en des perspectives boisées. Au bout du pont, pressée par le cours d'eau contre la haute vague de terre, la ville aligne ses maisons roses et blanches sur un terrain verdoyant en bordure du fleuve. Vers la droite, elle se continue par une longue voûte de feuillages, du milieu de laquelle s'avance, baignant dans le Tarn ses fondations, une grande bâtisse en forme de rectangle, qu'un barrage prolonge de son trait d'écume, jusqu'à l'autre rive. Tel apparaît Moissac avec son vieux moulin. Le canal du Midi coupe la ville en deux, parallèlement au fleuve.

En cette sous-préfecture de huit mille âmes, les pas résonnent dans les rues désertes, on entend s'ouvrir et se fermer les portes des boutiques, le commerce est infime et s'alimente de la seule clientèle rurale, aux jours de foire et de marché. Mais les paysages, certaines coutumes, surtout

le cloître et l'église Saint-Pierre, vestiges d'une abbaye jadis fameuse, y sont dignes du plus vif intérêt.

Le long d'une petite place formant parvis, l'église, comme un décor tout en largeur, profile sa haute nef ogivale, que termine à gauche, moins élevé que la nef, un vaste cube de pierre doublement couronné de créneaux, percé, depuis le sol, d'une voûte romane qui se creuse jusqu'au portail, coiffé enfin, sur un clocher quadrangulaire et trapu, d'un lourd éteignoir en ardoise.

La maçonnerie massive du porche fut édifiée au XI^e siècle. Véritable château-fort, il s'en dégage une expression de rudesse batailleuse. Mais, sous l'arceau roman de l'entrée, la force devient harmonie : le portail, les côtés ne sont qu'un fouillis en relief de groupes, de figures, d'animaux et de feuillages, ciselés dans le granit et dans le marbre, et de contours presque aussi nets qu'au lendemain de leur achèvement.

Derrière la nef, on entre dans le cloître, dentelle qui frissonne de ses traits délicats, de ses courbes gracieuses, autour d'un carré de verdure ; œuvre méridionale, en réaction déjà contre le christianisme primitif, et déjà *ca-tholique* à l'aube du XI^e siècle.

Que sont, après de telles visions, les autres sanctuaires de Moissac : Saint-Martin, à l'extrémité d'un faubourg, et son mur gallo-romain qui n'est plus qu'une ruine ; Saint-Jacques, Sainte-Catherine, Saint-Benoît ; et, dominant la ville au penchant du coteau, l'enclos des Carmélites, carré comme un cimetière ; et, plus haut encore, la grande madone blanche, moulage inélégant au geste de bénédiction ?

Avant 1793, l'abbaye, dominée par les hauteurs, étagéait ses vastes bâtiments sur les premières pentes, se blottissait parmi les arbres dans la molle échancrure d'un vallon où fraîchit, en été, la brise du nord. Seuls, depuis cette époque, l'église abbatiale et le cloître sont demeurés debout. Autour d'eux, l'emplacement des anciennes constructions, coupé de ruelles et brutalement éventré par la tranchée d'un chemin de fer, est pourtant reconnaissable : les murs extérieurs de certaines maisons y conservent encore de vieilles

pierres sculptées ou quelques restes d'arceaux ; l'entrée du vallon a gardé ses ombrages et reçoit, comme jadis, les souffles d'air aux fraîcheurs caressantes qui l'ont fait désigner sous le nom harmonieux de *Brézidou*. En l'un de ces endroits, dans une ruelle silencieuse, au pied des contreforts soutenant l'abside gothique, on peut voir, précédée par un mur tapissé de lierre, la maison natale de Camille Delthil. Sous ce toit, notre poète vécut ses plus jeunes années. Les voix aériennes des cloches, les chants assourdis que laissent filtrer les vitraux, et aussi, quand venait le printemps, les trilles des rossignols nichés un peu partout dans le bocage, charmèrent son enfance de leurs musiques, imprégnèrent son âme d'un mysticisme tout païen.

Au cours du moyen-âge, Moissac avait été le berceau de curieuses traditions. Aujourd'hui, la plupart sont mortes. Exclusivement religieuses, comme la procession des pèlerins de Saint-Jacques, on les voit pâlir sur la trame des siècles en même temps que dépérit l'ancienne croyance, puis s'effacer. Une seule s'obstine à vivre, fille des verdure nouvelles dont elle marque le retour. Sans doute, un symbole de tous les temps et purement humain l'anime-t-elle encore sous des apparences que l'histoire aurait conduites au déclin ?

Chaque année, l'avant-veille de la Pentecôte, les mari-niers du Tarn, accompagnés par deux tambours et quelques fifres jouant de vieux airs, parcourent la ville au crépus-cule, bannières au vent. Le lendemain, une délégation va prendre, à l'endroit où il a été déposé en attendant la cérémonie, un grand chêne coupé au ras du sol et soigneusement ébranché dans toute sa longueur, sauf la tête, garnie d'un bouquet de feuillage. C'est le *mai* traditionnel. On le plantera tout à l'heure au bord du fleuve. L'arbre chargé sur un chariot de ferme, avant la fin du jour on attelle au timon quatre bœufs choisis parmi les plus robustes. Les bannières, les tambours et les fifres le précèdent ; et le cortège suit les principales rues. Point de décoration ; rien d'artificiel. Les bœufs sont accouplés simplement, sous un joug de bois. Les roues du char, au solide moyeu, froulaient,

quelques heures auparavant, la terre des guérets. L'arbre qu'elles transportent lentement saigne de toutes ses blessures, jusqu'au rameau feuillu qui le termine et qui balaie presque le sol. Porteurs de bannières, batteurs de tambour et joueurs de fifre ont les mains calleuses ; leurs vêtements sont ceux d'ouvriers endimanchés. Et l'aigre musique, la simplicité fruste du petit cortège donnent à cette promenade sa véritable signification : le printemps revenu, c'est l'hommage de la Terre, verdoyante et paisible, aux divinités du redoutable élément.

Deux jours après, sur le canal, à l'arrière d'une grande barque, parmi des drapeaux et des guirlandes, un dais est élevé. De nombreux prêtres y prennent place en habits de chœur avec les fifres et les tambours ; puis, l'embarcation, remorquée par des chevaux, s'engage dans une vaste rigole et pénètre ainsi dans le Tarn, non loin du barrage, à l'endroit même où la surface est le plus large, le plus miroitante et le plus unie. Depuis la rigole jusqu'au vieux moulin, à l'ombre des ormeaux plantés en rangées parallèles et prolongeant sur la rive une triple nef de verdure tendre, la foule escalade les chaises, les tables des cafés établis en plein air, le petit mur qui borde les allées. Cependant, la barque a viré de bord vers la gauche, du côté opposé à la foule et à la ville. Elle occupe maintenant le milieu du bassin. Le câble plonge. Les chevaux remorqueurs se confondent avec les choses et les arbres, deviennent des animaux indéterminés qui s'en vont. Mais, sur la nappe liquide, la grande coque noire domine, avec ses guirlandes et son pavois, sa propre image renversée, tourne sans hâte, se meut à peine entre les bosquets disposés en rideaux qui semblent se rejoindre, là-bas, au contour du fleuve. La brise agite les drapeaux. Par moments, des hymnes arrivent aux spectateurs. Sous le dais, parmi les silhouettes humaines drapées de blanc, une silhouette surélevée fait un geste large. Autour de la barque, plusieurs canots de plaisance évoluent, capricieusement...

Camille Delthil, dès son jeune âge, fut témoin de ces spectacles. Plus tard, quand il rêvait dans le vaste jardin

de la maison où il vécut avec les siens après avoir quitté la maison natale, il voyait, au pied du coteau, l'église Saint-Pierre, avec son architecture massive et son éteignoir, dominer, pour ainsi dire, des épaules et de la tête, la masse des toits confondus. Parfois, il gravissait les pentes. Alors, les premières villas dépassées, le vieux Quercy révélait ses terrains ondulés, couverts çà et là de bois taillis ; ses guérets bruns, que meurtrissaient, proches ou lointains, des couples de bœufs tirant la charrue ; ses fermes aux grandes meules de paille, devant lesquelles un chêne centenaire étendait souvent ses rameaux. Lorsqu'il revenait vers la ville, du dernier penchant elle apparaissait, tout en bas, comme refoulée vers le coteau par le fleuve. La plaine, verte et blonde, jusqu'à des lointains vaporeux continuait ensuite, presque sans fin. Et Delthil, dans un de ses *Poèmes Parisiens*, traduisait ses impressions par cette peinture :

Au loin l'on aperçoit le miroir transparent
 D'un fleuve au sinueux et rapide courant.
 De sombres peupliers, bataillons immobiles,
 Gardent depuis cent ans ses bords frais et tranquilles
 Exhalant en avril l'odeur des fenaisons.
 Dans un coin du tableau quelques blanches maisons
 Semblent escalader la côte. Un presbytère
 Sous les treillis en fleurs se cache avec mystère.

Après les horizons bornés où le rêve, issu du contact des choses, ne peut se détacher de leurs contours, le poète embrassait un horizon immense, au-dessus duquel sa pensée, loin de toute contrainte, planait librement.

II

Certes, dans son œuvre, tout n'est pas digne de vivre. L'écrivain n'a pu se dérober à l'action exercée par les principaux chefs du mouvement littéraire à son époque. Les poésies comptent pas mal de pièces qui ne sont que littéra-

ture, et où l'inspiration éclate en grandiloquence quand elle ne tombe pas dans le prosaïsme. Delthil a souvent cherché son originalité sans la découvrir, parce qu'il la cherchait obstinément où elle n'était pas ; et cela lui a fait commettre quelques erreurs esthétiques. Mais, à peine échappait-il aux *tentations de l'esprit*, il n'avait plus qu'à oublier pour être lui-même. Alors, plus de raideur, plus de fausse éloquence, plus d'effort. Sa profonde sensibilité se donnait libre cours. Telle une source longtemps souterraine, elle jaillissait en plein soleil : aussitôt, maints ruisselets clairs faisaient entendre leurs murmures et scintillaient de tous leurs feux dans l'herbe d'avril.

Chose digne de remarque : son individualité vraie, le poète ne l'a pas déglacée à partir d'un certain moment et d'une certaine œuvre. La chronologie nous tromperait fort, si nous lui demandions la preuve d'un progrès réalisé au prix de longs tâtonnements et sans cesse poursuivi. Bien au contraire. Cette expression personnelle se fait jour particulièrement dans certains recueils, mais aussi plus ou moins dans tous les autres : et les moins bons renferment de véritables beautés. Rien n'engendre rien. L'individualité n'est pas fille du seul effort. On peut s'affranchir d'influences étrangères, mais on ne *devient* pas soi-même. Delthil, s'il était né paysan et s'il n'avait pas reçu de culture, n'eût certainement pas écrit les *Poèmes Parisiens*, ni les *Martyrs de l'Idéal*, ni la plupart des pièces qui composent les *Tentations* ; il aurait sans doute écrit en patois *Les Rustiques* et quelques pages des *Lambrusques* ; et c'eût été tant pis pour la littérature française, mais la poésie lyrique n'eût rien perdu. Notre poète présenta deux aspects bien distincts : son éducation fit de lui un humaniste, un gréco-latin épris de philosophie et de belles-lettres, un romantique ébloui par l'éclat des grands noms du siècle. Par sa naissance, il était un Quercynois, profondément enraciné dans le sol des aïeux, doué d'une sensibilité d'artiste et d'un grand amour pour les diverses formes de la vie. Ces deux personnalités coexistèrent dans le même homme et s'associèrent souvent, mais ne se confondirent presque jamais.

Selon que l'un ou l'autre domina, l'œuvre vint de l'esprit ou de l'instinct, elle fut raisonneuse et discursive, ou, au contraire, contemplative et lyrique. Un examen plus approfondi nous permettra de le démontrer.

Avec quels éléments extérieurs l'originalité de l'écrivain dut-elle donc se résoudre à vivre ? Au point de vue de la pensée pure, un des premiers fut, évidemment, l'idéalisme néo-platonicien. Delthil, adolescent au moment même où s'accomplissaient les événements de 1848, reçut un enseignement fortement nourri de la philosophie chère à Victor Cousin et à son école. Comme la plupart de ses contemporains et à défaut de convictions religieuses dogmatiques, il eut le culte du Vrai, du Beau et du Bien. Il crut, dès ses premières œuvres, à la mission moralisatrice de l'artiste.

« En vérité », dit-il dans la préface des *Poèmes Parisiens*, « pour peu qu'on laissât opérer certains amateurs d'ostracisme, il ne serait pas étonnant de voir bientôt les poètes chassés de nos démocraties, non point couronnés de fleurs, ainsi que le souhaitait jadis le divin Platon, mais plutôt couverts de risées et le front cerclé d'épines... Et pourtant, bon gré, mal gré, il faut lui reconnaître un côté utile et pratique à ce poète, ne serait-ce que celui de deviner à temps le mal dont une société se meurt. Il fait mieux, quelquefois, il trace la bonne voie aux générations nouvelles. Il est curateur, vengeur, ou précurseur... Niera-t-on que l'art, qui, dans tous les temps, eut pour principe la recherche du beau, « ce resplendissement du vrai », ne soit, pour le peuple qui veut vivre, comme un cordial généreux, ou mieux comme une purification nécessaire ? » Les *Poèmes Parisiens*, qui sont une satire contre les mœurs de la haute société française avant 1870, ne démentent point cette profession de foi. Dans les *Tentations*, publiées dix-sept ans plus tard, le même état d'esprit se manifeste : l'auteur, dès le début du livre, y déplore l'œuvre du mal, qui est celle de Satan, depuis le jour où il tenta Jésus sur la montagne ; et il clôt le chapitre liminaire par une pièce où on lit ces vers :

Oh ! qu'ils avaient raison les doux anachorètes,
 De dompter le démon à leurs flancs attaché,
 Ce ventre abominable où grouille le péché,
 Source impure d'un mal aux profondeurs secrètes !

L'idéalisme n'est donc pas seulement une doctrine bonne à pourvoir aux inspirations littéraires, mais incompatible avec les réalités de chaque jour. Il est un ensemble de règles morales. Or, la politique est sous la dépendance étroite de la morale. C'est pourquoi Delthil, philosophe idéaliste, poursuivra le Vrai, le Beau et le Bien dans les institutions destinées à régir les hommes. Est-il rien de plus idéalement vrai, rien de plus beau, rien de meilleur que la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité* ? Ainsi, Delthil sera démocrate et républicain. Ses opinions se traduiront à la fois par quelques-unes de ses œuvres et par les actes de sa vie. Tel il était, avant la chute de l'Empire, dans ses articles de l'*Emancipation*, tel on le retrouve à la fin de sa carrière, en 1902, après une existence consacrée à la vérité et jamais à la réalisation d'un profit personnel. Son idéalisme politique apparaît d'abord dans les *Poèmes Parisiens*, particulièrement dans la lettre-préface déjà citée ¹. Quelques années plus tard, *Les Rustiques* voient le jour. Ce délicieux petit recueil, sur lequel nous reviendrons, commence par un salut aux *affranchis* :

A nous les monts, à nous les plaines,
 Nous comblons les gouffres béants.
 L'on voit tomber les bois géants
 Au bruit rauque de nos haleines.
 Aussi nombreux que des fourmis
 Nous empilons gerbe sur gerbe,
 Et nous mettons nos jougs superbes
 Sur le front des grands bœufs soumis.
 Vienne le jour de la bataille,
 Nous tombons sans compter nos morts,
 Nous sommes patients et forts
 Sous la corvée et sous la taille.

¹ Lettre-préface à Léon Cladel.

Mais nos pieds nus vont, triomphants,
 Mettre à rangon les Babylennes ;
 Ils sont mieux assis que des trônes,
 Les escabeaux de nos enfants.

Dans *Les Martyrs de l'Idéal*, poème dramatique, l'auteur emprunte des récits épisodiques aux événements de la Commune : sur un tas de pavés, il montre un vieillard, « cheveux blancs, l'air stoïque », ceint de l'écharpe rouge, offrant sa poitrine aux balles versaillaises et bravant la mort comme un Romain de la grande époque. Et son héros, le jeune Pierre de Miramont, un gentilhomme récemment converti à la République, meurt de même, plein d'enthousiasme et de foi, sans rien comprendre aux événements. *Les Tentations*, enfin, ce livre où la personnalité de l'écrivain reflète le mieux ses divers aspects, offrent, dans leur première partie, un certain nombre de pièces inspirées par l'idée révolutionnaire. Les plus caractéristiques sont *Camille Desmoulins*, *La Révolte*, et surtout *L'Escalade*, qui n'est qu'une magnification de la prise de la Bastille.

Idéalisme purement philosophique, idéalisme politique et social, voilà ce que Delthil devait à son éducation. Celles de ses œuvres qui en furent le plus imprégnées sont, peut-être, les moins personnelles. Certes, — les fragments qu'on vient de lire suffiraient à l'établir — elles contiennent, elles aussi, de belles pages. Mais, pure vision de l'intelligence et venu du dehors, l'idéalisme détourna l'attention du poète vers des personnalités, vers des attitudes étrangères. Il l'induisit quelquefois à imiter au lieu de créer. Il eut pour conséquences un pessimisme de surface et une forme d'art mal proportionnée aux qualités de l'écrivain. Il y a du Vigny dans les *Poèmes Parisiens* et dans quelques pièces des *Tentations*. Il y a aussi du Baudelaire et du Musset. Ce pessimisme ne vient pas, chez notre poète, du plus profond de la sensibilité, il ne fait pas corps avec elle. Il ne se manifeste guère que par des pièces à thèse ; et l'auteur, alors, prétend faire le procès d'une institution ou d'une époque. Exemple : les *Poèmes Parisiens* (*Framès*, *Miss Cora*, *Angé-*

lique). Exemple aussi : presque dans leur entier, *Les Martyrs de l'Idéal*. — Les Romantiques ne prêtent pas seulement leur état d'âme au Delthil dont nous parlons ; leur action littéraire n'est pas davantage contestable. Les mêmes œuvres, pleines de métaphores et de développements, sont le travail d'un bon rhétoricien, plutôt que d'un maître. Elles se réduisent, d'ailleurs, à des récits dramatiques, alliage d'une forme aux nobles cadences avec des sujets, des personnages aux aspects bourgeois et mesquins. Le contraste entre l'une et les autres aboutit au prosaïsme, à l'emploi de la cheville, et donne souvent l'impression d'une erreur¹. En somme, Delthil est emporté trop haut et trop loin pour l'envergure de ses ailes. Son naturel le ramenant à la contemplation de la vie, il n'accorde pas toujours avec un suffisant bonheur le fond à la forme qui doit l'exprimer. L'idéalisme engendra donc ici des conséquences fâcheuses. Mais il eut, fort heureusement, d'autres résultats.

Les appels des cloches et les chants accompagnés par les sons harmonieux de l'orgue, que le poète avait entendus si souvent autrefois dans la maison de l'abbaye, avaient fait éclore en son être le sentiment religieux. Vinrent ensuite les années de collège, l'enseignement rationaliste par les professeurs et par les livres. Ce que le cœur disait tout bas d'accepter, l'esprit maintenant le rejetait au nom de la raison. Il y eut, sans doute, pour le jeune homme, des moments de crise douloureuse. Mais, à tout prendre, n'était-elle pas une religion, cette philosophie trinitaire, inspirée de la sagesse antique et en laquelle se résolvaient toutes les antinomies ? N'était-elle pas un Dieu, l'entité conçue par

¹ Voici une citation tout à fait probante et qui ressemble à du Coppée des mauvais jours :

Votre grand oncle est mort, vous héritez. — Merci,
 Et touchez là, morbleu, vous parlez d'or, brave homme.
 Sans indiscretion, le nom dont on vous nomme ?
 Voici ma carte, — dit le vieillard d'un air fier.
 Framès lut : « Maître Oby, 3, barrière d'Enfer. »

(*Poèmes Parisiens* : Framès).

l'apologiste de Socrate en un temps où les anciens dogmes se mouraient ? Delthil appartenait à la race fière des révoltés ; il devint libre-penseur. Pourtant, la foi religieuse envolée, il garda sa vénération de jadis aux figures évangéliques, désormais simplement humaines. Il faut lire dans *Les Tentations*, avec les pièces placées en tête du recueil, celles groupées sous ce titre : *Les Tentations de l'Esprit*, et, notamment *L'Abîme*, *Noël*, *Dualisme*, *Immortalité*. Mais il en est une : *Au pied de la Croix*, où l'inclination mystique s'accuse mieux encore :

Attraits de la douleur, volupté du martyr,
 Abîmes gémissants dont la voix nous attire,
 Cilices, qui plongez lentement dans la chair
 Le poinçon caressant de vos ongles de fer,
 Renaissantes ardeurs des renaissants supplices,
 O soupirs, ô sanglots, ineffables délices
 Qui gonflez le grand cœur du plaintif genre humain,
 O larmes, qui lavez les fanges du chemin,
 Passion, Passion, orgueil de Dieu lui-même !
 Quand, sur son Golgotha, le Christ à face blême,
 Comme un vil malfaiteur au gibet attaché,
 Priait, son front sanglant sur l'épaule penché,
 Et pliant sous le poids de nos ignominies,
 Ne savourait-il point ses lentes agonies,
 Et n'éprouva-t-il point ce plaisir doux et fort,
 Lui, l'immortel martyr, de connaître la mort ?

Ici, l'éducation et l'individu collaborèrent. L'esprit et le cœur surent créer une harmonie. Le mysticisme, quelque morbide qu'il soit, n'est, au fond, qu'une tendance à la volupté ; et celle-ci suppose nécessairement l'amour de la vie. La religiosité de l'écrivain, toute transformée par l'éducation, n'en resta pas moins partie intégrante de son être. Par elle, nous gardons le contact avec ses plus inconscientes activités.

Le hasard de la naissance, avant la civilisation, avait fait Delthil poète, et combien différent de l'homme qu'il parut et qu'il fut quelquefois plus tard ! On l'a vu animé d'un sombre zèle contre son époque, préoccupé de rendre

meilleurs ses contemporains. A ses yeux, la vie littéraire est une lutte au service de l'Idée. Pour la soutenir, toutes les armes lui sont bonnes : la poésie comme la prose, le journal autant que le livre. Aucune dissemblance entre l'auteur de *Framès* ou d'*Angélique* et le polémiste de *L'Emancipation* ou de *La Fenille Villageoise*. Il s'agit, ici et là, de combattre pour le Bien. — Mais qu'un tel homme se détourne un moment de la morale et de la politique. Il a vécu surtout, il continue à vivre dans sa petite ville natale, environné de traditions païennes, le long du fleuve aux bords verdoyants, près du vieux moulin, non loin des cotéaux onduleux et de leurs paysages intimes. La sensibilité va reprendre tous ses droits. Au retour d'une promenade, après une rencontre qu'il a faite, l'écrivain, en se jouant, saisit sa plume d'une main nonchalante et molle ; il la laisse courir sur le premier feuillet de papier blanc qui traîne au coin d'une table. Comme Banville, il fait des vers « pour rien, pour le plaisir ». Un jour, pourtant, il s'amuse à relire les feuillets accumulés. Il y retrouve un écho de ses voix intérieures : presque à son insu, le poète a laissé chanter son âme.

Dans ces harmonies, on ne discernera ni pessimisme, ni tristesse, ni esprit de lutte, mais seulement et sous toutes ses formes, un grand amour de la nature et de la vie. L'auteur des *Lambrusques*, un après-midi de novembre, se rend au cimetière. Il se recueille, il évoque les défunts. Soudain, près de lui, un rouge-gorge se met à gazouiller. Et voilà celui qui méditait détourné de sa prière muette. Le mystère de la tombe absorbait tout à l'heure sa pensée, il a suffi d'un chant d'oiseau pour rompre le charme¹. Delthil montre ailleurs, dans une pièce intitulée *Contraste*², au retour d'une sépulture, de jeunes enfants, « tout joyeux du départ », montant sur le char funèbre à la place de la bière. Puis il ajoute :

¹ *Les Lambrusques* (*La Fête des Morts*, poésie dédiée à Camille Lemonnier).

² *Ibid.*

Et la vie éclatait ainsi près de la mort,
 Comme une rouge fleur aux feuilles reluisantes,
 Sans souci des douleurs et des larmes cuisantes,
 Avec des cruautés exemptes de remords.

Et voici maintenant trois strophes du *Petit Cimetière*¹,
 un chef-d'œuvre de grâce mièvre :

Le cimetière est un jardin
 Que parfume le romarin,
 Où croît la rose.
 Deux cyprès en gardent le seuil,
 Droits et forts, et n'offrant à l'œil
 Rien de morose.

 Ici, point de marbre pompeux,
 Pas de caveau sombre et peureux,
 La vie éclate
 Autour de ces tertres bénits,
 Où les oiselets font des nids
 Doublés d'ouate.

 C'est là, chère, que je voudrais,
 Dans ce clos riant et si frais,
 Au pied d'un tremble,
 Sous la lavande et le cerfueil,
 Pour tous deux n'ayant qu'un cercueil,
 Dormir ensemble.

Ainsi représentée, la mort n'est plus un néant redoutable, et Delthil la pare d'un attrait presque voluptueux. Elle lui est un motif nouveau de contempler et de célébrer la vie, qu'il admire dans ses plus directes manifestations. Le voici qui s'émeut au spectacle de l'invincible attrait, unissant d'une étreinte jamais lassée les fils et les filles de la Terre :

Ils vont tous deux, le long des tranquilles cépées.
 Lui, grisé par l'odeur des luzernes coupées,
 L'a prise à bras-le-corps et lui met des baisers
 Plein la bouche ; elle rit, les cheveux défrisés,

¹ *Les Lambrusques.*

Puis vent s'enfuir, disant : « Laisse-moi, je suis sage. »
 Brusquement, emporté par un désir sauvage,
 Il la pousse, elle tombe, et le mâle est vainqueur.
 Et la voilà pleureuse, et le voilà moqueur.
 Mais les oiseaux des bois sont discrets par nature
 Et jamais nul d'entre eux ne dira l'aventure ;
 Et les petites fleurs qui virent ces amours
 Ont fermé chagement leurs grands yeux de velours.

Cette pièce, qui s'intitule *Idylle*, est extraite des *Tentations*. Dans le même ouvrage, on doit signaler encore, comme participant de la même inspiration, *La Gueuse*, sonnet remarquable, et aussi *Le Braconnier*, *Suzon*, *l'Ingénue*, dans *Les Rustiques*. — Aimer la vie, ce n'est pas seulement en admirer les formes en spectateur, mais la savourer à la façon d'un fruit délicieux. Notre poète est donc un adorateur de la femme. Il professe un culte pour sa beauté, pour sa parure, pour ses gestes, cruels ou tendres. Ce sentiment anime un grand nombre de pages dans *Les Tentations* ; et, sauf une dizaine de pièces, *Les Lambrusques* ne sont guère qu'un chant d'amour exaltant le velours des *Yeux*, la joliesse du *Pied*, l'attirance de la *Bouche*, le parfum des *Cheveux* dénoués, la noblesse de la *Main* :

Main étroite, main potelée,
 Main de diamants constellée,
 Jolis doigts aux ongles rosés
 Où se blotissent les baisers,
 Petite main, d'azur veinée,
 Dont la peau, souple et satinée
 A de douces senteurs d'iris,
 Main plus élatante qu'un lys.

Dans ces poésies, l'humaniste reparait. C'est pour se souvenir des auteurs de notre seizième siècle et des Grecs voluptueux de l'antiquité qui furent leurs maîtres à presque tous. Il en a la grâce, un peu mignarde, sans doute, mais si séduisante ! *L'Odelette Anacréontique*, et le *Conte tiré d'Apulée*, qui valut à Delthil une lettre de Sainte-Beuve, en sont particulièrement inspirés. Ne peut-on retrouver aussi

la même influence dans l'exquise *Chanson de Décembre*, la dernière pièce du recueil ?

Il est parti, le beau temps des amours ;
Le soleil pleure et la terre est frileuse.
Voici décembre avec ses tristes jours,
Prends ton rouet agile, ô ma fileuse.
Le soleil pleure et la terre est frileuse.
Nous n'irons plus dans le petit sentier.
Prends ton rouet agile, ô ma fileuse,
Nous rêverons des fleurs de l'églantier.

On ne saurait nier le charme de tels écrits. Quelle qu'en soit pourtant la valeur, ils ne nous révèlent pas encore la véritable originalité du poète ; ils ne mettent pas suffisamment à nu sa sensibilité. Nous devons donc chercher ailleurs une manière de sentir plus intime et plus dégagée des formes passionnelles, en un mot plus purement esthétique. Si Delthil n'avait écrit que *Les Tentations* ou *Les Lambrusques*, ce serait assez pour son renom d'écrivain. Mais il est aussi l'auteur des *Rustiques*. En ce livre, on ne voit plus trace du lyrisme purement littéraire et verbal, issu de l'imagination. On n'y reconnaît pas davantage la source d'inspiration qui vient exclusivement du *moi* et qui consiste à chanter ses propres bonheurs ou à s'attendrir sur ses souffrances. Et l'on ne conteste pas qu'une semblable inspiration soit vraiment lyrique ; mais elle s'alimente aux passions du poète, et l'on peut lui reprocher d'être un peu trop subjective, ou, pour user d'un terme moins abstrait, un peu trop étroitement personnelle. Ici, l'auteur va sortir de lui-même et se réaliser au dehors. Pour atteindre à ce réalisme, il va regarder vivre les paysans de sa province. Les horizons qui bornent leur vue, les coins de campagne où ils se meuvent, leurs maisons champêtres, leurs mœurs l'impressionneront sans qu'il s'en doute. Lorsqu'il aura peint en quelques strophes telle scène villageoise, son regard s'abaissera sur les êtres les plus humbles, sur les animaux domestiques, et puis encore sur les infiniment petits, jusqu'aux insectes ; et de toute cette vie, demi-silencieuse,

mais intense, il composera de charmants tableaux, fortement évocateurs par la minutie et la vérité de leurs notations. Avec eux, nous toucherons au lyrisme épuré, à la poésie dépouillée de ses vains ornements. L'imagination n'interviendra que dans l'invention du récit, quand l'auteur croira ce récit nécessaire. Et l'écrivain, qui se croyait un romantique discoureur et fougueux, ne sera plus qu'un réaliste et un plastique, c'est-à-dire un homme sensible surtout au monde extérieur.

Quels spectacles ce monde offrira-t-il ?

On y verra d'abord les « rustiques » : Une *Vieille*, au regard éteint, au front sans pensée, au visage couvert de rides « comme une nêlle au temps d'hiver », berce l'enfantelet né de sa descendance, pendant que les fils et les filles, aptes à de plus lucratives besognes, fauchent, labourent ou moissonnent sous le soleil. — Un matin, les *Conscrits*, désignés par le sort, parcourent le village au bruit du tambour. « Drapeau flottant, ils vont par les chemins agrestes ». Ils défilent ensuite devant l'aïeul, vétéran de la grande armée « qui, pour la fête, a pris

Son bancal, ébréché par quatorze batailles. »

— Maintenant, c'est le retour au village, après la guerre. Le militaire approche du pays,

Et, très las, sur le bord du sentier parfumé
 Qu'émaillent gentiment les fleurettes de mai,
 Il s'assied. Tout là-bas apparaît le village
 Dans un fond d'or. Le grand astre va se coucher,
 Et le soldat peut voir au loin le vieux clocher
 Poindre, comme le mât d'un navire au mouillage.

— Connaissez-vous *Le Braconnier*, « pauvre hère » dont la cahute se cache « sur la lisière des grands bois » ?

C'est un rude gars de trente ans.
 La barbe rousse est en broussaille
 Et sont teint de bistre ; entre temps
 Il étire ses bras et bâille.

Un feu clair de branches de pin
 Illumine la cheminée
 Où pend une peau de lapin,
 Poussiéreuse et parcheminée.
 On sent une puante odeur
 D'ail et de vin ; auprès de l'âtre
 Une vieille dort, l'air boudeur
 Sous sa chevelure grisâtre.
 Au dehors, les sombres forêts
 Pleurent sous leur voile de brumes.
 Voici l'heure où l'on tend les rets
 Aux bêtes à poil comme à plumes.

Il faudrait pouvoir reproduire en entier ces petits chefs-d'œuvre. Et l'on ne peut se défendre d'évoquer l'auteur de *Mireille* et la poésie homérique, tant le charme naît ici du seul contact de la sensibilité avec des choses simples et frustes. *Les Rustiques* nous montrent encore *Le Médecin de campagne*, *Le Langueyeur*, la jolie pastoure *Suzon*, « brune de cils, blanche de peau, et *M. le Curé*, « nu-tête, son bréviaire en main », se promenant sous un vieux chêne devant « le coquet presbytère encadré de verdure ».

Avec les personnages, Delthil peint les scènes de la vie champêtre : *La Chasse*, la fête de *La Saint-Jean* et ses feux qui s'allument la nuit de toutes parts ; *Les Noces Tristes*, repas qui réunit, après un enterrement, les parents et amis du mort dans la ferme en deuil.

Puis, l'auteur en vient aux *Paysages*, et son réalisme impressionniste trouve en eux les meilleures occasions de s'affirmer. Un paysage, pour notre poète, c'est, dans la vie de la grande nature, un moment saisi comme par un objectif de photographe. C'est aussi, par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le toucher même, une symphonie de sensations. Ainsi compris, le paysage ne sera pas une chose froide et morte. En reproduisant les plus menus et les plus fugitifs effets de sons, de couleurs et de parfums, en suggérant la caresse des souffles d'air les plus légers, il traduira bien, suivant la définition célèbre, « l'état d'âme » d'un sensitif. Mais quelle aspiration vers les multiples formes

de l'être cela suppose ! Pour un Delthil, rien que de noble dans l'Univers, puisque l'Univers et la vie se confondent : un oiseau gazouille, des chiens aboient, des insectes volent, autant de sensations qui méritent d'être fixées. Qu'on en juge par un exemple :

C'est un frais paysage aux étroits horizons 1.
 Un ruisseau court, rapide à travers les gazons.
 Le moulin babillard qui, dès l'aube, travaille,
 S'ombrage d'un vieil orme où plus d'un moineau piaille.

 C'est le déclin du jour. Une rose lumière
 Eclaire d'un ton vif les arbres aux grands fronts,
 Tandis que, dans le pré bordé de larges haies
 Où l'automne suspend les mères et les baies,
 Sur un rayon furtif dansent les mouchérons.

Mais, dans cette partie du recueil, tout n'émane-t-il pas d'un maître ? Est-il rien de mieux achevé que les impressions de *Septembre* commençant par ce vers :¹

Le bateau lentement glisse sous la saulaie,

et qui rendent perceptibles le frétillement du poisson dans la rivière, le « murmure vague » de la brise à travers les branches, l'agréable odeur de foin séché qu'elle apporte, et le moment où, le pêcheur jetant son filet,

L'air siffle et l'eau jaillit au choc de l'épervier ?

Si paisible, si reposante apparaît la *Borde*² quercynoise, qu'on voudrait s'arrêter à sa porte, vivre un moment la vie de ses hôtes agrestes. *Le Moulin à vent*, « coiffé de son bonnet pointu », ne le cède en rien à celui de maître Cornille, le meunier provençal d'Alphonse Daudet. Et quel délicieux endroit que *La Source*, « de lentisque et de cresson ourlée », avec son orchestre d'oiseaux et ses mille bestioles, depuis

1 *Les Rustiques* (octobre).

2 *Borde* est le mot languedocien francisé *bordo* ou *borio*, qui signifie métairie.

le papillon et le lézard, jusqu'au crapaud, blotti dans un coin ombreux ! C'est bien là un livre de premier jet. En même temps que ses pages, on parcourt le Quercy, on en voit les paysans, les terrains vallonnés, les vieux chênes, les fermes solidement assises ; on respire la saine odeur qui monte des taillis et des guérets, à travers les champs infinis... Un art aussi sobre justifie le mot de Pascal : S'il est vrai que l'éloquence se moque de l'éloquence, la profonde poésie n'a que faire des artifices du langage ; elle naît de la soumission de l'écrivain aux harmonies naturelles qu'il veut transposer.

Ainsi qu'on l'affirmait au cours de cette étude, Delthil n'acquît point la maîtrise après de laborieux efforts et seulement vers la fin de sa carrière, alors qu'il écrivait *Les Tentations*. *Les Rustiques* parurent en 1876 et *Les Lambrusques* en 1884 ; mais les *Poèmes Parisiens* ne sont antérieurs que de trois années aux *Rustiques* (autant dire que les deux livres sont contemporains), et *Les Martyrs de l'Idéal* furent édités en 1882. Le pur artiste, le poète amoureux et l'écrivain bien moins parfait des œuvres à thèse politique ou à thèse morale, vécurent donc côte à côte dans la même personne humaine. Seulement, la sensibilité d'art tenait à ses nerfs, c'est-à-dire à sa nature physique héréditaire, tandis que la tendance idéaliste lui venait de l'imagination.

Nous avons appelé Delthil poète parnassien. Dans ses meilleures pages le souci de réaliser une certaine formule d'art ou de se conformer aux préceptes d'une certaine école ne le hanta jamais. S'il faut, pourtant, le rattacher à un mouvement littéraire, c'est au Parnasse. L'époque où il vécut, ses admirations, la forme de ses poésies, sa palette, où se reflète parfois le coloris des plus illustres maîtres, le disent assez. On sait avec quel éclat l'auteur des *Trophées* traduisait des visions plastiques. Mais les *Trophées* ne furent livrés à la publicité que bien après 1876, c'est-à-dire après les *Rustiques*. Or, sans vouloir le moins du monde esquisser, entre les deux recueils, un parallèle, voici, dans les *Rustiques*, une impression de *Septembre* :

Au loin blanchit déjà la lucur matinale ;
Les cieux, vers le couchant, sont encore étoilés.
Les coteaux endormis et de brume voilés
Frissonnent doucement dans leur robe automnale.

Les coqs chantent, pareils à de joyeux clairons.
Un âne brait. Un bœuf mugit. La terre grise
S'éveille lentement au souffle de la brise.
Par les chemins montants viennent les vignérons.

Dans le creux d'un vallon une meute implacable
Jette aux échos troublés quelques brusques abois.
Un air plus frais descend de la cime des bois
Et court, tout imprégné des senteurs de l'étable.

La nuit a, cependant, replié son décor ;
L'horizon s'illumine en accusant sa forme,
Et le soleil paraît avec son disque énorme,
Traînant comme un manteau de pourpre à franges d'or.

Ces quatre strophes sont quatre tableaux. Dans chacune d'elles, chaque vers apporte une et parfois deux sensations, toujours fidèlement et simplement exprimées. Le dernier quatrain, qui montre l'apparition du soleil, a pourtant la somptuosité d'un sonnet de *Hérédia*. N'est-ce pas le plus bel éloge ? Et n'était-il pas juste de faire revivre le grand moderne, l'exquis poète que fut Camille Delthil ?

Jean DEPAULE.

LE BUDGET DES BEAUX-ARTS
ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
de la ville de Toulouse à la fin du dix-septième siècle

Les arts et les lettres sont depuis longtemps en honneur à Toulouse, non seulement auprès des simples particuliers, mais encore auprès des pouvoirs publics. Ainsi la plupart des municipalités qui, depuis un siècle, se sont succédé au Capitole, ont tenu à protéger les lettrés et les artistes toulousains. En était-il de même sous l'ancien régime, et, en particulier, dans le siècle littéraire et artistique par excellence, dans le siècle de Louis XIV ? La réponse à cette question se trouve dans les Comptes de la ville de Toulouse, et notamment dans ceux de l'année 1684 que nous avons eu l'occasion d'étudier aux archives municipales. Nous avons pris note, en les parcourant, de tous les articles de dépenses relatifs aux beaux-arts et à l'instruction publique. Ces articles, quoique peu nombreux, révèlent néanmoins, chez les anciens Capitouls, un réel souci, non seulement de protéger les artistes et les poètes, mais aussi de venir en aide, au moyen de bourses ou de récompenses aux élèves pauvres et méritants des collèges des Jésuites et des Doctrinaires.

Dans le chapitre des Beaux-Arts tout d'abord, la première place est réservée aux dépenses faites par la ville en faveur des Jeux Floraux. La municipalité toulousaine prenait, en effet, une part active à la fête de Clémence Isaure. Chaque année, au mois de mai, la distribution des prix aux lauréats

des Jeux Floraux était l'occasion de grandes réjouissances que les Capitouls réhaussaient de leur présence. Des prix consistant en fleurs d'argent ou de vermeil étaient offerts par la ville aux poètes couronnés. C'est ainsi que nous lisons dans les Comptes de 1684 la mention suivante :

« Au sieur Antoine Guilharmin, marchand orfèvre, la
« somme de 150 livres, à lui ordonnée pour son paiement
« de l'argent, façon, peinture, dorure, droit du Roi ou du
« contrôle, des fleurs par lui faites pour les Jeux Flo-
« raux »¹.

Les Capitouls qui ne laissaient jamais échapper une occasion de banqueter, profitaient de la fête des Jeux Floraux pour offrir aux lauréats, aux membres du jury et à eux-mêmes, trois collations et un banquet assez copieux, si nous en jugeons par les lignes ci-dessous² :

« A Raimond Céserou, maître boulanger, la somme de
« 300 livres à lui ordonnée pour les gâteaux qu'il a fournis
« aux trois collations des Jeux Floraux, suivant le compte
« qu'il en a baillé... »³.

« Au sieur Nicolas Bourguignon, marchand épicier, la
« somme de 271 livres, 17 sols, 6 deniers pour son paiement

¹ *Comptes de l'année 1684*, p. 57.

² On trouve des détails curieux sur les nombreux banquets donnés par les Capitouls, dans un article de M. Fons, paru dans le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, séance de janvier 1876, et intitulé : « Buvettes et festins des Capitouls de Toulouse » ; on peut rapprocher de cet article une communication de M. Louis Deloume à la Société archéologique du Midi (séance du 6 décembre 1904), qui a pour titre : « Un menu des Capitouls au XVIII^e siècle. »

Le 4 décembre 1663, le Parlement de Toulouse rendit un arrêt défendant aux Capitouls « d'employer en leurs festins une somme supérieure à 600 livres, à peine de 500 livres d'amende et confiscation des viandes qui excéderaient cette somme, au profit de l'hôpital « St-Jacques ».

³ *Comptes de l'année 1684*, p. 58. Nous ne retrouvons plus dans les comptes de 1684, la dépense originale suivante qui figure encore dans les comptes de 1650 : « Une somme de 194 livres 10 sols payée à François Costes, pour paiement des veaux de lait,lesquels furent distribués, suivant l'ancienne coutume, à MM. les Chanceliers, Mainteneurs et Juges des Jeux Floraux, à MM. les Capitouls et autres officiers auxquels on a coutume de distribuer les dits veaux..... »

« de dragées et confitures qu'il a baillés et fournis à
 « MM. les Capitouls, lesquels leur furent distribués aux
 « trois collations qui furent dans l'Hôtel-de-Ville pour les
 « Jeux Floraux... »¹.

« A Jean-Georges d'Aragon, traiteur, la somme de 750
 « livres à lui ordonnée tant pour son paiement du festin
 « que des trois collations qu'il a fournies pour les Jeux
 « Floraux, le tout suivant le contrat passé le 20 avril
 « 1684 »².

La fête avait lieu dans les galeries de l'Hôtel-de-Ville ornées de guirlandes de fleurs par les soins du Capitaine de la santé :

« Au sieur Olivier Durand, capitaine de la santé, la
 « somme de 14 livres 8 sols, à lui ordonnée pour son rem-
 « boursement de pareille somme qu'il a fournie en achat
 « de 200 bouquets moitié dorés et argentés, et 50 grands
 « bouquets à raison de un sol pièce, mis tant dans les ga-
 « leries de l'Hôtel-de-Ville que dans le corps de garde »³.

Enfin le « greffier de la Gaie-Science » était payé sur le budget de la ville, ainsi que l'écolier qui, selon l'usage, prononçait un discours le jour de la Fête des Jeux Floraux :

« A M. Jean Campa, greffier de la Gaie-Science, la somme
 « de 5 livres, à lui ordonnée, pour ses gages de la présente
 « année »⁴.

« A M. Jean Bonefoy, écolier⁵, la somme de 5 livres à lui
 « ordonnée pour avoir fait l'oraison le 3 du courant dans
 « le Consistoire de l'Hôtel-de-Ville, sur la distribution des
 « fleurs de l'églantine, suivant la coutume... »

Le culte de la poésie ne faisait pas oublier aux Capitouls celui des autres arts. Ainsi ils cherchaient à encourager les études musicales, comme en font foi les mentions suivantes :

« Au sieur Joseph Pagès, maître de musique, la somme

¹ *Comptes de l'année 1684*, p. 59.

² *Ibid.* 1684, p. 59.

³ *Ibid.* 1684, p. 57.

⁴ *Ibid.* 1684, p. 41.

⁵ *Ibid.* 1684, p. 58.

« de 200 livres à lui ordonnée par Délibération du Conseil
 « des Seize du 7 février 1684, pour le soin qu'il se donne
 « d'élever et enseigner des enfants dans l'art de musique
 « et à jouer des instruments musicaux, et tout ce qui est
 « ordonné par ladite délibération pour ses gages de la pré-
 « sente année 1684... » 1.

« Au sieur Joseph Pagès, maître de musique, la somme
 « de 400 livres à lui ordonnée pour les gages de la présente
 « année 1684, laquelle somme lui a été établie suivant le
 « contrat du 20 décembre 1681, retenu par le sieur Duclos,
 « contrôleur, et ce pour les services ordinaires qu'il fera
 « pendant ladite année, jouant et faisant jouer des instru-
 « ments musicaux... » 2.

Les Capitouls ne manquaient pas de faire appel au concours de musiciens chaque fois qu'ils assistaient en corps à une fête civile ou religieuse. Si nous en croyons les indications de notre Compte, les édiles toulousains semblent avoir eu une prédilection marquée pour les joueurs de hautbois :

« Aux 6 hautbois de la ville la somme de 36 livres à eux
 « ordonnée pour leur paiement de 4 services extraordinai-
 « res qu'ils ont fait : le 4 février pour avoir accompagné
 « MM. les Capitouls au Collège de l'Esquille ; le 2 mars
 « pour l'entrée de M. l'Intendant à l'Hôtel-de-Ville ; le
 « 15 mars deux fois à St-Sernin ; et les 28 mars et 10 avril
 « pour avoir accompagné MM. les Capitouls aux grands
 « Carmes et aux Minimes... » 3.

« Aux 6 hautbois, accompagnant en jouant les Capi-
 « touls : 1° le 25 mai 1684 à St-Etienne au baptême du fils
 « de M. Bertrand, Capitoul ; 2° le 12 juillet, au collège des
 « Jésuites où on jouait une tragédie ; 3° le 27 juillet à
 « St-Etienne a un *Te Deum* ; 4° le 2 juillet au collège de
 « l'Esquille pour entendre soutenir des thèses, la somme
 « de 45 livres... » 4.

1 *Comptes de l'année 1684*, p. 46.

2 *Ibid.* 1684, p. 38.

3 *Ibid.* 1684, p. 209

4 *Ibid.* 1684, p. 213.

« Au sieur Lapierre, maître de musique du Chapitre de
 « St-Sernin, la somme de 25 livres, à lui ordonnée, en paie-
 « ment de la musique, *motel*, *exaudiat* et *Te Deum* qui
 « furent chantés à la messe que MM. les Capitouls firent
 « célébrer dans l'Hôtel-de-Ville le 24 octobre 1684, pour
 « rendre grâces à Dieu de la trêve entre la France, l'Em-
 « pire et l'Espagne... »¹.

« Aux 6 hautbois de la ville, la somme de 9 livres pour
 « avoir, le 14 courant, joué de leurs instruments musicaux,
 « pendant que Mme de Boisbaillet, intendante de Guyenne,
 « était dans l'Hôtel-de-Ville, parcourant ce qu'il y a de
 « plus beau dans ledit Hôtel... »².

La peinture avait aussi sa place dans le budget municipal à côté de la musique. Les Capitouls avaient commandé aux trois grands peintres Jouvenet, Coypel et Rivals, plusieurs tableaux pour décorer les galeries de l'Hôtel-de-Ville:

« Au sieur François Vidal la somme de 607 livres à lui
 « ordonnée pour son paiement de pareille somme payée et
 « délivrée à Paris, à MM. de Jouvenet et Coypel, peintres
 « de l'Académie royale de Paris, pour fin de paye de celle
 « de 1.200 livres pour laquelle ils étaient obligés de faire
 « deux grands tableaux pour la troisième galerie de l'Hô-
 « tel-de-Ville, suivant l'acte sur ce passé entre M. Dande-
 « lot, chef du Consistoire et lesdits peintres, le 11 avril
 « 1684 dans la ville de Paris... »³.

« Au sieur Rivals, peintre de l'Hôtel-de-Ville, la somme
 « de 200 livres à lui ordonnée à bon compte de ses gages
 « de la présente année 1684, moyennant laquelle somme
 « il est obligé de faire les peintures et portraits de mes-
 « sieurs les Capitouls de la présente année, tant au grand
 « tableau qui se trouve dans ledit Hôtel-de-Ville, qu'à un
 « chacun desdits sieurs Capitouls, pour mettre à leurs
 « maisons, et dans le livre des Annales, suivant la cou-
 « tume... »⁴.

¹ *Comptes de l'année 1684*, p. 218.

² *Ibid.* 1684, p. 219.

³ *Ibid.* 1684, p. 186.

⁴ *Ibid.* 1684, p. 41.

Enfin, les Capitouls subventionnaient aussi des œuvres littéraires, en voici deux exemples :

« Au sieur Colomiès, imprimeur, la somme de 60 livres
 « qui avait été accordée à feu M^e Decamps, avocat en la
 « Cour, par délibération du Conseil des Seize du 14 no-
 « vembre 1683, et ce, tant pour avoir imprimé 200 exem-
 « plaires d'un petit livre dédié à MM. les Capitouls que
 « pour avoir fait plier, rogner et couvrir de papier marbré
 « 62 exemplaires pour donner aux susdits Capitouls et à
 « Messieurs des Seize... » ¹.

« Au sieur Colomiès, imprimeur, la somme de 900 livres
 « à lui ordonnée à bon compte et commencement de paie
 « de ce à quoi se trouvera monter l'impression du livre
 « qu'il est obligé d'imprimer, intitulé : *Les Annales de*
 « *Toulouse*, suivant la délibération du Conseil de Bourgeoi-
 « sie du 5 décembre 1684... » ².



Le budget de l'instruction publique, tout en étant moins important que celui des beaux-arts, mérite néanmoins d'être signalé. La ville de Toulouse entretenait au Collège de l'Esquille, dirigé par des religieux Doctrinaires, onze élèves boursiers tous originaires de St-Girons. C'est, du moins, l'indication que nous donnent les deux passages suivants du compte de 1684. Ils font aussi allusion à deux contrats, l'un du 13 avril 1684, l'autre du 13 octobre 1664.

« Aux religieux Doctrinaires du collège de l'Esquille, la
 « somme de 2.000 livres à eux ordonnée pour leurs gages,
 « pensions et entretiennement de 6 enfants de la ville de
 « St-Girons que la ville de Toulouse est obligée de nourrir
 « et entretenir ; ladite somme étant pour les premiers
 « sixièmes, commencés le 18 du courant et finiront à pareil
 « jour du mois d'octobre prochain, à raison de 4.000 livres

¹ *Comptes de l'année 1684*, p. 204.

² *Ibid.* 1684, p. 226.

« l'année, suivant le contrat du 13 avril 1684, retenu par
« M^e Milhès, notaire... » ¹.

« Aux religieux de la Doctrine chrétienne établis dans le
« collège de l'Esquille, la somme de 2.000 livres à eux or-
« donnée pour leurs gages et pension, et pour l'entretien
« de 5 enfants de la ville de St-Girons que la ville de Tou-
« louse est tenue à entretenir audit collège, suivant le con-
« trat du 13 octobre 1664, retenu par M^e Milhès, no-
« taire... » ².

Le collège des Jésuites recevait de la ville une subvention annuelle de 1.200 livres, destinée sans doute aussi à l'entretien d'élèves boursiers :

« Au syndic de la Compagnie du nom de Jésus, la somme
« de 1.200 livres à lui ordonnée pour la pension que la
« ville leur fait annuellement... » ³.

On voit aussi figurer séparément dans le budget de la ville des bourses ou des secours temporaires accordés à certains écoliers :

« A noble François de Vitrac, écolier, la somme de
« 500 livres à lui ordonnée pour les premiers six mois de
« la présente année 1684, de la somme de 1.000 livres que
« la ville lui donne annuellement de pension, suivant la
« délibération du Conseil de bourgeoisie du 15 novembre
« 1674... » ⁴.

« Au sieur Roger Clausade, écolier, étudiant en philoso-
« phie au collège de l'Esquille, la somme de 150 livres à
« lui ordonnée pour subvenir aux frais qu'il doit faire pour
« soutenir les thèses qu'il a dédiées à MM. les Capitouls
« dans ledit Collège... » ⁵.

¹ *Comptes de l'année 1684*, p. 61.

² *Comptes de l'année 1684*, p. 62. Pour augmenter l'importance du Collège de l'Esquille, on supprima au xvii^e siècle le Collège de St-Girons et on le réunit au précédent. De là venaient les onze places de boursiers en faveur des habitants de St-Girons, qui étaient à la nomination des Capitouls, sur la présentation des Consuls de cette ville.

³ *Comptes de l'année 1684*, p. 61.

⁴ *Ibid.* 1684, p. 99.

⁵ *Ibid.* 1684, p. 212.

Enfin des prix consistant en livres, épées d'argent, et même toques universitaires, étaient donnés chaque année par la ville aux lauréats des concours du Collège de l'Esquille :

« Aux sieurs Colomiès et Posuel, marchands libraires,
« la somme de 70 livres 10 sols à eux ordonnée pour les
« livres qu'ils ont baillés et qui ont été distribués au Col-
« lège de l'Esquille, pour ceux qui ont composé, suivant
« l'institution qui a été faite par M. Portet, recteur de la
« Dalbade... »¹.

« Au sieur Marsalenc, marchand, la somme de 22 livres
« 10 sols à lui ordonnée pour une toque de velours et pour
« 2 bonnets de drap noir qui ont été distribués pour prix
« par le collège de l'Esquille à ceux qui ont composé en
« vers et prose, suivant l'ancienne coutume et institution
« faite par M. Antoine Portet, recteur de la Dalbade... »².

« A Jean Baqué, maître fourbisseur, la somme de 50
« livres à lui ordonnée en paiement de 2 épées d'argent
« qui ont servi de prix et distribuées au mieux faisant des
« armes, suivant l'ancienne coutume »³.

En terminant cette courte notice, nous devons faire remarquer que les Comptes de la ville de Toulouse ne présentent aucune dépense relative à l'instruction primaire. A la fin du dix-septième siècle, les Capitouls songeaient surtout aux élèves, en majeure partie nobles ou bourgeois, des collèges des Jésuites et des Doctrinaires ; quant à l'enseignement du peuple, il ne paraît pas avoir beaucoup préoccupé la municipalité toulousaine sous Louis XIV.

E. LAMOUZÈLE.

¹ *Comptes de l'année 1684*, p. 61.

² *Ibid.* 1684, p. 62.

³ *Ibid.* 1684, p. 217.

LES SALONS ET LES CERCLES LITTÉRAIRES DE TOULOUSE

Il y a un demi-siècle ¹.

En prenant la parole sur un sujet peut-être en dehors de ceux que de graves conférenciers exposent ici chaque semaine, je vais me heurter à deux opérations contraires, nées, je le crains bien déjà, dans l'esprit de mes bienveillants auditeurs.

Les salons littéraires ! Mais ce sont les femmes savantes de Molière. C'est Philaminte ; ce sont Vadius et Trissotin, etc...

Mais non ; les exagérations du grand comique sur les salons du dix-septième siècle ne peuvent se dresser devant mon récit. Je craindrais davantage le souvenir de la célèbre comédie de Pailleron « Le monde où l'on s'ennuie ». Toutefois, rassurez-vous, là où je compte vous mener, il ne se récitera pas une tragédie en cinq actes où ne se remarquera qu'un seul beau vers. Vous n'y verrez même pas ce professeur bien disant entouré de ces adulations féminines qui, sans aller jusqu'au vers célèbre :

¹ M. de Malafosse a fait le 30 janvier dernier à l'Institut Catholique une conférence sur les salons et cercles littéraires de Toulouse, il y a un demi-siècle. Plusieurs de mes abonnés qui n'avaient pu y assister et en avaient entendu parler nous ayant demandé si l'on ne pouvait pas la reproduire, M. de Malafosse a bien voulu nous communiquer sa première partie. Les salons de M^{me} la marquise de Rességuier sont une page d'histoire mondaine assez éloignée et caractérisant le milieu aristocratique de Toulouse pendant la première moitié du second empire. Un pareil tableau demande à être conservé pour l'avenir.

« Ah ! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse ».

mettent pourtant Bellac en ridicule position.

L'on a dit que le remarquable professeur Caro s'était cru visé dans cette scène de haut comique et qu'il en était mort de chagrin. Dans les acteurs que je vais vous faire paraître, il n'y aura pas autour de leur gloire de tels enthousiasmes. Je craindrais une autre comparaison plus haute.

Si votre esprit évoque la légende des salons de M^{me} Récamier, de M. Charles Nodier, de M^{me} de Boigne, etc., que sera donc mon récit Toulousain ?

Eh ! mon Dieu, il sera ce que nous voyons et ressentons chaque jour si nous comparons la Province à la Capitale. Je sais bien que l'ornement des salons de Paris venait alors comme aujourd'hui de provinciaux et provinciales. Mais la ville reine les avait adoptés, les avait sacrés, etc. C'était dans ses murs qu'était née, non leur vie humaine, mais leur vie de gloire et de renommée.

M. de Malafosse retrace brièvement ce qui fait la célébrité ou le charme d'un salon, soit sous le rapport intellectuel de ses habitués, la beauté ou l'esprit du monde féminin que l'on y rencontre, et ce que l'on nomme la haute société et la société artistique.

Pourquoi ai-je pris ce chiffre d'un demi-siècle qui nous reporte à 1858 ? Parce que bon nombre de grands journaux portent en première page : « Ce qui se passait il y a cent ans. Ce qui se passait il y a cinquante ans ». Je ne pouvais, pour de bonnes raisons, vous parler de 1808, je n'y étais pas. J'ai pris un demi-siècle parce que j'y étais, que l'on est mieux écouté en parlant de ce que l'on a vu, de tel milieu où l'on a joué un rôle, que lorsqu'on s'en rapporte à une histoire chronologique et que l'on doit mettre en scène des personnages que l'on n'a pas connus.

Comme je ne puis tout concréter en cette année 1858, on me permettra de me transporter dans cette période qui va de 1857 à 1861.

Je n'ai pas la prétention d'être le *diable boiteux* et de me

transporter dans les salons de Toulouse où se lisent encore en un cercle brillant quelques vers ou quelques fragments de prose.

Je ne doute pas qu'aujourd'hui, comme il y a cinquante ans, l'on ne voie rassemblées des femmes charmantes et douées de beaucoup d'esprit. Toutefois, je ne pense pas que ces salons ressemblent au cercle dont j'ai à vous entretenir. L'on pourra, si l'on connaît de nos jours des salons mondains et littéraires à la fois, faire la différence.

Je ne crains pas de dire qu'il y a un demi-siècle, c'était la vieille marquise de Rességuier dont les réunions avaient la plus aristocratique réputation. Y être invité était un cachet d'homme ou de femme du monde toulousain. Les appartements étaient, au reste, merveilleusement disposés pour de grandes réceptions. Du bout d'un superbe escalier, une longue galerie donnait, par des baies ouvertes ou fermées à volonté, sur un grand salon à trois fenêtres et permettait de communiquer avec une vaste chambre dite des étrangers et un salon plus petit à pans coupés. Une vaste salle à manger s'ouvrant à angle droit sur ce dernier salon, donnait sur le jardin. Elle servait de passage pour les chambres des maîtres de la maison.

Des invitations par cartes annonçaient les jours des grandes réceptions comprenant une centaine de privilégiés. Ces jours-là, tout était ouvert et les dames venaient en grande toilette *in flocchi*, comme l'on dirait en Italie. Déjà, en 1848, la marquise, fatiguée par l'âge, espaçait les grandes réunions. Je n'en ai pas vu plus de deux par hiver, et même l'année précédente, les grands salons ne s'étaient pas ouverts.

Le petit salon à pans coupés abritait des réunions intimes plus fréquentes. Elles se succédaient généralement le samedi et ne s'étendaient guère qu'à une trentaine de parents et de vieux amis de la famille.

A cette époque, le comte Jules de Rességuier, beau-frère de la marquise, exerçait un véritable magistère sur le monde lettré des salons toulousains.

Après un demi-siècle, lorsqu'on relit ses trois volumes

de poésies, l'on se demande d'où provenait une telle autorité dans une grande ville comme la nôtre. Tout l'homme n'est pas dans quelques pages laissées après sa mort. Comment, pendant vingt ans, Charles Nodier a-t-il pu exercer une véritable fascination sur les poètes ou littérateurs qui étaient admis dans son modeste salon ?

Certes, on ne peut comprendre cet attrait en lisant le *Lutin d'Argail* ou *Smarra*, les deux œuvres qui sont parvenues les plus vivantes jusqu'à nous. En sus de l'auteur, il y a l'homme, il y a sa conversation, les émanations plus ou moins rapides, plus ou moins fugitives de la pensée. Puis, son entourage, son intimité. Chez Charles Nodier, il y avait sa fille à laquelle Victor Hugo envoyait une page enflammée, ses premières épreuves de Marion Delorme et que M. de Rességuier célébrait dans ses vers.

De même pour M. Jules (on le désignait ainsi à Toulouse), il y avait sa conversation si vive, si spirituelle, sa manière même de lire les vers les plus simples. Et puis, la légende, l'aurole de Paris. Il avait vingt-cinq ans habité la capitale, il avait joué un rôle très varié comme littérateur, élégant homme du monde, beau cavalier. Les salons de Victor Hugo, de Nodier, des frères Deschamps le voyaient en habitué, il avait même fréquenté l'Abbaye-au-Bois où M^{me} Récamier recevait tant d'illustrations. Une fois marié à une spirituelle femme du monde, il avait eu son salon où s'étaient vus Hugo, Vigny, Musset, autres étoiles de moindre grandeur.

Puis il le disait lui-même : « Comme Muse, je ne connais qu'Erato ». Ses meilleures poésies sont celles qu'il adresse aux siens, à sa petite maison des Pyrénées, à son intérieur familial. Il n'attaque jamais un grand sujet. Assez malin, M. le marquis d'Ayguevives disait de lui : « C'est une source poétique qui a toujours peur de déborder ».

Si M. Jules de Rességuier a quelques pièces assez banales, sa conversation ne l'était pas. Et puis, il avait vu tant de pays, tant de choses, s'était trouvé mêlé à tant d'événements... qu'on en juge. Il avait six ans quand son père et sa mère sont proscrits, sa grand'mère emprisonnée.

Son frère Adrien qui en a douze, et lui, restent isolés dans la vie. Recueillis par une parente au milieu de la tourmente de la Terreur, un ami de la famille, M. Poitevin Peytavi qui devait, en 1808, devenir Secrétaire des Jeux Floraux, se fait leur précepteur et leur conducteur dans la vie. Ils ne devaient pas revoir leur père, et leur mère qui leur fut rendue au retour des émigrés devait vivre à peine trois ans avec eux. A 16 ans, en 1804, Jules entre à l'école de Marson, école militaire. Il en sort, en 1806, sous-lieutenant de hussards et fait successivement les campagnes d'Iéna et d'Eylau. Les neiges de la Pologne le rendent gravement malade. Il revient en France. Mais à peine convalescent, comme à cette époque la médecine ne connaissait pas les reconstituants modernes, on s'en tient à la vieille maxime : « *Contraria contrariis curantur* ». Il est envoyé en Espagne et fait six mois de campagne au milieu des *guérillas* et des insurrections. Cette fois, il a peine à regagner la France avec une santé délabrée qui le force à renoncer au rôle de soldat.

C'est, tandis que soignant une longue convalescence, il va aux eaux des Pyrénées, qu'il fait une connaissance devant influencer sur sa destinée. Il se lie avec la famille de Peyronnet. Le chef de cette famille devient ministre de la Justice en 1822 et, appelant à Paris Jules de Rességuier, il le nomme Maître des requêtes au Conseil d'Etat. Je ne doute pas du zèle du nouveau magistrat ; mais un ancien hussard, un homme qui n'a quitté l'épée que pour s'occuper de littérature ou de poésie, devenir un magistrat administratif subitement, m'a toujours étonné. Un jour où, sortant d'un examen de droit où j'avais failli chuter sous les questions de M. Decampe, je demandais à M. Jules comment il se tirait d'affaire devant les solutions du Conseil d'Etat. « Mon petit cousin, me répondit-il, il me souvient que j'avais un beau portefeuille avec fermoir d'argent, c'était bourré de papiers importants, mais le fleuve Léthé a dû passer sur ma mémoire, car je ne m'en souviens pas plus que si c'eût été du papier blanc ».

Cette position au Conseil d'Etat favorisa sa situation à Paris, ses relations dans le monde officiel et la fréquenta-

tion de son salon. Les Toulousains n'ont connu M^{me} Jules qu'âgée et souffrante. On retrouvait toutefois en elle une urbanité pleine de charme, des manières aristocratiques et des réponses du meilleur ton.

Ce ne fut qu'après l'éducation de ses trois fils, en 1849, que M. Jules revint à Toulouse. Il donna de suite à l'Académie des Jeux Floraux une impulsion qui le créa le véritable directeur de ce corps littéraire, son secrétaire perpétuel, M. de Panat, ayant été entraîné vers cette époque par le mouvement politique. On sait que, non seulement il devint député, mais même questeur de la Chambre. A l'heure où s'ouvre mon récit, il venait peu à Toulouse et M. Fernand de Rességuier, secrétaire des assemblées, prélu-dait déjà sous la direction de son oncle à ce magistère littéraire qu'il devait, jusqu'à sa mort, exercer aux Jeux Floraux.

On me permettra, pour ouvrir la scène des éphémérides, de pénétrer dans les salons de la marquise certain jour du mois de janvier 1858. Des invitations assez nombreuses avaient été lancées et ce soir-là quatre jeunes gens, dont j'étais, faisaient leur début dans le monde de la haute société toulousaine. Camarades de collège à Sainte-Marie, compagnons à l'école de droit, on les avait surnommés le quatuor des inséparables. Leurs familles se connaissaient, du reste, de longue date, ce qui avait resserré leurs rapports.

Le premier par la taille, de ces néophytes mondains entrant là le claque sous le bras et une certaine émotion dans le cœur, se nommait le vicomte Amédée de Sigalas. Il était de Marmande, mais sa mère, morte en lui donnant le jour, était la fille du célèbre ministre M. de Villèle, et, de ce fait, toutes les portes des salons de la vieille société toulousaine lui étaient ouvertes. Il habitait chez sa tante, M^{me} de Pons, le sévère hôtel où était née sa mère. C'était, peut-être, le plus intimidé de nous quatre. Et cependant, six ans après, il devait, dans ces mêmes salons, faire une entrée véritablement triomphante, fier de sa jeune femme, M^{lle} de Lur-Saluces à laquelle tout Toulouse réservait des fêtes

lors de ses visites de noces. J'ai peu vu de femmes mériter aussi bien l'expression du poète « incessu patuit dea ». Non seulement elle avait un réel éclat sur sa figure, dans ses cheveux et dans son regard, mais son port était celui d'une déesse des fresques antiques joint à des manières tout à fait aristocratiques.

En son honneur, le vieil hôtel de Pons se rajeunit ; dans le sévère décor du grand salon du ministre de Charles X, on dressa un théâtre et nous jouâmes plusieurs comédies. A celui-là, du moins, la vie a souri et lui sourit toujours dans ses enfants.

Le second était M. le baron Charles d'Antin, qui n'était pas encore sorti du rigide hôtel de Vaillac. Tout jeune, il devait épouser une demoiselle de Cintré et s'établir en Bretagne dans les vastes domaines de sa femme.

Puis venait un beau jeune homme absolument séduisant de physique autant que de caractère. Quoique débutant, il portait le frac des soirées avec une élégance digne des habits de velours des roués du dix-huitième siècle. C'était le baron Jean d'Yversein. S'il n'était pas toulousain, sa mère était une Solages et, de ce fait, il avait droit de cité parmi nous. Pendant dix ans, tout lui parut lumineux. Il devint beau-frère de M. de Sigalas en épousant lui aussi une Lur-Saluces. Mais à peine était-il âgé de trente ans et voyait-il le ciel lui donner trois beaux enfants, que le mal le toucha de son aile noire. Il languit cinq ans, condamné par les médecins et défendu par la tendresse des siens. Bientôt, ses deux filles et son fils étaient orphelins. Ce dernier, qui avait hérité du charme de son père et était devenu un brillant officier de hussards, avait épousé une demoiselle de Villebois-Mareuil, fille unique du héros du Transvaal. La mort l'a frappé avant ses trente ans et sans qu'il pût laisser un héritier de son nom.

Si nous étions quatre inséparables, un cinquième s'était joint à nous qui, bien que descendant des plus hautes montagnes d'Auvergne, avait beaucoup plus d'aplomb que nous, car il avait déjà connu Paris. C'était le vicomte Emmanuel de Miramont. Bel homme, mais ayant un nez de travers et

un sourire presque grimaçant, il rachetait ce désavantage physique par un esprit toujours en éveil, un vrai tact du monde et des ripostes imprévues absolument étincelantes. Il n'avait pas été élevé à Toulouse et s'il y venait faire son droit, c'était par une bizarre circonstance. Il était l'un des héritiers du marquis de Roquelaure. Celui-ci, décédé quelque temps auparavant, avait laissé sa veuve usufruitière de ses biens dont les principaux étaient une terre à Lanta, souvenir de la vieille baronnie des Hunault passée aux Roquelaure, et le superbe château avec l'immense parc de Ferrals, aujourd'hui au comte de Virieu. Or, certains bruits parvenus à la famille de Miramont faisaient croire que la marquise usufruitière laissait dépérir les domaines et même les dévaster sous des régisseurs peu scrupuleux.

Cette femme, plus qu'originale, se rattachait à la maison de Bavière par une naissance illégitime ou morganatique et portait le nom de Grosberg-Bavière. Elle avait la manie des chiens de toutes races qu'elle promenait ou faisait promener dans sa calèche. A leur mort, elle leur faisait élever un mausolée. On peut voir encore dans une allée du parc de Ferrals une série de stèles ou tombes de marbre avec des inscriptions extravagantes.

Je ne connaissais pas M. de Miramont avant sa première année de droit ; mais comme il avait de proches parents dans la Lozère d'où je venais, nous avons eu bientôt des relations. Il devait épouser une demoiselle de la Bouillerie, nièce du coadjuteur de Bordeaux de ce nom. Il est mort en 1906. Un de ses fils, après avoir été officier de dragons, s'est fait prêtre. Il est aujourd'hui un membre très en vue du clergé de Paris. Mon ancien camarade a laissé la réputation d'un homme plein d'esprit, rimant à merveille un toast ou un couplet nuptial ; c'était un des grands châtelains du Cantal.

Notre petit groupe entrant un peu timidement fut aperçu par M. Fernand de Rességuier. Il me connaissait comme parent et vieil ami de ma mère et, venant à nous, il fit les présentations d'usage à la marquise et à son père. Celui-ci était déjà fatigué et faisait peu les honneurs de ses salons

qu'il abandonnait à ses fils et ses belles-filles. La marquise était dans son fauteuil près de la cheminée où l'on allait la saluer. M. Fernand, avec lequel les circonstances devaient m'amener plus tard dans une telle intimité, nous conduisit vers ceux que nous désirions le plus connaître. M. de Miramont et moi fûmes présentés à M. Jules comme futurs concurrents des Jeux Floraux. Le fait était vrai, et pendant cette période de trois ou quatre années, nous eûmes plusieurs pièces imprimées. Le vieux poète nous accueillit paternellement. A ce moment, les jeunes concurrents étaient rares à l'Académie de dame Clémence. Mon ami Sigalas avait été présenté au vicomte de Raynaud, ancien officier des gardes du corps, tout heureux de retrouver un petit-fils du ministre de Charles X. Je cherchai des yeux d'Yversein. Il était déjà dans un groupe de dames qui avaient l'air de le très bien accueillir.

Mais des chut ! chut ! couraient les salons et quelques accords furent plaqués ; puis une voix de soprano d'une merveilleuse souplesse se fit entendre. C'était M^{me} de Barrau-de-Maratel qui chantait une romance de Loïsa Puget. A notre époque, après les trompettes wagnériennes ou la musique savante de Vincent d'Indy, cela semblera bien fané et mesquin.

Pas tant que ça. Il me souvient qu'en 1900, à l'occasion de l'exposition, j'ai vu applaudir par un public d'élite, au milieu d'un concert très garni, un monsieur et une dame en costume de 1830, venant chanter des romances du temps de Louis-Philippe. Or, Loïsa Puget, peu de temps avant 1858, avait donné à Toulouse des concerts où elle chantait elle-même ses romances. C'était très couru. M^{me} de Barrau ne se fit par prier pour chanter un second morceau du même genre, mais auquel il me sembla qu'elle avait ajouté quelques roulades et vocalises pour montrer l'agilité de son soprano.

Entre ces deux chants, M. Jules lut une pièce de poésie sur sa petite maison de Sauveterre aux Pyrénées. Il lisait bien, mais à son âge, sa voix cassée ne pouvait remplir ces salons. Je devais l'entendre beaucoup mieux dans les petites réceptions où il lisait alors plusieurs pièces.

L'on pouvait appeler le salon de la marquise un salon académique ou une succursale des Jeux Floraux. En dehors de M. Jules, dont j'ai déjà parlé, son neveu, qui devait un an après succéder à M. de Panat comme secrétaire perpétuel et donner tant d'éclat à cette fonction, était alors dans toute la vie active de ses quarante ans. La plus grande partie de sa jeunesse, après de très solides études, s'était écoulée en voyages. Puis, il était entré dans la diplomatie. C'était un merveilleux conteur, qu'il s'agit des paysages entrevus, des monuments étudiés ou des salons princiers parcourus.

La diplomatie est une remarquable maîtrise pour former un homme, non seulement à ce que l'on pourrait appeler les bonnes manières, mais aussi au tact dans les questions comme dans les réponses, dans le langage correct, dans l'art de parler aux dames. M. Fernand a ressenti toute sa vie cette influence entrée en lui à Florence, à Weimar ou à Berlin. Ses études littéraires, jusqu'à ses derniers jours, complétaient cette éducation si variée et si séduisante. Sa femme, par la douceur de son accueil et les égards qu'elle avait pour tous ses invités, ajoutait beaucoup de charme à ses réceptions.

En dehors des deux MM. de Rességuier, on voyait dans les habitués des salons de la marquise six mainteneurs : MM. le marquis de Villeneuve-Arifat, comte de Barbot, vicomte de Raynaud, comte de Mac-Carthy, d'Aldeguier et de Voisins-Lavernière ; plus, trois mainteneurs *in petto* déjà désignés : M. le marquis d'Ayguevives, M. de Lordat et le comte d'Adhémar ; enfin une dame appartenant à l'Académie : la marquise de Villeneuve-Arifat, maître ès jeux.

Tous ces académiciens n'y venaient pas pour lire leurs œuvres ou celle des autres. Certains, comme le marquis d'Ayguevives, se contentaient d'y apporter leur esprit et Dieu sait s'ils en avaient. Le plus intime dans cet hôtel était M. de Barbot. Son père, lieutenant général et commandant la division de Toulouse sous la Restauration, y avait longtemps habité, et son fils, Théophile, s'y était marié. La

légende rapporte un joli mot à propos de ce mariage. Le fils du général, qui était alors procureur du roi, se trouvait amoureux de la fille du chevalier d'Aldeguier, auteur de *l'Histoire de Toulouse*. Or, ce chevalier dirigeait un journal satirique où, sous la Restauration, il avait attaqué Monseigneur de Clermont-Tonnerre. Ce chevalier d'Aldeguier était connu par son esprit, mais aussi par sa surdité. Le général de Barbot, voyant l'inclination de son fils, finit par consentir à ce mariage, à la condition que M. d'Aldeguier irait faire des excuses à l'Archevêque. M^{lle} d'Aldeguier était fort jolie, mais peu rentée. Le père, ne voulant pas faire échouer une union inespérée, se rendit au palais archiépiscopal, assez embarrassé. Monseigneur reconnaît vite cet embarras. Aussi, dès l'entrevue, levant la main : « Nous sommes à deux de jeu, Monsieur d'Aldeguier. Pas un mot. Vous avez perdu l'ouïe, et moi, j'ai perdu la mémoire ».

M. Théophile de Barbot qui écrivait beaucoup, soit en prose, soit en vers, aux Jeux Floraux, lisait ou plutôt déclamaient très bien. Sa parole et son geste étaient un peu ceux d'un ancien procureur requérant au nom de la société contre un coupable ou présumé tel. Il était tout désigné pour lire des pièces au 3 mai. Dans le petit salon de la marquise, je ne lui ai entendu lire qu'une fois un article de journal sur la politique étrangère. Tout autre était M. de Raynaud, grandement estimé aussi dans ces soirées. Dans cet homme voûté, à la parole si douce, si polie, je pourrais dire si avenante s'il ne s'agissait d'un homme, on avait peine à retrouver le brillant officier de la Restauration. Sa vie avait été des plus variées. Tout jeune, il avait connu la période de la Terreur ; ses parents n'y avaient pas perdu la vie, mais bien une partie de leur fortune. En 1814, il entra à l'école militaire et le hasard à sa sortie le faisait classer dans le même régiment que Lamartine. Beaucoup ignorent que le chanteur d'Elvire, avant de célébrer le beau ciel d'Italie en étant dans la diplomatie, avait appartenu à l'armée. Il différait en cela de Victor Hugo auquel le métier militaire répugnait. S'il chantait les guerriers, il ne voulait pas les imiter.

Dans les archives si riches de l'Académie des Jeux Floraux, se trouve une curieuse correspondance. Ce sont des lettres de *l'enfant sublime* qui, maître ès jeux à dix-huit ans, demande au secrétaire perpétuel de lui aider à se servir de ce titre pour éviter le sort. L'on était alors sous le ministère Villèle, député de Toulouse, et la requête de l'Académie et du jeune poète fut acceptée. Il ne fut pas soldat grâce à Dame Clémence.

M. de Raynaud ne resta pas longtemps en province. Entré dans les gardes du corps, il fut remarqué par M. de Mouchy, alors commandant la compagnie de Noailles, qui le prit comme aide de camp. En cette qualité, non seulement il fut de toutes les fêtes des Tuileries, mais il aida à leur organisation, surtout lors des bals célèbres de la duchesse de Berry, au pavillon de Flore. On n'avait pas de peine à retrouver, dans le vieux M. de Raynaud, l'homme de cour aux manières exquises et à la politesse toujours souriante. Il a laissé deux volumes de mémoires non publiés dont j'ignore le détenteur actuel. Après la guerre de 1870, je les vis entre les mains de M. d'Adhémar. C'était une œuvre très remarquable comme étude, comme style et comme aperçus intellectuels.

Le marquis de Villeneuve-Arifat avait aussi connu ce même monde, car il avait été capitaine de la garde royale. Mais il était resté plutôt militaire qu'homme de cour. Je l'ai souvent entendu lire de sa voix vibrante et peut-être trop accentuée. Comme la plupart des hommes âgés qui se voyaient dans les salons de la marquise, il avait eu une vie accidentée et avait beaucoup voyagé. De nobles amitiés l'attiraient en Angleterre ainsi que sa femme. Celle-ci a beaucoup écrit sur ses voyages avec la duchesse d'Hamilton.

Les jeunes aussi, à cette époque, pouvaient parler de voyages. Etienne de Voisins-Lavernière, appelé précisément cette année 1858 aux Jeux Floraux, quoique son père y occupât encore un fauteuil, venait de faire une grande excursion en Orient et avait remonté le Nil jusqu'à la seconde cataracte. Cela lui donnait un vrai prestige, car

L'Orient était alors absolument légendaire malgré les écrits de Chateaubriand et de Lamartine. Aujourd'hui où un chemin de fer conduit de Jaffa à Jérusalem en traversant les mystérieux jardins du cantique des cantiques où Salomon conduisait la Sulamite bien-aimée pour cueillir les grenades, aujourd'hui où l'on trouve tout simple d'entendre crier : « Emmaüs, cinq minutes d'arrêt », aujourd'hui où la locomotive vous dépose en un buffet au milieu des ruines de Thèbes, c'est du simple tourisme. En 1858, ceux qui à cheval, à dos d'âne ou de chameau, avaient parcouru, non sans fatigue ou dangers, ces régions, voyaient leurs récits très écoutés.

Malgré son charme de voyageur lointain, M. de Voisins détonnait un peu dans les salons de la marquise. Ils n'étaient pas des salons politiques ; oh ! non, et M^{me} de Rességuier, qui aimait le calme et le bon ton et était femme du monde accomplie, arrêta par un mot aimable ou spirituel toute discussion sur ce sujet. Mais les idées régnautes dans ce milieu, le personnel lui-même, leur donnait une couleur légitimiste. Comment eût-il pu en être autrement ? M. de Rességuier avait été maire de Toulouse sous la Restauration, M. de Barbot procureur du Roi, M. de Raynaud garde du corps, M. de Villeneuve officier de la garde royale, etc. C'étaient de vieux habitués et, parmi les hommes ou les femmes plus jeunes, l'on voyait les fils ou les filles de ceux qui avaient eu leur rôle sous la Royauté.

M. Etienne de Voisins affichait ce que l'on nommait alors des idées libérales qui devaient le mettre en 1870 à la tête du parti républicain de Lavour et le faire mourir en un fauteuil de sénateur.

C'était la camaraderie de jeunesse avec MM. Edmond et Fernand de Rességuier qui lui ouvrit les portes de cet hôtel. Aussi, quand éclata dans toute son acuité, en 1860, la question romaine, je ne le revis plus chez la marquise.

J'ai donné à ces réunions, surtout à celles de l'intimité du petit salon, le nom de soirées littéraires. Certes oui, l'on y lisait des vers ou de la prose et l'on y entendait de la musique. Mais c'étaient en quelque sorte des intermèdes.

La conversation animée, spirituelle ou vagabonde y jouait le principal rôle. Aussi, ai-je trop négligé le personnel féminin qui donnait tant de valeur aux soirées de la marquise. Que de femmes oubliées depuis ce dernier siècle et qui, alors, occupaient l'attention de ce que l'on appelait le tout Toulouse mondain. Parmi elles, toutefois, quelques figures sont restées vivantes, presque légendaires autant qu'on peut prononcer ce mot en province. Mais comment, en quelques mots, faire revivre le charme d'une femme alors qu'on ne peut reproduire son sourire, son regard, la modulation de sa voix accueillante ou finement railleuse ? Que l'on sache toutefois que si les invitations de la marquise étaient si recherchées, c'était plutôt pour les femmes du monde que l'on savait y rencontrer que pour les poésies ou lectures des mainteneurs.

Une de ces figures inoubliées était M^{me} de Saint-Maur, née Henriette de Nixenheim. Si quelques flatteurs l'avaient surnommée la belle Paule du second empire, dans son intimité, elle portait le surnom de *Suavita*. C'était plus exact, car à sa beauté académique ou plastique se joignait un charme étrange, une sorte de *morbidezza*, dans ses mouvements, ses regards, le son même de sa voix. Le seul reproche que l'on pouvait lui adresser était de manquer d'animation. Il faut dire toutefois que son accueil était des plus aimables et elle était fort simple au milieu des hommages.

On ne pouvait pas faire à la vicomtesse de Pouy, l'une des plus jolies femmes de cette époque, le reproche de manquer d'animation. Elle avait été surnommée « *le verre de Champagne* ». Dans ces salons, prétendus sérieux, quel pétilllement et quel feu roulant de conversation lorsqu'elle se trouvait entre deux causeurs aussi spirituels que MM. d'Ayguevives et de Cambolas !

Justement, ce soir de janvier 1858, alors que notre petit groupe faisait ses débuts dans le monde, une jeune mariée, dont la rumeur des salons s'était déjà occupée, y faisait sa première entrée. C'était M^{me} d'Omezon, née de Froidefonds. Elle devait, pendant de longues années, jouer un

grand rôle dans le monde toulousain et lui laisser deux filles, dans leur genre aussi charmantes qu'elle, mais aujourd'hui ravies à Toulouse par la capitale. En dehors de son charme de créole, de sa bienveillance si spirituelle et de l'animation de sa conversation, elle avait une caractéristique, c'était le rire le plus perlé, le plus musical qu'il n'ait été donné d'entendre. D'ordinaire, un rire trop éclatant devient commun. Il n'en était rien chez elle et ce n'était pas le moindre de ses attraits.

Entre les débris de la Restauration qui formaient les assidus du salon de M^{me} de Rességuier et les jeunes débutants tels que moi, étaient des hommes marquants déjà dans la société toulousaine, tels que le marquis de Bournazel, dont l'esprit était quelquefois trop acéré ; M. Adolphe de Limayrac, chef de la jeunesse catholique de l'époque et qui faisait déjà des conférences sur l'économie politique ; le comte de Cambolas ; M. le marquis de Lordat, l'un des rares survivants du personnel de ces salons, et qui était déjà désigné par tous comme futur mainteneur ; Victor d'Adhémar, proche parent des Rességuier, mais à cette époque trop occupé de sa licence ès sciences pour montrer toute sa valeur. Son frère, Henri, était alors à l'École Polytechnique et ce ne fut que quelques années plus tard, lorsqu'il s'établit en garnison à Toulouse, qu'il put se faire une telle réputation mondaine. Il devait être glorieusement atteint par la mort à la bataille de Rezonville avec deux des frères de M^{me} de Saint-Maur, officiers de cavalerie, Charles et Auguste de Nyxenheim. J'aurais une trop longue énumération à faire et je m'arrête, n'ayant pu donner qu'un aperçu bien imparfait de ce qui faisait l'attrait des soirées de M^{me} de Rességuier que l'on désignait alors par cette seule appellation : « les jours de la marquise ».

L. DE MALAFOSSE.

LA JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE 1851

Le récit de la journée du deux décembre 1851 a été fait à maintes reprises par les historiens, et il semble superflu de le reproduire une fois de plus. Je n'hésite pas cependant à publier celui qu'on va lire.

C'est l'histoire en quelque sorte officielle des événements qui se sont passés, racontée par l'Assemblée Législative elle-même, puisque mon père, le Comte de Roquette-Buisson, en l'écrivant, n'agissait que comme secrétaire du Comité de rédaction de l'Assemblée.

Il a le mérite de la chose vécue, narrée par les témoins les plus certains, la plupart mêlés directement aux faits dont ils témoignent.

Il n'a jamais été imprimé, aucun imprimeur de Paris n'ayant osé le faire. Il ne put qu'être lithographié, fut même, je crois, sous cette forme très peu répandu.

COMTE DE ROQUETTE-BUISSON.
ancien Préfet.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE 1851

Les actes de L'Assemblée législative dans la journée du 2 décembre ne sont qu'imparfaitement connus, même à Paris ; la presse n'est pas libre d'en parler et les journaux du gouvernement qui, seuls, en ont dit quelque chose, ont dénaturé tous les faits et débité autant de faussetés que de

mots. Nous avons puisé à des sources certaines la relation que voici, nous pourrions la compléter encore quand des informations nouvelles nous seront parvenues, mais nous garantissons que tout ce qu'elle contient est exact et nous vient des témoins les plus véridiques.

Lorsque le bruit commença à se répandre que le palais de L'Assemblée était cerné, que les généraux Changarnier, Leflô, Bedeau, Lamoricière, Cavaignac, MM. Thiers, Baze, Roger (du Nord) avaient été arrêtés avant le jour, un certain nombre de représentants accourus sur les lieux s'aperçurent que les issues de l'hôtel de la présidence n'étaient pas toutes gardées par les troupes. Ils pénétrèrent par là jusque dans la salle des séances, prirent place sur les bancs et envoyèrent chercher M. le Président Dupin. M. Dupin ne vint pas et se refusa à faire acte de président. Mais quelques représentants s'étant rendus près de lui le déterminèrent, après un certain temps, à sortir de son cabinet et à venir avec eux. M. Dupin arriva au moment où des soldats placés à l'intérieur expulsaient de la salle des séances les représentants qui s'y étaient établis ; il somma l'officier de faire sortir sa troupe, de laisser aux représentants la libre possession de leur palais.

Ses paroles étant restées sans effet, les soldats, par ordre de leur chef, repoussèrent avec violence les représentants. Des coups de crosse de fusil furent donnés avec une vraie brutalité. M. Monet et plusieurs autres eurent leurs vêtements déchirés. Ainsi expulsés des abords de la salle des séances, les représentants se retirèrent dans le cabinet du président ; là, une protestation fut rédigée, signée du Président et transcrite sur les registres de la présidence.

Pendant que cette tentative de résistance était faite dans l'intérieur même du palais, d'autres représentants s'étaient réunis chez M. Odilon Barrot. Ils y avaient signé une protestation ; d'autres avaient couru chez M. Berryer et y avaient rempli le même devoir ; d'autres enfin s'étaient rendus en plus grand nombre rue de Lille, chez M. Daru, un des vice-présidents. De là, ils se dirigèrent vers L'Assemblée. Arrivés au coin de la rue de Lille et de la rue de

Bourgogne, le vice-président et d'autres membres du bureau qui l'entouraient firent sommation aux troupes de se retirer et de laisser les représentants vacquer librement à leur mandat ; mais, sans tenir aucun compte de cette sommation légale, un des officiers se retournant vers ses soldats leur cria : « *Chasseurs, la charge au pas de course !* » et aussitôt les soldats se précipitèrent la baïonnette en avant. Bien que les fusils fussent un peu relevés, plusieurs représentants, entr'autres MM. Moulin et Grimault, faillirent être atteints et MM. Jean Bertrand et Chegaray eurent leurs vêtements traversés. M. Talhouet et M. Etienne furent atteints et il fallut faire panser immédiatement la blessure de M. Etienne à la caserne de la rue de Lille. Les représentants sans armes et coupables seulement de revendiquer leurs droits furent bousculés, renversés comme des malfaiteurs ou des émeutiers.

Cependant les chasseurs en faisant cette charge s'étaient laissés entraîner jusque sur le quai. La place était vide devant la porte latérale de la rue de Bourgogne. Plusieurs représentants s'en étant aperçus poussèrent la porte avec force et parvinrent à l'ouvrir ; mais dans le vestibule se trouvait une compagnie d'infanterie qui reçut les représentants la baïonnette en avant. Un des soldats lança rudement son arme sur M. de Kerdrel qui se présentait le premier, et, sans la présence d'esprit de l'amiral Lainé qui détourna le fusil, M. de Kerdrel recevait la baïonnette en pleine poitrine.

Pendant ce temps les pelotons placés en dehors de la porte avaient reçu l'ordre de charger leurs armes. Cet ordre fut exécuté. Plusieurs représentants, entr'autres M. Dahi-rel, persistaient à protester à haute voix devant le front des troupes ; mais la violence matérielle étant suffisamment constatée, ils finirent, sur l'invitation de leurs collègues, par se retirer avec eux.

Rentrés chez M. Daru, tous ceux qui venaient de faire cette tentative se mirent à rédiger une protestation qui constatait l'attentat commis sur leurs personnes et la violation de leur droit le plus sacré. Pendant qu'ils achevaient

de la signer, la force armée ayant envahi la maison contraignit tous les assistans à en sortir. M. Daru se disposait à suivre ses collègues, lorsque l'officier lui signifia qu'il avait ordre de le retenir chez lui. M. Daru dut se rendre à cette injonction et sa maison fut aussitôt gardée militairement.

Quelques instans après, plusieurs représentans parmi lesquels se trouvaient M. Toupet des Vignes et M. le Général Radoult-Lafosse ayant voulu pénétrer dans la maison furent arrêtés et conduits prisonniers au palais de L'Assemblée. L'arrestation fut faite en présence du général Ripert, lequel, bien qu'il connut personnellement le général Radoult de Lafosse, le désigna à ses soldats en disant : « empiguez-moi cet homme. »

Au même moment, un représentant isolé, M. de Blois, se trouvant sur le quai d'Orsay lorsque M. le président de la République passait à cheval à la tête d'un nombreux état-major et apercevant dans les rangs un de ses collègues, M. le Général Vast-Vimeux, lui adressa ces mots à haute voix : « Quoi ! vous aussi ! vous, représentant ! » Aussitôt, M. de Blois fut appréhendé au corps et conduit à la caserne du quai d'Orsay où on le tint enfermé.

Mais en se retirant devant la force, les représentans expulsés de la maison de M. Daru s'étaient donnés rendez-vous à la mairie du 10^e arrondissement située rue de Grenelle. Là étaient aussi accourus les représentans, d'abord réunis chez M. Odilon-Barrot et chez M. Berryer. Une partie de ceux qui avaient été chassés à dix heures de la salle des séances et tous ceux qui, dans les divers quartiers de Paris, avaient appris de bouche en bouche le rendez-vous subitement choisi, tous les représentans au nombre de trois cents attendaient dans la cour de la mairie qu'on leur ouvrit la grande salle du premier étage. Les momens étaient précieux ; il était évident que la force armée ne tarderait pas à revenir. Le poste de garde nationale qui gardait la mairie, bien que témoignant des dispositions sympathiques à L'Assemblée était trop faible pour protéger ses délibérations ; il fallait donc se hâter. Le maire

fut sommé au nom de L'Assemblée de mettre les salles à sa disposition, les salles furent ouvertes.

MM. Benoist d'Azy et Vitet, les deux seuls vice-présidents qui fussent encore libres et trois des secrétaires, MM. Chapot, Moulin et Grimault occupèrent le bureau.

La séance fut ouverte. Sur la motion d'un membre, M. Berryer, L'Assemblée à l'unanimité rendit immédiatement un décret portant :

— « qu'en vertu de l'art. 68 de la constitution, Louis
 « Napoléon Bonaparte par le seul fait qu'il mettait obstacle
 « à l'exercice du mandat de L'Assemblée était déclaré
 « déchu de ses fonctions. Les citoyens, ajoutait le décret,
 « sont tenus de lui refuser obéissance. Le pouvoir exécutif
 « passe de droit à L'Assemblée Nationale. Les juges de la
 « haute-cour doivent, sous peine de forfaiture, se réunir
 « immédiatement à l'effet de procéder au jugement du pré-
 « sident de la République et de ses complices ».

Ce premier décret rendu et signé, d'abord par les membres du bureau, puis par tous les membres de L'Assemblée présents à la séance, trois autres décrets furent préparés et votés également à l'unanimité, l'un portant réquisition à tous les officiers et commandants de la force publique de ne plus obéir qu'à L'Assemblée, seul pouvoir subsistant en vertu de la constitution. Le second nommant le Général Oudinot commandant de toutes les forces chargées de veiller à la sûreté de L'Assemblée. Le troisième portant injonction à tous les directeurs et gardiens de prisons ou forteresses de mettre en liberté les représentants indument incarcérés.

Ces quatre décrets venaient à peine d'être rendus et signés lorsqu'on fut averti qu'un bataillon de chasseurs de Vincennes s'était emparé de la mairie, occupait la cour, gardait toutes les issues et commençait à monter l'escalier. Un des vice-présidents portant les insignes de représentant et suivi d'un secrétaire, se rendit au devant des soldats et, du haut de l'escalier, les somma de s'arrêter. Il leur donna connaissance de l'article 68 de la Constitution, du décret que L'Assemblée venait de rendre, leur mit devant les yeux

la responsabilité qu'ils encouraient en n'obéissant pas au seul pouvoir légal qui subsistait encore et termina par leur enjoindre de se retirer et de laisser L'Assemblée délibérer librement.

L'officier répondit que la mission lui était pénible, mais qu'il n'était qu'un instrument et qu'il allait en référer à ses chefs.

Un quart d'heure se passa sans qu'aucune réponse fût rendue. Pendant ce temps plusieurs bataillons de la ligne s'étaient réunis autour de la mairie sous le commandement du général Forey, et les chasseurs de Vincennes placés dans les arrières cours et dans le jardin de la mairie reçurent ordre de charger leurs armes, ainsi que l'ont attesté, non seulement tous les assistants, mais les nombreux débris de cartouches trouvés dans le jardin après le départ des soldats.

Bientôt deux commissaires de police furent introduits dans L'Assemblée annonçant que le préfet de police les avait chargés de faire évacuer la salle : ils prenaient le ton de la prière. Un troisième commissaire survenu après les deux autres voulut user d'un langage plus impérieux, mais le président leur déclara à tous que L'Assemblée n'avait à tenir aucun compte d'aucune sommation, sous quelque forme qu'on la lui présentât. Lecture leur fut faite de l'art. 68 de la Constitution et du dernier décret de L'Assemblée.

Ils allaient se retirer lorsqu'un aide de camp du Général Magnan entra dans la salle se disant porteur d'un ordre de son général. Cet ordre enjoignait de faire évacuer la salle de la mairie et si les représentants ne s'y prêtaient pas de bonne volonté de les y contraindre par la force en conduisant à Mazas ceux qui résisteraient.

L'Assemblée, tout d'une voix, déclara qu'elle ne céderait qu'à la force, qu'on n'avait qu'à la conduire en prison. Alors les chasseurs de Vincennes qui occupaient l'escalier pénétrèrent dans la salle et en firent sortir les représentants. Un des vice-présidents ayant formellement refusé de faire un pas sans y être contraint, fut appréhendé au collet de

son habit par un sergent de ville et entraîné ainsi dans la rue. Puis, entre deux haies de soldats, les représentants suivant leur président tenu au collet par le sergent de ville se mirent silencieusement en marche. En tête, on voyait à cheval M. le Général Forey conduisant L'Assemblée prisonnière. On suivit la rue de Grenelle, la rue St-Guillaume, la rue neuve de l'Université, enfin le quai d'Orsay. Là, en face de la caserne, le Général s'étant arrêté, les portes s'ouvrirent et les représentants, auxquels jusque-là aucun avis n'avait été donné du lieu où on les conduisait, furent introduits et enfermés dans la cour.

Partout sur leur passage, la population étonnée à la vue de ce cortège, pouvant à peine croire à ce qu'elle voyait, avait manifesté, en faveur de L'Assemblée Nationale, des sentiments de regret et de respect.

L'attitude des représentants entre ces deux haies de soldats était si calme et si majestueuse, la foule leur paraissait tellement sympathique que quelques personnes purent, au premier abord, se faire illusion et croire que L'Assemblée était reconduite à son palais pour en reprendre possession.

Il était environ deux heures, le temps était froid et humide ; les représentants furent laissés jusqu'à cinq heures dans cette cour de la caserne exposés à une brume glacée. Non seulement on ne leur offrit pas de sortir, comme les journaux du Gouvernement se sont permis de l'affirmer, mais on vint, à la nuit tombante, leur signifier que leur arrestation devant se prolonger, il fallait qu'ils montassent dans les chambres du 2^e étage. Ce n'est pas tout. Ces mêmes journaux ont également affirmé que ni M. de Broglie, ni M. Dufaure, ni M. de Tocqueville n'étaient au nombre des représentants arrêtés à la mairie du 10^e arrondissement : or, non seulement ces trois représentants étaient enfermés comme les autres dans la caserne du quai d'Orsay, mais M. Dufaure dont la femme était accouchée la veille, ayant demandé l'autorisation d'aller la voir, cette autorisation lui fut formellement refusée par le général et ce fut seulement à minuit qu'on la lui accorda sous promesse que le lendemain à neuf heures, il se réintégrerait prisonnier, promesse que M. Dufaure a religieusement tenue.

Si l'offre de sortir eût été faite comme on ose le prétendre, à tous les représentants, pourquoi eût-on opposé des refus obstinés aux personnes qui demandaient, non pas à les reconduire chez eux, mais seulement à les voir et à leur parler. Ce n'est qu'à la longue, à force d'instances et très exceptionnellement que quelques permissions furent accordées. Pourquoi enfin, si les représentants étaient libres de sortir, n'avoir pas, à la nuit tombante, laissé les portes de la caserne ouvertes ? Pourquoi, au contraire, avoir doublé la surveillance et la sévérité des consignes ? Pourquoi enfin s'être donné la peine de faire opérer leur translation sous forte escorte dans les prisons de l'Etat ?

Ce qui prouvera encore mieux combien la façon ironique dont les feuilles parlent de l'arrestation des chefs du pays est loyale et de bonne foi, c'est le choix des moyens de transport qu'on a cru devoir requérir pour faire évacuer la caserne du quai d'Orsay.

La foule qui stationnait sur le quai, devant la grille, vit tout à coup arriver, vers les neuf heures du soir, ces voitures sans jours ni air, inventées pour le transport des forçats à Brest et à Toulon. La grille de la caserne s'ouvrit et ces voitures entrèrent dans la cour, à la stupéfaction des assistants. Une place de fiacre était à deux pas, on pouvait employer ce genre de voitures, mais on crut devoir donner la préférence aux voitures des galériens. Si nous n'avions pas vu ce fait de nos yeux, si plus d'une centaine de témoins ne l'avaient pas vu comme nous, si tous les représentants qu'on a fait monter dans les voitures ne devaient l'établir eux-mêmes, nous refuserions d'y croire.

Ajoutons que, si en dehors de la caserne, le public avait été indigné à la vue de ces voitures cellulaires, il n'y eut pas un officier, pas un soldat qui, à ce spectacle, ne laissât voir sur sa figure un profond sentiment de douleur. Il est vrai que les représentants arrêtés avaient déjà reçu individuellement des preuves d'égards et de déférence qui témoignaient des vrais sentiments de l'armée et de sa tristesse d'être associée à une telle œuvre et de son ardent désir de n'en pas supporter la responsabilité.

Un premier convoi de voitures cellulaires emportant cinquante-deux représentants fut dirigé vers dix heures du soir sur le fort du mont Valérien. Un second convoi parti entre deux et trois heures du matin en déposa environ le même nombre à la prison Mazas. Enfin un troisième convoi plus considérable et comprenant cent douze représentants prit à 6 h. 1/2 la route de Vincennes. Bien qu'on eût ajouté à ce convoi un renfort d'omnibus, tous les représentants ne purent y trouver place : et comme le jour approchait, on ne voulut pas faire un quatrième convoi ; quelques représentants restèrent à la caserne.

Ici, les détails nous manquent, mais nous pourrions les donner plus tard. Nous savons seulement que si, au mont Valérien et à Vincennes, les représentants n'ont eu qu'à se louer des chefs militaires sous la garde desquels ils se sont trouvés, quelques-uns de ceux qui ont été incarcérés à Mazas font entendre les plus vives plaintes sur les traitemens qu'ils ont essayés et le régime auquel on les a soumis.

Grâce au silence imposé à la presse, Paris a ignoré, pendant 24 heures, ce qui s'était passé au 10^e arrondissement, l'arrestation des représentants et leur translation dans les forteresses. Mais à peine le bruit s'en est-il répandu que la réprobation a été unanime. Alors le Gouvernement, pour donner le change à l'opinion, a d'abord cherché à faire croire que la détention des représentants avait été volontaire. Le simple récit des faits suffit pour mettre à néant cette imposture. Puis on a répandu que des ordres étaient donnés pour mettre tous les représentants en liberté. Or, voici exactement comment les choses se sont passées.

Au mont Valérien, le jeudi 4 décembre, un commissaire de police apporta l'ordre de ne garder que quatorze représentants parmi lesquels se trouvaient les généraux Oudinot et de Lauriston, MM. Piscatory et de La Rozière, et de transférer tous les autres. Ce transfèrement était en réalité une mise en liberté, mais servait à déguiser l'élimination qu'on voulait faire. Les représentants ne s'y laissèrent pas prendre, tous ceux qu'on désignait pour être transférés déclarèrent qu'étant entrés tous ensemble, ils ne sortiraient

pas sans leurs collègues. Sur le refus obstiné de déclarer leurs noms et de répondre à l'appel qui était fait pour le départ, il fallut faire venir un huissier de la chambre, d'après l'attestation duquel les membres destinés à rester dans le fort furent saisis par des soldats et conduits dans leurs chambres. Les trente-huit autres ne consentirent à sortir que comme contraints et après l'emploi de la force.

A Vincennes, dans la journée du mercredi, un essai d'élargissement partiel avait aussi été tenté ; un commissaire de police avait apporté une liste de vingt-cinq représentants auxquels le ministre de l'Intérieur offrait la liberté à condition qu'ils s'engageraient à ne plus prendre part à aucun mouvement politique. Les 25 représentants repoussèrent, comme ils le devaient, une pareille proposition. Dans la soirée, M. de Tocqueville fut averti qu'un ordre de le mettre en liberté venait d'être envoyé ; il répondit aussitôt par une lettre adressée au ministre de l'Intérieur qu'il ne voulait quitter Vincennes que quand tous ses collègues en sortiraient. Enfin, le lendemain, dans la matinée, un commissaire de police vint, comme au mont Valérien, porter un ordre de transfèrement en donnant l'assurance qu'il était général. Mais la promesse était fautive, car lorsque la plupart des représentants détenus eurent répondu à l'appel et eurent pris place dans les voitures destinées à les conduire hors du fort, on avoua que quelques-uns d'entre eux n'étaient pas autorisés à en sortir. Parmi ceux qui ont été ainsi retenus, à l'instar de leurs collègues, on cite M. Creton et M. Léo de Lasbordes. MM. de Remusat, Jules de Lasteyrie, Chambolle. Nettement Vesin, Duvergier de Hauranne ont été également retenus à Mazas.

Tel est le récit exact et nous pourrions dire officiel de tous les faits dont le Gouvernement interdit la publication. Il ne veut pas qu'on sache combien cette Assemblée qu'il a tant calomniée, insultée et qu'il a osé dissoudre, a dignement fait son devoir. Cet exemple de résistance persévérante sans violence et sans faiblesse, il faut que la France le connaisse. Il portera, nous l'espérons, ses fruits dans un meilleur avenir.

Pour servir la vérité, nous compléterons ces communications, nous donnerons prochainement le texte des arrêts rendus par la haute-cour de Justice, laquelle, comme L'Assemblée, a été dispersée par la force. Nous donnerons la liste exacte et complète de tous les représentants qui ont signé les décrets rendus à la mairie du 10^e arrondissement, celle de leurs collègues qui ont vainement tenté de pénétrer dans la mairie déjà investie par les soldats, mais qui déclarent adhérer à tout ce qui s'y est fait ; celle enfin de tous les membres de L'Assemblée qui, sous une forme ou sous une autre, ont également donné leur adhésion. Nous publierons aussi toutes les lettres de refus qui ont été adressées, soit au Président, soit à son ministre par des hommes honorables dont les noms ont été inscrits sans leur aveu, sur la liste de la commission consultative. Enfin, il est un document que nous savons exister et que nous communiquerons à nos lecteurs : c'est le procès-verbal complet de la séance tenue à la mairie du 10^e arrondissement, procès-verbal rédigé par deux sténographes du moniteur qui, à l'invitation des membres de L'Assemblée, se sont rendus auprès d'eux, ne les ont pas quittés un instant, et ont pris les notes sténographiques de tout ce qui a été dit.

Pour compléter ce récit, nous ne devons pas oublier qu'indépendamment des représentants qui avaient pu se réunir à la mairie du 10^e arrondissement, un grand nombre de leurs collègues, les uns prévenus trop tard ou n'ayant pas d'indication suffisante du lieu de la réunion, la plupart empêchés par le déploiement de la force militaire, étaient cependant parvenus, à travers mille obstacles, en bravant des dangers imminents, à se réunir autour du local occupé par L'Assemblée. Mais un bataillon de chasseurs de Vincennes, les armes chargées, leur barrait l'entrée de la cour et rendait tous leurs efforts inutiles. Ils étaient au nombre de plus de cinquante demandant tous à entrer pour se réunir à leurs collègues, protestant hautement devant cette haie de soldats et s'alliant de tout leur pouvoir aux décisions que prenait L'Assemblée dans l'intérieur de la Mairie. Ils restèrent là avec persévérance jusqu'au moment où ils

furent repoussés par la force armée dans les rues adjacentes pendant que leurs collègues étaient conduits prisonniers. N'ayant pu se réunir à eux, ni dans la Mairie, ni pendant le trajet, ils allèrent aussitôt protester en commun contre l'attentat commis contre L'Assemblée et adhérer à tous les actes délibérés par elle.

Ont signé les décrets rendus à la mairie du 10^e arrondissement et étaient présents à la caserne du quai d'Orsay, MM. (*Suivent les noms*).

De plus, 292 représentants de toutes nuances, dont nous donnerons les noms, ont signé les décrets à la mairie ou ont adhéré.

CERTIFIÉ EXACT :

*Le secrétaire du comité de Rédaction,
représentant du peuple à l'Assemblée législative
(Haute-Garonne),
Comte DE ROQUETTE-BUISSON.*

FEUILLES DE LA VIE ET DU RÊVE

HERACLÈS VAINCU

Héraclès, descendu vivant braver la Mort,
Dans l'Horreur éternelle et la Nuit implacable,
Reparaît, hagard, fauve, aux lieux d'où nul ne sort :
Courbé sous le secret surhumain qui l'accable,
Ses yeux ont le reflet de l'ombre formidable,
Tandis que, sur son front, un âpre soleil mord.

Il revoit, face à face, en son trône, muette,
La déesse aux yeux clos, inaccessible aux pleurs ;
L'essaim multiplié des hommes, sa conquête,
L'environne, en chantant les hymnes de douleurs,
Que l'écho des longs jours affaiblit ou répète,
Sur la plaine sans fin d'asphodèles en fleurs.

Autour de lui, partout, une ardente lumière
Rayonne, et des cieus lourds ruisselle obliquement.
Il chancelle d'orgueil et s'arrête un moment,
Car un rêve de gloire inonde sa paupière ;
Dans son carquois frémit la flèche meurtrière :
Il marche à des combats nouveaux, joyeusement.

— « Mais pourquoi l'arrêter au carrefour des villes ?
Quel souvenir perfide, Héraclès, te poursuit ?
Retourne aux fiers travaux, loin des passions viles !
Aux vieillards accablés laisse les arts serviles !
Fuis : à l'horizon calme encore le jour luit,
Et déjà ton cœur s'ouvre aux conseils de la nuit.

« Le dernier monstre, ô fils de Zeus, est dans ton âme :
 Sur lui, que peut l'effort de ton bras souverain ?
 Vainqueur des sombres dieux, courbe ton front d'airain,
 Car l'Erèbe est moins noir que le cœur d'une femme.
 Jette au bûcher d'Ceta le poison qui l'étreint,
 Et meurs, puisque tout homme a sa tunique infâme ! »

INVOCATION

Debout comme jadis, au front de ta colline,
 Sereine, inaccessible aux outrages amers,
 Athéna, je t'invoque, ô déesse aux yeux verts !
 Le golfe ondule au loin dans sa courbe divine,
 Et ton œil suit la voile à l'infini des mers.

O vierge ! de lumière et d'azur couronnée,
 Plus haut que la cité, plus haut que les vains bruits,
 Quand s'apaise l'ardeur d'une chaude journée,
 De ton rêve éternel un instant détournée,
 Tu regardes tomber l'immensité des nuits !

Que t'importe quels dieux se disputent la terre,
 Les sanglots du passé, les vœux de l'avenir ?
 Les peuples et les dieux s'agitent pour mourir.
 Toi seule, tu survis en nous, dans le mystère
 D'un cœur ferme et pieux, qui sait se souvenir.

RÊVE ET DÉSIR

Il est une heure grave entre toutes les heures,
 Un instant qu'on voudrait à jamais retenir,
 Si suave, ô mon âme ! et si pur, que tu pleures,
 Quand la Vie au Passé livre ce souvenir.

Ce n'est pas le plaisir aux extases brûlantes,
 Ni les moments d'oubli, plus doux que le bonheur,
 Ni l'espoir qui renaît durant les heures lentes,
 Le long apaisement d'une vieille douleur.

Ce n'est pas d'un ami cette étreinte dernière,
 Qui fait le cœur bondir aux sentiments anciens,
 Le baiser d'une femme et ses yeux de lumière,
 L'accueil tendre et muet de nos bras et des siens.

Il est une patrie où retourne le rêve,
 Des souvenirs d'enfant qu'on aime et qu'on revoit,
 Et d'autres, deux fois morts, que le hasard soulève,
 Les soirs d'humble tristesse, au fond du passé froid.

Il est des jours peuplés de visions lointaines,
 D'étranges voluptés qu'on aimerait saisir,
 Mais rien n'a la douceur des heures incertaines,
 Où le rêve commence, où finit le désir.

LES FLEURS

Les fleurs ont des parfums où s'exhale leur âme :
 Le lis a la fraîcheur des baisers ingénus,
 La rose, le velours des caresses de femme,
 La tulipe, l'orgueil d'une amante aux bras nus.

Rieuses au soleil ou graves dans leurs poses,
 Courtisanes des prés, recluses des forêts,
 Sur les monts, dans la plaine et les jardins écloses,
 Les fleurs ont des destins orgueilleux ou secrets.

Elles ouvrent au jour leurs changeantes corolles,
 S'endorment dans le calme ou l'éclat d'un beau soir,
 Pour goûter, sous le vent qui caresse, frivoles,
 Le charme des instants qu'on ne doit plus revoir.

L'insensible déclin au néant les replonge,
 Mais qu'importent le nombre et la longueur des jours ?
 Quand la beauté n'est plus que le regret d'un songe,
 Qu'importe le fardeau des ans tristes et lourds ?

VERS LES CIMES

Plus haut sur les rochers, sur les cimes de neige
Où l'on frôle l'azur ! Notre âme aussi s'allège
De la boue attachée aux vulgaires sentiers.
Plus haut vers l'Infini que gravit la pensée,
Vers le libre horizon où la vue est lassée,
Vers la sérénité des sentiments altiers !

Cascades, qui peuplez ces déserts d'harmonie,
O Vignemale, Ossoue et monts de Gavarnie,
Qui pourrait, vous aimant, chercher ailleurs l'oubli ?
Aux sommets où se pose en frissonnant le rêve,
Nul bruit de la vallée avec nous ne s'élève,
Dans le chaos des rocs au flanc noir et poli.

Mais tout à coup la brume, oscillante et profonde,
Roule, et, se soulevant comme une mer, inonde
Les crêtes, les ravins, les glaciers suspendus.
Le tonnerre aussitôt déchire le silence,
Tandis qu'on voit surgir, sous l'éclair qui s'élance,
Les pics, sombres ilots, dans le lointain perdus.

L'orage a dénoué sa gigantesque étreinte ;
Il fuit. L'écho des monts prolonge au loin sa plainte ;
Le vent, dans la splendeur du soir calme, s'endort.
La neige alors s'enflamme et la glace étincelle ;
Sur les versants, la nuit a déployé son aile,
Et le soleil s'efface en un poudroïement d'or.

MORS IMPORTUMA

Dans le calme des soirs, où les choses muettes
Exhalent leur parfum, ainsi qu'un chant très doux,
Dors ton sommeil pesant, dors sous les violettes,
Pauvre être que la Mort a fait semblable à nous !

Ses yeux mourants étaient un monde de souffrance,
 Où vivait, par-delà la vie, un souvenir.
 Quand l'espoir de hâter l'obscur délivrance,
 Quand la Mort, qu'il sentait confusément venir,

Eut mis dans ce regard une lueur plus lente,
 Dans ses membres la glace et l'immobilité,
 Nous revîmes alors sa caresse indolente,
 La souplesse et l'ardeur de ses jeux, sa gaîté ;

Puis, aux jours de douleur, où la vie incertaine
 S'obstine, et se refuse au néant triste et froid,
 Un regret, qui semblait une pensée humaine,
 Le tendre attachement de ses yeux pleins d'effroi.

Dans le calme des soirs, où les choses muettes
 Exhalent leur parfum, ainsi qu'un chant très doux,
 Dors ton sommeil pesant, dors sous les violettes,
 Pauvre être que la mort a fait semblable à nous !

LE DONJON

I

Témoin d'anciens combats et de siècles sans nombre,
 Le noir donjon suspend sa menace et son ombre
 Sur la plaine vivante et l'espoir des blés mûrs.

Le soir meurt, triste et doux, l'été, sur la colline ;
 La lune, d'un rayon, en silence illumine
 La nuit mystérieuse aux brèches des vieux murs.

Au pas qui retentit, funèbre, sur les dalles,
 Quels spectres vont grandir, du fond des vastes salles
 Pleines d'effroi ? — Mais l'ombre est vide et je suis seul.

Nul soupir à mes pieds, nul souffle ne s'élève :
 Ici rien ne palpite, hors le vent, que mon rêve.
 Les siècles ont jeté sur les morts leur linceul.

Mais des lieux où l'on vit, où l'on aime, où l'on pleure
Monte un bruit : et la cloche au loin qui sonne l'heure
Ebrante l'air muet de ses battements lourds.

Loin de l'humanité bruyante et de nos vies,
Dans le passé profond, sans regret, assouvies,
Froides âmes, dormez au pied des vieilles tours !

Ainsi dorment en nous toutes choses aimées,
Par l'oubli, par la mort dans l'ombre renfermées,
Seuls restes d'un passé radieux et lointain.

Or, soulevant parfois leurs pierres sépulcrales,
Sombres oiseaux de nuit que tourmentent des râles,
Ils remontent au jour dans un vol indistinct.

II

Dans le bois, où tout bruit, le soir, s'apaise et tombe,
Où souvent glisse un vol attardé de colombe,
Sous le frémissement des feuilles, on croit voir,

Quand la lune rayonne autour des cimes grêles,
Que la brise y répand comme un froissement d'ailes,
Sur l'herbe du sentier quelque ombre se mouvoir.

Mais rien ne vient troubler la nuit et le silence,
Que le cri presque humain d'un hibou qui s'élance,
Ou le soupir du vent d'arbre en arbre semé.

Quel que soit le destin de ta vie, ô poète,
Sois l'orgueilleux donjon ou la forêt muette,
Sur les souvenirs morts à jamais refermé !

Albert BAZOUIN.

BIBLIOGRAPHIE

LE MOULIN DU CHATEAU NARBONNAIS DE TOULOUSE D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT ¹

Les deux vieux Moulins qui montent la garde depuis tant de siècles aux deux extrémités de Toulouse, en amont et en aval de la Garonne, le Moulin du Château Narbonnais et le Moulin du Bazacle, n'ont pas encore leur histoire.

Le Moulin du Bazacle remonte à une haute antiquité. Rabelais le cite plusieurs fois, et un quatrain des Centuries de Nostradamus prédit que la fin du monde arrivera quand on découvrira un trésor dans son territoire.

En attendant que M. le Colonel de Bourdès, qui s'occupe du Moulin du Bazacle à la Société d'archéologie du Midi de la France, nous en donne un jour l'histoire complète avec son érudition autorisée, le Moulin du Château Narbonnais a eu la bonne fortune de trouver naguère, dans un jeune candidat au doctorat de la Faculté de droit de Toulouse, un monographiste patient et avisé.

Avant 1180, les Toulousains n'avaient pour moudre leur grain que des moulins flottants ou à nefs, comme les bateaux lavoirs sur la Garonne. Ces bateaux gênaient fort la navigation des radeaux descendant des Pyrénées qui fai-

¹ *Le Moulin du Château Narbonnais de Toulouse*, par G. MOR ; un vol. grand in-8° de 115 pages ; Carcassonne, Gabelle, 1909.

saient presque tout le transit à cette époque, et, en outre, ils étaient souvent emportés par les crues.

Alors les propriétaires de ces moulins demandèrent au comte de Toulouse la concession d'un emplacement pour grouper leurs moulins sur un point de la rive et la permission de construire une chaussée pour retenir l'eau.

Par charte de janvier 1182, sous Philippe-Auguste, Raymond V, comte de Toulouse, propriétaire, comme suzerain féodal, des eaux navigables de son comté, leur concéda le terrain occupé actuellement par le Moulin, en aval du Port Garaud et en amont de la Garonnette et de l'île de Tounis, et cette propriété était encore beaucoup plus vaste puisqu'elle allait du domaine de Toset (près du pont de pierre actuel) jusqu'à Braqueville.

Les concessionnaires pouvaient user de l'eau à leur guise, la faire passer dans des chenaux et, notamment, jeter une chaussée d'une rive à l'autre pour retenir les eaux et les envoyer vers leur moulin. La chaussée fut très probablement élevée à l'endroit où elle est actuellement.

La concession était faite moyennant la redevance, insignifiante même pour l'époque, de douze deniers toulousains par chaque moulin.

Les censitaires pouvaient vendre leurs moulins en bloc ou en parcelles.

L'accensement fut fait devant sept témoins dont Raymond de Rouaix, qui devint célèbre dans le commerce toulousain.

Cette charte fut confirmée en 1192 par Raymond VI, qui permit de remplacer les moulins à nef par des moulins fixés au sol et bâtis.

En 1350, après l'inondation de 1346 qui emporta moulins et chaussées, les anciens censitaires, ne pouvant payer leurs tailles, abandonnèrent leurs droits au roi, héritier et successeur des comtes de Toulouse, qui, par acte passé au Temple, aujourd'hui Hôtel Saint-Jean, accensa le Moulin à dix nouveaux bourgeois et permit de démolir la pêcherie du Bazacle, rival dangereux du Château Narbonnais.

Dès lors, la force motrice étant plus que suffisante, les

ensitaires baillèrent à rente leur superflu aux pareurs de draps et l'on créa, au Moulin du Château, un moulin « paradou » qui contribua puissamment à l'industrie des drapiers dont la rue des Paradoux garde le souvenir ; il y eut aussi des moulins à scier le bois ou moulins de « ressègue », du roman « ressee ».

Le roi avait, en propre, la « septième », c'est-à-dire la septième partie du Moulin, et cette septième donna lieu à un procès qui, porté d'un Parlement à l'autre, dura quatre-vingt-dix ans.

On sait que les sociétaires du Moulin du Château se dénommaient d'un mot très spécial : les « pariers ». M. Mot nous donne l'origine exacte de ce nom. Dans la charte de 1182, l'accensement est fait à douze personnes et « suis parieris ». En roman on disait : « senhors paries dels Molis del Castel Narbones », et au seizième siècle : « Messieurs de pariers ». Le parier est celui qui a une part de quelque chose.

La part du parier fut dénommée, à partir de 1391, un « uchanum », en roman et en français, un « uchau ». L'uchau était une mesure « octavum », le huitième du « pegau » (pocalis). Au début, c'était la qualité de grain que le parier devait prendre, puis il finit par désigner la part, la fraction de propriété indivise du moulin.

Après avoir publié les chartes originaires — et il a dû en faire un texte critique d'après neuf copies de diverses époques, — après avoir analysé ces textes, M. G. Mot étudie d'une façon très complète les détails de cette organisation méticuleuse et compliquée du Moulin du Château : son organisation juridique ; son budget ; son organisation technique ; la banalité ; les droits de mouture et le régime des eaux avec ce qui concerne les chaussées et la pêche.

Il y a là bien des détails fort curieux pour l'histoire économique et l'histoire des mœurs du passé, et, ai-je besoin de le dire ? des détails particulièrement intéressants et amusants pour les Toulousains. Il n'est pas jusqu'au blason du Moulin, de gueules à trois meules d'argent, heureusement reproduit sur la couverture, qui ne soit d'un intérêt pittoresque.

M. Mot a fait là œuvre de longue patience et de méritoire labeur. Grâce à lui, nous possédons le premier travail publié sur cette histoire très confuse et très obscure d'une de nos plus curieuses institutions toulousaines de l'Ancien Régime. On apprécie l'érudition de l'auteur et la méthode très scientifique, très claire et très nette de son exposé. Peut-être trouverait-on cette méthode un peu trop scientifique, un peu sèche. On regrette l'absence d'une introduction générale et d'un dernier chapitre qui donnerait, au moins d'un *mot* — sans jeux de Mot — un bref aperçu de l'histoire du Moulin depuis 1600 — limite que s'est fixée l'auteur — jusqu'à nos jours, jusqu'à l'acquisition par la ville, il y a quelques années, du Moulin du Château Narbonnais et de ses vastes domaines qui vont jusqu'à Braqueville et qui comprennent la fameuse chaussée de la Cavaletade et le Ramier.

Mais ce léger regret n'enlève rien à une œuvre très bien menée et extrêmement intéressante.

Puisse le travail de M. Mot susciter des imitateurs ! Que nos docteurs en droit nous donnent des thèses d'histoire locale, au lieu de ressasser les vieilles antiennes de *l'Hypothèque légale de la femme mariée* et de tant d'autres sujets épuisés, il y a cinquante ans déjà !

Qu'enfin ce travail rappelle aux Toulousains l'antique noblesse de ce vieux vocable : « Moulin du Château Narbonnais », et qu'il fasse effacer à jamais la sottise, banale et récente appellation de « Parc Toulousain », donnée, « à l'instar » du « Parc Bordelais », à notre vieux « Ramier du Château » dont le nom vénérable eût dû être sacré aux municipalités toulousaines.

J.-R. DE BROUSSE.

CHRONIQUE DU MIDI

TOULOUSE

Aspects toulousains Ce matin, sous une pluie fine et pénétrante, Toulouse lettrée et Toulouse chrétienne ont conduit au cimetière de Terre-Cabade la dépouille mortelle de M. Antonin Deloume. Autour du cercueil du très regretté doyen, les pompes de jadis, qu'il aimait : la robe violette des prélats, les simarres éclatantes de l'Université, les uniformes militaires, les sociétés savantes en corps, les œuvres de charité en procession ; et les couronnes, où dominaient impérieusement les violettes de sa chère Toulouse.

Comme l'a si bien défini son éminent successeur à la Faculté de Droit, M. Maurice Hauriou, Antonin Deloume fut un grand Toulousain. Il aima sa ville natale d'un culte intelligent et profond, et l'on retrouvera partout les traces de ce culte provincial, — trop rare encore de nos jours. Comme professeur et comme doyen de la Faculté de droit, il aima son Université, il contribua puissamment à son renom et à sa prospérité ; il en écrivit l'histoire ; il fut un de ses maîtres les plus éloquents et les plus aimés. Comme académicien, il réalisa des merveilles : grâce à lui, grâce à son initiative habile et généreuse, l'Hôtel d'Assézat fut arraché par M. Ozenne au vandalisme menaçant et devint le palais de nos Sociétés savantes ; l'Académie des Jeux Floraux fut à jamais sauvée de la ruine ; les autres académies virent leurs ressources s'accroître et leur prestige grandir... Au milieu de tant de ruines amoncelées dans nos vieilles cités, la demeure de Pierre d'Assézat est une exception glorieuse, et le nom d'Antonin Deloume lui demeurera toujours attaché.

Toutes les initiatives régionalistes l'eurent pour bienfaiteur,

pour conseiller et pour ami, qu'il s'agit d'écoles pratiques de droit ou de commerce, de groupements artistiques ou littéraires, de revues ou de journaux du terroir. Ailleurs, on louera sa charité inlassable, son dévouement à des œuvres comme les Instituts des Jeunes-Aveugles et des Sourds-Muets. Ici leur souvenir nous restera surtout pour achever de fixer cette physionomie si toulousaine, dont le vide ne sera pas comblé.

M. Deloume manquera au décor de nos grandes fêtes toulousaines, particulièrement au moment des congrès, où il recevait à l'Hôtel d'Assézat les savants de France et de l'étranger avec cette urbanité, cette haute distinction pleine d'amabilité et de courtoisie, où les qualités méridionales brillaient avec une juste mesure. Il avait gardé sous les cheveux blancs l'élégance et la grâce qui, à vingt-cinq ans, lui donnaient plutôt l'allure d'un lieutenant de hussards que d'un juriste courbé sur les Pandectes; la tête droite, le regard vif sous le binocle d'or, la main tendue, et sous la moustache le bon sourire de l'accueil, nous ne pourrions manquer de l'évoquer souvent, dans nos réunions universitaires et académiques. Au 3 mai surtout, lorsque, dans la Salle des Illustres, les pauvres bonnes femmes, les vieilles servantes, les humbles dévoués aux humbles, les « prix de vertu », gravissaient l'estrade des Jeux Floraux. Il tenait à cette œuvre qu'il avait inspirée et réglée. Mêler la charité à la poésie et au culte du sol natal, c'avait été un peu toute sa vie...

— A côté de la sienne, une autre place sera vide encore aux Jeux Floraux : le 8 décembre dernier, M. Julien de Lagonde, rédacteur en chef de *l'Express du Midi*, disparaissait subitement, enlevé à 56 ans par un mal implacable. La presse tout entière a salué le cercueil de ce vaillant, qui fut aussi un écrivain de race. Si le travail obsédant du journalisme le lui avait permis, M. de Lagonde eût été un conteur charmant, un historien anecdotique des mieux informés. Qu'il soit permis ici à un de ses collaborateurs, témoin chaque jour de son labeur, de sa loyauté, de sa hauteur d'âme et de son caractère chevaleresque, de lui rendre un dernier hommage.

*
**

14 Février. Nous avons, ce soir, au Théâtre Lafayette une « soirée de décentralisation ». M. Audoui, qui est toujours prêt à ouvrir son théâtre aux œuvres nouvelles, nous

aura donné, cette année, le *Camée* de M. Gabriel Ducos, le *Cail-
lou Blanc* de M. Pierre Castex, et surtout *l'Alluvion* de notre
cher et regretté Emile Pouvillon.

L'Alluvion date de longtemps ; M. Galabert l'a indiqué déjà
dans ses *Souvenirs* si intéressants et si précieux. Ces quatre
actes avaient été tirés de *l'Innocent*, d'où l'on pouvait facile-
ment extraire un drame assez bref. Nous n'avons pas besoin
de dire que l'œuvre, écrite primitivement pour Gémier, courut
dans divers théâtres et ne put être jouée ; pour cela, elle était
trop simple, trop belle, trop près de la vérité et de la nature.

Par les soins des héritiers de l'auteur et particulièrement de
son dernier fils, Pierre Pouvillon, dont on a lu des vers forte-
ment frappés, *l'Alluvion* fut publié en novembre dernier dans
la *Revue de Paris*. L'œuvre fut signalée à M. Audouin qui n'hésita
pas à la monter. Il en a été récompensé par un succès indis-
cutable.

Emile Pouvillon ne s'étant jamais complètement affirmé com-
me dramaturge, je sais bien qu'il en est qui hésiteront encore.
Ils se contenteront de lire la pièce, ils n'iront pas la voir repré-
senter. C'est une erreur. *L'Alluvion* n'est pas une nouvelle dia-
loguée, c'est un drame, et tel qu'il est, il prend à la scène une
valeur insoupçonnée.

Voici pourquoi. Le fond de la pièce, c'est, en somme, la
situation précaire des riverains de la Garonne, dont les inon-
dations bouleversent les héritages, déplacent les domaines, rui-
nent les uns et enrichissent les autres sur un simple caprice
des eaux. Combal, dit Famine, a ainsi capté le bien de Ségol, dit
l'Africain, et il aime sa terre d'alluvion comme Harpagon aimait
sa cassette. Tout le monde pourra se liguier contre lui, il ne
cèdera pas : le conseiller général le combattra en vain ; Ségol
lui fera un procès en revendication ; sa fille Ramonde se
donnera au fils de son ennemi, rendra un mariage nécessaire,
et par là une fusion d'héritages inévitable, il s'obstinera
dans sa résistance. Seule, la Garonne qui l'a fait riche peut
à son gré le dompter, l'écraser, le rendre pauvre. L'inon-
dation dont il a profité, l'inondation, origine de sa fortune, sera
la cause de sa misère. Et, dès lors, désespéré, incapable de se
reprendre aux sentiments humains de famille et d'amitié, il ne
reste à Combal qu'à engager une lutte frénétique avec la Ga-
ronne, au milieu des blasphèmes et des insultes, et à disparaître
dans un de ses remous.

Telle est l'essence du drame. Elle est d'une grandeur antique.

Le fleuve méridional y prend un aspect de l'Anankè. Hé bien il me semble que cela ne se sent pleinement, fortement, qu'à la scène, où la hantise de la Garonne plane constamment durant les quatre actes de la pièce. On sait qu'elle est là tout près, sous les parapets de la place du marché, derrière la ligne des peupliers, au bout du champ que cultivent les employés de Famine ; on pourrait l'apercevoir à travers les vitres brouillées de pluie de la métairie. Mais, au dernier acte, surtout (fort bien réglé au Théâtre Lafayette), il n'y a plus qu'elle ; elle a envahi la scène. Les acteurs se réfugient en barque au haut d'un talus, au-dessus de la plaine aquatique que dominant à peine quelques cimes d'arbres engloutis. Elle n'est pas un simple *Deus ex machina* : elle devient grand premier rôle, un premier rôle que l'on ne voit bien que grâce au jeu des décors.

L'Alluvion a obtenu, lors de sa création, un véritable triomphe, qui s'est renouvelé à chaque représentation subséquente. Il faut bien noter cependant que les spectateurs n'avaient aucune admiration préconçue ; car la plupart de ceux qui connaissent l'œuvre d'Emile Pouvillon se gardèrent bien d'aller au théâtre pour l'applaudir. A l'affût de toutes les attractions parisiennes, inlassablement fidèles à toutes les tournées qui apportent à la province la dernière nouveauté parisienne — déjà passablement défraîchie, — accoutumés à aller bâiller à toutes les insupportables niaiseries que nous envoie régulièrement le Boulevard, ces prétendus « lettrés » se garderaient bien d'aller encourager l'effort intéressant et généreux d'une scène provinciale. C'est sous ce snobisme imbécile que nous étouffons.



23 Mars. Nous avons continué à constater cet état d'esprit grâce au formidable courant de conférences qui a inondé Toulouse tout l'hiver. Théâtre Lafayette, Théâtre des Variétés, Salle du Jardin-Royal, Sociétés d'Astronomie, Salon des Poètes, etc., etc., partout des tables, des verres d'eau et des gens en redingote ou en habit. Pour la première fois, la capitale a fait succéder à ses étoiles en tournée ses conférenciers les plus divers : Richepin, Brioux, Jaurès, le marquis de Ségur, Marcel Prévost, Hugues Le Roux, Mme Catulle Mendès, Franc-Nohain, Maurice Magre, tous, tous, vous dis-je, jusqu'à l'ineffable Jules Bois !

A dire vrai, la plupart de ces conférenciers ne nous ont pas appris grand'chose. Et cependant, tous ou presque tous ont eu le don de mobiliser une foule inerte, indifférente d'habitude à toute manifestation d'art, mais qui se déplace par vaine curiosité, sur la foi d'une étiquette.

Loin de nous la pensée de nier la valeur oratoire d'un poète comme Jean Richepin. Lorsqu'il lui est arrivé de prendre la parole à la Société des Grandes Conférences à Paris, notamment sur *Bauville* ou sur la *Junesse de Coppée*, il a été vraiment remarquable. Mais, en dehors de ces réunions sérieuses, il a trop contribué à faire de la conférence une pure et simple « perte de temps », un bayardage de salon ou de fumoir. Aujourd'hui, de nombreux hommes de lettres parisiens suivent cet exemple, et la paresse intellectuelle du public, qui n'a guère besoin de cela, en est flattée et malheureusement développée.

La conférence parisienne subit une crise : tous les théâtres ont leurs « cinq à sept », où s'exhibent des comiques comme Polin ou Galipaux, qui parlent sur *la Parodie* et *la Chansonnette*, des comédiennes comme Mmes Marcelle Yrven ou Mistinguett, qui dissertent sur la *Jupe-Culotte* et *le Lit au Théâtre*, des danseuses comme Régina Badet, des... femmes de lettres comme Liane de Pougy. Les écrivains, au lieu de reculer devant un tel voisinage, comme l'a fait avec indignation Maurice Barrès, s'efforcent de marcher sur les traces de leurs partenaires. Franc-Nohain cherche à être aussi « rigolo » que Galipaux ; Brieux essaie de raconter son histoire — beaucoup moins amusante, — comme Mme Liane de Pougy ; Richepin brode intarissablement sur *la Mer* ou *la Route* comme d'autres sur *le Vêtement féminin* ou sur *le Baiser* ; quant à M. Marcel Prévost, il convoite ardemment les lauriers de Régina Badet et de Mistinguett.

Et tout cela se résume en une question d'argent. Un écrivain, auquel ses ouvrages ont valu quelque notoriété, cultive cette notoriété, et transporte d'un bout de la France à l'autre un mélange de fariboles quelconques, qui, publiées, n'auraient pas eu un acheteur, qui, dites, produisent des trente et quarante mille francs. De jour en jour, les prétentions augmentent, suivant le succès, obtenu comme nous venons de le dire. Il y a deux mois, Rostand refusait d'un impresario cent mille francs payés d'avance pour une tournée de conférences. La littérature n'a plus rien à voir là-dedans.

Jusqu'à cette année, cette maladie parisienne ne nous avait

à Madrid (1801-1870). — II. F.-J. Samiac : Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges (XII^e-XV^e siècles), (*suite*). — III. Jean Fauré : Usages locaux de l'arrondissement de Saint-Girons (*suite*). — IV. Barrière-Flavy : Histoire du Collège de Pamiers : pièces justificatives (*suite*). — V. Georges Doublet : Bibliographie ariégeoise (1^o Esclarmonde de Foix dans l'histoire et le roman, 2^o Une ascète de sang royal, par l'abbé J.-M. Vidal). — VI. Société Ariégeoise (*comptes rendus*).



Beaux-Arts. M. Henri Farré, le peintre fuxéen dont nous rappelions naguère les succès aux derniers salons des Artistes français, vient d'être nommé tout récemment peintre du ministère de la marine. Cordiales félicitations.



Prix Académiques. Parmi les prix littéraires qui viennent d'être publiquement décernés par l'Académie française, nous sommes heureux de relever un prix de 500 francs (prix Marcelin Gutrin), attribué à M. Joseph Ageorge, pour son *Enclos de George Sand*. M. Joseph Ageorge, « dont le nom, dit un de nos confrères parisiens, sonne si agréablement à l'oreille des lettrés », est devenu pour nous, Ariégeois, par son alliance avec l'honorable famille Bordes-Pagès, presque un compatriote. C'est pourquoi nous nous faisons un plaisir particulier d'applaudir à son nouveau succès.



M. Gabriel Fauré. C'est avec une très grande joie que Pamiers, ville natale de M. Gabriel Fauré, a appris l'heureuse nouvelle de la promotion du distingué directeur du Conservatoire, au titre de commandeur de la Légion d'honneur. Cette haute distinction est très justement méritée. « On sait, écrivait un journal parisien en la faisant connaître à ses lecteurs, que l'éminent compositeur français a succédé, en 1905, à M. Théodore Dubois à la direction du Conservatoire qui, depuis cette époque, n'a fait que progresser, surtout au point de

vue de l'enseignement instrumental. Les musiques de scène de *Caligula*, de *Shylock*, de *Jules César*, etc., etc. ; la tragédie lyrique *Prométhée*, et surtout les nombreuses mélodies d'une expression si délicate et d'une harmonie délicieusement subtile, sont les œuvres qui ont depuis longtemps classé M. Gabriel Fauré parmi les plus brillants représentants de l'école française actuelle. La réputation du maître est universellement répandue, et sa nomination au grade de commandeur, tant à l'étranger qu'en France, sera accueillie avec une véritable joie ».

En relatant cette flatteuse appréciation, nous sommes heureux d'offrir à notre éminent compatriote l'expression de nos félicitations.

Abbé BLAZY.

AVEYRON.

Société des lettres. Un routhénois, M. l'abbé Rouvier, ancien vicaire de la Trinité à Paris, qui s'était retiré depuis une douzaine d'années à Rodez, vient de léguer par testament toute sa fortune mobilière et immobilière à la Société des Lettres de l'Aveyron, comme un témoignage de reconnaissance à sa ville natale pour le « double bienfait de la naissance et de l'éducation chrétienne et libérale » qu'il y a reçue.

M. Rouvier était un esprit distingué et cultivé ; très versé dans les questions de philosophie et d'histoire, il s'occupait avec goût et compétence de numismatique, d'archéologie et d'art. Il avait réuni, dans la maison paternelle qu'il avait récemment fait agrandir et restaurer, une belle collection de monnaies, d'antiquités, de tableaux et surtout une bibliothèque très riche en livres de littérature, de philosophie, de théologie et d'histoire.

Il a estimé que ces collections ne devaient pas être dispersées, et il les a léguées à la Société des Lettres qui représentait à ses yeux le centre intellectuel le plus qualifié pour les recevoir, les apprécier et les entretenir.

Les valeurs mobilières que recueille la Société et qui s'élèvent au chiffre de cent dix mille francs lui permettront de faire

une installation digne d'elle et du musée qu'elle possède et de donner plus d'extension à ses travaux et à ses publications.



Chemins de fer départementaux. Depuis plusieurs années la question de l'établissement de chemins de fer départementaux est à l'ordre du jour au Conseil général. Ce n'est pas assurément chose facile que la création d'un réseau qui donne satisfaction aux régions variées d'un pays accidenté comme le nôtre, et cependant chacun reconnaît le besoin de communications plus commodes et plus rapides que par l'antique diligence. Malheureusement cet établissement demande un nombre respectable de millions et, par suite, la création de beaucoup de centimes additionnels. Les cantons qui sont déjà pourvus de voies ferrées d'intérêt général ne voudraient pas participer à la dépense qu'ils jugent inutile pour eux sans recevoir, eux aussi, des voies nouvelles. De là des divisions, des tiraillements qui ont abouti, pour donner satisfaction au plus grand nombre, c'est-à-dire à la majorité des cantons, à un projet trop vaste pour être réalisé. Il a fallu rogner pour ramener de 450 kilomètres à 300 environ le réseau attendu. Le Conseil général a remis ce soin aux demandeurs en concession qui ont fait des études et présenté des projets dont le prix moyen est de 75.000 francs le kilomètre. La Commission a fait son rapport : le Conseil général a été convoqué extraordinairement le 13 mars pour prendre une solution. Après bien des discussions, bien des tâtonnements, il a renoncé à l'examen des projets proposés pour se rallier à l'idée d'un tracé nouveau présenté par un de ses membres. Mais attendez : il ne s'agit que d'une étude de ce tracé de 330 kilomètres qui donne satisfaction à presque tout le monde, sur le papier du moins, puisqu'il a été voté par 29 voix contre 9 abstentions. Mais quand l'étude sera terminée, les devis et plans apportés, la note à payer présentée, alors les discussions recommenceront, et on aboutira sans doute à un nouvel ajournement.

D'ailleurs, dès à présent, dans l'esprit des votants, l'exécution de ce projet est subordonnée à la construction par l'Etat et les compagnies d'Orléans et du Midi de deux lignes, l'une d'Aurillac à Espalion et l'autre de Saint-Flour à Espalion. Il passera donc beaucoup d'eau sous les ponts ; à vouloir faire trop grand, on risque de ne rien faire.

GERS.

Bibliographie. *La Franc-Maçonnerie auscitaine avant, pendant et après la Révolution.*

Sous ce titre, M. Brégail publie une étude sur les origines, les travaux et les tendances de la franc-maçonnerie à Auch, d'où il résulte que toutes les classes de la société, tous les partis étaient largement représentés à la Loge Saint-Jean-des-Arts. Inutile de dire que cet opuscule est écrit sans passion, au seul point de vue documentaire. Si quelques familles s'étonnent d'y relever leurs noms, elles peuvent se rassurer : la franc-maçonnerie devint, sous l'Empire, une institution quasi-officielle où l'armée, la magistrature et le clergé lui-même avaient leur place. D'ailleurs M. Brégail s'arrête à 1815 : on ne saurait avoir plus de scrupules.

A. B.

HAUTES-PYRÉNÉES.

La saison thermale en 1910 L'année 1910 restera tristement célèbre par sa fameuse Comète. **dans les Hautes-Pyrénées.** L'astre errant — qui ne reviendra nous offrir ses civilités que lorsque beaucoup d'entre nous auront le regret de ne pas le recevoir — est-il coupable de tous les méfaits que messieurs les astronomes — et astrologues — mettent sur son compte ? Posons la question, mais ne la résolvons point..

Toujours est-il que l'été de cette funeste et défunte année fut un des plus médiocres, un des moins chauds et un des plus arrosés que la météorologie ait depuis longtemps enregistrés ! Et l'on conçoit aisément la répercussion lamentable d'une pareille saison sur la vie de nos stations thermales.

D'un mot, cette « saison » thermale a été comme l'autre, celle du calendrier, absolument navrante. Précisons un peu. Les mois de juin et de juillet où se fait le premier éveil de nos villes d'eaux, où commence pour elles une sorte d'avant-saison, parfois même assez fructueuse, ont été tout semblables à mars

ou à novembre : de très rares baigneurs se sont hasardés à braver l'inclémence du temps, escomptant toujours le gai soleil du lendemain qui ne se levait jamais. Leur séjour a été des plus brefs et le profit nul.

En août les célestes cataractes n'ont pas été moins généreuses. Mais le Français est, et surtout devient courageux et intrépide. Et puis l'habitude de la villégiature est entrée dans les mœurs contemporaines. On est donc parti, en grand nombre, pour la montagne, prenant soin seulement de garnir une malle supplémentaire de manteaux et de couvertures. Hélas ! il a bien fallu se résigner. Les plus hardis — ou les plus malades — ont prolongé leur séjour jusqu'au bout du temps fixé ou normal, vingt ou trente jours. — Mais ce fut une minorité. La plus grande partie des baigneurs et des touristes abrégèrent notablement leur traitement ou leurs plaisirs et s'en allèrent, en maugréant, vers des climats moins rudes.

Du reste, par parenthèses, c'est un des traits nouveaux de la vie thermale (issu du *tourisme* et de l'*automobile*) que cette tendance actuelle à se déplacer fréquemment, à visiter « circulairement » une bande raisonnable de terrain, à *séjourner* peu et à *voyager* beaucoup. Cette mobilité des baigneurs a certes de grands avantages, mais pour les propriétaires de nos villes d'eaux (dont nous avons recueilli les plaintes unanimes) elle est à la fois plus onéreuse et de rapport moins sûr que le séjour prolongé et normal.

Dans de pareilles conditions, est-il surprenant que la première saison, la plus fructueuse, la plus mondaine, la plus brillante d'ordinaire, celle du mois d'août, ait été « désastreuse » suivant les témoignages unanimes de mes correspondants bigourdans, d'Arreau-Cadéac comme de Luz, de Bagnères comme de Cauterets ?

Ces deux dernières stations ont été plus particulièrement éprouvées. En effet profit nul pour elles dans le mois de juillet ; au mois d'août un déficit notable sur les prévisions. Il restait à escompter le mois de septembre. Or dans ces stations aux eaux curatives d'une variété si riche, septembre peut, suivant la température, être très fructueux. Il leur amène en effet une clientèle nombreuse et fidèle, très bourgeoise, même populaire et paysanne, fournie par le département et les voisins, le Gers, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne et les Landes. Or en septembre dernier (d'une honnête moyenne météorologique) cette clientèle n'est pas venue. Elle resta à l'atelier, au magasin, à la

métairie, retenue par la crainte du lendemain et de la misère : peu de blé au grenier, pas de raisins à la vigne, des maïs encore verts, tout cela incitait à la prudence et à l'économie. On se passa des « eaux » et on resta chez soi. Octobre arriva, les cités thermales congédièrent leur personnel et fermèrent leurs portes. La saison de 1910 était finie, sans avoir commencé.



La « semaine » d'hiver aux Pyrénées. Puisque l'été de 1910 s'était montré si maussade et si triste, il ne restait aux

Pyrénéens qu'une ressource : attendre

l'hiver ! l'hiver, qui depuis quelques années n'est pas sans profit pour eux, grâce aux différents sports récemment acclimatés. Leur espoir n'a pas été déçu, puisqu'ils ont eu la « semaine » d'hiver, grande semaine en effet qui a duré quinze jours ! La presse tout entière, petite et grande, celle de France comme celle d'outre-monts, a célébré comme il convenait ce grand événement, sportif, mondain et pyrénéen tout ensemble. Elle a raconté par le menu toutes les aventures de voyage de la caravane d'élite qui daigna monter jusqu'à nous...

Les Hautes-Pyrénées ont eu à cœur de recevoir, cordialement et somptueusement, leurs hôtes de marque et d'un jour. Des fêtes très réussies ont eu lieu en leur honneur à Tarbes, à Bagnères, à Cauterets, et le Touring-Club a, en leur nom, félicité, remercié et récompensé les organisateurs.

De tous les flots d'éloquence déployés en de pompeux banquets, de tout le pétilllement du champagne en des coupes dorées et de tout le lyrisme de poésies très suaves et très douces, que se dégage-t-il en définitive ? C'est qu'il est possible d'attirer, de temps à autre, dans nos Pyrénées hivernales, des visiteurs d'élite ; qu'il est possible d'y développer une série de sports intéressants, et même d'une réelle utilité pour nos plus agiles montagnards ; bref, que même en hiver, nos Pyrénées sont susceptibles d'un certain rendement. Mais je crois qu'il est sage de s'arrêter là, et de ne pas escompter davantage, sous peine de s'attirer bien des déboires. De grâce, ne jouons pas aux Tartarins et n'essayons pas de faire passer nos Pyrénées pour des Alpes de Suisse ou de Norvège. Rappelons-nous, très modestement, leur structure hypsométrique, si peu favorable au développement des champs de glace et même des champs de neige ; leur situation au sud de la France (et au midi de l'Eu-

rope !) ; leur voisinage de l'Océan, dangereux réservoir des vents d'ouest, grands mangeurs de neige... Il a suffi, lors des dernières fêtes de la grande semaine, d'une journée de soleil pour amener subitement un fort dégel, qui fut très préjudiciable au programme de skis. Les courses en traîneaux restent très aléatoires, à moins que des cantonniers actifs ne répandent eux-mêmes sur la route en dégel une neige un peu résistante. (Puisse le reporter du *Figaro* n'avoir pas vu le dur labeur : nous étions perdus dans l'opinion !) Enfin la réception des touristes exige, à cette saison, dans la montagne, des dépenses assez considérables, des frais de main-d'œuvre que seuls quelques grands établissements peuvent engager.

Loin de moi d'ailleurs la pensée de blâmer un seul instant les organisateurs de ces fêtes et de ces jeux. J'admire leur dévouement et j'applaudis à leur zèle. Mais sachons nous contenter de peu et ne forçons point notre talent, ni nos *aptitudes hivernales*. Pour dire plus, appelons, appelons encore des voyageurs et des touristes, en plein hiver... mais que ce soit surtout pour qu'ils nous reviennent l'été, suivis de milliers de compagnons. Alors tout sera prêt pour les recevoir, les distraire, les fortifier et les guérir. Comme les hommes la nature leur sourira, et, dépouillées de leur manteau d'hermine, qui voile, malgré tout son éclat, leurs splendeurs et leurs charmes, les Pyrénées estivales sauront les ravir et les captiver.



La saison d'hiver La Société Académique des Hautes-
de la Société Académique. Pyrénées a eu, elle aussi, comme
l'an dernier, sa saison d'hiver — qui fut fort brillante. Outre sa séance de rentrée, au mois de janvier, agrémentée du traditionnel banquet et du *Rapport* annuel, étincelant comme de coutume de verve et d'esprit, de son secrétaire général, P. Labrouche ; outre ses réunions mensuelles, véritables jeudis littéraires, la Société a eu sa série de conférences. M. l'abbé Gaurier l'a inaugurée en décembre par la causerie la plus pittoresque, la plus émouvante et la plus sincère qui soit, sur les *ascensions d'hiver*. Son récit modeste d'exploits héroïques, d'une forme si châtiée et d'une diction si pure, ses splendides projections, furent très vivement goûtés. Après lui M. Mérimée, professeur à l'Université de Toulouse, qui avait répondu avec tant de bonne grâce à l'invitation de la docte Aca-

démie de Bigorre, vint parler à la Société de *Burgos* et de l'Espagne. Rarement une affluence aussi nombreuse et aussi choisie s'était vue dans nos réunions académiques : c'est que jamais il n'avait été donné d'entendre, à Tarbes, un pareil conférencier, dont l'érudition ne le cède qu'à l'esprit et au charme de la parole. Je sais bien des Sociétaires qui, en leur âme, se réjouissent à la pensée que l'éminent conférencier a promis... de revenir.

Enfin au mois de mars, M. Astre, avocat de Bordeaux, a parlé, devant un auditoire très attentif, de *Lulli* et des origines de l'opéra français — sujet peu connu, très captivant, que M. Astre a traité avec une science consommée. Plusieurs artistes tarbais avaient bien voulu prêter leur gracieux concours à M. Astre, pour interpréter — tous de façon magistrale, — quelques airs et quelques morceaux du grand maître de musique de Louis XIV. C'est dire, par là, l'originalité et l'intérêt de cette réunion.

Puisse la Société Académique persévérer dans cette entreprise ! Elle n'aura pas fait œuvre vaine, si elle parvient à développer et à entretenir, dans les diverses classes de la Société tarbaise, le goût des choses de l'esprit et de la culture artistique. Mais la besogne est rude et méritoire, d'essayer de le disputer aux charmes séducteurs du champ de courses et du terrain de football !...



Bibliographie pyrénéiste. Est-ce l'approche du printemps qui a fait tout d'un coup éclore dans la littérature bigourdane, généralement si pauvre, une quantité anormale de publications historiques ? Toujours est-il que, pour une fois, notre bibliographie pyrénéiste semble singulièrement riche.

Citons seulement : d'abord la très forte étude de M. *Cavaillès* sur *les Lies et passeries des Pyrénées* (qui a eu les honneurs de la *Revue historique*) ; puis le très curieux et très utile ouvrage de M. *Rosapelly*, sur *les Us et coutumes de Vic-Bigorre* ; encore le *Guide Pyrénéen*, si luxueux et si pratique, de notre confrère P. Mieille. Voilà les volumes qui sont sur ma table. Mais je vois encore, annoncées de divers côtés, les deux premières feuilles du *Folk Lore bigourdan* (édité par la Société Académique et la Société Ramond) ; une *Etude sur la vallée de Luz et*

Barèges ; une autre, du très consciencieux archiviste Duviau, sur la *Révolution à Lourdes* ; une autre...

— N'en jetez plus ! la chronique en *serait* pleine !

En effet, ami lecteur... « les prés ont assez bu » : il est sage de fermer les écluses et de ne point abuser des pages de l'hospitalière *Revue*. Remettons la suite au prochain numéro.

Louis CANET.

LOT.

Monuments historiques. M. le Sénateur Rey, auquel nous devons déjà la restauration du beau portail

Nord de notre Cathédrale, vient d'obtenir du Sous-Secrétariat des Beaux-Arts que des travaux seraient effectués au cloître en 1911.

Il faut s'en féliciter pour notre renommée artistique, car il fallait arrêter dans cette œuvre merveilleuse du gothique flamboyant les ravages du temps ; on sait avec quel soin les auteurs ont su y plier la pierre à toutes leurs fantaisies et avec quelle joie le visiteur d'aujourd'hui sait y découvrir les détails charmants qui en sont l'attrait.

*
**

Société des Etudes du Lot. Le 4^e fascicule du Bulletin de la Société des Etudes du Lot qui a paru il y a quelque temps, évitant heureusement le retard de bien d'autres publications similaires, contient un intéressant compte rendu par l'abbé Edmond Albe d'un article de M. l'abbé G. Mollat sur l'élection de Jean XXII, paru dans la *Revue d'Histoire de l'église de France*.

M. l'abbé Mollat qui est un de ceux connaissant le mieux la personnalité de notre auguste compatriote, aime à le venger des accusations mensongères et souvent ineptes dont il est l'objet de la part de certains historiens. Il a démontré dans son dernier article l'inanité des racontars qui ont été répandus sur son compte au sujet de son élection dont il établit scientifiquement la régularité.

Le même Bulletin contient la bibliographie du Lot pour 1910. C'est un précieux travail que dresse tous les ans l'éditeur Girma et que l'on devrait souhaiter pour tous les départements tant il offrira de précieuses sources aux chercheurs futurs.



Société des Amis du Vieux Figeac. La Société des Amis du Vieux Figeac dont nous avons annoncé il y a quelques mois la constitution est maintenant en pleine vitalité.

Elle poursuit méthodiquement par l'établissement de dossiers l'inventaire des monuments ou vestiges de monuments de la région intéressant l'art ou l'histoire.

Elle vient aussi de voter les fonds nécessaires pour la conservation de la porte en bois de la maison de Sully à Figeac en attendant qu'elle puisse obtenir la réparation de l'immeuble. Cette porte, qui est vraiment remarquable, avait besoin de subir notamment un délicat lavage pour la débarrasser d'un odieux badigeon dont on l'avait recouverte. Elle appartient à l'hôtel qu'habitait le grand ministre pendant les 17 années de sa disgrâce lorsqu'il n'était pas à son château de Capdenac ou à Béthune.

J. F.

TARN.

Résurrection. *L'Albia Christiana*, avec le titre de *Revue historique des anciens diocèses d'Albi, Castres, Lavaur*, vient de se réveiller après un sommeil de plus de dix ans. *L'Albia* primitive manquait, sinon de copie, du moins de direction compétente. Elle devait échouer. Pendant sept ans, elle se traîna plus ou moins péniblement et disparut, non sans avoir édité de très intéressantes études et des documents de premier ordre.

L'Albia nouvelle paraît devoir fournir une course beaucoup plus longue. Son très actif et très intelligent directeur, M. l'abbé de Laeger, a su réunir autour de lui de nombreux collaborateurs ; et les articles envoyés déjà ou promis atteignent presque la quarantaine.

Cette Revue est mensuelle et en est à son troisième numéro. M. l'abbé de Laeger y fait l'histoire des circonscriptions administratives dans les trois diocèses d'Albi, Castres et Lavaur qui forment le diocèse actuel. Elle comporte deux grandes divisions : histoire ancienne, histoire contemporaine.

Nous souhaitons longue vie au nouveau périodique.



Société des sciences Dans notre chronique du quatrième tri-
Arts et Belles-Lettres mestre 1910, nous annonçons la pro-
du Tarn. chaine apparition de la *Bibliothèque*
Tarnaise de vulgarisation, créée par la
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn. Le premier volume, dû à la plume érudite de M. Charles Portal, est sous presse et paraîtra dans le courant de mai. Nous en rendrons compte.



Ste-Cécile d'Albi. Le clocher de Sainte-Cécile est en quelque sorte cuirassé d'échafaudages du plus pittoresque effet. L'Etat consacre près de 75.000 francs à la réfection des galeries en pierre qui ornent les trois étages de la tour. L'œuvre entreprise exigera quatre ou cinq années.

ALBIENSIS.

Le Gérant,
Édouard PRIVAT.

EN GASCOGNE

L'Abandon de la terre

Sous ce titre, la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} août 1910 a publié une étude d'une saisissante vérité, où l'observation directe et minutieuse des choses est relevée par un style alerte et pittoresque, et que je voudrais signaler à toute l'attention de nos lecteurs.

L'auteur, M. le D^r Emmanuel Labat, n'est pas un étranger pour nous autres Toulousains, et ceux qui l'ont connu ici il y a vingt-cinq ans savent que nul n'est plus autorisé à prêcher vaillamment contre « l'abandon de la terre ». Né en Gascogne, dans ce canton de Gascogne entre Lectoure et Agen dont il nous parle avec tant de tendresse, il y a vécu sa vie. Interne — et brillant interne — des hôpitaux de Paris, il n'avait dès lors d'autre ambition, au lieu de s'avancer dans les brillantes perspectives que l'internat de Paris ouvre à ses élus, que de revenir exercer la médecine dans son village. Un instant toutefois (vers 1886, si ma mémoire est fidèle), des sollicitations amicales le décidèrent à venir professer à l'Ecole de médecine de Toulouse ; une chaire magistrale lui était assurée, je m'en souviens bien, à la Faculté qui allait s'ouvrir. Rien n'y fit. Deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'Emmanuel Labat, résistant à toutes nos prières, voulut absolument retourner aux champs, près de sa mère, au milieu des paysans ses amis, et voilà près d'un quart de siècle qu'il vit là, devant les doux horizons de sa vallée, exerçant la médecine en art libéral et bienfaisant, lisant Montaigne, observant de près les phénomènes de la vie sociale qui l'entoure... Puis, un matin, l'en-

vie lui vient de dire ce qu'il a vu, et il nous donne ces pages savoureuses que je vais tant bien que mal analyser ici, avec des citations que j'aurais volontiers faites plus nombreuses. Mais quoi ? Il aurait fallu avoir le droit de reproduire l'article tout entier !

La région sur laquelle porte particulièrement « l'examen clinique » du médecin philosophe est celle « qui commence à quelques lieues au Sud de Lectoure, s'étend à l'Ouest jusqu'aux confins de l'Armagnac et des Landes, à l'Est jusqu'à la Gimone, dépasse au Nord la Garonne pour s'arrêter à la plaine du Lot au voisinage de son embouchure, en tout une vingtaine de cantons, presque un département ». M. Labat se hâte d'ailleurs d'ajouter que son étude, à tout prendre, « est applicable à tous les départements gascons ».

Ce champ ainsi délimité, ne vous attendez pas à trouver des considérations partant d'idées préconçues et ne recueillant les faits que pour étayer la fragilité de la construction. Ni de Bonald, ni Le Play, ni Taine et ses imitateurs n'ont passé par là. La méthode est tout autre : « Je m'interdirai, dit excellemment notre médecin de campagne — ah ! quel noble titre, entendu comme le voulait Balzac et comme le fait M. Labat ! — je m'interdirai les généralisations, même les plus brillantes, pour rester sur le terrain des faits observés, avec les réflexions nées directement de ces faits : documents recueillis peu à peu, au jour le jour, pour mon plaisir, durant trente années de vie médicale, et sans penser qu'ils seraient jamais publiés... ». — A la bonne heure !

Quel est donc le caractère propre de cette contrée dont on va nous décrire la décadence, — disons plutôt (avec un sentiment d'espoir que je voudrais conserver) l'évolution et la transformation ? C'est « un pays essentiellement agricole, sans grande ville, sans commerce, sans industrie, sans richesses dans le sous-sol ni chutes d'eau, et la population tout entière vit de la terre ». La région est donc d'autant plus intéressante à considérer qu'aucune des causes à action rapide comme on en voit ailleurs (développement subit de l'industrie minière, utilisation de la houille blanche, etc.,

etc.), n'a pu s'exercer ici. Les causes sont toutes d'ordre intérieur, et relèvent exclusivement du moraliste.

« Terre bénie aux produits si variés qu'elle peut donner à l'homme tout ce qu'il lui faut pour que sa vie soit douce et bonne... ». M. Labat cite à ce sujet un vieux conte de veillées, si joli qu'il faut le donner tout entier :

« A l'époque lointaine où des géants, grands comme des montagnes, habitaient, en compagnie des sorcières, les cavernes souterraines, il arriva que les sorcières mirent la discorde entre eux, et il s'en suivit de violentes batailles. Les secousses furent telles que la terre, le ciel et la mer furent ébranlés. Le ciel s'abaissa et il plut beaucoup. Les ruisseaux et les rivières débordèrent, la mer aussi. Beaucoup de terres furent couvertes d'eau, et les pays se trouvèrent séparés les uns des autres. Chacun dut vivre avec ses provisions et il y eut de grandes souffrances parmi les hommes : ceux des Landes, montés sur des échasses pour ne pas se noyer, n'avaient que des pommes de pin et quelques rayons de miel ; ceux du Quercy n'avaient que des noix, et ils seraient morts de faim si un cochon, qui se nourrissait de truffes en cachette, ne leur avait enseigné son secret ; ceux des Pyrénées durent se contenter de mauvaises pommes et de quelques châtaignes. Mais en Gascogne on ne manqua de rien : il y avait de la farine de blé pour faire du pain, de la farine de maïs pour faire des gâteaux, toutes les variétés de viande, tous les légumes et tous les fruits de la terre, le vin rouge qui donne des forces et le *pique-poul* qui fait chanter. Et quand, les géants étant morts jusqu'au dernier, les eaux se retirèrent, les souffrances des hommes prirent fin, mais les traces en sont toujours visibles. C'est pour cela que les Landais sont restés maigres et échassiers, les Quercinois petits et chercheurs de truffes, que les Pyrénéens ont des goîtres, tandis que les Gascons, n'ayant pas souffert, sont forts, lestes, agréables de figure, alertes d'esprit et de langage, capables de toutes les entreprises et de tous les exploits. »

Là vivaient donc juxtaposées deux classes, jadis étroitement unies par les intérêts matériels et par d'incessants

rapports sociaux, celle des paysans et celle de la bourgeoisie rurale, l'une et l'autre « profondément terriennes ». Le pays se suffisait si bien que, lorsqu'au XVIII^e siècle l'intendant Mégrét d'Etigny, qui administra de 1751 à 1767 la Généralité d'Auch, voulut ouvrir des routes, on protesta vivement ! (Les routes sont venues depuis, et les chemins de fer, et l'inévitable transformation a commencé...) Aussi la Révolution française n'eut-elle là qu'un caractère politique, sans aucune des conséquences sociales qui se produisirent plus ou moins ailleurs. La Révolution en Gascogne « fut pareille à ces grands vents d'orage qui subitement se lèvent dans le haut des airs, tordant et brisant la cime des arbres, pendant qu'en bas les herbes de la prairie frissonnent à peine ».

Il faudrait pouvoir citer tous les petits faits si curieux que M. Labat énumère ; ils nous disent le bon marché de la vie jusque dans la première moitié du XIX^e siècle, la valeur de l'argent, le nombre croissant des bourgeois vivant dans une large aisance, imbus d'ailleurs d'études classiques. M. Labat évoque à ce sujet le souvenir des entretiens de l'aimable et savant M. Gavarret, qui, dans sa bourgade natale d'Astaffort (2.500 habitants), avait connu nombre de latinistes, deux hellénisants, etc... Je me rappelle, moi aussi, avoir entendu M. Gavarret nous parler d'un ancien corsaire du premier Empire qui, retiré à Lectoure, son pays, lisait et relisait Racine, et avait donné à une de ses filles le nom d'Iphigénie...

Les choses se maintinrent ainsi jusqu'à la fin du second Empire. Les fortunes rurales, nées de la polyculture et protégées contre les grandes crises agricoles, progressaient par l'économie et la restriction de la natalité. Mais déjà cet état économique portait en lui les germes de sa ruine : l'hyponatalité garantissait aux enfants une sécurité trop grande ; la polyculture, avec ses produits assurés, endormait les initiatives que suscite ailleurs la nécessité de se défendre ; il n'est pas jusqu'à cette éducation classique, si répandue alors, qui ne détournât du combat pour l'existence. Cet idéal de vie selon les anciens, « il y a cinquante

ans, les jeunes gallo-romains des bords de la Garonne n'en avaient pas d'autre, et rêvaient de le réaliser ».

C'est alors que commença, vers 1875, la grande crise économique dont le pays souffre actuellement. La main-d'œuvre agricole, base de toute cette prospérité, se fit plus chère (on pouvait le prévoir) et surtout plus rare, plus difficile à obtenir même à plus haut prix. De là, « une véritable faillite de la terre entre les mains des bourgeois qui en étaient possesseurs ». Le phénomène, hélas ! n'est pas particulier à la Gascogne, mais assurément il a sévi là plus qu'ailleurs. Le malheur est que, sauf exceptions, la bourgeoisie rurale n'a pas su lutter. Elle aurait pu, dit M. Labat en termes saisissants, « revenir en arrière, remonter au point où on en était quand on quitta la charrue pour devenir bourgeois, ressaisir à pleines mains ces mottes de terre d'où était sorti le noyau de la fortune, essayer des méthodes nouvelles de travail, créer des industries agricoles, y consacrer les capitaux dont on disposait... Tout cela a manqué... »

Et maintenant ?... Maintenant, « impossible de causer avec un bourgeois sans qu'il se plaigne et vous dise : « Ah ! si je pouvais vendre ! » Et c'est ainsi que « la race se détache peu à peu de cette terre qu'elle a tant aimée... Le vieux charme de la terre gasconne est rompu... »

C'est donc bien « la fin d'une classe », et elle apparaît jusque dans l'aspect des lieux : « Le long des petites routes, ce sont de vieux logis, aux murs tapissés de glycines et de rosiers, qui semblent en deuil avec leurs fenêtres closes et l'herbe haute dans l'avenue ; d'autres sont transformés en métairies ou tombent tristement en ruines ; les vieux jardins avec le puits à large margelle portant le cadran solaire et la grande allée de buis taillé courant le long des espaliers jusqu'au cabinet de charmilles, mi-jardins à la française et mi-vergers, d'une grâce discrète, un peu surannée, tout cela est ouvert, foulé, mutilé, dégradé. Au village, dans la rue silencieuse, de solides façades en pierre de taille abritent les petits commerces locaux dont les pauvres étalages jurent avec la hauteur des fenêtres, et quand vous

demandez les noms des bourgeois qui furent là, c'est à peine si on sait vous répondre... »

Aucun de nos romanciers les plus doués du don évocateur n'a écrit de page à la fois plus émue et plus vraie.

*
**

On pourrait croire, au premier abord, qu'à cette disparition d'une classe aurait dû correspondre l'avènement d'une autre, d'une nouvelle bourgeoisie rurale issue des métayers, de ceux qui, louant leur main-d'œuvre de plus en plus cher, ont fini par devenir propriétaires et le resteront tant qu'ils exploiteront eux-mêmes. Mais ceux-là aussi, même arrivés à l'aisance, n'aiment plus la terre comme on l'aimait jadis !

Certes, tout semble annoncer que le sort leur a souri : le logis est devenu confortable, l'alimentation abondante et même recherchée, le bien-être se manifeste sous toutes les formes. Voyez ce tableau, dont toutes les touches ont été prises sur place :

« Dans chaque maison, il y a un cheval et une bicyclette et les jeunes gens ont perdu l'aptitude à la marche si remarquable chez les conscrits gascons qui rejoignirent les armées de la Révolution et de l'Empire. Beaucoup ne se contentent pas de la carriole qui porte les veaux à la foire, ils y ajoutent la charrette anglaise, plus convenable pour les toilettes des grands jours. Dans un village, il a fallu trois facteurs au lieu de deux, la correspondance étant surchargée par les journaux et les cartes postales que jeunes gens et jeunes filles ont pris l'habitude de s'envoyer. Les bureaux de tabac vendent beaucoup de tabac fin, beaucoup de demi-londrès de trois sous. Dans une commune de 152 électeurs, il y a 50 permis de chasse... Le maire d'une commune des environs de Lectoure a noté que cet hiver une importante consommation d'huitres a été faite par les petits paysans et les métayers. » J'abrège à regret, mais en recueillant du moins un dernier trait, fourni par la prati-

que médicale, et qui n'est pas le moins piquant de tous :
 « Depuis six mois, pour me documenter, après m'être lavé les mains, je demande partout de l'eau de Cologne : dans beaucoup de maisons mon exigence reçoit satisfaction. »

Ajoutez que « la résurrection de la vigne » est venue rendre confiance aux cultivateurs et qu'une évolution politique inévitable les a faits « maîtres du village, maîtres du pays ». Ils devraient donc être heureux, et dans quel cadre ! Je ne puis me lasser de citer encore cette prose si poétique et si exacte en même temps, et d'autant plus pittoresque :

« Le pays où ils vivent est fertile, salubre, tempéré de climat, doux à l'œil. Que l'on parcoure les vallées qui descendent en éventail du plateau de Lannemezan et dont les grasses prairies nourrissent de beaux troupeaux de vaches grises ; que l'on monte sur les plateaux argilo-calcaires de Lectoure et de Nérac où les moissons sont comparables à celles de la Beauce ; que l'on descende dans les opulentes vallées de la Garonne et du Lot, dont le confluent a déposé des alluvions qui sont une des terres les plus riches de France ; que de là on regarde les collines voisines, avec leurs champs enguirlandés de pruniers et de vignes, et auxquelles il ne manque que quelques pointes de cyprès pour rappeler le charme du paysage toscan, tout ici semble réuni pour la facilité, la douceur et la joie de la vie. »

Eh bien, rien n'y fait ! ceux-là aussi veulent s'en aller ! Ici commence la partie la plus profondément originale, la plus suggestive de cette magistrale étude. Jusqu'à présent, ce n'étaient que constatations pénétrantes ; écoutons maintenant le psychologue, qui, dans le spectacle du présent, interroge d'un regard inquiet l'avenir : on veut s'en aller, parce que « l'âme est ailleurs ». Tout ce qui liait l'homme à la petite patrie se délie peu à peu ; la littérature populaire du village, conservée dans les chansons rustiques et les contes de veillée, disparaît devant le roman-feuilleton qu'apporte le journal quotidien ; le chemin de fer permet de s'éloigner à la moindre occasion ; le service militaire, après avoir enlevé le jeune gars au village, lui offre mille tentations de n'y pas revenir ; chacun rêve d'un emploi de l'Etat,

prêt à l'aller prendre n'importe où ; la famille, déjà diminuée par l'hyponatalité, s'effrite de plus en plus. Enoncées ainsi, ces remarques désolantes ont l'air de lamentations banales ; mais, avec les faits précis accumulés par M. Labat, elles s'imposent comme des vérités indiscutables.

Enfin, — et c'est ici le plus gros problème soulevé dans cette étude, — l'École, l'école primaire, avec « son enseignement général, intellectuel, trop intellectuel, le même pour toute la France », l'école, en proposant comme idéal à l'enfant le certificat d'études, risque d'être un agent redoutable de désassimilation. Faut-il donc partir en guerre contre l'école ? Rien n'est plus éloigné, j'en suis sûr, de la pensée de M. Labat, et (est-il besoin de le dire ?) de celle du vieil universitaire qui écrit ces lignes... Non certes, moins que jamais on ne peut se passer de l'école. Mais il faudrait la transformer profondément, pénétrer le maître de la conviction que sa tâche essentielle, au village, est de considérer ses élèves comme « des apprentis laboureurs », bien assuré que les natures exceptionnellement douées pour un autre rôle sauront bien ensuite trouver leur voie toutes seules. J'aurais long à en dire là-dessus, et une longue expérience m'autorise, je crois, à abonder dans le sens de M. Labat. Pour s'en tenir aux exemples qui se présentent tout d'abord à l'esprit, qu'on enseigne donc au jeune paysan la géographie de son canton, avant de lui parler de celle de l'Australie ; qu'on lui raconte l'histoire du bourg natal, de la région dans laquelle il est appelé à vivre, avant de l'entretenir de la rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint ; les vestiges du passé sont là, sous ses yeux, pour commenter éloquentement ces récits de la vie de ses ancêtres. Tout cela a été dit, je le sais, répété, recommandé, prescrit même. Mais je doute fort qu'on en tienne compte comme il le faudrait. L'éducation de l'instituteur, à l'école normale, devrait être orientée énergiquement, systématiquement, dans cette direction. Or, elle ne l'est pas, en dépit de quelques apparences. Mais ce sujet est bien vaste pour que je l'approfondisse aujourd'hui. Je me borne à l'indiquer, sauf à y revenir un jour ici-même. Mieux vaut prendre congé du lecteur en lui disant de lire

— ou de relire — l'étude où M. Labat a exposé, avec autant de talent que de clairvoyance, les causes de « l'abandon de la terre » dans ce doux pays de Gascogne, au milieu duquel, depuis trente ans, il observe en philosophe ¹.

Cl. PERROUD.

¹ L'impression de l'article qu'on vient de lire était achevée, lorsque, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} juillet, a paru un nouvel et très savant travail de M. Labat. Ce qu'il a étudié, cette fois, ce sont les causes de la diminution de la natalité en Gascogne, et les dangers qui, dans un avenir prochain, résulteront, semble-t-il, de cette sous-natalité.

SUR MACHIAVEL ¹

« Machiavel », raconte le dijonnais Binet, dans son traité *Du Salut d'Origène* cité par Pierre Bayle, « Machiavel eut cette illusion peu devant que rendre son esprit : il vit un tas de pauvres gens, comme coquins, déchirés, affamés, contrefaits, fort mal en ordre et en assez petit nombre ; on lui dit que c'estoient ceux du Paradis, desquels il estoit escrit : *Beati pauperes. quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Ceux-ci estant retirez, il vit paraître une foule innombrable de personnages pleins de gravité et de majesté, comme un Sénat où on traitoit d'affaires d'estat et fort sérieuses : il entrevit Platon, Sénèque, Plutarque, Tacite, et d'autres de cette qualité. Il demanda qui estoient ces messieurs-là, si vénérables ; on lui dit que c'estoient des damnez, et que c'estoient des âmes réprouvées du Ciel : *Sapientia hujus sæculi inimica est Dei.* Cela estant passé, on luy demanda desquels il vouloit estre. Il respondit qu'il aimoit beaucoup mieux estre en enfer avec ces grands pour deviser avec eux des affaires d'état, que d'être avec cette vermine de ces bélistres qu'on luy avoit fait voir. »

Ce fameux songe de Machiavel (d'ailleurs purement légendaire)

¹ Avant de rédiger cette conférence, donnée en 1910 à l'École des Sciences Sociales, j'ai lu ou relu : 1° les *Opere di Niccolò Machiavelli* (éd. Fanfani-Passerini-Milanesi, incomplète, Florence, 1873 suiv. ; éd. de Milan, 1850) ; 2° les biographies fondamentales de P. VILLARI et O. TOMMASINI (celle-ci malheureusement inachevée) ; GIODA, *Machiavelli e le sue opere* ; F. NITTI, *Il Machiavelli studiato nella sua vita e nelle sue dottrine* ; DELTUF, *Essai sur le génie de Machiavel* ; Ch. BENOIST, *Le Machiavélisme avant Machiavel* ; FLAMINI, *Il pensiero politico dans le Cinquecento* (*Hist. littéraire d'Italie*, éd. Vallardi) : je me suis amplement servi de cet excellent résumé, dont la très complète bibliographie m'a été fort utile.

daire, — dont aucun contemporain, aucun témoin de ses derniers jours, personne de son entourage, aucun de ses fils, n'a eu connaissance, et qui paraît avoir été inventé à plaisir par ses ennemis vers la fin du xvi^e siècle) est symbolique et caractéristique : cette passion de la politique, que Machiavel préfère à tout, est bien celle en effet qui a rempli sa vie et gouverné son intelligence. Si multiple et divers qu'ait été son génie, ce n'est ni la *Mandragola*, ni ses poèmes, ni l'*Asino d'Oro*, ni même les *Istorie Fiorentine* qui le font survivre : ce sont les *Discorsi sopra le Deche*, c'est surtout le livre du Prince. — Machiavel, c'est la science politique qui conquiert la Renaissance et qui pénètre l'esprit moderne.

De tout temps, certes, la science politique fut florissante en Italie, parce que la vie politique y a toujours été intense. Dès le moyen âge y apparaissent deux théories, deux écoles, guelfe et gibeline, chacune au service d'une des puissances qui se disputent la domination de l'Italie et de la chrétienté. Faut-il rappeler Thomas d'Aquin, Egidio Colonna, Dante Alighieri, Marsile de Padoue, et qu'au *De Regimine Principum* s'oppose le *De Monarchiâ* ? Les uns préconisent la souveraineté de l'Eglise, la dépendance du pouvoir laïque ; les autres défendent contre le Saint Siège ce même pouvoir laïque, en lui donnant pour fondement le droit divin, la justice, attribut essentiel de la divinité. Le fond de cette interminable querelle est une discussion sur l'origine et la constitution de l'Etat. Marsile de Padoue, champion de la laïcité, annonce la Réforme, dans ses idées sur l'Eglise, le xviii^e siècle, dans ses opinions sur la souveraineté du peuple, le xix^e dans ses efforts pour assurer la supériorité de l'Etat sur l'Eglise ; mais il reste médiéval et scolastique par sa méthode idéaliste et abstraite, son ignorance de l'histoire, son manque de sens historique. Tous les politiques, — théoriciens, sermonnaires, pamphlétaires, — restent jusqu'au seuil du xv^e siècle asservis à cette méthode aristotélicienne et théologique, insoucieux de la réalité, incapables d'étudier une société particulière, un cas concret, pratique, réalisable, de déterminer les conditions réelles de l'empire ou

de l'Eglise au moment où ils écrivent, restant toujours à la poursuite de l'état-type, de l'état parfait, de l'immuable forme de l'*ottimo governo*, partant d'idées et de formes préconçues, chevauchant la chimère, *chimera bombinans in vacuo*. Et le dernier, à certains égards, de ces chiméristes est Savonarole, l'odieux fanatique, dont le traité *Del reggimento del governo della città di Firenze* a conservé toutes les formes de la scolastique, d'Aristote et de saint Thomas. — A côté de cette politique scolastique, le Quattrocento a vu, a fait naître la politique archéologique des érudits et des humanistes, qui ne vaut pas mieux, peut-être moins. L'humanisme imagine, sans doute à l'exemple de l'antiquité, une nouvelle éducation intellectuelle, en contact direct avec la nature et l'humanité, qui considère les faits sociaux comme purement humains et réels. Dans leurs lettres, dans leurs récits de voyages, les humanistes décrivent, souvent à merveille, les mœurs et les institutions¹, notent d'utiles observations sur les causes de décadence et de relèvement des peuples ; à l'explication médiévale des événements par la volonté de Dieu, ils substituent la recherche de causes purement psychologiques. Mais s'ils sont en progrès à cet égard, les politiciens humanistes ne sont pas, sur bien d'autres points, moins incompréhensifs de la vraie science ; leurs traités sont souvent des centons de phrases classiques, relatives aux vertus et aux vices des hommes en général et des princes en particulier, des imitations de l'antiquité, de Plutarque et de Sénèque. Chose étonnante, certains hommes d'Etat, même formés par la pratique des grandes affaires, n'ont pas su se dégager de cette servile imitation : exemple en soit Pontano, ambassadeur et ministre de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples ; il définit, dans son traité du « *Principe* », les devoirs du prince : aimer la justice et respecter les dieux ; être libéral, affable, clément ; détester les flatteurs ; observer la foi jurée ; être fort et prudent ; surtout protéger les lettrés ; et il raconte

¹ V. par ex. la description des mœurs anglaises et allemandes dans les lettres de Poggio et les mémoires d'Enea Silvio Piccolomini.

l'historiette de Calixte III qui, menacé par Piccinino, prétend n'avoir rien à craindre des condottieri, « y ayant dans Rome trois mille intellectuels, dont la prudence et les conseils auraient raison de la plus vaillante armée ». Autre exemple : dans son traité *De infelicitate principum*, Poggio Bracciolini se perd en considérations sur le malheur qui frappe indifféremment les princes et le commun des mortels, paraphrase anticipée de *la garde qui veille* de Malherbe, et par la pédanterie des raisonnements et la lourdeur des exemples, il préfigure certains chapitres des *Essais*. Ici, le préjugé de l'antiquité a remplacé le préjugé de l'Écriture Sainte ; et cette opinion, que les auteurs anciens sont la source de toute science politique, est restée si longtemps dominante, que l'on a sérieusement, et de nos jours encore, discuté si le *Principe* de Machiavel n'était pas tiré lui-même de la *Politique* d'Aristote.

Ce n'est ni des *à priori* de la scolastique, ni de ceux de l'archéologie humaniste, que pouvait sortir une science politique vivante et viable. Cette science devait naître et évoluer avec la matière même de son étude. L'Italie du *Quattrocento* ne ressemblait plus guère à celle des temps « du Sacerdoce et de l'Empire », encore moins aux républiques de l'antiquité, malgré l'analogie de quelques beaux coups de poignard, « renouvelés des Grecs », et quelques fantaisies académiques. De la dissolution des communes, de l'émiettement de l'empire, un type nouveau d'état est né : le *vicarius imperatoris*, le capitaine du peuple, réunis dans une commune usurpation, sont devenus le tyran ; à côté des vieux états héréditaires, Naples et Piémont, du patrimoine de Saint-Pierre, de la vieille et immuable oligarchie vénitienne, le *Quattrocento* a vu grandir et s'installer des tyrans stables à Milan, à Mantoue, à Ferrare, a vu apparaître dans des républiques, où ne survivent plus que des apparences de constitutions, les *prepotenze* de certains citoyens, condottieri ici, juriconsultes là, banquiers ailleurs, Bentivoglio à Bologne, Petrucci à Sienne, Médicis à Florence. Vers le milieu du xv^e siècle, cet état de choses est devenu constant, et la paix de Lodi le sanctionne. Première

victoire d'un système politique encore inconscient ! Deux cents ans avant l'équilibre européen, l'équilibre italien apparaissait, destiné sans doute à être durement cahoté, promptement bouleversé, détruit, mais symptôme d'un esprit nouveau, point de repère pour l'histoire, point de regrets pour le patriotisme italien. Avec l'équilibre se développe la diplomatie, le corps de ces ambassadeurs, secrétaires, orateurs, agents de tous titres et de tous ordres, chargés par les princes de préparer, de maintenir, de dissoudre les alliances, d'observer les souverains, leurs parents, leurs maîtresses, leurs ministres, d'étudier les ressources de leurs finances, de leurs armées, de leur cabinet, chargés d'accumuler les renseignements pratiques pour guider et régler leur politique. Ces diplomates sont les premiers ouvriers de ce travail de statistique psychologique : recrutés dans toutes les classes, tantôt ecclésiastiques, tantôt juristes, parfois simples gentilshommes, ils sont trop occupés de leurs fonctions, souvent plus minutieuses qu'importantes, pour se livrer à des considérations dogmatiques ; ils ne savent plus la scolastique, ils ne sont plus guère des humanistes professionnels ; ce qu'ils étudient, ce sont les hommes et les événements ; la similitude et les nécessités du métier les amènent tous à appliquer une méthode de recherches inductive et expérimentale, partout analogue, dont aucun ne peut se dire inventeur ; si parfois, dans ces dépêches, apparaissent des « considérations » générales, toujours perspicaces et frappantes, l'écrivain revient vite à l'exposé des faits urgents, à la discussion des intentions du prince et des rapports de tel ou tel *confidente*, qui doit le préoccuper sans cesse. C'est dans ces dépêches quotidiennes, dans les « *relazioni* » finales et synthétiques de ces missions qu'apparaissent, par fragments détachés, la forme et la méthode de la nouvelle science, c'est là qu'un vénitien Giustinian, un ferrarais Costabili, un mantouan Capilupi, un florentin Guicciardini, puiseront les données de leur système politique ; c'est aussi là, en y ajoutant sa supériorité individuelle, que Machiavel prendra les éléments de sa théorie de l'Etat et son idéal du gouvernement. Avec lui, et pour la première

fois avec génie, la science politique descendra des abstractions scolastiques ou humanistes, verra le monde tel qu'il est, et, sans vouloir dépasser la matière de son expérience, s'emploiera à construire une cité habitable pour cet homme de la Renaissance, qui ne diffère pas moins de l'homme ancien ou médiéval que le *Cinquecento* de la cité antique ou de la cité du *Trecento*. Un essai pour comprendre le gouvernement des états italiens dans ses rapports avec la mentalité des hommes du xv^e siècle et adapter l'un à l'autre, telle fut en somme la science politique pour Machiavel.

Nicolo di Bernardo Machiavelli, né à Florence le 3 mai 1469, d'une famille guelfe, riche en ancêtres prieurs et gonfaloniers, ne commença à s'occuper d'affaires publiques qu'en 1498. Ses vingt-neuf premières années se passèrent donc en études, sans qu'il devint proprement un humaniste ou un érudit ; il a dû étudier le droit, puisque en 1497, la « Machiavellorum familia » le chargea de défendre ses titres à la possession disputée d'une chapelle du Mugello. Il sait à fond le latin, il a quelque teinture du grec, au moins à travers des traductions et des résidus d'enseignement oral. Il a une connaissance approfondie de l'œuvre dantesque, à en juger par l'*Asino d'Oro*, où il reproduit le cadre et certains effets de style de la *Divina Commedia* : il est possible qu'il la doive aux leçons de Cristoforo Landino, qui remettait alors l'Alighieri à la mode et le faisait illustrer par Sandro Botticelli. Sa culture cependant ne paraît avoir été ni très profonde ni très étendue. Peut-être faut-il se féliciter qu'il n'ait pas été alourdi par une érudition trop pesante, qu'il ait gardé avec son originalité native, le sens pratique et la faculté d'observation objective, sans interposition de souvenirs livresques. Et ces trente années de formation lui fournirent une ample matière à regarder et à philosopher : séditions, complots, guerres, procès, supplices, surtout le conflit de doctrines entre la morale chrétienne et l'épicurisme artistique qui éclata entre les *popolani* de Savonarole et les aristocrates riches, partisans des Médicis, et, sous prétexte d'orthodoxie, irréconciliables ennemis de ce forcené mystique. Machiavel resta tout à fait indifférent à l'entreprise

de socialisme chrétien et puritain du moine ferrarais : il échappa complètement à son influence, et le spectacle de cet accès de folie collective a dû fortifier sa sagesse laïque et pragmatique. — Enfin, à son entrée dans la chancellerie, Machiavel a eu pour chef et collègue le traducteur de Dioscoride, Marcello Verginio Adriani, pur humaniste et rhéteur réputé très éloquent : c'est peut-être à lui que Machiavel doit son érudition classique, son souci de la forme, sa clarté, sa précision de style, l'aptitude à rendre moins aride le raisonnement par l'élégance de la phrase.

Employé de l'état dès 1498, Machiavel reste quatorze ans au service de cette patrie qu'il aime « *plus que son âme* », jusqu'en 1512. Il débute par l'emploi modeste et peu lucratif de secrétaire de la Seigneurie, qu'il cumule bientôt avec celui de secrétaire des *Dieci di Balìa*. (L'appellation de *segretario Fiorentino* n'est qu'un titre reluisant). C'est durant ces quatorze années qu'achève de se former son expérience politique. A son entrée aux bureaux, la République est absorbée depuis quatre ans par la révolte de Pise : Machiavel a à s'occuper de la correspondance politique et militaire, de l'intendance, des finances militaires, de la solde des *condottieri* ; pour obtenir le renouvellement pour un an, au gré de la Seigneurie, de la *condotta* de Riario, il est envoyé à Catherine Sforza, comtesse d'Imola et Forli : et c'est sa première rencontre avec un *prince*, tel que l'a formé la Renaissance ; ensuite, Paolo Vitelli, *condottiere* florentin, employé contre Pise, devenant suspect, il est chargé de l'arrêter au milieu de ses troupes, convaincu ou non de sa prétendue trahison : premier acte de gouvernement tyrannique, première expérience de la dissociation de la morale et de l'utilité, première constatation de cet aphorisme éternellement vrai, qu'« en politique il n'y a pas de justice », premières réflexions sur les inconvénients que présentent des chefs et des milices mercenaires ; il retourne bientôt à Pise, comme secrétaire de la commission chargée du paiement des troupes auxiliaires, suisses et françaises, envoyées par Louis XII ; avec un de ces commissaires, il est quelque temps prisonnier des mercenaires mutinés ; cette seconde et

plus personnelle expérience lui montre encore mieux l'étroite corrélation des forces militaires et de la sécurité politique, et l'urgent intérêt de former une milice nationale. Puis la nécessité d'expliquer à Louis XII ces incidents et le licenciement de ces dangereux auxiliaires lui vaut d'accompagner en France Francesco della Casa : premier contact avec une royauté héréditaire, avec des institutions essentiellement différentes de celles de la *Signoria* ; première sensation directe qu'en dehors de l'équilibre italien existent des puissances dangereuses pour lui ; et, si l'on veut, première idée des avantages possibles d'une future unité italienne. Son *Discours sur les affaires de Pise*, ses dépêches de cette première ambassade, attirent sur Machiavel l'attention du gouvernement florentin : aussi reçoit-il de l'avancement, et, lors de la révolte d'Arezzo, c'est lui qu'on charge de la correspondance officielle avec le capitaine florentin de cette place, Giacomino Tebalducci : nouvel argument en faveur de sa théorie des milices nationales. La perte de la citadelle d'Arezzo détermine son envoi, comme second de Messer Francesco Soderini, à Urbin, près César Borgia qui vient par trahison de s'en emparer : courte mission, jours profitables à Machiavel, qui découvre en César le tyran tel qu'il doit être, le Prince. Ignorant devant quel subtil critique il poserait, l'artiste qu'était César avait combiné sa meilleure mise en scène pour accueillir, pour éblouir, pour effarer le Florentin : il le reçoit la nuit, en grand mystère, lui tient un langage poli, mais sec, lui montre qu'il sait la faiblesse de Florence. Machiavel revint d'Urbin, rempli d'admiration pour ce héros qu'il commençait à comprendre :

« Quel signore è tanto animoso che non è si gran cosa che
 « non li paia piccola, e per gloria, e per acquistar stato; mai
 « si riposa, ne conosce fatica o pericolo; giugne prima in un
 « luogo che se ne possa intendere la parte donde si lieva ;
 « fassi ben volere a suoi soldati ; ha cappati i migliori ho-
 « mini d'Italia ; lequali cose lo fanno vittorioso e formi-
 « dabile, aggiunte con una perpetua fortuna. » — Dès lors, il s'intéresse à cette incarnation de son idéal. Nous le retrouvons en 1502, envoyé une seconde fois à César maintenant

gonfalonier de l'Eglise et duc des Romagnes : mission sans grande conséquence politique, mais fort utile à fixer les idées de Machiavel. Le duc est alors au point culminant de son œuvre de conquête, et le florentin peut suivre le développement dramatique de sa carrière comme un cours de politique pratique : il voit César se relever après le désastre de Fossombrone qui en aurait découragé tant d'autres, et, réduit à la merci de ses lieutenants, de ses instruments de la veille, les diviser, se les rallier, obliger même les plus redoutables à collaborer avec lui à la prise de Sinigaglia. De cette perpétuelle leçon de choses, Machiavel tire cette conviction de plus en plus profonde que la politique a une valeur propre, indépendante de toute valeur morale. Il est tout près d'en être convaincu, quand César, maître de Sinigaglia, décide de se débarrasser de ses capitaines Vitello Vitelli, Oliverotto da Fermo, Paolo Orsini, Orsini de Gravina. On connaît ce « bellissimo inganno » accompli, dit Machiavel, avec « una fortuna inaudita, uno animo e una speranza più che umana. » Ce coup de ruse et de force est pour le florentin la leçon suprême, le coup de foudre révélateur : il compare la hardiesse, la maîtrise de César à la molle et hésitante politique de sa propre cité, et l'admiration du résultat lui fait oublier de blâmer les moyens. A-t-il (comme le suppose trop ingénieusement Villari, toujours préoccupé de sauver la réputation de moralité de Machiavel) dédoublé César en deux personnes, l'homme et le duc, et proposé en modèle à la République, non pas Borgia, mais la politique de Borgia ? A-t-il laissé son imagination idéaliser ce bâtard de mauvais pape, qui de rien avait fait un duché, l'organisait et l'armait pour de plus vastes entreprises, en la préfigure d'un fondateur d'un nouveau royaume, d'une nouvelle Italie ? Peut-être, encore qu'il soit plus simple de supposer que Machiavel ne se préoccupait pas plus que les hommes de son temps d'une morale étroite et rigoureuse et qu'il jugeait César à la mesure et à l'échelle de ses contemporains.

Et il n'y a pas contradiction quand, après cet admirable massacre, après le retour offensif du Valentinois contre

ses autres ennemis, Machiavel, malgré son admiration pour le duc, employa toute son énergie à défendre Florence, épouvantée de ce menaçant voisinage : le politique et le patriote faisaient bon ménage en lui : le premier admirait les entreprises qui manifestaient la supériorité de César, le second, par devoir et par patriotisme, résistait à cet usurpateur. Nulle contradiction non plus entre Machiavel étudiant avec intérêt la carrière politique de César, apprenant à son école les secrets de la politique, et Machiavel se désintéressant de César vaincu : l'expérience était manquée, la leçon d'unité et de patriotisme échouait ; le professeur maladroit ne méritait plus son attention.

Il en trouva presque aussitôt un autre, lors de son ambassade au Conclave après la mort de Pie III. Sous prétexte d'offrir au Sacré Collège les condoléances de la République, il alla à Rome essayer d'embaucher J.-P. Baglioni, — qu'il jugea d'ailleurs aussi méprisable que les autres *condottieri* — et de faire obstacle à l'élection pontificale d'un ami des Borgia. Il s'efforça d'obtenir des cardinaux Soderini et d'Amboise leur non-hostilité à l'élection de La Rovere ; ce qui décida César à la seconder, alléché d'ailleurs par les promesses de ce candidat. Mais le nouveau pape, Jules II, était plus qu'italien, il était génois, et en vertu de l'adage « *frangenti fidem fides frangatur eidem* », insoucieux de ses promesses, il s'empressa d'achever la ruine du duc des Romagnes. Machiavel fut frappé de cette supériorité politique ; c'est Jules II qu'il se mit à étudier : « *Questo papa cominciò a pagare i debiti suoi assai onorevolmente e li cancella colla bambaja del calamajo.* »

Pendant près de dix ans encore, Machiavel, de plus en plus mêlé à l'administration florentine et aux affaires, enrichira son expérience ; s'il ne fait pas l'histoire, — car à aucun moment il ne dirige les affaires, — il y prend part, il la voit faire et la juge. Ambassade près Jules II pour le déchaîner contre les Vénitiens après leurs conquêtes en Romagne ; ambassade près Louis XII pour resserrer l'alliance franco-florentine ; mission à la cour de Piombino ; emploi dans la guerre de Pise, où il tente de réaliser le fantastique

dessein, si tristement avorté, du gonfalonier Soderini, le détournement de l'Arno ; ensuite, quand Florence a à se défendre à la fois contre les Pisans et contre B. d'Alviano, ambassades au *condottiere* Baglioni, au marquis de Mantoue, à P. Petrucci, tyran de Sienne ; en août 1506, mission près Jules II pour l'accompagner dans son expédition contre Pérouse et Bologne, et pour excuser Florence de ne pas lui envoyer, en auxiliaire, Antonio Colonna, alors retenu sous les murs de Pise. Et dans ce dernier voyage, Machiavel assiste à un fait qui détruit ses illusions sur la valeur politique de Petrucci et Jules II. Celui-ci ose se fier à Petrucci, et entrer presque sans escorte dans Pérouse : « Trovasi il Papa a discrezione di Gianpaolo, e se costui non fara male a chi è venuto a togli lo stato, sara per sua buona natura ed umanità. » Typique incident, révélateur de la politique scientifique et amoralisée que décrit *le Prince*. Petrucci a intérêt à manquer à sa foi ; s'il la garde, c'est par humanité et naturelle bonté : entendez par faiblesse, manque d'énergie, insuffisance de *virtù*. Jules II n'est pas moins blâmable, incapable de prévoir, de raisonner, de *combinare*, trop confiant dans son étoile, trop prompt à saisir l'occasion, inapte à calculer les réactions de ses faits et gestes. Le génie impétueux et souvent maladroit du pape et cette intelligence froidement calculatrice du secrétaire n'étaient guère faits pour s'estimer. En 1507, organisation de la milice florentine, la grande idée pratique de Machiavel ; secrétariat de la nouvelle magistrature des Neuf de la Milice ; puis d'autres ambassades encore, en décembre 1507, en Allemagne près Maximilien, en juillet 1510 en France près Louis XII ; ce sont ici de plus grands intérêts qu'il est allé défendre : en Allemagne, le trésor de la République, auquel l'empereur demandait un prêt de cinquante mille florins (ses frais de voyage en Italie) ; en France, la neutralité de Florence, compromise par la rupture de Jules II et de Louis XII. Mais ces missions, si réellement importantes qu'elles aient été, furent surtout pour lui de nouveaux voyages d'études, dont il rapporta, sinon une connaissance parfaite des états et de leurs institutions, au moins des remarques lumi-

neuses, des aperçus sur la force respective des états, sur leur organisation générale, des vues sur les conditions comparées de l'Italie et des pays transmontains.

A son retour, la République florentine est en piètre situation. Le gonfalonnier Soderini perd de son autorité ; avec lui baisse l'influence française ; autour du cardinal Jean de Médicis (le futur Léon X), déjà considéré à Rome comme l'héritier du mécénat médicéen, grandit un nouveau parti. La réunion du Concile ou conciliabule de Pise aigrit les rapports franco-pontificaux, et cette aigreur exaspère les difficultés de Soderini. Machiavel se démène de son mieux pour apaiser les esprits : mais sa sagesse est ici en défaut ; son astuce se heurte à des forces qu'elle n'a pas encore rencontrées, ni peut-être même soupçonnées ; son bel individualisme florentin est écrasé par la rencontre de ces deux traditions française et romaine, comme l'équilibre italien va être bouleversé par le choc des grands états européens. Au désarroi de ses théories s'ajoute le désastre matériel de ses milices, qui, à Prato, se laissent lâchement mettre en déroute par les soldats revenant de Ravenne. Tout s'écroule alors pour lui : institutions militaires, système politique, sa république même, car, — Soderini renversé —, Florence retombe au régime de la dictature élégante, de la démocratie artiste d'avant 1494 ; tout disposé qu'il soit à servir les Médicis, Machiavel est destitué le 7 novembre 1512, exilé pour un an hors de Florence, impliqué en 1513 dans un complot semi-imaginaire et d'ailleurs puéril, emprisonné, mis à l'estrapade et enfin absous, mais obligé par la misère à se confiner aux champs, dans sa maisonnette de San Casciano. Sa carrière se termine ainsi par un désastre complet, personnel et national ; sa vie publique est finie ; privé des moyens d'enrichir son expérience, pourra-t-il même continuer sa vie philosophique ?

C'est ici qu'il se montre admirable. Il ne perd pas courage, il se cramponne aussitôt à l'idée de rentrer au service ; déjà dans sa prison, au lendemain de son supplice, il écrit sur lui-même et pour s'en moquer des sonnets plaisants, voire cyniques. Ce n'est pas la pure ambition qui le

pousse, c'est aussi la nécessité de nourrir ses enfants, c'est le désir de retrouver une activité quelconque. Dans ce misérable coin de terre où il s'est relégué, « le temps lui dure ». Il ne sait « raisonner ni de l'art de la soie, ni de l'art de la laine, ni de gain et de perte ; il n'est bon à rien qu'à la politique ». Son ancien compagnon d'Allemagne, F. Vettori, essaie de le distraire en lui racontant les nouvelles : intéressant *carteggio*, où se mêlent les gaudrioles et les souvenirs de jeunesse de deux vieux camarades, où le meilleur toutefois consiste en discussions politiques, — Vettori posant les problèmes du jour ou du lendemain, Machiavel y donnant d'ingénieuses réponses. Tel de ces « premiers-Florence », sur la conduite à tenir par le pape en cas d'une nouvelle agression franco-vénitienne sur le Milanais, parut si décisif à Vettori qu'il le montra à Léon X. Le pape l'admira, mais laissa croupir l'auteur. Sa disgrâce dura six ans. Une célèbre lettre de Machiavel à son ami, du 10 décembre 1513 décrit sa vie, sa pitoyable vie. C'est, le jour, celle d'un petit propriétaire, d'un paysan, d'un désœuvré : il se lève avec le soleil, va dans son bois surveiller ses bûcherons, discuter avec ses voisins, puis il gagne son « poste » de chasse. Là, tout en surveillant ses gluaux, il lit et relit quelque poète, Dante, Pétrarque, Tibulle, Ovide ; il descend jusqu'à l'*osteria* sur la route, fait causer les voyageurs, note « les goûts et les fantaisies des divers hommes » ; il y retourne encore l'après-midi, s'abêtit à jouer au tric-trac avec les campagnards et les passants, échangeant des lazzi, des injures, se querellant pour un *quattrino* d'enjeu. Il ne rentre chez lui qu'au soir, las et heureux de la journée passée hors de la maison, hors de lui-même, heureux d'avoir fui les récriminations de sa femme et les plaintes de ses enfants, un peu honteux pourtant de cette longue station au cabaret, de ses habits dépenaillés, de ses médiocres compagnons. Mais voici la nuit : avec la veillée commence pour lui une autre vie. Il se retire dans son cabinet, il dépouille ces vêtements malpropres de campagnard ; le vrai Machiavel renaît, il endosse son costume officiel d'autrefois, ses « *panni reali e curiali* » ; il retrouve « l'étranger vêtu de noir », du noir

velours des secrétaires florentins, « qui lui ressemble comme un frère » plein de jeunesse et d'illusions ; il revit ses quatorze années de carrière administrative et diplomatique. Et ces grands politiques, — qu'il n'a pas revus sans doute à son lit de mort —, il les évoque, et avec eux les grands contemporains, formateurs de son intelligence, modèles de ses théories : d'Amboise, Catherine Sforza, Alexandre VI, Jules II, César Borgia, et celui qu'il trouve le plus grand, parce qu'il ne l'a jamais approché, Ferdinand d'Aragon. — Pour alimenter ces souvenirs, documenter ses rêveries, il a déjà nombre de manuscrits : *le Discorso sopra le cose di Pisa*, *le Discorso del modo di trattare i popoli della Valdechiana (Arezzo) ribellati*, l'admirable *Descrizione del modo tenuto dal duca nell'ammazzare V. Vitelli, O. di Fermo, ecc.*, où il a mis au point ses propres dépêches et donné une démonstration de logique politique plutôt qu'un récit exact, ses *Parole* (de 1503) *da dirle sopra la provisione del denaro*, trésor de maximes politiques qui dépassent une matière assez humble et qu'il n'a pas encore su fort bien ordonner ; il a ses deux *Decennali*, où il raconte à Alamanno Salviati les *italiche fatiche de' dieci anni*, sorte de narration historique en *terzine* dantesques, semée de boutades spirituelles, telles que

Lo strepito delle armi e dei cavalli
Non pote far che non fosse sentito
La voce d'un Cappon fra cento Galli.

et semée aussi de conseils pour l'avenir, puisque la République ne cessait pas d'être inquiétée ou menacée par l'Espagne, les Vénitiens et le prince qui finirait par s'installer durablement dans la haute Italie. Un de ces conseils, il le donnait depuis longtemps à ses concitoyens :

Ma sarebbe il cammin facile e corto,
Se voi il tempio riapriste a Marte,

et il le répétait dans sa *Relazione sulla istituzione della nuova milizia*, en signalant les défauts inhérents à la milice même et en disant sa confiance dans ces « soldats d'élec-

tion, et non de corruption ». — D'autres matières à philosopher lui sont fournies par son *Rapporto di cose della Magna*, devenu les *Ritratti delle cose dell' Alamagna* et par ses *Ritratti delle cose di Francia*. C'est d'après la Suisse et le Tyrol, seules régions qu'il ait vues, qu'il a jugé tout l'empire ; et comme il estimait les mœurs rudes et fortes de ces montagnards exemplaires pour l'Italie, dont la mollesse lui paraissait la cause de tous ses maux, il a décrit une Allemagne « à la Tacite », bien différente de la vraie, qu'avaient avant lui montrée aux Italiens A. Patrizzi et E.-S. Piccolomini ou de celle que leur décrivait le vénitien Querini. Mais il a vu que la diversité d'éléments de la nation germanique neutralisait la fécondité du sol et la richesse industrielle ; il a vu l'antithèse entre la race puissante et la débile constitution, et surtout l'importance économique de cet empereur Maximilien *senza denari*, gentilhomme toujours à court d'argent. Peut-être n'a-t-il pas assez montré quels contre-coups inattendus ce manque d'argent avait eus sur l'histoire de l'Italie septentrionale. Il a mieux décrit la France, quoique dépourvu de sympathie pour le caractère français ; il a noté l'absolutisme royal, la centralisation naissante, la pauvreté du peuple malgré la richesse naturelle du sol, pauvreté qui développe le goût des entreprises militaires et rend ainsi la France plus dangereuse que l'Allemagne pour l'Italie.

De la mise en œuvre de ces documents, de ces souvenirs, de ces dépêches, de la fusion de ces faits précis, sont nées les deux œuvres où Machiavel a exposé son système politique : *Il Principe* et les *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*. *Le Prince*, le premier en date de ces écrits, est un essai, un recueil de pensées et d'aphorismes, plutôt qu'un traité synthétique. Les *Discorsi* sont plus systématiques : ils devaient être un commentaire politique de toute l'histoire de Tite-Live ; Machiavel ne les a pas poussés au-delà de la première décade ; tels quels, ils sont déjà un copieux traité de la nouvelle science du gouvernement. Ils se divisent en trois livres : examen des faits arrivés dans Rome par la volonté publique ; comment le peuple romain a aug-

menté son empire ; comment naissent, décroissent et se transforment les empires (ceci moins savoureux, sauf le chapitre sur les conjurations). Dans sa dédicace à Zanobi Buondelmonti et à Cosimo Rucellai, Machiavel proteste n'avoir pas voulu écrire un traité dogmatique ; il prétend avoir seulement voulu « mettre sur le papier ce qu'il avait appris des choses de l'état » et ce qu'il avait lu, en extrayant de Tite-Live, sans traduction régulière, les faits utiles par analogie à la démonstration de ses théorèmes. Tite-Live et Polybe lui ont fourni la matière de ses raisonnements ; son expérience lui en suggère la contre-épreuve ; elle est son meilleur guide pour étudier l'antiquité et formuler ces maximes elles-mêmes ; ainsi les fruits de sa *continua lezione* se mêlent à ceux de sa *longue pratique* des affaires. Les *Discorsi* sont donc pleins de sentences déjà exprimées dans des écrits antérieurs, ici plus coordonnées et réduites à une forme plus scientifique ; on y retrouve des notes de voyage, des observations d'ambassadeur condensées en propositions générales, renforcées d'exemples d'histoire romaine ; et il en tire des considérations philosophiques et des arguments en faveur de ses idées personnelles (par ex. à propos de la défaite d'Agnadel, un développement sur la nécessité des milices nationales). Dans ces *Discorsi*, Machiavel se sert des exemples romains pour mieux comprendre les fatalités politiques de son temps. Ainsi il loue Romulus du meurtre de son frère : « action extraordinaire, mais nécessaire pour fonder un empire ; le fait l'accuse, l'effet l'excuse ». Ailleurs il montre que la violence et l'audace ne suffisent pas toujours à devenir puissant, que par contre la ruse suffit parfois aux républiques comme aux princes, « infino che le sieno diventate potenti » ; et entre autres moyens de grandir et de s'enrichir, Rome a employé la ruse. Enfin dans les *Discorsi* apparaît déjà la théorie de Machiavel : « Le but suprême de la politique, c'est la formation et la conservation de l'Etat. » Religion, morale, sentiments humains, doivent s'effacer devant cet intérêt supérieur ; point de place, devant lui, pour le bon ou l'injuste, mais seulement pour le profitable ou le nuisible. Le péril de

L'état autorise la violation de ces mêmes lois morales, dont, en temps normal, le respect importe à l'état. Des trois moyens préconisés pour terminer les discordes intestines d'une cité, — tuer les chefs de la révolte, les expulser, les obliger à une réconciliation, — le premier est le plus sûr et le plus noble. Admirable logique de Machiavel, qui déduit inexorablement les conséquences de ses prémisses ! Etant posée la fin politique, tout moyen est bon pour y atteindre, pourvu qu'il soit conforme aux bonnes règles de la science du gouvernement. Il n'importe même pas que cette fin soit bonne : il suffit qu'elle conduise à la fondation, à la conservation de l'état. On sait l'opinion que Machiavel a émise dans sa *Relazione* sur l'imprudente entrée de Jules II à Pérouse, et la *buona natura ed umanità* qu'il prête à Baglioni. Dans les *Discorsi*, il juge en politique et plus sévèrement : Baglioni, qui n'a pas su employer une si belle occasion d'affermir son pouvoir, est simplement un lâche. Ce n'est pas par scrupule de conscience qu'il a épargné le pape, mais parce que les hommes « *non sanno essere onorevolmente tristi o perfettamente buoni, e, come una tristezza ha in se grandezza o è in alcuna parte generosa, eglino non vi sanno entrare.* » Cet « honorablement scélérat » est caractéristique de l'homme du Cinquecento, nourri de la tradition de la *virtù*. Machiavel est ici dans le vrai pour son temps, je dirais volontiers pour tous les temps.

Les *Discorsi* sont en étroite relation avec le *Prince* : c'est en même temps, sous les mêmes influences, dans le même esprit, que les deux ouvrages furent composés. Dans la célèbre lettre à Vettori, Machiavel dit : « *Je m'absorbe, Io mi profondo quanto io posso nelle cogitazioni di questo subbietto, disputando che causa è principato, de quale specie sono, come é si acquistano, come é si mantengono, perche é si perdono; e se vi piacque mai alcuno mio ghiribizzo, questo non vi doverrebbe dispiacere.* » Le *principat* désigne ici ce que les modernes appellent *Signoria* ou tyrannie : ce n'est qu'incidemment que Machiavel traite des souverainetés héréditaires et ecclésiastiques ; il ne parle pas du tout des principats collectifs, ni de l'oligarchie vénitienne, qu'il pa-

rait avoir moins bien comprise. Il s'agit donc de la seigneurie individuelle et absolue, qu'on acquiert par chance ou par *virtù* : l'une sans l'autre réussit peu : Machiavel enseigne à triompher par toutes deux. Puis il montre comment doit se conduire le nouveau prince après solide installation : avant tout il devra s'occuper de choses militaires, s'attacher à avoir une armée à lui, car les mercenaires sont infidèles, les alliés dangereux ; les milices nationales sont essentielles. Le Prince ne doit pas avoir trop de bonnes qualités ni n'avoir que des qualités. Machiavel ne veut pas le prince idéalement parfait qu'ont rêvé le moyen âge scolastique et les humanistes de la Renaissance. Ainsi la libéralité est une vertu, mais l'économie en est une aussi ; la clémence est une chose excellente, mais qui commande doit se faire craindre. Garder sa foi, se montrer loyal, ne pas ruser, actes louables ; mais la ruse a cependant du bon : « Si « vede per isperienza nei nostri tempi quelli principi aver « fatto gran cose che della fede hanno tenuto poco conto « e che hanno saputo con astuzia aggirare i cervelli degli « uomini, ed alla fine hanno superato quelli che si sono « fondati in su la lealtà. » Et au chapitre XVIII, dans le fameux résumé des préceptes de la tyrannie, dont la science a, fort indûment en somme, pris le nom de Machiavélisme, l'auteur affirme avec une étonnante franchise qu'un prince sage ne peut ni ne doit observer la foi jurée quand cette fidélité lui serait nuisible et quand les raisons qui l'ont induit à la promettre ont cessé d'exister : « Précepte, ajoutait-il, qui serait blâmable, si les hommes étaient tous bons. Mais, comme ils sont méchants « e non l'observerebbono a te, tu ancora non l'hai da osservare a loro ». La cruauté n'est pas moins nécessaire que la perfidie : Machiavel est encore plus catégorique ici que dans les *Discorsi* : « Nel pigliare « uno stato, debbe l'occupatore di esso discorrere a fare « tutte le crudeltà in un tratto e per non avere a ritornarvi « ogni di, e per poter, non le innovando, assicurare « gli uomini e guadagnarseli con beneficargli. » Pour illustrer ces préceptes, Machiavel tire ses exemples de l'histoire contemporaine, comme il avait utilisé

l'histoire romaine dans les *Discorsi*, parce que son temps lui fournissait une foule de seigneuries nouvelles. Il pense constamment à Louis XII, à Ferdinand le Catholique, à Alexandre VI, à César Borgia, et les cite souvent, le premier avec mépris, parce qu'il a voulu dominer en Italie sans connaître les secrets de la politique italienne et qu'il n'a pas su défendre sa clientèle. On a vu déjà pourquoi il dédaigne Jules II. Ferdinand lui semble le plus grand des rois héréditaires « per fama e per gloria », le vainqueur d'entreprises « tutte grandissime e qualcuna straordinaria ». César Borgia est redevenu son exemple préféré. A dix ans de distance, ses sentiments à l'égard du duc ont derechef changé. Le diplomate s'était détaché de lui quand une monarchie de Borgia, ennemi de Florence, avait paru menaçante. Le psychologue politique juge avec calme et avec une admiration sympathique sa carrière tout entière : il se reprend à admirer la courbe élégante de cette vie si courte et si pleine, si intense et si souhaitable. Comme dans la seconde narration du *Bellissimo Inganno*, César lui apparaît ici comme la préfigure du monarque hardi et puissant, dont l'Italie attendait, bien inconsciemment encore, son unité ou du moins sa libération. Pour un prince *nouveau*, aucun précepte ne vaut l'exemple du duc. Si ses combinaisons ont souvent manqué, ce fut bien des fois la faute de la malignité extrême de la fortune. Tout le monde connaît le célèbre texte sur la mort d'Alexandre VI : « Egli mi disse, ne' di che fu « creato Giulio II, che avea pensato a tutto quello che potesse nascere, morendo il padre e a tutti aveva trovato « rimedio, eccetto che non pensò mai in su la sua morte di « stare ancora lui per morire. Raccolte adunque tutte queste « azioni del duca, non saprei riprenderlo, anzi mi pare, come io ho fatto, di proporlo ad imitare a tutti coloro che « per fortuna e con l'armi sono saliti all' imperio. » Et ce que Machiavel admire le plus dans l'œuvre de César, c'est la réorganisation politique de la Romagne, le rétablissement du calme et de l'ordre, la suppression du brigandage qu'y avaient laissé croître les souverains précédents, souvent intéressés à sa floraison ; le cruel traitement infligé par le

duc à son tout-puissant ministre Ramiro de Lorque pour ses atroces abus de pouvoir fut un beau trait politique. Machiavel approuve pleinement ces procédés de gouvernement : si pleinement, qu'il a soin de ne pas nommer César dans le chapitre *Di quelli che per sceleratezze sono pervenuti al principato* : c'est donc qu'il ne considère pas ces actes de César comme des scélératesses. Ce sont les actes ordinaires des aspirants à la tyrannie. — Ce que Machiavel a décrit, d'après son expérience personnelle et les modèles princiers qu'il a eus sous les yeux, c'est la *Signoria*, telle que l'a connue le *Quattrocento*. Le livre du *Prince* n'est pas un traité didactique. C'est le tableau des mœurs politiques de son temps. Il est témoin, non pas professeur, encore moins prophète. Comme Montaigne, il met dans ses essais le fruit de ses lectures et de son expérience ; comme La Rochefoucauld, il formule en maximes la morale que lui ont enseignée ses mémoires. *Le Prince*, malgré sa forme plus coordonnée, n'est pas une œuvre écrite d'un jet : c'est le résultat de longues réflexions, c'est un tissu de notes juxtaposées avec méthode, mais non sans désordre. Peut-être, Machiavel vivant plus longtemps et dans des conditions différentes, ce livre aurait-il été grossi de réflexions nouvelles. Dans sa forme actuelle, c'est plus le cadre d'un ouvrage que son état définitif. Mais le pauvre secrétaire, pressé par la nécessité pécuniaire, par le besoin d'activité politique, par le goût des affaires, a voulu en tirer un bénéfice pratique. — De là sa dédicace : figurons-nous exactement l'état d'esprit de Messer Niccolo à ce moment. Il est un vieux républicain, de goût, de principes, de tradition ; mais il est sans enthousiasme, assagi par la vie, rendu sceptique par le spectacle des vingt ans qui viennent de s'écouler, de l'expulsion au retour des Médicis. Il ne doit rien à aucun de ces gouvernements : l'un l'a supplicié, l'autre l'a méconnu et laissé végéter dans les bas emplois. La République s'est d'ailleurs montrée incapable de conserver à Florence son rang en Italie, de lutter contre les Princes. Est-elle au surplus si différente d'eux ? Tous les traits de caractère que Machiavel constate chez eux, ne les relèverait-on pas chez

ses *Dieci di Balia*? Le meurtre de P. Vitelli diffère-t-il beaucoup du *bellissimo inganno*? Admettons aussi que le républicanisme florentin de Machiavel se soit effacé devant un intérêt italien supérieur; qu'il ait compris l'avantage pour Florence de dépendre de nouveau de la famille pontificale. Il s'agissait moins pour les Médicis de dominer Florence que de se former à côté un domaine personnel. Jean de Médicis devenu pape, aucun de ses parents n'avait assez d'autorité pour recommencer un Laurent le Magnifique. Giulio visait aux hauts grades ecclésiastiques et déjà préparait la carrière de Clément VII. Lorenzo, impétueux et tranchant, ne savait pas conduire les hommes avec dextérité. Giuliano plus habile, mais ennuyé de Florence, aspirait peut-être au royaume de Naples, plutôt à un duché de Lombardie Orientale, de Parme et Plaisance à Modène et Reggio. C'était peut-être un nouveau César, que Léon X aiderait comme Alexandre VI avait aidé le premier. Machiavel en conclut sans peine (et le dit dans sa lettre à Vettori) que son « ghiribizzo non doverrebbe dispiacere ad un principe, e massime ad un principe nuovo dovrebbe essere acceto. Però io lo indirizzo alla magnificenzia di Giuliano. » Et sans doute il avait tout prévu de ce qui pourrait arriver, excepté qu'à vouloir attendre et choisir le moment le plus opportun, Giuliano aurait le temps de mourir. Machiavel dut chercher un autre « dédicataire »: ce fut ce Lorenzo di Pier de' Medici qui disputa si âprement et avec succès le duché d'Urbin à Francesco della Rovere: simple querelle de neveux de papes. César était un modèle tout indiqué pour ce jeune Médicis, puisqu'il avait lui aussi tenté la conquête d'Urbin et puisqu'il était par alliance son oncle, Lorenzo ayant épousé une nièce de Charlotte d'Albret, Madeleine de la Tour d'Auvergne. Et c'est peut-être cette dédicace qui a assuré en France la fortune du *Prince*: la fille de Lorenzo et de Madeleine fut en effet Catherine de Médicis, qui, certainement, avait lu avec profit et s'inspira souvent des exemples du *Quattrocento*.

Il semble cependant que Machiavel a compris que la *Signoria* du *Quattrocento*, si complaisamment décrite par lui

et qui a été son type préféré d'état, cessait de l'être avec le nouveau siècle. César n'a été en définitive qu'un essai de tyran qui n'a pas réussi, comme avant lui John Hackwood ou Piccinino. L'Italie sort au xvi^e siècle de sa splendide originalité. Les nations du nord, déjà formées en grands états, viennent regarder dans son jardin, par-dessus les Alpes. L'équilibre italien ne suffit plus : un équilibre européen tend à s'y substituer et s'établit à ses dépens. Machiavel a vu Louis XII maître à Milan et à Gênes, protecteur à Florence, allié tout-puissant à Venise ; il a vu Ferdinand maître à Naples, vassal tout-puissant à Rome ; il a vu Maximilien se mettre en posture de conquérant. Les trois grands états, — France, Espagne, Allemagne, — dont les chefs ont souvent la même mentalité que les tyrans et sont servis par des forces nationales, envahissent la péninsule. Machiavel voit, sans peut-être s'en rendre bien compte, à la période des tyrans succéder celle des princes vassaux : il pressent du moins que c'en est fait de l'anarchie indépendante de l'Italie, qu'un *ordo rerum novus* est né. La transition est pénible : l'Italie est « *più schiava che li Ebrei, più serva che i Persi, più dispersa che li Ateniesi, senza capo, senza ordine, battuta, spogliata, lacera, corsa* » ; aux Allemands, il faut des ripailles, aux Espagnols de l'or et des reliques, aux Français des femmes. Il faut que le tyran désormais ne se contente plus de son domaine propre, que la république regarde au-delà de sa frontière. Alors le patriotisme italien de Machiavel éclate, et sous la pression des événements contemporains, il dénature son prince ; il change son caractère et son rôle. Ce n'est plus l'organisateur qu'il voit en lui, mais le libérateur : « *Quali popoli gli negherebbono la ubbidienza ? Quale invidia se gli opporebbe ? Quale Italiano gli negherebbe l'ossequio ? A ognugno prezzo questo barbaro dominio.* » Et il invite « la illustre casa » de Médicis à se charger de la besogne juste et libératrice ; il s'engage « *sotto i suoi auspici [à] verificare quel detto di Petrarca : Virtù contra furore prendera l'arme* ». Beau souhait, beaux cris ! Belles phrases ! Machiavel perd pied ici : témoin scientifique,

il interprète bien l'histoire ; patriote enthousiaste, il ne l'anticipe pas sainement. Annoncer le libérateur, le *veltro dantesco*, en 1516, vingt ans avant le couronnement de Charles-Quint, au début de l'ère des *preponderanze straniere*, c'est manquer d'à-propos et de perspicacité. La politique individualiste s'éclipse au xvi^e siècle, où commencent à dominer les idées-forces, les grands courants anonymes, la puissance des opinions. Machiavel n'a pas compris Savonarole ; il n'aurait pas compris Luther. Et peut-être ce pur politique n'a-t-il pas compris le sens intime et profond, les courants majeurs de la Renaissance.

La dédicace du *Principe* à Lorenzo fut cependant plus utile à Machiavel que ne l'avait été naguère la présentation par Vettori à Léon X de certaine dissertation. Le succès de la lecture de ses *Discorsi*, dédiés à Buondelmonti et à Rucellai, dans les *Orti Oricellari*, excita l'intérêt du cardinal Giulio de' Medici, qui demanda au secrétaire un avis sur le meilleur régime à donner à Florence. Machiavel lui répondit par le *Discorso sopra il riformare lo stato di Firenze*, en essayant de contenter l'ambition médicéenne sans trop trahir ses sentiments républicains : il y conseilla au pape de se réserver Florence en possession viagère, et de restaurer par testament les vieilles libertés. Cet avis fut bien accueilli : Giulio de' Medici consentit à remettre Machiavel en activité de services, et en 1520, lui confia une ambassade d'affaires à Lucques, comme mandataire des créanciers de Michele Guisnigi. Il en rapporta son *Sommario delle cose di Lucca* et sa *Vita di Castruccio Castracani*. En novembre 1520, les *Officiali dello Studio Fiorentino* lui commirent la charge d'historiographe de Florence, avec un traitement de cent florins. Avant de s'y absorber, il put prendre quelques jours de distraction, comme assistant au chapitre général des Capucins à Carpi ; on devine la vie que put y mener le portraitiste de Fra Timoteo ; il y fit bombance aux frais des moines, et s'égayà à leurs dépens avec Guichardin. Mais bientôt la découverte d'une conjuration formée contre le cardinal Giulio par quelques habitués des jardins Rucellai, où on voulut le compromettre, vint l'obliger à une nouvelle

retraite, moins misérable, mais plus sévère, à San Casciano.

Il s'y consacra tout entier à ses *Istorie Fiorentine*, dont la rédaction occupa six ans de sa vie. Peut-être le métier d'historien n'était-il pas le plus approprié à son talent de politique. L'observation directe ne lui suffit plus, ici, car on ne lui demande pas des chroniques à la façon de Buonaccorsi ou de Cambi, mais de la « grande histoire », à la façon de Tite-Live, de Poggio, de Leonardo Bruni. Il sait par Flavio Biondo qu'il y a une critique historique: il essaye de l'appliquer, de présenter l'enchaînement des faits, leur structure intime, leurs rapports avec les constitutions et les institutions sociales. Il a vite renoncé à commencer son histoire à l'installation des Médicis au pouvoir en 1434, selon son idée première; il a compris qu'il devait étudier le développement antérieur des Communes. Mais l'érudition lui manquait, plus encore peut-être le sentiment de la réalité communale. Pas plus que la compréhension nette des grandes forces nationales du *Cinquecento*, il n'a eu le sens des grandes forces communales du *Trecento*; il n'a pas vu qu'une longue bataille économique fait le fond de l'histoire florentine. Ses *Istorie* n'ont qu'un intérêt subjectif; elles représentent ce qu'un florentin instruit du *Cinquecento* comprenait du passé de sa cité. On y trouve des observations générales fort intéressantes sur le rôle des papes dans l'Italie médiévale, sur la papauté en tant qu'obstacle à la vie nationale. Mais le besoin de retrouver partout son législateur unique des *Discorsi*, son fabricant d'états du *Principe*, l'entraîne ici à tout expliquer par l'intervention de ces deux personnages, par l'action individuelle, en bon héritier des humanistes. Cette tendance l'entraîne parfois à altérer l'ordre et la suite des faits. Les *Istorie Fiorentine* n'ont plus guère de valeur documentaire et usuelle. Déjà Scipione Ammirato les jugeait sévèrement: « Scambia gli anni, muta i nomi, altera i fatti, confonde le cause, cresce, aggiunge, toglie, dimi-
« nuisce. E quel che più pare noioso è che in molti
« luoghi pare che egli voglia ciò, pare più tosto artatamen-
« te che perche ei prenda errore o non sappia quelle
« cose essere andate altrimenti, forse perchè così fa-

« cendo lo scrivere più bello o men secco ne divenisse. » L'érudition est donc médiocre dans les *Istorie*, mais non la science politique. Comme dans les *Discorsi*, Machiavel a des intuitions géniales : il a éclairé bien des obscurités de l'histoire de Florence, il a décrit avec une dramatique vivacité certains épisodes dûs à des actes individuels de *virtuosi*, comme l'assassinat de Galeas Maria Sforza et la conjuration des Pazzi. L'œuvre serait sans doute meilleure et plus intéressante, si Machiavel l'avait écrite librement, sans mission officielle ; moins ordonnée, elle eût été peut-être plus vivante ; elle serait devenue un abrégé, un élixir de lectures, une *Repubblica*, pendant du *Principe*. Cette gêne que son caractère officiel a donnée à Machiavel apparaît dans son style. Il se guinde, il est solennel, grandiloquent, il *scrive togato*, il essaie de reproduire ici la solennité livienne, ici la nerveuse brièveté de Tacite ; au contraire, quand il peut faire un récit familier, son style se détend, prend une allure populaire, facile, jeune, pittoresque.

Le politicien restait toujours l'essentiel en Machiavel. Rien d'étonnant que la politique l'ait finalement repris tout à fait. Après la bataille de Pavie, la puissance excessive de l'Espagne se révèle aux puissances italiennes : d'où la ligue des états italiens avec la France, ligue d'ailleurs hésitante, maladroite, qui déchainera contre Rome les lansquenets de Frundsberg. Machiavel va représenter Florence au camp des ligueurs, où son ami Guichardin est lieutenant général du pape. Plus tard, en 1525, nous le retrouvons à Rome, où il présente ses *Istorie* à Clément VII ; il en profite patriotiquement pour reparler de ses milices, mais en vain. En 1526, il apparaît étudiant les moyens de fortifier Florence ; il est chancelier du nouveau bureau des *Cinque procuratori alle mura*. Mais la ligue de Cognac est définitivement vaincue ; puis c'est le sac de Rome. Florence restaure la République. Machiavel, qui voudrait continuer à servir sa patrie, est alors traité en ami des Médicis, laissé à l'écart, méconnu ; son ancien emploi de *segretario* est restauré ; c'est un autre qui y est élu, le 10 juin 1527. Moins de quinze jours après, — dépit, chagrin ou épuisement, — il meurt, le 22 juin 1527.

Machiavel a vécu de la politique ; il en est mort. Vie, écrits, pensées, tout chez lui s'est cristallisé sur ce seul objet, l'art du gouvernement. Le premier, il a exprimé une science documentaire et expérimentale de la politique. Son champ d'observation, un peu restreint peut-être, a été profondément creusé. Il reste de lui trois doctrines : nationalité de l'état, unité de l'état, objectivité de l'état, — ces trois nécessités de l'état moderne, qu'il a su discerner dans les formes souvent confuses et mouvantes de la *Signoria*. Il n'est pas un des grands hommes de la Renaissance : il lui manque, avec le sens de l'art et des religions, la bonté. Dénué de sentiment, il est tout intelligence. Si Aristote a raison de définir l'homme « animal politique », Machiavel est un surhomme. Peut-être aurait-il été plus grand, s'il avait pu remplir son mérite. Mais ses concitoyens l'ont laissé végéter dans les bas emplois, humilié, dédaigné, méconnu. Il l'a compris et en a souffert :

Scusatelo (a-t-il dit) con questo che s'ingegna
 Con questi van pensieri
 Far il suo tristo tempo più soave
 Perché altrove non àve
 Dove voltar il viso ;
 Che gli è stato interciso
Mostrar con altre imprese altra virtù
 Non sendo premio alle fatiche sue.

L.-G. PÉLISSIER.

SEIGNELAY
CONTRE LES PROTESTANTS

Le rôle du fils de Colbert, secrétaire d'Etat de la Maison
du Roi et de la Marine, dans la Révocation
de l'Edit de Nantes (1669-1690)

INTRODUCTION

LE PROJET, L'HOMME ET SES POUVOIRS

Nuisible est le voisinage d'un grand homme pour qui a des mérites personnels à faire valoir. Le renom de Louvois a fait tort à celui de le Tellier, son frère ; la gloire de Colbert a plus encore été préjudiciable à celle de son fils et successeur, Seignelay.

Ce dernier a contre lui une autre circonstance tout aussi défavorable : c'est que, des deux grandes occupations de

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE. — Une liste des sources et des ouvrages intéressant le sujet paraîtra à la fin de cette étude. Dans les notes qui vont suivre, la référence O1, etc. indiquera la série des registres d'expéditions du secrétariat de la Maison du Roi conservée aux Archives Nationales ; la référence TT, une série de documents officiels de provenances diverses intéressant le protestantisme et appartenant aux mêmes archives. L'indication Mar[ine], etc. sera commune à tous les articles d'archives dont le ministère de la marine a opéré le versement aux Archives Nationales. Les côtes .Fr. [ms. français], etc. et N. A. Fr. [nouvelles acquisitions françaises] représentent divers registres de la Bibliothèque Nationale dont plusieurs contiennent la correspondance originale de de Harlay, la Reynie et autres personnages officiels.

son ministère — préparation de la guerre maritime, lutte contre le protestantisme, — la première aboutit pour des causes à lui étrangères à un échec, la seconde nous apparaît aujourd'hui comme une besogne cruelle et insensée.

Beaucoup d'historiens méconnaissent donc Seignelay. Les écrivains protestants qui ont fait revivre la triste Révocation ne peuvent très naturellement lui pardonner d'être au premier rang de leurs persécuteurs, et malgré tout leur désir d'être impartiaux le jugent uniquement « peu docile, peu véritable, fort vain et fort emporté¹. » Le biographe de Colbert, P. Clément, est le seul parmi les modernes à lui avoir rendu justice : encore n'a-t-il fait qu'une allusion rapide à son rôle dans les affaires religieuses².

Plaidoyer pour les persécuteurs.

L'idée de réduire les réformés, si peu défendable à nos yeux, ne doit pourtant pas suffire à nous faire condamner sans atténuation un homme du XVII^e siècle qui exécute les ordres d'un roi, inspiré de Dieu selon la croyance générale, dans une affaire où il croit sincèrement servir et Dieu, et son roi, et les persécutés plus que tous les autres. « ...« L'emploi de la violence en matière de foi, l'application d'un mal temporel pour procurer un bien spirituel » était alors une idée généralement reçue³. L'intolérance règne dans tous les états de l'Europe au XVII^e siècle : en Espagne, en Italie, en Autriche, en Pologne, l'intolérance catholique ; en Suède, en Suisse, en Angleterre, même après les deux révolutions, l'intolérance protestante. La France seule est tolérante : c'est une avance considérable à son actif sur les autres nations⁴. Avance un peu factice pourtant, car l'édit de Nantes est dû à la réaction pacifiste pro-

1 O. DOUEN, *La Révocation de l'Edit de Nantes à Paris*, t. II, p. 158.

2 *Introduction* à la publication des notes prises par Seignelay au cours de son voyage d'Italie en 1671.

3 Citation de SOULIER, *Hist. des édits de pacif.*, approuvée par RIBARD, *Thèse histor. sur la Révoc.*, soutenue dans la fac. de théol. prot. de Montauban, 1847, in-8°, p. 28-29.

4 O. DOUEN, *Rév. à Paris*, t. I, p. 2.

voquée par les horreurs des guerres intestines et à la présence sur le trône en 1598 d'un Gascon avisé, bon enfant — et sceptique. Cent ans après, le roi est tout autre : le peuple aussi.

Dans la classe éclairée les deux religions ne se choquent guère : Douen n'a pas de peine à prouver que la bonne intelligence règne généralement ¹ ; il ne faudrait pas conclure : l'intimité. Car voici sur les dragonnades l'opinion d'un marquis instruit, vivant dans la capitale : « Cette manière de convertir étoit un peu nouvelle, mais elle ne laissoit pas de faire de bons effets ². » Dans la petite bourgeoisie et dans le peuple, c'est bien autre chose. Les maîtrises des villes sont généralement partagées en deux partis rivaux, le protestant et le catholique, l'un cherchant sans cesse à chasser l'autre. Nous verrons combien d'échauffourées la police devra apaiser dans Paris seulement. On peut lire à la Bibliothèque nationale deux gros volumes remplis des doléances de catholiques contre les protestants qui ne respecteraient point les édits en matière de cérémonies, d'enterrements surtout ³. L'opinion des deux clergés, inutile d'en faire mention. Celle de la presse ? Le *Mercur Galant* édité en février 1686 comme numéro spécial, (un des premiers du genre,) un volume entier, abritant une faible partie des pièces qu'on lui envoie pour célébrer la victoire de l'orthodoxie ⁴. Vauban, presque seul, crie grâce. Mais c'est à la fin de 1689 qu'il adresse à Louvois son mémoire pour le rappel des Huguenots, c'est-à-dire trois ans et demi après que Seignelay, reconnaissant aussi sans l'avouer l'exagération de la conduite royale, a commencé d'en pallier les mauvais effets.

On ne peut donc faire à celui-ci un grief sérieux d'avoir accepté la mission de catholiciser la France, surtout si l'on songe qu'après une jeunesse assez libertine, il a eu une

¹ *Révoçal. à Paris*, p. 3, *sqq.*

² *Mémoires de SOURCHES*, éd. de Cosnac, 1882, I, 275.

³ Fr. 15832, 15833.

⁴ Févr. 1686, t. II, in-12.

conversion sincère ¹, qu'un de ses frères est le coadjuteur de Rouen, que ses trois sœurs, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers, de Mortemart sont les soutiens du parti dévot et, comme dit Michelet, « semblent autant de saintes ². »

Présentation du personnage.

Né le 1^{er} novembre 1651, le fils aîné de Colbert avait été confié pour son éducation au père Bouhours, jésuite de grande valeur ³:

On poussa très fort ses études, Colbert le destinant, selon la coutume, à lui succéder. Six mois après avoir passé sa thèse de philosophie, il était effectivement reçu *secrétaire d'Etat en survivance*, au mois de février 1669. Après de nombreux voyages qui le formèrent, il recueillit la succession paternelle le 6 septembre 1683 avec le titre de *Secrétaire de la marine et de la maison du roi*. Il mourut ministre d'Etat le 3 novembre 1690, à 39 ans, victime, dit-on, de ses plaisirs et de son travail excessifs.

« C'est la splendeur qui est morte ! » écrivait M^{me} de Sévigné. Et la *Gazette de France* lui consacrait cette élogieuse notice : « La grandeur de son génie, sa capacité extraordinaire, son application et son zèle pour le service de Roy et toutes sortes de grandes qualitez le font universellement regretter ⁴. » Un contemporain, le comte de Forbin, assurait que « la France a eu peu de ministres si actifs, si laborieux, si vigilants que lui ⁵. » Le témoignage qu'on va lire de Saint-Simon est particulièrement impartial, car le duc, peu indulgent déjà de sa nature, n'avait jamais pardonné aux Colbert d'être de ces petits bourgeois parvenus aux plus nobles charges : « M. de Seignelay, dit-il

¹ SPÄNHEIM, *Relat. de la Cour de France*.

² *Hist. de France*, VIII, III.

³ « Je prie..., dit quelque part un érudit berrichon, d'excuser la grossièreté de mon stile, car je n'ay jamais eu de M. Patru, ny de P. Bouhours pour m'instruire. » (CATHERINOT, *La main de Scaevola*, Bourges, 1682, in-4°, p. 1.)

⁴ *Gaz. de France* du 4 novembre 1690, p. 584.

⁵ Cité par CLÉMENT dans *l'Italie en 1671*, p. 91.

cependant ¹, avoit toutes les parties d'un grand ministre d'Etat... Ses défauts répondoient à ses grandes qualités, en débauches, en audace, en dépenses, en témérité, en ambition, en orgueil... Savant, éclairé, beaucoup d'esprit, de délicatesse, d'étendue, de pénétration, de justesse, beaucoup d'humeur et même avec ses amis... » Le protestant Spanheim assure qu'« il avoit naturellement de l'esprit ² », et l'irréligieux Voltaire, après avoir étudié le grand siècle avec des matériaux que nous n'avons plus, assure qu'il rendit notre marine « la plus belle de l'Europe », le juge « d'un esprit plus vaste encore que son père, beaucoup plus brillant et plus cultivé ³. »

L'étendue de ses pouvoirs en matière religieuse.

« Monsieur de Seignelay, dit une notice nécrologique ⁴, avoit eu toutes les charges et tous les emplois de feu M. Colbert, à l'exception de la surintendance des bastimens qui fut donnée à M. de Louvois. » Il avait donc en principe un département plus restreint que celui de son père : en fait il l'étendit démesurément d'un certain côté.

L'un des trois autres secrétaires d'Etat alors en charge, Phélypeaux de Châteauneuf, avait pour seule attribution, outre les provinces de son ressort, la direction des *affaires générales de la religion prétendue réformée*. Il n'était point sans valeur, mais de caractère trop pacifique. « On trouvoit à redire, dit Sourches, qu'il témoignât autant de soumission aux autres secrétaires d'Etat... qu'auroient pu faire des particuliers ⁵. » Or, « comme les affaires qui... regardoient [la religion réformée] étoient presque les seules qui donnassent alors quelque mouvement aux ministres, ceux de chaque faction essayoient de s'en attirer le soin et le détail ⁶. »

¹ Notes accompagnant les *Mémoires* de DANGEAU, III, 242.

² *Relation de la cour de France*.

³ *Siècle de Louis XIV*, appendice, Secr. d'Etat.

⁴ *Mercurie galant*, nov. 1690, p. 229.

⁵ SOURCHES, *Mém.*, I, 17, note 4.

⁶ *Ibid.*, I, 343 (Cf. RULHIÈRE, *Eclaircissements*, t. 129).

Louvois et Seignelay furent les plus ardents à dépouiller leur collègue et nous allons voir les titres qui justifiaient pour le fils de Colbert cette usurpation déguisée et la faisaient accepter de Louis XIV.

Selon l'*Etat de la France* de l'année 1684¹, le département de Seignelay comprend officiellement, outre l'expédition des bénéfices en janvier, mai et septembre :

- « Paris et l'Isle de France, Soissonois jusques à Noïon.
- « L'Orléanois.
- « Le Blaisois.
- « Les fortifications des places maritimes et autres du dedans du Roïaume.
- « La Maison du Roi.
- « Le Clergé.
- « La Marine.
- « Le Commerce, tant dedans que dehors le Roïaume.
- « Les manufactures hors le Roïaume.
- « Les Galères.
- « Les Compagnies des Indes Orientales et Occidentales, du Sénégal, et pais de leurs concessions.
- « Les Haras.
- « Les Pensions.
- « Dans ce département se rencontre le Parlement de Paris. »

Cette liste est confirmée par le même *Etat* pour les années suivantes², par les *Almanachs royaux* postérieurs à 1700, et par les instructions de Colbert à son fils³. On peut la contrôler pratiquement par l'examen des registres, en relevant les noms des correspondants du secrétaire et recherchant leurs titres. Nous verrons par là comment ce dernier étend insensiblement ses pouvoirs.

Les noms des intendants d'Orléans, Blois, Soissons reviennent fréquemment dans le registre : bien des lettres

¹ Tome II, 229.

² *Etat*, 1686, II, 237.

³ CLÉMENT, *Instr. de Colbert*, III^e, 46. Voir aussi : *Merc. galant*, sept. 83, p. 379. SPANHEIM, *Relat.*, p. 383 et 403.

sont adressées collectivement à MM. de Bezons, Bossuet, le Vayer, de Creil. L'on voit que les intendants avaient une grande autorité dans leurs provinces sous Louis XIV. La religion leur fut un prétexte de plus pour s'y établir souverainement et un moyen de faire leur cour au roi. « Nous les verrons désormais chargés presque seuls de tout conduire, de convaincre les esprits, de toucher les cœurs et d'opérer tous les miracles de ces conversions ¹. » Ils avaient affaire directement et constamment avec le secrétaire d'état chargé de les diriger. Aussi Colbert recommande-t-il à son fils d' « avoir continuellement l'œil sur leur conduite, les redresser quand ils manquent, leur donner des ordres bien clairs ². » Aussi voyons-nous Seignelay traiter avec eux des matières les plus diverses et principalement de celle qui nous occupe. Parfois même il écrit aux lieutenants généraux, civils ou criminels des villes de son département pour leur donner des indications pressantes.

Paris n'était pas une intendance ordinaire : « Estant la capitale du royaume et le séjour du roy, il est certain qu'elle donne le mouvement à tout le reste du royaume ; » (c'est encore dans les instructions citées). Sa complexité et son importance ont beaucoup fait pour la fortune des Colbert. Il fallut des mesures spéciales pour y pourchasser l'hérésie : il n'est donc point sans intérêt de les connaître. Son *Parlement* possède la haute main sur les affaires litigieuses de la religion réformée ; Seignelay a charge de lui mander les volontés royales. Témoins ses lettres à Harlay, procureur général, et dès 1689, *premier président* ; à Ménars, *président à mortier* ; à Chamillart, *maitre des requêtes*.

Il donne encore ses ordres à Defita, *lieutenant criminel*, à Girardin et à le Camus, *lieutenants civils*, dont les attributions sont souvent en conflit avec celles de la Reynie, *lieutenant général de police*, qui reçoit toutes ses instructions de Seignelay ou de Harlay. — En décembre 1685, raconte Souches, Seignelay « qui, par sa charge de

¹ RULHIÈRE, *Écl.*, p. 128.

² CLÉMENT, *Instruct. de Colbert*, *ibidem*.

secrétaire d'Etat de l'Île de France, devoit, selon les apparences, se mêler des huguenots de la ville de Paris, et qui n'étoit plus le protecteur de M. de la Reynie... depuis qu'il s'étoit jeté dans les intérêts de M. de Louvois, avoit résolu de lui ôter l'impulsion des affaires des huguenots de Paris pour la donner à M. le Camus, lieutenant civil, ennemi mortel de M. de la Reynie. Pour cet effet il avoit obligé le roi à donner une lettre de cachet ¹. » Mais Harlay et Louvois s'entendirent pour tourner le roi et lui arracher un contre-ordre. Seignelay fut ainsi joué. Il ne garde pas rancune au lieutenant de police et se met à collaborer étroitement avec lui.

Plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale ² contiennent des « avis et lettres des commissaires au Châtelet de Paris par lesquels M. de la Reynie est informé de tout ce qui se passe dans Paris au sujet de la R. P. R. depuis 1685 jusqu'en 1688 ³. » Beaucoup de ces rapports originaux portent cette mention significative : « Envoyé à M. de Seignelay le..., etc. ⁴. »

En résumé, « on acquerra la conviction, dit M. Depping ⁵, qu'après la Révocation de l'Edit de Nantes la persécution des protestants devint l'affaire principale de la correspondance de la Maison du Roi et que durant vingt-cinq ans la police servit principalement à espionner les hommes suspects de mauvaises croyances religieuses, à les empêcher de chercher une autre patrie, à les arrêter et à les tourmenter. »

Hors Paris, hors de son département, Seignelay trouve moyen de poursuivre l'œuvre d'unification religieuse, moins directement, mais puissamment encore.

Colbert lui avait légué les affaires du clergé. Il était facile d'étendre cette attribution à une époque où l'Eglise, très influente auprès du roi, ne cessait de réclamer et négocier

¹ SOURCHES, I, 343.

² Fr. 7051, 7052, etc.

³ Fr. 7051, f° 2.

⁴ Fr. 7051, f° 347 ; fr. 7052, f°s 3, 4, 32, 34, 39, 40, etc..

⁵ *Correspondance administrative sous Louis XIV*, Introd., p. XXXV.

la réduction des réfractaires, — où elle élaborait ses plans de conversion de concert avec les pouvoirs de l'Etat. Aussi trouvons-nous Seignelay en correspondance suivie avec le peu aimé archevêque de Paris, Harlay, avec l'évêque de Saintes, avec son propre frère, le coadjuteur de Rouen, avec son ami personnel, Fénelon, et les principaux cleres du royaume, et surtout à partir de 1686, quand on affecta de ne plus connaître de protestants et que le culte fut officiellement supprimé, le secrétariat de Châteauneuf se fonda presque entièrement dans celui de son collègue. Les nouveaux convertis ne relevaient plus que du clergé. Seignelay n'usurpait pas en s'occupant de leurs affaires, mais il en vint à signer les ordonnances ayant pour but de faire des convertis, et déjà du vivant de son père : là sa compétence était contestable.

Il mit encore au service de ses ambitieux desseins le crédit que lui concédait la direction de la *Maison du roi*. Il pouvait de la sorte expulser les protestants de la cour, s'entendre avec Robert, *procureur de roi*, Harlay-Bonneuil, *conseiller d'Etat*, Foin, *secrétaire et greffier du Conseil*, le père de la Chaise, *confesseur du roi*. Dans le même ordre d'idées, les *pensions*, dont il avait le soin, lui fournissaient un précieux aide.

Il n'était pas jusqu'aux moyens violents dont il n'eût la disposition immédiate pour réduire les huguenots, mieux partagé en cela que Châteauneuf et non moins bien que Louvois. Par les fortifications et les galères, il pouvait châtier les insoumis : par le commerce et les manufactures, régenter les trafiquants et les industriels du royaume ; par la marine enfin, surveiller les ports, arrêter les émigrants, diriger la conversion des provinces maritimes qui étaient placées sous l'autorité de ses *intendants de marine*, notamment de la peu catholique Saintonge ¹. Colbert apprend lui-

¹ Voici un exemple de l'usurpation dont nous parlions et qui regarde la marine. L'intendant de Rochefort, Arnoul, entré en fonctions le 10 juillet 1684, prépare quelques jours après une ordonnance pour interdire aux réformés de conduire les bâtiments de Marennes et de la Tremblade servant au passage. Mais dans son inexpérience

même à son fils « que le titre d'intendant de marine est nouveau et qu'il n'a été donné que depuis 30 ou 40 ans ¹. » Ces fonctionnaires ont remplacé dans les provinces pourvues d'un port de guerre les commissaires de marine, aux attributions desquels ils ont ajouté celles de justice, police et finances.

Le jeune ministre, qui va très souvent en personne surveiller les travaux des ports, profite de ses déplacements pour se faire rendre un « compte exact » de l'exécution des ordres royaux concernant la religion réformée ², en adresse de longs rapports au roi ³.

Degré de pouvoir de Seignelay. Classement des pièces.

Telles sont les attributions qui permirent à Seignelay de jouer un grand rôle dans la plus grande affaire du moment. Mais n'oublions pas qu'il était constamment soumis à son souverain actif et tout puissant, Louis XIV. Quelle fut donc la part du roi et quelle fut la part du ministre dans les décisions qu'ils prirent en commun ? Nous avons naturellement pour nous éclairer les mémoires et documents annalistiques de l'époque : nous en ferons notre profit dans la conclusion générale. Mais il est bon d'indiquer auparavant, à l'examen des pièces enregistrées, quel genre de valeur documentaire attribuer à chacune d'elles selon leur nature.

Nous y distinguons deux catégories : d'une part, les pièces officielles intéressant toute la France destinées à être publiées, comme *édits, déclarations, ordonnances, lettres*

il en envoie le projet à Châteauneuf, chargé officiellement des affaires de la religion protestante. Celui-ci n'ose l'examiner et le transmet à son collègue, Seignelay, lequel adresse à l'intendant Arnoul un blâme sévère pour ne lui avoir pas de suite soumis une affaire où la marine était même faiblement intéressée (Marine, B² 51, 253 v^o).

¹ Instructions du 14 mai 1679 : Mar. G 184, n^o 43 *bis*, fol. 23. (Ce registre des archives de la marine est le seul, parmi ceux que nous citerons, qui n'ait point été versé aux Archives Nationales, et qu'il faille encore consulter dans les bâtiments mêmes du ministère).

² Mar. B² 46, 424 (Voyage d'octobre 1682 à Rochefort).

³ Mar. G 184, *in fine*.

du roi ; d'autre part, les diverses lettres administratives d'intérêt local ou privé adressées aux fonctionnaires soumis au secrétaire d'Etat, à ses égaux, aux membres du clergé, aux simples particuliers.

Au point de vue général, les premières sont de beaucoup les plus importantes, et nous n'en omettrons aucune, mais, en raison même de leur importance, elles sont rarement l'œuvre d'un seul, ne représentent qu'à demi les vues du secrétaire. Celui-ci devait bien pourtant rédiger les déclarations qu'il contresignait : il proposait, le roi sanctionnait. En effet, surtout dans les premiers moments de la campagne et avant que Seignelay n'en eût accaparé presque toute la direction, nous relevons des mesures contre les réformés non seulement dans tous les secrétariats d'Etat, mais aussi dans les délibérations des principaux Parlements et du Conseil d'Etat. Le plus souvent on chercherait en vain les raisons juridiques de cette dispersion : il faut donc attribuer chaque décision à l'initiative du personnage qui la signe, du corps qui en délibère. Ces actes, les plus importants de cette politique religieuse, eurent bien pour instigateur le secrétaire de la Maison du Roi.

Quant à l'autre catégorie de pièces qu'il signait seul et adressait quotidiennement à toutes sortes de personnes, elles paraissent encore plus aptes à nous découvrir le caractère de son intervention. Ce n'est pas à dire qu'il s'y dirigeât sans contrôle : il n'y eût point fallu compter avec Louis XIV. Selon son valet de chambre et selon tous les contemporains, « le roi travaille souvent l'après-dînée ou les soirs, ou avec M. de Louvois, ou avec M. de Seignelay¹. » Il y a aussi le Conseil des Dépêches qui « se tient dans la Chambre du Roy, en présence de Sa Majesté, où assistent Monseigneur le duc d'Orléans, frère du Roy, Mgr le chancelier, M. le maréchal de Villeroy, ministre d'Etat, Messieurs les quatre secrétaires d'Etats et les reçus en survivance de leur charge. On y traite des affaires des provinces et autres dont les secrétaires d'Etat font leur rapport, et

¹ DANGEAU, I, 273 (janvier 1686).

tiennent mémoire des résolutions qui s'y prennent. Ils s'en font faire ensuite les expéditions nécessaires, chacun en son département ¹. »

Colbert faisait à son fils cette recommandation essentielle : « Il doit observer religieusement pendant toute sa vie, cette maxime de ne jamais rien expédier qu'il n'en ait pris l'ordre de Sa Majesté ². » Cette obligation n'allait pas cependant sans une grande liberté réelle. Sans doute, il fallait soumettre à Louis XIV tous les ordres marquants à expédier, mais, comme le roi ne pouvait étudier par lui-même toutes les questions, comme il se reposait de cela sur son ministre et que le ministre savait les intentions générales du roi, Seignelay, très persuasif, trouvait toujours prétexte à faire agréer ses résolutions premières. Le 12 avril 1684, le roi, sur le point de rejoindre l'armée de Flandre et d'envoyer Seignelay à Toulon pour préparer contre les Espagnols « une puissante armée navale », donne à son secrétaire d'Etat pleins pouvoirs de signer les expéditions qui concernent sa charge pour éviter le retard des dépêches et veut qu'elles « soient de pareille force et vertu que si elles avoient esté... commandées et ordonnées » par lui-même ³. C'est là une marque de confiance rare, dont le grand Colbert n'avait bénéficié que deux fois ⁴.

Loin du roi comme auprès de lui, le ministre efface théoriquement sa personnalité derrière celle du maître, dont il est toujours censé transmettre aux intendants la volonté précise. Mais il ne faut pas se laisser leurrer par les mots, car la même dépêche prend parfois deux formes très différentes selon la qualité de ses destinataires. Ainsi peut-on lire dans un registre où sont transcrits les ordres envoyés à la marine du Ponant : « Au sieur de la Boulaye,

¹ *L'Etat de la France* [en 1683], t. II, Paris, 1684, in-12, p. 220.

² CLÉMENT, *Instr.*, III, 46, *sqq.* — Voir aussi : *Mémoires de LOUIS XIV*, t. II, p. 429-430 ; *Lettres de COLBERT*, t. VI, p. 469 ; *Journal de VUORDEN*, fol. 101 ; *Mémoriaux du Conseil de 1661*, publiés par de BOISLISLE, t. I, p. 61, note 31.

³ Mar., B² 42, 176.

⁴ Le 30 avril 1673 (O¹ 17, 75) et le 5 février 1678 (O¹ 22, 45).

29 aoust 1686. *Les officiers de l'admirauté de Bayonne m'ont escrit que [etc.]... Je suis bien aise [etc.]... Il faut... que vous m'en fassiez sçavoir la vérité »* ; et à la suite de cette lettre : « *Idem* à M^r de Besons, en change[a]nt ce qui est souligné en mettant : le Roy a esté informé, Sa Majesté est bien aise, Elle désire, et à la fin : afin que je luy en rende compte ¹. » Voilà bien une preuve qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre les formules très soumises des missives des secrétaireries tendant à donner pour simple copiste celui qui, pendant dix ans, dirigea les opérations délicates d'un des actes les plus importants du grand règne.

Signature au bas d'une lettre.
(Fac-similé)

CHAPITRE PREMIER

DU VIVANT DE COLBERT (1669-1683)

Père et fils.

Sourches, au début de ses *Mémoires*, achève ainsi d'énumérer les attributions du vieux Colbert : « ...Il étoit outre cela secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, et il avoit encore la Commission de la Marine,... mais... il faisoit exercer ces deux derniers emplois par son fils aîné M. le marquis de Seignelay qui en avoit les survivances ². » Ce témoignage,

¹ Mar. B^o 58, 643 v^o 644.

² SOURCHES, *Mém.*, I, 15.

confirmé par Rulhière ¹, est encore corroboré par cette note retrouvée dans le mémoire manuscrit d'un érudit du xvii^e siècle : « Les papiers qui regardoient la charge de secrétaire d'Etat passèrent à Monseigneur le marquis de Seignelay, quand il entra en fonction de cette charge en 1672 à l'exception de ceux du commerce et des haras. Il n'eut ceux des haras qu'en 1683 [avec une partie de ceux du commerce] ². »

Il y a là une légère inexactitude, car Seignelay fut reçu secrétaire en survivance au mois de février 1669 et non en 1672. Mais il faut en retenir que Colbert donna à son fils de très bonne heure « les papiers » du secrétariat : c'est donc qu'il lui abandonnait en même temps la direction des affaires y relatives, notamment celle des affaires religieuses, inséparables de la Maison du Roi, tandis que lui-même se laissait absorber par les soins du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

En 1678, Seignelay accompagnait le roi dans ses déplacements et signait toutes les dépêches de son « département ». Il se plaint à son père le 5 mars qu'il est « fort las », et Colbert lui répond de Paris : « Quand vous croirez que votre santé sera assez bonne et que vous serez assez sûr de votre travail pour ne rien oublier et prévoir tout ce qu'il faut, vous me ferez plaisir de me le faire savoir, parce qu'en ce cas, je laisserai passer toutes les dépêches sans les ouvrir, ce qui me seroit un grand soulagement ³. »

Peu après, de retour à Versailles, Seignelay semble aviser les correspondants officiels de Paris et des provinces voisines qu'ils aient à s'adresser désormais à lui, car nonibre de ses lettres commencent par ces mots : Mon père m'ayant remis la lettre que vous lui aviez écrite, j'y fais réponse...

Quant à la marine, il est bien certain que Seignelay en eut l'entière direction puisque certains registres de la cor-

¹ RULHIÈRE, *Eclaircissements*, I, 127.

² Bibl. Nat., c. Clairambault 709, fol. 437.

³ Mar. G 184, n° 39 et cité par CLÉMENT, *L'Italie en 1671*, p. 33-34.

respondance générale de ce département portent le titre : « Ordres du Roy concernant la Marine expediez par Monseigneur le Marquis de Seignelay ¹. » Quelques lettres seulement, expédiées en mai 1681, sont de Colbert, qui dit expressément : J'écris « en l'absence de mon fils », lequel est à Brest et vous fera plus ample réponse à son retour ². Enfin toute la correspondance des chambres de commerce, conservée au ministère des Affaires Etrangères, est également adressée au fils ³.

Il n'est cependant pas douteux que l'orientation générale de la politique, dans la mesure où elle dépendait des ministres, ait été donnée par Colbert, dont l'autorité sur son fils aîné s'affirma jusqu'à la fin toute romaine. Aussi faut-il connaître tout de suite ses idées en matière de tolérance : « Le roi, écrit Madame de Maintenon en 1681, commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets ; si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion. »

Effectivement les mesures prises dans le secrétariat de la Maison durant la vie de Colbert ne vont point nous apparaître très nombreuses ni très rigoureuses.

Louis XIV assure dans ses *Mémoires* qu'il forma son plan de conduite envers les protestants dès 1661, mais il ne semble pas qu'à cette époque il eût encore l'intention de « les presser par aucune rigueur nouvelle ». Son dessein de les réduire paraît s'être affermi et aggravé seulement six à sept années avant la solennelle Révocation. En 1679, au lendemain des glorieux traités de Nimègue, Fontainebleau et Saint-Germain, Châteauneuf consulte les intendants sur la façon qu'ils croiraient être la plus sûre pour triompher de l'ennemi intérieur : les uns proposent une action lente

¹ Mar. B² 44, f^o 4 de la table (année 1681).

² Mar. B² 45, 172, *sqq.*

³ Voir J. HAYEM, *Mémoires et docum. pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, Paris, 1911, in-8^o, p. 208, *sqq.*

qui saperait secrètement les bases du protestantisme pour le faire écrouler de lui-même, les autres une campagne foudroyante pour laquelle on donnerait aux jésuites une autorité et un crédit illimités¹. Mais aucune décision n'est encore prise en mars 1682, car à cette date les Colbert écrivent à de Ménars, intendant de la Généralité de Paris, de faire un mémoire exact, — c'est montrer beaucoup d'exigence, — contenant le nombre des catholiques et des protestants de chaque ville et lieu de son département : et ils ajoutent prudemment : « Sa Majesté ne veut pas que cette recherche paroisse estre faite par son ordre ; ...vous devez la faire comme n'ayant d'autre vue que celle de satisfaire votre curiosité². »

La protection du catholicisme.

A ce moment, les mesures que le secrétariat de la Maison du Roi prend contre les protestants sont généralement défensives ou préventives. Une déclaration du 13 mars 1679 vient confirmer celles d'avril 1663 et de juin 1665, qui punissaient du bannissement les « relaps », c'est-à-dire les catholiques embrassant l'hérésie ; elle ajoute à cette peine l'amende honorable³. Une autre déclaration signée le 10 octobre 1679 interdit aux « ministres » de la religion réformée de recevoir ces relaps sous peine de suppression du consistoire et d'interdiction des ministres coupables⁴. Le 17 juin de l'année suivante, cette déclaration, pour plus de solennité, est élevée au rang d'édit⁵. Cependant le secrétaire recommande à ses subordonnés, avant de prononcer la peine, de bien s'assurer que le délit de réception de relaps a été commis⁶, et pour mettre fin sans doute à des plaintes réitérées, il demande le 31 août 1682 à un de ses rédacteurs, M. de Forcroy, un projet de déclaration nou-

1 O. DOUEN, *Révoc. à Paris*, t. I, p. 40-41.

2 O¹ 26, 31 mars 1686.

3 O¹ 23, 86-87.

4 Fr. 7044, fol. 55 ; O¹ 23, 365-366.

5 O¹ 24, 176.

6 8 juin 1682 (Mar. B² 46, 288-289).

velle qui fixerait de façon précise où commence pour les ministres ce délit. Nous avons cette lettre, signée de Seignelay, — et point de Colbert, — et à sa suite le projet demandé, « envoyé à M. de Seignelay par M. de Forcroy ». Il propose d'interdire formellement aux catholiques l'accès des assemblées protestantes¹ : cet avis est adopté et rendu officiel par l'édit de Compiègne de mars 1683, qui aggrave les peines pour les pasteurs en les menaçant de l'amende honorable et du bannissement à perpétuité². Détails piquants, c'étaient les pasteurs eux-mêmes, qui avaient demandé qu'on précisât le sens de l'édit de 1680, étant l'objet de tracasseries fréquentes sous prétexte qu'ils recevaient des abjurations clandestines³ ; deux mois après, ce fut le gouvernement royal qui dut prendre des mesures contre son propre édit de Compiègne, et ordonner en mai ce qu'il avait sévèrement interdit en mars de la même année 1683. On s'avisa en effet tardivement qu'il serait « utile à la religion catholique que des gens sçavans en ycelle aillent aux... temples pour y entendre ce que les ministres disent dans leurs prêches, a fin non seulement de les pouvoir réfuter s'il est besoin, mais aussi de les empescher par leur présence d'avancer aucune chose contraire au respect deu a la R[eligion] C[atholique], A[postolique] et R[omaine], et préjudiciable à l'Etat. » Aussi déclara-t-on qu'il y aurait « a l'advenir un lieu marqué dans les temples, où pourront se mettre les catholiques qui désireront assister aux presches qui s'y feront⁴ ». L'intention non avouée, mais évidente, des pouvoirs publics, était d'envoyer des émissaires dans les assemblées du culte, devant prêter l'oreille aux moindres paroles séditieuses. Mais que de mesures maladroites et contradictoires avant d'en arriver là ! Seignelay en était l'auteur, car elles émanent toutes de la Maison du Roi, et il faut reconnaître qu'il y donna des marques d'imprévoyance. C'est qu'il entraît

¹ Fr. 7044, 55-56. .

² O¹ 27, 56 v^o.

³ Placet du 23 mars 1682, aux Arch. Nat., TT. 430, pièces 74-78.

⁴ Déclaration du 22 mai 1683 : O¹ 27, 177 v^o.

dans la carrière et inaugurerait son apprentissage de secrétaire d'Etat par une entreprise bien ingrate et encore imparfaitement conçue.

Il ne pouvait y avoir d'hésitation possible quand il s'agissait de défendre le terrain de la catholicité contre les empiètements de l'hérésie, et c'est bien par une mesure défensive que les Colbert font fermer en 1671 et 1672 deux temples que des industriels avaient, sans y être autorisés, établis à Abbeville et à Drambon¹. L'intendant de Rochefort, Demuin, croit que le temple de l'île Arvert a été ouvert de la même façon illégale et propose de le convertir en église. Seignelay veut une certitude, et si l'intendant peut prouver que ce temple a été créé après l'édit de Nantes, il adressera son rapport à Châteauneuf qui statuera². Quant à informer contre les assemblées illicites qui se produisent tous les jours, — à empêcher que les protestants ne chantent hors de leurs temples, c'est le rôle des intendants, et ils n'y doivent point faillir³. Par contre ils ont le devoir d'assurer la liberté du culte partout où il s'exerce loyalement. Apprenant par exemple qu'un groupe de catholiques fanatisés menace le temple de Charenton, officiellement reconnu par l'édit de Nantes, Seignelay y dépêcha le 5 octobre 1682 une brigade du prévôt de l'Île-de-France, avec mission d'y assurer l'ordre⁴.

Les navires du commerce aussi bien que les navires de guerre étaient considérés comme terres royales dont les capitaines étaient en quelque sorte les seigneurs. On devine donc aisément que tout exercice du culte réformé se trouvait interdit sur les navires de capitaine catholique. Sur les autres, il fut réglementé dès le 21 juin 1680 par des ordres précis et répétés envoyés à tous les intendants de marine. L'exercice de la religion catholique sur les vaisseaux commandés par des capitaines « de la R. P. R. » aurait lieu publiquement à haute voix et sur la poupe,

¹ DEPPING, *Corr. adm.*, IV, 319-320.

² Mar., B² 44, 255 (23 juin 1681).

³ Mar., B² 46, 276 ; 326 v^o-327 (1682).

⁴ O¹ 26 et fr. 7050.

c'est-à-dire à l'arrière, place d'honneur ; celui de la religion réformée se ferait à l'avant, entre deux ponts, à voix très basse¹. Les contrevenants sont poursuivis avec rigueur dès leur retour à terre : le 19 août 1681, « Sa Majesté estant en son Conseil a ordonné et ordonne que par le sieur de Demuin, intendant de la marine, et de la justice, police [et finances dans le pays d'Aunis, soit] incessamment informé contre les capitaines et maistres de vaisseaux de la R. P. R. qui ont fait l'exercice de ladite religion dans la poupe de leurs vaisseaux et obligé les catholiques de faire leurs prieres a la proue, et mesme contre ceux qui empeschent les dits catholiques de faire aucunes prieres et qui les ont pour cet effet maltraitez². »

Effectivement les intendants séviront encore en 1685 et emprisonneront pour refus d'obéir à cet arrêt du conseil³. Une ordonnance du 13 avril 1685 devait renouveler sans trop de succès les prescriptions antérieures⁴.

Une mesure peu libérale est cette ordonnance interdisant au protestant Foubert le 16 janvier 1679 de « tenir académie » à Paris⁵. C'est encore cet arrêt du Conseil d'Etat du 9 juillet 1681 signé selon la formule « Louis, et plus bas : Colbert », qui porte suppression du collège ou académie de la R. P. R. de Sedan⁶, importante pépinière de pasteurs. Mais quelle fut la part du signataire dans cette décision prise par une assemblée ? Rôle passif peut-être, car elle n'est pas conforme aux habitudes des Colbert à ce moment de la lutte. Vers 1680, on adresse au secrétariat de la Marine un mémoire pour la conversion des matelots et autres adeptes de la religion réformée dans la Saintonge. On propose comme nécessaires la destruction des temples, la suppression des juges protestants et de la Chambre de l'Edit et aussi d' « humilier le consistoire, *dangereux gou-*

1 Mar., B² 42, 235 v^o ; 258 v^o ; 261 ; B² 43, 284 ; 288 ; 332 v^o ; 334.

2 Mar., B² 44, 334 v^o-335.

3 Mar., B² 48, 69 ; 99 ; 141.

4 Mar., B² 52, 163.

5 O¹ 23, 9.

6 J. LE FÈVRE, *Nouv. recueil*, Paris, 1690, in-4^o, p. 465-466.

vernement qui fait les républicains ¹. » Malgré le péril signalé, le secrétaire ne suit aucun de ces conseils violents. Il autorise au contraire nombre de synodes qu'il pourrait prohiber ², ordonne aux intendants d'interpréter les édits favorablement à la religion dans les cas douteux ³. Il est d'avis qu'il ne faut pas maintenir la saisie des exemplaires d'un sermon retentissant du ministre Claude, car, fait-il observer très justement, ce serait donner encore plus de popularité à l'ouvrage : seulement on devra être à l'avenir plus circonspect en délivrant les permis d'imprimer ⁴.

Pour terminer la série des mesures destinées à protéger l'orthodoxie contre les empiètements du calvinisme, citons l'« édît pour empêcher les mariages des catholiques avec ceux de la R. P. R. » ⁵. Il marque bien le désir du roi d'extirper plus ou moins tôt l'hérésie de son domaine, car si les deux religions devaient se maintenir sur le même pied, il creuserait davantage le fossé de discorde entre les Français, créerait deux races artificielles et ennemies ; or, cette conséquence sociale n'a pu échapper à la cour, dont le dessein avoué et dont l'excuse sont d'établir l'unité morale de la France.

Et ce n'est pas seulement l'Eglise, mais ses fidèles eux-mêmes que le roi se dit plus ou moins sincèrement obligé de prendre sous sa protection. Le 7 juin 1678, le secrétaire de la Marine établit une ordonnance « pour empêcher qu'aucun capitaine de la R. P. R. ne préside aux conseils de guerre qui seront tenus pour la punition des crimes » ⁶.

C'est dans le même esprit qu'il fait droit à une requête des orfèvres catholiques de Blois, représentant que, leur maîtrise comptant alors deux catholiques contre treize protestants, ces derniers s'entendent pour ne plus y recevoir que leurs coreligionnaires : à partir du 6 mai 1680,

¹ Fr. 7044, fol. 28-29.

² O¹ 25, 229 ; 230, etc.

³ Mar., B² 46, 399 v^o (14 sept. 1682).

⁴ DEPPING, IV, 23 octobre 1682.

⁵ 19 novembre 1680 (O¹ 24, 292).

⁶ Marine, A¹ XVII.

ordre est donné d'en réserver les places vacantes aux seuls catholiques jusqu'à ce que les deux religions y soient représentées par un nombre égal de membres ¹.

Un industriel Parisien, sous le couvert de la bienfaisance, reçoit chez lui des malades catholiques : son seul dessein est de les « suborner pour les attirer à la R. P. R. » ; on lui fera cesser ce commerce². — Un médecin de Gien est signalé comme se rendant deux fois par an aux eaux de Bourbon pour gagner des adeptes au calvinisme : il est simplement rappelé à l'ordre³. Il n'est pas encore question d'interdire aux réformés la profession de médecin en dépit de cet inconvénient.

Un juge, celui d'Arvert en Aunis, « quoique catholique depuis deux ans, soustient toujours ceux de la R. P. R. ; il a reçu cinq notaires incapables ». On ne sévira pas contre lui avant d'avoir reconnu la vérité de cette plainte⁴.

Les officiers du roi.

Mais si le Roi conserve encore l'attitude purement défensive vis-à-vis des artisans, des médecins, des juges protestants, il n'en use pas de même à l'égard d'une autre portion de ses sujets.

Le *fonctionnaire*, sous l'Ancien Régime, soit-il au plus haut échelon de la hiérarchie, est considéré non comme le serviteur du pays, mais, en vertu de la tradition féodale, comme le serviteur très humble du souverain. Celui-ci le choisit et le congédie selon son gré : c'est un droit qu'au xvii^e siècle les plus « libertins » ne sauraient contester. Or, « Sa Majesté ne voulant pas souffrir qu'aucun de ses officiers fasse profession de cette religion » détestée, Seignelay commence par signifier leur congé à ceux qui approchent le plus Louis XIV, c'est-à-dire à ceux de la Maison. Un des derniers obligés de se démettre ainsi de leur charge est Abel Brunier, « jardinier des hauts jardins de Blois »,

¹ DEPPING, IV, 328.

² Lettre à Robert du 14 novembre 1678. (O¹ 22, 211 v^o).

³ Lettre à Douville du 24 mars 1682 (DEPPING, IV, 339).

⁴ 4 mai 1682 (Mar., B² 46, 225).

congédié le 26 juillet 1678 ¹. — Plus tard, la mesure s'étend et se généralise : le 15 juin 1682, les réformés sont exclus de toute charge de judicature ² ; le 22 juin et le 4 décembre suivants, des instructions sont partout envoyées pour empêcher qu'aucun réformé ne prenne part au recouvrement des deniers royaux ³. Ceux qui tiennent à leur situation n'ont qu'à se convertir : on ne leur demande pas davantage...

Le grand effort de Seignelay entre 1680 et 1689 porte sur les réformés qui ont des emplois dans l'armée navale, et principalement sur les officiers. Dès le mois de mai 1680, à la suite d'un voyage qu'il a fait lui-même dans les ports ⁴, il envoie des missionnaires à Brest, à Rochefort, à Toulon ; en même temps il invite ses intendants à obliger tous officiers de marine ou employés des fortifications à fréquenter les conférences des missionnaires. Il faudra menacer de destitution, sans dire que la menace vient d'en haut, ceux qui refuseront d'y assister ⁵. Ces conférences devront être des « discours familiers », admettant les objections, auxquelles on répondra « sans dispute et sans aigreur ⁶ ». Seignelay apprend qu'une de ces conférences contradictoires, au cours de laquelle les deux adversaires ont également manqué de sang-froid, vient de s'imprimer à Toulon : ce procédé lui déplaît, car il « ne peut servir qu'à aigrir l'esprit desdits officiers [au lieu de] leur faire connoître les erreurs de leur religion ⁷. »

A plusieurs reprises, à partir du 4 juillet 1680, le secrétaire d'Etat fait déclarer que les officiers de marine non convertis avant un mois seront chassés ⁸ ; les autres, au

¹ O¹ 22, 132 ; DEPPING, IV, 321-322.

² O¹ 26, 213 v^o.

³ DEPPING, IV, 339-340.

⁴ Mar. G 184, n^o 85.

⁵ Mar., B² 42, 205 v^o ; 211 ; 221 ; 290 ; 297 ; 351 ; 422 ; B² 43, 201 ; 244 ; 279 ; 291 ; 294 ; 296 v^o ; 321 v^o ; 371 ; 402 ; 426 ; 436 ; 492 v^o.

⁶ Oct. 1580 (B² 43, 451 v^o ; 472 ; 485).

⁷ Mar., B² 42, 323 ; B² 43, 428.

⁸ Mar., B² 42, 261 ; B² 43, 503.

contraire, recevront de l'avancement dans l'année qui suivra leur conversion ¹. Cependant il prend patience et maintient les missions jusqu'au 1^{er} janvier 1681 ² et encore ne se décide-t-il le 28 février suivant qu'à se priver des services des moins bons, après avoir reçu des états de leur valeur et de leurs campagnes ³. Duquesne, loin d'être inquiété, reçoit une dispense royale pour la publication des trois bans du mariage tout calviniste de son fils avec la fille d'un conseiller au Parlement de Toulouse ⁴. C'est une faveur qu'il ne doit pas à son rang, mais à ses mérites, car on destitue indifféremment un commandant de pinasse ⁵, des commissaires de la marine, les écrivains des ports ⁶, les gardes de la marine ⁷, parmi lesquels aucun religionnaire n'est plus reçu à partir du 3 août 1683 ⁸.

En février 1680, vingt-six matelots protestants du port de Rochefort se trouvent estropiés à la suite de la dernière guerre : on n'a pas coutume de les licencier dans ces conditions, mais il serait bon de le leur faire craindre pour tâcher de les convertir : si toutefois ils refusent, il faudra les garder, car on ne peut oublier qu'ils furent blessés au service du roi ⁹.

Il n'est pas jusqu'aux fournisseurs de la marine sur lesquels on ne fasse pression en n'admettant plus que les catholiques aux adjudications concernant les vivres ou le matériel ¹⁰.

Les enfants.

Si le roi croyait avoir de tels droits sur ceux qu'il employait, il jugeait aussi l'enfance plus étroitement placée

¹ Mar., B² 42, 453.

² Mar., B² 43, 600.

³ Mar., B² 42, 453 ; B² 44, 55.

⁴ Mar., B² 48, 133 v^o ; B² 49, 152 (avril 1683).

⁵ 6 mai 1680 (Mar., B² 42, 198 v^o).

⁶ 14 avril 1680 (Mar., B² 43, 195 v^o).

⁷ 16 janvier 1684 (B² 51, 30 v^o).

⁸ Mar., B² 49, 278 v^o ; 281 v^o ; 290 ; B² 51, 1-26 ; 152.

⁹ Mar., B² 42, 110.

¹⁰ Mar., B² 42, 430 v^o ; 455 ; 463 (décembre 1680).

sous sa protection que le reste de ses sujets, peut-être aussi un peu plus aisée à convaincre. Ce n'est plus là une idée féodale, mais une doctrine beaucoup plus ancienne et générale. Dans bien des républiques grecques, l'enfant, dès sa naissance, appartenait à la patrie et le père n'avait aucune part dans son éducation ; et l'on sait que certains courants d'idées modernes entraînent cette conception à leur suite. Comme chef de l'Etat et comme représentant de Dieu, Louis XIV chercha donc à soustraire les jeunes protestants aux influences jugées néfastes qui les entouraient. Les Colbert semblent avoir approuvé sincèrement ce dessein du maître, car dès 1680 ils montrèrent de ce côté une intransigeance qui ne leur était pas coutumière. Ce fut une lutte sans merci dont les persécutés gardèrent longtemps le cruel souvenir, puisqu'au XVIII^e siècle encore, les protestants des classes populaires se croyaient autorisés par leur religion à tuer de leur main ceux de leurs enfants qui embrasseraient le catholicisme : le consistoire de Genève dut catégoriquement démentir ce faux dogme¹.

On commença par s'occuper des sages-femmes : on prétendit que cette profession servait de prétexte à quelques Huguenotes pour faire du prosélytisme, on s' alarma et l'on rendit le 20 février 1680 une déclaration portant en propres termes « qu'aucunes personnes *de l'un et l'autre sexe* faisant profession de la R. P. R. ne pourront faire les fonctions de *sage-femme* ». La chose parut très dure aux « religionnaires » et ils le firent connaître inutilement au roi : en effet leur croyance leur interdisait de laisser baptiser les enfants par un autre que par un ministre ; or, les sages-femmes catholiques auxquelles ils durent désormais recourir s'empressaient d'ondoyer les nouveaux-nés, les consacrant ainsi malgré leur famille à la religion romaine³.

¹ Selon la *Notice hist. sur le Parlement de Toulouse*, 1859, p. 19-21. Cela explique les préventions contre Calas et Sirven, accusés de ce parricide.

² O² 24, 75.

³ TT 431, XXV.

Mais les plaintes furent bien autrement vives quand parut la déclaration du 17 juin 1681 qui permettait aux enfants de se convertir dès l'âge de sept ans, interdisant aux pères et mères de les soustraire aux convertisseurs en les envoyant à l'étranger sous prétexte d'apprendre la langue ¹. Les suppliques adressées de tous côtés à Louis XIV pour le faire revenir sur sa décision l'assurent qu'elle plonge les réformés « dans une désolation qui leur laisse à peine la liberté de se reconnoître », qu'elle est contraire à l'Edit de Nantes, contraire à une déclaration de 1669 qui interdit tout changement de religion avant 14 ans pour les hommes, 12 ans pour les femmes ². Claude se demande comment on peut laisser un enfant de 7 ans libre de ce choix, « qui est le plus grand effort de l'esprit de l'homme ³ », et Jurieu fait observer qu'à cet âge-là une fillette ne choisit même pas ses jupes ⁴.

Louis XIV demeura insensible et Seignelay tint la main à l'exécution rigoureuse de la déclaration. Le 19 août, il écrivait à l'intendant Morant : On se plaint que les protestants de Nîmes et des environs envoient leur enfants à Orange à cause de l'acharnement des convertisseurs dans le Bas-Languedoc. Il faut interdire aux habitants d'Orange, sous menaces d'entraver leur commerce, de recevoir ces enfants, car bientôt, ajoute-t-il, « il y auroit à craindre que ceux de la R. P. R. ne transportassent en ladite ville d'Orange toutes les manufactures de Nîmes et du Bas-Languedoc ⁵. »

Le 31 janvier 1682, Seignelay présentait au roi une autre déclaration « portant que les enfants bastards de ceux de la R. P. R. seront eslevez et instruits en la catholique ⁶. » L'idée eût été audacieuse, eu égard aux mœurs de Louis XIV, si elle fût venue directement du sous-secrétaire. Mais la

¹ O¹ 25, 163 v^o et 227 v^o.

² TT 430, 72.

³ TT 239.

⁴ *Politique du clergé*, p. 32.

⁵ Mém. Clairambault, d'après DAPPING, IV, 335-336.

⁶ O¹ 26, 37.

mesure avait déjà été prise le 4 septembre 1681 par le Parlement de Toulouse pour être appliquée dans son ressort¹ ; cette cour s'était signalée par sa rigueur contre les protestants et les secrétaires d'Etat lui firent maint emprunt. Le roi agréa le procédé : les fils illégitimes ne dépendaient-ils pas un peu moins que les autres de leurs père et mère ? Et les élever catholiquement, n'était-ce pas leur donner la preuve la plus éclatante de la sollicitude royale ?

Enfin comme on avait à déplorer le peu d'empressement mis par les réformés convertis à instruire leurs enfants dans la religion catholique, on augmenta le nombre des maîtres d'école de cette religion² et une ordonnance détaillée prescrivit aux convertis d'élever catholiquement leurs enfants âgés de 14 ans et au-dessous, sous peine d'amende « arbitré par les juges suivant leur qualité » et du bannissement pour neuf ans du ressort des baillage, sénéchaussée ou justice royale où ils se trouvaient. Les ministres qui essaieraient d'instruire ces enfants encourraient l'amende honorable et le bannissement à perpétuité ; l'exercice de la religion réformée serait interdit pour toujours dans les lieux où il serait contrevenu à ces présentes. Quant aux enfants des mêmes convertis âgés de plus de quatorze ans, ils seraient tenus de se présenter devant le juge royal pour choisir solennellement la religion en laquelle ils voudraient vivre (17 juin 1683)³.

Le trafic des consciences.

Il ne pouvait être encore question d'appliquer à l'ensemble des sujets non catholiques les procédés impératifs dont on usait sans remords vis-à-vis des fonctionnaires et des enfants. D'autres moyens s'offraient, que Colbert inaugura avant même de collaborer avec son fils.

C'est en 1663 en effet qu'il proposait à l'évêque d'Uzès 3.000 livres pour aider un avocat huguenot à acheter sa

¹ *Hist. du Languedoc*, t. XIV, Table chronologique.

² Mai 1683 (Mar. B² 49, 178 ; 182-183).

³ O¹ 27, 185.

charge « pourveu que sa conversion ne soit point fardée ¹ ». À vrai dire cette conduite avait déjà été pratiquée par quelques eeresles pieux. On commença par aider les nouveaux convertis qui avaient besoin d'un secours : c'était une charité et une récompense. On fut entraîné à promettre de l'argent à ceux qui se convertiraient, même non nécessaires : c'est le fameux trafic des consciences.

Dans cette période inaugurale de la croisade catholique, l'administration de la Maison du Roi ne dispose pas encore de sommes destinées à cet usage. La caisse des conversions, fondée en 1676 et alimentée par des dons, et par les revenus des bénéfices vacants d'une partie du clergé, est entre les mains de Pellisson, trésorier des « œconomats ». Aussi, lorsque en mars et avril 1681, Seignelay donne l'ordre à de Lubert, le trésorier général de la Marine, de faire payer par son commis de Rochefort à l'évêque de Saintes la somme de 6.000 livres, il lui recommande aussitôt de se faire rembourser par Pellisson ². En même temps, il demande à l'évêque de Saintes de s'adresser à Pellisson directement pour les secours à distribuer aux convertis ³.

Cet évêque fut un des plus fermes partisans de l'achat des âmes : il fit partager ses vues au jeune ministre voyageant dans l'Ouest en mai 1680, au point que celui-ci en décrivait longuement au roi les bons effets dans un de ses rapports : « Le nombre de ceux qui se convertissent icy est très grand, et il est arrivé fort souvent de rendre catholiques des familles entières pour une pistole. Il y en a eu dix depuis que je suis icy qui ont abjuré... » ⁴. Seignelay concluait qu'il ne faudrait pas marchander les subsides à M. de Saintes, et Colbert, lisant à Versailles la missive de son élève, écrivait au dos ces simples mots : « Cette depesche est très bonne. »

En 1682, Seignelay demande aux œconomats 3.000 livres

1 DEPPING, IV, 306-307.

2 Franç. 7048, 6 ; 7.

3 Mar., B² 45, 105.

4 Mar. G 184, n^o 85.

pour la Saintonge¹. — Les états de la dépense sont envoyés à Paris régulièrement et l'on peut voir qu'une partie des sommes a été consacrée à la nourriture des missionnaires, une autre partie à l'achat des livres d'éducation, le plus gros distribué aux nouveaux convertis par bons variant de 3 à 100 livres par tête². En dehors de ces libéralités dispensées par les soins du clergé, les hauts fonctionnaires de la marine accordent directement une quantité imposante de gratifications ou de pensions³.

Seulement les protestants s'organisaient de leur côté et, au dire de Voltaire, « Madame d'Herwarth, veuve du contrôleur général des Finances... employait autant d'argent pour empêcher les conversions que Pellisson pour en faire⁴. » Ses menées, ainsi que celles d'une certaine dame de Monginot, furent éventées par le secrétaire d'Etat qui, le 23 mars 1682, ordonnait à la Reynie, lieutenant de police, d'empêcher leurs assemblées⁵.

L'argent ne suffisant pas, le roi promet de nommer gardes de la marine les gentilshommes huguenots des provinces côtières qui entreront en composition⁶. Il accorde une surséance de trois ans aux nouveaux convertis de la Saintonge et de l'Aunis pour le paiement de leurs dettes⁷. Sa Majesté apprenant qu'un officier vient de se convertir, « sera bien aise... de savoir si Elle peut contribuer en quelque chose pour obliger la veuve qu'il recherche à l'espouser⁸. »

La persuasion.

Pour faciliter d'une autre façon les conversions particulières, on convint que les magistrats, syndics et marguil-

¹ Mar., B² 47, 87.

² Fr. 7048, 8-84.

³ Mar., B² 44, 407 v^o ; 437 ; 511 ; 512 ; B² 45, 208 ; 284 ; 285 ; 347 ; 436 ; B² 47, 323 ; 351 v^o, etc...

⁴ *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVI.

⁵ DEPPING, IV, 338.

⁶ 20 juillet 1680 (Mar., B² 42, 269) ; 6 août 1681 (Mar. G. 184, n^o 89).

⁷ 26 mai 1680 (B² 43, 259).

⁸ 28 janv. 1681 (Mar., B² 44, 33 v^o).

liers se rendraient chez les calvinistes agonisants pour leur demander s'ils persistaient dans l'hérésie au moment suprême (15^e novembre 1680) ¹, et l'on prit comme de juste des mesures pour qu'il ne fût pas mis obstacle aux abjurations (19 avril 1681) ².

Seignelay écrit personnellement aux réfractaires pour les exhorter, aux autres pour les féliciter ³.

De 1680 à 1683, il dirige au jour le jour la campagne de conversions, non en soldat, mais comme le ferait un prêtre. Une mission réussit dans l'Angoumois, une autre échoue à Toulon ; il fait appel aux Jésuites ⁴. « Le Roy, écrit-il à l'intendant de Rochefort le 18 février 1680, veut... bien entrer dans les expediens les plus convenables pour travailler à la conversion des heretiques du pays d'Aulnix et de la coste de Xaintonge, et pour cela il faut qu'avec un grand secret et une grande précaution vous vous informiez des noms de tous les ministres des églises dudit pays, de leurs talens, de leurs biens, du profit qu'ils tirent de leurs fonctions, et que dans la suite vous taschiez de connoistre ceux qu'il seroit plus aisé de convertir, en leur donnant quelque argent et les assurant d'une subsistance proportionnée à ce qu'ils tirent de leur employ... ; il ne faut pas faire comme vous avez accoustumé ; vous devez vous faire un sujet de suite et d'application continuelle de cette affaire... et me rendre compte tous les mois par une lettre particulière... des diligences que vous avez faites... Observez aussy qu'il n'y a que le secret qui puisse faire reussir un dessein de cette nature et vous devez bien prendre garde aux gens dont vous vous servirez ⁵. » En mai 1680, Seignelay étant à Rochefort ordonne une enquête secrète sur tous les ministres de l'intendance et les fait travailler en sous-main. Il se félicite que l'un d'eux, Rossel, s'étant converti,

¹ O¹ 24, 290.

² O¹ 25, 126 v^o.

³ Mar., B² 43 ; 53, *passim*.

⁴ Mar., B² 43, 440 ; 456 v^o-457 ; B² 45, 348 ; B² 47, 503 ; B² 49, 205 v^o.

⁵ Mar., B² 43, 101 v^o, 102 v^o.

veille bien faire des conférences en faveur du catholicisme devant ses anciens coreligionnaires¹. Plusieurs fois revient dans les ordres royaux cette idée qu'il faut s'attacher à la conversion des ministres et leur promettre de fortes pensions².

L'intendant Demuin s'y emploie ; il veut aussi réduire les « anciens » de la religion, mais rencontre une telle résistance chez ceux de Marennes, qu'il propose de les exiler pour les punir, projet blâmé par Seignelay comme particulièrement injuste et imprudent³. Celui-ci fait pourtant reléguer au Hâvre un particulier qui empêchait les conversions à Toulon⁴, et emprisonner dans les Tours de la Rochelle un ministre de Marennes qui servait aussi mal le roi chez lui⁵.

Mais de tels ordres sont isolés, et il est remarquable de voir le secrétaire sans cesse alarmé du « zèle indiscret et mal réglé » de son intendant de Rochefort, Demuin. « Le Roi a esté fort surpris, lui écrit-il le 6 juin 1681, de l'ordonnance extraordinaire que vous avez rendue pour défendre a ceux de la R. P. R. de se servir de pilotes ». Il ne veut pas vous faire l'injure de la casser, mais vous ordonne de la rapporter à la première occasion⁶. Le lendemain, nouveau blâme pour une affaire qui n'est point précisée : Sa Majesté veut bien convertir les réformés, mais « ne leur veut pas pour cela faire injustice dans les procès ordinaires⁷ ». Le 1^{er} décembre suivant, Seignelay veut savoir si un prévôt de son ressort a réellement emprisonné sans ordre un protestant et opéré la confiscation de meubles et de papiers⁸, et, dans le même mois, il fait honte à l'étrange intendant d'avoir fait afficher de lui-même dans l'île d'Olé-

¹ Mar., B² 43, 296 ; 341 v^o.

² Mar. G 184, n^o 85.

³ 8 juillet 1680 (Mar., B² 43, 341).

⁴ 1^{er} sept. 1680 (Mar., B² 43, 398 v^o).

⁵ 18 nov. 1681 (Mar., B² 44, 440).

⁶ Mar., B² 45, 208 v^o.

⁷ Mar., B² 44, 219 v^o.

⁸ Mar., B² 45, 442.

ron que les nouveaux convertis seraient exempts de la taille et que les réfractaires la paieraient double ¹. Il lui recommande enfin le 2 mars 1682 à propos d'une affaire arrivée à Tonny-Charente de bien « prendre garde de rien faire contre les prétendus réformez qui puisse aller à la diminution du commerce, et comme [S. M.] n'est pas assez informée de ce qui regarde cette affaire, Elle est bien aise de luy dire en général que son intention n'est pas d'empescher que ceux de la R. P. R. fassent leur commerce librement ². »

Du vivant de Colbert, la moindre atteinte au commerce ou à l'industrie était réprimée, puisque les entrepreneurs protestants de la manufacture de draps d'Abbeville s'étant plaints d'un convertisseur, le père capucin Marcel, qui les pressait trop, Seignelay eut le réel courage d'inviter très expressément l'évêque à « modérer le zèle de ce bon religieux ³ ».

D'une façon générale il recommandait d'agir « avec beaucoup de prudence et de modération, en sorte que les religieux n'ayent pas lieu de se plaindre de ce qui sera[it fait] pour leur instruction ⁴ ».

Le clergé, de plus en plus puissant à la Cour, obtint qu'on lirait dans les temples l'*Avertissement pastoral* qu'il avait rédigé le 1^{er} juillet 1682. Cette nouvelle causa une vive émotion parmi les ministres du temple de Charenton, le seul lieu de prêche de la région parisienne, le plus vénéré de France. Ils tremblaient que cette lecture ne fût faite au milieu d'un office ⁵ et s'ouvrirent de leurs craintes à l'intendant de Ménars. Seignelay, saisi de la chose, fut d'avis de leur épargner une humiliation inutile ⁶, et c'est dans le consistoire seulement que l'official de l'archevêque de Paris lut l'avertissement le 20 septembre 1682. Suivant les ordres

¹ *Ibid.*, 511 v°.

² Mar., B² 46, 112.

³ DEPPING, IV, 320.

⁴ 30 mars 1683 (Mar., B² 49, 128 v°).

⁵ *Histoire de la Révocation*, t. III, 2^e p., Delft, 1695, in-4°, p. 564.

⁶ Fr. 20966, f° 209 et nouv. acq. fr. 1555, fol. 62 v°.

de son supérieur, l'intendant de Ménars, qui y assistait, fut plein de courtoisie et de déférence : le ministre Claude le reçut de même et fit remarquer jusqu'où allait « le respect très profond » de ses coreligionnaires « pour le Roy, et leur parfaite obéissance, puisqu'ils font aujourd'hui un sacrifice d'affliction et d'amertume ¹. » Enfin « on se sépara avec honnêteté de part et d'autre et M. l'Intendant dit, montant dans son carrosse, qu'il témoigneroit au Roy le respect avec lequel on avoit reçu les ordres de S. M., et qu'en son particulier il en estoit tout satisfait ² ».

La modération du secrétaire d'Etat venait peut-être d'éviter des incidents regrettables pour les deux partis.

Deux lettres résument la politique suivie par les Colbert avant septembre 1683. Elles furent certainement élaborées dans le secrétariat de la maison du Roi, car dans le manuscrit où elles se trouvent aujourd'hui, elles sont indiquées comme figurant en 1786 au « dépôt du Louvre », preuve qu'elles appartenaient bien à ce ministère. Est-ce Colbert, est-ce Seignelay qui les a dictées ? Problème insoluble, et que leur date de 1682 trancherait plutôt en faveur du second. L'une, datée de Versailles le 10 juillet 1682, invite les évêques à organiser une campagne pacifique de conversions, leur « recommandant sur toutes choses de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion et de ne se servir que de la force des raisons pour les ramener à la connoissance de la vérité, sans rien faire contre les édits et déclarations en vertu desquelles l'exercice de leur religion est tolérée ³ ». Le second document est un projet de lettre aux intendants de la même époque : il donne pour convertir le conseil de procéder « avec tout le raisonnement de la prudence et de l'honnêteté chrétienne. Ce sont des ames qu'il faut gagner à Dieu par la douceur de la charité afin qu'elles reviennent d'elles mêmes au sein de l'église et que ce soit plutôt volontairement que par crainte ⁴. » Et ces

¹ TT 240, XIII.

² Franç. 20966, fol. 209-210 v°, et nouv. acq. fr. 1555, fol. 62-63 v°.

³ Fr. 7044, fol. 53.

⁴ Fr. 7044, fol. 54.

paroles, qui auraient dû toujours rester la devise de Louis XIV ont été soulignées peut-être par la main de celui qui les dicta.

Et pour apprécier à sa vraie valeur la modération des mesures qui ont précédé la mort de Colbert, il faut les replacer dans l'air ambiant, les rapprocher des actes qu'à la même époque les autres secrétaires d'Etat présentaient à la signature royale, se rappeler que la première « dragonnade » avait sévi en Poitou au printemps de 1681, ordonnée par Marillac, encouragée par Louvois, et tellement effrayante que le roi dut la désavouer en destituant l'intendant. Il faut opposer à cette initiative cruelle du chef de l'armée les refus répétés du chef de la marine de prendre exemple sur elle malgré les sollicitations pressantes de l'intendant de Rochefort, Demuin. Dès la fin de mai 1681, cet homme au zèle intempestif réclame l'emploi des gens de guerre. Non, répond Seignelay ; ce moyen n'a pas réussi à Châtellerault ; il est indigne¹. Demuin insiste, il propose d'envoyer des soldats de l'amiral à la Tremblade. Inutile, le roi refuse ; il ne faut « point y penser² ». Mais voilà qu'en août l'intendant s'autorise à mettre quelques archers de la connétablie en garnison chez des protestants : indignation et blâme du secrétaire³, qui, deux mois après, lui rappelle de ne point recommencer⁴, « luy répète encore que non seulement il ne faut point envoyer de gens de guerre chez ceux de la R. P. R., mais mesme qu'il leur en faut oster la crainte⁵ ». Ce langage clair ne pénètre pas dans l'esprit de l'entêté Demuin qui, par le courrier de retour, renouvelle son *delenda Carthago*. Cette fois Seignelay se fâche : « Sa Majesté a lieu de s'estonner de l'opiniastreté avec laquelle il continue de proposer tous les jours d'envoyer des troupes chez les gens de la R. P. R..., ayant esté

1 6 juin 1681 (Mar., B² 45, 208).

2 23 juin (Mar., B² 44, 255).

3 7 sept. (Mar., B² 45, 328).

4 23 oct. (Mar., B² 44, 406 v^o).

5 2 nov. (Mar., B² 44, 417 v^o).

desja escrit plusieurs fois qu'Elle n'estimoit pas à propos de le faire par des raisons qui auroient convaincu tout autre que luy¹. » — Finalement l'intendant est *cassé* : c'est dire qu'il ne faut point imputer au roi et à la cour tous les méfaits qui se sont commis en leur nom.

Une fois pourtant le jeune secrétaire, un peu jaloux des succès de Louvois en Poitou, semble se laisser ébranler par les instances des violents. Il propose au roi de faire loger chez les seuls protestants les quatre compagnies du régiment de Chevreau qui allaient arriver à Saintes au milieu d'août 1681. Ce serait, dit-il, une crainte salutaire pour tous ceux que des considérations de famille ou d'intérêt retiennent dans l'hérésie². Nous ne savons si Louis XIV et Colbert approuvèrent ce projet. Mais en définitive il n'y avait pas là l'idée d'une véritable expédition militaire : les troupes passent par hasard : on doit les loger. C'est une nécessité dont on pourra tirer un avantage. Nous venons de voir que ce n'est pas là la manière habituelle de Seignelay et qu'il a lui-même déclaré à Demuin avoir de sérieuses raisons pour ne pas user des troupes à l'ordinaire.

Il ne faut pas cependant s'imaginer que ces raisons procèdent uniquement de sentiments d'humanité et de justice. Il y a une autre préoccupation plus utilitaire, et, si dans le courant de 1682, on ne cesse d'exhorter les intendants de marine à « rassurer tous les esprits desdits pretendus reformez, sans rien faire de nouveau contre eux », c'est « afin de les empescher... de passer dans les pays estrangers... Ce qui s'est passé en Poitou, qui les a obligé de se retirer, est entièrement finy a present³. »

Voilà une considération qui a pour beaucoup inspiré aux Colbert leur conduite modérée des premières années. L'émigration devenait inquiétante et il fallut, dès le début de la persécution, prendre contre elle des mesures délicates que nous étudierons en bloc un peu plus loin.

¹ 28 nov. 1681 (Mar., B² 44, 436).

² Mar., B² 46, 288 ; B² 47, 247 ; 442.

³ Mar. G 184, n^o 89.

Mais il y eut aussi des motifs plus nobles, et l'on ne peut quitter le grand Colbert sans écouter l'apostrophe qu'à la veille de disparaître, il adressait à Louis XIV :

« La victoire que le Clergé remporta sur les Huguenots fut célèbre... ; mais je ne sais *ce que la postérité dira* de ce que les intendans de province y emploierent vos dragons, maxime qui ne venoit point de vous. » Et l'on fit endurer à certains, ajoute-t-il, de tels tourmens, que « s'ils avoient été dans la bonne voie, on pourroit à bon droit leur donner le nom de *martirs* ¹. »

*
**

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DU NOUVEAU MINISTRE

(septembre 1683 - mai 1685)

Colbert disparu, la ligne de conduite ne dévie pas brusquement comme d'aucuns l'ont imaginé. Un des bons côtés du régime des *survivances* est de donner à l'action des gouvernements un caractère de continuité que n'altèrent point la disparition et le remplacement des individus. Pendant quinze ans, le marquis de Seignelay est le collaborateur attitré, le successeur désigné de son père : rien ne nous permet de supposer qu'il y ait eu à aucun moment entre eux deux quelques divergences de vue sérieuses : dans ces conditions pourquoi l'œuvre du second serait-elle en contradiction avec celle du premier ?

Il est certain que l'on va passer de la défensive à une guerre de conquêtes : c'est que l'évolution continue, les événements se précipitent, le roi ordonne. Une importante résolution prise dans le Conseil tenu le 13 août 1684 marque aux secrétaires d'Etat qu'ils ont le devoir de catholiciser sans retard la France.

¹ *Testament politique de messire J.-B. Colbert*, la Haye, 1697, in-16, p 400-401.

Trois séries d'opérations caractérisent la période d'activité comprise entre la mort de Colbert et les demandes de l'assemblée du Clergé réunie en mai 1685 : c'est la suite des mesures prises pour la conversion des enfants, pour celle des gens en place, enfin la lutte contre les consistoires et les ministres.

Education des enfants.

En ce qui concerne les enfants, aucun changement n'intervient dans la politique amorcée par les règlements antérieurs. Seignelay donne tous ses soins à les faire observer d'abord, à les compléter ensuite. Sa correspondance prouve qu'il s'occupe des plus petits et des plus humbles, avec fermeté, mais sans brusquerie¹ : des parents réclament leurs filles qu'on avait sans doute placées dans un couvent pour leur apprendre la religion du roi : si l'on voit qu'elles ne se veulent point convertir, il faudra, dit-il, les leur rendre².

L'application des déclarations antérieures suscite une difficulté qu'on n'avait pas prévue. Quelques calvinistes, pour punir leurs enfants de leur conversion, se mettent à leur refuser la subsistance. « Il faudroit, suggère un employé du secrétariat, une déclaration par laquelle il fût ordonné qu'aussitôt qu'un enfant se sera converti, les père et mère seront tenus de luy donner une provision alimentaire et annuelle, ainsi que le magistrat la régleroit³. » Mais le secrétaire estime qu'on peut bien employer cette contrainte toutes les fois que le cas se présente sans l'appareil d'une déclaration⁴.

Une jeune fille s'est laissée séduire par un garde du Roi, enlever d'un cloître où on achevait de l'édifier. Le Parlement lui a été pitoyable : la maison était dure, elle se sera « laissée persuader » ; il lui permet de se retirer chez un parent, le sieur de Maisonfort. Seignelay approuve. Il la

1 O¹ 28, 440 ; 441 ; O¹ 29, 109 v^o ; 214 v^o ; etc...

2 DEPPING, IV, 359.

3 Fr. 7044, f^o 59.

4 O¹ 28, 20 (16 janvier 1684).

traite en âme faible, en enfant ; et c'est pourquoi l'intendant de Bezons est par lui chargé de s'informer « si la femme dudit sieur de Maisonfort est d'un bon exemple et d'une piété assez reconnue pour laisser cette fille auprès d'elle sans danger ¹. » C'est qu'on lui confiait une fille de « ministre », dont la conversion durable serait du meilleur retentissement.

Touchant les baptêmes nous avons à ce moment deux lettres tout à l'honneur de Seignelay. Il en a bien l'initiative puisque la seconde est communiquée non seulement aux intendants de son ressort, mais même aux trois secrétaires ses collègues. L'une, datée du 25 janvier 1685, permet à le Camus, « dans la rigueur de la saison et pour des nécessités pressantes [de] donner des permissions à ceux de la R. P. R. de faire baptiser leurs enfants dans les maisons où ils seront nés et non chez les ministres ². » L'autre, du 5 mai suivant, recommande de veiller à ce que les protestants ne laissent point mourir leurs enfants sans baptême ³. Voilà des précautions fort louables si elles sont sincères, tout à fait habiles si elles ne l'étaient point. Y faudrait-il voir un acheminement vers l'intrusion des prêtres catholiques auprès des nouveaux-nés de la religion adverse ?

La faillite des missions.

Il semble que les conversions d'adultes n'avancent pas fort aux environs de l'année 1684. Le grand effort donné entre 1680 et 1683 a produit tout ce dont il était capable ; les tièdes, susceptibles de se convertir, l'ont déjà fait ; les convaincus, qui ont résisté aux promesses et aux faveurs prodiguées depuis trois ans, continueront à y rester insensibles. Vainement on renouvelle les encouragements pécuniaires ; vainement on paie des matelots catholiques pour catéchiser leurs camarades opiniâtres ⁴.

L'intendant général de la marine, de Bonrepos, écrit

¹ O¹ 29, 54 v^o (13 janvier 1685).

² O¹ 29, 77 v^o.

³ O¹ 29, 229 v^o.

⁴ Mar., B² 55, 122 ; 154 ; etc.

de Rochefort, où il est en tournée d'inspection le 19 mai 1685 : « Messieurs les évêques ne font guère de conversions quoy qu'ils soient fort zelez et qu'ils vivent en gens de bien, mais il faut se mesler un peu plus qu'ils ne font avec ceux à qui ils ont à faire ; les missionnaires ne font rien du tout, et ceux qui distribuent les aumosnes du Roy n'attirent que des gens qui sont dans la nécessité et se contentent d'envoyer des rolles à la cour... » Ces nouvelles recrues, « bien loin d'ayder la religion, luy sont à charge et se rendent méprisables par les voyes dont ils sont obligez de se servir pour vivre ¹. »

« Le commerce de ce pays, ajoute le même rapporteur, est entre les mains des religionnaires et... on ne l'en peut tirer a present sans un grand préjudice, parce que les catholiques ne sont pas assez forts pour le soustenir. On peut dire la mesme chose de la navigation ; les principaux maistres sont de la R. P. R. et le plus grand nombre des bastimens marchands leur appartient, et ils font tout ce qu'ils peuvent pour s'empescher de donner de quoy vivre aux catholiques ². »

Une statistique envoyée quelques jours plus tôt par Bonrepos, établit que le département de Rochefort comporte 3.107 hommes de mer réformés sur un total de 10.080 marins, et 669 officiers huguenots sur un ensemble de 1.208 officiers marinières ³. Aussi les nouveaux catholiques sont-ils malheureux, car « les principaux marchands et maistres de navires de ce pays qui sont huguenots, n'employent point ceux qui quittent leur opinion ⁴. » Une crise analogue sévit à Dieppe où les catholiques, même anciens, « sont obligez d'avoir procès pour le payement de leurs gages » lorsqu'ils ont servi sur des vaisseaux protestants ⁵.

Seignelay protège ses coreligionnaires avec beaucoup de

¹ Mar., B³ 48, 289.

² *Ibidem*.

³ Mar., B³ 48, 271 (13 mai 1685).

⁴ *Ibidem* (même date).

⁵ Mar., B² 51, 112 (28 févr. 1684).

modération ¹, embauche le plus de nouveaux convertis possible sur les vaisseaux du roi ². Il défend aussi les recrues de l'Eglise contre les retours de conscience possibles, comme cette dame de la Vézerie, qui, après « être retombée dans l'hérésie », aurait abjuré à nouveau et fait élever ses filles par l'Eglise, malgré la volonté de son mari, y gagnant la rémission de sa peine et la faveur singulière pour sa belle-mère d'avantager un consistoire (janvier 1684-juillet 1685) ³.

Mais les conversions proprement dites, suscitées par les moyens pacifiques, chôment sensiblement dans cette période de la lutte ⁴. C'est par le retrait progressif des charges publiques ou semi-publiques aux huguenots établis qu'on continua de susciter les abjurations. Le prétexte était le prétendu danger causé aux catholiques.

Examinons les dessous de cette affaire d'un mercier de Laon qu'avait exclu de la maîtrise pour sa religion trop avouée le juge prévôt de la ville. Sur la plainte de l'intéressé, Seignelay fit au procureur général ces recommandations suggestives : « ...Vous devez faire entendre à ce juge qu'il ne devoit pas ainsi par sentence ouvertement exclure ledit Rotisset, mais seulement l'empescher par d'autres voyes d'entrer dans ladite communauté des merciers ⁵ » (26 juillet 1683), et le 27 novembre 1684 : « Le mercier Rotisset ayant interjeté appel pour sentence du juge ordinaire qui refusoit de le recevoir mercier..., le roi, ne voulant pas prendre parti contre lui ouvertement, ordonne aux officiers du présidial de ne pas rendre de jugement sur l'appel, et s'il fait un nouvel appel au Parlement, fait encore même défense pour le Parlement ⁶. » Le procédé n'a pas d'excuse : ou la seule qu'il ait, si l'on admet que la fin justifie tout, c'est d'être habile. Il s'agit de réparer la faute d'un

¹ *Ibidem*, et O¹ 28, 320.

² Mar., B³ 48, 271.

³ O¹ 28, 36 ; 53 v^o ; 83 ; 417 v^o ; 477. O¹ 29, 280 ; 309 v^o.

⁴ O¹ 28, 395 ; O¹, 29, 156 v^o.

⁵ O¹ 27, 198.

⁶ O¹ 28, 440 v^o.

petit juge, d'indiquer la conduite à tenir dans les occasions de ce genre. Il n'y a pas là d'opinion à soutenir : on est forcé de commettre l'injustice : mieux vaut encore ne la point avouer. Il ne faut pour rien en salir le nom du roi ; nous verrons comme Seignelay est soucieux de l'opinion publique.

Il n'a pas songé à proscrire du corps des *merciers* les religionnaires : il ne veut pas leur interdire encore le métier de *libraire*, mais il y aurait plus de droits. Le 30 novembre 1683, il charge les intendants de lui marquer dans leurs mémoires les libraires et imprimeurs qui professent le calvinisme. Par ce moyen il pourra faire surveiller de plus près les ouvrages sortis de leurs officines, saisir les occasions d'entraver leur industrie¹.

On lui signale le 10 janvier suivant « un *médecin* de la R. P. R. que les maires et échevins de Chaulny proposent de recevoir dans la ville. » Ordre formel à l'intendant de s'opposer à cette réception².

Le 21 août, le secrétaire prend une résolution plus générale contre les *experts*. Ici le prétexte est plausible : on peut l'exposer, en faire l'objet d'une déclaration détaillée : « Bien que nous ayons estimé à propos non seulement de supprimer les chambres *my parties* et d'ordonner à plusieurs officiers de la R. P. R. de se défaire de leurs offices, mais aussi de défendre aux seigneurs hauts justiciers d'établir dans leurs terres d'autres juges que les catholiques..., néanmoins comme il arrive souvent que les catholiques sont exposés aux jugements de ceux de lad[ite] relig[ion] lorsqu'ils sont pris pour experts, les juges étant obligés de se conformer à leurs rapports... », les réformés ne pourront plus à l'avenir être nommés experts dans aucune affaire³. C'est une sorte de discrédit officiel habilement jeté sur l'honorabilité des religionnaires.

Remarquons, pour compléter ce système, une formule

¹ O¹ 27, 348.

² O¹ 28, 14 v^o.

³ O¹ 28, 291.

qui, dès 1683, accompagne la rédaction des pensions, provisions, permissions et faveurs quelconques : ce sont les mots : *faisant profession de la R[eligion] C[atholique], A[postolique] & R[omaine]* ¹. En février 1684, elle fait place à une autre plus rigoureuse : *après toutefois qu'il vous sera apparu de la R. C. A. & R.* ². Ainsi voilà les protestants globalement disgraciés, traités comme d'indociles sujets en qui l'on ne peut avoir confiance. Les réglementations de toute sorte qui pèsent sur les carrières publiques au xvii^e siècle rendent ces formules d'exception bien moins odieuses qu'elles ne le paraîtraient aujourd'hui.

Entraves au culte.

Mais dans cette période la lutte se concentre principalement contre les ministres et l'exercice du culte. Seignelay agit en cela de concert avec Châteauneuf et avec le Conseil d'Etat. Il affecte de considérer les ministres comme séditionnaires, leurs assemblées comme dangereuses, affiliées avec l'étranger. Au fond, on parlait de ce principe que supprimer le culte, c'était supprimer la foi insensiblement, — le principe de la Révocation moins affirmé. Sans doute luthérianisme et calvinisme sont des sectes assez mystiques et peu extérieures. Mais qu'on se figure l'état de ces fidèles mal vus de leurs concitoyens et sourdement persécutés, se réunissant le dimanche pour honorer Dieu en commun, et l'on comprendra quelle force intérieure ils puisaient contre leurs ennemis en y venant entendre leurs pasteurs, par suite, quel intérêt offraient pour l'avancement des conversions les restrictions à cette liberté cultuelle.

Le 26 juin 1684, ce fut une déclaration expliquant « les peines auxquelles pourront estre condamnez ceux de la R. P. R. qui feront des assemblées [hors des temples et sans les ministres]... mesme dans les lieux où l'exercice leur est permis. » La déclaration du 30 août 1682 y avait déjà pourvu, avec interdiction d'exercice dans ledit lieu,

¹ O¹ 27, *passim*.

² O¹ 28, 37 v^o *sqq.*

amende et punition corporelle : la présente ajoute à ces peines un bannissement de neuf ans du baillage ou de la sénéchaussée ¹. — Ce fut encore le 17 juillet un ordre au lieutenant-criminel de faire des poursuites contre ceux qui prenaient des charges dans les consistoires tenus chez l'ambassadeur de Hollande et les envoyés d'Angleterre et Danemark. Ne pouvant atteindre les vrais coupables, il fallait poursuivre les Français en faute dès leur sortie de l'asile étranger.

Ici se place un édit trop important pour que nous le passions sous silence ². Mais comme il existe d'autre part avec le visa de le Tellier et le contre-seing de Phelypeaux ³, et comme sa rédaction, pleine de longueurs et de réticences, révèle à s'y méprendre le style de cet autre secrétaire, nous le mentionnerons seulement pour le parti qu'en tirera Seignelay à l'occasion. C'est pour empêcher les ministres de la religion réformée d'exercer leurs fonctions plus de trois années consécutives dans un même lieu sous les peines ordinaires d'amende, disqualification, interdiction d'exercice (août 1684).

Mais vite reparaissent le style et les principes du fils de Colbert : « Ayant esté informez que les biens donnez par ceux de la R. P. R. aux pauvres de lad[ite] relig[ion] estoient souvent employez aux affaires particulières des consistoires qui en avoient la disposition et qu'on s'en servoit mesme pour empescher les conversions, nous avons estimé à propos que tous les biens... légués... aux pauvres de lad[ite] r[eligion]... seroient delaissez aux hospitaux des lieux où sont lesdits consistoires..., à la charge que les pauvres de lad[ite] r[eligion] y seroient receus aussi bien que les catholiques et traitez avec la mesme charité sans y pouvoir estre contrainets à changer de religion..., Versailles, le 21 août 1684 ⁴. » Langage excellent s'il eût été sincère, tactique des plus adroites. Du même coup les con-

¹ O' 28, 199.

² O' 28, 289.

³ BENOÎT, *Eclaircissements*, t. IV, p. 159.

⁴ O' 28, 392.

sistoires étaient accusés et dépouillés, les indigents non catholiques convertis malgré la promesse, les apparences toujours sauvées.

Les déclarations ne suffisaient pas : il fallait les appliquer avec discernement : « Le sieur de Ste-Thonte ayant donné avis de trois maisons à Paris où l'on donne retraite aux pauvres de la R. P. R., le Roy m'a ordonné de vous escrire (à la Reynie), de voir sur ce le père Lachaise » (30 septembre 1684) ¹. » Malgré la déclaration précédente, qui aurait pu justifier une brutale intervention, Seignelay agit avec sa prudence accoutumée. Il consulte comme souvent les personnes compétentes.

Le 4 septembre, il réglémentait ainsi l'exercice de la religion dans les châteaux : « Ceux de la R. P. R. se prévalant des troubles qui ont agité notre royaume pendant le règne du feu roy... et durant notre minorité, ont tasehé d'estendre les privilèges qui leur ont esté accordez par les édits de pacification... Nous avons remarqué que, sous prétexte que par l'art. 7 de l'Edit de Nantes il a esté permis à ceux de lad[ite] religion qui possédoient dans notre royaume et pays de notre obéissance, haute justice ou plein fief de haubert... d'avoir chez eux l'exercice de lad[ite] relig[ion] tant pour leur famille, sujets, qu'autres qui y voudront aller, la plupart des seigneurs reçoivent à l'exercice toute sorte de personnes indifférentes, ce qui est absolument contraire à la disposition de ces édits dont l'esprit n'a esté que de permettre... d'admettre à l'exercice qui se feroit chez eux leur famille, leurs vassaux et autres personnes qui se trouveroient actuellement domiciliées dans l'estendue de ladite haute justice... [sans quoi] il n'y auroit aucune différence considérable entre l'exercice public et celui d'un seigneur [et comme préjudiciable à la tranquillité publique]... [défendons aux seigneurs d'admettre sous quelque prétexte que ce soit d'autres personnes que les susdits] à peine de 500 l[ivres] d'amende applicables à l'hospice le plus prochain tant contre ceux qui se trouve-

¹ O¹ 28, 396 v^o.

ront à l'exercice... que contre les seigneurs qui les y souffriront, de privation pour toujours de l'exercice dans leurs maisons, et, contre le ministre qui y auroit presché, d'interdiction pour toujours des fonctions de son ministère¹. » Peut-on dire que Seignelay ait eu alors l'intention de faire abolir l'édit de Nantes et ne cherchait-il pas plutôt à rendre inutile une révocation ? Il n'envisageait peut-être pas cette idée. Tandis que le roi s'impatientait d'entendre sans cesse les protestants lui reprocher de violer la foi de son aïeul et de son père en la teneur du fameux édit, Seignelay astucieusement retournait les armes contre les adversaires, les accusant d'avoir les premiers enfreint les articles dont ils se réclamaient. Et quelquefois n'avait-il pas tout à fait tort. Au reste sa raison était toujours la meilleure.

Les consistoires furent à la même époque l'objet d'une déclaration qui peut être mise en parallèle avec celle du 22 mai 1683 ouvrant aux catholiques « bien intentionnés » l'accès des prêches. L'article 34 de l'édit de Nantes accordait, expose-t-elle « à ceux de la R. P. R. la faculté de tenir des synodes, colloques et consistoires pour les règlements de leur discipline, après toutefois en avoir obtenu la permission. » Mais les machinations politiques qui s'y pratiquèrent firent rendre à Louis XIII l'édit d'avril 1623 défendant « aucunes assemblées qu'il n'eust esté auparavant nommé un officier de lad[ite] relig[ion] pour y assister... » Ces commissaires furent trop complaisants : la déclaration du 10 octobre 1679 exigea alors la « présence d'un commissaire par nous choisy soit de la R. C. A. et R. ou de la P. R. ainsi que nous l'estimerions à propos. » Mais ce furent encore des intelligences secrètes, des synodes avec les consistoires, des levées d'impôt illégales et autres coupables manœuvres : « A ces causes... voulons... que dorénavant nos sujets de la R. P. R. ne puissent tenir leurs consistoires qu'une fois en quinze jours et en présence d'un juge royal qui sera par nous nommé, dans laquelle assem-

¹ O¹ 28, 393.

blée il ne sera traité d'aucunes matières que de celles qui leur sont permises par les édits..., à peine d'interdiction pour toujours de l'exercice et démolition du temple... Versailles, 31. août 1684 ¹. » C'est là un véritable point de droit historique discuté pas à pas et logiquement élucidé : on se croirait moins à l'apogée du grand règne qu'au temps des légistes de Philippe IV. Effectivement Louis XIV avait déjà eu plus d'une fois maille à partir avec les consistoires ; il avait reconnu notamment l'inutilité qu'il y avait pour lui de s'y faire représenter par des ministres protestants qui se trouvaient ou trop dévoués à leur religion, et de ce fait impropres aux desseins de Louis XIV, ou trop empressés à servir le roi, et par-là même suspects aux leurs, comme ce Jacques d'Allemaigne, ministre de Sezanne en Brie et député au Synode provincial de Charenton en 1671, qui fut violemment pris à partie par le ministre Daillé et presque chassé de l'assemblée ². L'idée de la déclaration actuelle avait été suggérée en septembre 1680 par un missionnaire envoyé à Rochefort et approuvée dès cette époque par le secrétaire d'Etat qui répondait : Le projet de ne plus accorder de Synode sans commissaire catholique me paraît bon « et je vous avoue que je souhaiterois bien que ce moyen fust assez fort pour les détruire ³. » La déclaration attendit quatre ans pour paraître, mais à sa suite figurèrent les noms des commissaires commis à cette surveillance, gens de confiance nommés en bloc par le roi ⁴. Le coup paralysait la défense des intérêts religieux qui s'organisait naturellement dans les consistoires. Du reste, expliquait Seignelay au lieutenant de Melun, « ne tenir consistoire qu'une fois en 15 jours, cela veut dire qu'ils ne le pourront tenir plus souvent, mais il ne s'ensuit pas pour cela qu'ils soient obligez de le tenir tous les 15 jours, et il seroit à souhaiter qu'ils n'en tinssent qu'une fois l'an ou moins. » (19 janvier 1685) ⁵.

¹ O¹ 28, 445 v^o.

² 30 avril — 13 mai 1671 : TT 240, XIV, 156 ; 157.

³ Mar., B² 43, 437.

⁴ O¹ 28, 446, *sqq.*

⁵ O¹ 29, 166 v^o ; DEPPING, IV, 338, n. 1.

Dès lors les lettres se succèdent pour faire surveiller et empêcher les consistoires illégaux, démolir les temples neufs, interdire l'exercice des châteaux aux personnes étrangères¹. Des quêtes s'étant pratiquées dans les temples de Meaux, le lieutenant général doit « prendre connoissance de l'employ de ces deniers et arrester les comptes avec les anciens des consistoires (février-mars 1685)². Le secrétaire veille à tout, réchauffe le zèle des intendants trop timorés : « Lettre à M. de Ménars, Versailles, le 7^e mars 1685 : M^r, J'ay desja receu quelques procès-verbaux faits par M. le Vayer, intendant de la généralité de Soissons, en exécution de l'arrest du 4 septembre 1684 au sujet de ceux qui prétendent avoir droit de faire exercice de la R. P. R. dans leur fief, et comme vous ne m'en avez envoyé aucuns, vous voulez bien que je vous fasse souvenir de l'exécution de cet arrest qui est important dans cette matière³. » Même avis à de Bezons.

Cette hâte explique la « lettre du roy à la Chambre de la Tournelle pour luy dire qu'en attendant l'édit qui doit régler les affaires dont les conseillers de la R. P. R. pourront connoistre, les dits conseillers s'abstiennent des jugements des procès concernant la démolition des temples, suppression ou interdiction des lieux d'exercice de lad[ite] religion. » (17 janvier 1685)⁴. Mais cela ne suffit pas : le même jour, Seignelay envoie un procureur général des lettres de cachet contre ces conseillers⁵. Trois jours après, paraît l'édit annoncé : il répond déjà à un autre but : « ...Les impressions que la religion fait sur l'esprit des hommes étant les plus puissantes et les plus vives de toutes celles qu'ils peuvent recevoir, les roys nos prédécesseurs avoient donné à nos sujets de la R. P. R. de recuser mesme sans cause quelques-uns des juges catholiques devant lesquels ils avoient des procès civils ou criminels...

1 Oⁱ 29, 64 v^o.

2 Oⁱ 29, 170 ; 110 à 128.

3 Oⁱ 29, 142 v^o.

4 Oⁱ 29, 56.

5 Oⁱ 29, 57.

Lorsque nous avons supprimé la chambre établie en notre cour de Parlement de Paris en conséquence de l'édit de Nantes, nous avons bien voulu laisser à nos sujets faisant profession de la R. P. R. le droit de récuser deux des conseillers de la Grande Chambre de notre cour de Parlement de Paris... Il reste encore quelques-uns (de cette religion) lesquels s'animent d'un faux zèle, s'opposent autant que possible à l'exécution des édits que nous avons esté obligez de faire depuis quelques temps pour modérer les dispositions trop favorables de ceux que les désordres de l'Estat avoient obligez les roys nos prédécesseurs d'accorder à leurs sujets de la relig[ion] ;... à ces causes... voulons... que ces conseillers en notre cour qui font profession de la R. P. R. ne pourront estre rapporteurs d'aucuns procès ou des ecclésiastiques... auront interest..., que lesdits ecclésiastiques pourront les récuser dans aucune autre cause que celle de la religion... (et aussi) ceux qui auront abjuré la R. P. R. dans les trois ans auparavant... 20. janvier 1685 ¹. » — Cela ressemble fort à du Châteauneuf. Il y a dans toutes ces mesures une précipitation, une inconséquence tout à fait exceptionnelles dans la carrière de Seignelay ².

En général, nous le trouvons toujours maître de lui, poursuivant son programme sans faiblir, mais sans se laisser entraîner par l'action plus qu'il ne veut. S'il ranime parfois le zèle de ses subordonnés, il sait aussi le tempérer quand c'est utile : « A l'esgard de la femme du ministre de Coucy, il suffira d'observer sa conduite et [donner] des ordres pour en estre adverty ³. » — « Au sujet des deniers que ceux de la R. P. R. de Clermont en Beau-

¹ O^o 29, 65 v^o.

² Vérification faite, la fébrilité du secrétaire à cette date est fort explicable si l'on se reporte à la chronique suivante, du 20 janvier 1685 : « Le grand procès de Mme Colbert contre Bruant des Carrières... fut jugé à la grande direction... et Mme Colbert le gagna avec tous les avantages qu'elle pouvoit souhaiter... Cela étoit d'une grande conséquence pour la maison des Colbert, car c'étoit une espèce de justification de la conduite de feu M. Colbert, qu'on accusoit de plusieurs violences. » (SOURCHES, *Mémoires*, I, 171).

³ O^o 29, 137.

voisis donnent pour la subsistance de leur ministre..., je ne trouve pas qu'il y ait lieu d'empescher la levée des sommes » à ce nécessaires ¹.

Par cette conduite relativement raisonnable, Seignelay avait droit plus que tout autre aux éloges, sans doute fort exagérés, qu'au nom de l'Assemblée du clergé de France, son propre frère, le coadjuteur de Rouen, allait adresser à Louis XIV : « C'est en gagnant le cœur des hérétiques que vous domptez l'obstination de leur esprit ². »

(*A suivre*).

Eugène GUITARD.

¹ O¹ 29, 220 v^o.

² *Œuvres* de J. RACINE, éd. Garnier, Paris, s. d., in-4^o, p. 456.

LA MÉDECINE POPULAIRE GASCONNE

(Essai de folklore médical)

De toutes les traditions que, d'âge en âge, se transmettent les peuples, il n'en est assurément pas de plus chères à toutes races que les traditions médicales et l'esprit religieux. Les secrets de l'art de guérir sont parties essentielles du patrimoine ancestral, celles dont les générations successives se sépareront avec le plus de difficulté et cela se conçoit. De tous les fléaux qui assaillent l'humanité, les plus redoutables sont sans contredit la maladie et la mort. La maladie qui arrête l'exubérante activité de la vie et donne à l'esprit inquiet les torturantes visions de l'anéantissement final. La mort, la suppression de toute joie, l'éternel arrêt, la porte ouverte sur l'insondable gouffre ! Aussi contre elles, de tous les temps, se sont ligués les efforts des humains. Dans les prières aux dieux, les invocations aux forces mystérieuses, l'usage des vertus des plantes, toujours on a cherché une protection salutaire contre l'effroi de l'au delà.

Durant de longs siècles toute la médecine a résidé dans le trésor des formules populaires et aujourd'hui encore ils sont nombreux ceux qui poursuivent en des pratiques magiques ou surannées un remède et une consolation.

Nous ne voulons pas aborder ici l'étude des charlatans et rebouteurs qui infestent nos campagnes et nos grandes villes. Ils ne présentent aucun intérêt ni pour le Folkloriste, ni pour le médecin, leur vile besogne n'étant que basse escroquerie.

Il n'en est pas de même des vieux remèdes populaires, des vieilles formules dont certaines sont encore en usage, parmi nos plaines et nos monts de Gascogne. Si ces pratiques de nos pères peuvent sembler puérides et grossières à nos esprits orgueilleux et vains, n'en rions pas, recueillons-les plutôt avec un soin pieux, elles sont le passé vénérable, elles marquent les étapes lointaines de la civilisation, elles sont pour le chercheur aussi belles que peut l'être pour l'archéologue un chapiteau moussu ou quelque tombeau des âges primitifs sur lequel, à demi effacé, se lit encore un nom qui parfois fait rêver.

Quant aux formules dédaigneusement dénommées « *remèdes de bonnes femmes* » que la science moderne, si fière de ses progrès, et trop souvent de ses erreurs, ne les méprise pas. Elle est fille de cette thérapeutique de nos pères, c'est de cette longue expérience des siècles qu'elle est née, de là vient toute sa puissance. Et si l'ironie est chose facile, que ceux qui se moquent n'oublient pas qu'ils ne font que posséder les fruits dont le germe obscur était la précieuse recette que seul connaît encore quelque vieux paysan.

Dans cet essai sur la vieille thérapeutique gasconne nous serons forcément bien incomplet. Si nous voulions étudier de canton à canton, et même de village à village, les modifications progressives de cette médecine populaire, des volumes nous seraient nécessaires. Nous nous contenterons d'un aperçu général. L'esprit et les moyens demeurent d'ailleurs identiques à eux-mêmes, au milieu d'évolutions de détails. Des vallées du Comminges aux coteaux d'Entre-deux-mers, des Gorges pyrénéennes aux Landes de sables et d'ajoncs où flamboient les pins sombres, c'est toujours le même peuple, issu des Celtibères, nourri de la sève latine. Peuple mystique et farouche, dont la mentalité superstitieuse se complait aux pratiques de magie, aux formules de mystère. Nous les retrouvons, ces tendances, dès que nous scrutons le vieux formulaire de la race et nous devons leur consacrer une partie de notre travail.

Nous étudierons ensuite l'utilisation des produits d'origine animale ou minérale, qui souvent se combinent en des

ordonnances étranges, des recettes extravagantes qui font songer aux sibylles antiques.

Nous terminerons par un exposé de la thérapeutique par les simples. Thérapentique de tous les temps et de tous les pays, tour à tour mystérieuse et lumineuse, empreinte d'un cachet de sorcellerie ou au contraire révélant chez ceux qui en usaient d'un véritable sens de l'action guérissante des plantes. Cette thérapeutique du passé est encore en beaucoup de cas la thérapeutique du présent, peut-être même et pour de longs jours, celle de l'avenir. Sous des formes nouvelles, avec des appellations modernes et des théories savantes ce sont les vertus antiques, des plantes fécondes et régénératrices, c'est un lien de plus avec le passé.

Puisse notre étude apporter sa contribution à la vieille histoire médicale de notre race !

**

I. La sorcellerie médicale gasconne

Les formules magiques contre le « mal donné », « l'escuminje » et la « Messe de Sant-Seccri »

En la terre de Gascogne, il était, naguère encore, un être puissant et redouté : le Sorcier (*pousouè* ou *poudouè*). Héritier des prêtres antiques, il commandait aux esprits mauvais, et sa qualité de sujet du démon en faisait un personnage éminemment dangereux et dont il fallait à tout prix éviter la colère. Homme ou femme, le sorcier possédait les secrets qui protègent ou guérissent et son œuvre n'était pas toujours néfaste. S'il lui arrivait d'apporter le deuil et la désolation dans les familles, souvent aussi il déjouait et détruisait les machinations diaboliques de son voisin et concurrent ; on le respectait autant qu'il était craint.

Le sorcier a, en effet, le pouvoir de vous atteindre non

seulement dans vos intérêts matériels, mais encore dans votre santé physique et morale. Lorsqu'il est en butte aux maléfices de l'esprit malin représenté par son ministre le *pousouè*, le patient se livre à toute sorte d'actes excentriques et fous. Assurément quantité d'hystériques furent jadis considérés comme victimes de la sorcellerie. Ces malheureux avaient le *mau dat* ou le *Charmatori*. Ils étaient charmés (*charmats*).

Pour débarrasser le malade de sa terrible affection, aucune puissance humaine, aucun remède..... seul le sorcier pouvait intervenir. Deux moyens étaient à sa portée l'*escuminje* et la *Messe de Sant-Secari*. Dans ces pratiques de la vieille sorcellerie gasconne, nous retrouvons deux modalités de l'envoûtement, dont le rôle historique au moyen âge est bien connu.

L'*escuminje* ou *évocation* consiste à appeler la maladie, quelquefois même la mort et à leur désigner une victime dont elles s'empareront, abandonnant le sujet au profit de qui se fait la cérémonie. On sait le rôle que joue la suggestion dans la thérapeutique des états hystériques. Il n'est donc pas étonnant que l'emploi de ces moyens occultes fût souvent suivi de succès. De là pour les sorciers une gloire terrible.

Il existait d'ailleurs diverses méthodes de préservation contre l'*escuminje*, le *mal donné* et en général tous les maléfices du sorcier. La plus simple de ces pratiques était de l'éviter. Si l'on ne pouvait se dérober à sa rencontre, il fallait empêcher tout contact avec lui, et surtout ne rien accepter de ses mains, le moindre cadeau étant, pour ce messenger de l'enfer, le véhicule le plus sûr de sa puissance. Nous noterons à ce sujet que la pomme était considérée comme un des objets les plus redoutables, car depuis le paradis terrestre ce fruit est chargé d'apporter en ce monde l'influence néfaste du malin. Cette croyance en la nocivité occulte de la pomme est d'ailleurs très répandue et n'est point spéciale à la Gascogne.

Un des procédés employés par les suppôts de Satan pour jeter sur quelqu'un l'*escuminje*, étant de regarder fixe-

ment cette personne, si vous vous apercevez que l'on vous fixe dites aussitôt cette prière :

Que Sent-Simoun te pousse, carogno !
 Au diable que te da,
 Se nou-m hès par dou bén
 Em hascos pas dou mau.

(Que Saint Simon te pousse, carogne, — au diable qu'il te donne, — si tu ne me fais pas de bien, — que tu ne me fasses pas de mal.) Ceci dit, crachez par-dessus votre épaule gauche, vous serez préservé.

Mais hélas les sorciers sont si nombreux que l'on ne saurait s'environner de trop de précautions. Il faut toujours se méfier et prier *sent Saubadou* (?), saint Loup, saint Benoît, saint Eutrope, saint Simon. Ces pieux personnages sont délégués à l'office de la protection des foules contre les maléfices de Beelzébuth.

Si, malgré toutes ces précautions, vous étiez victime des pratiques magiques, il vous restait une suprême ressource, faire dire la *Messe de Sant-Sécari*. C'est une superstition générale en notre province. Notre savant ami, l'abbé Dambielle, l'a relevée en Gascogne toulousaine, nous-mêmes l'entendîmes raconter en Astarac, et elle a fourni des pages délicieuses pour son exquise *Miquette de Cante Cigale*, au romancier landais, notre tant regretté compatriote, Emmanuel Delbousquet.

Cette messe de Sant-Sécari se dit à minuit dans une église en ruine, hantée des crapauds et des chouettes. Elle a une liturgie spéciale, le célébrant revêt des ornements rouges, il commence par les dernières prières, sept cierges flambent sur l'autel.

La vertu spécifique de cet étrange sacrifice est de dessécher lentement et de conduire sûrement à la mort au milieu de souffrances longues et incompréhensibles, celui contre qui il est célébré.

A lire ces choses il peut paraître que ces conceptions lugubres et diaboliques furent forgées par l'imagination fertile de quelque romancier. Il n'en est rien. Elles sont

caractéristiques de l'esprit farouche de la race gasconne. Elles reflètent à merveille les obscures pensées du peuple de nos campagnes, resté encore très primitif en certains coins des Landes ou du Gers. Et cela peut paraître étrange, mais il existe encore quelques vieux paysans, quelques femmes qui croient toujours à la puissance de Sant-Sécari, et qui, très gravement, viennent trouver les prêtres afin d'obtenir par leurs prières d'être débarrassés d'une rivale dangereuse ou d'un voisin gênant. On retrouve bien là la mentalité latine et italienne. Inutile d'ajouter quelle réponse donne le clergé à ces extraordinaires quémandeurs.

*
**

Le Sorcier médecin

A part les deux terribles et exceptionnelles pratiques de l'*escuminje* et de la *Messe de Sant-Sécari* qui font de lui un être redoutable, le sorcier gascon intervient journellement dans les maladies naturelles par ses incantations et ses sortilèges.

Multiples sont les affections où sa science est mise à l'épreuve et nombreux sont les remèdes que son antique savoir offre aux patients pleins de foi. Nous n'avons pas la prétention de les donner tous ici. Nous nous contenterons de relater, pour l'instant, quelques pratiques magiques.

De par sa vie rurale et active, le Gascon est sujet aux *entorses et luxations*. Lorsque cet accident (*forsadura*) se produit, le blessé doit être amené, et cela dans le plus bref délai (le détail a son importance), chez une personne possédant le secret. L'opérateur, son pied droit déchaux, pratique, avec le gros orteil un signe de croix sur la région lésée en prononçant à mi-voix la formule mystérieuse :

Té-Anté-Antété-Superantété

Presque toujours tout rentre dans l'ordre aussitôt, seule la souffrance persiste un nombre d'heures égal à l'inter-

valle séparant l'accident du traitement. D'où la nécessité de se hâter.

Il y a naturellement certaines modifications dans le rituel, d'une région à une autre. C'est ainsi qu'en Gascogne toulousaine c'est avec le pouce de la main droite que l'opérateur trace trois croix sur l'articulation endolorie.

Ailleurs, on a ajouté à la formule mystérieuse une phrase gasconne qui dit : *Bête je suis, bête je mourrai*. Le compliment est-il à l'adresse du mal, ou bien du patient, nous ne trancherons pas le différend !

Les paysans de la région de Samatan, ont un moyen radical de supprimer *la fièvre* : Il faut aller de grand matin, avant le soleil levé, devant un pied de menthe sauvage (*mandras*) et déposer en offrande du poivre, du vin et du sel, en récitant la formule :

Adéchats, moussu mandras
Jou qu'ei la frebe, tu l'as pas,
Aquin pebe, bin e sau
Preng-te la frebe, Jou me-n bau !

(Adieu, Monsieur Menthe. — J'ai la fièvre ; tu ne l'as pas. — Voici du poivre, du vin et du sel. — Prends la fièvre, moi, je m'en vais !)

Si ce moyen ne réussit pas, il faut alors mettre deux sous dans un verre d'eau, les y laisser durant deux jours, puis avaler cette macération d'un nouveau genre. On peut encore, si les deux procédés susdits ont échoué, attacher un noyer qui n'a jamais porté de fruit, et cela fait on se retire en ayant grand soin de ne pas revenir par le même chemin qui servit à l'aller.

Cette coutume de lier la fièvre à un arbre est un vestige du paganisme. Ceci se faisait jadis dans la Campine où, à des arbres sacrés, les fébricitants allaient attacher leur mal. Les Arabes d'Algérie le font encore et vont suspendre à de certains buissons, toujours les mêmes, des fragments de leur burnous, espérant ligotter ainsi leur paludisme.

Certains Gascons chassent encore le mauvais sort en plantant un clou dans la muraille et cela se rapproche fort de la

superstition de Belgique où sont très répandus les arbres à clous, chasseurs de maladies et de mauvais sorts.

Contre les coliques, les sorciers conseillent l'application sur le ventre de cataplasmes d'excréments de loup.

Il est cependant préférable d'avoir trois marrons dans sa poche et de les porter sur soi continuellement.

La *sciatique* se guérit lorsqu'on possède un fragment d'une branche de chêne ayant poussé sur l'aubier.

Contre cette affection et le lumbago, certains préconisent le port d'une ficelle de fouet autour des reins.

La meilleure façon de se débarrasser de *la goutte* est de la donner à un chien. Il est pour cela deux méthodes aussi simples qu'efficaces.

La première consiste à faire coucher avec soi un chien âgé de moins d'un an, le chien devient malade et le patient guérit.

Si l'on répugne à la pensée de fraterniser de trop près avec cet animal fidèle, mais malodorant, on prend une tranche de bœuf ou de veau, après l'avoir trempée dans du vin naturel, on la place sur la région douloureuse, on l'y laisse une demi-journée puis on la fait manger au chien qui devient goutteux.

La tendance aux *hémorragies*, en particulier à *l'épistaxis* est combattue par le port d'une racine de pivoine au cou.

Pour certains spécialistes ce serait, non pas une racine de pivoine, mais un pied de coquelicot qui serait efficace.

Si l'hémorragie s'est déclarée, pour l'arrêter il faut l'incantation suivante :

Charat, cara, saride, confirma, consona, insaholite.

Enfin le meilleur moyen d'arrêter *le hoquet* est de dire à plusieurs reprises et cela sans respirer :

Janot
As lou sanglot
Passo l'arriu, coupo-t-lou cot.

« Janot, — tu as le hoquet, — Passe le ruisseau, coupe-toi le cou. »

Nous noterons à ce propos que l'un des mille procédés préconisés pour arrêter cet incommode phénomène consiste à suspendre un instant la respiration.

Voilà quelques formules tirées du trésor de la Kabale gasconne. Si l'on est le plus souvent sorcier et guérisseur par droit de conquête ou d'héritage, certaines vertus médicales appartiennent parfois à un individu isolé dans une famille et cela par droit de naissance. C'est ainsi que celui qui est légitimement le septième mâle sans mélange de filles a le don de guérir les écouelles par son attouchement. En ce temps de dépopulation et de pléthore féminine nous aurions grand besoin d'avoir parmi nous de nombreux Gascons munis de cette antique prérogative de nos Rois !



Les Saints Guérisseurs

Aux époques lointaines où, dans chaque bosquet de Gascogne, vivait un dieu, en chaque source une nymphe, aux pierres du chemin, des génies familiers, nos ancêtres attribuaient à chacun d'eux des vertus spéciales. On n'avait qu'à choisir dans la multitude des divinités. Chacune d'elle ayant ses attributions bien tranchées, les dieux antiques pratiquaient les spécialités avant nos médecins d'aujourd'hui.

Lorsque la religion catholique apparut sur le vieux sol des Gaules, elle eut fort à faire pour détruire les derniers vestiges du paganisme finissant. Elle n'a pu y réussir entièrement et beaucoup de ces croyances antiques se sont christianisées, témoins certains menhirs de la lande bretonne que vont prier les femmes stériles et les jeunes filles en mal d'époux.

Si les menhirs et les dolmens de la Gascogne sont peu achalandés (ceux de l'entre-deux-mers, en particulier, ne sont l'objet d'aucune superstition connue) il n'en est pas de même de certaines fêtes païennes, telle la fête solsti-

ciale d'été, la fête du Soleil fécondateur et nourricier, qui persiste dans les feux de joie de la Saint-Jean.

Les croix bénites de la Saint-Jean protègent la maison-née. Certaines herbes cueillies au matin de ce jour constituent de véritables panacées.

Il en est de même, dans le Gers, de l'eau de quelques sources. Puisée à l'aube du 24 juin, elle éloigne la fièvre et conjure divers maléfices.

Mais à côté de ces traces des croyances païennes, et nous ne parlons ici que de celles intéressant la médecine, les saints catholiques ont hérité de la puissance des anciens dieux. Fréquemment, d'ailleurs, ils la doivent, non à quelque authentique miracle, mais à une particularité de leur vie et plus simplement à leur nom qui suggère à l'esprit des fidèles des vertus spéciales au saint personnage, par un véritable jeu de mot.

Nous ne citerons en cet ordre d'idée que saint Fort, dont le tombeau se voit en la crypte de Saint-Seurin à Bordeaux. Chaque année les braves femmes du peuple bordelais font accomplir à leurs jeunes enfants le tour du sarcophage vénéré afin qu'ils soient robustes et bien membrés. Cette coutume n'est d'ailleurs pas spéciale à notre région, et l'on sait qu'il existe en l'église souterraine de N.-D. de Chartres le puits des Saints-Forts, martyrs dont l'intercession procure la force physique et morale.

D'autres pieux personnages ont des spécialités bien tranchées ; c'est ainsi qu'en Gascogne sainte Appollonie a pour mission de guérir les maux de dents.

On conserve à Samatan une dent de la sainte qui a la vertu de faciliter la dentition des jeunes enfants. Certains préfèrent lui adresser la prière suivante, recueillie par l'abbé Dambielle. C'est un petit chef-d'œuvre de niaiserie : « Sainte Appollonie qui êtes assise sur la pierre ; Sainte Appollonie que faites-vous là ? — Je suis venue ici pour le mal de dents. Si c'est un ver, ça s'ôtera ; si c'est une goutte, ça s'en ira. »

Nous noterons à ce propos que dans la même circonstance les Bretons invoquent eux aussi sainte Appollonie,

ou usent contre les névralgies dentaires de la plante dite herbe de Sainte-Appollonie.

Cette confiance dans les vertus de la pieuse vierge prend son origine dans les circonstances de son supplice. Nous lisons, en effet, aux Actes des Martyrs, que la Sainte mourut en 248, ayant eu la mâchoire brisée et les dents arrachées.

Les saints Cosme et Damien qui furent jadis les patrons des corporations de chirurgiens-barbiers sont invoqués pour toutes les blessures.

Saint Roch est très en honneur dans toute la Gascogne. On le priaît jadis pour éloigner la peste. Actuellement on a placé sous sa protection les animaux domestiques. Or, rien n'est plus pittoresque que les longues processions de bœufs, chevaux et moutons qui, le 16 août, sur les routes illuminées du soleil matinal, cheminent, se rendant au village, pour y recevoir les bénédictions de l'Eglise en la fête du saint patron.

Ces deux vieilles traditions gasconnes rappellent que Roch après avoir soigné les Italiens pestiférés fut atteint du fléau à son tour. Il se retira en un lieu solitaire, et le chien d'un gentilhomme du voisinage venait chaque jour lui apporter un pain.

Il n'est pas d'ailleurs le seul patron des animaux. En Bretagne c'est saint Corneille ou Cornély. En Catalogne, la province sœur, c'est saint Eloi qui protège les mulets « des arrieros » catalans.

Et le prêtre escorté de foule et de bannières
Apparu sur la place où piaffaient leurs sabots
Invoquait Saint-Eloi et disait des prières.

Henry MUCHART (*La bénédiction des mulets*).

D'autres saints sont invoqués qui interviennent on ne sait trop à quel titre. Ainsi saint Fiacre a des vertus spéciales pour arrêter les *épistaxis*.

La liste serait trop longue des dévotions locales qui intéressent cette branche spéciale de la médecine populaire en nos pays gascons. Nous nous en tiendrons à ce simple aperçu.

Voici enfin, pour terminer, une formule vermifuge, telle que nous l'a obligamment confiée notre ami M. l'abbé Mar-san. Elle provient du registre de maître Dominique Lacroix, notaire à Arreau et date du milieu du XVIII^e siècle.

« Il la faut escrire autour d'une escuelle, en disant troys Pater et troys Ave Maria, et puis mettre un peu d'eau avec laquelle on effacra l'oraison, et puis on la fera boyre au patient :

Jesus ibidem diurnam quy operantur iniquitatem expulsy sunt nec poterunt stare. »

Cette oraison est empruntée au verset 13 du psaume de David : « Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem, expulsi sunt nec poterunt stare. »

Elle offre un intérêt tout particulier en ce qu'on y retrouve un vestige des vieilles formules magiques de l'ancienne Rome. Chez certains peuples idolâtres et fétichistes on retrouve encore de semblables pratiques médicales. Chez les nègres soudanais, la meilleure des thérapeutiques consiste à boire l'eau avec laquelle on a lavé une bande de parchemin où le marabout inscrivit un verset du Coran.

*
**

De l'influence de la lune sur l'évolution des maladies

Les peuples antiques avaient une croyance profonde en l'influence des astres sur la destinée humaine, il était des jours fastes ou néfastes, durant lesquels il fallait entreprendre ou au contraire s'abstenir de tout travail, de toute démarche sérieuse.

Les jours avaient aussi une grande part dans l'évolution des maladies, les jours critiques étaient avant tout dominés par la position des étoiles ou de la lune.

Cette confiance en la puissance occulte des astres s'était transmise des latins à nos aïeux gascons, et voici un extrait du manuscrit Jean Verdot d'Estensan (vallée d'Aure), daté de 1800, où l'auteur a soigneusement noté le pronostic à tirer d'une maladie suivant le jour lunaire du début :

1^{er} jour. — Si quelqu'un tombe malade le premier jour

de la conjonction de la lune, c'est le 14^e, 21^e ou 28^e jour qui sera le jour critique et favorable. Le patient guérira.

2^e jour. — Le sujet est en danger jusqu'au 14^e jour, ensuite il y aura amélioration.

3^e jour. — Affection légère bientôt terminée.

4^e jour. — Le malade sera en grand péril jusqu'au 21^e jour, s'il dépasse ce jour critique, il guérira.

5^e jour. — L'individu qui devient souffrant ce jour-là fera une grande maladie, mais elle ne sera pas mortelle.

6^e jour. — C'est le signe d'une grave et longue affection. Cependant au 5^e jour de la lune prochaine, le patient a de grandes chances de recouvrer la santé.

7^e jour. — Affection légère, si ce jour est bon, le malade sera bientôt mieux.

8^e jour. — Si entre le 12^e et le 14^e jour le malade n'est pas convalescent, il est à craindre qu'il ne succombe.

9^e jour. — Signe d'une infirmité grave, mais pas mortelle.

10^e jour. — L'agrotant est en danger de mort avant 13 jours.

11^e jour. — Le malade guérira bientôt, sinon son affection passera à l'état chronique et il vivra longtemps.

12^e jour. — Si en 15 jours la santé n'est pas revenue, la mort est proche.

13^e jour. — C'est là un signe de grave maladie jusqu'au 18^e jour. Si ce jour n'est pas fatal, le sujet guérira bientôt.

14^e jour. — L'individu qui tombe malade ce jour-là le sera durant 18 jours, ensuite la guérison sera rapide.

15^e jour. — Si en quatre jours il n'y a pas d'amélioration, le patient est en danger de mort.

16^e jour. — Si le sujet dépasse le 28^e jour de sa maladie, il sera bientôt mieux.

17^e jour. — C'est là un signe de salut pour celui qui arrive heureusement au 18^e jour de l'affection.

18^e jour. — Si le malade n'est pas rapidement amélioré, l'affection sera longue et dangereuse et pourra se terminer par la mort.

19^e jour. — Le sujet peut-être rassuré, à condition de suivre un bon régime.

20^e jour. — Le malade est en péril de mort, jusqu'au 6^e ou 7^e jour ; s'il dépasse ce terme la guérison est assurée.

On remarquera dans ce tableau que les jours critiques sont tous aux environs des septénaires, autour du 7^e, 14^e, 21^e, 28^e jour de la maladie. En dehors de l'influence lunaire, c'est un fait clinique constaté que l'évolution par périodes hebdomadaires de beaucoup d'affections. Et si pour la plupart on enregistre le fait sans en donner une explication satisfaisante, on sait du moins que la période critique de la pneumonie est vers le 7^e jour et cela en raison de l'évolution biologique du pneumocoque.

Nous rapprocherons en terminant le tableau de Jean Verdot, de ce que dit l'école hippocratique, en particulier au paragraphe du traité « *de ce qui a rapport aux crises* » :

« Les fièvres se jugent le 4^e, le 7^e, le 11^e, le 14^e, le 17^e et le 21^e jour. Il y en a d'aiguës qui se terminent le 30^e, le 40^e, ensuite le 60^e. Quand la fièvre passe outre, la maladie devient chronique. »

On peut voir par cet extrait que si le septenaire semble être connu des élèves d'Hippocrate, il n'y a là qu'un vague rapport avec le manuscrit de la Vallée d'Aure.

**

II. La thérapeutique animale et minérale.

Les formules étranges

En tous temps et en tous lieux, les sorciers, et autres guérisseurs cabalistiques, ont employé dans leurs formules magiques tout ou partie de certains animaux, revêtus par l'imagination du populaire d'un cachet d'épouvante ou de mystère. Les lézards, les serpents, les crapauds, tous les êtres répugnants, hideux ou dangereux participaient à la fabrication de philtres et de poisons. N'oublions pas à ce propos que le nom gascon du sorcier *pousouè* (en orthographe exacte *posoer*) a la même racine que le mot *pousoun* (*poson*), poison.

Dans la thérapeutique actuelle de nos campagnes, on use encore de certains produits animaux. Voici en premier lieu quelques échantillons d'ordonnances que ne désavoueraient pas les pythouisses antiques et les reines des sabbats du moyen-âge.

Remède contre l'incontinence d'urine. — Prendre un foie de taupe et un foie de rat. Faire griller à un feu doux. Donner à manger à l'enfant atteint de cette infirmité.

Avoir grand soin que le patient ignore et la nature et le but de ce repas, sinon le résultat sera nul.

Dans certaines familles on préfère donner le corps entier et rôti de l'animal.

Ceci n'est pas, comme on pourrait le croire, une vieille pratique oubliée. Elle est encore en activité de service et nous-mêmes en avons cueilli la recette de la bouche de paysans du Gers qui la conservent précieusement.

Remède contre les vers. — L'helminthiase est le cauchemar des mères de famille. Innombrables sont les remèdes préconisés, et nous aurons à maintes reprises l'occasion d'y revenir au cours de ce travail. Voici une véritable amulette, préservatrice de tous les *ascaris lumbricoïdes* de la terre gasconne.

Prendre un gros crapaud, un lézard vert, du thym, du serpolet, et autres plantes aromatiques. On hache le tout, et on laisse sécher le mélange au soleil. Une légère passée au four complètera l'opération. La poudre, ainsi obtenue, est placée dans un petit sac de cuir, que l'enfant portera au cou.

Ce produit bizarre, qui remplace le camphre cher à Raspail, est en grande vogue dans la Gironde et jusque dans l'Aunis et la Saintonge. A tel point qu'un pharmacien a spécialisé et monopolisé sa vente. Cette préparation porte en gascon le nom de « Briù ».

Contre les verrues. — Certaines personnes ont le don particulier de guérir les verrues, en opérant de la façon suivante. On compte avec soin, et cela d'une manière déterminée et toujours la même les papillomes dont est porteur le sujet, puis on enterre des limaces rouges (*Limax rufus*),

lochos en gascon, en nombre égal aux verrues, et le sujet est guéri.

Certains guérisseurs prétendent accomplir des rites secrets et qu'ils ne divulguent pas, avant d'enterrer les limaces. Mais le fond, l'essentiel de la pratique est la numération, suivie de l'enterrement des limaces.

Quelque bizarre que puisse paraître cette médication, il n'en est pas moins vrai qu'elle compte de magnifiques succès à son actif ! Et nous avons une observation absolument authentique de guérison de verrues par cet étrange procédé.

Voici le cas : il s'agit d'une domestique que notre famille eut de longues années à son service. Cette personne avait les mains littéralement criblées de verrues. Il n'était pas une région, si minime fût-elle de la face dorsale des deux mains qui n'en fût recouverte ! Cet état était d'ailleurs venu lentement et progressivement, par un véritable semis sur place. Or, un jour, étant alors en Entre-deux-mers, elle entendit parler d'un brave jardinier qui guérissait les verrues par la méthode sus-énoncée. Elle y fut. Peu après, elle était définitivement débarrassée de ses incommodes et prolifiques végétations. Seule une teinte blanc nacré de la peau indiquait leur souvenir.

Il n'y a pas lieu de croire dans ce cas à la supercherie et à l'application d'un acide quelconque. L'homme comptait les papillomes, mais ne les touchait pas.

Plus de dix ans après la visite au guérisseur le sujet de cette observation ne présentait aucune récidive.

Nous rappellerons à ce propos que l'on a signalé en ces derniers temps la suggestion comme moyen curateur des verrues. Très vraisemblablement, nous avons là une observation de plus à l'actif de ce procédé thérapeutique.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ces pratiques qui se relient par beaucoup de points avec les formules de sorcellerie que nous étudîâmes plus haut, et nous aborderons maintenant l'action des produits animaux sur les maladies, telle que la comprennent les Gascons d'autrefois, et parfois même d'aujourd'hui.



La thérapeutique animale hypothétique

On peut diviser en deux grandes classes les produits tirés du règne animal et dont use la médecine populaire en nos pays.

Dans la première, et c'est la plus nombreuse, les corps employés n'ont qu'un rôle purement hypothétique et de simple imagination ; dans la seconde au contraire, ils ont une véritable action, ou en tout cas la thérapeutique moderne use de produits analogues et de procédés voisins. Nous aurons tout d'abord en vue le premier ordre de ces corps.

Contre l'helminthiase. — On prend des vers de terre, on les fait griller, on réduit en poudre, après dessiccation. Cette poudre prise dans un verre d'eau est le remède héroïque de la thérapeutique populaire. Nos Gascons avaient inventé l'opothérapie avant Brown-Séguard.

Contre la dysurie. — On recommande tout particulièrement la décoction de fiente de chat.

Contre la constipation. — On donne des lavements faits d'une décoction de boyaux de volaille ; les *entérites* se guérissent aussi en prenant un bouillon fait avec ces mêmes intestins de poulet.

Contre la jaunisse. — Il faut prendre une potion composée de crottes d'oie, recueillies au printemps, séchées, broyées et infusées dans du vin blanc.

Les *méningites* se soignent, surtout en Languedoc, par l'application d'une moitié de pigeon partagé vivant. La Gascogne toulousaine semble connaître ce procédé, mais le reste de notre province ne me paraît pas l'employer.

Contre les pieds et les mains gelées. — Dans nos pays de montagne, où l'hiver est rude, on connaît le moyen classique de la friction avec de la neige. Cependant nos bergers préfèrent prendre du crottin de mule et de l'huile d'olive, et faire cuire le tout ensemble. Ils frottent ensuite vigoureusement de cette mixture les parties lésées.

Contre les verrues. — Les vieux auteurs de la vallée d'Aure préconisent le sang frais de rat en applications locales. En d'autres lieux on préfère les frictions avec des limaces.

Contre les tumeurs de toute sorte, il est excellent d'appliquer des emplâtres d'escargot.

Contre les névralgies faciales rebelles le meilleur remède consiste en frictions locales avec de la graisse de renard.

Contre la calvitie on emploie un liniment où entrent des œufs de fourmis. L'acide formique existe-t-il dans l'œuf de cet insecte, et aurait-il des propriétés régénératrices ? Nous l'ignorons.

Pour arrêter la chute des cheveux, on peut encore les-siver des cendres de fiente de porc ou des testicules du même animal, et s'en laver la tête. Pour *multiplier les cheveux* on fait brûler du crottin de cheval, on le réduit en cendre, on fait un onguent avec de l'huile d'olive et on oint la partie où l'on veut voir croître la chevelure.

Nous n'insisterons pas sur la valeur des excréments de poule dans le même cas. Tout le monde sait que nombre de jeunes gens campagnards, ambitieux de voir leur lèvre supérieure s'ombrager d'une fine moustache, usent de ce singulier excitant des poils.

Les excréments d'animaux entrent d'ailleurs dans nombre de préparations de la pharmacopée populaire. C'est ainsi que la bouse de vache fait partie de diverses formules destinées à assurer la cicatrisation des plaies. Nous n'étonnerons personne en ajoutant que de nombreux cas de tétanos sont l'inévitable conséquence de cette habitude de nos campagnes.

Dans les mêmes conditions l'urine humaine à ses fervents.

L'urine est d'ailleurs ordonnée en ingestion par certains, comme dépuratif ou laxatif.

Nous terminerons cette longue énumération en signalant l'os de la cuisse de crapaud, parmi les composants d'une poudre contre les maux de dents.

La thérapeutique animale rationnelle

La thérapeutique animale que nous dénommons rationnelle en ce sens qu'elle correspond dans la réalité à des propriétés curatives certaines, ou probables, paraît réduite chez nous à sa plus simple expression.

Les escargots sont doués de propriétés béchiques plus ou moins accusées et réelles. Quoi qu'il en soit, on connaît les pâtes et sirops à l'escargot. Nos paysans gascons plus simplistes se contentent de gober, telle une huître, l'animal vivant, lorsqu'ils sont enrhumés.

Les raffinés prennent l'escargot gris (*helix aspersa* Drap), commun dans nos jardins et nos vignes. Ils l'écrasent, en expriment le jus et, de ce jus filtré, prennent de grandes cuillerées dans de la tisane chaude.

La vieille pharmacopée usait des yeux d'écrevisse, ces concrétions de carbonate de chaux rencontrées dans le tube digestif de ce crustacé. Dans les quelques régions de plus en plus rares où les ruisseaux gascons possèdent encore ce délicieux animal, nos dyspeptiques connaissent les vertus de la poudre d'yeux d'écrevisse.

Un autre produit fort employé jadis, et à des usages divers, était la corne de cerf. Un manuscrit gascon du début du XIX^e siècle en fait un excellent dentifrice lorsqu'elle est brûlée et mise en poudre. C'est en somme l'homologue de notre actuelle poudre de charbon.

Enfin, les dermatologistes voudront bien reconnaître un succédané lointain du Pengawar dans le poil de lièvre qui constitue un hémostatique supérieur à condition d'être coupé sur la tête en arrière et entre les deux oreilles.



Thérapeutique minérale

Les minéraux n'entrent que pour une faible part dans la thérapeutique populaire ancienne de notre région.

Voici un remède contre la *gale* tel que nous le donne le manuscrit Verdout d'Estensan (V. d'Aure) :

« Prenez verre en poudre des bouteilles d'Angleterre, beaucoup de beurre frais, huile d'olive, poudre de canon, soufre en fleur, angélique, patience. »

On fait avec tous ces ingrédients une pommade avec laquelle on frictionne vigoureusement le patient.

Il est vraisemblable que cet ancêtre de notre traitement moderne ne devait pas manquer d'efficacité.

La poudre de verre en usant l'épiderme facilitait l'action des autres corps et devait remplacer avantageusement la frotte.

Nous n'insisterons pas sur la valeur thérapeutique du soufre dans la gale. L'action de la poudre à canon ne nous est pas aussi sûrement connue ; cependant elle renferme des sels alcalins qui ne doivent pas être sans quelque efficacité.

Quant à l'angélique et à la patience, si l'une est un stimulant, l'autre est dépurative, et nous ne trouvons pas signalées leurs propriétés parasitocides.

Un remède externe où ce n'est point l'action du minéral que l'on recherche, mais bien l'élévation de la température, que néanmoins nous ne pouvons placer qu'en ce paragraphe, c'est l'application d'un fer rouge sur les morsures des bêtes venimeuses. Ce procédé n'est d'ailleurs pas spécial à la région et est bien connu en tous lieux, et dans toutes les époques.

Le Fer est usité dans nos campagnes, en diverses affections.

Contre les *rhumes et bronchites* on préconise le lait ferré qui se prépare en plongeant un fer rouge dans le lait.

Dans l'*anémie*, on donne à boire au malade de l'eau où l'on a laissé se rouiller des clous et des débris de fer.

Enfin un remède contre les *engelures* consiste à prendre des maniluves avec l'eau dans laquelle les forgerons refroidissent leurs travaux de ferronnerie.

Le Mémorial inédit de la Barousse, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. l'abbé Marsan, nous donne une succession de formules, contre les *maux de dents*, où entrent divers minéraux, principalement l'*alun*.

Voici la première : « Prendre alun en poudre (once 5 dm.) quantité qu'on peut prendre en mouillant le bout du doigt, pour chaque dent, l'appliquer sur la dent, s'abstenir de cracher un demi-quart d'heure, et la douleur est dissipée. »

2° « Prendre alun calciné avec égale proportion de poudre d'os de crapaud (os de la cuisse) en frotter la dent malade. »

3° « Frottez vos dents de pierre ponce, lavez-les ensuite avec du vinaigre et de l'alun. »

4° « Pour réincarner les gencives, mettez sur elles un peu de poudre à chancre qui est faite d'alun cuit et de sang-dragon pulvérisé. »

Cette liste où l'alun est considéré comme le grand dentifrice et l'odontalgique par excellence prouve combien ce remède devait être tenu en honneur chez nos pères. Il a été détrôné depuis lors. Il devait cependant avoir une action thérapeutique certaine.



III. La thérapeutique végétale

L'action mystique des végétaux

De tous temps les simples ont été en honneur parmi le peuple et dans la pharmacopée savante. Aujourd'hui encore, sous forme d'extraits, de teintures, d'alcaloïdes, etc., elles constituent la principale force de notre arsenal thérapeutique. Il ne faut donc pas s'étonner de la multiplicité des vertus déléguées aux plantes, de la quantité de formules où elles entrent, de la diversité des cas où nos pères les employaient.

Nous n'aurons certes pas la prétention de donner ici une étude complète de cette matière médicale végétale. Cela d'ailleurs serait fastidieux et sans originalité. Il nous suffirait de copier un des innombrables ouvrages traitant des « *vertus des plantes* » ou bien encore les articles de botanique concernant les végétaux de nos pays. Plus simple-

ment nous voulons étudier les plus fréquemment employés, et révéler certaines particularités ignorées ou peu connues.

Nous étudierons en premier lieu la mystique médicale des plantes. Car il ne faut pas l'oublier, l'esprit superstitieux du Gascon attachait des propriétés occultes à certains exemplaires de la flore de son pays. Ainsi les auteurs médiévaux voyaient des symboles religieux dans les plantes des champs. Il est même très sûr que cette mystique médicale dut être jadis un chapitre important de l'art de guérir, si nous en croyons ce que nous rapportent les vieux scribes. Malheureusement, pour notre région, il ne nous est parvenu jusqu'à présent que peu de renseignements.

Voici, à titre documentaire, quelques propriétés mystiques des plantes relevées dans les vieux grimoires de divers pays.

Selon l'abbesse de Rupertsberg, sainte Hildegarde, la fougère qu'elle dénomme *faru* met en fuite les cauchemars. Elle assigne au plantain la propriété de guérir la personne qui a bu ou mangé un maléfice. La pimprenelle est dotée des mêmes vertus lorsqu'on l'attache à son col. La primevère chasse la mélancolie.

Voici, selon J.-K. Huymans, l'ordonnance que la mystique allemande rédige à propos de la fleur de lis : « Prenez l'extrémité de sa racine, écrasez-la dans de la graisse rance, chauffez cet onguent et frottez-en le malade atteint de la lèpre rouge ou de la lèpre blanche et tôt il guérira. »

Dans le *de Viribus herbarum*, poème du ix^e siècle dû à Macer Floridus, nous trouvons entre autres choses étranges la vertu qu'a l'Aristoloché de faire naître des mâles lorsque, mélangée à de la chair de bœuf, elle est placée sur le bas-ventre d'une femme en gésine.

Dans nos pays gascons certains spécimens de la flore ont eux aussi des propriétés magiques ou mystiques.

C'est ainsi que le Mémorial inédit de la Barousse nous révèle que le *Bugle*, ou *Ongle de bœuf* (*Ajuga reptans* L. labiée), a une vertu telle que « si vous le portez dans votre main droite, et si vous allez voir un malade et que vous lui

demandez comment il est, s'il répond malheureusement il mourra, et s'il répond bien il guérira ».

Le *Romarin* (*Rosmarinus officinalis* Labiées) a, lui aussi, des vertus mystérieuses.

C'est ainsi que si vous prenez en votre main du romarin, toute bête venimeuse fuira devant vous.

Ce même romarin mis dans le vin l'empêche d'aigrir.

Enfin, si vous désirez préserver votre corps de toute impureté, prenez du romarin et liez-le en un linge, faites-le bouillir jusqu'à ce que l'eau soit réduite de moitié, et buvez de cette eau.

On préserve le nouveau-né des maladies, ainsi que des maléfices des sorciers en plaçant dans son berceau un fragment du laurier béni des Rameaux.

On évite de même toute influence mauvaise en clouant, à la porte de la maison, une croix faite d'herbes choisies et bénies le soir de la Saint-Jean.

A côté de ces pratiques, il en est une que nous avons recueillie en Astarac et qui présente un intérêt tout spécial. Il s'agit de la tisane de blé, employée naguère encore dans notre province ainsi qu'un reconstituant énergique, dans les cas d'anémie grave et de faiblesse générale. Nous voulons voir là plus qu'une simple décoction de céréale, cette décoction si à la mode aujourd'hui, et beaucoup plus qu'un simple remède de bonne femme. Car, à notre avis, par une sorte d'opothérapie mystique, on cherchait à inoculer à l'organisme débile une parcelle de l'âme divine du blé nourricier, de ce froment, pur symbole de la vie féconde et de la force juvénile, que nos ancêtres gravaient et vénéraient aux parois mystérieuses des grottes primitives, du blé qu'encensaient les Romains aux fêtes de Cérés.



La thérapeutique végétale hypothétique

Nous appelons thérapeutique végétale hypothétique, celle qui attribue aux plantes des propriétés qui en l'état actuel

de nos connaissances nous paraissent très difficilement admissibles. La liste est assez longue de ces formules chères au populaire et dont l'action curative est le plus souvent illusoire et de pure imagination.

C'est ainsi que la confiance méridionale a gratifié l'oignon, ce légume cher à tout bon gascon ou languedocien, de vertus nombreuses et toutes spéciales.

Si on est mordu de quelque serpent, il faut prendre du sel, de la *rue*, et des oignons broyés ensemble et en mettre sur la morsure qui guérira. Nous soulignons l'emploi de la *rue* comme anti-venimeux. Le bon monsieur Lieutaud, qui fut médecin des « *Enfans de France* », signale une propriété analogue dans son précis de la matière médicale. Il dit : « Quelques auteurs parlent de cette plante comme d'un topique excellent contre la morsure des chiens enragés, mais, ajoute-t-il prudemment, on doit avoir peu de confiance dans ce remède. »

Si l'on frotte sa bouche et ses dents de jus d'oignon, on n'y aura jamais de mal. En de nombreuses régions, l'oignon, mis en cataplasme, est donné comme un fébrifuge de haute valeur. Et nous-même avons eu l'occasion de voir un cas de fièvre typhoïde traité par les cataplasmes d'oignon sous la plante des pieds.

L'oignon passe auprès de certaines personnes pour un diurétique et jouit de la propriété d'éclaircir le teint.

Lieutaud signale ses propriétés diurétiques, en même temps qu'il le croit vermifuge et émollient.

Le manuscrit Barat de Tramesaygues nous donne *un remède contre les brûlures* :

Prenez des feuilles de lis blanc, faites-les cuire et mettez-en sur la brûlure et vous serez guéri.

Ce remède est d'ailleurs très ancien et répandu en Europe, puisque l'anonyme anglais du XIII^e siècle cité par Petrus Cantor le signale, ajoutant : « Ce pourquoi il (le lis) est l'image de Madone qui guérit, elle aussi, les brûlures, autrement dit les vices des pécheurs. »

Les pétales de lis conservés à l'eau-de-vie, sont aussi en grande faveur, lorsqu'on veut obtenir la cicatrisation d'une coupure.

Puisque nous en sommes à la pathologie externe, signalons un moyen scientifique de traiter les entorses et foulures. On prend des racines de *Bryone* (*Bryona dioïca*) en gascon *coujerasso*. On les fait frire dans de l'huile de qualité supérieure (le détail est à noter). Puis on recueille avec soin l'huile résiduelle de la friture et l'on frictionne la région douloureuse.

Nous pouvons voir là, peut-être, l'influence curatrice du massage dans les entorses, peut-être même une action congestive de la bryone, ayant une très lointaine corrélation avec la méthode de Bier. Quoi qu'il en soit, le procédé est très employé en pays gascon, et nous ne le quitterons pas sans ajouter que Trabut dans sa botanique médicale signale les propriétés rubéfiantes du suc de la racine de bryone.

Les *panaris*, tourniole, etc., jouissent d'une abondante thérapeutique. C'est d'abord la lessive de sarments de vigne.

C'est en second lieu les bains d'infusion de *Bardane* (*Lappa major*, en gascon *Laparasso*). Cette plante, sans propriété bien connue, était jadis employée dans les maladies de peau, le rhumatisme et la syphilis. Lieutaud en fait même un emménagogue et un calmant de l'hystérie, ainsi qu'un résolutif et un destructeur des tumeurs œdémateuses, en quoi il semble se rapprocher de nos archiâtres gascons.

Une plante de la famille des rubiacées, le *Galium cruciata* est considérée dans nos campagnes comme un remède excellent de la furonculose et de diverses éruptions cutanées. Elle se dénomme d'ailleurs *Erbo dous brens*, *lous brens* ou *berens* étant en Gascogne toute manifestation dermique, furoncle, acné, etc. Cette plante est-elle celle que les Bretons désignent sous l'appellation d'Herbe au panaris ? Nous l'ignorons.

Dans le Haut-Comminges on conseille dans la furonculose l'application de neuf feuilles fraîches d'Aune.

Dans les *maladies des yeux* on conseille vivement l'application sur l'œil malade d'un morceau de pomme pourrie. Ici encore nous trouvons un remède très voisin chez les

Bretons. C'est l'application d'un cataplasme de pommes cuites sous la cendre.

Contre les *Orites* on ordonne des instillations avec un produit préparé de la façon suivante : un oignon cuit et pelé est mélangé à du beurre frais. On y joint quelque gouttes de suc de tendon ou écorce de sureau.

Or, Lieutaud recommande dans les cas de surdité l'instillation de quelques gouttes de jus d'oignon. L'analogie est évidente.

Contre les *crevasses des pieds*, il est ordonné de froisser les plaies avec des feuilles de cerisier qui ont macéré dans l'eau durant quatre heures. Il est probable que si ce remède avait quelque efficacité c'était grâce au tannin que pouvait contenir les feuilles.

Les remèdes *aux maux de dents* ne manquent pas. Voici d'ailleurs une série de prescriptions provenant de la vallée d'Aure où les odontalgies doivent être fréquentes si l'on en juge par l'abondance de recettes que nous ont livrées les vieux manuscrits.

1° Il faut prendre du persil une main pleine, le piler dans un vase et du suc qu'on sortira en mettre à l'oreille du côté du mal ; il faut ensuite mêler avec le suc un peu de sel et de laine lavée, dans le pertuis de l'oreille.

2° Prenez la racine de mourier (mûrier), broyez-la en un mortier, détrempez-la dans du vinaigre. Et après mettez-le dans une fiole de verre au soleil pendant 14 ou 15 jours. Quand elle sera bien sèche, réduisez-la en poudre et mettez-en sur les dents qui vous feront du mal et elles tomberont sans souffrance.

3° Pour douleurs au dent, mâchez plantain et tenez le jus dans votre bouche.

4° Cuisez feuilles de chou en du vinaigre, et lavez-en la bouche et la tête.

5° Mettez jus de cresson en l'oreille du côté où est le mal. (On sait que le cresson mâché est considéré comme un antiscorbutique).

6° Mettez souvent aux narines du jus de cerfeuil.

7° Lavez une fois le mois vos dents et vos gencives avec du vin où a été cuite de la racine de Trémelle (?).

8° Prenez de la rue, faites-la cuire et appliquez-en un emplâtre sur la gencive, et l'humeur tombera par la bouche.

Voici un topique souverain contre la *calvitie* : « Prenez jus de feuilles de lierre et orpiment, vinaigre, œufs de fourmies (*sic*), mêlez bien le tout ensemble, et mettez-en au lieu où vous voulez faire naître le poil pendant 8 ou 10 jours. »

Les formules concernant la pathologie interne sont beaucoup moins abondantes, voici toutefois quelques prescriptions :

Contre les écrouelles. — Prenez du jus de salsepareille et de la racine, faites cuire dans du vin et faites-en un emplâtre sur la partie et vous guérirez.

Pour faire cesser le *flux de sang* (dysentérie ?) il faut prendre « une once de sucre candi, le mettre en un verre de vin, et le faire bouillir tant soit peu jusqu'à ce que le sucre soit fondu, puis il faut avoir un œuf, le faire bien durcir sous la braise, prendre le jaune et le dissoudre dans le vin et le faire prendre le matin à jeun au malade. Il faut observer que le malade n'ait pas trop de fièvre, et il faut laisser un peu le cours au flux, avant de donner le remède. » (M. Barat).

Le *millepertuis* (*hypericum vulgare*, en gascon *pericoun*) est donné en infusion dans la fièvre typhoïde. Trabut attribue simplement à cette plante des propriétés vulnéraires. Il en est de même de Lieutaud. Ses propriétés stimulantes agissent peut-être pour tirer le malade de l'état de prostration dans lequel il est plongé.

Avant de clore ce paragraphe, nous signalerons le *chêne de Quilhac* (*Landes*), vénéré de ceux qui souffrent des yeux. Très vieux (il a 10 m. 70 de tour), il se rassemble dans les creux de son écorce de petites flaques d'eau, où les croyants vont se baigner les yeux. Cette dévotion au chêne de Quilhac se perd dans la nuit des âges et doit sûrement remonter aux temps druidiques. Peut-être le tanin de l'écorce, dissout dans l'eau agit-il comme astringent ?

Thérapeutique végétale rationnelle

Nous appelons thérapeutique végétale rationnelle, celle qui use de plantes dont les propriétés, bien connues, sont en effet en corrélation avec l'usage que l'on en fait. Ces formules qui correspondent à une vérité thérapeutique, peuvent d'ailleurs ne plus être usitées par notre médecine moderne. L'action n'en demeure pas moins certaine, ou en tout cas très plausible.

L'*Ortie* (*Urtica dioïca*, *Urtica urens*) est employée en frictions et en flagellations dans les arthrites, pour obtenir de la révulsion. Or, on sait que la partie basilaire des poils des feuilles secrète un principe caustique, et que l'*urtication* amène une vive congestion de la peau.

Les affections oculaires se soignent en nos campagnes par des bains locaux, avec des infusions de Plantain, de Camomille, ou de Fleur de Sureau.

Or, le *Plantain* (*Plantago major*) possède des feuilles amères astringentes servant à préparer l'*Eau distillée de Plantain* encore usitée dans la confection de certains collyres.

La *Camomille commune* (*Matricaria chamomilla*) jouit d'une grande réputation en nos contrées, et certains médecins l'ordonnent en bains dans les affections congestives des paupières. Lieutaud lui reconnaît des propriétés émollientes.

Les fleurs du *sureau* (*Sambucus nigra*) en gascon *Sabuguè* sont des fleurs aromatiques, encore usitées de nos jours, en lotions, fumigations, hydrolat. Les Bretons emploient les fleurs de sureau cueillies la nuit de Saint-Jean.

Contre les *cors aux pieds* on préconise l'application de feuilles de *lierre*, macérées dans du vinaigre. Ces feuilles renferment des résines, en particulier un glucoside l'*hélisine* qui semblent agir dans ce cas.

Pour arrêter les hémorragies, il faut prendre de la poudre de *vesse de loup* et en saupoudrer la blessure. Or les spores de *Lycoperdon* forment, dit Trabut, une poudre fine, employée comme hémostatique.

Le Mémorial inédit de Barousse, nous donne le remède suivant contre les *odontalgies*. « Prenez pour deux deniers de graine de jusquiame, trempez en 9 ou 10 gouttes d'huile d'olive et autant de vinaigre. Mettez sur le réchaud avec un entonnoir, enveloppé d'une toile, et aspirez la fumée. »

La Jusquiame (*hyosciamus niger et albus*) est un sédatif et un hypnotique. Ce même mémorial nous donne, toujours pour les maux de dents, le conseil suivant : « Prenez du jus d'éclaire, mettez-en au creux des dents cariées et elles tomberont sans vous faire du mal. On dit que l'hirondelle se sert de cette herbe pour redonner la vue à ses petits. »

La Grande éclaire ou Chélidoine (*Chelidonium majus*), renferme un latex qui peut fort bien faire tomber les dents. Nos paysans l'emploient aussi pour chasser les verrues. La médecine moderne a même essayé le traitement des tumeurs cancéreuses par l'injection de suc de Chélidoine.

Les vieux auteurs gascons conseillaient encore l'alcoolat de Chélidoine dans la débilité. Quant à sa valeur oculistique, nous savons que les apothicaires des siècles passés avaient en leur officine une eau distillée de cette plante qui entraînait dans les collyres détersifs.

Actuellement on use de l'extrait aqueux de feuilles, en pilules et potions, comme narcotique et calmant des affections de l'estomac.

Dans les *névralgies intercostales*, on recommande un emplâtre fait de farine de fèves, de millet, de semence de lin et de vinaigre bien fort.

Nous voulons voir là un analogue du cataplasme sinapisé. En tout cas, cet emplâtre avait une action révulsive certaine et, partant, quelque valeur thérapeutique.

Dans la *dysurie* nos aïeux employaient la recette suivante : « Prendre de la décoction de fiente de chat, de racines de persil et de feuilles d'Apit (ache) bien cuit. »

Mise à part la fiente de chat, dont les propriétés diurétiques nous paraissent tout au moins problématiques, nous avons dans cette préparation le persil et l'ache.

Le *persil* (*carum petroselinum*) est considéré comme diurétique, il en est de même de l'*ache* (*Apium graveolens*) en gascon *apit*. Les racines de ces deux plantes font partie des espèces diurétiques, dites aussi les *cinq racines* (*ache, asperge, fenouil, petit houx, persil*).

Dans les *affections de la matrice*, on conseille des emplâtres composés de rue, sauge, mercuriale, menthe, semence de lin, cresson, lavande, ache, lierre, arrisou (*riz*).

La *rue* (*Ruta graveolens*) est un emménagogue qui fut très en vogue jadis.

La *sauge* est surtout un stimulant que nous retrouverons plus loin.

La *mercuriale* est un purgatif.

La *menthe* est un carminatif stimulant.

Le *lin* de même que le *riz* sont là comme substratum de l'emplâtre.

Le *cresson* (*Nasturtium officinalis vel aquaticum*) est un dépuratif qui passe pour aphrodisiaque chez les Arabes.

L'*ache*, comme le persil, renferme de l'apiol qui est un emménagogue.

Enfin le *lierre* a été utilisé par la médecine ainsi qu'un excitant emménagogue.

En somme dans cette préparation, à côté de simples stimulants, nous avons de véritables médicaments utérins tels que le lierre, l'ache, et surtout la rue. Encore que leur action en emplâtre nous paraisse plutôt douteuse, il n'était pas inutile de signaler la connaissance de leurs propriétés par les paysans gascons, car il faut bien se rappeler que toutes les formules que nous donnons ici sont issues de l'imagination du populaire et non pas des mémoires de quelque vieux praticien de nos régions.

Le *gui* (*Viscum album*) est commun en nos contrées, et la médecine populaire l'utilise. En Entre-deux-mers on le préconise dans les névralgies, mais on croit que le gui récolté sur quelques essences, sur l'aubépine surtout, a beaucoup plus de vertus que celui des autres arbres. L'usage du gui comme anti-névralgique a quelque fondement. La matière médicale du XVIII^e siècle le faisait entrer « dans

les classes des médicaments anti-spasmodiques, et des céphaliques et il s'emploie fort souvent dans l'épilepsie, le vertige, etc. »

Actuellement le gui est considéré comme un hypotenseur, et il est très probable que ses vertus anti-névralgiques sont liées à ses qualités hypotensives.

Voici un remède fort oublié maintenant et que les sorciers de jadis ordonnaient pour amener le sommeil.

C'est un mélange fabriqué avec de la racine de belladone, du sang de chauve-souris, du sang de huppe, de l'aconit, de la suie, du persil, de l'opium et de la ciguë.

Il est évident que le sang de chauve-souris, le sang de huppe et même la suie ne sont là que pour donner à l'ordonnance le cachet de diabolisme nécessaire, mais les autres produits employés sont véritablement des stupéfiants et des hypnagogues.

La *belladone* (*Atropa belladonna*) est un sédatif puissant et un anti-spasmodique.

L'*aconit* (*Aconitum napellus*) est avant toute chose un analgésique.

Nous n'insisterons pas sur la valeur de l'*opium* comme stupéfiant et hypnagogue, elle est connue de tous.

Quant à la *ciguë* (*Conium maculatum*) elle est encore employée comme sédatif, on use des préparations de semences et surtout de la conicine et de ses sels. L'emplâtre de ciguë est fréquemment employé pour calmer les douleurs gastriques, en particulier celles de l'hyperchlorhydrie.

Nous avons fait des réserves sur les propriétés hypnagogues de la suie, elle est cependant citée par Lieutaud, parmi les anti-spasmodiques, en particulier celles des fours de boulanger. Mais comme elle voisine dans le même chapitre avec la poudre de *crâne humain* (*cranium humanum*) et la *corne de pied d'élan* (*Ungula alcis*) cités, il est vrai, avec des réserves, nous devons tenir pour suspectes ses propriétés sédatives.

L'*eau de lavande* (*aigo d'espie*) est très renommée en Gascogne pour la cicatrisation des coupures. Il est bien vraisemblable qu'elle doit ses propriétés à l'alcool.

L'eau-de-vie où ont infusé des *feuilles de sauge*, l'infusion chaude de cette plante, sont considérées comme un excellent remède contre les congestions, les « *éblouissements* ». La sauge est un aromatique stimulant qui entre dans un certain nombre de préparations officinales, en particulier l'*alcoolat vulnéraire*.

Le *romarin* est lui aussi conseillé dans les mêmes conditions que la sauge. Son infusion est considérée comme stimulante et emménagogue. Il fait partie lui aussi de l'*alcoolature vulnéraire*.

Dans la région luchonnaise où, dans les prés humides, pousse en abondance la *salicaire* (*Lythrum salicaria*), on ordonne la tisane de ses feuilles dans les diarrhées et la dysenterie. Ces feuilles, en effet, sont mucilagineuses et astringentes et elles ont été ordonnées dans le traitement des affections chroniques gastro-intestinales. Dans les bronchites, on recommande la tisane de *molène* ou *Bouillon blanc* (*Verbascum thapsus*) si abondant le long des sentiers de Gascogne. On sait que le bouillon blanc fait partie des quatre fleurs pectorales.

La *centaurée* très abondante elle aussi, et qui jouit de propriétés toniques et stomachiques, fait partie de la pharmacie populaire de nos plaines gasconnes, tout comme sa voisine la *gentiane* dans nos chaumières pyrénéennes.

Dans les Pyrénées on use encore de l'infusion d'*arnica* (*arnica montana*) ainsi que d'un stimulant ; et de la tisane de *baies de genièvre* (*Juniperus communis*) comme diurétique et sudorifique.

Nos paysans remplacent parfois le thé et le café par des infusions de diverses plantes : c'est l'*Ulmair* ou *Reine des prés* (*Spiræa Ulmaria*) qui est aussi un anti-rhumatismal, ses sommités renfermant une essence formée presque exclusivement d'aldéhyde salicylique.

C'est encore la *marjolaine* (*Origánum majorana*), aromatique, stimulante et très légèrement purgative.

C'est enfin le *houx* (*Ilex aquifolium*) qui fournit, lorsqu'il est légèrement torréfié, un excellent succédané du thé. Nous le rapprocherons à ce propos d'une autre Ilicinée, exo-

tique celle-là, le *maté* (*Hex paraguayensis*) qui est consommé en abondance dans l'Amérique du Sud, où il remplace le thé. On a déjà fait quelques essais d'importation en France. Peut-être pourrait-on avec le houx de nos montagnes en tenter une contrefaçon.

Nous avons déjà vu, au cours de cette étude, divers produits ou procédés vermifuges, en voici quelques autres qui ont au moins le mérite d'avoir de véritables résultats pratiques.

C'est d'abord l'infusion d'*absinthe* (*Artemisia absinthium*). Cette plante est très souvent donnée aux jeunes Gascons que tourmentent les ascarides. Elle a d'ailleurs de très réelles propriétés anthelmintiques. Mais dans nos campagnes on lui préfère l'*artémisia gallica*, autre variété, très voisine du *Semen-Contra* (*Artemisia pauciflora*) des steppes kirghizes ; cette absinthe est un anthelmintique très populaire en Gascogne, particulièrement dans la Gironde.

A côté d'elle nous placerons les *semences de citrouille*. Celles-ci d'ailleurs font partie de la thérapeutique moderne, et s'ordonnent parfois lorsqu'on veut expulser un ténia.

Nous n'aurions garde enfin d'oublier l'*ail* (*Allium sativum*) ; il renferme une essence constituée en grande partie de sulfure d'allyle. L'ail est un vermifuge populaire et qui mériterait sa réputation. On l'ordonne de beaucoup de façons. La plus originale est évidemment celle qui consiste à faire porter à l'enfant un chapelet de gousses d'ail en guise d'amulette autour du cou.

Habituellement, on le donne sous la forme d'un mets très populaire dans le Midi (*le pain goussé*), tranche de pain sur laquelle on a frotté une gousse d'ail.

En Gironde, à l'époque des vendanges, ce mets accompagné de grappes de raisin, est considéré comme un excellent dépuratif, comme un laxatif. C'est la cure de raisin du pays de Gascogne !

*Les vestiges de la thérapeutique populaire
dans la pharmacopée moderne*

Ainsi qu'on a pu le voir par cette étude, à côté de formules étranges, où se révélait l'âme sombre et tourmentée de la race, la thérapeutique populaire gasconne usait de procédés fondés sur l'observation et l'expérience et ayant une réelle valeur. Qu'est-il resté de ces nombreuses prescriptions dans le formulaire de la médecine moderne ? Fort peu de choses, si l'on écarte les tisanes et emplâtres cités plus haut et qui ne sont pas d'un usage courant dans nos prescriptions.

Nous avons pu néanmoins relever en Gascogne l'emploi d'un certain nombre de produits que ne dédaigne pas notre thérapeutique.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'emploi de la gentiane comme stomacique, de l'arnica comme stimulant, nous les avons déjà étudiés et l'on sait l'usage que l'on fait actuellement de leurs teintures.

Nous n'insisterons pas davantage sur les propriétés anthelminthiques de la *graine de citrouille*, nous les avons signalées précédemment. Mais nous dirons un mot de la *tisane de carotte*, qui est donnée en Gascogne comme laxatif et dépuratif ; on l'ordonne encore dans l'ictère. Or, selon Munck et Ewald, en plus de sa valeur alimentaire, la carotte joue un véritable rôle thérapeutique, elle agit sur la constipation, et aurait même une excellente action sur les fonctions hépatiques. C'est d'ailleurs, on le sait, un des plats traditionnels des tables de régime de Vichy.

Les *queues de cerise* et les *stigmates de maïs* (*couos de ceridos* et *peù de milluoco*), servent à préparer des tisanes diurétiques et l'on sait que l'on use couramment en médecine de ces deux tisanes, soit qu'il faille aider à la résorption d'un épanchement pleural, ou ascitique, soit que des reins en mauvais état sollicitent une lixiviation, etc.

Les maux de gorge, se soignent en nos pays par l'infusion de têtes de ronce (*cap d'arroumecs*) édulcorée avec du miel. Il est à peine besoin de rappeler l'emploi du sirop de

mûre dans les gargarismes, ainsi que les collutoires au miel rosat.

Le frêne (*fraxinus excelsior*) est très abondant en Gascogne ; il sert à préparer des tisanes fébrifuges et antirhumatismales. On sait que Huchard préconise son usage dans les crises de rhumatisme articulaire aigu, et il combine la prise de tisane de feuilles de frêne avec celle de paquets de salicylate de soude.

Qui ne reconnaîtrait enfin dans le vin aromatisé et sucré dont nos paysans se servent pour panser et hâter la cicatrisation des plaies de leurs animaux le *vin aromatique*, un peu délaissé aujourd'hui, dont cependant maints chirurgiens usent encore avec succès.

Nous n'insisterons pas davantage sur cette partie de notre travail qui est forcément peu importante. Les acquisitions incessantes de la science moderne, et les produits de synthèse, éloignent chaque jour de l'emploi des végétaux.

Quoi qu'il en soit, nos ancêtres avaient appris de l'observation et de l'expérience ce qu'elles nous enseignent aujourd'hui. Leurs découvertes n'en sont que plus respectables. Elles sont les premiers pas que fit, en hésitant, l'homme dans l'art de guérir. Ne renions pas l'héritage que nous transmirent les siècles disparus et songeons que notre thérapeutique moderne est fille des guérisseurs antiques et des mires médiévaux.

Docteur Etienne LEVRAT,
Ancien interne des Hôpitaux.

LE SÉJOUR D'UNE ANGLAISE
A TOULOUSE EN 1785

Rendons grâces aux Anglais qui, visitant la France pendant les dernières années de l'Ancien Régime, ont écrit une relation de leur voyage. Leurs préoccupations ne sont pas, en général, d'un ordre bien élevé ; ils ne songent guère à noter des impressions sur les œuvres d'art ; en revanche, sur la bonne ou la mauvaise tenue des hôtelleries, des routes, des villes, sur les chevaux de poste, la cuisine et les magasins, ces gens pratiques abondent en détails fort circonstanciés. Quand un de ces récits est publié, c'est comme la découverte d'une nouvelle mine de renseignements sur la vie privée et les mœurs au XVIII^e siècle. Il sera possible, grâce à eux, d'écrire un jour cette histoire de second plan dont nos contemporains sont si curieux.

Après le *Voyage en France*, d'Arthur Young, ouvrage devenu classique, après les *Lettres du Docteur Rigby*, voici le *Journal* de M^{me} Cradock, qui vient de paraître tout récemment¹. M^{me} Cradock n'est pas, comme Young, un économiste de carrière ; elle n'observe pas toutes choses avec les yeux fureteurs de Rigby ; au contraire, elle est tout à fait médiocre et représente assez exactement le type du touriste moyen ; mais elle a séjourné à Toulouse du 26 mai au 6 juin 1785 et vingt pages de son journal sont consacrées à notre ville.

¹ *La vie française à la veille de la Révolution (1783-1786). Journal inédit de Mme Cradock*, traduit de l'anglais par Mme O. Delphin Balleyguier. Paris, Perrin, 1911.

M^{me} Delphin Balleyguier qui a découvert à Londres ce manuscrit et qui en publie la traduction, nous renseigne sur son auteur. Mariée à un Anglais fort riche, M^{me} Cradock décida, sur l'indication des médecins, de résider en France pendant plusieurs années, comme le font encore de nos jours un grand nombre d'Anglo-Saxons. Après plusieurs mois consacrés à Paris, M. et M^{me} Cradock allèrent passer l'hiver dans le Midi de la France et visitèrent Avignon, Aix, Marseille, Nîmes. Le climat de Montpellier leur avait-il été recommandé ou bien la renommée de la Faculté de Médecine les attirait-elle ? Ils louèrent dans cette ville un appartement et y résidèrent pendant deux mois. De Montpellier, ils se rendirent à Béziers avec leur chaise de poste.

Arrivés là, le beau temps et la belle saison les engagent à abandonner la voie de terre et à continuer leur voyage par le Canal du Languedoc. Leur chaise, attelée à des mules, va par la route à Toulouse, tandis qu'ils prennent le bateau-poste¹. « Ce bateau, dit M^{me} Cradock, est grand, propre et bien aménagé en vue des passagers qui débarquent pour diner et pour coucher. Le trajet de Béziers à Toulouse se fait en quatre jours et chaque passager est autorisé à apporter son vin et ses provisions. » M^{me} Cradock se montre satisfaite du voyage. « Le souper à table d'hôte était excellent et bien servi. Nous étions une trentaine à table et comme il est de bon ton de voyager par eau en cette saison, presque tous les passagers appartenaient à la haute société. »

La traversée du Lauraguais paraît avoir vivement impressionné M^{me} Cradock. Ce beau paysage lui inspire la description suivante : « De Castelnaudary à Toulouse, la fertilité du
 « sol semble, s'il est possible, encore augmenter. Les blés,
 « plus dorés et plus serrés que ceux que nous avons vus,
 « les prés où errent de nombreux troupeaux, ceux déjà
 « fauchés où s'élèvent des meules de foin, tout promet une
 « riche moisson et l'abondance pour hommes et bêtes. On

¹ Le voyage de Béziers à Toulouse par le bateau-poste coûtait 5 livres 10 sols par personne. (*Almanach Baour*).

« aperçoit distinctement dans le lointain les Pyrénées ; plus
« près, des châteaux sur les coteaux boisés. Des lis jaunes
« en pleine floraison formaient une délicieuse bordure au
« canal, au long duquel s'allongent, de chaque côté, de
« belles avenues de peupliers d'Italie. On eût dit naviguer
« au milieu d'un parc. »

Aux approches de Toulouse, le bateau prend à chaque arrêt un grand nombre de voyageurs, portant « des paniers
« remplis de fleurs, de lavande, de romarin, de feuilles de
« laurier, tous allant assister à la Fête-Dieu qui dure huit
« jours, pendant lesquels les rues sont jonchées de fleurs et
« d'herbes aromatiques. » A huit heures du soir, le bateau
abordait au quai du port Saint-Sauveur, laissant les voya-
geurs « gais et contents » d'une traversée accomplie sans
ennui et par un temps radieux.



M. et M^{me} Cradock ne sont pas les premiers Anglais qui aient séjourné à Toulouse. Au mois de juin 1765, raconte Barthès, dans ses *Heures Perdues* dont le manuscrit encore inédit est à la Bibliothèque de la Ville, quelques riches Anglais donnèrent un grand divertissement à la population ; ils organisèrent une course de chevaux dans le vaste Pré des Sept-Deniers, qui est au-delà de l'Embouchure. Une foule immense, évaluée par Barthès à trente mille personnes, s'y porta de tous côtés, « en carrosse, en cabriolet, en calèche, à cheval, à pied ». Comme la chaleur était suffoquante, bien avisés furent ceux qui se munirent de rafraîchissements ; les autres, disent les *Heures Perdues*, furent obligés de se désaltérer avec l'eau du Canal.

A cette époque, l'hôtel de Toulouse le plus renommé était celui du « Grand Soleil ». C'est là que Joseph II avait logé en 1777, lorsqu'il parcourut la France dans le plus complet incognito. La visite impériale avait-elle grisé la patronne de l'hôtel ? Cette dame fut si insolente avec M. Cradock que les voyageurs quittèrent immédiatement le « Grand Soleil »

pour s'adresser au « Griffon d'Or ». « A cet hôtel modeste, écrit M^{me} Cradock, nous ne pûmes obtenir des chambres qu'à grand'peine, car, au moment de la Fête-Dieu, les plus petites mansardes se paient fort cher et il est très difficile de se loger. »

A Toulouse, les Cradock verront ce que visitent alors tous les voyageurs, ce que l'on a montré à Monsieur, frère du roi, en 1777, ce qu'Arthur Young visitera lui aussi, deux ans après ses compatriotes. Cette tournée comprend les églises et les couvents, le trésor de Saint-Sernin et le caveau funéraire des Cordeliers, les nouvelles promenades de l'Esplanade et du quai Saint-Cyprien, enfin deux curiosités, l'une célèbre depuis longtemps, le Moulin du Bazacle, l'autre, toute récente et dont l'existence fut de peu de durée, l'hôtel du Barry. Mais, sans essayer de systématiser, mieux vaut suivre pas à pas la relation de M^{me} Cradock en s'attachant aux détails intéressants qu'elle y a notés.

Le jeudi matin 26 mai, M. Cradock va louer une fenêtre sur la place Royale — la place du Capitole — afin de voir passer commodément la procession. Cette journée, la plus solennelle de l'octave, est consacrée à la procession générale de la Fête-Dieu. A une heure, dîner à la table d'hôte du « Griffon d'Or ». Voici quelques traits relatifs à ce repas :

« Chacun, en l'honneur de la fête, revêt ses plus beaux
 « habits. Plusieurs des convives dépassaient en élégance
 « ce que j'avais vu à Paris ; mais d'autres, en plus grand
 « nombre, portaient des toilettes flamboyantes, des étoffes
 « tissées d'or et d'argent, ayant déjà brillé à bien des fêtes.
 « A table, les messieurs sont fort prévenants pour les
 « dames, qui n'ont autre chose à faire qu'à manger ; on
 « porterait plutôt un plat d'un bout de la table à l'autre, que
 « de laisser à une dame la fatigue de se servir elle-même. »

L'abondance des mets et l'appétit de certains convives étonnent M^{me} Cradock. Qu'aurait-elle pensé des diners officiels des Capitouls ? Elle écrit : « J'ai cru que le
 « repas ne finirait jamais. Nous eûmes un premier service

« de soupes variées ; un second, de fricassées et de rôtis ;
« un troisième, de légumes, suivi de crèmes, pâtisseries,
« fruits, biscuits, etc. Il semblait que quelques-uns ne dus-
« sent plus manger jusqu'à la fête suivante. A côté de moi,
« un monsieur se servit de dix-sept différents plats, sans
« compter la soupe. A chaque instant, je m'attendais à
« voir craquer son gilet bleu, brodé d'argent ; néanmoins,
« il sortit de table sain et sauf. »

A trois heures, on prend place aux fenêtres de la place Royale, donnant sur le Capitole « tendu de magnifiques tapisseries ». La procession passe à quatre heures ; M^{me} Cradock n'en fait pas la description, elle se contente de noter la présence des Capitouls « en costume, leurs queues portées par quatre ou même quelquefois six pages magnifiquement habillés ».

Après la procession et une visite de l'Hôtel de Ville et de l'Exposition de peinture¹, nos voyageurs vont au Couvent des Cordeliers², « où sont conservés, dans un caveau, des cadavres desséchés ». Ces momies attireraient les étrangers ; Arthur Young les a vues, lui aussi, et il en parle dans son *Voyage en France*. Mais ils éprouvent une contrariété ; on refuse de laisser descendre M^{me} Cradock dans le fameux caveau : « Aucune femme n'était admise. Une princesse même n'avait pas fait exception. » Toutefois, M. Cradock insistant, et faisant valoir sans doute des *arguments irrésistibles*, on trouve un moyen terme qui satisfait à la fois la consigne du couvent et la curiosité de M^{me} Cradock. Mais le fait est trop singulier pour ne pas laisser la parole à cette dernière :

Après bien des hésitations et avec promesse de n'en parler à personne, on dit (à M. Cradock) que, si Madame voulait se rendre dans une chapelle désignée, on lui apporterait là un des corps. En effet, un des guides vint, me conduisit à une chapelle fermée à clef... ; M. Cradock me rejoignit et on apporta le corps. Il y avait plus de quatre cents ans que le cadavre était là. Cependant il était entier, etc.

¹ L'Exposition commençait le 15 mai et durait quinze jours.

² L'éditeur de Mme Cradock a mis *Carmélites* au lieu de *Cordeliers*. C'est évidemment un lapsus.

Le lendemain, vendredi, M. et M^{me} Cradock visitèrent l'Eglise des Carmélites, qui a « un autel splendide », « grande, décorée avec goût, malgré une profusion d'or et de marbres rares ». De belles peintures de Despax qui décorent les murs, la coupole et le plafond, pas un mot dans le *Journal* de M^{me} Cradock. Ils vont ensuite à la Chapelle de la Visitation, qui est à côté, car les deux couvents sont mitoyens. « Dans son élégante simplicité, avec ses boiseries d'un gris clair orné de tableaux, son autel de marbre bordé d'un feuillage léger rehaussé d'or, elle a un peu l'apparence d'un beau salon¹. »

Le soir, à sept heures, ils vont à Saint-Sernin visiter le Trésor. Ils s'y trouvent au moment où la Procession des Pénitents-Blancs entre dans l'église et contemplant le défilé du haut de la galerie « au-dessus du grand autel ».

Une centaine de prêtres y assistaient, la plupart vêtus de riches ornements, les autres en surplis et portant des cierges allumés ; un millier de cierges illuminaient l'église. Les chants admirables accompagnés de l'orgue, la grandeur imposante avec laquelle était ordonnée cette cérémonie, tout portait l'âme à la dévotion.

Le samedi matin, M^{me} Cradock fait quelques achats et elle est frappée de la politesse et des prévenances des marchandes. Après dîner, elle visite avec son mari la cathédrale, qu'elle trouve « grande et belle », la Daurade, « vieille et sale ». Elle a noté pourtant dans cette dernière église que « le superbe et grand autel reluisait d'or ». Au milieu de l'autel est la statue grandeur naturelle d'une vierge noire, « habillée d'étoffes d'or brodées de fleurs en perles et de pierres précieuses ». Ensuite, ils vont aux moulins du Bazacle, ces moulins qui sont une des quatre merveilles de Toulouse, d'après le distique fameux :

La Belo Paulo, San-Sarni
E le Bazacle e Matali.

¹ Sur les deux chapelles, v. la savante monographie *La chapelle du grand séminaire de Toulouse*, par M. Pagny (Privat, 1893). Il y a notamment, p. 175, une description rédigée en 1769, de la chapelle de la Visitation. Cette chapelle était, elle aussi, décorée par Despax.

Arthur Young en parlera, le Comte de Provence les a visités et il n'a pas manqué d'être frappé par l'importance de ce moulin, dans lequel seize meules sont réunies.

La Procession des Bénédictins avait lieu le dimanche, à onze heures. Comme ils se trouvaient sur le passage, un des moines leur reprocha, rapporte M^{me} Cradock, leur toilette de voyage, peu digne de la cérémonie. Une dame qui les accompagnait les excusa, en faisant valoir leur qualité d'Anglais, « étrangers aux coutumes du pays ».

Le soir, à quatre heures, ils vont au Jardin Royal, alors nommé Jardin du Roi et disposé à la française. Elle le trouve « bien ombragé, planté d'allées d'ormes, avec des bancs en pierre pour se reposer. Des personnes de tous rangs remplissaient le jardin, lui donnant un air de gaieté et de fête... »

Chaque dimanche, dans l'après-midi, aussi souvent que le temps le permet, des centaines de personnes se rendent dans les restaurants et les cafés, y manger, danser, chanter et s'amuser.

A côté du Jardin Royal est « l'Esplanade, grand terrain plat, ombragé d'arbres magnifiques ». M^{me} Cradock veut parler, évidemment, du Boulingrin ou Grand-Rond.

L'après-midi du lundi est occupée par la visite de l'hôtel du Barry¹. La longue description qu'en donne M^{me} Cradock est précieuse, car elle vient animer en quelque sorte l'inventaire du mobilier fait en 1794 et publié par M. Lamouzèle et celui de la Galerie des tableaux publié par Ernest Roschah. Il faut ici renvoyer au *Journal* qui contient une énumération si détaillée qu'on se demande si M^{me} Cradock ne prenait pas de notes en parcourant l'hôtel. « Jamais, dit-elle en terminant, je ne vis une collection de si belles choses, et je crois même que ces appartements, bien que plus petits, dépassent en luxe et en magnificence ceux de la reine à Versailles. »

¹ *Le journal* porte de *Bar* au lieu de *Du Barry*, par suite d'une erreur de lecture ou d'une erreur de Mme Cradock. Il s'agit, on le sait, de Jean Du Barry, beau-frère de la favorite, né à Levignac en 1723 et exécuté à Toulouse le 17 janvier 1794.

Après la visite des appartements, elle descend au jardin, dont une partie est plantée en parterres à la française, l'autre formant un jardin anglais. Ce dernier jardin que Young jugeait « au-dessous de tout mépris » était, en effet, complètement ridicule.

On y voit une montagne artificielle avec une cascade peinte sur bois. En haut de la montagne un petit moulin à vent d'où sort une figure de femme regardant un meunier qui arrive avec un âne chargé de sacs. Au bas du moulin se trouve d'un côté une chaumière, la porte ouverte, permettant de voir un rouet... A gauche, au dehors, un vieillard, un jeune homme, un chien et un cochon... En résumé, on s'est donné beaucoup de mal et on a dépensé beaucoup d'argent à abîmer un terrain où croissent de superbes marronniers.

En revenant de la Place Saint-Sernin, M^{me} Cradock passe à la Place Royale, « où les plaisirs allaient leur train : des marionnettes, des singes dansants, des jeux de tout genre ». Naturellement, ces spectacles attirent en foule les badauds, parmi lesquels, trait bien toulousain, « plusieurs appartenaient à la meilleure société ».

Toulouse possédait alors, pour quelques jours, la célèbre M^{me} Dugazon, amenée aux fêtes de la ville par un Anglais qui l'entretenait « dans le grand style », dit M^{me} Cradock. Elle accepta de donner quelques représentations, moyennant 250 livres par soirée. La salle de spectacle, qui occupait l'emplacement du théâtre actuel du Capitole, était « très bien fournie de toute espèce de décorations », assure l'*Almanach Baour pour 1786* ; il ajoute que la troupe est composée de 31 acteurs ou actrices et de vingt musiciens symphonistes. M^{me} Cradock jugea le théâtre petit, mais les acteurs « très supportables ». Ce jour-là, qui était mardi, la représentation eut lieu à l'heure habituelle, vers cinq heures : quelques jours auparavant, la chaleur était si forte que la représentation avait été fixée à dix heures du soir. La Dugazon joua *les Trois Sultanes*, de Favart.

On avait doublé le prix des billets ; néanmoins, elle faisait tellement fureur que la salle était comble, la chaleur suffocante et le public si bruyant qu'à peine pûmes-nous entendre l'ouverture. Heureusement que, arrivés très tôt, nous nous étions procuré une bonne loge. A huit heures, la représentation se terminait.

Le jeudi, 2 juin, octave de la Fête-Dieu, la ville tout entière était occupée aux préparatifs de la procession générale.

Les propriétaires ornent les maisons de leur mieux. Tout est employé : anciennes et superbes tapisseries, draps de lit piqués de roses, toiles tendues ou froncées, soies unies ou à fleurs, étoffes de laines, vieux rideaux, chacun prend ce qu'il a. Dans les églises, on habille somptueusement toutes les statues, on décore magnifiquement les autels pour lesquels les habitants prêtent ce qu'ils ont de plus précieux.

La Procession passa à onze heures sous les fenêtres du « Griffon d'Or ».

Le dais, admirablement brodé, le grand crucifix d'or orné de fleurs et de rubans, les vêtements des prêtres d'une richesse inouïe, cinquante enfants de chœur portant des cierges, d'autres lançant avec adresse des encensoirs d'argent, des petits enfants lançant des fleurs sur le parcours, tout contribuait à rendre ce spectacle touchant et imposant.

A la Cathédrale, se célébrait la clôture de la Fête-Dieu ; le sermon dura une heure et demie, mais les disputes, les cris des enfants et les hurlements des chiens faisaient un affreux vacarme qui couvrait la voix du prédicateur. M^{me} Cradock déclare que les Toulousains manquent de tenue non seulement à l'église mais en général partout où ils sont rassemblés.

Le lendemain, en effet, elle est chassée du théâtre, où M^{me} Dugazon joue la *Serva padronna*, par la chaleur et surtout par le bruit que font les spectateurs.

Voici, en passant, une observation d'ordre économique : M^{me} Cradock estime la vie à Toulouse « très bon marché ». On lui a offert sur la place Saint-Etienne « une magnifique maison toute meublée » pour 1.375 francs par an.

Le dimanche, 5 juin, est le jour du départ. Le ménage Cradock a pris goût au voyage par eau et c'est par la Garonne qu'il va se rendre à Bordeaux. Le bateau qui devait les porter était amarré sur le fleuve, près de l'Embouchure, et non loin du bas-relief de Lucas que note M^{me} Cradock. Dans les rues qu'ils allaient parcourir, un

gracieux spectacle les attendait. M^{me} Cradock le décrit complaisamment dans les termes suivants :

Une des rues que nous suivîmes... ressemblait à un joli décor. Tout du long, on avait élevé des arcades en branchages enguirlandées avec un goût exquis de fleurs, de rubans, de soie, d'étoffes de différentes couleurs et de petits drapeaux verts, taillés en forme de feuilles de palmiers. De distance en distance, des rideaux de soie ou de velours tendus d'un côté à l'autre de la rue retombaient en draperies auxquels étaient accrochés des tableaux et des images de piété ; partout des petits reposoirs élégamment ornés de fleurs, de croix, d'images... On attendait la dernière procession de l'année, celle des Pénitents Bleus. Nous fûmes souvent arrêtés par des enfants nous priant de contribuer à l'ornementation de leur petit autel ; un sou les contentait. Au pied du grand autel, une dame en toilette élégante nous tendit un plateau ; nous lui donnâmes une pièce de 12 sous et en récompense de notre générosité, elle nous fit porter des chaises...

Quelques instants après, M. et M^{me} Cradock s'embarquaient et descendaient le cours de la Garonne. Toulouse, avec ses fêtes religieuses, avec la somptuosité de ses églises et de ses couvents, avec la magnificence de son culte public, leur laissa sans doute une impression bien particulière et comme parfumée d'encens.

Henri ROUZAUD.

INSTITUT FRANÇAIS EN ESPAGNE

On lit dans le « Bulletin de la Société d'études des Professeurs de Langues méridionales » (n° de mai 1911) :

Cours de Madrid 1911

« *L'Union des Etudiants français et espagnols*, section toulousaine de *l'Institut français en Espagne*, fondée et dirigée par M. le doyen E. Mérimée, vient de terminer sa campagne madrilène qui, inaugurée le 19 avril dernier, a pris fin le 22 de ce mois.

« Comme toujours, l'accueil fait par la capitale espagnole à l'œuvre de *l'Union* fut enthousiaste. La séance d'ouverture, en particulier, fut des plus brillantes. Elle eut lieu dans la grande salle des fêtes, ou *paraninfo*, de l'Université centrale, et fut présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Amalio Jimeno, qui avait à sa droite M. Geoffray, ambassadeur de France, et Zorita, sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, et, à sa gauche, MM. E. Mérimée et Conde y Luque, recteur de l'Université de Madrid. Avaient pris place aussi sur l'estrade officielle : les conférenciers de l'Union, MM. les professeurs Gustave Lanson, de la Sorbonne; Henry Guy et H. Graillet, de l'Université de Toulouse. Enfin, dans l'assistance aussi nombreuse que choisie, on distinguait : M. Moret, ex-président du Conseil ; M^{me} la comtesse Emilia Pardo Bazán, M. Silio, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique ; MM. les professeurs Azcárate, Cossío, Andrés Ovejero, A. Vegue y Godoni, etc. ; plusieurs professeurs français : MM. P. Paris, de l'Université de Bordeaux ; Magnol et Dugarçon, de la Faculté de droit de Toulouse ; Albertini, membre de l'Ecole d'études supérieures hispaniques ; Dibia, du lycée de Carcassonne ; Labry, du lycée de Cahors, et les représentants de la plupart des grands journaux madrilènes.

« M. E. Mérimée se leva le premier et prononça, en espagnol, un discours en tous points remarquable. Il remercia d'abord les puissants protecteurs de l'Union, salua les autorités académiques et universitaires. Puis, avec l'autorité qui s'attache à ses paroles, il exposa le but poursuivi. Il dit la nécessité de l'union entre peuples d'une même race, union toujours possible et immédiatement réalisable dans le domaine intellectuel. Il montra comment cette mutuelle pénétration entre la France et l'Espagne ne serait d'ailleurs qu'un retour à un passé glorieux, et, tout en souhaitant de voir grossir sans cesse la phalange des étudiants français qui viennent en Espagne fouiller d'inépuisables archives et admirer d'incomparables œuvres d'art, il souhaita que, chaque jour davantage, les étudiants espagnols prennent le chemin de nos Facultés, de nos Instituts, de nos Ecoles, où le plus fraternel accueil leur est réservé.

« La péroraison de M. E. Mérimée, dans laquelle il rappela la haute preuve de bienveillance et d'estime qui fut donnée à l'Institut français d'Espagne et à l'enseignement de l'espagnol en France par nos ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique lors des récentes discussions budgétaires, fut couverte par les applaudissements unanimes de l'auditoire.

« Après lui, M. Henry Guy, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, développa les raisons pour lesquelles notre langue et nos lettres méritent de retenir l'attention des étrangers. »

Voici le discours de M. Henry Guy :

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Bien que ce ne soit pas — il s'en faut ! — la première fois que des professeurs français aient l'honneur de venir faire des cours en Espagne, il n'en importe pas moins ou de dire ou de répéter quels sont les sentiments et les espérances qui nous amènent ici, quel est le but que nous nous proposons, et pourquoi il nous semble servir une cause noble et sympathique en prenant la parole devant vous.

Ai-je besoin de l'affirmer ? Ce n'est pas la médiocre ambition de produire à vos yeux ce que nous pouvons avoir de science qui nous a attirés en ce pays. Si un dessein à ce point égoïste et téméraire était né en nos esprits, nous n'aurions plus qu'à replier bagage, car offrir à la très

illustre et très docte Université de Madrid les maigres présents de notre érudition, ce serait porter de l'eau à la rivière et justifier le proverbe : *On ne prête qu'aux riches*. Votre littérature — l'une des plus anciennes, des plus variées, des plus opulentes qui soient — démontre magnifiquement que vous n'avez pas attendu l'exemple ou les suggestions de l'étranger pour planter de vos mains et faire éclore chez vous la fleur de toute connaissance et de toute vérité. Ainsi vous n'avez pas besoin que d'autres vous transmettent du dehors les leçons de leur expérience, les résultats de leur culture, et votre patrimoine spirituel doit vous suffire. De même qui oserait, en ce qui concerne les beaux-arts, s'arroger auprès de vous le rôle de conseiller ? C'est vous, Messieurs, c'est vous qui, à cet égard, donnez au monde un incomparable enseignement non point par la voix toujours frêle et changeante des raisonneurs, des critiques, mais par l'immuable éloquence de tant d'édifices qui décorent votre terre, et dont la beauté décourage les architectes de notre temps, ravit et fascine le voyageur.

Je le répète donc, personne n'a rien à vous apprendre, et les lettres françaises elles-mêmes, dont nous vous apportons avec joie le salut affectueux, vous ne les ignorez nullement. Des maîtres très avertis les divulguent sans cesse parmi vous, et ils s'acquittent de leur mission avec trop de zèle pour qu'on puisse se flatter de faire mieux. Ce que nous désirons, en conséquence, c'est moins vous fournir de nouveaux moyens de connaître notre littérature que de vous signaler pour quelles raisons il faut l'aimer. Ces raisons, elles se dégageront sans doute des cours que vous entendrez bientôt ; mais laissez-moi dès maintenant vous les résumer en peu de mots et essayer d'établir que la pensée française et son expression méritent l'estime de chaque peuple, d'abord à cause de leur beauté, ensuite parce qu'elles sont morales, enfin parce qu'elles ont d'une manière éminente un caractère humain et fraternel.

Pour vous rendre sensible cette beauté que j'ai notée chez elles en premier lieu, il conviendrait d'esquisser un tableau des ouvrages que notre patrie a enfantés durant

dix siècles, puis d'en déployer, pour ainsi dire, la merveilleuse complication, afin de démêler ainsi leurs multiples qualités : la forge et la grâce ; le respect des traditions et l'instinct qui pousse aux découvertes ; la réflexion méthodique et la libre fantaisie ; la peinture de l'âme individuelle et le culte des idées générales ; l'originalité qui survit tandis que les imitations se succèdent, et le sens du réel qui subsiste là où règne l'amour de l'illusion. — Mais qui ne craindrait de tenter une pareille synthèse, et comment construire la formule où entreraient à la fois ces mille éléments disparates, qui constituent cependant l'unité harmonieuse de l'esprit français ? Essayez plutôt, Messieurs, de vous le figurer à chaque stade de son histoire, suivez d'étape en étape son évolution millénaire, refaites, en passant par l'héroïque Renaissance, l'époque classique et le romantisme, la route qui va de nos graves chansons de geste au roman ou au drame d'aujourd'hui, et alors vous apparaîtra — toujours diverse, toujours identique — cette beauté dont je vous parle.

En décrire les différents aspects, ce serait un travail de longue haleine, mais, parmi tant de sujets d'admiration qu'une telle analyse fournirait, on dégagerait sans peine des traits essentiels... Quels sont-ils ? Je vais vous le dire.

D'abord, la forme même que nos prosateurs et nos poètes ont imposée à leurs conceptions, l'instrument dont ils se sont servis étaient vraiment propres aux nobles choses. La langue française a des vertus qu'on ne lui dénierait pas sans injustice. D'autres idiomes doivent être loués ou bien (c'est le cas pour l'espagnol) parce qu'ils sonnent avec une éloquence somptueuse et volontaire, ou bien parce qu'ils possèdent le charme dénoué de la musique, ou bien parce qu'ils se prêtent docilement aux effusions du lyrisme : mais la langue de chez nous se recommande par un mérite qui n'existe nulle part à un degré supérieur : *elle dit ce qu'elle veut dire*. Sa syntaxe se tourne du côté de la lumière ; elle n'a pas été créée pour traduire des propos ambigus, ni pour marier, comme la sibylle virgilienne, la vérité aux ténèbres, et voilà pourquoi, en quelque endroit

du monde que se fasse entendre cette voix loyale, elle se concilie les cœurs en récompense de sa bonne foi.

Ajoutez que cette littérature, qui parle avec tant de probité, ne se soucie pas plus qu'il ne faut de la richesse verbale, et ne se passionne guère que pour les idées. — Quelles idées ? — Toutes les idées..., mais elle préfère celles qui sont neuves, hardies, généreuses, qui marchent à l'avant-garde du progrès, et ont un caractère d'annonciation libératrice. Nul, je pense, ne m'accusera de complaisance envers mon pays, si j'affirme que les muses françaises ont les yeux fixés sur l'avenir, et qu'il leur est souvent arrivé de paraître hérétiques ou factieuses parce qu'elles publiaient, avant que n'ait péri l'orthodoxie de la veille, les dogmes du lendemain. J'avoue, du reste, que les opinions et les théories ainsi dispersées aux quatre vents par nos écrivains et nos artistes n'ont pas eu toutes le même sort : les unes sont tombées au milieu des pierres ou des épines, en sorte que la semence a été perdue ; mais les autres, comme dans la parabole, ont volé jusqu'à la « bonne terre », et combien la moisson a été miraculeuse, nul ne l'ignore sous le ciel. Oui, plus je considère les conquêtes du passé et ces inventions de la philosophie ou de la science qui ont constitué l'esprit moderne, plus je reconnais avec orgueil que la France les a, dès leur origine, ou accueillies, si elles venaient d'ailleurs, ou défendues et proclamées, si elles étaient l'œuvre de ses enfants. Jamais elle n'a voulu garder pour elle seule, en égoïste, ses biens spirituels ; elle s'est hâtée, au contraire, de les révéler à chaque peuple avec une ardeur apostolique, et c'est, il me semble, ce désintéressement et ce courageux prosélytisme qui donnent à notre littérature sa plus touchante beauté.

Cette beauté, je me persuade que nul ne songera à la nier : mais au moment de soutenir hautement que les lettres françaises n'ont, à les étudier dans leur ensemble, pas moins de moralité que d'éclat, je prévois et j'attends les objections. « Eh quoi, allez-vous me dire, oubliez-vous donc les masques impurs de votre théâtre d'aujourd'hui, et ces romans où s'affiche une impudeur savante et concer-

tée ? Si de tels documents traduisent les penchants réels de votre nation, comment faut-il la juger ? Et ceux-là se trompent-ils qui vous accusent d'être frivoles, de méconnaître le sens grave et pathétique de la vie, de tourner en dérision les plus respectables choses et de répondre aux coups ou aux énigmes de la destinée avec une gaieté insolente ? »

Ces critiques sont, en apparence, légitimes. Sur notre scène, en effet, ont été étalés jusqu'au dégoût les jeux de l'amour et du divorce, toutes les combinaisons possibles et impossibles de l'adultère, et les mille et une manières de compliquer ou de pervertir des sentiments simples et naturels. Quant aux misérables livres où il est uniquement question de savoir si monsieur trompera madame, si madame trompera monsieur, ou s'ils se tromperont tous les deux, ils ne nous manquent pas davantage ; nous en avons à revendre, et les céderions à très bon compte, car la plupart d'entre nous n'y tiennent point, et — franchement — nous n'en sommes pas fiers.

Au reste, ils ne s'adressent pas à nous, bonnes gens des classes travailleuses, mais à une élite d'oisifs, à la tribu cosmopolite des snobs, à quelques perruches parisiennes et à un petit nombre de « pecques provinciales », perruches de ces perruches-là. Si donc le théâtre et les romans où se manifeste cette perversité monotone et délicate sont la peinture d'un milieu social, ils ne peuvent représenter autre chose qu'une minorité de frelons qui battent des ailes devant la ruche, et on ne saurait sans aveuglement prétendre que ces ouvrages créés pour des insectes d'un jour expriment l'âme de notre nation.

Ici, j'en appelle à tout étranger qui ne s'est pas borné, voyageant chez nous, à traverser les grandes villes ou les villes d'eaux, mais qui s'est assis pour un temps au foyer d'une famille française. Qu'il parle, celui-là, et conte ce qu'il a observé ! Il vous dira, j'en suis sûr, et la concorde qui règne en nos maisons, et la place qu'y tiennent les enfants, et le goût qu'on y montre pour le travail, et comment la femme, à qui il a suffi d'avoir aimé une fois, décore

de cet unique amour toute une vie de sacrifice et de souriante fidélité. Fidèle, notre race l'est aux vivants et aux morts ; elle se sent unie à eux par un lien qu'elle s'applique à resserrer, et je ne crois pas qu'il existe ailleurs une terre où les tombes soient plus fleuries. Qu'en conclure sinon que ce peuple, attaché au devoir et au souvenir, méritait une littérature à son image ? Eh bien, il la possède, Messieurs, et même il n'en possède aucune autre, car, parmi les œuvres qu'il a produites, celles-là seules ont été respectées par le temps qui, sorties de la conscience nationale, devaient à la sienne leur moralité. Le reste — j'entends les écrits où la vraie France a refusé de se reconnaître — a disparu ou disparaîtra, et ils passeront, avec les auteurs qu'ils ont nourris et les modes dont ils sont nés, ces faux témoignages portés contre les mœurs réelles de la patrie.

Quant à cette absence de sérieux et à cette manière de rire de tout que l'on nous reproche volontiers, il ne faut pas les exagérer, et il convient de les bien comprendre. En dépit de la frivolité, de l'inconséquence, de l'insouciance que blâment en nous ceux qui se croient sages parce qu'ils sont tristes, nous avons eu nos héros et nos martyrs ; le monde nous doit en partie les permanents miracles que la science vient d'accomplir, et ce n'est ni en chantant sous les treilles ni en plaisantant, les bras croisés, que nos pères ont fait de leur pays ce qu'il est. Remarquez, en outre, que notre littérature est pleine d'œuvres si recueillies qu'on serait presque fondé à les juger trop austères. Lorsque les Français se mêlent d'être graves, ils ne le sont pas à demi, et vous n'aurez, pour vous en convaincre, qu'à feuilleter les volumes de « ces bons messieurs de Port-Royal ». Au cas où ils vous sembleraient plus folâtres que de raison, il vous resterait encore la ressource de lire ce que nous imprimons, nous autres, les professeurs : notre prose, peut-être, vous instruira ; mais si elle vous amuse, j'en serai surpris.

Néanmoins, je ne le nierai pas, la gaieté demeure, en définitive, l'un des traits dominants de l'âme française...

Eh bien, Messieurs, ne la lui reprochez point, sa gaieté, à ce peuple qui a tant souffert ! Sans elle, que serait-il devenu ? Pensez, je vous prie, à son histoire, revivez donc ses luttes, et ressentez ses douleurs. Quelles cruelles annales que les siennes ! On y voit se succéder ou même sévir ensemble les maux physiques (peste ou famine), des guerres civiles et religieuses, la loi d'airain qu'imposent les envahisseurs, une tyrannie domestique qui est un monstre à trois têtes, la peur du sorcier et de l'enfer, les conflits de la tradition et de la science, le déchirement des cœurs que le passé retient, mais que l'avenir invite, puis, après le sommeil de la servitude, les excès de la jeune liberté. Voilà, n'est-ce pas ? de quoi accabler les plus fermes. Pourtant, ce peuple ainsi écrasé, et qui aurait droit au désespoir, conserve, parmi les épreuves, sa bonne humeur, « fait de ses grands chagrins de petites chansons », oppose aux coups du sort une joyeuse ironie, et, chaque fois qu'on l'a courbé vers la terre, se redresse en souriant. Serait-ce qu'il s'est, à force de misère, réfugié dans l'apathie ? Ne le croyez pas, Messieurs ! La gaieté de la France n'a jamais marqué ni renoncement ni scepticisme ; elle révèle, au contraire, une patience sûre d'elle-même, une foi que rien ne peut abattre, une constance invincible, et il en résulte que, dans nos fastes et dans nos livres, ce rire dont on a médié à l'utilité et le prestige d'un enseignement moral.

Maintenant que, bien ou mal, j'ai traité de mon mieux ce point délicat, je suis, pour ce qu'il me reste à dire, sûr d'obtenir votre adhésion. Etablir, en effet, que notre littérature cimente, comme je l'ai indiqué en commençant, l'union des différentes patries est une tâche d'autant moins pénible qu'il s'agit, en l'espèce, d'une vérité plus générale. Cette vertu sympathique dont l'art français me semble pourvu, je la retrouve chez toutes les nations polies, et c'est parce que le goût de la beauté leur est commun qu'elles arrivent d'abord à se comprendre, ensuite à s'aimer. Les « neuf sœurs sans jalousie » négocient mieux l'entente des pays et des races que la politique ne le saurait faire, et les affinités intellectuelles constituent à la longue

une manière de coalition. Si fortes, par exemple, s'élèvent les Pyrénées, qu'il ne suffit pas, pour qu'elles croulent, d'une parole royale : mais la solidarité des esprits renverse d'un coup d'aile ce rempart, attendu qu'elle ressemble à la foi et transporte les montagnes.

Combien les mœurs, la langue et le génie espagnols ont paru chez nous précieux à connaître, séduisants, je renonce à vous le montrer, effrayé que je suis par l'abondance des preuves. Même aux heures de crise, ces sentiments cordiaux n'ont pas faibli. Rappelez-vous, notamment, l'année 1636. A cette date, vous le savez, la France était en guerre avec l'Espagne ; la pensée ardente de Richelieu était tournée vers le siège de Corbie, et ceux qui voulaient plaire à ce ministre se gardaient, pour l'instant, d'imiter vos écrivains et de vous décerner des couronnes. Mais un poète existait alors — presque ignoré, libre et sublime — qui, planant au-dessus des circonstances, rimait, dans le recueillement, une tragi-comédie... Il se nommait Pierre Corneille, et la pièce à laquelle il travaillait avait pour titre *le Cid*. Or, *le Cid* exalte en vers impérissables la vaillance et l'honneur castillans, l'âme épique de vos ancêtres et le triomphal sacrifice qu'ils aimaient à faire de leurs joies et de leur sang chaque fois qu'ils pouvaient, à ce prix, servir la famille ou le royaume. Que notre Corneille vous ait, de la sorte, rendu justice, la chose n'a rien de surprenant : mais qu'il ait composé cette apologie à l'heure où, d'ordinaire, règnent le dénigrement et les rancunes, voilà qui démontre combien les raisons profondes que deux peuples ont de s'aimer subsistent parmi leurs querelles.

L'affection et l'estime que l'auteur du *Cid* avait pour votre pays, vous les retrouverez, sous une autre forme, chez nos romantiques, tant qu'il y en a. Ce n'était pas, à vrai dire, qu'ils vous connussent très bien. Il leur arrive de placer Barcelone en Andalousie ; ils se figurent que le « cavalier » espagnol passe ses journées à se battre en duel et ses nuits à jouer de la guitare sous les balcons ; les femmes, ils se les représentent comme des anges qui sont des démons ou comme des démons qui sont des anges.

Quand elles aiment (et elles aiment toujours), leur cœur tumultueux et fervent se livre sans feinte ni réserve : mais il s'agit, Messieurs, de marcher droit ! Ces filles à l'œil noir ont un poignard à la jarretière, et mieux vaut ne pas les chagriner ; elles n'hésitent ni à tuer ni à mourir, et avalent le poison comme les Anglaises boivent du thé... De tels portraits, encore une fois, ne brillent guère par l'exactitude, mais cette Espagne de fantaisie, nos romantiques l'ont adorée. Plusieurs, sans avoir franchi les monts, ont décrit vos coutumes, vos cités, vos paysages ; d'autres, qui se faisaient scrupule de dépeindre ce qu'ils ignoraient, ont couru avec ivresse à cette terre promise, et l'ont glorifiée à leur retour. Quant au maître du chœur, Victor Hugo, son pèlerinage accompli trop tôt et dans la plus affligeante conjoncture aurait pu lui laisser d'amers souvenirs. Or, ce fut le contraire qui se produisit. Quand donc, soupirait-il, me sera-t-il donné de vous revoir,

Bords où mes pas enfants suivaient Napoléon,
Fortes villes du Cid ! ô Valence, ô Léon,
Castille, Aragon, mes Espagnes ?

Et il se consolait soit en célébrant la « pompe orientale » de Grenade, soit en imaginant un Hernani ou un Ruy-Blas, pour le plaisir de leur prêter les fougueuses passions qu'il admirait dans votre histoire.

Eh bien, cette sympathie que vous a vouée la France et que sa littérature, à toutes les époques, affirme si hautement, nous la regardons comme un héritage qu'il importe de conserver et d'accroître. Mais que faire pour atteindre ce but ? L'un des meilleurs moyens n'était-il pas d'instituer puis d'étendre, dans nos Facultés et nos autres écoles, l'enseignement de l'espagnol ? Cela, grâce surtout au zèle persévérant d'un homme dont le nom vous est cher, M. Ernest Mérimée, la République l'a fait et le fera. Manifestement, le même esprit, la même confiance vous anime, et je n'en veux pour preuve que cette hospitalité offerte par vous aux professeurs que les Universités françaises vous envoient.

Que ceux qui viendront les écouter considèrent plutôt — ils vous en prient — leurs intentions que leurs discours. A défaut de nos paroles, notre présence en cette ville aura forcément quelque éloquence. Voyez en nous non, certes, de simples lettrés ni des arrangeurs de mots, mais de pacifiques messagers qui frappent à la porte d'un peuple ami. Ouvrir sous vos yeux notre mince bagage d'érudition n'est pas, je le répète, la vraie fin de cette visite, et notre vœu est de travailler, Mesdames et Messieurs, à l'union toujours plus intime, toujours plus éclairée, de ces deux nations qui — branches jumelles de l'arbre romain — ont le devoir de se bien connaître, puisque la raison et la nature les convient à se regarder comme des sœurs.

LA RÉSURRECTION DE LAZARE

Or, la caverne était profonde, la lumière
Et l'ombre s'y heurtaient en un sinistre choc,
Des sépulcres s'ouvraient, creusés au cœur du roc,
Et Lazare y dormait dans sa couche dernière.

Quatre aurores avaient rallumé leur flambeau
Et doré les mûriers touffus de Béthanie,
Quatre soirs étaient morts dans la clarté finie,
La lourde pierre avait déjà clos le tombeau,

Et la corruption faisait, sourde et fatale,
Son œuvre, sur la chair que l'âme abandonnait.
Quelques larmes coulaient encor, l'oubli venait
Pourtant, dans le remous de la foule banale.

Que sont les morts ? Plus rien. Un vain rêve effacé,
Un passant qui se perd au lointain d'une rue,
Une ombre, à l'horizon des jours, bientôt déçue,
Ceux qui n'ont plus de nom ici-bas. — Le passé !

Mais le Maître du temps parut. Devant sa face,
Le passé, l'avenir sont comme un livre ouvert.
Sa robe illumina la crypte en un éclair,
Et sa voix retentit au-delà de l'espace :

— Lazare, éveille-toi ! — Les sœurs et les amis
Virent, tel un métal émergeant de sa gangue,
Se lever du fond du tombeau la tête exangue
Et l'âme reparaître en ces yeux endormis.

L'âme avait obéi ; mais de quelles ténèbres
— Ou de quelles clartés — sur l'ordre exprès de Dieu,
Venait-elle informer encor, remettre en jeu
Ce corps dissocié, ces nerfs et ces vertèbres ?

O Lazare, Lazare, ô l'ancien mort, lié
Depuis quatre longs jours de roides bandelettes,
Quand elle vint enfin ranimer son squelette,
Ton âme, elle avait donc brusquement oublié ?

Serein comme un petit enfant que l'aube éveille,
Contemplant sans surprise, presque, et sans effroi,
Le vainqueur de la mort, debout auprès de toi,
Un souffle égal sortait de ta bouche vermeille,

Et les mots décisifs, les mots du paradis,
Tels que l'humanité halète à les attendre,
Ces mots clairs, que toi seul pouvais nous faire entendre,
Lazare, ces grands mots, tu ne les as point dits.

Quoi ! le lien joignant la vie à l'autre vie
Est-il donc si ténu, si frêle, si caché,
Que l'au-delà terrible où ton âme a touché
Fut dans ton souvenir une chose abolie ?

Ou bien Le Maître, en te rappelant du tombeau,
Ruisselant d'infni, vers l'ombre de la terre,
Pour laisser notre foi briller dans le mystère,
A-t-il scellé ta bouche avec un triple sceau ?

Ce tourment d'ignorer, dont rien ne nous délivre,
Oublieux ou soumis, tu ne l'as pu guérir,
Toi qui connus, avec la douleur de revivre,
O Lazare, le mal d'avoir à remourir !

Berthe DE PUYBUSQUE.

LES LOIS DE L'HÉRÉDITÉ D'APRÈS MENDEL

Dans quelle mesure les parents héritent-ils les caractères de leurs parents immédiats ou de leurs ancêtres éloignés ? Quel résultat doit donner le croisement de deux individus appartenant à des variétés différentes ? Les parents peuvent-ils transmettre à leurs enfants des caractères qu'ils n'ont pas eux-mêmes ? Ces questions et bien d'autres, relatives à l'hérédité, ont de tout temps excité la curiosité de tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent aux choses de la nature. Et cependant, il y a peu d'années encore, on n'était guère plus avancé à ce sujet qu'à l'époque où les sciences naturelles n'existaient pour ainsi dire pas. On savait que les enfants ressemblent souvent à leurs parents, quelquefois à des ancêtres éloignés, parfois aussi peu aux uns qu'aux autres. On avait observé que le croisement de deux variétés différentes donne des individus qui, tantôt semblables entre eux, tantôt différents, peuvent être identiques à l'un des parents ou participer à la fois des caractères de l'un et de l'autre ou bien encore ne tenir ni de l'un ni de l'autre. On savait également que ces hybrides sont sujets à une variabilité bien plus grande que les individus de race pure.

Toutes ces notions relatives à l'hérédité étaient purement empiriques et les faits observés n'étaient reliés par aucune loi simple. Les expressions d'atavisme, de variation désordonnée sont moins une explication qu'une manière de dissimuler notre ignorance sous des mots abstraits. On

s'en est cependant contenté pendant longtemps, faute de mieux.

Le premier trait de lumière qui soit venu éclairer le problème de l'hybridation date à peine d'une quarantaine d'années ; d'ailleurs, les contemporains, sollicités par d'autres préoccupations, ne l'ont même pas remarqué. Il y a seulement huit ou dix ans que l'importance de ce qu'on appelle maintenant le *mendélisme* a été reconnue.

Grégor Mendel était un moine autrichien ; pour obtenir de nouvelles variétés de plantes destinées à orner le jardin de son couvent, il avait été amené à faire des expériences d'hybridation. Les résultats qu'il obtint furent communiqués à des botanistes illustres qui, pour des raisons qu'on a de la peine à se figurer, n'y attachèrent aucune importance. Il faut bien admettre cependant qu'ils n'y mirent aucune malveillance puisqu'aucun n'a songé à s'approprier les découvertes de l'obscur naturaliste qui sollicitait son approbation. Heureusement Mendel publia, en 1864, son travail dans le bulletin de la Société des naturalistes de Brünn et c'est là que, 35 ans plus tard, de Vries et quelques autres l'ont retrouvé. Une traduction française, publiée récemment dans le Bulletin Scientifique de Giard, a vulgarisé les lois de Mendel qu'aucun naturaliste n'a maintenant le droit d'ignorer. En Angleterre et en Amérique, la révélation du mendélisme a été le point de départ d'un mouvement scientifique sans précédent ; des hommes éminents se sont consacrés à l'étude des lois de l'hérédité d'après la méthode de Mendel ; des cours spéciaux sont professés sur ce sujet dans les Universités ; des congrès dits de « Génétique » dont le prochain doit se tenir à Paris en 1911 réunissent des centaines d'adhérents, disciples et continuateurs de Mendel.

Pour donner une idée de la découverte de Mendel, je résumerai, en y apportant de légères retouches, son travail sur l'hybridation des Pois. Supposons donc que nous ayons deux variétés qui ne diffèrent que par un seul caractère : la couleur de la graine, jaune dans un cas, verte dans

l'autre. On s'assure d'abord que ces deux variétés sont bien fixées. En semant des graines jaunes on obtient une série indéfinie de générations de graines jaunes ; en semant des graines vertes on n'obtient que des graines vertes.

L'exposé sera plus clair et moins long si l'on suppose que chaque caractère d'un individu est représenté par un certain nombre de particules qui sont transmises aux descendants en même temps que les caractères. Il va sans dire qu'on ne doit attribuer aucune réalité objective à ces particules. C'est simplement une hypothèse destinée à rendre le langage plus facile et le raisonnement moins abstrait. Nous désignerons donc par *J* les particules représentatives du caractère de la graine jaune et par *v* les particules représentatives du caractère de la graine verte. Nous admettrons (ce qui ne correspond encore à aucune réalité) qu'au moment de la fécondation, le nouvel embryon de plante qui se forme reçoit une particule avec l'élément mâle représenté par le pollen et une autre particule avec l'élément femelle représenté par l'oosphère qui est dans l'ovule.

Les deux particules reçues par l'embryon proviendront donc du même individu si le pollen et l'ovule sont portés par la même plante, s'il y a autofécondation ; elles proviendront de deux individus différents si le pollen et l'ovule appartiennent à deux plantes différentes, s'il y a fécondation croisée. On admet que les deux particules reçues au moment de la fécondation se multiplient ensuite dans la jeune plante. On peut donner le nom de *déterminants* à ces particules représentatives.

Ces préliminaires étant posés, voyons comment Mendel a opéré. La fécondation croisée est effectuée artificiellement entre deux individus appartenant l'un à la variété jaune, l'autre à la variété verte ; ainsi par exemple le pollen de la variété jaune est transporté sur le stigmate de la variété verte. La plantule qui se trouve dans chaque graine ainsi obtenue a donc pour père la variété jaune et pour mère la variété verte ; elle recevra de l'un le déterminant

J, de l'autre le déterminant v et renfermera par conséquent un mélange de J et de v . On constate néanmoins que toutes ces graines sont jaunes. Les choses se passent donc comme si J existait seul. Les hybrides de la *première génération*, obtenus par le croisement de deux races pures ne différant que par un seul caractère, ressemblent tous à l'un des parents et toujours au même, dans le cas actuel, à la variété jaune. Le produit aurait d'ailleurs été le même et les hybrides également tous jaunes si le croisement avait été fait en sens inverse, si la variété jaune avait joué le rôle de mère et la variété verte le rôle de père.

Ce premier résultat peut être expliqué si on suppose que les deux caractères considérés : graine jaune et graine verte, s'excluent l'un l'autre et ne peuvent se mélanger pour donner un caractère intermédiaire. La graine hybride, tout en possédant à la fois les déterminants J et v , ne peut présenter que le caractère correspondant à l'un de ces déterminants. Dans le cas actuel, c'est toujours le déterminant J qui l'emporte et se manifeste seul. On dit que le caractère de la graine jaune est *dominant* par rapport au caractère de la graine verte qui est *récessif*.

Nous avons donc des graines hybrides de *première génération* et qui sont toutes jaunes. Semons-les et laissons les plantes obtenues se reproduire par autofécondation, le pollen d'une fleur fécondant l'ovule de la même fleur. Les graines produites seront des hybrides de *seconde génération* ; on constate que les trois quarts sont jaunes et le dernier quart vert. Comment expliquer ce fait ?

Les hybrides de première génération possèdent à la fois les deux déterminants J et v , bien que J se manifeste seul ; on peut admettre que leur formule est Jv . Au moment de la fécondation, le pollen peut donner indifféremment à l'embryon J ou v . On admet que les choses se passent au hasard et que, sur un nombre considérable d'embryons, la moitié environ reçoit J et l'autre moitié v . On peut faire la même hypothèse pour l'élément femelle : la moitié des embryons recevra J de l'oosphère renfermée dans l'ovule et l'autre moitié v .

Il y a donc quatre combinaisons possibles : les embryons pourront recevoir : 1° J à la fois du pollen et de l'oosphère ; 2° J du pollen et v de l'oosphère ; 3° v du pollen et J de l'oosphère ; 4° v à la fois du pollen et de l'oosphère. Les formules des hybrides de seconde génération seront donc : JJ, Jv, vJ, vv ou bien J², 2Jv, v², car Jv = vJ. Les quatre combinaisons ont autant de chances de se produire l'une que l'autre et devront donc exister à peu près en même nombre si on opère sur des quantités suffisantes. Voyons maintenant les caractères apparents qui devront correspondre à ces diverses associations de déterminants.

Les graines correspondant à J² seront certainement jaunes puisque le déterminant de la couleur jaune existe seul. Les graines correspondant à Jv seront également jaunes puisque nous savons, par la première expérience, que lorsque J et v existent ensemble, le caractère dominant J masque le caractère récessif v lequel reste en quelque sorte à l'état latent. Les graines correspondant à v² seront toutes vertes. Nous comprenons ainsi pourquoi les trois-quarts des hybrides de seconde génération sont jaunes et le dernier quart vert. Le caractère de l'un des parents qui avait disparu dans la première génération, redevient donc apparent dans la seconde, mais seulement chez un quart des individus.

Mendel ne s'en est pas tenu là ; il a étudié la descendance des hybrides de seconde génération en les laissant se reproduire par autofécondation. Chaque graine était semée à part et les graines produites par un pied n'étaient jamais mélangées à d'autres. Cet isolement des lignées qui permet de connaître la généalogie de chaque plante est essentiel et, comme on le verra, a seul permis de discerner les lois de l'hybridation. On désigne maintenant ce mode de culture par un mot anglais « *pedigree* » qui signifie arbre généalogique.

Revenons donc aux graines hybrides de seconde génération dont les trois-quarts sont jaunes et un quart vert et cultivons-les par la méthode pedigree.

Toutes les graines vertes ne produisent que des graines

vertes, et cela pendant un nombre indéfini de générations ; ce résultat était à prévoir puisque ces graines ne renferment que le seul déterminant v ; on est ainsi revenu à l'une des races pures qui ont servi de point de départ à l'hybridation. La manière dont se comportent les graines jaunes est un peu plus compliquée. Nous nous rappelons qu'elles correspondent aux formules JJ , $2Jv$. Le tiers d'entre elles ne donne que des graines jaunes pendant un nombre indéfini de générations et fait ainsi retour à la seconde des races pures. On comprend que ces graines sont précisément celles qui ont pour formule JJ . Quant aux deux autres tiers, leur formule Jv est exactement la même que celle des hybrides de première génération. Nous prévoyons donc qu'elles se conduiront de même, c'est-à-dire produiront des graines répondant aux formules JJ , $2Jv$, vv , dont les trois-quarts seront jaunes et un quart vert. On pourrait continuer cette étude de la même façon pendant un nombre indéfini de générations, les résultats ne changent pas. Les graines vertes sont toujours de pure race, les graines jaunes sont les unes de pure race, les autres de nature hybride.

En somme, si l'on croise deux races pures différant entre elles par un seul caractère qui est représenté par le déterminant J dans l'une, et le déterminant v dans l'autre, on obtient des hybrides de première génération Jv qui ressemblent tous à celui des parents qui a le caractère dominant J . Ces produits, bien que présentant tous les caractères de la race pure, sont cependant de nature hybride ; on peut admettre qu'ils possèdent à l'état latent le caractère recessif v qui réapparaît à la seconde génération. Cette seconde génération d'hybrides obtenus par autofécondation de la première, comprend en effet trois sortes d'individus : 1° un quart, JJ , présente le caractère dominant (graines jaunes), à des descendants tous semblables et par conséquent fait retour à la race pure de celui des grands parents qui a le caractère dominant J ; 2° deux quarts $2Jv$, présentent également le caractère dominant, mais sont de nature hybride, comme les hybrides de première généra-

tion ; 3° un quart, vv , présente au contraire le caractère récessif, a des descendants tous semblables et reproduit par conséquent la race pure de celui des grands-parents qui a le caractère récessif.

On peut énoncer les résultats de cette expérience sous une forme algébrique. La formule de deux races pures étant J^2 et v^2 la formule des hybrides de première génération sera Jv . Les formules des hybrides de seconde génération seront données par l'expression $(J + v)^2 = J^2 + 2Jv + v^2$, où se trouvent toutes les associations possibles de J et de v .

Dans le cas qui vient d'être étudié, les deux races croisées différaient par la couleur de la graine, jaune dans un cas et verte dans l'autre. Mendel a fait des expériences analogues sur des races différant par un autre caractère, par exemple par la forme de la graine, ronde dans une race et ridée dans l'autre. Les résultats ont été les mêmes. Dans tous les cas, on peut admettre que les caractères sont associés deux par deux. Les deux caractères de chaque paire s'excluent et sont, l'un dominant et l'autre récessif. De plus, et c'est là un point essentiel, chaque caractère est *indivisible* ; il est transmis en entier ou pas du tout, nous avons vu d'après quelles lois.

Lorsque les deux variétés croisées diffèrent par plusieurs caractères, les choses sont plus compliquées. Supposons deux variétés de Pois, l'une à graines jaunes et rondes, l'autre à graines vertes et ridées ; les déterminants correspondants sont J et R pour une variété et v et r pour l'autre, J et R étant dominants par rapport à v et r . Les formules des deux variétés seront respectivement J^2R^2 et v^2r^2 . Mendel avait constaté, par des expériences préalables, que chacun des caractères était transmis *indépendamment* de l'autre. Les hybrides de *première génération* obtenus par fécondation croisée ont tous pour formule $JvRr$ et présentent les caractères dominants J et R de la graine jaune et ronde. Quels seront les caractères des hybrides de *seconde génération* obtenus par autofécondation ?

Nous savons que les combinaisons de caractères relati-

ves à la couleur sont données par la formule $(J + v)^2$; de même les combinaisons relatives à la forme seront indiquées par $(R + r)^2$. Comme les deux caractères sont indépendants, chaque combinaison relative à la couleur pourra s'associer à chacune des combinaisons relatives à la forme, et toutes les associations possibles seront données par (1) $(J + v)^2 (R + r)^2$. Il suffit de développer cette formule pour avoir les caractères des hybrides de seconde génération :

$$\begin{aligned}
 (1) \quad & J^2R^2 + 2J^2Rr + 2JvR^2 + 4JvRr. \\
 & + J^2r^2 + 2Jvr^2. \\
 & + v^2R^2 + 2v^2Rr. \\
 & + v^2r^2.
 \end{aligned}$$

D'après ce qui a été dit plus haut, il est facile de comprendre que les graines correspondant aux formules de la première ligne seront jaunes et rondes, celles de la seconde ligne jaunes et ridées, celles de la troisième ligne vertes et rondes et celles de la quatrième ligne vertes et ridées, puisque J entraîne toujours la couleur jaune et R la forme ronde. Sur 16 graines on devra donc trouver, en moyenne, 9 graines jaunes et rondes, 3 graines jaunes et ridées, 3 graines vertes et rondes et 1 graine verte et ridée. C'est ce que l'expérience de Mendel a vérifié. Dans la seconde génération on voit donc non seulement réapparaître le type de chacun des grands-parents, mais encore se former des types nouveaux correspondant à des associations nouvelles de caractères.

Dans cette seconde génération, certains individus ont pour formule : J^2R^2 , v^2r^2 , J^2r^2 , v^2R^2 , c'est-à-dire n'ont qu'une seule sorte de déterminants relatifs à une paire donnée de caractères. Ces individus, en se reproduisant par autofécondation, ne pourront donc donner à leurs descendants que cette sorte de déterminants. Les individus J^2r^2 par exemple ne pourront donner que le déterminant J de la graine jaune et r de la graine ridée et jamais le déterminant v de la graine verte et R de la graine ronde. Les individus J^2r^2 auront donc une descendance semblable à eux-

mêmes et constitueront une race pure. Il y aura donc dans la seconde génération 4 races pures : J^2R^2 et v^2r^2 qui reproduiront les variétés des grands-parents et J^2r^2 et v^2R^2 qui sont des variétés nouvelles. On voit donc comment l'hybridation de deux variétés différant par plusieurs caractères peut donner lieu à des variétés nouvelles et parfaitement fixées. On conçoit d'ailleurs que plus les caractères différentiels de deux races croisées sont nombreux, plus les races nouvelles possibles sont nombreuses.

Mais à côté des individus de race pure, on trouve, dans la seconde génération d'hybrides, des graines ayant pour formule J^2Rr par exemple, où le caractère de la couleur jaune J est à l'état pur, mais où le caractère de la forme Rr est à l'état hybride. Leur couleur sera incontestablement jaune : de plus leur forme sera ronde puisque le caractère R de la forme ronde est dominant par rapport au caractère r de la forme ridée. La descendance comprendra des graines, toutes jaunes, mais les unes rondes et les autres ridées.

D'autres hybrides de la seconde génération ont pour formule $JvRr$ comme les hybrides de première génération ; ils sont comme eux de couleur jaune et de forme ronde et auront comme eux une descendance variée.

Parmi les hybrides de seconde génération, il y a donc des individus, semblables par leurs caractères apparents, mais différents par leurs propriétés héréditaires. Dans le cas que nous venons d'examiner, les individus ayant pour formule : J^2R^2 , J^2Rr , JvR^2 , $JvRr$ sont tous à graines jaunes et rondes et il est impossible de les distinguer les uns des autres, mais si on les laisse se reproduire par autofécondation on voit qu'ils se conduisent de façons très différentes. Les plantes issues de graines J^2R^2 produiront des graines toutes jaunes et rondes, ce seront des plantes de race pure. Les autres, au contraire, produiront des graines différentes les unes des autres, par le caractère ou les caractères représentés dans la formule par deux déterminants différents, ce seront des plantes hybrides. Il est à remarquer que ces individus, si différents par leur descendance, ont néanmoins les mêmes ascendants.

Il résulte de là un fait extrêmement important au point de vue des applications. Pour s'assurer qu'un individu est ou n'est pas de pure race, il faut en effet étudier sa descendance et non point chercher à connaître ses ascendants.

Lorsqu'on ne connaissait pas les lois de Mendel, on admettait qu'un individu était de pure race lorsqu'il avait une série assez longue d'ascendants tous semblables et présentant les caractères de la race. Or, il est facile de voir que cette condition n'est ni nécessaire, ni suffisante. Dans les expériences précédentes, les individus J^2R^2 de la seconde génération sont en effet de pure race et cependant l'un de leurs grands-parents v^2r^2 avait des graines vertes et ridées. D'autre part, les individus $JvRr$, pouvant résulter de la culture de nombreuses générations d'hybrides, ne sont pas de pure race, et cependant ils peuvent avoir une série aussi longue qu'on voudra d'ascendants $JvRr$ tous semblables entre eux et présentant les caractères apparents de la race pure J^2R^2 .

Ce nouveau criterium de la race pure est d'un emploi facile lorsqu'on a affaire à des plantes chez lesquelles les deux sexes sont réunis sur le même individu et qui peuvent donner en peu de temps un grand nombre de descendants. Mais il n'en est pas de même pour les animaux tels que les chevaux ou les bœufs par exemple où les sexes sont séparés et la reproduction lente. Dans ce cas, on doit, dans la pratique, se contenter de l'ancienne méthode qui laisse toujours subsister quelque incertitude.

En croisant des variétés différant par un plus grand nombre de caractères, les formules deviennent plus compliquées, mais les mêmes lois s'appliquent toujours. Chacun des caractères est transmis indépendamment des autres ; la complication résulte de l'association des caractères entre eux.

Dans tous les cas, et quel que soit le nombre des caractères différentiels, les hybrides de première génération sont tous semblables et présentent les caractères dominants ; ils sont semblables à l'un des parents si tous les caractères dominants appartiennent à l'une des variétés croisées et

tous les caractères récessifs à l'autre ; ils tiennent à la fois des deux parents si certains caractères dominants appartiennent à la première des variétés croisées et les autres à la seconde. Parmi les hybrides de deuxième génération, tous les types possibles apparaissent, aussi bien ceux qui reproduisent les grands-parents que ceux qui correspondent à des combinaisons nouvelles de caractères.

L'expérience que nous venons de décrire montre comment l'hybridation peut donner lieu à des types nouveaux. C'est là un fait connu depuis longtemps. Mais on ne savait pas que tous les types nouveaux apparaissent dès la seconde génération et pas avant. On ne savait pas non plus que, pour reconnaître si un type nouveau est constant ou variable, il suffit d'étudier sa descendance pendant une seule génération.

On comprend combien l'application de la méthode de Mendel abrège les expériences des horticulteurs qui cherchent à créer des hybrides nouveaux. Dès la seconde génération, on voit toutes les combinaisons possibles de caractères et, dès la troisième, on reconnaît les formes stables et les formes variables.

Un exemple montrera clairement la supériorité de la méthode de Mendel sur la sélection, seule employée pendant longtemps. Revenons au cas des deux variétés de Pois, l'une J^2R^2 à graines jaunes et rondes, l'autre v^2r^2 à graines vertes et ridées et proposons-nous de créer par leur croisement une troisième variété fixe à graines jaunes et ridées J^2r^2 . Nous savons que, par la méthode de Mendel, il suffit de trois ans pour obtenir un résultat certain. Voyons comment opérerait un sélectionneur.

La première année, les hybrides sont tous à graines jaunes et rondes. La seconde année, les graines jaunes et ridées apparaissent ; la formule (1) établie plus haut nous montre qu'il y en a en moyenne 3 sur 16, correspondant aux formules J^2r^2 , $2Jvr^2$. Le sélectionneur ne fait aucune différence entre elles, il les sème en même temps et examine l'ensemble des graines produites. Il obtient toujours

un mélange de graines jaunes et ridées correspondant aux formules J^2r^2 et Jvr^2 et de graines vertes et ridées r^2r^2 ; il rejette ces dernières et sème les autres. Dans les générations suivantes on retrouve quelques graines vertes en nombre de moins en moins grand, il est vrai ; et il y en aura tant qu'on n'aura pas éliminé complètement les graines jaunes Jvr^2 qui en se reproduisant peuvent donner des graines vertes. Les cultures pedigree seules permettent cette élimination en rendant possible, par l'étude de la descendance, la distinction des graines J^2r^2 et Jvr^2 qui sont semblables en apparence.

Il nous est maintenant facile de comprendre les cas d'atavisme. On remarque souvent, parmi les animaux domestiques, des individus ayant un ou plusieurs caractères qui manquent chez les parents et ne se retrouvent que chez des ancêtres très éloignés. Dans certaines basses-cours par exemple, il y a chaque année quelques poulets à plumes frisées, bien que tous les individus frisés soient exclus de la reproduction. Des cas analogues s'observent chez l'homme ; il n'est pas rare de voir un enfant aux cheveux roux dans une famille où cette particularité n'a pas été observée depuis très longtemps.

L'exemple des Pois étudié plus haut va encore nous donner l'explication de ces faits. Supposons une variété de Pois à graines jaunes J^2 . Si quelques graines ont la formule Jv , la variété n'en paraîtra pas moins homogène puisque toutes les graines seront jaunes et elle pourra se maintenir telle pendant un certain nombre de générations. Mais à un moment donné une graine Jv où le caractère récessif v de la couleur verte est à l'état latent, produira quelques graines vertes v^2 . Ce sera un cas d'atavisme. On voit que la cause doit en être recherchée dans l'existence de caractères récessifs à l'état latent. Dans les races pures où les déterminants d'un caractère dominant ne sont jamais mêlés aux déterminants du caractère récessif correspondant, les cas d'atavisme ne se produisent jamais.

Les lois de Mendel telles qu'elles viennent d'être exposées ne s'appliquent qu'à un certain nombre de caractères. Tels sont en général, chez les végétaux, la couleur de la corolle, la découpeure des pétales ou des feuilles, la présence ou l'absence de poils ; chez les lapins et les souris, la couleur des poils ; chez les poules, la forme de la crête ou la présence aux pattes d'un doigt supplémentaire. Tous ces caractères sont indivisibles, ils existent complètement ou manquent tout à fait. C'est ce qu'on a appelé des caractères *mendéliens*.

La détermination des caractères mendéliens a la plus haute importance. Une fois ces caractères connus, on peut en effet les combiner par l'hybridation de façon à obtenir des variétés nouvelles conformes à un type proposé d'avance. Malheureusement, les caractères mendéliens nets sont assez rares ; ce sont presque toujours des caractères qualitatifs, c'est-à-dire correspondant à la présence ou à l'absence d'une certaine particularité. Ce ne sont pas des caractères quantitatifs, c'est-à-dire correspondant au plus ou moins grand développement d'un organe ou d'une propriété. Ainsi chez les animaux, une taille élevée, des muscles volumineux, l'aptitude à l'engraissement, la rapidité du développement ne sont pas des caractères mendéliens. Or, on sait que ce sont là précisément les caractères utiles, ceux que l'on cherche à développer chez les animaux domestiques. Il ne semble donc pas que de ce côté la méthode de Mendel soit d'une grande utilité pour le perfectionnement des races.

D'ailleurs, comme nous l'avons remarqué tout à l'heure, la lenteur du développement des grands animaux et le petit nombre des produits qu'ils donnent sont un grand obstacle à l'application de la méthode de Mendel qui nécessite l'examen d'un grand nombre d'individus descendants des mêmes parents.

Dans quelques cas, on a pu tourner la difficulté en faisant en quelque sorte des expériences dans le passé. On sait que les Stud-Book sont des registres renfermant la généalogie de certains chevaux de race pure. Le signale-

ment circonstancié des étalons, des juments et de leurs produits ayant été pris avec précision, on peut se rendre compte de la manière dont les caractères sont transmis. On a constaté ainsi que la couleur baie et la couleur alezane étaient une paire de caractères mendéliens, le bai étant dominant par rapport à l'alezan. Deux reproducteurs, dont l'un est bai pur sang et l'autre alezan pur sang, donnent toujours des produits bais ; mais ce sont des bais hybrides qui, en se reproduisant entre eux, peuvent donner soit des bais, soit des alezans. Dans tous les cas, les alezans en se reproduisant entre eux ne donnent que des alezans.

L'étude de quelques familles nombreuses a montré que, chez l'homme, la couleur de l'iris des yeux était un caractère mendélien ; la couleur brune étant dominante par rapport à la couleur bleue qui est récessive. Il en résulte que deux parents à yeux bleus doivent forcément avoir des enfants à yeux bleus ; car le caractère des yeux bleus, étant récessif, n'apparaît que si le déterminant de ce caractère existe à l'état pur. Au contraire deux parents à yeux bruns peuvent avoir des enfants à yeux bleus si l'un d'eux au moins possède, à l'état latent, le déterminant de la couleur bleue masqué par celui de la couleur brune.

L'indépendance des caractères mendéliens les uns par rapport aux autres explique certains faits que tout le monde a remarqués. Le fils d'un père blond très bien doué pour les mathématiques et d'une mère brune dénuée d'aptitudes scientifiques peut être à la fois brun et mathématicien. La répartition des caractères se faisant au hasard, il arrive qu'un enfant réunit toutes les qualités des parents et un autre tous les défauts. Les inégalités très grandes observées dans certaines familles ne sont donc nullement en contradiction avec les lois de l'hérédité.

En somme, les applications du mendélisme sont surtout importantes en horticulture ; la création de variétés nouvelles de plantes ornementales peut être obtenue rapidement et presque à coup sûr. Les méthodes actuellement employées pour l'amélioration des races d'animaux ne sem-

blent pas devoir être sensiblement modifiées par l'application des lois de Mendel. Mais dans tous les cas la notion de race pure se trouve profondément transformée. La connaissance des ascendants n'a pas pour la détermination d'une race pure l'importance exclusive que l'on pensait. C'est seulement après l'examen de la descendance que l'on peut affirmer qu'un individu est de race pure.

Bien que les lois de Mendel, telles qu'elles ont été formulées par leur auteur, ne s'appliquent qu'à un nombre restreint de caractères, elles ont un degré de précision qu'on n'est pas habitué à trouver dans ce genre de questions. La transmission des caractères mendéliens peut être traitée par le calcul au même titre que toutes les questions qui relèvent du calcul des probabilités. Le mendélisme n'est cependant pas une simple vue de l'esprit, une théorie en l'air ; c'est un ensemble de faits constatés par des expériences rigoureuses. Les diverses théories transformistes nous ouvrent sans doute des horizons plus vastes, mais combien nuageux ! Le mendélisme gagne en précision ce qui lui manque en étendue. Mais peut-être le filet de lumière que Mendel a projeté sur la question de l'hérédité s'élargira-t-il un jour et contribuera à dissiper l'obscurité qui nous cache encore le mécanisme de l'évolution des êtres vivants.

LECLERC DU SABLON.

CHRONIQUE DU MIDI

TOULOUSE

Aspects toulousains Il y a toujours du soleil à Toulouse le 3 mai. C'est en l'honneur de Clémence Isaure et des poètes, mais aussi sans doute en l'honneur des dames qui, ce jour-là, inaugurent les fanfreluches nouvelles.

Comment a-t-on pu prétendre, en effet, que la « Fête des Fleurs » ressemblait à un « triste séminaire » ? Elle évoque, au contraire, la plus mondaine et la plus froufrou-tante de ces « poéteries » qui sévissent un peu partout, et où les rimeurs viennent lire leurs vers gratis, depuis que personne ne les achète plus. A Toulouse, il ne manque que le thé et les petits gâteaux.

Et encore ! S'ils firent défaut à la Salle des Illustres, ils abondèrent, le soir, à l'Hôtel d'Assézat et, la veille, chez le Marquis de Suffren, secrétaire-perpétuel, où, selon des usages vieux de plusieurs siècles aux Jeux-Floraux, les plaisirs de la table se mêlèrent aux satisfactions intellectuelles. On respecte ainsi toutes les traditions, même celle qui prolongeait, durant plusieurs jours, les séances de la Fête des Fleurs. Les lundi, mardi, mercredi, on s'est réuni — en des enceintes diverses, toutes fort élégantes, — et l'on a fêté les lauréats et les nouveaux membres de l'Académie : parmi ceux-ci, nous ne devons pas manquer de citer M. Emile Ripert, professeur au Lycée de Marseille, auteur de deux charmants volumes, *le Chemin Blanc* et *le Golfe d'Amour*, et dont les succès répétés ont forcé les portes des Jeux-Floraux ; et M. Etienne Lamy, de l'Académie Fran-

gaise, auquel les cigales du Midi doivent quelque reconnaissance.

Il a pu paraître étrange à quelques-uns de voir M. Lamy se muer en troubadour, ne fût-ce que quelques heures : cependant, on ne peut manquer de reconnaître qu'il a porté avec beaucoup de grâce, à la Salle des Illustres, cet habit à palmes vertes qu'on n'avait pas revu depuis Coppée, et que l'auteur de la *Femme de Demain* en incarnant dans Clémence Isaure l'influence civilisatrice de la femme a trouvé de beaux accents ; il ne s'est même pas contenté de la brève allocution d'usage : c'est un important discours, un morceau de maître, dont il a voulu faire hommage à Toulouse : son succès a été très grand et très mérité.

**

21 mai. Ne quittons pas encore les Jeux-Floraux. Par une coïncidence heureuse, le vieux collège des Sept-Troubadours accueille, le jour de Sainte-Estelle, un félibre érudit, M. J. Anglade dont nous avons salué ici-même, l'année dernière, l'arrivée dans l'Université de Toulouse. Nul n'était plus désigné pour collaborer à l'œuvre méridionaliste des Jeux-Floraux, et, dès aujourd'hui, M. Anglade l'a prouvé par un discours magistral en l'honneur de la langue et de la littérature d'oc.

Notre collaborateur M. de Gélis (François Dhers) lui répondit par une harangue des plus spirituelles, dont il faut noter plus particulièrement deux passages, de nature à détruire bien des préjugés :

« Les Mainteneurs des Jeux-Floraux, en vous accueillant chez eux, dit-il au récipiendaire, ont obéi à cette vieille maxime de leurs statuts :

No regardam pretz ni valor
Estamen ni condicio
De senhor ni de companho,
Mas sol maniera de trobar.

« Nous ne regardons au rang, aux honneurs, à la fortune, à la condition sociale ; peu nous importe que vous soyez grand seigneur ou

compagnon, il nous faut des hommes de talent. » Ce précepte devrait être gravé au fronton de notre temple, dans la langue même où il fut formulé par nos ancêtres toulousains. Je voudrais qu'il présidât à toutes nos élections et qu'on fût bien persuadé que de son observation dépend la vie même de notre société. »

Et, après avoir dégagé l'intérêt que présentent les études auxquelles s'est voué M. Anglade, M. de Gélis ajoute :

« J'insiste encore une fois sur le plaisir que nous avons à recevoir un professeur de lettres pour détruire je ne sais quelle légende absurde qui veut qu'un ténébreux conflit ait régné, aux siècles passés, entre l'Université et les Jeux-Floraux. Voilà une assertion que je défie qui que ce soit de soutenir historiquement. En feuilletant nos annales, depuis Bertrandi jusqu'à Gatién-Arnoult et jusqu'aux maîtres distingués qui nous écoutent, on y retrouverait à chaque page les noms les plus connus de l'enseignement supérieur toulousain, et l'on verrait avec quel respect, même aux époques les plus troublées de notre histoire, même au temps de Cujas et des guerres de religion, les régents de l'Université furent écoutés dans nos conseils et reçus dans nos assemblées.

« N'est-ce pas à la vieille Université que nos fondateurs empruntèrent ces grades de « docteur » et de « bachelier », qu'ils conférèrent ensuite à ceux dont ils voulaient honorer le talent ? « Docteur de la Gaie-Science » ! Quel joli titre ! Et qui nous empêcherait de le reprendre et de le porter encore aujourd'hui ?

« Venez donc au milieu des docteurs, Monsieur le docteur, vous serez chez vous. Et quant à la Gaie-Science, je suis sûr qu'elle ne deviendra ni triste ni morose en vous voyant entrer. »



M. Anglade succède aux Jeux-Floraux à M. Charles Arnaud, professeur de littérature française à l'Institut Catholique, et dont son collègue, le Chanoine Valentin, a donné un portrait vigoureux et ressemblant. M. Arnaud, enlevé prématurément, faisait partie de ce corps professoral qui a donné des hommes remarquables et dont le maître demeurera toujours l'Abbé Léonce Couture.

Justement l'occasion s'offre en ce moment de parler de ce disparu, dont les travaux vont nous être rendus.

Quand l'Abbé Couture mourut, en 1902, on crut que toute son œuvre s'éroulait avec lui ; que, durant cinquante ans, cet infatigable laborieux avait morcelé, gaspillé pres-

que, sa verve, son savoir, ses découvertes, un peu partout, dans les revues importantes et les publications infimes, dans les cours retentissants et les leçons à trois auditeurs, et que rien ne subsisterait de tout cela.

Heureusement, son héritier et son disciple, M. l'Abbé Laclavère, a classé ses papiers, ses volumineux cahiers, ses innombrables notes ; il a retrouvé des publications épuisées ; il a même déchiffré les petits carrés de papier couverts de signes hiéroglyphiques et microscopiques, qui servaient à M. Couture pour ses conférences, et il a classé tout cela sur le plan même fourni par le regretté défunt. Celui-ci, en effet, avait tenu un compte exact de ses travaux et les rattachait toujours à un plan d'ensemble, à une bibliographie minutieuse et précieuse.

Elle comprend deux grandes divisions : *Gascoque* et *Enseignement*.

Les matières rangées sous ce dernier titre sont les moins nombreuses, quoique d'un intérêt plus général. Elles ont pu être groupées en un beau volume in-8° raisin de 800 pages qui paraîtra en même temps que ces lignes, à la maison Privât.

Cet ouvrage est divisé en six parties, dont certains chapitres sont tout à fait savoureux :

1° *Philosophie et Théologie*. — Signalons ici la reconstitution de certains des cours de Littérature Théologique, interrompus par la mort.

2° *Etudes Latines*. — On y lira, notamment, une curieuse discussion de métrique musicale sur le *Cursus*, et un portrait de l'humaniste toulousain Pierre Bunel.

3° *Grammaire et Littérature Françaises*. — Ici se trouvera une étude sur *Port-Royal*, qui attira jadis l'attention de Sainte-Beuve.

4° *Grammaire et Littérature Provençales*. — Nous verrons apparaître là le Félibre majoral, celui qui lançait aux échos de Naples les strophes de *Magali* et aussi le professeur et le critique qui sut si bien annoncer au public languedocien la gloire de Mistral, de Roumanille, d'Aubanel.

5° *Littérature étrangère*. — Peut-être le *clou* du volume : les leçons reconstituées sur la Renaissance, sur Dante, Pétrarque, Savonarole. A elle toute seule, cette partie méritait l'impression.

6° *Rapports, allocutions, préfaces*. — Morceaux de circonstance, mais tous intéressants, et quelques-uns inédits.

L'ouvrage réserve encore deux surprises : un portrait de Léonce Couture à cinquante ans, en pleine possession de sa force et de son savoir, — et aussi un *fac-simile* des fameux petits carrés de papier qui ont servi à l'une des conférences : monument tout à la fois de l'originale personnalité du maître et de la sagacité du disciple.

Il faut espérer que ce précieux livre sera bien accueilli, car il n'est qu'un commencement. Il sera suivi, en cas de succès, des volumes de la seconde partie, plus chère encore au cœur de son auteur, les volumes où sera réuni tout ce qu'il a écrit sur la Gascogne. A la publication de ces documents si importants tous les vrais régionalistes se doivent de collaborer.



25 juin. Il faut achever cette chronique, et nous n'avons rien dit de ce que fut la vie toulousaine pendant ces derniers mois : un bouquet de feu d'artifice, qui s'éteint vite, mais qui n'en brille pas moins.

Cependant, on a le louable désir de le prolonger jusqu'à la fin de juillet par quelque fallacieux « Congrès des Poètes », des représentations en plein air, des « cours d'amour » félibréennes... Il y a là beaucoup de bonne volonté.

Toulouse, d'ailleurs, continue à être la ville des Congrès. Le mois d'avril a été occupé par l'Exposition de l'Alimentation et les manifestations diverses des hôteliers, restaurateurs, cuisiniers, etc. Il y a eu même une Reine des Marchés, qui a reçu, sous une pluie battante, la Reine des Halles de Paris... Oh, ce *soulet d'or* !

En Mai, ç'a été les Syndicats agricoles, dont je n'ai plus

le temps de vous raconter les séances et les fêtes, et où l'on a remarqué MM. Delalande, de Lapparent, Comte de Vogüé, Théron de Montaugé, Rendu, de Boyer-Montégut, de Malafosse, etc., etc. Magnifiques assises, bien dignes de notre région agricole, mais qui ont eu pour couronnement l'annonce de la suppression de nos grands concours provinciaux. Voilà, par exemple, du Régionalisme à rebours, et pour Toulouse le coup est vraiment sensible. Espérons encore qu'on réussira à le détourner de nous : ce n'aurait pas été la peine, vraiment, d'organiser les manifestations de cette année.

Armand PRAVIEL.

ARIÈGE

Bulletin Sommaire du *Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans*, n° 6 du XII^e volume :

I. Barrière-Flavy : Histoire du Collège de Pamiers : pièces justificatives (*suite et fin*). — II. Jean Signorel : Pierre Soulé, publiciste à Paris, avocat et bâtonnier à la Nouvelle-Orléans, sénateur de la Louisiane, membre du Sénat américain, ambassadeur des Etats-Unis à Madrid (1801-1870) (*suite*). — III. F.-J. Samiac : Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges (XII^e-XV^e siècles) : pièces justificatives (*suite et fin*). — IV. Jean Fauré : Usages locaux de l'arrondissement de Saint-Girons (*suite et fin*). — V. Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et Société des Etudes du Couserans (*comptes rendus*).

*
**

Beaux-Arts. A l'occasion de l'inauguration, à Vincennes, d'un monument en l'honneur d'Antoine

Gley, sculpté par M. Grégoire Calvet, de Cadareet, le ministre a conféré à ce dernier la rosette de l'Instruction publique.

*
**

Succès artistique. Nous sommes heureux d'enregistrer un nouveau succès du jeune compositeur léranais, M. Fernand Luga, élève à l'école Niedermeyer. Dans un concours international de composition musicale comprenant 134 concurrents, il vient d'obtenir le 2^e prix.

*
**

Nos compatriotes au Salon. Au Salon des Artistes Français, figurent en bonne place les œuvres d'art de plusieurs de nos compatriotes ariégeois.

A la section de la sculpture ont exposé : M. Icard, les bustes de *Mme J. P...*, (n° 3.447) et la *Petite Andrée* (n° 3.448).

M. Belloc, un portrait de *Mme Belloc* (n° 3.099), et une statuette représentant le *Général Galiéni à cheval* (n° 3.098).

M. G. Calvet, le portrait de *M. Gariel* (n° 3.171) et le buste de *Einholtz* (n° 3.172).

Aux terres cuites, nous retrouvons le même Calvet, avec sa *Dentelière de Bruges* (n° 23), le buste de *Mme J. L...* (n° 24) et la maquette d'un monument au *Général Jennings* (n° 25).

M. César Bru poétise la glèbe avec sa belle œuvre *Aux Champs* (n° 3.202).

M. Manaut, une *Etude d'enfant* (n° 3.585).

A la section de peinture, on remarque les tableaux de M. Henri Farré : le *Portrait de M. Beyle*, dans le rôle de Werther (n° 689) et la *Femme à la rose* (n° 690).

M. Roubichon : le *Troupeau de moutons dans l'Ariège* (n° 1.626) et la *Vallée de Serres*, près Foix (n° 1.627).

M. J.-P.-L. Bergès, le portrait de *Mme B...* (n° 140).

M. Addé-Duval, le portrait de *Mme L...* (n° 7).

Abbé BLAZY.

AVEYRON

Prix Cabrol. La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, après avoir renouvelé la série des membres sortants de la Commission du legs Cabrol, a procédé pour la quatrième fois à l'attribution du prix de 600 francs institué par le testament de ce protecteur des lettres et des arts. Ce prix est destiné à récompenser des écrivains, savants ou artistes aveyronnais dont la réputation est déjà faite, à l'exclusion de ceux qui ont déjà bénéficié de récompenses de l'Institut, ou à encourager les débuts d'écrivains ou d'artistes jeunes et qui révèlent quelque talent. Le prix a été décerné cette année à M. l'abbé Verlaguet, qui a publié dans la collection des archives historiques le *Cartulaire* de l'abbaye de Silvanès, une analyse de la collection Doat sous le titre de *Notes pour servir à l'histoire du Rouergue, les Coutumes et privilèges du Rouergue*, qui a recueilli un grand nombre de *Bulles* et qui prépare un important travail sur la *Vente des Biens nationaux*. La Société a voulu rendre un hommage mérité à l'érudit et au travailleur infatigable qu'est M. Verlaguet, et ce choix sera unanimement ratifié par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Rouergue.



Le *salon des Artistes français en 1911*. — Parmi les artistes qui exposaient cette année au salon des artistes français, deux de nos sculpteurs ruthénois ont obtenu des

distinctions flatteuses. Ce sont M. Louis Bertrand, à qui son *Monument de Mgr Franqueville* a valu, avec les plus élogieuses appréciations de la critique, une première médaille, et M. Ferdinand Andrieu qui a obtenu une troisième médaille pour son *Mercurie inventant la lyre*. Le mausolée de Mgr Franqueville sera prochainement érigé dans la cathédrale de Rodez sur la tombe de l'ancien évêque mort en 1905.



Nécrologie. — Les lettres et les arts dans l'Aveyron ont fait une perte irréparable en la personne de M. Emile Carrère, imprimeur-éditeur à Rodez, un des hommes les plus sympathiques et les plus connus de notre région, succombant à l'âge de 43 ans, après plusieurs mois de souffrances, à une attaque de paralysie. Issu d'une des plus vieilles familles de Rodez, Emile Carrère avait tenu à continuer la profession de ses ancêtres et avait porté sa maison, fondée en 1624, à un degré de prospérité qu'ils n'auraient peut-être pas osé rêver. Guidé par un goût très sûr et très éclairé et par l'amour du beau et de l'art, il ne reculait devant aucun sacrifice pour la publication de magnifiques ouvrages, et il ne se laissait pas arrêter par des idées de lucre ou de mercantilisme. Les belles éditions de *Sainte-Foy* de Conques, de *Denys Puech*, des *Guides* du Syndicat d'initiative et de la Bibliothèque aveyronnaise sont là pour l'attester.

Dans le choix des gravures qui ornent ses livres, dans la disposition des illustrations qui encadrent les pages, il se montra connaisseur aussi averti que délicat. Tout y est fin, convenable au sujet, approprié au texte. Ce texte, il savait l'écrire ou le reviser, quand il fallait ; car il aimait les lettres autant que les arts.

Il avait transformé le *Journal de l'Aveyron* en en fermant les colonnes à la politique pour les ouvrir toutes grandes à l'histoire, à la littérature, à la poésie, à l'archéologie, à l'agriculture et à l'industrie aveyronnaises. Donner à la vie

littéraire, économique et artistique du Rouergue un organe indépendant qui ne fût ni un instrument de bataille, ni une arme de parti, avait été son rêve. Ce rêve, il l'avait aisément réalisé avec les amis et les collaborateurs qui répondirent à son appel.

Cet homme de bien, cette nature généreuse, enthousiaste du beau et de l'art, et qui fut aussi une sorte de Mécène des artistes et des écrivains aveyronnais, ce semeur d'idées aussi modeste que bon ne comptait que des amis.

M. CONSTANS.

GERS

« **Lou Laré gascou** ». Sous le titre de : « *Lou Laré gascou* » (*Le Foyer gascon*), une Société de Conférences vient de se fonder à Auch, dans le but « de faire mieux connaître dans la région notre Gascogne, sa géographie, son histoire, sa langue, ses institutions et sa vie artistique, littéraire et sociale d'autrefois et d'aujourd'hui ». Dégagée de tout caractère politique ou confessionnel, elle comprend des membres actifs et des membres adhérents. Le Comité d'organisation est formé de tous les membres actifs. Il devra nommer tous les ans un Bureau, qui est chargé de la direction générale de l'œuvre du « **Laré gascou** ».

Les dévoués organisateurs, M. Branet, M. l'abbé Sarau, MM. Brégail et Sarrieu, professeurs au lycée, ont déjà donné un certain nombre de conférences dans le département, et recueilli partout des adhésions.

A. B.

HAUTES-PYRÉNÉES

Bibliographie pyrénéiste et bigourdane. En clôturant notre précédente chronique, nous signalions l'exubérante floraison qu'un printemps fécond avait amenée dans la littérature pyrénéiste, et bigourdane en particulier. A vrai dire, quelques ouvrages annoncés n'ont pas paru, mais d'autres sont nés qui ne s'étaient pas annoncés. La liste en est assez longue, l'analyse en serait (à cette place) un peu trop copieuse. Faisons un choix et abrégeons.

Dans ce qui concerne les Pyrénées en général, signalons en tête le nouveau *Guide* illustré de notre excellent confrère P. Mieille. Ce petit volume, qui n'a pas la prétention de remplacer Joanne ni de détrôner Bœdeker, est cependant fort précieux, bien compris, agréablement écrit et somptueusement illustré. C'est un modèle du genre.

L'étude de M. Cavailès sur les *Lies et passeries* des Pyrénées nous élève vers la haute montagne et vers la science. L'auteur a eu la curiosité de rechercher tous les textes qui concernent ces intéressantes transactions ou conventions, passées entre bergers des deux versants de la chaîne pour éviter les ravages ou les contre-coups de la guerre entre la France et l'Espagne. Il en a réuni un nombre respectable, il les a étudiés avec un soin minutieux et une critique rigoureuse. Et il a conclu à l'existence d'une confédération pyrénéenne. Sa conclusion est-elle vraiment fondée ? Ne se heurte-t-elle pas au particularisme, si jaloux et si étroit de nos vallées pyrénéennes, qui en serait la vivante et puissante négation ? Nous n'avons pas qualité pour nous prononcer et nous nous contentons de louer M. Cavailès d'avoir apporté à cette question, encore si peu connue, une contribution utile et neuve.

Voici maintenant trois bons et solides ouvrages d'histoire bigourdane. Le premier est de M. L. Ricaud et a pour

titre un *Régime qui commence*. C'est donc la suite de celui que nous avons jadis signalé ici-même, un *Régime qui finit*. Dans ce nouveau volume, l'auteur expose les diverses parties, la mise en train et le fonctionnement de l'administration créée dans le département des Hautes-Pyrénées par la Révolution. On comprend l'intérêt et l'utilité de pareilles études, mais on en devine les difficultés : elles ont exigé de ce savant auteur des recherches nombreuses, de patientes et arides constructions. — Le second traite des *Usages locaux et de la Justice de paix du canton de Vic-Bigorre* : M. Rosapelly, érudit bigourdan de grande valeur, a essayé, unissant le passé au présent, de montrer le lien qui unit ou les différences qui séparent les anciennes coutumes du pays et les usages actuels. Son étude a été fort ingénieusement placée dans un cadre historique des plus gracieux et des mieux construits, et étayée sur des textes nombreux, curieux, quelques-uns de grand prix : tels ces *Livres de raison* de vieilles familles bigourdanes, source inestimable de renseignements de tout ordre. Bref, c'est un ouvrage original, qui serait à imiter. Alors nous connaîtrions bien notre « histoire locale ». — Enfin M. Caddau, architecte des monuments historiques des Hautes-Pyrénées, était tout qualifié pour écrire la monographie de la *Cathédrale de Tarbes*. Il l'a composée avec tout le soin désirable, racontant d'abord l'histoire de la ville, si dramatique et si triste ! qui explique celle de son principal monument, étudiant dans son ensemble et dans tous ses détails, avec une science archéologique sûre et bien informée, le curieux et composite édifice : ajoutant enfin en appendice des textes magistraux. Puisse M. Caddau continuer, comme il l'annonce, l'étude des autres monuments de la ville : Tarbes aura enfin les éléments d'une monographie scientifique. — Finissons cette brève analyse par le rappel un peu tardif d'un nouveau livre de M. de Cardailhac, dont nos lecteurs connaissent déjà les fines et pénétrantes études ou biographies bigourdanes. Celle-ci ne le cède aux précédentes ni par l'intérêt du sujet, (il s'agit d'un éminent Bagnérais, François Soubies, tour à tour

avocat, préfet, député, par surcroît artiste délicat et musicien d'élite), ni par le charme du récit, toujours si enjoué et si vivant, ni enfin par le luxe et l'abondance des illustrations. C'est une monographie très creusée, qu'entoure un cadre pittoresque et gracieux.



L'œuvre des Enfants à la montagne Rappelons comme
en 1910. tous les ans à

cette époque les résultats obtenus par le Comité antituberculeux et anti-alcoolique du département des Hautes-Pyrénées dans sa dernière *campagne*, pacifique et féconde, de l'envoi des Enfants à la montagne en 1910. L'œuvre a atteint sa septième année et s'est notablement perfectionnée. Le placement *familial* a été définitivement écarté, comme présentant de graves inconvénients et de dangereux aléas. Jusqu'ici le mode de couchage des enfants était un peu rudimentaire et pas très hygiénique : le Comité a cette année fait un gros sacrifice pécuniaire et acheté des lits, aussi simples que pratiques : un support en chevalets, réunis par une forte toile, supportant un petit matelas en varech et un traversin en duvet de Java. D'autre part, les fillettes de la Colonie ont dû, pour diverses raisons, renoncer à Luz, et ont séjourné à Arreau dans la vallée d'Aure, si saine et si belle. Le chiffre total des recettes a dépassé 4.000 francs, celui des dépenses a presque atteint cette somme, et *quatre-vingts* enfants du département ont pu, pendant un mois, jouir de l'air pur et salubre de nos montagnes, manger une nourriture saine et réconfortante, enfin se distraire et se promener, pour revenir plus forts et plus dispos. Est-il surprenant que cette belle œuvre jouisse à Tarbes et dans toute la région d'une si vive sympathie et rencontre de si généreux dévouements ?



Une fête de l'arbre à Artalens. Que le lecteur veuille nous suivre maintenant dans la vallée d'Argelès : bien des choses l'y intéresseront.

C'est tout d'abord sur le flanc gauche de la vallée, à une altitude voisine de mille mètres et dans le plus pittoresque des villages que nous le convions à nous suivre. Par une route superbe, gravissant la montagne à travers des prairies verdoyantes et des châtaigneraies à l'épaisse frondaison, nous arrivons, un peu las, à Artalens-Souin. Mais comme nous sommes récompensés de nos peines ! Devant nous la vallée d'Arrens et les pics neigeux qui la dominent ; à droite et en bas la plaine, riche, peuplée ; à gauche la double percée de Luz et de Cauterets, sombre couloir menant aux plus lumineuses des cimes. Le point de vue est vraiment unique. Mais ce n'est pas seulement pour faire admirer nos richesses et nos beautés naturelles que nous avons convié le lecteur à nous accompagner si haut. C'est parce que, à Artalens, il verra, au flanc même de la montagne et sur le versant le plus roide, une curieuse pépinière, tout récemment plantée, et cette pépinière n'est ni à l'Etat ni à un particulier. Elle est à l'école, qui a reçu le terrain de la commune et que l'Association pour l'aménagement des montagnes, le *Touring-Club*, etc. ont fait planter, pour servir d'exemple et de modèle de « *scolaire forestière* ». La plantation a eu lieu au mois d'avril, après une fête très bien réussie. M. de Roquette-Buisson, l'infatigable apôtre du reboisement, l'avait organisée. Il expliqua devant un auditoire nombreux les désastres du déboisement et les avantages multiples, pour le paysan, du reboisement de la montagne.

Puisse ce bon exemple de la commune et de l'école d'Artalens être suivi par d'autres ! Nos Pyrénées s'en vont !... L'ignorance, la stupidité décuplent l'action destructrice de la nature. Il n'est que temps de réagir et d'agir avec autant d'intelligence et d'habileté que les habitants d'Artalens.



Une nouvelle station thermale. Quittons le village et par un sentier de chèvres nous sommes en quelques minutes à Beaucens, dont les ruines altières du grand château attestent et perpétuent le souvenir des puissants seigneurs de jadis. Le présent va nous consoler du passé. En effet, voilà qu'une ville nouvelle est à la veille de se construire, à l'ombre de l'antique manoir, et cette ville sera peut-être bientôt une station thermale de grande réputation. Depuis longtemps, il existait là, sans que les foules moutonnières (qui aiment les grandes routes et les tracés directs) s'en soient jamais douté, une petite « ville d'eaux », oh ! très simple, réduite à une auberge comme lieu de séjour et à trois baignoires en bois comme matériel thermal. C'était peu. Pourtant tous les gens du pays connaissaient la valeur curative des eaux de Beaucens, et combien les ont utilisées pour se guérir (merveilleusement) de rhumatismes opiniâtres ou de douloureuses sciaticques !

Tout récemment l'attention de quelques hydrologistes éminents se tourna — ou fut appelée — vers Beaucens. On procéda à l'analyse scientifique des eaux et on reconnut, en effet, qu'elles étaient riches en précieuses matières. Une petite association de notables du pays s'est formée, on a édifié un hôtel, et dès aujourd'hui *Beaucens-les-Bains* est ouvert ! Que les rhumatisants (et qui, peu ou prou, ne l'est pas aujourd'hui ?) le sachent et se le disent !



Les travaux d'électrification Beaucens est à quelques minutes de Pierrefitte, point terminus de la voie de fer du Midi. Dépassons la gare et suivons pendant quelques instants le chemin de fer électrique, qui bientôt va transporter de si nombreux touristes, avides de voir ou de revoir le magique et prestigieux Cirque de Gavarnie. A la

halte de Soulom, arrêtons-nous. Eh quoi ! dans cette campagne déjà sauvage, en face de cette gorge merveilleuse, aussi belle que les plus belles des Alpes, que signifient tous ces hommes qui taillent et qui coupent, qui vont et qui viennent, qui roulent et qui charrient ? Une immense bâtisse sort de terre : c'est l'usine électrique, génératrice du puissant courant qui bientôt alimentera les machines et fera marcher les trains. Là aboutit cette audacieuse prise d'eau, faite sur le gave, dans la vallée de Luz, et captée par un canal souterrain de 6 kilomètres, creusé en plein flanc du Viscos. L'eau est amenée ainsi à une chambre de réserve qui ménage une chute de 125 mètres. L'usine de Soulom est précisément destinée à abriter les machines cyclo-péennes, dont certaines pèseront 40.000 kilogrammes et les turbines énormes, au nombre de six, dont chacune donnera 3.500 chevaux de force, c'est-à-dire la puissance de trois à quatre locomotives modernes d'un train rapide en pleine action. Les travaux de l'usine de Soulom et de la canalisation des eaux du Viscos, travaux autour desquels sont actuellement groupés près de mille ouvriers, entraîneront une dépense de 7 millions ! Grâce à l'activité de l'éminent ingénieur M. Eydoux et de son dévoué auxiliaire M. Médebielle, on pense que l'usine pourra fonctionner dans le courant de l'année prochaine — avec l'une des deux chutes (l'autre, celle de Caunterets, au-dessous de Calypso fournira plus tard une force encore supérieure à la première).

C'est avec les ressources de cette splendide usine ainsi qu'avec celles de l'usine d'Eget, en vallée d'Aure, que la Compagnie du Midi pourra bientôt faire mouvoir, par des trolleys aériens, ses machines automotrices, propres aux trains légers, et ses locomotives électriques d'une puissance énorme destinée aux trains lourds. Ainsi la vitesse sera considérablement augmentée sur la ligne de Montréjeau à Bayonne et ses embranchements ; ainsi surtout sera vaincue la terrible rampe de Capvern, qui, jusqu'ici, retardait tant les relations entre Toulouse et Bayonne. Enfin est-il besoin de dire tout le profit général que déjà retire la région sub-pyrénéenne de cette activité industrielle ?

Une ville surtout, hier encore vaste village, à peine bâtie aujourd'hui même dans ses artères essentielles, Tarbes, la vieille capitale de Bigorre, que tant de malheurs atteignirent et firent presque disparaître, Tarbes ne peut que bénéficier directement de ces grands travaux. Elle va devenir le siège d'un arrondissement de la Compagnie du Midi ; sa gare va se transformer. N'est-elle pas au demeurant une des premières du réseau, par sa position, par son transit intense, dû aux villes d'eaux et à la cité miraculeuse toute voisine ?

Réjouissons-nous donc de voir enfin nos chères Pyrénées sortir de leur torpeur et de leur engourdissement. Le sommeil fut long, mais le réveil a été prompt et le temps perdu se rattrape : la *houille blanche* — telle une fée bienfaisante — a, par sa magique puissance, excité cet éveil et provoqué cette active et féconde énergie !

L. CANET.

TARN

Les Fêtes du pays Albigeois. Des fêtes d'Albi, qu'un temps splendide a favorisées, nous ne voulons retenir qu'un numéro du programme : la représentation de *l'An Mille*, une première, du jeune et déjà très connu poète toulousain, M. Maurice Magre. Elle eut lieu le 4 juin, au théâtre antique de la Bisbie, et ce fut mieux que les théâtres de la nature qui s'installent un peu partout aujourd'hui dans notre Midi. C'était le plein air avec, pour cadre, non quelques bouquets d'arbres et les collines lointaines, mais les hautes et puissantes murailles de l'antique donjon de l'archevêché désaffecté, — la Bisbie, *bisbia*, dans les vieux textes — le rempart qui domine le Tarn fauve et bruyant et les tours qui flanquent l'un et l'autre. Un théâtre d'Orange en briques roses où se pressaient plus de 4.000 personnes.

Le programme spécial de ce numéro des fêtes du pays albigeois, luxueusement édité par M. Alquier, comprenait : un court historique de la Bisbie dû à M. Aug. Vidal, un hymne au donjon, duquel il vaut mieux ne rien dire, la distribution des rôles où flamboyaient les noms de Mlle Roch, de la Comédie-Française et de M. de Max, une biographie avec portrait des principaux artistes.

La nouvelle pièce de M. Magre se développe en 4 actes. Il serait trop long d'en faire une analyse détaillée. Il suffit de savoir que le roi Robert est un chrétien convaincu, que Berthe, sa femme, est à demi païenne. Tous deux s'aiment éperdument. On veut obliger le roi à répudier sa femme pour épouser Constance d'Aquitaine.

Le roi résiste ; il ne s'incline même pas sous l'excommunication lancée contre lui, et c'est Berthe elle-même qui, pour sauver la vie de son époux, sacrifie son amour et son bonheur.

Les multitudes attendent l'heure de minuit qui doit sonner la fin du monde. Le roi, dans l'angoisse du cataclysme, confesse publiquement ses fautes. Les douze coups de minuit retentissent, et le monde n'est pas anéanti. Berthe se tue, puisque la vie, sans l'amour de Robert, lui est devenue un fardeau. La tragédie s'achève en un hymne alterné à la vie, à la lumière que M. de Max, de sa voix puissante, déclame du haut d'une des tours qui dominent la scène. L'effet est saisissant.

L'œuvre de M. Magre est d'une belle allure. Elle serait parfaite, si l'auteur consentait à l'émonder de quelques épisodes qui en surechargent la trame. A de certains moments, une émotion intense se lisait sur la figure de tous les spectateurs. Le poète toulousain a obtenu un franc et légitime succès. Il le doit autant à la beauté de sa tragédie qu'à la perfection des artistes qui l'ont jouée. Mlle Roch a été simplement sublime, M. de Max merveilleux, dans son double rôle de sorcier et de Satan. Mlle Schmidt, la reine-mère, a atteint le dernier degré du pathétique dans la scène où elle demande à Berthe de sauver le roi en le quittant :

Fais-le. Je ne triomphe pas,
 Tu vois bien ; je ferai tout ce que tu voudras,
 Tiens, faut-il, si de loin tu crains d'être jalouse,
 Que la mère exilée accompagne l'épouse ?
 J'y consens, et toutes les deux nous partirons.

Je filerai pour toi, je serai ta servante,
 Car, n'ayant plus d'enfant, je n'aurai plus d'orgueil.
 Ta douleur s'appuiera sur ma vieillesse en deuil,
 Comme sur un bâton laid, tordu, mais solide.

Les autres artistes, Mlles de Pouzols, Yvonne Ducos, Dreux-St-Cyr, ont superbement interprété l'œuvre du poète. Dans le rôle écrasant du roi Robert, M. Hervé, et, dans celui de l'ermite, M. Valbel, se sont montrés les admirables artistes que l'on connaît. Aussi les applaudissements de la foule ne leur ont pas fait faute, pas plus qu'à M. Magre, qui a dû paraître sur la scène.

Cette représentation de l'*An Mille* à Albi, sur le théâtre antique de la Bisbie, fait le plus grand honneur, non seulement à l'auteur et aux acteurs, mais encore au Comité des fêtes du pays albigeois qui l'a organisée et a su la mener à bien.

*
 **

Un buste Rabastens, la coquette ville qui se mire
 à dans le Tarn, prépare des fêtes en
Auger Gailhard. l'honneur d'un de ses fils, Auger
 Gailhard, *lou roudiè de Rabastens*, comme il se désignait lui-même. Elle va lui élever un buste, œuvre d'un de ses enfants.

M. Belot édite, à cette occasion, une étude biographique et bibliographique du dernier troubadour de l'Albigeois. Dans une ode en langue occitane, qui servira de préface à la plaquette de M. Belot, M. Vidal chante la gloire du poète-charron qui fut l'ami de du Bartas, le pensionné de

Henri IV et de sa mère, le commensal des capitaines huguenots les plus notables de la dernière moitié du xvi^e siècle.

Ces fêtes, nous dit-on, doivent provoquer une véritable débauche de poésie languedocienne. Nous y assisterons et nous en rendrons compte.

ALBIENSIS.

Le Gérant : Edouard PRIVAT.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ
A TOULOUSE EN 1792
ET LES VOLONTAIRES NATIONAUX

Parmi les registres de l'ancien état-civil déposés dans les archives de la ville de Toulouse, il y avait trois volumes reliés en parchemin portant au dos l'inscription *Consistoire*. On était immédiatement amené à penser que c'étaient là les registres introuvables de l'état-civil des protestants à la fin de l'ancien régime. Erreur profonde ! Quand on ouvre, on constate que ce sont trois registres de police égarés au milieu des registres paroissiaux, et qu'il s'agit... de déclarations de grossesses en 1792.

I

Ces déclarations, très fréquentes dans les archives, se rattachent à la fois à la question des avortements et à celle de la recherche de la paternité sous l'ancien régime.

Elles ont pour origine une ordonnance de Henri II de 1556 qui avait prescrit la peine de mort contre toutes les filles qui n'auraient pas déclaré « tant leur grossesse que leur enfantement » ; cette mesure qui avait pour objet de prévenir les avortements et infanticides n'était pas due en réalité à des considérations d'ordre social, mais uniquement à des préoccupations religieuses. Il s'agissait simplement d'éviter qu'un être humain pût être privé du baptême.

me ou de la sépulture chrétienne¹. La peine de mort n'était en effet prononcée que si l'enfant mourait sans avoir reçu le baptême ou était privé de sépulture, mais même si la mort sans baptême survenait par accident, et non par suite d'un crime, la mère devait être exécutée si elle n'avait pas fait sa déclaration². Et l'on comprend dès lors que ces déclarations de grossesse abondent généralement dans les archives des sénéchaussées ou autres juridictions, puisque en cas de mort de l'enfant elles étaient nécessaires pour mettre la mère à l'abri de la présomption d'infanticide³.

Mais même lorsque le but religieux poursuivi par les ordonnances a été abandonné et que la fille séduite a eu moins à redouter une condamnation, elle avait encore un autre intérêt à faire cette déclaration.

Jusqu'en 1730 la jurisprudence avait été aussi sévère pour le séducteur que pour la fille séduite. L'ancien régime était en effet sans pitié pour le mariage contre la volonté des parents, et toute personne coupable du rapt de séduction, c'est-à-dire qui subornait un mineur de vingt-cinq ans, fils ou fille, pour parvenir à un mariage à l'insu de la famille, devait être puni de mort⁴. Le simple commerce illicite au contraire ne devait donner lieu, suivant une jurisprudence consacrée depuis plusieurs siècles⁵, qu'à une condamnation à dommages-intérêts avec charge de l'enfant. Mais fréquemment il y avait eu confu-

1 « Que toute femme qui se trouvera convaincue d'avoir celé... tant sa grossesse que son enfantement sans avoir déclaré l'un ou l'autre.... et qu'après se trouve l'enfant avoir été privé tant du saint sacrement de baptême que sépulture publique et accoutumée, soit telle femme tenue et réputée avoir homicidé son enfant et pour réparation punie de mort et dernier supplice ». (Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. 13, p. 471).

2 L'Ordonnance de Henri II fut renouvelée par la déclaration du 25 février 1708. (Isambert, t. 20, p. 527).

3 Cf. De Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, in-4°, 1749 (au mot Grossesse) ; Fournel, *Traité de la séduction*, in-4°, 1781, p. 363 et ss ; Viollet, *Histoire du droit civil français*, 2^e éd., p. 468.

4 Fournel, ouvr. cité, p. 304 et ss.

5 Les Juifs condamnaient le coupable à doter ou à épouser la fille, et le droit canonique avait consacré cette pratique (Fournel, p. 149 et ss).

sion de la part des tribunaux, et les juges, prononçant la peine de mort dans les deux cas et voulant tempérer la rigueur de leur sentence dans le second cas, avaient été amenés à donner à l'accusé le choix entre le mariage ou la mort. Ainsi on pouvait dire que tout homme qui avait rendu une fille enceinte était condamné à l'épouser ou à être pendu. Naturellement il n'était jamais pendu, et cette alternative avait seulement pour résultat de multiplier, auprès des fils de familles riches, les intrigues de certaines dames, et de faire ainsi du sacrement du mariage la récompense du vice. C'est pour remédier à cet état de choses que la déclaration du 22 novembre 1730 précisa la distinction entre le crime de rapt et le commerce illicite et réserva pour le premier seul la peine de mort¹.

Or pour le commerce illicite, il suffisait que la fille enceinte, en faisant sa déclaration donnât sous la foi du serment le nom du père de l'enfant pour faire condamner provisoirement le père présumé à une contribution pécuniaire qui assurait momentanément l'existence de la mère

1 Isambert, t. 21, p. 338. — Fournel soutient que les auteurs qui comme de Ferrière, Denisart, ont cru à l'existence de cette législation sur l'alternative offerte à tout séducteur, ont fait la confusion entre le rapt et le commerce illicite et que cette législation n'a jamais existé : « ce n'a jamais été la grossesse d'une fille qui donna lieu à cette condamnation, mais l'inexécution d'un contrat qui avait précédé la grossesse » (p. 156 et ss). Cependant il avoue bien (p. 304 et ss) que jusqu'à la déclaration de 1730 il y a eu souvent confusion entre les deux ; il en cite même des cas. Et l'ordonnance de 1730 est d'ailleurs suffisamment explicite à cet égard : « On a confondu en Bretagne tout commerce criminel avec le rapt de séduction », dit-elle, et elle ajoute que cet usage s'est répandu dans le ressort de plusieurs autres parlements ; elle blâme cet « excès de rigueur suivi d'un excès d'indulgence » qui à « la requête de la fille qui demande à épouser », consomme « un engagement dont la débauche a été le principe » ; l'ordonnance est faite en vue de la « sainteté de la religion, pour empêcher qu'on n'abuse d'un grand sacrement..... Le bien public et l'intérêt commun des familles réclament notre secours contre un usage qui donne souvent lieu d'appliquer la peine de la séduction à celui qui a été séduit et la récompense à la séductrice, en sorte que contre l'intention des lois une sévérité apparente ne sert qu'à donner un nouvel appas au crime, et qu'au lieu que le véritable rapt de séduction doit mettre un obstacle au mariage, la débauche, à laquelle on donne le nom de rapt, devient un degré pour y parvenir ».

et de l'enfant. « Virgini creditur asserenti se prægnantem esse », disaient les jûristes. Mais la mère devait ensuite faire la preuve pour obtenir un jugement définitif dans l'action en déclaration de paternité ; celle-ci donnait lieu à des dommages-intérêts, fondés sur la supposition d'une promesse de mariage, et à une pension destinée à subvenir à l'entretien et à l'éducation de l'enfant ¹.

Une troisième raison devait encore amener la fille-mère abandonnée à faire cette déclaration, c'était la nécessité de faire entrer à l'hôpital l'enfant à l'entretien duquel elle ne pouvait subvenir. L'hôpital du lieu où l'enfant exposé avait été trouvé ou de l'habitation de la mère devait recevoir ces enfants et les placer en nourrice à la campagne ². C'était là une charge très lourde, notamment pour l'Hôtel-Dieu de Toulouse, dont la situation financière était peu brillante. On surprenait souvent la religion des capitouls chargés de signer les billets d'entrée de ces enfants ³. Aussi le règlement du 18 mai 1732 de l'Hôtel-Dieu portait-il l'article suivant : « Messieurs les commissaires ou messieurs les directeurs en semaine rechercheront autant qu'ils pourront les noms des auteurs de la grossesse des femmes non mariées qui viendront en la forme que dessus... pour être les dits auteurs déférés à MM^{es} les capitouls et poursuivis en dédommagement dudit Hôtel-Dieu et à reprendre leurs enfants et condamnés à d'autres peines suivant l'exigence des cas ⁴. » La réalité était loin d'ailleurs de la théorie et les enquêtes des capitouls pour retrouver le père n'étaient pas toujours sérieuses ⁵, mais la déclaration de la mère

¹ Fournel, p. 98, 129, 172, 187. — Sur toutes ces questions voir, outre Fournel et de Ferrière, *Encyclopédie méthodique, jurisprudence*, t. VII, p. 197-199 ; Baret, *Histoire et critique des règles sur la preuve de la filiation naturelle en droit français et étranger*, 1872 ; Viollet, *ouvr. cité*, p. 407.

² Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique*, 3^e éd., in-4°, 1776, t. 2, v^o enfants exposés.

³ Archives des hospices, délibération de la commission de l'Hôtel-Dieu, séances du 11, 18 janvier 1705, 22 août 1706 (f^{os} 61, 70, 116 v^o) ; règlement imprimé de 1723, p. 48.

⁴ Délibérations, f^o 320 (article 10).

⁵ Buchalet, *L'assistance publique à Toulouse au xviii^e siècle*, p. 93.

permettait du moins à celle-ci d'obtenir sans difficulté le billet d'hôpital pour son enfant.

L'ancien régime admettait donc la recherche de la paternité et l'obligation pour le père de prendre à sa charge l'entretien de l'enfant.

La Révolution, tout en améliorant le sort des enfants naturels, apporta en revanche à cette législation des restrictions considérables. Les lois du 4 juin et du 2 novembre 1793 mirent sur le même pied pour la succession des père et mère les bâtards et les enfants légitimes, mais la loi du 12 brumaire an II spécifia que « pour être admis à l'exercice des droits ci-dessus dans la succession de leurs pères décédés, les enfants nés hors du mariage seront tenus de prouver leur possession d'état. Cette preuve ne pourra résulter que de la représentation d'écrits publics ou privés du père ou de la suite des soins donnés à titre de paternité et sans interruption, tant à leur entretien qu'à leur éducation. La même disposition aura lieu pour la succession de la mère (article VIII). — Les enfants nés hors du mariage dont la filiation sera prouvée de la manière qui vient d'être déterminée... (art. IX). »

Ainsi la déclaration de la mère ne suffisait plus à prouver la filiation, et les articles X et XI étaient encore plus explicites, car ils exigeaient la reconnaissance formelle du père : « Art. X. A l'égard des enfants nés hors du mariage dont le père et la mère seront encore existants lors de la promulgation du code civil, leur état et leurs droits seront en tous points réglés par les dispositions du Code. » — « Art. XI. Néanmoins en cas de mort de la mère avant la publication du Code la reconnaissance du père, faite devant un officier public, suffira pour constater à son égard l'état de l'enfant né hors du mariage et le rendra habile à lui succéder¹. »

La recherche de la paternité se trouva dès lors en fait à

(L'ordonnance du 16 janvier 1705 citée p. 92 n'a jamais existé ; les références sont d'ailleurs assez souvent inexactes).

¹ Voir la consultation de Lanjuinais citée plus loin, p. 360 et 390.

peu près supprimée jusqu'au moment où le Code civil vint l'interdire formellement ¹.

II

C'était donc encore en 1791 la législation de l'ancien régime qui était en vigueur, et c'est pour permettre à Molinier et Soulé, les deux greffiers du *Consistoire* (ancien terme désignant l'assemblée des capitouls) de recevoir les déclarations des filles-mères qui étaient exigées par cette législation que le 28 décembre 1791 deux officiers municipaux paraphèrent les registres qui nous occupent.

Ces déclarations sont rédigées dans un style uniforme qui est évidemment celui du greffier. En règle générale, le greffier se transporte au domicile d'une sage-femme, et là il trouve une fille, laquelle moyennant serment de dire la vérité, la main mise sur les Evangiles, lui décline ses noms, prénoms, qualités, lieu de naissance et domiciles successifs et lui déclare qu'elle est à telle époque de sa grossesse (le plus souvent au neuvième mois) des œuvres d'un tel, lequel « sous promesses réitérées de mariage parvint à... la rendre enceinte, que lui ayant fait part de son état vers le » 3^e, 4^e, 6^e mois, ledit séducteur l'a abandonnée « sans qu'elle sache ce qu'il est devenu », et « comme elle est hors d'état de pourvoir au sort de l'enfant dont elle accouchera, elle fait la présente dénoncé pour se conformer aux ordonnances royaux. »

Ainsi ce sont toutes (sauf deux ou trois) des abandonnées qui font cette déclaration pour obtenir le billet (dont la remise est mentionnée en marge) grâce auquel elles pourront faire recevoir leur enfant à l'hôpital et en outre engager des poursuites contre leur séducteur ².

¹ Pour la période révolutionnaire, cf. *Bulletin des Lois*, dates citées ; Baret, ouv. cité, p. 55 et ss ; Sagnac, *La législation civile de la Révolution française*, p. 317, 356.

² « D'autant que d'après les lois le dit F. doit être condamné aux dommages qu'il lui a occasionnés, à se charger de l'enfant et au paiement des frais de couches, la comparante, qui se propose d'action-

Malgré cette uniformité et malgré la banalité du fait, ces déclarations méritent d'être étudiées à plusieurs points de vue. Elles montrent d'abord que la conséquence la plus claire de l'ancienne législation était de mettre en fuite tous les pères malgré eux.

Qu'il y eût en effet urgence, dans ce cas, pour les coupables à disparaître promptement, c'est ce qu'explique la jurisprudence que nous avons résumée et c'est aussi ce qu'un exemple, avant de passer à l'examen de ces registres, va nous permettre de mieux saisir encore, grâce à des documents que M. le D^r de Santi a bien voulu nous signaler et nous communiquer avec une spontanéité et un empressement dont nous tenons à le remercier d'une façon toute particulière.

Au mois de mai 1792, le fils d'un négociant d'Avignonnet, s'étant laissé prendre dans les pièges d'une fille « de la plus basse straction », âgée de 38 à 40 ans, alors qu'il n'en avait que 25, fut cité devant le tribunal du district de Villefranche pour avoir rendu cette fille enceinte et « condamné à 500 l. de dommages envers la mère, à payer pendant sept années le nourrissement de cet enfant à raison de 5 l. 10 s. par mois et à consigner une somme de 200 l. pour lui faire apprendre un métier lorsqu'il aurait atteint sa septième année ¹ ». Désespéré de cette fâcheuse affaire qui arrivait au moment même où il allait se marier, il s'enfuit à Paris, s'engagea dans la gendarmerie où il devint lieutenant, et pendant dix ans, avec un désintéressement et une conviction de sentiments républicains dont on trouve l'écho dans sa correspondance (comme dans celle d'un autre héros toulousain, le général Dupuy), prit part à toutes les cam-

ner à raison de ce le dit F. son gruideur et sans entendre se préjudicier dans l'exercice de ses actions qu'elle se réserve par exprès, fait la présente dénonce pour se conformer à la loi » (2^e reg., f^o 70).

¹ Un cas identique est cité par M. Portal, *Histoire de la ville de Cordes (Tarn)*, p. 300 : un jeune homme est condamné en 1754, à la suite d'une déclaration de grossesse, à donner 500 l. à la personne qu'il a séduite, à avoir soin de l'enfant jusqu'à ce qu'il soit en âge d'apprendre un métier, à l'envoyer ensuite en apprentissage ou à lui donner 100 l., à moins qu'il ne préfère épouser.

pagnes de la Révolution, successivement à l'armée de Sambre-et-Meuse jusqu'à l'an VII, puis à St-Malô, dans la Vendée et en Italie, sans pouvoir jamais obtenir un congé qui lui permit de revenir dans son pays s'occuper de ses cinq frères et sœurs mineurs sans père ni mère et mettre ordre à ses affaires. Cet épisode de sa vie ne sortit jamais de sa mémoire. « J'aurai pour cet enfant les sentiments ordinaires qu'on doit à un individu », écrivait-il à son père le 7 vendémiaire an III¹, « mais jamais ceux d'un père ; la loi l'a adopté, j'ai le plus profond respect pour la loi, quoique je sois sa victime, de grace ne me parlez jamais plus de cela, j'en souffre trop. » En l'an VII, pour terminer cette affaire qui n'était pas encore réglée, se trouvant à Rennes et n'ayant pu « étudier les lois civiles (la défense de la patrie était plus pressée) », il demanda une consultation à Lanjuinais qui exposa à cette occasion la différence des deux législations de l'ancien et du nouveau régime². « Je n'ai pas, écrivait-il à son frère, d'autres renseignements à te donner sur ma malheureuse affaire qui m'a rendu victime de la plus exécrable des prostituées, mais enfin termine la, que je n'en entende plus parler... La copie [du jugement] aurait dû se trouver dans les papiers de mon père que j'avois chargé de mes intérêts. Le brave homme ne me parloit guère de cette affaire. Il savait que cela m'affligeait trop. » Gabriel Faure mourut après Marengo sans avoir pu rentrer à Avignonnet, et celui qu'on disait être son fils, né le 11 mars 1792, fut inscrit en 1812 sur la liste des conscrits d'Avignonnet sous le nom de « Jean, enfant naturel, résidant à Trébons, exerçant la profession de laboureur³ ».

¹ Son père meurt peu après.

² Nous donnons comme pièce justificative (voir p. 390) le texte de cette consultation que M. de Santi a bien voulu nous autoriser à reproduire ; elle a son importance, étant donné le caractère provisoire et assez incertain de la législation révolutionnaire qui prêtait à discussion ainsi que le prouve un rapport du ministre de la justice en l'an V, auquel renvoie Lanjuinais.

³ La colonne relative au nom des parents porte : « cet enfant naturel fut attribué à Gabriel Faure et est fils de Paule D..... » (Note de M. de Santi).

Il semble bien qu'ici G. Faure ait été la victime de louches manœuvres et son aventure est donc bien une vivante contribution à l'histoire de la recherche de la paternité.

Ceux qui ont été la cause première de la confection des registres que nous allons maintenant examiner, avaient été, on le verra, plus prudents, et le jugement du district de Villefranche est là pour expliquer cette prudence. Il ne faut pas en effet oublier que ces registres sont le point de départ des actions en recherche de paternité, et l'exposé sommaire qu nous venons de faire de l'ancienne jurisprudence à cet égard était nécessaire pour faire saisir la portée de ces déclarations de grossesse qui, outre leur intérêt au point de vue de l'histoire du droit, fournissent souvent, on va le voir, des traits de mœurs piquants et des renseignements curieux à plus d'un titre¹.

III

Le premier registre de Molinier va du 29 décembre 1791 au 23 novembre 1792 ; le second du 27 novembre 1792 au 25 juillet 1793. Enfin Soulé a tenu le troisième du 28 décem-

¹ Etant donné le personnel auquel nous avons à faire, on pourrait mettre en doute la sincérité de ces déclarations et se demander notamment si l'abandon du séducteur est toujours exact, s'il n'y a pas dans la déclaration une manœuvre concertée entre les deux parties pour éviter la charge de l'enfant en la faisant supporter à l'hôpital. Le fait que l'adresse du séducteur est toujours donnée (un tel, demeurant telle rue, travaillant chez un tel) oblige à écarter cette idée, puisqu'il aurait été facile de retrouver le coupable et de le condamner aux frais d'entretien ; son départ est donc certain. Qu'il y ait eu parfois des manœuvres d'intimidation pour obliger le séducteur à fournir des subsides, la déclaration étant le premier pas de poursuites en justice, on n'en saurait douter aussi pour quelques cas où on ne voit pas trace de remise de billet d'hôpital, et où le séducteur, sans disparaître, s'est contenté de rompre. La plupart pourtant de ces déclarations sont bien le résultat de la misère ainsi qu'en fait foi la remise du billet d'hôpital, toujours postérieure de quelques jours, car elle a lieu au moment de l'accouchement, c'est-à-dire après un intervalle suffisant pour qu'une enquête permit de contrôler les déclarations. Nous pouvons donc considérer comme exacts les renseignements généraux sur les professions, sur la conduite du séducteur et les traits particuliers que nous allons rencontrer.

bre 1791 au 6 juin 1793¹. Nous ne nous occuperons ici, sauf exception, que de ce qui concerne l'année 1792².

Pendant l'année 1792, les deux registres de Molinier contiennent 141 déclarations et celui de Soulé 123, soit en tout 264. Voilà donc un premier renseignement intéressant au point de vue démographique, donnant un aperçu sur le chiffre des enfants abandonnés à Toulouse pendant cette année³.

En règle générale toutes ces femmes sont nées hors de Toulouse. Il est clair en effet que les filles-mères de Toulouse même, trouvant dans leur famille les moyens d'élever leur enfant n'ont pas dû faire la déclaration prescrite⁴. Mais quoique n'étant pas toulousaines de naissance, presque toutes sont installées à Toulouse depuis un temps variable⁵, c'est à peine s'il y a quelques étrangères venues dans la grand-ville pour faire leurs couches et éviter ainsi le scandale dans leur petite localité⁶.

demment le scandale dans leur petite localité⁶.

Leur âge ? Depuis l'extrême jeunesse, 16 ans⁷ et même 12 ans⁸, jusqu'à la maturité qui ne les dispense pas de l'accident, comme la fille de service de 40 ans qui n'a pas su résister aux charmes d'un garçon tailleur⁹. Entre ces deux âges les témoignages, on l'avouera, sont suspects, et ce n'est certes pas sur ces déclarations qu'il faudrait

1 Nous désignerons le premier registre par A, le second par B, le troisième par C, et nous donnerons comme folio l'indication de celui sur lequel commence par la date le procès-verbal de la déclaration.

2 C'est-à-dire registre A en entier, B jusqu'au f^o 16, C jusqu'au f^o 113.

3 Il faudrait naturellement ajouter à ce chiffre concernant les enfants abandonnés dont les mères sont connues, ceux de père et mère inconnus. Sur ces statistiques, peu précises, cf. Buchalet, ouvr. cité, p. 93-94. M. l'abbé Tournier (*Les baptêmes à Toulouse pendant la Révolution*, p. 24) a relevé 464 naissances d'inconnus en 1792.

4 On n'en relève guère, dans le registre de Molinier, qu'une douzaine nées à Toulouse même.

5 Surtout deux, trois ou quatre ans, et aussi dix, douze, quatorze ans.

6 A, 2 v., 41 v., 47 v., 129 ; C, 12 v., 81 v.

7 A, 18 et 45.

8 Celle-ci est de la campagne (B, 115 ; en 1793).

9 A, 122.

bâti une statistique médicale pour déterminer l'âge de la vie féminine où la chute et la grossesse sont les plus fréquentes. Sur les 141 déclarantes de Molinier, 2 ont seize ans, 6 en ont dix-huit, 6 autres dix-neuf ; au-dessus de cet âge le chiffre augmente ; il y en a 10 de vingt ans, 11 de vingt-un ans, et 17 de vingt-deux ; ce sont les plus nombreuses ; 4 déclarent vingt-trois ans, 13 vingt-quatre, et 16 vingt-cinq ans ; on en compte enfin 7 de vingt-six ans, 9 de vingt-sept, 14 de vingt-huit, 11 de trente ans. Puis le chiffre baisse brusquement : 2 seulement ont trente-un ans, 1 à trente-deux ans (aucune n'a trente-trois ans) ; 4 ont trente-quatre, 1 trente-cinq, 1 trente-six, 2 trente-sept, 1 trente-neuf et 1 quarante ans. C'est évidemment vingt-deux, vingt-cinq et vingt-huit ans qui sont les années de prédilection des demoiselles.

Leur caractère ? Le procès-verbal uniforme est un peu muet à ce sujet. Elles se prétendent naturellement toutes fautives pour la première fois (la formule réaliste du greffier est un vrai cliché), victimes de promesses de mariage. Il est permis seulement de dire qu'elles ne sont pas toujours curieuses ; il en est qui ne savent que le petit nom de leur ami et ignorent son surnom, son lieu de naissance, sa profession, quelquefois même son adresse¹, et cela malgré une fréquentation assidue !

Enfin leur profession. Ici il y a matière à de curieuses constatations. Le grand premier prix d'honneur (d'honneur... perdu) appartient incontestablement aux « filles de service ». Il y en a 122² ; on peut comprendre dans la même catégorie 17 « femmes de chambre » (dont une africaine

¹ A, 118 v. ; C, 43 v.

² A f^{os} 1, 6, 9, 10 v., 15, 16, 23, 25, 25, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 47, 50, 52, 53, 56, 58, 60, 61, 62, 66, 69, 72, 73, 74, 75, 80, 83, 84, 85, 88, 89, 92, 93 v., 99, 102, 104, 105 v., 106 v., 107 v., 108, 109 v., 110 v., 111 v., 112 bis, 113, 114, 120, 122, 124 v., 127 v., 128 v., 130 r. et v., 138 ; B, 3, 9, 10, 13, 15 v., 16 ; C, 2, 3 r. et v., 5, 9 v., 15, 16, 18, 19 v., 22 v., 22 v., 24 v., 29 r. et v., 32 r. et v., 34, 38, 39, 40 r. et v., 41 v., 43, 46, 47 r. et v., 48 v., 49 v., 50 v., 51, 53, 54, 55, 58, 59 v., 62, 65 v., 66 v., 67, 74, 77, 79, 83 v., 86 v., 88, 90, 94, 97, 98, 100 v., 101 v., 104, 107, 108, 109 r. et v., 110 v.

qui, en conduisant à l'école les enfants de ses maîtres, a rencontré dans la rue « un monsieur qui par l'intermédiaire d'une femme lui propose de monter dans sa chambre », c'était le maire d'une localité près St-Girons) ¹, 4 « cuisinières » et 1 gouvernante ², soit au total 144, c'est-à-dire plus de la moitié des 264 déclarations totales. C'est une jolie proportion et l'on ne viendra certainement pas dire après cela que tout aujourd'hui dans cette corporation va de mal en pis et que dans le bon vieux temps il n'en était pas ainsi. La statistique impitoyable ne respecte pas le paradis du bon vieux temps !

Le second prix est ensuite pour les couturières, 73 ³. Tout le reste appartient à des professions diverses : 11 fileuses de coton ⁴, 7 faiseuses de bamboches ⁵, 5 faiseuses de bas ⁶, 6 blanchisseuses dont une de bas de soie, 2 brodeuses, 2 ouvrières de campagne ⁷ ; puis une faiseuse de matelas, une revendeuse de fruits, une faiseuse de bonnets, une garde-malade, une ouvrière en soie, un revendeuse de pommes, une porteuse d'eau ⁸ ; enfin, outre 2 donzelles dont la profession n'est pas indiquée ⁹, on trouve encore la fille d'un apothicaire de Caraman, la fille d'un maître en chirurgie, la fille d'un jardinier de Rieux, la fille d'un ménager, et la nièce du curé de Léguevin ¹⁰.

1 A. f^{os} 5, 31, 59, 63, 65, 103, 136 v. ; C. 22, 27 v., 33 v., 42 v., (l'afri-caine), 58 v., 72 v., 75, 82 v., 85 v., 113.

2 A. 97 v., 137 ; C. 19, 70 v. ; — A. 100.

3 A. f^{os} 7, 10, 12, 17, 21, 24, 28, 41, 42, 45 r. et v., 49, 51, 54, 57, 67 v., 68, 71, 78, 79, 91, 96 v., 115, 116 v., 117, 121, 129, 135 v., 139 ; B. 4, 6, 12, 14 ; C. 4, 5 v., 7, 8, 10, 13 v., 17, 25 v., 26 v., 28, 35 r. et v., 37, 42, 43 v., 50, 52, 55 v., 57, 60 v., 61 v., 63 v., 69, 71 v., 76, 80, 84 v., 87 v., 89, 90 v., 92 v., 95 v., 96, 100, 102 r. et v., 103 v., 105 v., 106, 112.

4 A. 18, 19, 26, 33, 34, 118 bis ; B. 7, 11 ; C. 9, 31 v., 111.—

5 Marionnettes de grande taille (Dict. de l'Académie 1740, dict. de Trévoux), de l'italien *bamboccio*, grosse poupée.

6 A. 11, 123 v., 132 v. ; B. 5, 8 ; C. 30 v., 99 ; — A. 14, 47, 118 v., 133 v. ; C. 56 v.

7 A. 13 (bas de soie), 20, 24 ; C. 24, 36 v., 68 ; — C. 64 v., 91 v. ; — A. 28 ; C. 12 v.

8 A. 22, 55, 82, 119, 131 v., 135 ; C. 12.

9 C. 11, 20 v.

10 A. 2, 86 v. ; C. 21 v., 81 v., 78.

A défaut de renseignement sur leur caractère, nous en avons sur leurs goûts, en ce qui concerne sinon le physique, du moins la profession de leurs séducteurs.

Pour les filles de service, il y a d'abord naturellement le patron. Un de ces « bourgeois » promet à sa bonne âgée de trente ans, quand elle lui annonce sa future paternité, de lui donner de l'argent, puis il la menace et elle est obligée de le quitter ; un autre « ci-devant procureur au ci-devant Parlement » a promis à la sienne (24 ans) de l'établir ; à la nouvelle de sa grossesse, il l'amène chez une sage-femme, l'y installe avec une femme à son service, lui paie le premier mois de nourrice, lui laisse son adresse, malheureusement il meurt, et le tuteur de ses enfants refuse de remplir ses engagements, d'où poursuites ; à Artigat, près Pamiers, c'est le maître d'une fille de service qui l'envoie à Toulouse faire ses couches ¹.

Il y a aussi le fils de la patronne qui « étant dans l'usage de venir le soir trouver la comparante dans la cuisine » (elle n'avait que 22 ans), lui promettait après l'accident « de la défrayer de tout, pourvu que sa mère n'en scût rien » ; mais c'est lui-même qui l'avoue à sa mère, et s'engage dans les volontaires ². Un fabricant de coton avait cru sans doute que les 36 ans de sa servante laisseraient indifférents les 26 ans de son fils, mais celui-ci « lorsqu'elle allait lui préparer son lit pour se coucher » prouva à trois reprises qu'il n'y avait pas incompatibilité d'âge ; il pensait peut-être d'ailleurs que son acte n'aurait pas de conséquence, car lorsqu'elle lui annonça son état, il « lui dit que ça ne pouvait pas être ³. »

Enfin les amis du patron sont également de bons clients. M. Hugues César de Lavigne de St-Maurice, originaire des environs de Lyon, étant en tournée, trouve chez son ami au jardin royal une lyonnaise de 19 ans ; on n'est pas du même pays pour se regarder de travers ! Mais le lyonnais repart et ne revient pas, et la lyonnaise reste... avec un

¹ A, 53, 89, 20.

² A, 62.

³ A, 83.

enfant¹. Un « cafettiste du café national », logeant dans la même maison et associé au maître de la servante, quelle bonne aubaine pour celle-ci (20 ans) ; c'est un vrai roman. « Au vu des gens du quartier, il l'amenait tantôt pour promener, tantôt pour goûter ensemble; et un soir vers le commencement du mois d'avril dernier que la comparante passa la nuit au jardin du s^r Datour hors la porte Villeneuve à faire la lessive pour son dit maître, ledit C... vint l'y joindre et passa cette nuit avec elle, durant laquelle... », il la rendit enceinte ; « lui ayant fait part de son état vers le troisième mois de sa grossesse, ledit C... lui dit qu'il s'en était déjà aperçu lui-même à ses têtons, et l'assura qu'il ne la laisserait manquer de rien, mais qu'il fallait prendre des précautions pour que le frère de lui C... n'en sut rien, et qu'à l'égard de l'enfant, il s'en chargerait². Tout va donc pour le mieux, mais voilà que, pendant quinze jours, il cesse de la voir. « il paraît l'avoir abandonnée » et... elle fait sa déclaration³.

Ailleurs, c'est un habitant d'Auch qui vient voir une dame près la porte Mongaillard, et, trouvant la femme de chambre à son goût, lui manifeste l'intention de l'épouser, du consentement même de la dame ; « ce serait pour elle, dit celle-ci, un heureux établissement » ; puis, quand il a obtenu ce qu'il veut, il tergiverse et ne donne plus de nouvelles. Place royale, c'est un voisin « vivant des revenus de son bien », venant souvent chez sa voisine, une marchande, et qui conte fleurette à la femme de chambre³.

Patrons, fils de patrons, amis de patrons ne paraissent pas souvent d'ailleurs dans ces déclarations, on comprend facilement pourquoi. En revanche c'est une vraie passion que les filles de service paraissent avoir pour les domestiques, et naturellement c'est surtout pour ceux qui sont chez le même maître. 26 filles de service sont dans ce cas⁴ ;

¹ A. 65.

² A. 111 v.

³ C. 72 v., 82 v.

⁴ A, 1, 25, 27, 31, 36, 47, 73, 84, 95, 100, 102, 106 v., 109 v., 113, 128 v., 136 v., 137 ; B, 13, 16 ; C, 5, 22, 53, 54, 65 v., 85 v., 109 v.

15 autres se contentent de domestiques étrangers ¹, soit en tout 41 servantes (sur 122) qui débauchent des domestiques. Les bourgeois continuaient à être bien servis au bon vieux temps. Il est vrai que c'est une manière d'entendre la fidélité à la maison et le goût de la profession. Ainsi « Joseph, domestique, natif de Montauban, au service d'une anglaise dite M^{me} de Pibusque, restant ordinairement à Lardenne » et qui « venait souvent à Toulouse accompagner ses maîtresses chez les dames Richardson », autres Anglais logés près la place de la Bourse, trouvait là une fille de service de 24 ans, native de Toulouse, et M^{me} de Puybusque, lorsque Joseph la quitta pour ne pas avoir à tenir ses promesses de mariage, dut sans doute regretter ce domestique modèle, qui, chaque fois qu'on venait à Toulouse, au lieu d'aller courir en ville demeurait fidèlement chez MM. Richardson ².

Enfin 17 servantes ont jeté leur dévolu sur des garçons cordonniers ³, 4 sur des cordonniers ⁴. Les autres se dispersent dans toutes les professions.

Si les filles de service aiment les domestiques et les cordonniers, ceux-ci d'ailleurs le leur rendent bien. Il est en effet fort difficile de savoir si ce sont les filles de service qui en veulent aux domestiques, ou ceux-ci à celles-là, car si 41 filles de service prennent des domestiques, il faut précisément remarquer qu'il n'y a que 48 domestiques coupables ; 3 seulement s'adressent à des couturières, les 4 autres à une blanchisseuse, une faiseuse de bas, etc. ⁵. De même, c'est sur un total de 25 garçons cordonniers et 7 cordonniers que les filles de service ont pris 17 garçons et 4 cordonniers ; 8 garçons cordonniers seulement ⁶ et 3 « cordonniers » ⁷ ont cherché ailleurs.

¹ A, 5, 30, 35, 38, 52, 61, 85 ; C, 3, 29, 32, 34, 39, 86 v., 97, 109.

² C, 29.

³ A, 9, 16, 56, 69, 75, 80 v., 104, 108, 112 *bis*, 114 ; B, 9 ; C, 16, 23 v., 48 v., 51, 98, 110 v.

⁴ A, 58, 60, 66, 92.

⁵ A, 135 v. ; C, 4, 20 v., 33, 36 v., 43 v., 56 v.

⁶ A, 11, 24, 57, 82, 135 ; C, 24, 80, 87.

⁷ A, 49, 123, 131 v.

IV

L'étude de la profession des séducteurs n'est d'ailleurs pas moins suggestive que celle des déclarantes. Les trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état sont ici représentés, mais la supériorité du tiers ou plutôt du quatrième état, est écrasante.

Ceci s'explique d'ailleurs facilement. Clergé, noblesse et bourgeoisie avaient en effet les moyens pécuniaires de désintéresser leurs victimes, d'éviter le scandale de la déclaration, de l'entrée de l'enfant à l'hôpital et de poursuites judiciaires. Aussi n'avons-nous ici que quelques rares exceptions, simplement le nombre suffisant pour confirmer la règle ; et celles-là sont particulièrement pittoresques.

D'abord le clergé, clergé séculier et clergé régulier.

Voici le vicaire de Caraman, « lequel étant tombé malade, il y a environ trois ans chez la demoiselle Bonnafous où il était logé, la comparante (fille de l'apothicaire) qui se trouvait liée d'amitié avec la d^elle Bonnafous fille, allait souvent la voir, ce qui donna occasion au dit abbé de faire connaissance avec la comparante, qui de son côté s'était rendue utile au dit sieur abbé durant sa maladie ; leur connaissance s'étant soutenue à la faveur des fréquentes visites que faisait la comparante aux d^elles Bonnafous, ledit abbé l'engageait souvent à passer dans sa chambre où ils étaient seuls, et après quelque temps de poursuites »..., on comprend la suite, qui dura dix-huit mois ; « lui ayant fait part de son état dès le premier mois de sa grossesse, ledit abbé la rassura en disant qu'elle se trompait, et qu'il fallait attendre encore pour s'en assurer, mais ne pouvant plus douter de son état, elle lui en fit part encore vers le troisième mois, et dès lors ledit abbé lui conseilla de se procurer des opiates que lui indiquerait la veuve B..., en lui disant seulement qu'elle comparante se sentait malade, et dont elle fit usage durant sept jours ; que sa grossesse ayant néanmoins continué ses progrès, ledit abbé eut l'air de ne plus la fréquenter, ce qui déterminait la comparante à lui écrire une lettre vers le sixième mois de sa grossesse,

et pour réponse, ledit abbé lui fit dire par la nommée Marie Peyrotte de venir le trouver dans sa chambre le même jour vers les neuf heures du soir ; et s'y étant rendue, ledit abbé lui dit qu'en pareille circonstance il ne fallait point perdre la tête, et lui conseilla d'aller trouver son oncle, lui confier son état de grossesse, et lui dire que c'était des œuvres du s^r Lancien, dragon de Noailles ; et pour s'assurer de ne pas se trouver lui-même compromis, il exigea le serment de la comparante, qu'il lui fit prêter sur un livre, qu'elle ne l'accuserait pas pour ne pas le perdre, et lui remit en même temps cinq louis d'or, et que si elle était fidèle à son serment, il pourvoirait aux autres besoins qui pourraient survenir. Mais l'état de la comparante étant connu, et ledit abbé étant soupçonné d'être l'auteur de cette grossesse s'est vu obligé de cesser les fonctions de vicaire et de se retirer du dit lieu de Caraman » et la comparante vient faire sa déclaration et ses couches à Toulouse ¹.

A citer aussi le curé de Daux, qui fait venir la fille d'un maître en chirurgie de Toulouse, 24 ans, chez lui à Daux pour réparer son linge. Mais lorsqu'elle lui a réparé son linge.... c'est lui qui refuse de réparer son honneur en disant « que ce n'était pas lui, lui témoignant seulement ses regrets de ce qu'il ne pourrait pas la faire revenir à Daux dans cet état ². »

C'est encore le vicaire de Vieille Toulouse, qui, nommé curé constitutionnel à Puybusque, y amène comme fille de service une jeune fille de 24 ans ; puis s'apercevant de son état avant qu'elle même s'en rende compte (c'est elle-même qui le dit !) il va l'installer à Toulouse chez une sage-femme, paie la pension, vient la voir tous les huit jours, lorsque de Puybusque il est nommé vicaire à la Salvetat près de Plaisance. Il a déjà dépensé 100 livres, il promet de payer les frais de l'entrée de l'enfant à l'hôpital ; l'accouchement a lieu un samedi ; il annonce sa visite pour le mercredi. Celui-là du moins agissait consciencieusement. Mal-

¹ A, 2.

² A, 86 v. ; Daux, commune du canton de Grenade, Hte-Garonne.

heureusement ce n'est pas lui qui arrive, c'est la nouvelle de sa mort, et voilà la mère obligée de faire la déclaration ¹.

Voici maintenant les moines, un ci-devant religieux de St-Georges, parti d'ailleurs avant d'avoir pu apprendre sa future paternité ² ; enfin, quoique la déclaration soit de 1793 et que nous n'examinions ici que celles de 1792, nous ne pouvons omettre l'aumônier de la Grave, un ancien capucin dont voici l'édifiante histoire :

L'an mil sept cent quatre vingt treize et le quinzième jour du mois de mars l'an second de la République, dans l'un des greffes de la maison commune de Toulouse et par devant nous Guillaume Jean Mazars, commissaire assesseur de la municipalité, a comparu une fille laquelle moyennant serment par elle prêté de dire vérité, sa main mise sur les saints évangiles, nous a dit s'appeler Jeanne C..... âgée de vingt neuf ans, fille de service native de Saverdun, près Foix et habitante de Toulouse depuis environ onze ans, dont elle en a passé six à l'hôpital général de la Grave à cause d'un rhumatisme et le surplus chez diverses conditions et notamment chez le citoyen Brunier au faubourg St-Etienne et en dernier lieu chez le nommé Jean, cabaretier près la barrière de Muret, logeant depuis trois semaines chez la nommée Lacandalle, blanchisseuse, faubourg St-Ciprien ; et nous a déclaré être au troisième mois de sa grossesse des œuvres d'un prêtre desservant actuellement l'hôpital général de la Grave dit le père Joseph, ci devant capucin, nous déclarant à cet égard que dans le temps qu'elle était fille de service chez le dit Jean, cabaretier, neveu du dit prêtre, la dite Louise son épouse lui dit il y a environ deux mois et demi de venir avec elle au dit hôpital, ce qu'elle fit ; où étant, la dite Louise l'ammena dans la chambre qu'occupe le dit père Joseph ; étant alors six heures du soir, le dit père dit à la dite Louise d'allumer la chandelle, il ferma la porte de la chambre et sans lui adresser la parole le dit père Joseph la prit à brasse corps et la renversa sur son lit où tandis que la dite Louise lui tenait la chandelle...

Ici un détail qui laisserait croire que ce capucin avait été médecin des mœurs, après quoi il redevient le moine du XVIII^e siècle,

à deux différentes reprises, tandis que la dite Louise était assise près du feu ; que durant la même semaine le dit père Joseph étant venu dans la dite auberge pour voir son neveu, celui-ci se trouvant absent, il monta au second appartement et bientôt après la dite

1 A, 124 v.

2 C, 46.

Louise cabaretière dit à la comparante de monter ; celle-ci, ne se doutant pas que le dit père y fut encore, l'y trouva, et celui-ci la connut encore charnellement, et peu de jours après une troisième fois dans sa chambre à l'hôpital où la comparante avoit été pour lui demander de l'argent ; et après qu'il en eut joui, le dit père Joseph lui donna seulement trente-cinq sols en lui recommandant de ne plus lui en demander, observant que lors de leur première entrevue la dite Louise en avoit reçu un assignat de cinq livres dont elle ne lui remit le lendemain que trente sols ; mais d'autant qu'elle se trouve enceinte des œuvres du dit père Joseph, ci devant capucin, et hors d'état de pourvoir aux frais des couches et à l'entretien de l'enfant dont elle accouchera, elle fait la présente dénoncée pour se conformer à la loi, se réservant toutes ses actions contre le dit père Joseph à raison de ce, de tout quoi elle nous a requis de lui donner acte, ce que nous avons fait par le présent procès-verbal que nous avons signé avec notre greffier, non la comparante qui de ce requise a dit ne savoir, lecture préalablement faite. [Signé] : MAZARS, *comm. ass.* ; MOLINIER, *greffier* 1.

Après le clergé, la noblesse.

Elle est représentée ici par M. de L..., commandeur de l'ordre de Malte, logé à l'hôtel de Béarn. La couturière, faiseuse de casaquins, qu'il a rendue enceinte et qui craignoit fort que son oncle, chanoine, la fit enfermer, reçut d'abord 45 l., puis, lorsqu'elle essaie de le revoir, elle n'y réussit pas, « lui ayant indiqué des rendez vous où il ne se rendait pas ou cherchant à l'éviter lorsqu'ils se rencontraient 2. » Et voilà pourquoi M. de L... est le seul noble inscrit sur ce registre de police (à moins de compter parmi les nobles un officier d'infanterie et un officier d'artillerie 3). C'est que sans doute les autres nobles faisaient plus noblement les choses.

Dans le tiers-état, il est assez difficile de distinguer bourgeois et ouvriers. Outre les maîtres des filles de service que nous avons cités, mettons à part le maître d'école de Noé, deux hommes de loi 4, trois ou quatre marchands 5, un

1 B, 43.

2 A, 79.

3 C, 52, 91 v.

4 A, 19 ; A, 22 ; C, 35.

5 A, 21, 138 (marchand drapier) ; C, 24 v. (marchand de toiles), 47 v., 96 (marchand voyageur de Foix).

habitant de Moissac, un libraire de la rue St-Rome, un « bourgeois », un médecin de Montauban¹, « un monsieur » qui avait donné des bas à blanchir et qui en allant les chercher « vers les quatre heures de l'après-midi » trouve la fille de la blanchisseuse (une couturière de 22 ans) à laquelle, en échange de ses bas, il laisse un enfant ; après quoi il disparaît sans dire son nom². Les « étudiants » sont peu nombreux aussi, et peut-être conviendrait-il mieux de les ranger parmi les ecclésiastiques³. L'un d'eux étant allé faire raccommoder son linge chez la mère d'une jeune couturière de 22 ans, ce fut celle-ci qui le lui rapporta ; il l'invita à déjeuner, elle accepta, puis..., quand plus tard elle lui dit qu'elle était enceinte, il la rassura en lui disant qu'elle se trompait et partit sans qu'elle sût ce qu'il était devenu⁴.

La bourgeoisie en somme ne paraît pas souvent, tout comme le clergé et la noblesse. C'est surtout la classe ouvrière, qui ne pouvait subvenir aux besoins de l'enfant et ne voulait pas non plus tenir les promesses de mariage, qui est ici surtout représentée, et qui peut être plus d'une fois représentée des bourgeois⁵.

Nous avons vu qu'il y avait 48 domestiques (51 si on y ajoute 2 valets de chambre et un cuisinier⁶).

La catégorie des garçons de toute corporation est des plus considérables et il est d'ailleurs infiniment probable que certains séducteurs appelés cordonnier, serrurier, perruquier sont en réalité des garçons et non des maîtres⁷. C'est la corporation des cordonniers qui fournit le plus fort

¹ B, 5 ; C, 5 v., 10, 107.

² C, 63 v.

³ A, 51, 91 ; B, 10 ; C, 42.

⁴ A, 91.

⁵ Voir plus bas, p. 376-377, les propositions du libraire invitant son amie à en accuser un autre que lui, et plus haut, p. 368-369, celles identiques du vicair de Caraman.

⁶ A, 103 ; C, 38 ; A, 116 v.

⁷ Il est plusieurs fois question d'un « perruquier » qui est « garçon chez un tel, perruquier » (C, 105 v.) ou « travaillant chez un tel, perruquier » (C, 71 v., 76), d' « un cordonnier travaillant chez un cordonnier » (C, 80, 98).

contingent, 25 garçons cordonniers et 7 « cordonniers », grands amateurs, comme on l'a vu, de filles de service. Attrait mystérieux du tablier de cuisine sur le tablier de cuir ! Et si ces garçons-là apportaient dans leurs *occupations professionnelles* la même ardeur et le même soin que nous constatons ici dans leurs délassements, nos ancêtres, s'ils pouvaient se plaindre d'être mal servis par leurs domestiques (mâles et femelles) ne devaient pas du moins avoir à se plaindre d'être mal chaussés !

A ces 32 garçons cordonniers ou cordonniers, il faut ajouter : 10 garçons perruquiers et 7 perruquiers (dont 2 sont certainement des garçons)¹ ; 13 garçons tailleurs et 5 tailleurs² ; 8 garçons menuisiers et 3 menuisiers³ ; 8 garçons boulangers⁴ ; 3 garçons chirurgiens et 1 chirurgien⁵ ; 2 garçons charpentiers et 6 charpentiers⁶ ; 3 garçons couteliers, 2 garçons tapissiers⁷, 1 garçon plâtrier et 2 plâtriers⁸, 2 garçons ferblantiers⁹, enfin un seul garçon pour chacune des catégories suivantes : imprimeur, armurier, vitrier, jardinier, apothicaire, relieur, traiteur, tisserand, tuilier, chapelier, sergeur, charron, fournisseur¹⁰, soit en tout 88 qui, unis aux 32 cordonniers, font un total de 120 garçons de toutes corporations.

Voici enfin dans l'ordre où elles apparaissent sur les registres, les autres professions. Dans les registres de Molinier : un faiseur de lanternes, un commis, un dragon de

¹ A, 26, 28, 45 r. et v., 70, 74 v. ; C, 8, 18, 94, 105 v. ; — A, 12, 54 ; C. 13 v., 58 v., 71 v., 74, 76.

² A, 13, 14, 32, 50, 59, 122 ; B, 7 ; C, 7, 57, 77, 90 v., 92 v., 95 v. ; — A. 72 (maître tailleur veuf) ; B, 4 (tailleur d'habits) ; C, 75 (tailleur pour hommes), 100, 112.

³ A, 6, 28, 33 ; C, 3 v., 9, 69, 83, 103 ; — A, 9 v., 34 ; C, 68.

⁴ A, 15 ; B, 8 ; C, 19, 41 v., 50 v., 59 v., 79, 111.

⁵ B, 3 ; C, 17, 47 ; — A, 71.

⁶ A, 127 v. ; C, 2 v. ; — A, 7 v., 20, 37 ; C, 26 v., 88, 99.

⁷ A, 8 ; C, 49 v., 113 ; — A, 17 ; C, 50.

⁸ A, 68, 42, 55.

⁹ A, 93 v., 117.

¹⁰ A, 63 v., 96 v., 97 v., 99, 113, 123 v., 133 v. ; B, 6 ; C, 32, 35 v., 40, 66 v., 104.

Noailles, un serrurier, 2 bouchers, 2 maçons, un routier, un voiturier, un meunier *du moulin du Château, un clerc d'avoué, « un nommé Jean », un travailleur de terre, un fabricant de bas, un trafiquant de Pompertuzat, un aubergiste, un ouvrier en soie, un mesureur de grains, un habitant de Moissac, un postillon, un fermier, un dragon volontaire ¹. Dans le registre de Soulé : 2 porteurs de chaise, un actionnaire de la comédie, un scieur de bois, un travailleur de terre, un journalier, 2 hommes d'affaires, un fabricant de cire, un chevrautier, un manchonnier, un ouvrier de forge, 2 brassiers, un charron de Vernajoul près Foix, un ménager de Cazères, un employé des fermes du roi, un fabricant de cartons, le fils d'un boucher de Montauban qui travaillait chez un garnisseur de chapeaux, un teinturier, un tisserand, un habitant de Léguevin, un ménager d'Arbas, un maître d'hôtel, un tailleur de pierre, un doreur, un sergent de volontaires, un imprimeur, un ménager de Pailès ².

V

Les professions, on le voit, sont donc des plus variées. Mais ce qui ne varie guère, c'est l'empressement avec lequel tous, dès qu'on leur annonce leur future paternité, après avoir d'abord rassuré leurs amies et leur avoir confirmé les promesses de mariage déjà faites, s'empressent de s'éclipser et de quitter la ville sans donner de leurs nouvelles, prouvant ainsi qu'ils n'étaient guère partisans de la recherche de la paternité. Il n'y a à cette règle que quelques très rares exceptions, tel ce charpentier satisfait d'apprendre qu'elle est enceinte, parce que cela déterminera ses parents, opposés au mariage, à céder, ou le trafiquant de

¹ A, 10 v., 23, 41, 47, 67 v. et 119, 78 et 118 *bis*, 88, 105 v., 110 v., 115, 118 v., 120, 121, 129, 130 r. et v., 132 v. ; B, 5, 11, 12, 15 v.

² C, 9 et 100 v., 11, 12, 15, 20, 22 v. et 27 v., 25 v., 30 v., 32 v., 37, 40 v. et 43, 55 r. et v. 58, 60 v., 61 v., 62, 67, 78, 81 v., 84 v., 90, 101 v., 102, 106, 108.

Pompertuzat qui amène lui-même son amie à Toulouse¹. Mais ce ne sont que des cas isolés.

Tous les autres coupables disparaissent, seule leur manière de procéder diffère, selon qu'ils y mettent plus ou moins de formes.

Il y a d'abord ceux qui quittent la ville sans prévenir, c'est la grande majorité. Sur les 141 pères malgré eux de 1792, relevés dans les registres de Molinier, 49 sont dans ce cas². « Le dit Pierre lui témoigna son contentement continuant de la voir, et partit un mois après sans qu'elle sache ce qu'il est devenu » ; un autre « a quitté la ville depuis trois mois sans lui faire part de son départ » ; un commis « obligé d'aller faire une petite campagne » promet de revenir pour le mariage, et ne reparait pas ; un domestique s'en va « sans rien dire » ; un perruquier va rejoindre les émigrés ; le domestique d'une Américaine, M^{me} d'Ibars, laisse naturellement la servante de sa maîtresse pour suivre celle-ci en Amérique ; un garçon apothicaire installe la comparante dans un appartement, puis s'en va à Bordeaux à son insu³.

D'autres, plus corrects, justifient leur départ. 10 vont chercher leurs papiers pour procéder au mariage ; 5 vont chercher le consentement de leurs parents⁴, 6 invoquent d'autres motifs : un garçon perruquier « ne trouvant pas d'ouvrage à Toulouse se voyait forcé de s'en aller à Bordeaux d'où il lui ferait passer tout l'argent qu'il pourrait » ; un autre obligé de partir pour l'Amérique déclare à sa couturière qu'« il pourrait lui faire plus de bien de loin que de près⁵ » ; aucun, bien entendu, ne revient, ni n'envoie rien. Sans quitter la ville, 12 se contentent de rompre ou

¹ A, 37, 129.

² A, 7, 9, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 30, 31, 34, 35, 36, 45, 47, 52, 54, 56, 58, 59, 65, 68, 69, 70, 73, 80, 88, 91, 103, 109 v., 110 v., 113, 115, 118, 118 *bis*, 127 v., 128 v., 130 v., 135 v., 136 v., 137 ; B, 12.

³ A, 7, 9, 23, 25, 54, 73, 113.

⁴ A, 9 v., 14, 16, 28, 45, 49, 61, 82, 102 ; B, 7 ; — A, 6, 96, 116 v. ; B, 3, 13.

⁵ A, 51, 84 v., 95 ; B, 10 ; — A, 74 v. ; B, 70.

de refuser tout secours ¹. Pour ne pas tenir leur promesse de mariage, 2 font valoir la cherté de la vie ², 3 se retranchent devant un cas de force majeure : c'est qu'ils sont déjà mariés ! L'un d'eux, ironiste, « lui dit que s'il n'était pas marié, il l'épouserait volontiers ³. »

Si les 87 qui précèdent y mettent plus ou moins de formes, ceux qui suivent (une dizaine environ) n'y en mettent pas du tout. Un garçon qui « travaillait à retordre du coton » et qui avait pour amie une fileuse de coton, jugea sans doute que c'était le cas où jamais de lui donner du fil à retordre, car lorsqu'elle lui fait part de son état, il « lui dit que c'était tant pis pour elle et quitta la ville ⁴. » Certains ne reculent pas devant la perspective d'être traînés en justice. Un domestique, après tout un roman avec une fille de service, « l'assurant sans cesse qu'il n'aimerait jamais d'autre femme », à qui il répondait, lorsqu'elle lui manifestait des craintes qu'il ne la rendît enceinte « que c'était son dessein pour s'assurer par là qu'il serait son époux », lui tient un tout autre langage quand ce dessein se réalise ; il lui dit d'abord qu'elle se trompe, puis cesse de la voir, et quand elle réclame, lui déclare « qu'il se moquait d'elle et que si elle le poursuivait, il en serait quitte pour dix écus. » Un autre domestique se laisse citer devant le juge de paix et offre pour les frais de couche 50 l. qui sont refusées ⁵.

Le libraire V... dans la rue St-Rome « fait dire » à sa couturière de 19 ans « qu'il avait la municipalité dans sa manche et qu'elle eut à le laisser tranquille », puis il

1 A, 8, 10 v., 67, 71, 72, 75, 78, 123 r. et v., 132 v., 138 ; B, 11.

2 « Les temps sont si durs (26 juin 1793), qu'il ne peut l'épouser encore » (B, 95) ; un ménager d'Arbas quitte le pays, « dans la crainte de ne pouvoir supporter les charges du mariage, disant qu'il reviendrait pour l'épouser dans un temps plus heureux » (C, 81) ; un fabricant de cartons déclare ne pouvoir tenir sa promesse « attendu qu'il est lui-même dans le besoin..., qu'il est même hors d'état de lui donner aucun secours » (C, 60 v.).

3 A, 55 ; B, 5 ; C, 30 v.

4 A, 18.

5 A, 85, 106.

la fait citer devant le juge de paix et lui promet un louis d'or « à la condition que lors de sa déclaration de grossesse la comparante accuserait tout autre que lui ». C'est aussi ce qu'un teinturier voulait exiger d'une fille de service : « qu'elle en accusât un autre qui fût plus en mesure que lui de lui donner du secours ¹ ».

Si ceux là regimbent, d'autres vont plus loin et n'hésitent pas à avoir recours à des arguments... frappants. Nous avons vu une fille de service obligée de fuir devant les menaces de son maître coupable ; celle de Vernajoul a dû se réfugier à Toulouse parce que son charron menaçait de la tuer ². Enfin quelques exemples d'étrangères nous permettent de saisir toute la rudesse des mœurs rustiques. Ainsi à Blajan, près Boulogne, c'est une journalière qui gardait le bétail depuis trois ans chez un métayer ; celui-ci, quoique marié et père de sept enfants, « profitant un jour du moment où son épouse était absente, l'appela [la comparante] dans une chambre où il la saisit à brasse corps, la jeta sur le lit..., usant de toute sa force et de l'ascendant qu'il avait sur elle », et lorsque, quelque temps après, elle lui fait part de son état, il « lui notifia qu'elle pouvait s'en aller avant que son épouse ne la reconnut en cet état, et ne lui donna cependant que six livres pour se rendre à Toulouse », où elle n'a d'autre ressource que d'aller à la maison commune faire sa déclaration ³. Il faut citer encore comme trait de mœurs paysannes la lamentable histoire de cette fille de service de 25 ans, enceinte des œuvres d'un domestique de la même ferme, renvoyée successivement par deux maîtres à Ste-Croix, puis à Lanta, quand ils s'aperçoivent de son état, « sans lui rien donner » ; « ne sachant que devenir pour faire ses couches, étant absolument dépourvue de moyens, elle s'est rendue aujourd'hui en la présente ville où elle se trouve dans la plus grande misère et sans ressources aucu-

¹ C, 5 v., 62.

² A, 53, 55.

³ C, 12 v.

nes, ignorant même où elle logera ni chez qui elle accouchera ¹. »

Et voici enfin un vrai sujet de nouvelle.

L'an mil sept cens quatre-vingt-douze et le quatrième jour du mois de mars, l'an quatrième de la liberté sur la réquisition a nous faite par la d^{lle} Béziat, sage femme jurée, de nous transporter chez elle à l'effet d'y ouïr une fille enceinte, nous, commissaire assesseur de la municipalité, nous sommes transportés a[vec] notre greffier chez la dite Béziat, logée près le puids de Montgaillard, ou étant et dans une chambre au second étage donnant sur la rue avons trouvé une fille, laquelle moyennant serment par elle prêtée de dire vérité, sa main mise sur les saints évangiles, nous a dit s'appeller Magdelaine F....., âgée d'environ trente-sept ans, fille de service, native du lieu de Montfort près la Bastide d'Auch, habitante de cette ville depuis environ huit ans et nous a déclaré qu'après avoir resté chez divers maîtres tels que le s^r Goulard, logé près du collège de Foix, et chez des américains chez lesquels elle tomba malade, elle fut à l'hôpital vers le mois de mai de l'année dernière et y resta jusques au mois de juillet suivant qu'elle fut amenée par une de ses amies nommée Marie Larré au lieu dit Sère ² en Bignorre où cette dernière venoit de se marier avec un nommé Jean homme d'affaires dont elle ignore le surnom ; la comparante a séjourné au dit lieu de Sère chez son amie, jusques au trente-un du mois de mars dernier et durant son séjour, vers la mi-décembre dernier, le nommé Jean Dominique, domestique de M. Foqué dudit lieu de Sère qui venait passer les après souper chez la dite Marie Larré, lia connaissance avec la comparante et un soir vers l'entrée de la nuit le dit Jean Dominique qui avait à aller mesurer du blé à une métairie du voisinage dite à la Tuque proposa à la comparante d'y aller avec lui, ce qu'ayant fait et tandis qu'ils étaient l'un et l'autre seuls au grenier dont le métayer leur avait remis la clef, le dit Jean Dominique se saisit de la comparante et la coucha par terre et usant de la supériorité de ses forces..... ; que peu de jours après, sa dite amie se trouvant absente ainsi que son mari pour avoir été tenir un enfant en baptême, et tandis que la belle-mère était à garder les bestiaux, le dit Jean Dominique vint trouver la comparante chez sa dite amie et profitant de l'absence de tous ceux de la maison....., la rendit enceinte ; le dit Jean Dominique lui défendit de rien dire à sa dite amie et la menaça de la tuer d'un coup de fusil ou de pistolet si elle venait à dévoiler leur commerce à son amie, ajoutant que si elle comparante lui faisait une pareille confiance, il l'attendrait le soir et la tuerait à coup de barres ; qu'ayant resté environ huit mois auprès de la dite Larré à qui elle

¹ C, 53. A citer aussi la paysanne d'Auvergne « habitante de Toulouse depuis huit jours, couchant à raison de trois sols par nuit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, ne sachant le nom des personnes chez qui elle a couché » (C, 114).

² Arrondissement et canton d'Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées).

s'étoit rendue utile à coudre du linge pour l'auberge qu'elle se proposait de tenir, la comparante n'ayant plus à faire du travail quitta samedi dernier la dite Larré son amie, et sous la conduite du nommé Jouanon, domestique chez la dite Larré, elle fut coucher à Mialal¹ et de là à Auch d'où le dit domestique ramena le cheval, et la comparante prit lundi dernier la messagerie qui l'ammena à Toulouse le même jour ; le lendemain de son arrivée elle se rendit chez la d^{lle} Labroue, sage-femme, qui après l'avoir visitée lui confirma sa grossesse et lui dit que ne prenant pas de femmes chez elle pour les accoucher elle lui indiqua la dite Béziat qu'elle envoya chercher ; cette dernière s'étant rendue ammena la comparante chez elle où elle se propose de rester jusques après ses couches, et voulant se conformer aux ordonnances royales elle fait la présente dénoncé de laquelle elle nous requiert de lui donner acte, ce que nous avons fait par le présent procès-verbal que nous avons signé avec notre greffier, non la comparante qui de ce requis a dit ne savoir, lecture préalablement faite. [Signé] : MAZARS, *comm. ass.* ; MOLINIER, *greffier*.

[En marge] : Le billet d'hôpital a été remis à Mad^{lle} Béziat, sage-femme, le 9 juillet 1792².

Si jusqu'ici nous n'avons trouvé que des séducteurs fuyant volontairement et avec empressement, il est aussi quelques cas plus particuliers où l'on voit intervenir la famille pour empêcher le mariage. Une couturière de 19 ans en relation avec un plâtrier depuis l'enfance « au vu et sçu de leurs parents réciproques » se trouve ainsi sans ressources et acculée à la déclaration, les parents du jeune homme, lorsqu'ils apprennent la grossesse, ayant fait partir secrètement leur fils. A Lombez une faiseuse de bas voit le père de son ami qui la fréquentait chez ses parents, s'opposer au mariage, elle-même est maltraitée par ses parents lorsqu'ils s'aperçoivent de sa grossesse, et sur le conseil de son frère, elle vient échouer à Toulouse. Dans un autre cas c'est la mère du jeune homme qui s'oppose au mariage³.

VI

Enfin à partir d'un certain moment, un autre débouché est venu s'offrir à tous ces conquérants qui voulaient se

¹ Miélan, chef-lieu de canton (Gers).

² A, 38 v.

³ A, 42 v., 47 v., 104 v.

soustraire à la réalisation d'imprudentes promesses de mariage et aux conséquences pécuniaires et judiciaires de leurs algarades, c'est l'institution des volontaires.

Aux 97 ou 100 qui ont rompu selon les diverses manières que nous venons de voir dans les registres de Molinier pour 1792, il faut en effet en ajouter 32 qui, dès que leurs amies leur ont fait part de l'état dans lequel ils les ont mises, se sont engagés dans les volontaires¹. Tout comme les précédents d'ailleurs, ils y mettent plus ou moins de formes. Les uns s'engagent sans rien dire², les autres, obligés de s'engager, espèrent, disent-ils, revenir bientôt pour faire le mariage³ ; il en est un même, garçon ferblantier, qui propose à sa couturière de le suivre⁴. Mais tous une fois partis (sauf un qui répond de Nice, et un autre qui écrit qu'il tâchera de venir dans le courant de l'hiver pour l'épouser, l'exhortant « en attendant à prendre soin de son fruit⁵ »), se gardent bien de donner de leurs nouvelles. Et nous voilà amenés à étudier une source curieuse, et sans doute peu connue, du recrutement des volontaires de 1792.

Ici nous examinerons les trois registres, et dès lors aux 32 volontaires que nous relevons pour 1792 dans les regis-

1 Quelques-uns étaient déjà engagés, à l'insu de leur amie, à qui ils le révèlent à ce moment (voir par exemple B, 4), mais presque tous s'engagent à ce moment là. On est donc bien en droit d'en conclure que c'est cette nouvelle qui ajoutée à d'autres causes, notamment la misère (cf. C, 60 v., fabricant de cartons, cité ci-dessus, p. 376, n. 2) détermine l'engagement.

2 « Le dit la rassura de plus fort sur sa promesse [de mariage], et sans rien dire à la comparante, il s'engagea bientôt après dans les volontaires et est parti bientôt après » (C. 57).

3 « Il partit avec ses camarades, disant qu'il espérait revenir bientôt » (C. 49). « Il s'engagea deux mois après dans les volontaires l'assurant qu'il l'épouserait à son retour » (B, 69). « Etant obligé de partir pour les volontaires, il l'épouserait à son retour » (B, 94 v.) ; cf. aussi C, 96.

4 Elle déclare qu'elle préfère rester à Toulouse (A, 117). A une autre un voiturin « répondit d'un air moqueur qu'elle n'avait qu'à s'accomoder. que pour lui il avait pris parti dans les volontaires » (C, 123). Un menuisier répond à l'annonce de la grossesse « que cela n'était pas possible ; que d'ailleurs elle était trop jeune (21 ans) et qu'en outre il allait s'engager pour la défense de la patrie, ce qu'il effectua peu de temps après et partit » (B, 81).

5 C, 95 v., A, 131 v.

tres de Molinier ¹, il faut en ajouter 35 pour le registre de Soulé ², soit 67 volontaires pour les 264 déclarations de 1792. Mais il faut voir aussi les déclarations de 1793 qui, faites à la fin de la grossesse (les registres finissent en juillet 93) nous reportent presque toutes à 1792 pour les engagements (c'est toujours en apprenant leur paternité vers le second ou troisième mois de la grossesse que les séducteurs s'engagent dans les bataillons en partance ³). Le second registre de Molinier sur 104 déclarations du 1^{er} janvier au 25 juillet 1793 nous donne 51 volontaires ⁴, celui de Soulé sur 31 déclarations du 1^{er} janvier au 6 juin 1793 en fournit 19 ⁵, soit 70 volontaires pour les 135 déclarations de 1793. C'est donc un contingent de $67 + 70 = 137$ volontaires (dont une vingtaine seulement partis en 1793), que nous révèlent les déclarations de ces registres, et pour lesquels plusieurs questions se présentent à notre examen.

Une des plus intéressantes est d'abord leur profession. Nous constaterons que les 48 domestiques de 1792 n'ont fourni que 5 volontaires ⁶. La profession était sans doute de celles qui nourrissaient leur homme ou qui du moins fournissaient le plus de facilités pour rompre une liaison en changeant de place sans avoir recours à un engagement. Il faut ajouter 12 autres domestiques volontaires pour 1793 ⁷,

¹ A, 32, 33, 50, 57, 60, 63, 66, 92, 93 v., 97, 99, 100, 105, 107 v., 108, 112 bis, 114, 116 v., 117, 119, 120, 121, 122, 131 v., 133 v., 135 ; B, 4, 6, 8, 9, 14, 15.

² C, 49 v., 50 v., 55 v., 57, 58, 60 v., 66 v., 68, 69, 75, 79, 80, 86 v., 87 v., 88, 89, 90 v., 92 v., 95 v., 96, 97, 98 99, 100 r. et v., 103 v., 104, 105 v., 107, 108, 109 r. et v., 110 v., 111, 112.

³ En calculant la différence entre l'époque de la grossesse au moment de la déclaration et au moment de l'aveu qui amène le départ, calcul évidemment très approximatif, une vingtaine de déclarations seulement nous fournissent des départs n'ayant eu lieu qu'à partir de janvier 1793 (B, 69, 73, 82 v., 84 v., 85 v., 86 v., 88, 90, 91 r. et v., 92 v., 94 r. et v., 100, 104, 108, 109, 111, 112 ; C, 138, 140 v., 141 v.).

⁴ B, 20-22 (soit 3 volontaires), 25, 26, 28, 30, 33, 37 v., 40-42, 45-47, 52-56, 59, 62, 63, 67-69, 71-73, 77-82, 84-86, 88, 90-92, 94 r. et v., 97, 100, 101, 104, 108, 109, 111, 112.

⁵ C, 114-116, 118, 120 v., 122, 123, 126, 132-139, 140 r. et v., 141 v.

⁶ A, 86 v., 97, 100, 109 r. et v.

⁷ B, 41 v., 56 v., 63 v., 77 v., 100, 101, 108, 111 ; C, 115 v., 132 v., 136, 138.

soit en tout 17. De même les perruquiers ne sont guère enthousiastes : ils préfèrent aller rejoindre les émigrés ¹, dont la tête leur fournit sans doute assez de besogne ; sur 17 pour 1792, un seul s'engage, 2 pour 1793 ².

Parmi les garçons des métiers au contraire, le recrutement est des plus abondants. Nous trouvons en effet ³ :

15 garçons	cordonniers	(sur 32)	pour 1792	et 9	pour 1793 ⁴
7 —	tailleurs	— 13	—	et 4	— ⁵
4	tailleurs	— 5	—	et 1	—
4 garçons	boulangers	— 8	—	et 4	—
2 —	ferblantiers	— 2	—		
2 —	menuisiers	— 11	—	et 3	—
2	charpentiers	— 6	—	et 2	—
1 garçon	imprimeur		—	et 1	—
1 —	vitrier		—		
1 —	jardinier		—	et 1	—
5 garçons	traiteur, tisserand,				
	coutelier, charron, fournisseur		—	et 3 garçons tonnelier, chirurgien, sellier ⁶ .	

 44

 28

Il y a donc en 1792 sur les 120 garçons que nous avons relevés 44 volontaires qui, avec les 28 de 1793, donnent un total général de 72 garçons pour 137 volontaires.

¹ Cf. ci-dessus, p. 375.

² C, 105 v. ; — B, 85 v. ; C, 140.

³ Nous mettons à part les chiffres des déclarations de 1792 qui permettent de faire une comparaison avec le total des individus de la même profession et ceux des déclarations de 1793 qui se rapportent d'ailleurs à des volontaires de 1792 (voir plus haut), mais pour lesquels nous n'avons pas fait le relevé total des professions.

⁴ A, 57, 60, 66, 92, 108, 112 *bis*, 114, 131 v., 135 ; B, 9 ; C, 48 v., 80, 87 v., 98, 110 v. ; — B, 21, 47, 52, 53, 59 v., 67, 80, 91 ; C, 116.

⁵ A, 32, 50, 122 ; C, 57, 90 v., 92 v., 95 v. ; — B, 25, 26 ; C, 122 126.

⁶ Tailleurs : B, 4 ; C, 75, 100, 112 pour 1792 et C, 118 pour 1793. — Boulangers : B, 8 ; C, 50 v., 79, 111 pour 1792 et B 33, 68, 79 v., 94 pour 1793. — Ferblantiers : A, 93 v., 117. — Menuisiers : A, 33 ; C, 68 et B, 46 v., 71, 81. — Charpentiers : C, 88, 99 et B 40 v., C, 140 v. — Divers : A, 63 et C, 133 v. ; A, 97 ; A, 99 et B, 90 ; — A 133 ; B, 6 ; C, 49 v., 66 v., 104 ; — B, 69, 97 v. ; C, 39.

D'ailleurs plusieurs de ceux qui suivent pourraient très certainement être rangés dans cette catégorie ou appartiennent en tout cas à la même condition sociale, ainsi 3 voituriers, un boucher, 2 cuisiniers, un fabricant de bas, 2 porteurs de chaises, un fabricant de cartons, un forgeron de Cazères, un tailleur de pierre, 2 maçons, un gagne-petit, 2 chaussetiers, un recouvreur, un cocher¹. Nous trouvons aussi 4 ou 5 travailleurs de terre².

En somme ce sont surtout les classes les plus modestes qui fournissent les volontaires, tandis que dans les classes se rapprochant de la bourgeoisie qui apparaissent dans ces registres (marchands, hommes d'affaires, hommes de loi, commis, étudiants, que nous avons signalés plus haut) nous ne relevons que les engagements d'un clerc, d'un employé des fermes du roi, d'un marchand voyageur de Foix (« obligé de s'engager dans un bataillon de volontaires à cause du dérangement de ses affaires ») et du médecin de Montauban³. Pour 1793, nous trouvons un commis marchand, un peintre en papiers, un commis négociant, le fils d'un chapelier de Montpellier, un praticien, un commis, un ancien garde française, deux étudiants (dont un en chirurgie)⁴.

VII

Il est enfin une autre question sur laquelle au premier abord on ne s'attendrait guère à trouver ici quelques précisions, c'est celle du départ des volontaires, fort controversée entre les érudits⁵ et qui pour la Haute-Ga-

¹ A, 105, B, 88, C, 123 ; A, 119 ; A, 116 v. et B, 45 v. ; A, 121 ; C, 100 v., 120 v. ; C, 60 ; B, 42 v., 55 v., 72 v. et 92 v., 78, 84 v. et C, 137 ; B, 91 v., 104.

² A, 120 ; B, 109 ; C, 108, 114, 141.

³ A, 107 v. ; C, 58, 96, 107.

⁴ B, 22, 28, 30, 62 v., 73, 82 v., 86 v., 134, 155.

⁵ Cf. Déprez, *Les volontaires nationaux 1791-93*, p. 394, n. 1 : « Il y a des lacunes, des incertitudes, des contradictions et des erreurs dans les sources les plus autorisées ». « Les sources contemporaines et officielles sont remplies d'erreur » (Déprez, *Revue critique*, 1908, t. 66, p. 477).

ronne est aussi très incertaine. Les archives du ministère de la guerre ne fournissent pas avant 1793 d'indication pour les départs des sept bataillons de la Haute-Garonne ¹, et les archives de la Haute-Garonne elles-mêmes ne possèdent que les dates de formation de ces bataillons. Aucune source de renseignement n'étant dès lors négligeable, voyons si les filles enceintes de Toulouse en savent plus long à ce sujet que les documents officiels !

Ainsi, en ce qui concerne le 1^{er} bataillon, une fille de service nous apprend le 10 mai 1792 que son garçon boulangier est parti avec ce bataillon « il y a environ un mois ² ». Le départ a donc eu lieu au début d'avril et ceci est confirmé par deux autres témoignages : une couturière déclare le 13 novembre que son garçon tailleur est parti « il y a environ sept mois avec le premier bataillon » (il lui a même répondu de Nice où elle lui avait écrit), et une bambocheuse dit le 22 novembre que son charpentier est parti « depuis huit mois avec le premier bataillon ³ » ; dans les deux cas il s'agit encore du mois d'avril. Le *Journal universel et impartial du département de la Haute-Garonne et affiches de Toulouse* ⁴, dit aussi le 7 avril que le bataillon vient de partir ⁵.

1 C'est ce qu'a bien voulu vérifier pour nous M. J. Lemoine, archiviste au ministère de la guerre, que nous remercions ici des renseignements qu'il nous a transmis.

2 C, 50 v.

3 C, 95 v., 99.

4 Bibliothèque de la ville de Toulouse.

5 « Les bataillons des districts de Toulouse et Rieux viennent enfin de partir. » Le 1^{er} bataillon, caserné aux Tierçaires (Journal de Toulouse, 28 janvier) s'était formé d'octobre à décembre (arch. dép., l. 345, premières pages du registre, nomination des officiers. Hennet, *Etat militaire de la France en 1793* et Déprez, ouvr. cité, donnent la date du 11 décembre). Le 28 mars 1792 il était encore à Toulouse (Arch. dép., L. 345, certificat de bonne conduite délivré par les officiers municipaux de Grenade à la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon de passage dans cette ville le 24 mars en allant rétablir l'ordre à Loubiac et le 28 mars en en revenant). C'est le bataillon dont Dupuy, le futur général, était lieutenant-colonel (Arch. mun., Contrôles arrêtés à Toulouse par le commissaire des guerres, 4 janvier 1792). C'est aussi de Nice qu'est datée une lettre de Dupuy du 27 novembre 1792 (Arch. mun. Affaires militaires, Révolution).

De même le 16 novembre une faiseuse de bas nous informe que son garçon traiteur s'est engagé dans les bataillons des chasseurs de la Haute-Garonne et est parti « avec ces compagnies il y a environ un mois », c'est-à-dire en octobre ¹.

Malheureusement, au lieu de donner des précisions de ce genre, la plupart des comparantes se contentent de dire que c'est à tel mois de la grossesse, lors de l'aveu, que le séducteur est parti avec les volontaires. Etant donné qu'en faisant leur déclarations elles disent à quel moment elles se trouvent, il semble que, sans être sage-femme, un simple calcul donnera facilement la date du départ ; on n'aboutit en réalité qu'à des résultats contradictoires.

Ainsi le 24 août 1792 une fille de service déclare qu'elle est au septième mois de sa grossesse, qu'elle en a fait part dès le deuxième mois à son garçon ferblantier et que celui-ci, déjà engagé à son insu, est parti peu après avec le 2^e bataillon (de Rieux). Le départ remonte donc à mars ou avril ². Mais voici une couturière qui le 11 octobre, au cinquième mois, nous apprend que son cuisinier, sous prétexte d'aller chez ses parents à Auterive, est parti avec le 2^e bataillon lorsqu'elle lui a fait part de son état au quatrième mois, c'est-à-dire en septembre ³. ! Ici c'est la fille de service qui a raison ; un document irréfutable, l'ordre de départ ⁴ indique que le 2^e bataillon devait partir le 6 avril pour aller loger le même jour à Villefranche, le 7 à Castelnaudary et le 8 à Carcassonne ⁵.

Pour le 1^{er} et le 2^e bataillon tous les documents concordent donc.

¹ A, 133 v. Les compagnies de chasseurs se forment et nomment leurs officiers à partir du 8 août 1792 (1^{re} compagnie, 82 volontaires inscrits à la municipalité de Toulouse), 15 octobre (2^e compagnie), 15 septembre (3^e), 13 décembre (7^e), etc. (Arch. dép., L. 345, registre).

² A, 93 v.

³ A, 116 v.

⁴ Appartient à M. de Santi.

⁵ Voir dans le Journal de Toulouse, déjà cité. Le 2^e bataillon, district de Rieux (dans les deux cas ci-dessus, les deux volontaires sont précisément nés le premier à Rieux, le second à Auterive) est en formation le 24 janvier 1792 (Arch. dép., L. 345, p. 19 ; Déprez, Hennet,

Le 3^e (St-Gaudens) et le 4^e (Toulouse), sur lesquels nos registres ne fournissent aucune donnée, ont nommé leurs officiers le 3^e en janvier-février, le 4^e vers le 7 mars ¹; ils firent bénir leur drapeau le 3^e le 31 mai, le 4^e le 10 mai; le 3^e partait le 2 juin ².

Le 5^e bataillon, formé des volontaires des districts de Villefranche, Muret, Castelsarrasin, réunis à Toulouse, a nommé ses officiers le 15 mars ³; son départ en mai, d'après le renseignement fourni par une couturière de Cazères dont le séducteur, un ménager de la localité, s'était engagé dans ce bataillon ⁴, n'aurait donc rien d'in vraisemblable... si le Journal de Toulouse ne nous informait que le 7 juillet il faisait bénir son drapeau ⁵.

Le 6^e bataillon qui avait nommé ses officiers du 27 mars au 14 avril ⁶, serait parti en mai ou juin d'après une couturière ⁷, en juillet d'après une autre ⁸.

Le 7^e bataillon a nommé ses officiers du 20 avril au 7 mai ⁹; d'après deux témoignages concordants, il serait parti en juin-juillet ¹⁰.

Ainsi malgré les termes fort vagues dont se servent les comparantes (« parti peu après »), malgré les nombreuses causes d'erreur qui interviennent en une telle matière, on

ouvr. cit.), jour où les volontaires arrivent à Toulouse et sont casernés à St-Cyprien (Journal de Toulouse, n^o du 28 janvier).

¹ Arch. dép., L. 345, p. 20 et 48.

² Journal de Toulouse, n^{os} du 12 mai et du 2 juin.

³ Arch. dép., L. 345, p. 59.

⁴ Déclaration du 18 juin, 4^e mois de la grossesse, avec le 3^e, parti peu de jours après avec le 5^e bataillon (C, 55 v.).

⁵ N^o du 11 juillet.

⁶ Arch. dép., L. 345, p. 80 et ss.

⁷ Déclaration du 28 août, dernier mois de la grossesse, (accouchement presque immédiat, car le billet d'hôpital est remis le 3 septembre) avec le 4^e mois (mars) au garçon menuisier qui s'engage dans le 6^e bataillon et « part deux mois après pour sa destination » (C, 69).

⁸ Déclaration du 14 novembre, 8^e mois de la grossesse, avec le 4^e mois au marchand voyageur de Foix, parti « depuis quatre mois avec le 6^e bataillon ». (C, 96).

⁹ L. 345, p. 101 et ss.

¹⁰ Déclaration du 1^{er} février, 9^e mois, avec le 2^e mois (B, 28); déclaration du 23 novembre, 8^e mois, avec le 4^e, départ « peu de jours après » (C, 100 v.).

voit qu'on peut encore tirer de tout cela quelques renseignements qui, aussi peu précis qu'ils soient, ont encore leur prix, vu l'absence de documents plus sérieux.

Et ces renseignements seraient encore plus probants si la plupart des comparantes, au lieu de dire « parti avec les volontaires, avec son bataillon » avaient été mieux renseignées sur le numéro de ce bataillon, car les dates de départ obtenues pour ces bataillons incertains par le calcul déjà vu, sont les mois de mars¹ ou avril (une vingtaine environ), mai et juin (une douzaine pour chacun), juillet (sept), qui correspondent à peu près aux départs des 7 bataillons, tels que les indiquent les témoignages moins vagues que nous avons cités.

Les départs suivants ont lieu en septembre, octobre et novembre (une douzaine pour chaque mois) et dans les mois suivants. S'il est exact que les sept bataillons fussent déjà partis à ce moment, ces nouveaux départs se rapporteraient donc soit aux compagnies franches, soit à des renforts envoyés aux bataillons que les séducteurs pouvaient d'ailleurs aller rejoindre eux-mêmes, et nous constatons en effet qu'à partir du mois d'avril 1793 environ, les dernières déclarantes ne disent plus que leur séducteur est parti (fin 1792) « avec un bataillon de volontaires », mais qu'il est « parti *pour* les volontaires² ». Parfois aussi le départ, au lieu d'être le résultat d'un engagement est maintenant la conséquence du tirage au sort³ ; il ne s'agit plus ici des volontaires de 1792.

¹ Départ de compagnies de chasseurs (M. de Santi).

² C'est l'expression ordinaire (B, 84 v., 91, 92 v., 94 v. ; C, 132 v. et ss.) ; en voici d'autres plus précises : « lui ayant fait part de son état vers le 3^e mois de sa grossesse (c'est-à-dire en novembre 92, car elle est au 9^e mois le 8 mai 93 et le billet d'hôpital est remis le 20 mai) le dit quitta bientôt après cette ville pour aller joindre le second bataillon du département de la Haute-Garonne » (B, 67) ; mêmes dates : « quitta la ville et fut s'engager dans les volontaires » (B, 68) ; « quitta le pays et fut ensuite dans les volontaires » (B, 88) ; « quitta la ville un mois après et fut dans les volontaires » (B, 91 v.).

³ « Etant tombé au sort dans sa section, il lui a été impossible d'effectuer ses promesses » (B, 79 v., mai 1793). Déclaration du 7 juin 93, 9^e mois de la grossesse, billet d'hôpital le 10 juin, avec au

En tout cas si les résultats que nous obtenons à ce sujet ne sont pas très certains, ce qu'on ne pourra du moins contester, c'est l'empressement avec lequel tous ces pères involontaires ont cherché leur salut dans les bataillons de volontaires. Et dès lors si dans toute la France il en fut comme à Toulouse, le doute n'est plus possible, et une conclusion s'impose à laquelle on ne peut échapper : si la France a été sauvée de l'invasion en 1793, ce n'est pas à la Terreur qu'elle le doit, c'est uniquement parce qu'il y eut en 1792 beaucoup de filles enceintes ! Et si aujourd'hui les historiens ont tant de mal à déterminer l'emplacement des bataillons de volontaires, la raison en est bien simple : il ne fallait pas dévoiler aux futures mères où se trouvaient leurs séducteurs ¹.

Gloire donc aux filles enceintes de 1792 ! (« Des maladies de cette nature ne sont jamais des calamités pour les états ². ») Elles ont sauvé deux fois la patrie : en 1793, par leurs séducteurs qui, sans elles, ne seraient pas partis pour la frontière, et quelques vingt ans après par la chair à canon qu'en leurs enfants grandis elles fournirent au grand consommateur de 1813.



L'histoire de Gabriel Faure que nous citons plus haut est un frappant exemple de ce double sacrifice du père et de l'enfant, et elle éclaire d'un jour singulièrement vif l'état d'esprit de ces volontaires sortis des couches populaires et

3^e mois, donc en novembre ; « peu de temps après, étant tombé au sort dans sa section il est parti sans qu'elle sache ce qu'il est devenu » (B, 85 v.) ; décl. du 25 juin, 8^e mois, billet d'hôpital le 25 juillet, venu au 3^e mois (janvier) ; « peu de temps après étant tombé au sort, il est parti dans les volontaires sans qu'elle sache où il est » (B, 94).

¹ Ces conclusions paraîtront peut être un peu hardies à nos lecteurs. Nous avons d'ailleurs des raisons de penser que l'auteur lui-même n'est pas outre mesure convaincu de leur exactitude (N. D. L. R.).

² Lettre de G. Faure à son frère, 21 nivôse an VIII « Je me réjouis avec toi de la maladie de ton épouse, et certes des maladies de cette nature ne sont jamais des calamités pour les états : je fais également des vœux pour que ma belle-sœur nous donne un joli républicain. »

animés de sentiments républicains particulièrement ardens. Ils avaient noblement racheté les fautes de jeunesse qu'ils avaient sur la conscience, et rien n'est plus émouvant que cette destinée de G. Faure qui après sept ans de campagnes, après avoir échappé à la mort dans les batailles les plus terribles, meurt de fatigue en Italie sans avoir pu revoir son pays ; il laissait seulement « en argent espèces de France, un double louis en or et deux écus de six francs, en argent de Milan¹ trois écus de six francs, une pièce de trente sols et vingt-trois pièces de cinq sols et onze sols et demi en monnaie de cuivre » qui, avec la vente de quelques mauvais effets, suffirent à peine à payer les obsèques et quelques menus frais (blanchissage, etc.) ; et l'on comprendra mieux après cela ce qu'il y a de sublime dans ces simples paroles qu'il écrivait à son frère un mois avant sa mort² : « Ce n'est pas pour la récompense que j'attends de la République que je la sers. D'autres sentiments m'ont toujours animé. Heureux et bien flatté, si je ne suis pas la victime de mon dévouement, quel plaisir n'aurais-je pas à la paix de raconter à mes amis une pareille guerre qui aura fait triompher le peuple français de tous ses ennemis et donné à la nation le titre de grande. »

La recherche de la paternité n'avait pas été pour lui un vain mot. Mais pour tous ceux, volontaires ou non, que nous révèlent ces registres de déclarations de grossesse, la législation de l'ancien régime avait été inefficace : il leur avait suffi de partir sans dire ce qu'ils étaient devenus.

Ainsi pour celles qui avaient été victimes de promesses de mariage (car si toutes se présentent comme telles, il en est bien sans doute dans le nombre qui l'ont vraiment été), la loi avait laissé échapper leurs séducteurs, tandis qu'elle avait frappé durement un honnête homme, « victime de la plus exécrable des prostituées. » Dans les deux cas, elle avait joué à faux.

François GALABERT.

1 « L'écu de France vaut en argent de Milan 3 l. 17 s. 6 d. » (Note de l'inventaire des effets de G. Faure).

2 Lettre du 11 messidor an VIII, il meurt le 22 thermidor.

PIECES JUSTIFICATIVES 1

I

MÉMOIRE A CONSULTER

En 1792 (mois de mai) un jeune homme fut cité devant le tribunal du district de Villefranche, département de la Haute-Garonne, pour avoir rendu une fille enceinte.

Malgré la deffense de celui-cy, il fut présumé que la grossesse de cette fille étoit de ses œuvres.

Condamné en conséquence à être présomptivement le père de l'enfant, en outre condamné à 500 l. de dommages envers la mère, à payer pendant sept années le nourrisage de cet enfant à raison de 5 l. 10 s. par mois et autres fraix etc., et à consigner une somme de deux cent livres pour lui faire apprendre un métier lorsqu'il auroit atteint sa 7^e année, à tous les frais de la procédure, etc.

On observe que cette fille étoit de la plus basse straction, n'ayant pas 100 l. de dot, âgée de 38 à 40 ans, le jeune homme n'en ayant que 25.

Le jeune homme a satisfait en tout à ce jugement.

On demande maintenant si cet enfant a des droits à réclamer à son prétendu père autres que ceux résultant dudit jugement. Enfin si le père lui doit d'autres obligations en vertu de lois subséquentes, et en quoi elles consistent si le cas y est.

Rennes, le 27 vendémiaire an 7^e.

[Signé :] FAURE, lieutenant.

Le conseil soussigné, vu le mémoire cy dessus et de l'autre part, Estime que l'enfant dont il s'agit n'a rien à prétendre dans la succession de son père présumé, dès que le père vit, et n'a point reconnu cet enfant par devant l'officier public de l'état civil.

Pour constater la filiation de ceux dont les pères existoient lors de la publication de la loi du 12 brumaire an 2, et les appeller en conséquence aux successions directes ou collatérales, cette loi ne se contente ni de paternité présumée, ni d'actes de possession d'état, elle exige pour rendre l'enfant successible qu'il ait été reconnu par son père devant l'officier public de l'état civil. C'est ce qui est démontré par l'histoire de cette loi et par

1 Documents du dossier G. Faure (pièces 20 et 22), communiqués par M. de Santi (cf. ci-dessus, p. 359).

l'intention bien manifestée des législateurs, enfin par un arrêté du Directoire exécutif du 12 ventose an V inséré au bulletin des lois n° 112.

En vain l'enfant dont il s'agit prétendrait des aliments, un établissement, des frais d'apprentissage. Faute de reconnaissance du père devant l'officier de l'état civil, tous droits et actions vers son père prétendu lui sont refusés. L'ancien régime donoit des aliments à l'enfant présumé, d'après certaines circonstances dont on faisoit la preuve ; le nouveau refuse même des alimens à l'enfant qui n'est pas reconnu [en marge : v. art. 10 de la loi du 12 brumaire an 2°]. L'ancien régime sur ce point est aboli sans distinction, toute action résultante de paternité naturelle et non reconue est abrogée, ainsi l'enfant dont il s'agit n'a rien à espérer que de la tendresse et de l'humanité de celui qu'il regarderoit come son père.

Délibéré à Rennes, le 28 vendémiaire an 7.

[Signé :] LANJUINAIS.

II

Port Malo, 14 ventose an 7.

CHER FRÈRE,

.....

Parlons de mon autre affaire. Tu me demandes pourquoi j'ai mis dans mon mémoire « le consultant à en tout satisfait au jugement », phrase qui en induisant mon conseil a erreur l'a fait donner un peu à gauche. Il me semble qu'en lisant attentivement mon mémoire, qui est certainement très simple, il eut été facile de deviner le motif qui m'avoit engagé à dire que j'avais satisfait en tout au jugement. En effet je déclarois par la qu'il n'avoit pas été appelé de cette affaire, que le jugement m'avoit été notifié, et qu'enfin en laissant mon bien pour garant, la partie pécunière du jugement étoit censée exécutée ; mais ce n'est pas, cher amy, cette corde que j'ai voulu toucher. Il est bon de t'observer que des que le jugement fut rendu, je voulois bien me pourvoir par la voye de l'appel, mon père croyant ajouter de nouveaux fraix aux premiers ne voulut jamais y consentir. Quand à la notification, je crois qu'elle m'a été faite, mais le doute peut être facilement levé par le moyen du contrôle. Ainsi en consultant Lanjuinais j'ai voulu savoir seulement si les lois de la République donnoient à cet enfant le droit d'être appelé à ma succession le cas y échéant. Lanjuinais a soutenu la négative

et a formellement prouvé que je ne lui devois plus rien à cet égard. Si j'ai eu recours à ce jurisculte, c'est que depuis plus de six ans je n'ai pu m'occuper à étudier les lois civiles, la défense de la patrie étoit plus pressée ; au reste tu dois te rappeler que Vidal fut mon défenseur. Cette affaire alors m'avoit tellement brouillé la tête, arrivée au moment où je croyois de m'établir avec une fille de Crouzil que je saisis l'occasion de me rendre à Paris pour quitter un pays où tous les jours différents objets m'eussent accablé d'horreur et de douleur. Je n'ai pas d'autres renseignements à te donner sur ma malheureuse affaire qui m'a rendu victime de la plus exécration des prostituées, mais enfin termine la, que je n'en entende plus parler. Je te réitère au surplus que je ne suis pas sûr si le jugement me fut signifié judiciairement, dans ce cas le contrôle doit l'en assurer ; si cependant cela a été, la coppie aurait dû se trouver dans les papiers de mon père que j'avois chargé de mes intérêts. Le brave homme ne me parloit guère de cette affaire. Il savoit que cela m'affligeoit trop.

..... Je suis ton bon frère.

FAURE, lieutenant, 19^e 1/2 brigade d'infanterie légère.

LA QUESTION LOUIS XVII
ET
LAMOITHE-LANGON DEVANT LE SÉNAT ¹

Un chroniqueur, appréciant récemment l'extraordinaire rapport présenté le 31 janvier 1911, au nom de la 3^e Commission des pétitions, par M. le sénateur Boissy d'Anglas sur la pétition de M. Charles-Louis de Bourbon, a écrit que c'était de *l'histoire chez la concierge*.

On ne saurait avec plus de netteté apprécier cette scandaleuse tentative, succédant à tant d'autres, d'usurpation frauduleuse d'un nom et d'un rôle historiques de la part de descendants du déserteur allemand Guillaume Naundorff ; et c'est un triste spectacle de voir des hommes politiques, travestis en historiens, tenter de légitimer une escroquerie condamnée depuis un siècle par tous les tribunaux et cent fois démontrée par les historiens.

Tout ce qui pouvait être dit sur cette farce a été dit, mais, une fois de plus, il est permis d'admirer de quel crédit jouis-

¹ Cette étude a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Inscriptions de Toulouse, le 27 avril dernier.

M. de Santi, qui a pu retrouver, chez les héritiers de Lamothe-Langon, une partie des notes personnelles et des matériaux que ce fécond romancier destinait à ses mémoires, avait fait, quelques jours auparavant, une lecture à l'Académie sur ces épaves littéraires. Il n'a fait en quelque sorte que donner un épilogue à cette communication, en abordant, à propos de l'écrivain toulousain, un sujet d'actualité.

La plupart des renseignements utilisés pour cette étude sont tirés des notes inédites de Lamothe-Langon, que M. de Santi publiera prochainement.

sent en France les romanciers populaires, car le véritable héros, le triomphateur de ce débat est un romancier, Lamothe-Langon.

C'est en effet de lui, c'est de sa grande autorité, c'est des révélations, éparses dans les pastiches historiques qu'il signa de son nom ou des pseudonymes les plus illustres, que s'arment encore aujourd'hui les tenants de Naundorff, MM. Foulon de Vaulx, en littérature Henri Provins, et Otto Friedrichs. On croirait véritablement que la critique historique n'a pas fait un pas depuis l'époque où Gruau de la Barre et le génial Labrely de Fontaine empruntaient des révélations au plus fantaisiste des mystificateurs. L'exemple de Courchamps et des souvenirs de Mme de Créquy méritait cependant de n'être pas perdu.

Il est vrai que, pour les Naundorffistes, tous les témoignages, toutes les études, toutes les recherches qui ne sont pas favorables à leur thèse ne comptent pas. La *Légitimité* est leur Évangile et les radotages séniles d'illustres inconnus ont plus de poids à leurs yeux que les pièces d'archives les plus authentiques et que les travaux les plus scrupuleusement étayés.

Il n'est pas inopportun en effet de rappeler que le groupe actuel des champions de la *Survivance*, tout en affirmant bruyamment que leur thèse n'a jamais été réfutée, n'a pas eu de succès dans sa dernière campagne.

Ils avaient placé en M. Aulard de magnifiques espérances. Sa critique de l'autorité de Taine et sa revision des sources auxquelles l'historien de la Révolution avait emprunté sa philosophie pessimiste, leur avait semblé garantir, en haine des conclusions de Taine, une formelle reconnaissance du roman des Naundorff, et ils lui avaient soumis la question. M. Aulard, peu soucieux de s'engager dans ce guépier, saisit la Société de l'Histoire de la Révolution qui, gravement, confia à une Commission le soin de reviser le procès et de rendre, sur les faits nouveaux apportés par les demandeurs, un verdict définitif.

Dix-huit mois suffirent aux Commissaires, MM. Caron, Robiquet et Tourneux, pour remplir leur mandat ; mais le

résultat, hélas ! ne répondit pas à l'attente. La Société déclara en quatre lignes qu'aucune preuve de l'évasion et de la survie de Louis XVII n'avait été versée au débat. C'était, bel et bien, un enterrement.

Peine perdue, affirme M. G. Lenôtre. « La phalange sacrée de la *Survivance*, au nom du Lys et du Cœur de Jésus, répond soit par des citations de témoins morts depuis longtemps, avant qu'ils n'aient pu être mis en cause, soit par des emprunts aux élucubrations les plus cocasses, soit par des correspondances fabriquées de toutes pièces, et surtout par les anathèmes les plus tonitruants et par les épithètes les plus malsonnantes : « Ignorance criminelle », est la sentence la plus modérée de ce tribunal d'illuminés. » (*Le Temps*, 15, 22 et 28 mars 1911). Et M. G. Lenôtre est un ancien Naundorffiste !

Voyons donc, après avoir accablé de sarcasmes M. Ernest Daudet, son contradicteur, sur quelles autorités s'appuie M. Foulon de Vaulx.

La première est Peuchet, l'archiviste qui, « pendant trente ans fouilla tous les registres et cartons de la Préfecture » et qui n'a pas réussi à y découvrir l'acte de décès de l'enfant mort au Temple. (*Rapport*, p. 91).

Je puis rassurer à ce point de vue M. Foulon de Vaulx. *Les Mémoires de Peuchet, archiviste de la police de Paris*, ont été composés en 1837 par Lamothe-Langon, qui ne mit pas plus de deux mois à les écrire et qui y a inséré bon nombre d'anecdotes qu'on retrouve dans ses autres ouvrages. Le fond en est emprunté aux sources les plus diverses. L'ouvrage ne comportait que quatre volumes, mais il eut un tel succès que Lamothe y ajouta, l'année suivante, deux autres volumes, les tomes V et VI, empruntés ceux-ci aux ouvrages spéciaux de Saint-Elme, de Froment, etc. C'est donc un pastiche.

Faut-il donner un peu plus de crédit à un fragment publié, en 1835 sous le nom de Peuchet, dans une « Collection de Souvenirs contemporains », les *Mémoires de tous* ? Ce travail est intitulé : « Recherches pour l'exhumation du corps de Louis XVII, etc. », mais son éditeur n'est

autre qu'Alphonse de Beauchamp, un ancien policier devenu littérateur, ami lui-même de Lamothe-Langon et auquel nous devons une bonne partie des Mémoires apocryphes et des mystifications historiques de cette époque. L'autorité de Beauchamp, comme celle de Lamothe-Langon, est donc des plus suspectes.

Viennent ensuite les *Souvenirs sur Marie-Antoinette, de Mme la Comtesse d'Adhémar*. M. Foulon de Vaulx s'appuie sur leur autorité (p. 95) pour démontrer que Cambacérès était au courant de l'évasion du dauphin et d'ailleurs ces souvenirs, très bien faits, sont une des sources où se sont abreuvés le plus abondamment les anecdotiers des règnes de Louis XV et de Louis XVI.

Pour cet ouvrage, Lamothe a eu soin, dans ses notes personnelles, de nous documenter. Il en composa les deux premiers volumes en 1835 et les deux derniers en 1836. C'est un livre qu'il avait particulièrement soigné et qu'il comptait publier sous son nom. Mais le malheureux traversait à ce moment une des périodes les plus difficiles de sa vie ; il avait pris une maîtresse qui s'était installée à son domicile, et sa femme venait de découvrir sa trahison. De là grand scandale, séparation élatante. Mme de Lamothe, ruinée par les folies de son mari, outragée dans sa dignité de mère et d'épouse, s'était retirée chez sa sœur, à Saint-Michel, avec ses enfants, et le menaçait d'un procès. Lamothe s'effara : il consentit à tous les sacrifices qui lui furent demandés et, pour se procurer de l'argent, il céda la propriété des Mémoires au Colonel d'Adhémar, qui brûlait de les publier. C'est ce dont témoigne la note suivante, que je transcris de son carnet : « Cet ouvrage me fut acheté dans l'un des moments les plus malheureux de ma vie au prix de 8.000 fr., à condition que j'en abandonnerais la propriété exclusive au très haut personnage qui le publia... L'acquéreur y mit son nom, ainsi que je le lui avais permis. »

On voit que le témoignage de la Comtesse d'Adhémar en faveur de Cambacérès manque d'autorité.

Passons aux *Mémoires de Napoléon Bonaparte*. Ici il faut

citer textuellement M. Foulon de Vaulx. « Il existe de Napoléon, dit-il, deux sortes de mémoires ou de souvenirs. Le « *Mémorial de Sainte-Hélène* », qui contient en tête la mention qu'il s'applique à tout ce que Napoléon a dit et fait dans les dix-huit mois pendant lesquels M. de Las Cases a écrit sous sa dictée, et les « *Mémoires de Napoléon Bonaparte* », dont l'auteur fut le baron de Lamothe-Langon, ancien Préfet et ancien Conseiller d'Etat, et qui ne sont que des communications indirectes. » (p. 128).

Il y a, en ce peu de mots, presque autant d'erreurs que de lignes. D'abord jamais Lamothe ne fut ni Préfet, ni Conseiller d'Etat ; il avait été, sous l'Empire, auditeur au Conseil d'Etat, puis Sous-Préfet, ce qui est tout différent ; mais mettre en parallèle, comme documentation et comme autorité, Las Cases et Lamothe, bien qu'ils fussent tous deux originaires du Lauraguais, cela dépasse toutes les fantaisies du vaudeville et de l'histoire tintamaresque. Écoutons d'ailleurs l'argumentation du critique : « On a objecté, dit-il, que Lamothe-Langon a écrit des romans. M. Ernest Daudet, qui est un historien très distingué, en a écrit aussi et dont longtemps le poids en papier a excédé le poids de ses travaux historiques. Je demande la même impartialité pour M. de Lamothe-Langon, pour les écrits tout au moins dont il indique la source. Les informations consignées par Lamothe-Langon lui ont été fournies par le baron Guillaume Peyrusse, chef du service de la Trésorerie impériale, qui ne quitta pas Napoléon un seul jour, de 1809 à 1815... etc... »

Il n'y a à cela qu'un malheur, c'est que si M. Ernest Daudet a écrit des livres d'histoire et des romans, Lamothe, lui, n'a jamais produit que des romans, et les indications de sources qu'il donne sont purement imaginaires. Il est vraisemblable qu'il dut rencontrer quelquefois le baron Peyrusse, originaire de Carcassonne où il avait été sous-préfet, mais il n'a pas plus transcrit ses Souvenirs que ceux du comte Fabre, de l'Aude, dans les *Mémoires et Souvenirs d'un homme d'Etat*, où ceux de Louis XVIII dans les *Mémoires* qu'il donna sous ce nom ; il tirait simplement de

son fonds personnel, des Journaux de l'Époque et des Mémoires déjà publiés, la mouture qui lui servait à confectonner indifféremment les *Mémoires de Madame d'Adhémar*, ceux d'une *Femme de qualité* ou ceux de *Napoléon*. Je doute même qu'il ait eu des confidences de Peyrusse ; du moins celui-ci n'était pas de ses amis ; tandis qu'il recueillait au contraire, par l'intermédiaire de Montbel, son protecteur, les ragots dont s'alimentait aux Tuileries la curiosité désœuvrée de Louis XVIII et de Charles X. Et M. le Comte d'Hérisson nous a fait connaître, par les papiers du baron Mounier, de quelle qualité étaient ces ragots.

Les *Mémoires de Napoléon Bonaparte* ont été composés en 1834. Ils formaient 6 volumes in-8°. Mais, dit Lamothe, « la police, les quatre premiers volumes publiés, parvint à désintéresser l'éditeur, qui ne m'osa pas d'ailleurs poursuivre. On me dit que les manuscrits des tomes V et VI étaient perdus ». L'ouvrage, en conséquence, demeura incomplet. Une contrefaçon belge (*Meline*, 1834) le donna en 5 volumes.

Après les *Mémoires de Napoléon Bonaparte*, il était naturel que M. Foulon de Vaulx fit appel aux *Mémoires et Souvenirs d'un Pair de France, ex-membre du Sénat conservateur*. Ce sont là les fameux souvenirs du comte Fabre, de l'Aude, c'est-à-dire l'arsenal auquel, depuis cinquante ans, tous les partisans de la *Survivance* ont emprunté leurs armes les mieux trempées. Cet ouvrage est entièrement sorti de l'imagination de Lamothe, qui y a introduit nombre de souvenirs personnels et de réminiscences de jeunesse, de telle sorte que certains chapitres en peuvent passer pour une auto-biographie très infidèle.

Les deux premiers volumes en furent écrits en 1827, et suivant les habitudes de Lamothe, immédiatement cédés à l'éditeur Tenon, qui se hâta de les publier. Deux autres tomes suivirent en 1828. Ils devaient être complétés par un dernier couple (car Lamothe procédait généralement dans ses ouvrages par douzaine ou demi-douzaine de volumes), mais Tenon mourut et les *Souvenirs d'un Pair de France*, comme les *Mémoires de Napoléon*, demeurèrent

incomplets. C'est ce que nous indique la note suivante, inscrite, à la date de 1835, dans le *Catalogue Chronologique* des productions de Lamothe :

« Ces deux volumes (les tomes V et VI), écrits cette année-ci, vendus et payés comptant, ont disparu sans avoir été sauvés dans le pillage qui suivit la mort de l'éditeur, le libraire Tenon, décédé subitement. »

— « A qui s'appliquent, dit M. Foulon de Vault dans sa déposition, les *Mémoires et Souvenirs d'un Pair de France*, parus en 1830, plusieurs années par conséquent avant le retour de Louis XVII (Naundorff) dans son pays d'origine ? — On ne le sait pertinemment. Mettons qu'à côté de l'histoire, il y ait là du roman. N'en tenons compte, si vous le voulez, que comme une singulière corrélation » (p. 130) et l'apologiste de Naundorff part de cette étrange position de la question pour démontrer que l'impératrice Joséphine fut la cheville ouvrière de l'évasion du Temple.

C'est sur des documents de cette force qu'est édifié tout le rapport de M. Boissy d'Anglas — 272 pages, in-4° de texte serré — ; ce sont ces documents que reproduit à son tour M. Otto Friedrichs, « un chercheur infatigable » comme le qualifie le rapporteur ; ce sont ces preuves éparses, non seulement dans les ouvrages cités, mais encore dans les dix volumes des *Mémoires d'une femme de qualité* et dans les douze volumes des *Mémoires sur Louis XVIII* (que le rapport conseille de consulter dans sa *Bibliographie des principaux ouvrages à lire sur Louis XVII*) ; ce sont ces révélations, ces références, ces démonstrations sur lesquelles tous les avocats de Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie, depuis Mme Séverine et Victorien Sardou jusqu'à M. Ad. Lanne, ont édifié la prodigieuse thèse historique que M. Boissy d'Anglas soumet aujourd'hui à la sanction d'une Assemblée politique.

C'était, en vérité, insuffisant pour ruiner l'œuvre patiente et si scrupuleuse des Beauchesne, des Chantelauze, des La Sicotière, des Bégis et des Turquan, et l'on comprend que M. G. Lenôtre — un Naundorffiste pénitent — n'ait pas eu de peine, dans sa substantielle critique, à en démontrer

la fragilité et le scandale. Aussi ne peut-on que souscrire à ses conclusions : « Un vote du Sénat, disait-il, sanctionnant les conclusions de l'honorable rapporteur, transformerait nos annales en une mascarade historique : ce serait proclamer que Robespierre était partisan de la monarchie légitime et que les Bourbons en furent les ennemis ; que l'impératrice Joséphine était royaliste ; que l'usurpateur ne fut pas Bonaparte, mais bien Louis XVIII ; et que la plupart des héros de notre épopée nationale se trouvent être de cupides rénégats, certains de la survivance du fils de leur roi et ligüés contre lui parce qu'il ne dispose ni de places, ni d'influence, ni d'argent. »

Mais ce qui ressort le plus originalement de cette enquête, c'est, avec la candeur et la robuste crédulité du public en France et avec l'extraordinaire vitalité des légendes romanesques, l'ingéniosité prodigieuse de Lamothe-Langon, créateur, vulgarisateur et démonstrateur à la fois de la Survivance de Louis XVII.

Lamothe est un de ceux qui, avec Alexandre Dumas, ont le plus contribué à former la mentalité historique des Français du XIX^e siècle.

L. DE SANTI.

L'ÉVOLUTION DE GIOSUÉ CARDUCCI ¹

Lorsque mourut Carducci, voici bientôt cinq années, un peu de bruit s'éleva en France autour de son nom. Il connut la louange éphémère des nécrologies. Deux ou trois grandes revues lui dédièrent les articles et compliments d'usage. Après quoi, le cadavre, embaumé selon le rite et précieusement ligotté dans ses bandelettes, fut abandonné au tombeau. Nous nous reprîmes à ignorer Carducci.

Ce n'est pas, certes, que nous dédaignons, de propos délibéré, les lettres italiennes. D'excellentes traductions vulgarisent chez nous les romans, les nouvelles, aussi, quoique plus rarement, les pièces de théâtre que l'applaudissement de nos voisins désigne à cette faveur. Gabriele d'Annunzio triomphe à Paris comme à Rome, les romans modernistes d'Antonio Fogazzaro sont âprement discutés ou médités avec ferveur. Certains même estiment qu'on abuse des idylles sardes de Mme Grazia Deledda et qu'on aurait pu, sans dommage, laisser à l'original le romantisme attardé de Mme Matilde Serao et son clinquant napolitain.

Mais il s'agit d'un poète, et la poésie n'est pas article d'exportation. Celle de Carducci surtout, qui parfois reste peu intelligible même aux plus avertis de ses compatriotes. Altière, dédaigneuse, elle pourrait prendre pour devise le vers fameux d'Horace, — maître préféré du poète — : « Je hais le profane vulgaire et je l'écarte de mon chemin. »

¹ A. JEANROY. *Giosué Carducci, l'homme et le poète*. Paris, Champion, 1911, in-8°, 294 pp.

Trop de mythologie d'abord : depuis la Renaissance, peu de poètes en firent pareille débauche. Puis trop d'histoire, avec trop de noms propres, qui pour nous, Français, n'évoquent nul souvenir. Enfin, trop d'allusions à des événements obscurs, à des personnages oubliés, allusions subtilement entremêlées, pressées en des strophes denses, en des vers amoureuxment ouvrés, « polis comme des bagues ». Pour l'interprétation de certains poèmes, le commentaire abondant et précis de MM. Mazzoni et Picciola nous est un guide indispensable. Malheureusement, dans bien des cas, ce secours nous fait défaut.

Plus tard, la publication des correspondances, des mémoires, illuminera les coins d'ombre, rendra possible, aisé un travail aujourd'hui hérissé de pièges. Mais quand ce jour viendra-t-il ? Sans l'attendre, sans se laisser effrayer ni rebuter par les difficultés de la tâche, M. A. Jeanroy nous donne une étude tout ensemble nourrie et délicate, originale et forte de Giosué Carducci, de sa vie et de son œuvre poétique. Car cette heureuse fortune était réservée à celui que nous néglignons. Tandis que, parmi les siens, pour avoir vécu en homme de parti, il reste, même après sa mort, livré aux querelles des partis, tandis que les uns l'exaltent sans mesure et que les autres s'acharnent à le dénigrer, il trouve chez nous un critique impartial et sûr qui nous narre sa vie, nous décrit l'évolution de son âme ardente et inquiète, nous découvre les sources et le progrès de son génie poétique, lui assigne enfin sa juste place dans l'histoire littéraire de son pays et, en le peignant au naturel, lui donne — sans le louer — la meilleure et la plus solide louange.



Un pauvre diable de médecin municipal, *medico condotto*, aux appointements dérisoires — de cinquante à cent livres par mois — avait planté sa tente dans la riche Versilia. Le 27 juillet 1835, dans le bourg de Valdicastello,

un fils lui naquit, auquel, par une fantaisie inexplicable, il assigna l'étrange prénom de Giosué.

Ni Valdicastello ni la Versilia ne devaient laisser une empreinte profonde dans l'âme de l'enfant. A peine balbutiait-il les premiers mots du « tusque langage » que son père, reprenant sa course errante, allait s'établir — si l'on peut ainsi dire — dans la fiévreuse Maremme et y promener de village en village son humeur bourrue, ses paquets de quinine, ses plaidoyers passionnés et, dit-on, fort éloquents pour la cause républicaine.

La Maremme toscane, l'inféconde, sauvage et tragique Maremme vit grandir notre poète. Là, dit-il, « fleurit mon triste printemps ». Elle devint sa patrie d'élection. Il gardera toujours la nostalgie de ses vastes plaines, où courent librement les cavales, des âpres collines que couronnent des tours démantelées, de la mer qui bat nonchalamment la côte déserte :

« Rappelle-toi les plages veuves de la mer toscane, où, sur la sombre plaine non ensemencée, s'incline la tour féodale qui, projetant son ombre ennuyée du haut des sommets brûlés de soleil, semble poursuivre, au milieu des bois, son rêve sépulcral, tandis que l'épuisant sirocco agite les figuiers assoiffés qui verdoient entre le ciel et la mer, sur les grandes roches carrées, que, jadis, gravissait, vigilant, le marchand tyrrhénien, guettant l'apparition des rouges voiles phéniciennes. Rappelle-toi Populonia et Roselle et la fière tour de Donoratico : à sa porte sombre vint frapper le comte Ugolin, avec l'écu semé d'aigles brisé à la Meloria, détachant son heaume de ce front que Dante, en enfer, admira... Ces pierres pélasgiques, ces cavernes étrusques furent mes seuls autels ; là, dans le silence des éblouissants midis, les lucumons et les augures de mes lointains ancêtres venaient converser avec moi. » (*Ripresa*).

Mais la vie devait éloigner définitivement Carducci de la chère Maremme. Un jour, bien plus tard, comme il la traversait en voyageur pressé, de la portière du wagon qui l'emportait, il aperçut, près de Bolgheri, une allée de

cyprès bien connue de son enfance. Il lui sembla que ses vieux amis, les cyprès, eux aussi, le reconnaissaient, l'appelaient. Ils lui disaient :

« Assieds-toi donc à nos ombres odorantes, où souffle le vent de mer ; oh ! nous ne te gardons pas rancune de tes coups de pierre d'autrefois : ils ne nous faisaient pas grand mal ! Nous portons encore des nids de rossignols... Pourquoi donc fuis-tu si vite ? Les passereaux, le soir, entrelacent encore leurs vols autour de nous. Oh ! reste ici. »

Et le poète de s'excuser. Une tâche urgente le réclame là-bas. Il est prisonnier de son métier, de son talent, de ce qu'on appelle son génie. Puis il y a la Titti, une toute petite fille, qui réclame sa pâtée.

« Mes chers cyprès, laissez-moi partir. Ce temps-là, cet âge-là sont passés. Si vous saviez !... Ce n'est pas pour dire, mais je suis aujourd'hui une célébrité.

« Et je sais lire le grec et le latin, et j'écris, j'écris ! et j'ai bien d'autres talents. Je ne suis plus un gamin, mes chers cyprès ; et je ne lance plus de pierres,... surtout aux plantes...

« Bien loin, derrière les Apennins, m'attend la Titti ; laissez-moi aller. La Titti est comme un petit oiseau, mais elle n'a pas de plumes pour se vêtir.

« Et elle mange autre chose que des noix de cyprès. »

Une dernière fois, les cyprès insistent : « Que dirons-nous à Monna Lucia, ta grand'mère, qui te faisait de si beaux contes jadis et, maintenant, repose là-bas, à l'extrémité de notre allée, dans l'ombre de la chapelle ? » Carducci voudrait bien entendre encore un de ces contes merveilleux, celui qui semble traduire en poétique symbole l'effort acharné et si vain de sa propre vie, la lamentation de la jeune fille qui, sept ans durant, chercha son amour perdu :

« Pour te retrouver, j'ai usé sept paires de souliers tout en fer ; j'ai usé sept bâtons de fer pour me soutenir dans mon fatal chemin.

« Sept grandes fiasques, je les ai remplies de larmes, sept longues années de larmes amères. Tu dors, sourd à

mes cris désespérés ; et le coq chante, et tu ne peux pas te réveiller. » (*Davanti San Guido*).

Mais déjà la locomotive, à grand fracas, entraînait le poète loin des cyprès de San Guido. Sur son passage, des poulains hennissaient joyeusement. Seul, un âne gris, qui broutait, ne daigna pas lever la tête.

Le spectacle désolé de la Maremme, les contes d'une grand'mère, telles furent les premières images qui frappèrent les yeux de Carducci, tels furent les premiers enseignements que reçut son esprit. On y joignit bientôt les leçons d'un vieux prêtre farouche et stupide, — ou qui du moins apparaît tel dans les souvenirs de l'enfant. A peine échappé au tortionnaire, Giosué retournait à sa Maremme. Pendant des heures, il courait la plaine, escorté d'un loup qu'il avait apprivoisé.

Le soir, il retrouvait au logis l'humeur chagrine des siens, compagne de la gêne, les disputes, les cris. Ou bien le médecin pérorait, annonçait les temps nouveaux, la démocratie triomphante. Des paysans, échauffés par ses discours, coururent sus à une inoffensive métairie et la pillèrent. Giosué, dans les gorges des monts de la Gherardesca, parmi le fracas du vent déchaîné, par-dessus le grondement de la mer lointaine, hurlait des vers de liberté :

O repubblica santa, il tuo vessillo
Sul castel di Crescenzo all' aure ondeggia.

On respirait dans cette maison un air de conspiration et de révolte. Les jeux mêmes des enfants étaient pleins de réminiscences républicaines et révolutionnaires. Carducci nous les a narrés avec esprit :

« Avec mes frères et quelques autres gamins des environs, j'organisais sans cesse des républiques : et des républiques toujours nouvelles, régies indifféremment par des archontes, des consuls et des tribuns : il suffisait que la révolution y fût la condition normale de l'être, ainsi que le choc entre les partis et la guerre civile. Notre république consistait en réunions tumultueuses et en batailles à coups

de pierres et de bâtons ; par quoi nous nous essayions à reproduire les plus beaux faits des beaux temps de Rome et de la Révolution française... De quelle dégelée de coups de pierres nous assaillîmes un jour César se préparant à passer le Rubicon ! Ce jour-là, le tyran dut se réfugier je ne sais où avec ses légions, et la République fut sauvée. Mais le lendemain César me surprit dans un fourré et affirma qu'il était Opimius et que ce bois était celui des Furies : en vain je protestai contre l'anachronisme et fis valoir ma qualité de Scipion Emilien : il me fit enlever par ses Crétois comme un Gracchus quelconque, et flageller, tandis que je demandais qu'on respectât au moins Phis-toire, en me laissant libre de me faire tuer par mon esclave. »

Pendant Carducci devenait grand garçon. Il fallait songer à préparer son avenir, à le pourvoir d'une carrière. Or, à quinze ans, mince était son bagage : les rudiments appris avec dégoût, des lectures incohérentes, pêle-mêle l'*Iliade*, l'*Enéide*, la *Jérusalem délivrée*, l'*Histoire romaine* de Rollin, l'*Histoire de la Révolution française* de Thiers. Poètes, historiens étaient gloutonnement dévorés. En revanche, les traités de morale catholique inspiraient à l'adolescent une insurmontable aversion. La raison en est simple. Ne s'était-on pas avisé, quand il avait commis quelque peccadille, de l'enfermer en tête-à-tête avec la *Morale catholique* de Manzoni et les *Devoirs de l'homme* de Silvio Pellico ?

Après le pillage de la ferme royaliste, le médecin dut se réfugier à Florence. Il en profita pour confier Giosué aux Frères Scolopii. De leur établissement, où il resta trois ans, le jeune homme passa à l'Ecole Normale de Pise. Trois années encore et il en sortait, chargé de diplômes et muni des recommandations les plus flatteuses, pour aller enseigner la rhétorique dans la petite ville de San Miniato.

M. A. Jeanroy observe que Carducci fut non seulement un élève très brillant — ce qui n'est pas pour nous étonner — mais, chose plus surprenante, un élève modèle. Certes, le libre apprentissage dans la Maremme semblait

annoncer des années de collège plus tumultueuses. Patience ! La souple, l'ondoyante nature de Carducci nous ménage encore plus d'un contraste.

Le voici donc professeur et poète. Car la double vocation s'est affirmée dans le même temps et, déjà, quelques vers de Carducci ont paru — en d'obscures revues, il est vrai, et sans signature. Dès l'année de philosophie, la troisième passée chez les Scolopii, il appartenait, comme il dit plaisamment, « à la catégorie des plus nombreux, c'est-à-dire des gens imprimés ». Et 1857 ne s'achèvera pas sans qu'il manifeste plus nettement son goût et ses ambitions poétiques.

Si nous l'en croyons, la publication de son premier recueil aurait une origine assez plaisante. A San Miniato, ils étaient trois normaliens de Pise, frais émoulus de l'Ecole, qui menaient assez joyeuse vie. La *casa dei maestri*, comme on l'appelait, était, sans comparaison, la plus bruyante du bourg. Autour de punchs flambants, on y pulvérisait les romantiques. Volontiers, on renouvelait l'assaut à l'auberge devant les fiaschi au col grêle. Or, les appointements de nos jeunes professeurs étaient fort modestes : soixante-dix-sept francs par mois, le « salaire d'un honnête facchino ». Et les notes d'hôtellerie et d'auberge s'allongeaient chaque jour. Sur quoi, l'un des trois compagnons conçut une idée géniale : « Pour payer nos dettes, imprimons les poésies de Giosué ». Sublime, mais invraisemblable naïveté ! Quoi qu'il en soit, en juillet 1857, San Miniato vit paraître, imprimé avec des caractères fatigués sur du papier à chandelles, le premier volume, les *Rime* de Giosué Carducci.



Allait-il jeter la fêrule au fossé, et, comme disent modestement nos jeunes, « se consacrer à la littérature » ? Que non pas. Professeur il est, professeur il reste. C'est, sans doute, parce qu'il reconnaît bientôt que la poésie ni ne nourrit son poète, ni même ne paie le Chianti du cabaret.

C'est aussi parce qu'il aime le métier dont il vit. Professeur il reste, et excellent professeur.

Il franchit rapidement les premières étapes de sa carrière. 1859 — l'année où l'Italie ressuscite — le tire de l'ombre où il végétait ; 1860 le voit professeur au lycée de Pistoia, puis à l'Université de Bologne. Il devait y enseigner la littérature italienne pendant plus de quarante ans. De cette chaire où il était monté si jeune, il ne descendit que pour le repos — trop bref ! — d'une retraite longuement méritée, *rude donatus*, eût dit son cher Horace. Il avait formé nombre de disciples, parmi lesquels on compte plusieurs des maîtres et des critiques les plus distingués de l'Italie.

Le professeur avait aussi beaucoup écrit, beaucoup publié. Les revues, la *Nuova Antologia*, la *Rivista d'Italia*, le *Fanfulla della Domenica*, la *Domenica letteraria* se disputaient sa prose comme ses vers. Etudes de littérature ancienne, études de littérature moderne, tous sujets lui étaient bons. Un aventurier, du nom de Sommaruga, fonda même une revue bi-mensuelle, la *Cronica bizantina*, qui promettait à ses abonnés de leur servir, dans chaque numéro, une large tranche de Carducci. Et le malheureux, tiraillé par vingt besoins diverses, s'épuisait à tenir la parole imprudemment engagée. Au surplus, sans profit, ou presque. Enfin, après quatre ans de cette chiourme — j'emprunte cette métaphore, qui est fort juste, à M. A. Jeanroy — Sommaruga disparut et, avec lui, la *Cronica bizantina*.

De très bonne heure, pour arrondir son maigre budget, Carducci avait accepté des travaux de librairie. A l'accomplissement de cette tâche ingrate, comme de toutes les autres, il apporta la conscience qui est un des traits distinctifs de son caractère. Il ne croyait point se diminuer quand, descendant des hauteurs de la poésie épico-lyrique, il enrichissait de gloses un sonnet du *dolce stil nuovo*, ou discutait les idées de Claudio Tolomei sur la métrique italienne. Même je soupçonne — puissent les poètes excuser mon irrévérence ! — que Carducci dut certaines

de ses meilleures joies à de modestes trouvailles d'érudition, — eh ! oui ! la page exhumée d'un obscur manuscrit ! — joies naïves, joies pleines, pour lesquelles n'ont que mépris ceux qui les ignorent et à qui elles seront toujours refusées : ces gens, vous en connaissez, qui, chaque jour, pour l'émerveillement des naïfs, découvrent l'Amérique.

En 1858, Carducci avait donné à l'imprimeur Barbera, pour la collection *Diamante*, sa première édition critique, les *Satire e poesie minori* d'Alfieri. Ce volume fut suivi de près de vingt autres. En 1904, près d'entrer dans le long supplice qui le conduisit à la mort, il écrivait un commentaire de la canzone de Dante *Tre donne intorno mi son venute*, un commentaire d'une ode de Parini.

Désormais incapable de la plus légère besogne, il confiait à son élève et ami, M. Guido Mazzoni, le soin de mettre au point l'édition d'un choix de poésies toscanes qu'il avait à cœur de publier. « Le volume, écrit M. A. Jeanroy, parut quelques semaines avant sa mort, et ce fut une de ses dernières joies que de toucher de ses mains ce recueil, dont il avait formé le projet dès sa jeunesse. » Depuis plus de huit ans, le poète était muet. Ainsi le professeur mourut, le dernier.

**

L'érudition peut donc faire bon ménage avec la poésie. Dans la période de jeunesse et d'effervescence, il arriva même que Carducci la mit au service de ses idées politiques, de ses sentiments de patriote et de républicain. Assurément, l'impartialité en souffrit ; mais, autour de 1859, âge héroïque, tout en Italie respirait la passion de la liberté. Jusque dans les plus anodines gloses grammaticales, on entendait retentir des appels à l'énergie romaine et des cris d'espérance.

Carducci donne-t-il au public des vers d'Alfieri ? Il écrit dans la préface : « Ce volume ne sera pas inopportun en ce temps où la poésie, pour n'être pas tout à fait inutile,

devrait retremper l'esprit des lecteurs dans l'amour de la forme sobre et sévère et dans la force des sentiments ». C'est une première touche, timide encore. Plus claire est l'allusion dans une édition de Giusti parue l'année suivante : « La présente édition — c'est le désir de celui qui l'a surveillée et de celui qui la met au jour — doit avertir par la voix du passé la nation renouvelée. Qu'elle l'avertisse ! Que ces souvenirs des jours de servitude lui donnent des armes pour en repousser de nouveaux ; qu'elle y puise aussi un réconfort et l'aliment de ses sentiments généreux et de ses nobles espérances ». Enfin, voici qui est tout à fait net : « Nous venons, écrit-il en 1861, en éditant les poésies de Gabriele Rossetti, nous venons ici ajouter un classique, sinon à l'élégante littérature des écoles, du moins à la littérature efficace de la Révolution. Et notre intention est d'en accueillir d'autres dans cette bibliothèque et d'y faire place à une série de ces écrivains dont l'œuvre a consisté à associer aux lettres la pensée italienne, qui triomphe aujourd'hui sur les champs de bataille et dans le Parlement ».

« L'Italie une et libre », tel est en effet le mot d'ordre de toute cette génération. Mazzini, Garibaldi, — aussi Cavour — sont ses héros. La nation entière, palpitante d'angoisse, suit leurs pas, épie leurs desseins. La poésie semble avoir pour mission unique de chanter leurs victoires ou pleurer leurs succès. Sur toutes les lyres vibre ce que Carducci appelle la « corde d'Alcée ». Mais c'est sur la sienne qu'elle rend les sons les plus vigoureux, les accents les plus pénétrants et les plus magnifiques. Le patriotisme restera sa plus haute, sa meilleure inspiration ¹.

¹ Dans les recueils qu'il donna successivement au public, Carducci a souvent repris, avec ou sans corrections, des poèmes imprimés dans ses recueils antérieurs. On trouvera dans le livre de M. A. Jeanroy (pp. 259-290), une table de concordances très complète, avec références à l'édition en un volume (Bologne, 1901). Voici, dans l'ordre chronologique, la liste des recueils originaux :

Rime, San Miniato, Ristori, 1857.

Levia Gravia, Pistoia, Nicolai e Quarteroni, 1868.

Poesie, Firenze, Barbera, 1871 (*Decennali, Levia Gravia, Juvenilia*).

Ici, une réflexion, qui devait se présenter à notre esprit et que les ennemis de Carducci — ennemis nombreux, ennemis acharnés — ont tournée en accusation infamante.

En 59, que faisait-il, ce fougueux patriote ? Il applaudissait — de très loin — aux succès des armes françaises. Il « encourageait », du vers et du geste, l'ardent Garibaldi, qui n'avait nul besoin de ses encouragements. Et pourquoi cet ami du héros n'a-t-il jamais revêtu la fameuse chemise rouge ? Il lui semblait plus agréable sans doute et plus prudent de pérorer en chaire, de gloser, de pincer la « corde d'Alcée ». D'Alcée ? non ; mais bien plutôt de Tyrtée qui, lui aussi, selon la légende, soufflait dans la trompette lyrique et ne combattait point. Encore cet autre maître d'école avait-il sa boïterie pour excuse. Et c'est lui, tout justement, qui fait honte à la jeunesse de ce que, aux premiers rangs de la mêlée, des vieillards jonchent le sol, leurs cheveux blancs souillés de sang et de poussière.

La tirade était facile, brillante, d'un effet sûr. On la reproduisit à satiété. Sous le coup d'éperon, Carducci frémissait, mais rongeaït le frein, ne pouvant nier les faits. Une fois cependant, il donna naïvement l'humble et forte raison qui l'avait retenu au foyer, près des tâches vulgaires, tandis que ses amis exposaient leur vie : « J'avais, dit-il, deux femmes à nourrir. »

Ce fut donc du rivage que Carducci assista à la tempête et cria « Courage ! » aux matelots. En 1867, Garibaldi avait combiné sa campagne contre Rome ; les « chemises rouges » n'attendaient qu'un signal. Des amis de Carducci, les Corazzini, avaient réuni quelques fidèles dans leur villa de Pieve Santo Stefano, voisine des sources du Tibre. Ce fut là, qu'en manière de *brindisi*, le poète récita son ode *Agli amici della valle Tiberina*. Coup de clairon, appel aux armes. Devant le Tibre, fleuve sacré, qui roule tant de sou-

Nuove poesie, Imola, Galeati, 1873.

Odi barbare, Bologna, Zanichelli, 1877.

Nuove odi barbare, Bologna, Zanichelli, 1882.

Rime nuove, Bologna, Zanichelli, 1887.

Terze odi barbare, Bologna, Zanichelli, 1889.

Rime e ritmi, Bologna, Zanichelli, 1899.

venirs, Carducci évoque l'Italie du passé, Rome libre et souveraine, les héros de l'épopée et ceux de l'histoire. Ces temps, dit-il au fleuve, étaient plus fiers et plus heureux que les nôtres.

« Cela valait mieux pour toi, ô fleuve ! que d'aller entre des rives bordées de marbre, fier de tes ondes gonflées, lèche les traces d'un pied orné d'une croix. Mais voilà, ô fleuve d'Italie ! trop d'années que dure cette honte. Allons, c'en est assez. Je te confie un cri : Mort aux tyrans ! Va le porter au pont Milvius. Porte-le avec une voix qui étouffe toutes les voix, avec les tempêtes de l'Apennin, et qu'un cri te réponde de l'Aventin, le grand Mont sacré de la plèbe. L'Italie tend l'oreille et attend le signal : alors qui tentera de l'enchaîner ? Cent bataillons de preux descendront avec toi des sources à la mer. Luis donc, ô jour sacré ! Ah ! s'il devait tarder, ce jour, je me ferais ermite et thaumaturge : loin des fils pervers et couards, je me réfugierais dans le tombeau des pères. Mettant en œuvre les secrets du ciel et des enfers, je ferais jaillir le feu qui dort dans ces montagnes et à Rome indigne, au Capitole avili, au lieu de tes ondes, je l'enverrais. »

L'événement ne répondit pas à l'espoir des jeunes gens. Dans cette campagne même, qui devait piteusement échouer, deux amis de Carducci succombèrent, Giovanni Cairoli et l'un de ces Corazzini qui avaient salué le brindisi de leurs applaudissements. Le poète pleura ses morts. Il y a encore trop d'art dans l'épode *In morte di Giovanni Cairoli*. L'hymne qui glorifie le héros de la liberté, l'invective qui maudit ses assassins y alternent avec une symétrie étudiée. Mais qu'elle est émouvante, dans sa sobriété, l'apostrophe à la maison, à cette mère qui a déjà donné quatre fils à la patrie !

« C'est la quatrième fois que te visite la Parque et que, sous la même voûte funèbre, le marteau cloue un cercueil... Oh ! comme elle est seule, la maison des héros ! Dans ces chambres désertes, deux vivants seuls se rencontrent... En face de sa mère, le fils baisse les yeux et se détourne, pour qu'elle ne revoie pas en lui l'image des quatre autres qu'elle

a perdus. O mère ! ton sein fécond avait donné le jour à cinq héros, espérance de la patrie. Et maintenant celui-ci seul te reste... »

En quelques parties, l'épode *Per Eduardo Corazzini* est un parfait chef-d'œuvre. Une douleur sincère s'y exprime dans la forme la plus nue. Retour vers le passé et ses joies mortes, évocation de l'avenir promis et soudain ravi, tendres reproches, fière justification, toutes les nuances du sentiment se mêlent et se fondent, sans heurt et sans dispartate. Le rappel du devoir cruel, mais impérieux, conclut le poème, mais le ton est cette fois pénétré d'une tristesse sereine.

« Hélas ! mon doux ami, je ne te reverrai donc plus dans les douces retraites de tes montagnes, comme au beau temps de jadis ! Dans le sentier alpestre je te suivais ; et des coups de ton fusil retentissaient les vallons déserts. En face du fleuve fameux dans tout l'univers, je chantais la grande Rome, et la voix de ton chien, aboyant au gibier tombé, interrompait mon vers. A tes appels, il sortait impatient des noirs buissons ; maintenant, il gratte la terre de ta fosse récente et se plaint à la lune. Maintenant l'hiver désole ces monts. Mais le rose avril viendra éclairer ton ciel natal, cet avril qui te préparait de nuptiales guirlandes ; et l'herbe alors poussera plus haute sur tes restes. Pourquoi, ami, as-tu quitté ces belles collines, fières de leurs vendanges, fuyant les larmes qu'un secret amour faisait couler sur un visage pudique ? Pourquoi as-tu quitté ta mère, qui, assise à la table de famille, regardait en pleurant ta place vide ? O mère, pardonne-lui ! Son fier visage se courbait devant un geste de toi. Mais son chef prisonnier avait sonné le rappel des siens, et de la grande Rome il avait entendu la prière. »

*
**

Ces vers lus, qui douterait de la sincérité de Carducci ? En dépit de certaines apparences, le patriotisme ne fut pas seulement pour lui un merveilleux thème lyrique ; c'est de tous ses sentiments le plus spontané, le plus vif et le plus

constant. Bien plus, il devint comme la clef de voûte de ses opinions politiques et religieuses. Par lui s'expliquent les variations du poète, ses attitudes contradictoires et ses palinodies.

Echauffé par les diatribes paternelles, Carducci professe d'abord les sentiments d'un républicain. Républicain à la romaine, s'entend, et qui, la tête farcie des déclamations de l'école, prétend ressusciter pêle-mêle Brutus l'inflexible, Cicéron à l'éloquence fleurie et l'austère Cincinnatus.

Or voici qu'en 1859 les espérances des patriotes prennent corps. A l'appel du Piémont, l'Italie se dresse. Un sauveur, dit-on, accourt d'au-delà des Alpes... Oui ; mais ni Napoléon III ni Victor-Emmanuel ne songent à fonder une république. Il n'importe. Que l'Italie soit une et affranchie de l'Autriche, d'abord. Carducci, soudain monarchiste, multiplie les appels au prince, par qui — et au profit de qui — la délivrance doit s'accomplir.

« Debout, Vittorio ! Elève-toi à la gloire suprême des rois : étends la main vers ton peuple et vers le glaive... Viens, ô joie tant attendue par les yeux des vieillards, espérance des mères, amour de l'ardente jeunesse ! Viens : même les tout petits, qui croissent pour des jours plus beaux, d'une voix mal assurée, t'acclament roi d'Italie !... Viens, guerrier et prince, combler les vœux populaires ! Avec toi sont l'Italie et Dieu : qui sera contre toi ? »

Avec enthousiasme — avec candeur, — suivant le remous de la foule, il s'écrie :

« Bianca Croce di Savoia
Dio ti salvi ! e salvi il re. » (*Alla Croce di Savoia*).

Il fallait s'y attendre. Les ennemis de Carducci, ayant observé que le nouveau gouvernement traitait avec une faveur marquée le républicain de la veille, accusèrent celui-ci d'avoir vendu « à tant le vers » son ode *Alla Croce di Savoia*. Mais à peine Carducci était-il installé dans sa chaire de l'Université de Bologne que l'évolution se dessinait qui, par des chemins rapides, le ramenait à la démocratie.

Qui oserait en faire reproche à Carducci ? Le flux l'avait poussé à ce rivage, le reflux le remporte, et, avec lui, la partie saine et vivante de la nation. Mazzini et Garibaldi n'avaient-ils pas naguère pris comme lui pour devise *Italia e Vittorio Emanuele* ? Tant il est vrai qu'alors la destinée de ce pays et celle de cet homme paraissaient indissolublement liées. Mais voici que la maison de Savoie temporise, s'écarte d'auxiliaires dont le zèle intempestif, la hâte fébrile l'inquiètent et la compromettent. Chiarini, l'ami et le biographe, explique sans ambages pourquoi le poète brûla ce qu'il venait d'adorer. Ce n'est pas Carducci qui manqua à la « Croix de Savoie », mais bien celle-ci qui trompa la confiance que les patriotes avaient mise en elle. « La monarchie se détachant de la Révolution, il se détacha de la monarchie. »

Maintenant, et pour assez longtemps, Carducci attache son espoir aux irréguliers de la cause, à cette poignée d'hommes résolus qui, méprisant les prudences de la politique, prétendent, par un coup d'audace, forcer le destin. Leurs tentatives avortent : à Aspromonte, devant la villa Glori. Dans son premier effort national, le jeune Piémont est durement éprouvé à Custozza, à Lissa. Pourtant, la maison de Savoie ferme les yeux sur les entreprises sans cesse renouvelées des « chemises rouges » ; de ses défaites mêmes elle tire avantage : elle annexe la Vénétie. Ni ce succès pratique, ni ces habiles complaisances n'apaisent, ne ramènent Carducci. A ses yeux, la maison de Savoie, par sa politique de gagne-petit, avilit un peuple héroïque. Par sa faute, l'Italie est un « mendiant », un « laquais qui demande un pourboire aux convives repus du fameux banquet des nations, — et presque toujours ce pourboire lui est compté en soufflets. »

En ces appréciations — est-il besoin de le faire remarquer ? — la puérilité le dispute à l'ingratitude. Elles décèlent un homme sincère et plein de zèle pour le bien public, mais passionné, mais injuste, et surtout parfaitement ignorant des choses de la politique.

Cependant, à l'abri de nos défaites, la maison de Savoie

achevait l'unité italienne, s'établissait dans Rome capitale. Carducci peu à peu publia ses rancunes, évolua, enfin se rallia à la monarchie. En 1876, il s'était offert aux suffrages des électeurs de Lugo, comme candidat républicain. Dix ans plus tard, il se présentait à Pise en qualité de « monarchiste radical ». « Radical » avait, j'imagine, la valeur d'une transition, peut-être aussi d'une courtoise réminiscence. En réalité, depuis belle lurette, Carducci avait franchi le pas. *L'Ode alla Regina* (1878) signifia à tous, adversaires et amis, que le poète était entré définitivement dans les voies de la résignation, qui étaient celles de la sagesse. Une fois de plus, il s'abandonnait au flot, suivait la nation.

L'Ode alla Regina fit grand tapage. Carducci en parut surpris, crut devoir se justifier aux yeux de ses amis, puis du public. Il avait d'excellentes raisons, certes, de se rallier à la monarchie. N'avait-elle pas fait l'unité, installé le Parlement dans Rome ? Ne se confinait-elle pas strictement dans son rôle constitutionnel ? Mais ces raisons impliquaient un désaveu, au moins apparent, de son ancienne politique. Aussi Carducci, ménageant le passé, ne les donna-t-il point. Comme le dit fort bien M. A. Jeanroy, il préféra subtiliser, « biaiser ». Combien une sincérité ouverte eût été plus habile !

A l'en croire, Carducci se serait rallié par gratitude et par galanterie. La reine aimait ses vers, possédait par cœur certains de ses poèmes :

« Or, c'est pour un poète une satisfaction suprême que d'avoir l'approbation d'une femme intelligente et cultivée. Si cette femme n'avait pas été la reine d'Italie, personne ne m'eût fait un crime de lui témoigner ma reconnaissance. Est-ce parce qu'elle est reine et moi républicain qu'il me sera interdit d'être courtois ou plutôt que je devrai être malappris ?... Enfin, la reine est une très belle et très noble dame, qui parle très bien et s'habille admirablement ; il ne sera pas dit qu'un poète grec et girondin passe devant la beauté et la grâce sans les saluer. »

La reine « s'habille admirablement » ! Comment résister à cela, surtout quand on est poète, et « grec », et

« girondin » tout ensemble ? Carducci, qui était déjà tant de choses, devait être monarchiste par surcroît, — nécessairement.

Il le fut donc et, désormais, à plein cœur. Nature prime-sautière, caractère entier, tout à tout ce qu'il est. Les socialistes, avec lesquels jadis il coquetait, lui parurent « des singes ivres d'eau-de-vie », la démocratie elle-même une menace pour l'unité si péniblement conquise. Il disait devant la tombe de Cavallotti (19 mars 1898) : « La république en Italie, cela veut dire les républiques. Et les républiques, cela veut dire faiblesse à l'intérieur, et guerre civile, ingérence et hégémonie... Et, au bout de tout cela, la bénédiction du Saint-Père ». Déjà, non content de glorifier le prince habile qui avait fondé l'unité italienne, il avait amnistié ou exalté tous ses ancêtres dans *La Bicocca*, dans *Piemonte*. « Ce n'était plus seulement à l'idée monarchique, mais à la monarchie de Savoie qu'il faisait publiquement adhésion ».

Il atteignait le dernier gîte d'étape. Il s'y installa — confortablement, observait la malice de ses adversaires, — pour les années qu'il avait à vivre. Le roi l'avait nommé sénateur. Cette nomination fut l'occasion de bruyants charivaris : on siffla sous les fenêtres de l'« apostat » ; lorsqu'il parut à l'Université, les étudiants le couvrirent de huées et de basses injures. Feu de paille chez les jeunes gens : le professeur ramena bientôt autour de sa chaire un auditoire respectueux et charmé. Mais chez quelques compagnons de la veille la rancune fut plus vivace ; j'ai montré plus haut que, devant la mort même, elle n'avait pas désarmé.

Obstination faite pour nous surprendre au pays où la « combinaison » fleurit, où plus d'un monarchiste s'avoue « radical », à la manière de Carducci, où les républicains se proclament royalistes, où les socialistes eux-mêmes sont, selon les temps — et les vents — anarchistes, monarchistes ou, comme les nôtres, simplement ministériels.



Napoléon III, pour s'être généreusement — d'autres disent imprudemment — intéressé aux choses d'Italie, partagea auprès de Carducci la disgrâce de Victor-Emmanuel. Montebello, Palestro, Magenta, San Martino avaient été glorifiés en des sonnets emphatiques comme des bulletins de victoire. Mais, après Villafranca, quel désenchantement ! L'empereur avait promis de délivrer l'Italie des Alpes à l'Adriatique ; et c'est précisément lui, le Sauveur, qui, pour de misérables combinaisons diplomatiques, suspend sa marche triomphale, brise l'essor du jeune peuple vers la liberté. Même passion, même naïveté que plus haut. Carducci empigne la lyre vengeresse et pince durement la « corde d'Archiloque ».

« Je bois au jour qui doit teindre la joue obscène de ce bandit d'une pâleur livide et tremblante. Epargnez-le, ô poignard qui as arrêté César sur les marches du trône, et toi, hache, devant laquelle s'agenouilla Capet trop docile : il est sacré, car la liberté, de son doigt divin, l'a touché. Epargnez-le donc, cet impérial Caïn ; qu'il vive : qu'il soit poursuivi par les hurlements des victimes qu'il a plongées dans les gouffres de la Seine et dans les fosses putrides de la funèbre Cayenne. Que des spectres livides s'attachent à ses pas, et que Morosini et Mameli lui crient : « Maudit sois-tu !... » Qu'il vive, ayant aux épaules la casaque jaune et aux pieds le boulet dont il foudroya deux Républiques, et que de sa vieillesse infâme il déshonore Toulon, où éclata pour la première fois la foudre lancée par Napoléon. » (*Dopo Aspromonte*).

Il y a bien de la rhétorique là-dedans et trop d'imitations. L'indignation inspira ces vers, c'est incontestable, mais une indignation érudite, enflée de réminiscences, et qui marche volontiers dans les pas de Victor Hugo.

Rome capitale, autre point essentiel du programme nationaliste. Ici encore, Garibaldi se heurtait à nos zouaves, à nos généraux. Mais l'ennemi véritable, et qu'il faut abattre, c'est le pape, c'est son pouvoir temporel. On néglige les Français comparses. On s'attaque directement au monstre, à la « louve » qui dévore la Ville, on déchire la

« courtisane » qui, assise sur les sept collines, vend ses sourires et ses nuits à tous les ruffians de l'univers.

Ainsi, c'est encore le patriotisme que nous trouvons à la source des idées religieuses de Carducci. Source mêlée : à la passion politique s'allie la tradition littéraire. On devine l'ambition du poète : ressusciter Dante, son âme irritée et hautaine, précipiter dans les « bolgie » infernales les derniers héritiers de la terre de Constantin, donner Pie IX, « le Mastai », pour compagnon à Nicolas III et à Boniface VIII :

Fuor della bocca a ciascun soperchiava
D'un peccator li piedi, e delle gambe
Infino al grosso ; e l'altro dentro stava.

Le piante erano a tutti accese intrambe ;
Per che si forte guizzavan le giunte,
Che spezzate averian ritorte e strambe.

Que Carducci maudisse Pie IX, rien de plus naturel ni, en un certain sens, de plus légitime. Mais ses invectives se font parfois épaisses et brutales et, pour en accabler l'adversaire, il lui arrive de choisir de fâcheuses occasions. Le 22 octobre 1867, deux jeunes ouvriers avaient fait sauter la caserne Serristori. On leur trancha la tête. Vingt hommes avaient péri sous les murs de la caserne écroulée. Le crime — comment l'appeler d'un autre nom ? — avait été suggéré, payé par des inconnus dont on perdit la trace. Terroristes, assassins à gages, Monti et Tognetti avaient pour excuses leur jeunesse, leur ignorance, leur misère. Chez Carducci, ces malheureux se transforment en héros, en « martyrs », dont le « sang pieux » fécondera la terre esclavée, en fera surgir les légions vengeresses. Quant au pape — au Mastai — il apparaît sous les traits d'un monstre stupide et féroce, d'un ogre enluminé, ivre et dément.

« Le voilà, l'honnête vieillard, dont les mains sont rouges de sang et le visage de santé : voilà l'ange des chouans ! Avant que l'exécuteur fatal ait nettoyé le pavé, il sort, rayonnant, savourer l'horreur du peuple indigné. Frappé d'une démence affreuse, il secoue la tête comme un

l'homme ivre : sur l'or^{de} de ses roues, il voudrait voir un peu de rouge... » (*Per G. Monti e G. Toquetti, martiri del diritto italiano*).

L'œuvre la plus originale que la haine de Rome cléricale ait inspirée à Carducci est le célèbre *Inno a Satana*. Le poète nous assure qu'il faut y voir « l'expression spontanée de sentiments individuels qui lui jaillirent du cœur ». Ce poème est le fruit de longues méditations, et pourtant né dans l'éclair d'une inspiration soudaine. Carducci a eu sa « nuit », où il cria tout joyeux : *Eurêka*, car « l'âme avait enfin trouvé son verbe et *Verbum caro factum est* ». Ce Verbe, cette chair, c'était l'*Inno a Satana*. Il parut, en 1863, à quelques exemplaires. En le donnant au grand public deux ans plus tard, Carducci le datait : *Italia, anno MMDCXVIII dalla fondazione di Roma* et le signait du pseudonyme *Enotrio Romano*.

Cette signature, cette date, dont le caractère théâtral s'accorde au merveilleux de la mise en scène, nous annoncent que Carducci supprime, au profit de Rome et du paganisme, la religion et l'ère de Jésus-Christ. En effet, Satan n'est pas ici l'esprit du mal, mais le symbole de la vie et de la raison, qui, opprimées passagèrement par une doctrine d'ascétisme et d'abêtissement, se redressent victorieuses et vont précipiter le Nazaréen dans l'oubli.

En vain Christ a détruit ou usurpé les temples païens : le paganisme vit, et jusque dans le christianisme même. Sachez voir ; vous retrouverez Satan dans toutes les manifestations de la vie, dans l'« éclair d'un œil noir », dans le « sang de la grappe », — dans tous les efforts de la pensée. La sorcière, l'alchimiste, suppôts de Satan ? oui, certes ! Suppôts de Satan aussi Arnaud de Brescia, Wicief et Jean Huss, Savonarole et Luther, tous les esprits curieux de science, toutes les âmes avides de liberté. Voyez cette locomotive, outil de progrès ; elle s'élançe, sifflant, soufflant et crachant la flamme. Saluez ! c'est Satan qui passe : « Salut, ô Satan, ô rébellion, force vengeresse de la raison humaine ! Que vers toi montent notre encens et nos vœux ! Tu as vaincu le Jéhovah des prêtres ».

Ce titre, *Inno a Satana*, qui sonne comme un appel de gong, déconcerta les uns, irrita les autres. Des amis de Carducci lui reprochèrent de n'avoir pas explicitement distingué du catholicisme romain le déïsme à la Rousseau de Garibaldi. Un vieux républicain l'accusa de « trahir la cause du peuple » en affublant ignominieusement la Nature du nom de Satan. Et Carducci répondit, un peu longuement.

Il eût pu se dispenser de répondre : le dessein de son poème était clair. Mais ce qu'il ne dit point, parce que ce défaut lui échappait ou que l'aveu lui en était pénible, c'est que, une fois encore, le sentiment patriotique, la passion politique l'avaient emporté au-delà du but. A travers le pape, il avait atteint Jésus et blessé le Dieu de Garibaldi. Le détail même de l'*Inno*, observe M. A. Jeanroy, a un sens polémique. Si Carducci conclut son poème anti-clérical par l'apothéose de la locomotive, c'est peut-être parce qu'il a lu chez Vigny cette *Maison du Berger*, que gâte le même lieu commun de moderne rhétorique, c'est surtout pour narguer feu Grégoire XVI, qui avait condamné comme « diabolique » l'invention de la machine à vapeur.

Pourtant, après 1870, lorsqu'il s'élève à l'optimisme, à la sérénité, Carducci esquisse une manière de réconciliation avec son vieil ennemi Pie IX. Il éprouve pour ce vaincu, pour ce prisonnier, une pitié qui part d'un bon naturel, mais se traduit en paroles rudes et vulgaires :

« Pauvre vieux, qui sait s'il n'est pas pris, lui aussi, d'un solitaire désir d'aimer ? Peut-être repense-t-il à sa chère Sinigaglia, si belle, au miroir des flots adriatiques...

« Ouvrez le Vatican ; je prends par le bras cet antique prisonnier, par lui-même condamné. Viens : à la Liberté je porte une santé : citoyen Mastai, bois un verre avec moi ! »

Un peu plus tard, c'est à la religion elle-même qu'il revient. D'abord au Dieu de Rousseau et des Garibaldiens, puis — du moins, beaucoup le crurent — au Dieu de l'Eglise romaine, à ce Nazaréen que l'*Inno a Satana* avait si durement fustigé. Comme il avait jadis guidé Carducci

sur le chemin de la révolte, Dante aurait ramené au bercail l'ouaille égarée. Ne fallait-il pas qu'un poète servit de truchement à notre poète dans cette aventureuse négociation ? Et Dante avait appris de Virgile par quelle route on va de la « selva selvaggia » aux lieux où la porte du Purgatoire grince en tournant sur ses gonds rouillés. En dépit de ces transitions et de ce haut patronage, l'ode *Alla Chiesa di Polenta* était faite pour jeter dans la stupeur catholiques, anti-catholiques et indifférents. On y lisait ces strophes :

« Salut, petite église ! O nation aux vies multiples, nation ressuscitée, à cette mère brisée de vieillesse rends aujourd'hui la voix de la prière.

« Qu'on entende de nouveau l'avertissement de la cloche ; que le clocher redressé verse sur la campagne, de colline en colline, l'*Ave Maria*.

« *Ave Maria* ! Quand sur la brise court cet humble salut, les hommes se sentent petits et se découvrent : Dante et Harold baissent le front.

« Entre la terre et le ciel passe une lente, une invisible mélodie de flûtes. Sont-ce les esprits de ceux qui furent, qui sont, ou qui seront ?

« Un lent oubli de l'âpre vie, une aspiration pensive au repos, un suave désir de pleurer envahit l'âme.

« Bêtes, hommes et choses, tout se tait : les roses lueurs du couchant s'effacent dans le bleu du ciel, et les hautes cimes ondoyantes murmurent : *Ave Maria* ! »

Les uns chantèrent *Te Deum*, d'autres crièrent au renégat. A lire plus attentivement et d'un esprit plus rassis, ceux-ci et ceux-là eussent reconnu qu'il y avait dans ces vers peu de mysticisme et beaucoup de littérature. En réalité, Carducci vieillissant avait pris vis-à-vis du Christ ce qu'on peut appeler une attitude renanienne. Il ne reniait pas ses « déclamations » de naguère — le mot est de lui — mais les expliquait par sa haine du prêtre. Il ajoutait : « Certaines de mes expressions étaient de trop et, sans adorer la divinité du Christ, je m'incline devant le grand martyr humain ». Enfin, il pouvait adresser au *Secolo* le fameux télégramme du 30 novembre 1905 :

« Agli scrittori del *Secolo*. Nè preci di cardinali, nè comizi di popolo. Io sono qual fui nel 1867 ; e tale aspetto, immutato e imperturbato, la grande ora. Salute. Giosué Carducci ».

« Immutato » ? Il exagérait. Mais, vus. à distance, les ressauts de la ligne brisée s'effaçaient, se fondaient en une courbe harmonieuse. Et le style télégraphique admet malaisément les nuances.

**

Expliquera-t-on aussi le classicisme de Carducci par ses idées politiques et religieuses ? Ce serait pur jeu d'esprit, un jeu qu'on ne conduirait point sans difficulté. Ici la logique est contrainte d'abdiquer. Carducci est classique d'instinct, par tempérament ; il l'est aussi par choix et par calcul.

Il intervint dans l'histoire littéraire au moment où sévissait la deuxième génération des romantiques, les Prati, les Dell' Ongaro, qui n'avaient pas hérité les qualités de leurs aînés et outraient leurs défauts, méprisant le naturel, la mesure et le goût. Une réaction s'imposait. A ceux qui la tenteraient on pouvait prédire un succès assuré. Le pendule avait atteint un des points extrêmes de sa course : il devait maintenant osciller vers le pôle adverse. Carducci eut l'adresse et le mérite d'attacher son nom à une réforme que le public attendait, espérait, réclamait.

Il y eut cependant un peu de politique en cette affaire. A ne considérer que le sentiment national, Carducci eût dû vénérer les romantiques. Manzoni, Pellico ont servi à leur manière, qui n'était pas méprisante, la cause de l'Italie. Les années du Spielberg auraient dû intercéder pour les faiseurs des *Devoirs de l'homme*. Il est vrai, les ballades de Berchet sont d'une sentimentalité de romance pour midinette, mais leur auteur espérait qu'elles « éveilleraient d'utiles réflexions dans le cœur de ses concitoyens ». Si les romantiques faisaient bon marché de l'art, c'était, en quelque sorte, par patriotisme. Ils le disaient du moins :

« Italiens, s'écriait le dramaturge Paolo Giacometti, si, après un examen attentif et sévère, vous jugez que mon œuvre n'est pas celle d'un lettré, peu m'importe, pourvu que vous disiez que c'est celle d'un bon citoyen ».

Mais il est deux choses que Carducci ne pardonnera jamais au romantisme : c'est d'être allemand d'origine — entendez : quelque peu autrichien — et d'être catholique. Carducci interprète : incurablement papiste et affligé de crétinisme clérical. Il s'écrie ironiquement : « Vivent donc le roi et la religion ! Vive le romantisme gothique, chevaleresque, monarchique et catholique et ses deux saints apôtres, Auguste et Frédéric Schlegel, *par nobile fratrum*, qui débitaient à travers l'Europe cette marchandise de choix. » Les Tieck, les Novalis, les Zacharias Werner ont « renié la confession de Luther pour chercher l'Hippocrène de la nouvelle poésie dans les bénitiers de l'Eglise catholique ». Le romantisme est une lune, astre des ruines, aux rayons stérilisants et mortifères : « Je hais ta stupide face ronde, ta jupe amidonnée, ô nonne inféconde et lascive, *paolotta* du ciel ». Notez, je vous prie, que *paolotta* — sœur de St-Vincent de Paul — est, sous la plume de Carducci, la plus cinglante injure.

Il est sans indulgence pour *Le Mie Prigioni* ; il ne pardonne à Manzoni ni ses vers sur la bataille de Leipsig ni même la couardise résignée de Padre Cristoforo : « O nationalistes, qui courbez la tête sous la bénédiction de Padre Cristoforo, vous avez besoin d'un oreiller pour y reposer votre pauvre petite âme hors d'haleine ; mais ce n'est pas par ce chemin qu'on va à la liberté ». Il n'épargne personne : « L'un gémit le blasphème, aboie l'élégie ; un second se vautre dans le vers *sciolto* et s'y ébat comme l'âne dans la poussière ; un troisième bêle la tragédie ». Il raille, rabaisse, fustige avec une verve étourdissante tous ces « petits, petits, petits » :

« Dans les rizières de la Lombardie nous ferons une cage à poulets, et nous vous y enfermerons ; et pour toute pâture, nous vous gaverons de vos rimes... Nous vous ferons manger des ballades, en vous disant : Grand bien vous

fasse, oies enrhumées ! et n'essayez point de vous échapper, car on vous rattraperait ; et les réfractaires seraient condamnés à composer des vers d'almanachs, en *versi settenari*, à la lumière de la lune, sur la lagune silencieuse ». (*Juvenilia*, n° LXXIII).

Toujours l'exagération, et toujours l'injustice, son inévitable rançon. Carducci oublie que le romantisme a été, en ses origines littéraires, une protestation, une réaction contre l'imitation servile de l'étranger. Il oublie que c'est à des romantiques français, à un poète de ballades allemandes qu'il doit lui-même ses plus « originales » inspirations. Mais il ne faut point anticiper.

*
**

Si, pour le récit biographique, M. A. Jeanroy emprunte, comme il était inévitable, aux travaux de ses prédécesseurs, son livre abonde en découvertes importantes, en rapprochements suggestifs, en hypothèses ingénieuses dans l'étude des sources et des modèles de Carducci.

On connaissait les premières admirations du poète : les hérauts du patriotisme renaissant, Alfieri, Foscolo, Leopardi et, dans le même temps, de lointains ancêtres, les poètes du *dolce stil*, le Pétrarque des *canzoni*, — surtout Horace, le maître des strophes, à qui il veut emprunter les moules précieux où il coulera sa pensée moderne. Mais les *Rime* sont essais de jeunesse, où seule une attention sympathique démêle les linéaments du talent futur. Carducci y reste près de l'école, idolâtre de ses modèles, adorateur de leurs verrues, copiant leurs manies et jusqu'à leur style désuet. La plupart des poèmes ne sont que des mosaïques empâtées.

Il était plus intéressant de déterminer si Carducci devait à autrui — et à qui il devait — les thèmes ou le détail des poèmes de sa maturité. Ici interviennent les découvertes de M. Jeanroy, grâce à qui nous pouvons désormais distinguer les manières successives et suivre l'évolution littéraire de Carducci.

On sait que le caractère essentiel du classicisme est l'imitation des œuvres de l'antiquité. Carducci et ses alliés de la première heure, les *amici pedanti*, qui étaient italiens, jeunes et poètes, préférèrent Rome à la Grèce, Horace et Tibulle — Marulle aussi et Jean Second — à Homère, à Sophocle, voire au républicain Cicéron. En cette période des débuts, leur occupation ordinaire était la polémique. D'ailleurs Carducci aimait la bataille : polémiques littéraires, en prose et en vers, invectives politiques, diatribes religieuses emplissent une bonne part des vingt volumes de son œuvre. Il ferrailait contre le grammairien Fanfani, houspillait les romantiques. D'aventure, il recevait quelques horions ; on assaillait ce bretteur, mais il était prompt et adroit à ressaisir l'offensive.

Toutes ces polémiques sont nourries de souvenirs. La comparaison de la Rome antique et de la Rome moderne fournit à Carducci l'occasion d'éloquentes philippiques ou d'ironiques parodies. Voici les morts de Mentana, qui sortent de leurs tombeaux pour revoir *leur* Italie et la retrouvent exploitée, détroussée par les gens de finances :

« Comme un sombre nuage, le cortège des morts passe et, à son passage, les cœurs italiens tressaillent ; dans les fêtes pompeuses, les lumières s'éteignent, les harmonies se taisent : un sourd grondement de tonnerre résonne sur le Quirinal. Alors les chevaliers d'industrie, qui, dans la cité de Gracchus, ont amené leurs ventres reluisants et leur illustre vilenie, disent : « Si le ciel gronde, achevons d'emplir nos poches : après nous le déluge. » (*Per il quinto anniversario di Mentana*).

Rappels discrets ; l'allusion est ouverte et continue dans le « Chant de l'Italie qui monte au Capitole ».

« Chut, chut ! quel est ce bruit à la clarté de la lune ? Chut, oies du Capitole ! Je suis l'Italie une et grande. Je viens de nuit, parce que le docteur Lanza craint les coups de soleil : il veut, dans certaines démarches, observer les convenances requises ; il ne veut pas qu'on se livre à Rome à des gestes désordonnés, comme si l'on était chez soi. Pour Dieu, mes oies, pas tant de bruit, Antonelli va

vous entendre... Si c'est pour Brennus que vous montez la garde, vous pouvez vous tenir tranquilles : j'ai été si fière que je suis entrée quand il s'en allait. Oui, oui, hier, je portais le sac des zouaves et applaudissais les turcos ; aujourd'hui mes marmots gravement se déguisent en uhlands. Devant le képi ou le casque à pointe, je suis toujours à genoux : mais, adroite et leste, je secoue la poussière d'une génuflexion pour en commencer une autre ».

Dans les *Decennali*, dans les *Nuove Poesie*, d'autres influences se révèlent, dont l'une est marquée en traits profonds, celle des *Châtiments* de V. Hugo. Ce livre devait plaire au politique, puisque Napoléon « le Petit » y est traîné sur la claie ; aussi parce que c'est une invocation fervente à l'« ange Liberté », au « géant Lumière », un cri républicain que Carducci ouït en un temps où il n'avait pas cessé de croire à la République. Enfin, il y trouvait des modèles de ce poème historico-épique qui sera désormais une des formes favorites, et, sans doute, la plus noble de son inspiration. La *Canzone di Legnano* rappellera la *Légende des Siècles* autant, sinon plus que la *Chanson de Roland*.

Les douze sonnets qui composent le *Çà ira* comptent parmi les œuvres les plus puissantes et, à ne considérer que l'art, les plus belles de Carducci. Mettre l'an deux en sonnets, gageure hardie ! Le poète l'a gagnée. Or sait-on d'où naquit le *Çà ira* ? Une lecture de Carlyle fit jaillir l'étincelle inspiratrice ; mais la matière historique — et notre auteur est fort scrupuleux sur ce chapitre — Carducci la doit toute à Louis Blanc, et à Michelet, surtout au romantique Michelet. Etrange filiation pour une œuvre « classique » !

Le *Çà ira* ouvre une série glorieuse. Encore un effort, et Carducci se détache de ses modèles français. C'est pourtant encore dans notre histoire, mais interprétée par une libre fantaisie, qu'il prend le sujet et les motifs d'un autre poème historico-épique, *La Sacra di Enrico V*. Nul emprunt direct cette fois. Formé par l'imitation de Hugo, Carducci marche sans lisières, se confie à son génie.

Il imagine que le dernier Bourbon revient s'asseoir sur le trône de France. Par un jour gris d'automne, il chevauche tristement vers sa « bonne ville ». Autour de lui s'étend un paysage morne, où se lèvent des spectres, spectres de rois, spectres de prêtres. Le voici aux portes. Un inconnu l'y accueille, un bassin d'or à la main, et lui présente les clefs :

« Il ne regarde ni ne salue ni ne s'avance ; un antique et fatal ennui pèse sur ses membres massifs.

« Sa tête est dressée et son regard fixe, mais nul orgueil n'y rayonne ; autour de son cou une mince ligne rouge...

« Cela ne semble être ni le cordon, ni le collier que les rois donnent à leurs fidèles ; ce n'est ni celui de Saint Louis, ni celui de Saint Michel.

« Sur le passage de Henri, il s'avance, la tête haute ; avec une majesté royale, il fend le cortège : chacun le voit et nul ne l'entend.

« Le voici à l'étrier de Henri, mais il ne s'incline pas humblement ; il se tient ferme et droit, tandis qu'il lève le bassin d'or.

« Sois le bienvenu, ô mon petit-fils, le dernier homme de la famille ! Ces clefs que je te tends ont été des chaînes à la Bastille, et je les ai forgées moi-même au Temple ! »

« En les offrant, il s'incline, et voici que sa tête roule dans le bassin.

« Et dans le bassin, bouche ouverte, regard fixe, œil vitreux, la tête de Louis XVI regardait le roi Henri V. »

Dans *La Sacra di Enrico V* une froide ironie s'allie aux macabres inventions qu'on croirait empruntées à quelque légende allemande. Carducci serait-il converti au romantisme, à la ballade ? Oui, depuis plusieurs années déjà, et c'est Henri Heine qui a « moyenné » cette conversion. A côté d'emprunts aux *Châtiments*, les *Nuove Poesie* offrent plus d'une réminiscence de l'*Intermezzo*. Après Heine, et sous sa caution, Uhland lui-même sera mis à contribu-

tion. Encore une apostasie ? Si l'on veut, mais qui fut très profitable à l'apostat. On ne le louera point d'avoir abondé

dans la manière heinienne, d'avoir alterné en strophes amébées les saillies humoristiques et les danses de squelettes, fait voisiner la mort et le printemps, restitué en ses droits au paysage la lune, naguère « paolotta » du ciel. Mais on se souviendra que Heine, le romantisme honni et la ballade tant moquée lui ont « ouvert les sources de la poésie personnelle ».

Il écrivit d'abord *Panteismo*, pastiche assez plat, puis *Pianto antico* et *l'Idillio maremmano* qui sont de purs joyaux. L'art s'y dissimule et revêt de simplicité. Des thèmes éternels du lyrisme y sont renouvelés par une émotion sincère, prenante, toute moderne. On jugera du progrès de Carducci par un délicieux portrait de Marie, son premier amour, humble fille de la Maremme et par la mélancolique rêverie qui accompagne l'évocation :

« Que tu étais belle, ô jeune fille, quand, entre les longs sillons, tu apparaissais, une guirlande de fleurs à la main. Grande et riante, et, sous tes cils mobiles, lançant les éclairs d'un feu sauvage, large et profond s'ouvrait ton œil bleu. Comme le bluets azuré dans l'or blondissant des épis, parmi les cheveux fauves fleurissait cet œil bleu ; et devant toi, et tout autour, flamboyait l'immense été...

« O les longues files de peupliers murmurant sous la brise, ô l'ombre épaisse sur le parvis de l'église, et le banc où l'on s'asseyait le dimanche, d'où l'on voyait les grandes plaines labourées, ici, les collines, là la mer semée de voiles, et, à côté de soi, le vieux cimetière...

« Oh ! comme froide après cela ma vie ; comme sombre elle s'est écoulée ! Mieux valait t'épouser, blonde Marie ! mieux courir à travers la brousse, dans la plaine désolée, sur les traces du bœuf égaré qui s'élançait parmi les buissons, et s'arrête et regarde, que suer à la poursuite du vers mesquin. Mieux valait agir et oublier, en se tenant loin de lui, cet énorme mystère qu'est l'univers. » (*Idillio maremmano*).

L'imitation des romantiques français, puis des romantiques allemands a ennobli, enrichi, rafraîchi l'inspiration du poète ; mais, en fin de compte, pour le plus grand profit de son classicisme. Les métaux hétérogènes se fondent au creuset ; de toute la force de ses muscles éprouvés, le forgeron martelle la « masse incandescente » :

« Il frappe : et voici, pour la liberté, des glaives, pour la défense, des boucliers, des couronnes de victoire, et des diadèmes pour la beauté.

« Il frappe : et voici pour les Pénates et les rites paternels de riches tabernacles ; voici des autels et des trépieds, et des vases splendidement ornés pour les banquets. »

Ces vers du *Congedo* rappellent la matière des *Iambes*, annoncent la poésie plastique, parnassienne et les hardiesses métriques des trois recueils d'*Odes barbares*.

Encore un titre qui semble une provocation. L'outrance des mots ni les gestes de théâtre ne déplaisent à Carducci. Il expliquait, paraît-il, cette belliqueuse épithète, en disant que « ses vers eussent paru barbares à des oreilles grecques et romaines ». Subtile interprétation et qui, sans doute, nous aurait échappé, si l'auteur en personne ne nous l'eût suggérée.

Quoi qu'il en soit du titre, l'intention de l'ouvrage est claire. Carducci prétend ressusciter les formes de la lyrique ancienne, doter l'Italie d'une poésie métrique imitée de celle des Grecs. Peut-être fut-ce une phrase de Foscolo qui éveilla cette ambition chez le poète ? Plus tard, l'étude qu'il fit de la poésie allemande excita son émulation et mûrit le projet : « Ce qui avait été possible à Goethe avec sa langue rude et rétive ne pouvait être impossible à réaliser avec le flexible italien ».

Au surplus, les précurseurs ne manquaient point à Carducci : des Anglais, des Allemands, des Espagnols, des Français l'avaient précédé dans cette tentative. Des Italiens aussi, en assez grand nombre. Au *certame coronario* du 22 octobre 1441, Leon Battista Alberti et Leonardo Dati avaient récité dans l'église de Ste-Marie de la Fleur, le pre-

mier, des hexamètres, le second, une ode sapphique en langue vulgaire. Vain essai, mais que plusieurs renouvelèrent : Claudio Tolomei, Luigi Alamanni, Francesco Patrizio, Bernardo Tasso, pour ne citer que les plus connus parmi les novateurs du *Cinquecento*. L'Arioste lui-même composa des vers mesurés. Carducci voudra réunir ces précieuses reliques, les rééditer en un « corpus » ; de ce recueil, il ne donnera que le premier volume, *La poesia barbara nei secoli XV e XVI*.

Mais les métriciens d'Italie et les autres précurseurs néo-latins avaient dépensé vainement ingéniosité et patience. Leurs poèmes mort-nés n'allèrent point aux oreilles du public ; ils dorment inglorieusement dans les bibliothèques, curiosité des pédants. Au contraire, les langues germaniques ont adopté sans effort les mètres anciens, coulé plus d'un chef-d'œuvre dans leur forme rajeunie. Certainement, ni J.-A. de Baïf, ni Antonio de Villegas, ni même Claudio Tolomei n'ont influé sur Carducci au même degré que Goethe, qui resta le guide du poète, après avoir été son initiateur.

Et Carducci, en somme, échoua dans son entreprise, mais moins complètement que n'avaient fait Baïf, Villegas et Tolomei. Un instant même, les qualités du poète, qui avait alors atteint la pleine maîtrise, firent illusion sur le succès de la réforme métrique. On crut les cadences grecques ressuscitées. Le temps a dissipé ce mirage.

Des systèmes possibles, Carducci avait choisi, il est vrai, le plus ingénieux et le plus prudent. Ses vers métriques sont, en réalité, des vers rythmiques et, à ne considérer que le nombre de syllabes, de rythmes bien connus des Italiens. La rime fait défaut ; mais le *sciolto* n'a-t-il pas depuis longtemps conquis droit de cité ? Toute la nouveauté consiste dans la distribution des accents d'intensité qui correspondent — du moins, Carducci se le persuade — aux ictus métriques dont les anciens frappaient certaines syllabes. Prudence inutile. Cette combinaison hybride, qui des mètres grecs ne retient que l'apparence, met le versificateur à la gêne sans profit pour la poésie. Ses rythmes

déliçats sont sensibles à un petit nombre seulement de lecteurs ; et, pour les goûter pleinement, une longue éducation serait nécessaire.

Aussi bien, des « mètres barbares » essayés par Carducci, deux seulement, la strophe alcaïque et le vers asclépiade ont, selon M. d'Ovidio, juge excellent, quelque chance de durer. Si plus d'un disciple a d'abord suivi le maître dans la voie qu'il ouvrait, aucun n'y a longtemps persévéré. Sur la fin de sa vie, Carducci lui-même jugeait modestement sa tentative. Il appelait ses vers métriques un péché de jeunesse : *delicta juventutis meae*. C'est à nous maintenant de corriger cet excès de modestie. Péché, soit, dirons-nous, mais heureux péché. — *felix culpa !* — puisque nous lui devons plusieurs chefs-d'œuvre du maître, des poèmes fort distingués de Chiarini, Gabriele d'Annunzio et Guido Mazzoni.

Dans les *Odes barbares*, selon le dessein de Carducci, la forme seule devait être antique, le sentiment moderne. Les poèmes seront taillés dans le Paros, mais l'âme italienne du *Risorgimento* animera les blanches statues. Carducci fait sienne la célèbre devise d'André Chénier : « Sur des pensers nouveaux... »

Or, tout d'abord, Horace, ayant reconquis ses droits de maître et de modèle, ne se laissa pas réduire au rôle effacé qu'on voulait lui imposer. Non content de tenir le bâton de mesure, il prétendit fournir le motif de la mélodie. Voici, imprégnée, il est vrai, de sentiment moderne, une variation amoureuse sur *Eheu fugaces* :

« Comme il rit dans le cristal limpide, Liaeus, le dieu éternellement jeune : et comme dans tes yeux, resplendissante Lydia, triomphe et se dévoile l'Amour ! De ses rayons obliques, le soleil qui baisse illumine la tonnelle, et ses rayons se brisent, rosés, dans mon verre ; ils scintillent et tremblent parmi ta chevelure, ô Lydia. Dans ta noire chevelure, ô Lydia, meurt une rose pâle, et une tristesse subite et douce tempère dans mon cœur les flammes de l'amour. Dis-moi : pourquoi, sous le couchant empourpré, la mer, là-bas, exhale-t-elle de mystérieux gémissements ?

Quels sont ces chants, ô Lydia, que les gens se répètent entre eux ? Vois avec quelle angoisse les collines tendent les bras vers le soleil couchant ; l'ombre croît et les enveloppe : il semble qu'elles implorent un dernier baiser, ô Lydia ! Et moi, si l'ombre m'enveloppe, ce sont tes baisers que j'implore, ô Liaeus, dispensateur de joie ; à l'heure où Hypérion se hâte vers son déclin, ce sont tes yeux que je demande, ô resplendissante Lydia ! »

Ruit hora. Le titre même est latin, horatien, et nous invite à la comparaison. Il est vrai que Lydia apparaît ailleurs dans un cortège d'images et de sentiments auxquels Horace et l'antiquité romaine sont entièrement étrangers. Un matin d'automne, le poète accompagne sa maîtresse à la gare :

« Le long du noir convoi vont et viennent les veilleurs encapuchonnés de noir, pareils à des fantômes. Ils ont des lanternes sourdes et des marteaux, et les freins qu'ils frappent résonnent longuement, lugubrement. Au fond de mon âme attristée, répond un écho douloureux comme un spasme. Le battement des portières, violemment fermées, paraît un outrage, et une raillerie, le dernier appel qui résonne, rapide. La pluie crépite sur les vitres.

« Déjà le monstre, conscient de son âme métallique, halète et souffle, roulant ses gros yeux de flammes : énorme, il lance dans les ténèbres un sifflement qui défie l'espace. Il fuit, le monstre affreux : battant des ailes, avec un bruit horrible, il emporte mes amours... son pâle visage et son beau voile, dans un salut, disparaissent...

« Et maintenant, sous la pluie, dans la brume, je m'en reviens, et dans les ténèbres je voudrais me perdre. »
(*Alla stazione in una mattina d'autunno*).

Jolis vers, mais où l'amoureux en cheveux gris est plus attentif aux couleurs et aux sons qu'au visage de sa maîtresse. En réalité, la dernière Muse de Carducci fut l'histoire. On sait qu'en aucun temps elle ne s'éloigna de son œuvre. Elle s'y installe maintenant en souveraine. Il chante Rome foulée par Annibal et le rejetant à son Afrique, Rome victorieuse du temps, survivant à tant de catastro-

phes, Rome chargée de monuments augustes et pavée de souvenirs. Le passé, voilà la vraie patrie du poète, la terre immense où il « déploie librement son vol ».

Sol nel passato è il bello, sol ne la morte è il vero.

Les deux tours de Bologne, la svelte et joyeuse Asinella, l'épaisse et lugubre Garisenda ont vu passer à leurs pieds une longue histoire. Elles dialoguent :

« J'ai vu Dante, dit l'une, lever son jeune front et nous regarder, et, comme sur nous passent les nuages, j'ai vu passer sur lui les fantômes, et autour de lui se presser tous les siècles d'Italie.

« Et moi, répond l'autre, j'ai vu à mes pieds venir le pape et l'empereur, qui se tenaient embrassés, et, pour mon malheur, Dieu n'a pas voulu, dans ses jugements, que je m'abimasse sur Charles-Quint et Clément VII. » (*Le due Torri*).

Asinella et Garisenda lient le présent au passé. L'époque contemporaine aussi eut ses héros : les paysans de la Valteline, Garibaldi et ses Mille :

« Ils venaient, silencieux, par cinq, par dix, et disparaissaient, groupes sombres dans la nuit, les mille vengeurs prédestinés, comme des pirates partant en maraude.

« C'est vers toi qu'ils allaient, ô Italie, mendiant pour toi la mort au ciel, aux flots, à leurs frères. » (*Scoglio di Quarto*).

Et, de plus en plus, l'histoire se fait envahissante et tyrannique. Les scrupules d'érudition descendent au détail infime. *Piemonte* affecte la « précision d'un guide géographique ». *La Bicocca* est un véritable cours d'histoire ; dans *La Citta di Ferrara*, Carducci fait entrer « la préhistoire mythique et la conformation géologique et psychologique de la province et de sa population ». Le professeur étouffe le poète. Carducci finit dans les curiosités menues, dans la savante obscurité de l'alexandrinisme.

**

Toujours combattu, longtemps et âprement discuté, Giosué Carducci fut salué par le vingtième siècle comme le « poète de la troisième Italie ». Rien ne manqua à son triomphe, ni les hommages officiels, que sa conversion avait rendus possibles, ni, je l'ai dit, les protestations de quelques rancunes obstinées : mais, jadis, ne sifflait-on pas les vainqueurs montant au Capitole ? Négligeons ces ombres. Le couchant de Carducci fut glorieux.

« Poète de la troisième Italie » est un beau titre, mais qui appelle de dangereuses comparaisons. Car la première Italie eut Horace et Virgile, la seconde Dante et Pétrarque. Certains ont prononcé aussi le nom de Victor Hugo. Autre imprudence. Victor Hugo domine Carducci de très haut. Les deux poètes ne s'apparentent que par l'imitation du dernier venu ; ils ne sont égaux — fâcheuse égalité ! — que par la médiocrité sonore et prétentieuse de leurs « philosophies ».

Comparaisons écartées, la part de Carducci reste belle. Il laisse à l'Italie quelques œuvres qui sont déjà « classiques » au meilleur sens du mot : vases antiques au galbe parfait, coupes aux délicates ciselures ; — fresques épiques de couleur intense et vraie, vigoureusement brossées ; — *lieder* ingénus, mélancoliques et charmants. Trop d'art, trop de science, trop de mémoire : c'est vrai. Mais la vigueur du génie fait assez souvent éclater ces entraves. Enfin, qui lira Carducci revivra un demi-siècle d'histoire italienne, années orageuses, glorieuses, décisives. Il connaîtra une âme passionnée, tourmentée et flottante ; il verra une très vieille nation se réveiller à la vie consciente et s'élever avec effort vers la liberté. Héros humain, violente tragédie, dénouement de paix, d'espérance et de lumière :

E quindi uscimmo a riveder le stelle.

Mathieu AUGÉ-CHIQUET.

ANTIQUAIRES D'AUTREFOIS

A propos de quelques lettres inédites de François Filhol, hebdomadier de Saint-Etienne de Toulouse, au chroniqueur d'Aragon Don Francisco Ximénez de Urréa.

En feuilletant les œuvres du fameux jésuite espagnol Baltasar Gracian, on est surpris de rencontrer la phrase suivante au 18^e chapitre du *Discreto*, publié en 1646 à Huesca : « Entre beaucoup d'hommes éminents brille aujourd'hui le prodigieux François Filhol, prêtre et hebdomadier de la sainte église métropolitaine de Saint-Etienne de Toulouse, homme d'autant d'esprit que de goût, comme le prouvent ses deux bibliothèques, la première composée de ses œuvres et la seconde des œuvres des autres. »

Gracian renchérit sur cet éloge à la fin du 62^e chapitre de la seconde édition de l'*Agudeza y Arte de Ingenio* publiée en 1648 : « Un style grave, majestueux et souverain ¹, à l'imitation du Pape Saint Léon, est assurément, dit-il, celui du célèbre Docteur François Filhol, Hebdomadier de l'église cathédrale Saint-Etienne de Toulouse. Bien que sa maison offre le plus rare assemblage de prodiges de la nature et de l'art, c'est lui qui est le premier et le plus grand de tous, par sa docte sainteté, gloire de la France, admiration de l'Europe, ornement de notre siècle, envie des siècles futurs ². »

De pareilles louanges données par un étranger illustre à

¹ Gracian emploie l'expression intraduisible de *muy señor*.

² Il est à noter que ce passage n'existe pas dans la première édition de l'*Agudeza* de 1642, ce qui semble indiquer qu'à cette date Gracian ne connaissait pas encore Filhol.

un de nos compatriotes, dont le nom est demeuré obscur, sollicitent notre curiosité ; mais, si nous recourons aux répertoires biographiques ou bibliographiques, nous les trouvons muets sur le compte de François Filhol.

Cependant les *Mémoires de la société archéologique du midi de la France* publièrent en 1834 un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris intitulé : « *Abrégé des curieuses Recherches de F. Filhol, Hebdomadier en l'Eglise Métropolitaine de Tolose* ¹ », en rappelant que le Cabinet de « François Filhol hebdomadier de St-Etienne, à Tolose » était cité dans le « roolle des principaux cabinets curieux... ez principales villes de l'Europe » inséré par le naturaliste Pierre Borel ² dans ses *Antiquités, raretez, plantes, minéraux et autres choses considérables de la ville et comté de Castres d'Albigeois* (Castres, 1649, in-8°).

Au cours de recherches faites, pour un tout autre objet, à la Bibliothèque Nationale de Madrid, j'ai mis la main sur une partie de la correspondance de Filhol avec le Chroniqueur d'Aragon D. Francisco Ximénez de Urréa, et j'ai trouvé dans des lettres de la même époque quelques autres passages qui donnent une idée intéressante de la notoriété dont ce Toulousain jouissait en Espagne. Cet épisode des relations entre érudits français et espagnols m'a paru mériter d'être mis en lumière ; peut-être en attirant ainsi l'attention sur François Filhol déterminerai-je des recherches locales qui apporteront d'utiles contributions à notre histoire politique et littéraire.

I

Le nom de Filhol est fort répandu dans le Midi. Parmi les Capitouls de Toulouse, on trouve en 1532 un certain Docteur Dominique Filhol, ou Domenge Filholi, qui fut

¹ Tome II, p. 371-385. Le manuscrit porte la cote L c¹⁵ 103.

² Pierre Borel, né à Castres vers 1620 et mort en 1689, membre de l'Académie des sciences en 1674, est aussi l'auteur d'un *Catalogue des raretés du Cabinet de P. Borel* (Castres, 1645, in-4°).

chargé de haranguer le roi François I^{er} lors de son passage dans cette ville le 31 juillet 1533¹. Mais rien n'autorise à rattacher à ce personnage notre François Filhol, sur la vie duquel, jusqu'à nouvel ordre, il faut se résigner à ne rien savoir.

Le premier document que nous ayons sur lui semble être l'*Abrégé* cité plus haut. Ce manuscrit est de la main même de Filhol ; il a dû être envoyé sous forme de lettre, car, sur la feuille extérieure, on lit la suscription : « Pour Monseigneur frere unique du Roy. » Il ne peut s'agir ici que de Gaston d'Orléans ; par suite l'*Abrégé* est antérieur à 1643, date à laquelle Gaston cessa de porter le titre de frère unique du Roi, qui se trouva dévolu à Philippe son neveu ; mais il ne saurait l'être de beaucoup : en effet, c'est seulement à partir de 1643 que ce Catalogue semble avoir été connu, sans doute grâce à des copies distribuées par l'auteur aux collectionneurs ses confrères. Peut-être avait-il été dressé à la demande de Gaston d'Orléans qui possédait lui-même un riche Cabinet : on trouve encore aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale les gravures ou les aquarelles de Nicolas Robert, représentant des animaux de la ménagerie ou des fleurs du jardin de ce prince. Filhol aurait ensuite fait profiter de son travail des personnages moins considérables, mais qui lui étaient vraisemblablement fort utiles.

En effet, en 1644, de l'autre côté des Pyrénées, à Huesca, le futur Chroniqueur d'Aragon, D. Francisco Andrés de Uztarroz publiait une « *Esquisse de l'insigne et copieuse bibliothèque de François Filhol* »² qu'il dédiait à D. Antonio Ximénez de Urréa, ancien Vice-roi de Sardaigne.

¹ Voir RAYNAL. — *Histoire de Toulouse*, p. 201.

² *Diseño de la insigne, i copiosa bibliotheca de Francisco Filhol Presbitero, i Hebdomadario en la santa Iglesia Metropolitana del Protomartyr San Estevan, de la ciudad de Tolosa. Publicado El Doctor Ivan Francisco Andres. I Lo dedica al Exceclentissimo Señor Don Antonio Ximenez de Urréa, i Euriquez, Marques de Almonazir, i Conde de Paviás, del consejo de su Magestad, Virrei, i Capitan general, que fue del Reino de Cerdeña. Con licencia. En Huesca : por Ivan Francisco de Larumbe, Impressor de la Universidad. Año 1644.* — La Dédicace est du 21 mars 1644.

Bien que, dans sa dédicace, Andrès déclare que cette relation lui fut communiquée par l'insigne collectionneur de Huesca, D. Vincencio Juan de Lastanosa, l'*Esquisse* n'est pas une traduction, mais plutôt une adaptation de l'*Abrégé*. Elle se termine par une liste des œuvres imprimées ou manuscrites de Filhol, comprenant 27 numéros.

L'*Abrégé*, lui aussi, s'achève par l'énumération des « Amusemens dudit Filhol lorsqu'il peust treuver quelque interualle aux emplois de son ministère. » Elle comporte 15 numéros. Bien que les deux listes ne concordent pas exactement, il est possible, en les confrontant, d'identifier la plupart des manuscrits signalés par Andrès, qui donne en plus le titre des œuvres imprimées de notre Hebdomadier.

J'adopterai donc l'ordre suivi par Andrès ; en traduisant les titres des ouvrages qui ne sont pas mentionnés dans l'*Abrégé*, et en donnant, à la place de ceux d'Andrès, les titres que Filhol nous a conservés lui-même, on peut former le catalogue suivant des œuvres de notre Toulousain :

1) Oracle Poétique¹, imprimé à Toulouse en 1619, in-8° folio².

2) Regrets³ funèbres sur la mort du Pontife Paul V dédiés à Grégoire XV ; imprimés à Toulouse en 1621, in-8° folio, [par conséquent l'année même de la mort du pontife].

3) Prosopopée de la Rochelle à la ville de Montauban, l'exhortant à l'obéissance à son Roi ; imprimée à Toulouse en 1629. In-8° folio.

4) Avent sur le Psaume XXXIII *Benedicam Dominum in omni tempore*, prêché par l'auteur.

1 Andrès dit : *Oraculo poetico*, ce qui semble indiquer que l'ouvrage était en français ; s'il eût été écrit en latin, Andrès aurait gardé le titre d'*Oraculum poeticum*.

2 Que signifie ce terme d'in-8 folio appliqué par Andrès aux trois premiers ouvrages de Filhol ? Y eut-il deux éditions, l'une in-8, l'autre in-folio ? Ou bien chacun de ces écrits ne se composait-il que d'une feuille ? ou de huit feuilles in-folio ?

3 Andrès dit : *Cariños*.

5) Carême dont les sermons se fondent sur le Psaume IX *Confitebor tibi Domine in toto corde meo*, accommodant les vers à l'Histoire des Évangiles qui se chantent ces jours-là.

6) Sermons des cinquante-deux dimanches de l'année.

7) Sermons pour les Fêtes des Saints.

8) Octave du Très Auguste Sacrement de l'autel.

9) Mission Apostolique ou instruction des Catholiques pour répondre convenablement au glorieux titre de Chrétiens.

10) Catéchisme sur les points principaux de notre Foi et les mystères de notre sainte religion, pour acheminer et ramener les Hérétiques à la vraie Eglise Catholique hors de laquelle il n'y a point de salut.

11) Méditations sur le Cantique des trois jeunes gens délivrés miraculeusement de la fournaise de Babylone.

12) Entretiens spirituels de toute la vie du Christ.

13) Souvenirs spirituels pendant les fêtes de la Très Sainte Vierge.

14) Instruction d'une fille chrétienne pour les trois états de fille, de femme et de veuve, avec les préceptes d'une vertu ferme et solide.

15) « L'interprétation des caractères empraints ès médailles des Romains. » (N° 12 de l'*Abrégé*). C'est sans doute l'ouvrage intitulé par André : « Œdipe ou Interprétation des caractères imprimés sur les médailles antiques. »

16) « Le Cabinet des médailles de nos pontifes romains où il [l'auteur] déduit brièvement l'éloge de leur vie, leurs axiomes et apophtegmes avec les inscriptions antiques de leurs sépulchres. » [N° 1 de l'*Abrégé*].

17) « Le Cabinet des médailles Grecques. » [N° 5 de l'*Abrégé*]. Filhol ajoute : « Nous en avons des plus rares » ; et André : « dont il possède deux cents des plus rares qui se trouvent en Europe. »

18) « Le Cabinet des Médailles Consulaires, dont il ne nous manque que 30 familles. » [N° 2 de l'*Abrégé*]. An-

drès ajoute : « par ordre alphabétique depuis la famille Aburia jusqu'à la famille Volteia ¹. »

19) « Le Cabinet des Médailles impériales depuis Jules César iusques à Constantin le Barbu où ie preue le cours de leur empyre par les reuers de noz médailles sans les emprunter d'ailleurs, avec les autorités des historiens, des orateurs et des poètes, ce que nos antiquaires ont négligé. » [N° 3 de l'*Abrégé*]. Andrès ajoute que les autorités des historiens étaient mises en marge.

20) Cabinet des Médailles des Impératrices au nombre de deux cent cinquante.

21) « Les médailles des princesses dont nous auons une grande quantité. » [N° 4 de l'*Abrégé*]. Andrès dit : « des princesses et femmes illustres. »

22) « Le Cabinet moralisé, où ie rends un conte très-exacte des merueilles qui se trouent dans le nostre. » [N° 15 de l'*Abrégé*].

23) « Le Panthéon des fauces Déitez des Payens, où ie marque près de cinq cens de leurs idoles par l'autorité des médailles dont la plupart se trouent chez nous. » [N° 6 de l'*Abrégé*].

24) « Rome triomphante de toutes les nations, ou les provinces subiuguées soubz la domination de l'empire Romain, que ie preue aussy par les mesmes médailles et autorise par les inscriptions antiques. » [N° 7 de l'*Abrégé*].

25) Première centurie des Devises et Emblèmes des rois de France, des reines, princes et seigneurs de cette cour.

26) « L'interprétation des sigilles antiques ou bagues des Romains sur les pierreries de n^{re} cabinet ; tome divisé en deux parties dont la première contient les empereurs avec l'estat de l'église soubz leur empyre, et la seconde mille rares gentillesses de leur esprit, descouertes au des-sain de la graeure de leurs cachets. » [N° 14 de l'*Abrégé*].

¹ Il fait sans doute une confusion avec la tribu rustique Voltinia ou Volsinia.

Cet ouvrage semble correspondre à celui qu'Andrès intitule : « Merveilles des siècles antiques, traité divisé en 3 parties. Dans la première on décrit la série de 45 Empereurs romains, gravés sur des pierres précieuses ; la seconde contient les Fantaisies, Divinités, symboles et énigmes. La troisième une courte description des camées de sa bibliothèque. » Cette dernière partie n'est sans doute que : « L'interprétation des camayeux antiques », qui constitue le n° 13 de l'*Abrégé*.

27) Traité des huit écus d'armes de la Maison de Mirandole.

Ici s'arrête le catalogue d'Andrès. Filhol cite encore les ouvrages suivants :

28) « Traité des statues de bronze, figures d'ivoire et testes de marbre de notre cabinet, en nombre de 40 pièces hors du commun. » [N° 8 de l'*Abrégé*].

29) « Traité des lampes antiques. Nous en avons douze. » [N° 9 de l'*Abrégé*].

30) « Traité des urnes et sépulchres des payens. » [N° 10 de l'*Abrégé*].

31) « Traité des larmoyres antiques. » [N° 11 de l'*Abrégé*].

A la suite de l'*Abrégé* se trouve une *Dissertation* sur une médaille d'argent du Cabinet du Roi, représentant Hercule couronné de peuplier, déjà étudiée par G. du Choul dans son *Discours de la religion des anciens Romains*. (Lyon, 1567).

De tout ce labeur, il ne nous reste que l'*Abrégé* et la *Dissertation* ; les autres œuvres de Filhol semblent être irrémédiablement perdues : nous pouvons sans doute nous en consoler, bien que Gracian leur fasse l'honneur d'en comparer le style à celui du pape Léon. Mais du catalogue précédent nous pouvons hardiment conclure que Filhol était un collectionneur émérite : on peut même s'étonner qu'avec les modestes ressources dont il disposait, car sa situation d'hebdomadier n'avait rien de bien brillant, il ait pu se constituer une bibliothèque et un musée comme

ceux dont il nous a laissé la description sommaire, capables de provoquer l'admiration d'un autre amateur, opulent celui-là, dont nous parlerons tout à l'heure, Don Vincencio Juan de Lastanosa ¹.

Ce petit musée occupait plusieurs salles. Sur la porte d'entrée « dans un feston de fleurs en miniature » que le maître du logis ne donnait pas « loysir de voir aux personnes de condition » se lisait ce quatrain plaisant :

Dedans ce Cabinet un peu de retenüe,
 Que si uous desirez parcourir mes dessains
 Je ueux que uous usiez hardiment de la uüe,
 Mais ie m'opposeray à l'usage des mains.

Un escalier, décoré de panoplies d'armes de toute espèce, conduisait à la bibliothèque qui renfermait 3.000 volumes, dont 1.200 poètes ; puis venaient un cabinet des médailles ; un autre d'intailles et de camées ; une vitrine renfermant des coquillages ; un cabinet d'histoire naturelle ; un musée d'outils et d'art industriel ; des sculptures de Briard (?) ², Bachelier ³, Bandinelli ⁴, Michel-Ange ; une quantité de gravures dont plusieurs de Michel-Ange ou de Raphaël ⁵ ; des produits des Indes, des drogues ; des collections de portraits ; des moulages en plomb de pièces d'or et d'argent ; des papillons, des herbiers ; une horloge merveilleuse œuvre d'un Strasbourgeois.

La description d'Andrès n'ajoute rien de nouveau à ce que fait connaître l'*Abrégé*. Mais il est aisé de voir que la réunion de toutes ces raretés, bien qu'il soit permis de

¹ Lastanosa appelle Filhol « célèbre par ses lettres et par le grand nombre de livres et de raretés de la nature, de médailles et de statues qu'il a réunis à Toulouse dans sa maison du cloître de Saint-Sernin ». (*Narración de lo que le pasó, etc...* B. N. de Madrid ; mss. 18.727⁵⁵, fol. 171 b).

² Sans doute *Biard* (Pierre), 1559-1609, sculpteur qui avait étudié à Rome.

³ Nicolas Bachelier, de Toulouse.

⁴ Baccio Bandinelli, 1487-1559.

⁵ Michel-Ange et Raphaël n'ayant pas gravé, Filhol veut désigner sans doute des reproductions de leurs œuvres par d'autres artistes.

concevoir des doutes sur l'authenticité de plus d'une, telle que les sculptures de Michel-Ange, avait dû exiger des prodiges de finesse et de ténacité.

II

Cependant de l'autre côté des Pyrénées, à Huesca en Aragon, un grand seigneur, Don Vincencio Juan de Lastanosa, formait avec non moins de patience et de méthode, mais avec de bien autres ressources, une Bibliothèque et un Musée dont la réputation se répandait au loin. Il ne faisait en cela que suivre une tradition déjà ancienne dans son pays : il suffit de rappeler le souvenir du célèbre Argote de Molina, dont le Cabinet de la *Cal de Francos* à Séville était assez fameux pour que Philippe II fût venu le visiter incognito¹. Encore aujourd'hui la race n'est pas éteinte en Espagne de ces amateurs savants et discrets qui constituent à grands frais dans leur ville natale de riches bibliothèques dont ils se font les gardiens accueillants et courtois. Mais particulièrement en Aragon, au début du XVII^e siècle, les collectionneurs de livres, médailles ou curiosités étaient légion. Dans la préface de son *Esquisse* Andrés en cite dix-sept, tant morts que vivants, parmi lesquels tient la première place Don Vincencio Juan de Lastanosa², seigneur de Figaruelas, gentilhomme de Sa Majesté, né le 25 février 1607 à Huesca, où il mourut en 1684.

Ce grand seigneur semble avoir éprouvé pour sa petite patrie, dont la population comptait au commencement du XVII^e siècle à peine cinq mille âmes, une affection touchante : il s'y était bâti un palais qu'il habitait avec son frère, Don Juan Orencio de Lastanosa, chanoine de

¹ Voir *Fernando de Herrera*, par A. COSTER, p. 87.

² Une biographie de Lastanosa a été publiée par l'érudit archiviste de Huesca, D. Ricardo del Arco, dans le *Boletín de la Academia de la Historia*, 1910. Le cabinet de Lastanosa est signalé dans le « roolle des principaux cabinets curieux..., etc. » de P. Borel.

Huesca, et dans lequel il avait réuni des collections de toute espèce, véritablement remarquables, non moins par la méthode qui avait présidé à leur formation que par leur valeur intrinsèque.

Tout ce qui peut solliciter la curiosité humaine y avait été rassemblé. Lastanosa lui-même en a laissé la description dans deux opuscules inédits : l'un a pour titre « *Récit de l'entretien de D. Vincencio Lastanosa le 15 octobre de l'année 1662 avec un docte et grave Religieux* ¹. » L'autre, malheureusement incomplet, accompagné du plan partiel de sa maison et de ses jardins, est intitulé : « *Les trois choses remarquables de la Maison de Lastanosa en cette année de 1639* ². » Ces trois merveilles étaient la Bibliothèque, la Collection d'armes ou *Armeria*, et les Jardins.

On conçoit, lorsqu'on a parcouru ces pages, en faisant même la part d'une exagération bien naturelle, que la réputation de ce Musée ait passé les frontières et qu'un des hôtes illustres de cette demeure, D. Bernardino Fernandez de Velasco, Connétable de Castille, pût écrire à Lastanosa, en lui envoyant un médaillier, pour le remercier d'une hospitalité de quinze jours : « On a tort de dire que « qui va à Huesca sans voir la maison de Lastanosa n'a rien vu » ; il faudrait plutôt dire : « Qui va à Huesca sans

¹ « *Narración de lo que le pasó á Dn Vincencio Lastanosa á 15 de octubre del año 1662 con un Religioso docto, y grabe.* » (B. N. de Madrid, ms. 18.727⁵⁵).

² « *Las tres Cosas Singulares que tiene la Casa de Lastanosa en este año de 1639.* » (B. N. de Madrid, ms. 18.727⁶⁵). Ce manuscrit a été dicté par Lastanosa qui y parle de lui-même à la première personne. — Nous connaissons encore la demeure de Lastanosa par une copie d'un manuscrit d'Andrés due à Latassa et publiée par D. Ricardo del Arco, *op. cit.*, p. 389-419 ; et par une *Descripción de las antigüedades y jardines de D. Vincencio Juan de Lastanosa*, en vers, due à Andrés, et publiée en 1647 chez Diego Dormer, à Huesca. Elle était adressée à Filhol « lustré ornamento y elogio de la ciudad de Tolosa », et fut réimprimée en 1876 dans la *Revista de Archivos, etc.* (p. 213-228 et 244). Cette description, tirée à 2.000 exemplaires, étant épuisée, D. Vincencio Antonio de Lastanosa, fils de don Juan, en fit une nouvelle, en prose, mais très sommaire, intitulée : « *Habitación de las Musas, Recreo de los Doctos, Asilo de los Virtuosos* », publiée dans la *Revista de Archivos* (1877, p. 29 et sq.) avec le portrait de don Juan.

voir la maison de Lastanosa manque de voir tout ce qui existe dans le monde¹. »

Dans la galerie de peinture on pouvait admirer en effet des toiles de Caravage, Annibal Carrache, Tintoret, Titien, Ribalta, Ribera, Paul Bril, Lucas de Leyde, Rubens, Albert Durer, Collantès, Cristobal de Vargas, etc.

L'*Armeria* renfermait des trésors : des armes d'un Henri de Valois, de Jaime d'Aragon, le Conquérant, de Charles-Quint, de Pierre le Cruel ; l'épée et le poignard de Henri de Transtamare ; la flèche qui tua le roi Don Sanche lorsqu'il s'empara de Huesca ; le poignard avec lequel Don Pedro se blessa lorsqu'il voulut, dans un mouvement de colère, lacérer le registre des *Fueros* aragonais. Quelques-unes de ces reliques peuvent sembler suspectes ; mais la majeure partie était d'une incontestable authenticité : par exemple, deux épées de François I^{er} données « par sa Majesté, à Paris, à Juan de Lastanosa [trisaïeul de D. Vincencio] lorsqu'il était l'envoyé de l'empereur Charles-Quint » ; un harnachement de cheval et des alfanges enrichies de pierrieres, don de Soliman à D. Pedro de Lastanosa, alors ambassadeur à Constantinople, et frère du don Juan dont il vient d'être question.

La Bibliothèque, fort riche et sans cesse accrue par de nouvelles acquisitions, embrassait presque toutes les connaissances humaines de l'époque : philologie, science, théologie, politique, histoire, géographie ; partout, sur les murs, les pupitres, les médailliers, des statues, des objets d'art, des curiosités de toute espèce retenaient les regards : ainsi l'on pouvait admirer une idole américaine, accompagnée de l'attestation suivante : « L'idole que moi, Fr. Juan Beltran, j'ai retirée de mes propres mains de son autel et de sa niche, et que j'apporte avec moi était appelée par les Indiens *Gholtebhiximi*, ce qui veut dire dieu géant. Elle a

¹ Lettre de Madrid, 8 avril 1636 (*Narración de lo que le pasó, etc...* fol. 172 a). D. Bernardino faisait allusion à un proverbe qui avait cours il n'y a pas longtemps encore à Huesca : « Quien no ha visto casa Lastanosa no ha visto cosa. » La maison de Lastanosa a été détruite il y a quelques années.

la figure d'un chat-huant accroupi et est en pierre ; elle était fort estimée et très puissante chez les Indiens. La nuit avant notre entrée dans la ville, plus de trois mille enfants lui furent sacrifiés par leurs propres parents, et quand les Indiens furent vaincus, comme les prêtres de ce faux dieu se plaignaient, l'idole leur répondit que, comme ils lui avaient fait leur sacrifice avec si peu de dévotion, il ne les avait pas secourus ; et je l'ai entendu parler de mes propres oreilles. Sa niche qui était d'or, de perles, de pierres précieuses, et garnie d'étoffes de grand prix valait plusieurs centaines de mille ducats. Ceci arriva le 3 septembre 1632 ¹. »

Voilà qui devait faire frissonner d'une délicieuse terreur les belles dames auxquelles le maître faisait les honneurs de sa maison !

Il leur offrait d'ailleurs bientôt un spectacle plus aimable, celui de ses Jardins, la troisième des merveilles de son palais. Quatre vers inscrits à l'entrée invitaient les visiteurs à jouir de la beauté et du parfum des fleurs sans y porter une main sacrilège ². On y voyait réunies, en effet, les plantes les plus rares, et le propriétaire se tenait généreusement à la disposition des amateurs pour leur fournir des graines, « qui ne leur coûteront, disait-il, que la peine de les demander. » Il ajoutait avec quelque fierté que c'était lui qui approvisionnait les fleuristes du roi d'Espagne ³.

Huit ménages de jardiniers français, installés chacun dans une maisonnette et auxquels, économe malgré sa splendeur, Lastanosa donnait, pour tout salaire, la nourriture et le vêtement, prenaient soin de ces parterres. Ils y jouaient le rôle de figures grotesques. En dépit des cinquante-huit ans qu'y avait passés le plus jeune, aucun

¹ R. DEL ARCO, *op. cit.*, p. 409.

² « Logren de las flores mias — Los ojos y las narices — La fragancia y los matices — Pero no meras arpias. » *Ibid.*, p. 146.

³ « Aun de flores en este Reino auia tan pocas y comunes, y lo mismo sucedia en castilla pues yo proueo a los Jardineros de su Md. » (*Las tres Cosas singulares... etc.*, p. 146).

d'eux n'était parvenu à parler l'espagnol : seule une femme en avait appris un mot, dit plaisamment Lastanosa, et c'était le mot vin (vino) ¹. Le doyen de la colonie, M. Esquillot, vivait là depuis soixante ans et ne s'était jamais fait la barbe ; et tous ces braves gens, couverts de rides, courbés par l'âge, avaient servi de modèles à des statues peintes exécutées par le Napolitain Michele Angelo et son fils, qui se trouvaient depuis huit ans au service de Lastanosa, à la date où il écrivait sa relation : chaque jardinier, s'entretenant avec sa femme, formait un des huit groupes qui décoraient le pourtour d'une fontaine.

Des animaux vivants, un tigre, un léopard, un lion, un ours, deux autruches animaient les jardins de leur présence ou de leurs eris, tandis qu'un vaste étang où se miraient des statues et sur lequel flottaient de légères embarcations complétait ces splendeurs dont un des familiers de la maison, Gracian, nous a laissé la description allégorique, mais fort exacte, dans son *Criticon* ².

Célèbre de bonne heure, ce musée s'enrichissait sans cesse des dons de ceux qui l'avaient visité, ou des acquisitions qu'effectuait le propriétaire.

Dès le 4 juin 1631, alors que Lastanosa n'avait encore que vingt-quatre ans, Gaston d'Orléans lui écrivait de Paris pour lui demander le dessin de différentes statues qu'il avait chez lui, et en particulier de quatre groupes de carton verni hauts de plus de deux mètres cinquante, qui ornaient la seconde salle de la Bibliothèque : ils représentaient quatre des travaux d'Hercole avec un réalisme surprenant. En remerciement, Gaston envoyait des animaux empaillés : deux lions, plus tard deux panthères, et enfin un soi-disant basilic que Lastanosa suspendit au plafond d'une des salles. Il lui avait également fait présent de fragments de

¹ Lastanosa savait le français ; il avait traduit les *Eléments de chimie* de Jean BÉGUIN, du français, nous dit son fils. (*Habitacion de las Musas, etc.*) ; il pouvait donc s'entretenir avec ses jardiniers dans leur langue maternelle.

² La CRISI II de la 2^e partie du *Criticon* est consacrée à la description des *Prodiges de Salastano* (anagramme de Lastanosa).

diamants ou d'autres minéraux ainsi que de bien d'autres choses ¹.

Les rapports de Lastanosa avec Gaston d'Orléans furent d'ailleurs assez étroits pour que le prince vint incognito, sous condition que son hôte en fût seul averti, passer un mois et demi à Huesca. Il daigna même permettre à Lastanosa de l'accompagner jusqu'à Paris, où il lui fit visiter son palais et ceux du roi de France ². Pendant ce séjour, Gaston avait pris un vif plaisir à causer avec les jardiniers, et en particulier avec M. Esquillot, dont le langage incorrect le divertissait grandement. Il daigna même, pour combler les vides que la mort avait faits parmi eux, en envoyer à Lastanosa d'autres, faits à souhait. Les jardins, l'étang avec son embarcadère et ses statues, avaient provoqué son admiration ; il avait déclaré à son hôte que « le roi de France n'avait rien de pareil à cela, ni à la Bibliothèque, bien qu'il eût une collection d'armes plus considérable ³. »

D'autres personnages de marque avaient honoré Lastanosa de leur visite. Il pouvait se vanter d'avoir reçu le duc de Ferrare, Jean de Médicis, le comte de la Mirandole, le prince d'Esquilache, Jean Borromée, le marquis de Pescara, sans compter, parmi les grands d'Espagne, le connétable de Castille, les ducs de Medina Celi, d'Arcos, de l'Infantado, de Béjar, de Medina de las Torres, de Villahermosa, de Lerma, les marquis d'Aytona et de la Camarasa. Enfin, et pour comble de gloire, le roi Philippe IV était venu deux fois de Saragosse sous prétexte de chasser, et avait déclaré n'avoir jamais rien vu de pareil. La fin du manuscrit manque malheureusement, en sorte que nous

¹ « ...deviendo a su Alteza muchos faoures y mucho de lo que tengo. » (*Las tres Cosas, etc.*, p. 120).

² A quelle époque se place ce séjour de Gaston à Huesca ? Il est antérieur à 1639 ainsi que les deux visites de Philippe IV dont il est question plus bas. On pourrait supposer qu'il suivit la bataille de Castelnaudary (1^{er} sept. 1632) ; mais le 29 septembre Gaston s'était réconcilié avec la cour, ce qui ne s'accorde pas avec la durée d'un mois et demi que Lastanosa lui donne.

³ *Las tres Cosas, etc.*... p. 146.

n'en savons pas davantage sur les visites du roi d'Espagne à Huesca ; mais dans un autre passage, en citant la vingt-cinquième salle de sa demeure, Lastanosa rappelle qu'elle fut habitée par Philippe IV.

Lastanosa entretenait une correspondance active avec des savants d'Espagne ou de l'étranger, se tenant ainsi au courant des occasions, antiquités ou livres, qui pouvaient se présenter ; il nous a conservé le nom de quelques-uns d'entre eux : c'était pour la botanique, à Lyon, Jean-Baptiste Dru, herboriste du roi de France, qui, en 1650, lui adressa le catalogue de ses fleurs, imprimé à Lyon en 1649 ; à Bordeaux, le sieur la Faye, secrétaire de Sa Majesté très chrétienne ; à Paris, P. Morin qui lui envoya, dès leur apparition, ses trois catalogues de tulipes, d'anémones et de renoncules, imprimés à Paris en 1655. A Bologne, il avait pour correspondant le comte Vincenzo Mariscoti qui lui procura la rose de Chine, si rare que, seuls, deux princes d'Italie la possédaient ¹.

Enfin, à Toulouse, il entretenait des relations suivies avec François Filhol : nous ne possédons malheureusement pas les lettres qu'ils échangeaient : nous savons cependant par la relation en vers d'Andrès que les tulipes du jardin de Huesca provenaient d'un envoi de Filhol ².

III

Comment Lastanosa était-il entré en rapports avec l'antiquaire de Toulouse ? A quelle époque firent-ils connaissance ? Il est impossible de répondre à ces questions. Cependant les deux érudits se connaissaient avant 1644, puisque, le 21 mars de cette année-là, Andrès dédiait à D. Antonio Ximénez de Urréa son *Esquisse* de la Bibliothè-

¹ R. DEL ARCO, *op. cit.*, p. 420, note.

² « La copiosa abundancia — Que tiene mas beldad que no fragancia — Los tulipanes que la Francia cria — Y tu curiosidad pródiga embia — Desarrollanse aqui vistosamente. » (*Revista de Archivos*, 1876, p. 244).

que de Filhol, inspirée de l'*Abrégé* que lui avait communiqué Lastanosa.

Peut-être faut-il voir l'origine de cette amitié dans les relations continuelles qu'avaient entre eux les Chartreux des deux côtés des Pyrénées : Filhol était intimement lié avec ceux de Toulouse ; une phrase obscure d'une de ses lettres pourrait même laisser supposer qu'il avait fait partie de leur communauté¹. Ces moines correspondaient fréquemment avec leurs confrères de Saragosse et Filhol leur confiait ses commissions pour Lastanosa qui se trouvait sur le chemin.

La correspondance n'était d'ailleurs pas facile à cette époque de troubles² ; lettres ou paquets s'égarèrent de temps à autre, et l'hiver devait interrompre pendant plusieurs mois la traversée du col du Somport. Ainsi Lastanosa écrivait le 17 avril 1646 à Filhol, qui n'avait pas encore sa lettre le 1^{er} mai, pour lui demander ce qu'était devenu un paquet précédemment expédié de Toulouse.

Il n'est pas douteux que Lastanosa prônait à qui voulait l'entendre les mérites du collectionneur toulousain, qui l'appelait son très cher ami, et dont il avait peut-être visité le Musée lorsqu'il avait escorté jusqu'à Paris Gaston d'Orléans. Ce fut lui qui communiqua son *Abrégé* à Andrès ; en retour, ce dernier adressait à Filhol la relation en vers dans laquelle il décrit la maison de Lastanosa et qui commence par les mots : « Docte Filhol³. »

Andrès avait dédié son *Esquisse* à Don Antonio Ximénez de Urréa ; ce dernier avait un frère, Don Francisco, homme d'église, collectionneur, antiquaire, érudit passionné qui fut

¹ Voir Lettre 3.

² On peut s'étonner que les lettres de Filhol et d'Urréa que nous possédons datent précisément de 1646, année des opérations du duc d'Harcourt en Catalogne, et que les rapports soient restés fréquents à ce moment entre Toulouse et Saragosse.

³ *Descripcion de las antiguedades y Jardines de D. Vincencio Juan de Lastanosa, hijo y ciudadano de Huesca Ciudad en el reino de Aragon. Escribida « El Solitario », Año 1647. Al Doctor D. Francisco Filhol lustre ornamento y elogio de la ciudad de Tolosa. — El Solitario était le pseudonyme d'Andrès comme membre de l'Académie des Anhelantes à Saragosse.*

ainsi tout naturellement amené à se mettre en rapports avec Filhol.

Don Francisco Ximénez de Urréa était né le 28 janvier 1589 à Epila¹ ; il appartenait à la famille des comtes de Bervedel, branche de la maison d'Aranda : c'était le dernier d'une lignée de quinze enfants. Il fit ses études à Calatayud et à Salamanque où il prit le grade de docteur en droit canon. Passionné pour l'érudition, il s'était constitué une Bibliothèque de 3.000 volumes ; un musée d'instruments de mathématiques, de pierres, de parchemins, d'inscriptions, d'antiquités ; enfin une collection de plus de 6.000 médailles puniques, grecques ou romaines. Il avait accru son médaillier par l'acquisition de ceux du duc de Villahermosa et du comte de Guimera, et légua le tout à son neveu Don Francisco Gonzalez de Urréa qui installa ces trésors dans son château de Bervedel. En 1631, il devint Chroniqueur du royaume d'Aragon, à la mort de Bartolomé Léonardo de Argensola, et put dès lors fouiller à son aise les archives de l'État.

En 1645 et 1646, il fut un des vérificateurs des pouvoirs des députés de la noblesse aux Cortès de Saragosse et l'un des rédacteurs des *fueros*. Il s'acquitta si bien de ces fonctions que Philippe IV lui donna l'abbaye de San Victorian. Mais il mourut d'une fièvre maligne le 6 janvier 1647 et fut enterré à Epila.

Il avait écrit un *Discours sur les médailles inconnues d'Espagne* qui fut imprimé à la suite du *Musée des médailles inconnues d'Espagne* de Lastanosa publié à Huesca en 1645² ; il annota aussi un exemplaire des *Dialogues des médailles de D. Antonio Agustin*³, que le numismate Raphaël Trichet du Fresne emporta plus tard en France⁴.

Urréa semble s'être adressé d'abord à Filhol « pour avoir une connoissance particulière de plusieurs auteurs qui ont

¹ Voir LATASSA, *Biblioteca de escritores aragoneses*. T. III, p. 75.

² *Museo de las Medallas des conocidas Españolas. En Huesca, par Juan Nogués. 1645, en 4°.*

³ Tarragone, 1587.

⁴ Voir LATASSA, III, p. 72.

écrit de la politique ». Nous savons que, le 13 novembre 1645, il lui avait envoyé un paquet, sans doute de livres, parmi lesquels devait se trouver son *Discours sur les médailles*¹. Filhol, très flatté, répond qu'il a plus de deux cents ouvrages de ce genre, et, afin de montrer sa bonne volonté, il offre d'expédier, pour être présenté à l'Infant Baltasar Carlos, alors à Saragosse, et que « son très cher amy D. Vincencio Juan de Lastanosa » lui a décrit doué de toutes les perfections, « le Livre des Lois du Sérénissime Don Alphonse roi de Castille ». Il décrit avec soin la miniature de la première page du précieux volume, qui est dans un état de conservation parfait, et prie, soit Urréa, soit Lastanosa, de se charger de la commission. Il n'est plus question de ce présent dans les lettres qui nous restent de Filhol ou d'Urréa. Mais dans le catalogue de la Bibliothèque de Lastanosa se trouve un passage singulier : en énumérant ses manuscrits précieux, après avoir parlé d'un Ezéchiél, présent de Charles-Quint à un érudit et noble Français, et donné par Filhol à Don Juan Vincencio, il cite encore, sans en indiquer la provenance, « les Lois et Ordonnances de Castille du roi D. Henri, sur parchemin, écrites en Avignon l'an 1399². » Or ces Lois et Ordonnances sont bien celles dont parlait Filhol, promulguées par Alphonse XI en 1348 (1386 de l'ère espagnole), huit ans après la défaite des Benimérimés au bord du Salado (1340) et quatre ans³ après la prise d'Algésiras (1344). Le manuscrit décrit par Filhol fut exécuté « en Avignon en 1399 sous le règne d'Henri de Castille⁴ » ce qui explique l'erreur de Lastanosa.

Le précieux manuscrit s'arrêta donc en chemin. On a peine à croire qu'il ait été détourné par Lastanosa qui enfermait sous clé ses propres livres « pour les protéger,

¹ Voir lettre 5.

² *Narración de lo que le pasó, etc.*, fol. 171 b.

³ Le copiste dit : cinq ans, par erreur.

⁴ Il y a là une erreur singulière : en 1399 (ère espagnole), Henri de Transtamare n'était pas encore roi de Castille ; son frère Pierre le Cruel ne fut tué en effet que huit ans plus tard.

disait-il, de la poussière et de certains amateurs qui les posséderaient volontiers sans dépenser les sommes qu'ils m'ont coûté. » Mais le volume arriva sans doute trop tard pour être offert à l'Infant qui mourut à Saragosse le 9 octobre 1646.

La seconde lettre de Filhol est du 28 février 1646. Il a reçu la visite d'un émissaire de Urréa et lui a fait visiter son Musée. Il s'épuise en protestations d'amitié dont, dit-il, « D. Vincencio Juan de Lastanosa, mon très cher ami, ne sera pas jaloux, » et envoie un catalogue de livres qu'il offre d'acheter à Toulouse pour le compte du Chroniqueur : liste intéressante par l'idée qu'elle nous donne de la composition d'une bibliothèque à cette époque. En revanche, il demande qu'on lui prête pendant huit jours la Sicile¹ de Paruta, promettant de la restituer fidèlement, et fait transmettre ses salutations à la Comtesse d'Aranda².

Le 10 mars, nouvelle lettre accompagnant l'envoi de plusieurs livres, et contenant un catalogue d'ouvrages curieux avec leurs prix. Le paquet semble être arrivé le 22 mars au destinataire qui, ce jour-là, chargeait le chanoine Salinas de remettre à Lastanosa un pli venu pour lui de Toulouse et de lui rendre mille grâces pour l'avoir mis en rapports avec un homme si utile. Il s'excusait de n'avoir pas eu le temps de traduire les lettres de Filhol et d'y répondre. En effet, dans le manuscrit de Madrid deux des lettres de Filhol sont accompagnées de leur traduction en espagnol.

Le 1^{er} mai, nouvelle lettre de Filhol à Urréa pour l'aviser qu'il avait envoyé le 3 mars à la Comtesse d'Aranda 150 tailles-douces dont il n'avait pas eu de nouvelles. Il s'apprêtait à lui expédier une cassette d'oignons ou de racines de fleurs, mais il n'a pas cru prudent de le faire.

¹ PARUTA (Filippo). *La Sicilia descritta con medaglie*. Palerme, 1612.

² La Comtesse se piquait de bel esprit. La Bibliothèque Nationale de Paris possède d'elle un traité intitulé : « *Idea de Nobles y sus desempeños, etc...* » (Saragosse, 1644). Dans l'approbation du P. Geronimo Morta on voit qu'elle avait déjà publié à ce moment cinq autres ouvrages.

Filhol jouait de malheur avec les destinataires de ses présents, car, le 29 juillet seulement, Urréa lui répondait en s'excusant du retard sur ce qu'il avait été appelé à Epila par les obsèques de la comtesse d'Aranda. Il avait bien reçu le colis par l'entremise de marchands français qui, disait-il, allaient faire de mauvaises affaires à cause des ordonnances de police interdisant le colportage. Il envoie à Filhol deux livres de la comtesse d'Aranda que ce dernier avait sans doute demandés dans une lettre perdue et, quant au livre de Paruta, il annonce qu'il attend la fin des Cortès pour l'apporter lui-même. Il donne en même temps quelques indications pour l'achat de plusieurs ouvrages portés sur la liste du libraire Michon.

Là s'arrête la correspondance de Filhol et d'Urréa. Celui-ci mourut, comme nous l'avons vu, le 6 janvier 1647, sans avoir pu se rendre à Toulouse, comme il se le promettait.

Ce ne fut pas sans doute le seul ami espagnol dont Filhol fut redevable à Lastanosa ou à Andrés : son nom se retrouve encore dans plusieurs lettres que Don Martin de Angulo y Pulgar¹ adressait de Loja en Andalousie à Andrés. D'après la première, en date du 12 septembre 1646, il semble que Filhol avait écrit à D. Martin pour un motif que nous ignorons ; celui-ci, ne comprenant pas le français, avait envoyé traduire à Malaga la missive de « son ami François Filhol. » D. Martin était, à cette époque, en relations avec Lastanosa dont il recherchait sans doute l'appui pour se faire nommer maître d'armes de l'Infant Baltasar Carlos. Le 24 septembre il s'excuse de n'avoir pas répondu, parce qu'il n'avait pas encore reçu la traduction. Le 1^{er} novembre, il s'étonne de n'avoir pas de réponse à la lettre qu'il avait enfin adressée à Filhol et se demande si elle est arrivée. C'est la dernière lettre où j'aie rencontré le nom de notre Toulousain.

Ainsi le cercle des relations de Filhol allait sans cesse

¹ Martin de Angulo y Pulgar est connu par l'admiration enthousiaste qu'il éprouvait pour Gongora dont il prit la défense dans ses *Epistolae satisfactorias* (1635).

s'élargissant ; il avait sans doute commencé par Lastanosa, puis les amis du généreux érudit avaient suivi : Andrès de Uztarroz, Baltasar Gracian, Antonio et Francisco Ximénez de Urréa, la comtesse d'Aranda, Martin de Angulo y Pulgar, combien d'autres encore qui nous sont inconnus ? N'est-il pas singulier que sa notoriété, si grande en Espagne, ait été presque nulle en France où il est immédiatement tombé dans l'oubli ?

En 1648, dans sa *Vie de saint Orens, évêque d'Auch*¹, Andrès consacrait encore quelques lignes à Filhol : « Ce livre, disait-il se serait accru et enrichi des renseignements que s'offrit à envoyer de Toulouse François Filhol, si la rigueur du temps n'empêchait les communications. Mais sa piété et son zèle me donnent plus que l'espérance qu'il m'enverra des papiers et des manuscrits propres à assurer mon dessein, puisqu'il l'a offert à notre ami Don Vincencio Juan de Lastanosa, qui lui avait envoyé l'Histoire de Huesca, la Défense de la patrie de Saint-Laurent² et d'autres livres pour que le Docteur André du Saussay³ vît combien sa patrie était fondée à soutenir que saint Orens fut le frère jumeau de Saint Laurent martyr. »

Il est probable que Filhol vivait encore en 1662 puisque, dans son *Récit*, Lastanosa parle de lui sans faire allusion à sa mort.

Voilà tout ce que nous savons de Filhol ; les lettres qu'on va lire de lui ne donnent pas une très haute idée de son esprit ni de son style ; le sujet d'ailleurs n'y prêtait guère ; elles permettent toutefois de se former une idée moins vague de ce notable Toulousain, si hautement prisé hors de son pays.

¹ Saragosse, 1648.

² *Defensa de la patria del invencible martyr S. Laurencio, escrinela del doctor Juan Francisco Andres, etc...* Saragosse, 1638, in-4°.

³ André du Saussay, mort évêque de Toul, auteur du *Martyrologium gallicanum*, Paris, 1638.

IV

*Lettres de François Filhol, D. Francisco Ximénez de Urréa
et D. Martin de Angulo y Pulgar.*

Les sept premières lettres sont tirées du ms. 8.389 de la Biblioteca Nacional de Madrid, p. 591, 573, 574, 581, 583, 585, 580; les trois autres du ms. 8.391 de la même bibliothèque, p. 332, 333 et 337.

1.

*Lettre de François Filhol à Don Francisco Ximénez de Urréa.
Sans adresse, date, ni signature; mais l'écriture est celle de
Filhol. Une traduction espagnole de cette lettre se trouve à la
p. 597 du même manuscrit.*

L'illustre Don Francisco Ximénez de Vrréa, Chapelain de sa Majesté Catholique et Chronolog. du Royaume d'Aragon ne se pouvoit mieux adresser que chez moy pour auoir une connoissance particulière de plusieurs Auteurs qui ont escript de la Politique, puis que ma Bibliothèque en est enrichie de plus de deux cens volumes.

Entre autres ie puis me uanter de posséder un Thrésor qui n'a point de prix, sçauoir les Loix du Séréniss^{me} Don Alphonse, Roy de Castille en leur original escriptes sur la peau d'un parchemin merueilleusement bien appresté, où il est représenté au frontispice assis la Courone sur la teste, l'espée nuë en sa main droite, une boule en sa gauche, reuestu d'une robe de pourpre, au fonds d'un fleuron d'or estendu de la main d'un subtil ouurier, avec quatre figures à genoux aux pieds de sa Majesté. Les quatre premières lignes sont brunies d'or de ducat, avec l'enrichissement des bordures pour la décoration de cette fueille, et l'escusson de ses Armes au fonds un peu effacées par le laps des siècles pasez, qui ont deux Anges pour leur support, le tout de miniature Antique. Les titres des Loix de ce Grand Politique sont escriptes en lettres de çinabre,

dont le rouge est aussi beau que le mesme iour qu'il fut escript. La conclusion du Livre in-fol. en est telle :

Dado en las Cortes de Alcalá de Henares veinte et ocho días de febrero era de mill' et treçientos et ochenta et seys años del ñro reynado et a ocho años uencimos a los Reyes de Binamarín de Granada, & a cinco años que ganamos la muy noble cibdat de Algesira. — Paulo post Literis maiusculis ne detur uac̄ : Esse libro fiso escriuir en honrado et discreto uaron fernando Aluarez de Yllescas bachiller en decretos Canonigo de Toledo & Archipreste de Madrid cãdo & familiar continuo cõmensal de mucho honrado en Xpo padre & señor Don Pedro Tenorio por la grã de Dios Arçobispo de Toledo p̄mado de las Españas & chanciller mayor de Castilla. Regnante en Castilla el muy alto & muy poderoso Rey Don Henriq̄ 3 el qal escriui yo Anton Sanches de Ecija En Auignon & Acabilo a XV dias de Abril año del nascimiento de nro saluador. Jhū Xpō de mill et tresientos noventa & nueue años.

Où vous remarquerez, s'il uous plaist, Monsieur, que cest original fut escarté et que la copie en fut escripte en Auignon treze ans apres que ces Loix feurent promulguées, come il appert et par la différence du caractère, et de quelques nottes en marge de la mort de l'Archeueque de Toledé y nommé duquel Fernando de Yglesias estoit la criature, qui en ayant [été] extrait, il uolut que le tesmoignage fût inséré sur une feuille en blanc de l'original, pour en authentifier la copie. Lequel escarté, après plusieurs maistres est en fin entre nos mains avec ce généreux dessain d'en faire un présent au sérénissime Don Balthazar Charles Prince d'Espagne, que don Vincencio Juan de Lastanosa seigr de Figaruélas mon tres cher Amy nous a descript doué de tant de perfections & de grâces que i'en venere le souuenir avec toute sorte d'humiliation et de respect.

J'estime que si son Altesse Royale n'a point ce liure, qu'elle sera extremement satisfaite de luy donner place en ses Archives, où elle trouuera des Documens si précis pour régner avec le commun applaudissement du Ciel & de la terre, que ce ne seront pas de petits aiguillons d'honneur et de uertu que les leçons de ses glorieux Ancestres.

Vous n'aurez donc Monsr qu'à me faire sçauoir si uous en approuuez le don, car assurement, ie bailleray ce uolume à tel que uous me prescrirez pour estre remis ou entre uos mains ou entre celles de Monsr de Lastanosa afin que l'un ou l'autre de uous deux se donne le soing de suppléer à la distance des bornes qui nous séparent pour l'offrir à son Altesse Royale, puisque le luy ayant dédié au

premier mouuement de mon cœur, ie le luy donne encore très uolontiers d'ors et désia pour estre sien en la qualité de son très-humble & très-obéissant seruiteur.

Je vous fairay part aussy du Catalogue de mes Politiques et de tout ce que uous désirerez de mon petit pouuoir, avec l'asseurance de ne laisser passer occasion de uous seruir, sans m'en préualoir. Ce genre d'escrire est recherché des plus sçauans, si bien qu'il n'y a point de Bibliothèque de pardessa recomēdable qui en soit despouruë, puisque les curieux les ueulent auoir à quel prix que ce soit.

Ce que j'ay encore d'extraordinairement rare parmy mes originaux en parchemin, c'est un Liure intitulé *De Regimine Principū*, editus a fratre Ægidio Romano fratrū Hieremit [...] ordinis Sti Augustini, in-fol. qui n'a iamais esté mis sous presse¹, duquel seul il m'a fallu donner cent uolumes diuers, pour le retirer des mains de son auare possesseur, tant j'ay eu de passion pour les productions de l'esprit de cet Eminentissime Cardinal. Que si uous désirez de le uoir & de parcourir ses préceptes, ie uous le presteray très-uolontiers à condition, toutesfois, que j'aye une asseurance fidelle (celle qui doit estre parmy les gens d'honneur ialoux de ces pièces que la rencontre d'une fortune inopinée fait plustost acquérir que les sommes immenses des grands de la terre) de me le rendre et renuoyer dans six mois. D'où M^r uous pouuez inférer de ma candeur et de ma sincérité, puis que ie ne respire que pour m'entretenir avec les personnes de mérite comme uous, et que ie ne recherche rien tant aprez la plus grande gloire de Dieu que de les obliger & de les seruir.

2.

Du même au même; Toulouse, 28 février 1646.

Monsieur, si le porteur qui me donna ure paquet du 13 novembre de l'année passée uous déduit fidellement avec quel respect et quelle ioye ie le reçus l'entretien que ie luy fis l'ayant introduit parmy les merueilles de mon cabinet où il fut aussy estonné que ie me treuuai confus de l'honneur de uostre Amitié. Vous aurez très uiste suiet de croire que ie suis tout à tous et que dans cette uniuersalité ie sçay bien faire distinction des persoēes comme uous Mons^r, que la tige, la naissance, l'éducation, la capacité, l'esclat, le luxe, la dignité et le

1. Filhol a tort de croire le *De Regimine principum* inédit; ce traité fut imprimé pour la première fois en 1473, sans nom de ville, in-folio.

mérite rend recommandable au dellà du commū des hommes de n^{re} siècle. Don Vinçenço Juau de Lastanosa, mon très-cher Amy, n'en sera pas ialoux sans doute, puis que le bien cesse d'estre ce qu'il est à mesure qu'il cesse d'estre communiqué et desparty entre les persoñes qui n'ont rien de plus cher après le culte Divin & le salut de leur Ame et la fidélité à leur souuerain seigr qu'à servir au public, et de se consumer insensiblement pour laisser leurs trauaux à la postérité, qui se doit préualoir de leurs ueilles.

Je suis au reste extrêmement marry que le temps ne uous puisse encore permettre, Mons^r, de faire une iournée de par dessa, pour y iouir du bon-heur de n^{re} présence, mais il est certain que Dieu exaucera enfin les prières de tant de gens de bien qui sousfriront & importuneront le Ciel pour en obtenir la paix, l'union et la concorde indissolubles des deux plus Grands Monarques de l'uniuers. De moy qui ne suis qu'un petit uer de terre, ie n'oublie rien de mon costé pour seconder les mounemens des saintes inspirations qui tendront à un si grand bien, et particulièrement tout autant de fois que ie me présente indigne à nos Autelz pour offrir au Père éternel l'Auguste sacrifice de la messe.

Pour n^{re} Catalogue de Liures, tous excellens et choisis, ie uous enuoye la liste de ceux que M^r Michon a en son pouuoir avec leur prix qu'il rendra reliez en perfection (Je uous fais expédier de Paris la France Métallique¹ où il y a trois tomes in-fol au prix de trois pistoles et demy). Quand aux Centuriations de Magdebourg², difficilement les pourrions nous auoir icy. Je uous rendray uostre Mercure françois entièrement complet, mais on ne ueut pas demordre de quarante et cinquante soulz piece. On m'a promis quelques uolumes detachez du Mercurius Gallo-Belgicus, l'auray un extrême soing de uous procurer uos suittes.

Il y a peu de Bibliothèques en ces cartiers où il y ait plus de généalogies que chez moy, qui fait que lorsque uous en aurez le dénombrement uous en pourrez marquer celles pour lesquelles uous aurez plus d'agrément.

Des Bibliothécaires ie croy en auoir plus de trente comme Bibliotheca Classica Draudii³, et autres, mais pour le présent il n'y en a point parmi nos libraires.

1. Le graveur anversois Jacques de Bie publia en 1636, à Paris, la *France métallique* primitivement intitulée : *Les vrais portraits des rois de France*.

2. *Centuriæ XIII Magdeburgenses historię ecclesiasticę*. Basil. 1559.

3. Georg. Draud, bibliographe allemand, auteur d'une *Bibliotheca classica*, Francfort, 1611, in-4°; autre édition, Francfort, 1625.

J'ay comēcé de uous dresser aussy un inuentaire de toutes les pièces de déuotion des chapelles dédiées à la glorieuse Vierge Marie suiuant leurs fondations diuerses en plusieurs Lieux, où uous aurez une particulière satisfaction. Les histoires des Villes, Contez, Duchez et Principautez qui se treuueront icy uous seront réseruées exactement, soudain que ie scauray quelque Bibliothèque ancienne à Vendre comē il se rencontre parfois. Des Voyages diuers c'est ce que nous auons icy pour contenter sullisamēt u^{re} curiosité, aussy bien que quelques Polytiques dont ie uous enuoyerai le dénombremēt. Enfin ie uous diray en vn mot que ie n'ay rien espargné de parcourir tous les libraires de cette uille où i'ay mis à part les uolumes choisis dont uous ferez un grand estat, mais ie n'ay pas uolu faire [le] passioné afin d'en auoir le meilleur prix qu'il me sera possible pour uous tesmoigner que ie m'offre toute ma uie

Monsieur

Vre très-hūble et très-obéissant seruiteur.

Tolose le dernier de féurier 1646.

FR. FILHOL.

[En marge, en face des mots *Enfin ie uous diray* :] « [Si] La Sicile de Philippe Paruta¹ [est] imprimée en Espagne [ie] desirerois la parcourir; s'il estoit possible de l'auoir [ie la ren]dray fidèlement dans [moins] de huit iours [qu']elle sera en mon pouuoir.

3.

A la suite de la lettre précédente se trouve un fragment sans date ni signature, mais de la main de Filhol. Au dos la suscription :

A l'illustre Seigr

Don Francisco Ximénez de Vrrea Chapelain de sa Majesté Catholiquē & Historiographe du Royaume d'Aragon.

A Saragousse.

« ... pour l'amour de moy, [puis]qu'elles partent de la main d'un cœur qui est à uous.

1. Paruta, secrétaire du Sénat de Palerme, est l'auteur d'une *Sicilia descritta con medaglie*. Palerme, 1612, in-fol.

Des estats et maisons plus illustres de la Chrestienté.

De la noblesse, ancienneté, remarques et mérites d'honneur de la troisième maison de France.

De l'origine et institution de divers ordres de chevalerie¹, etc.

Relation journalière du voyage du Levant par le Baron de Bannau².

Théâtre Royal du Persée français, etc.

Philippi Berterii, etc. Tolosā sive iconū libri 2^o³.

De Indiciis et gradibus profectus in virtutibus opusculum, etc.

Elizabethæ Angliæ Reginae heresin Calvinianā p pug, etc.

Jacobi Sirmundi societ. Jhu, dissertatō⁴, etc.

Historia Belgicorū tumultū, etc.

Inl. Pacij artis Lullianā emendatā lib. 4^{or}⁵.

Delle cose notabili della citta di Venetia lib. 2^o⁶.

Pour le second Tome que nous me demandez, Mousr, des donations pieuses de Miraeus⁷, c'est ce que ie ne pense pas estre encore imprimé, vous conseillant en Amy et seruiteur d'auoir toutes les œuvres de ce grand homme cōme urayement dignes de l'ornement de ure Bibliothèque.

1. *Origine et institution des divers ordres de chevalerie, tant ecclésiastique que profane*, par P. DE BELOY. Montauban, 1604, in-12.

2. *Relation journalière du voyage du Levant Faict et décrit par messire Henry de Beavvay Baron dudit Liev, Et de Manonuille, Seigneur de Fleuille*, Toul, 1608, petit in-8^o.

3. Philippe de Bertier, Président à Mortier au Parlement de Toulouse : *Tolosæ seu Iconum libri II*. Toulouse, 1610 et 1613.

4. Cet opuscule de Jacques Sirmond doit être la *Dissertatio in qua Dionysii Parisiensis et Dionysii Areopagite discrimen ostenditur*. Paris, 1641, in-8^o, ouvrage qui souleva d'ardentes polémiques.

5. Naples, 1631, in-4^o.

6. *Delle cose notabili che sono in Venezia libri duo di Fr. Panouino*. Venetia, 1561, in-8^o. Il existe des rééditions de 1602 et 1604 avec additions. — Les douze ouvrages cités dans cette liste furent envoyés à Urréa le 10 mars. Voir la lettre 4.

7. Aubert Le Mire (1573-1640), mort doyen de la Cathédrale d'Anvers, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'histoire ecclésiastique parmi lesquels le *Codex Donationum Piarum præsertim Belgicarum*, 1624, in-4^o.

ab Auberto Mirœo viro
doctissimo patria Bruxell'
Decano B. Mariâ Aut-
werp. Principū Alberti
& Isabellâ Bibliothecario.

Codex donationum piarū etc , in-8°, tom 2,
nondū, impress.
Notitia Episcopatū orbis Christiani etc. ¹,
in-8°.
Fasti Belgici & Burgundici ² in-8°.
Chronicon Belgicarum ³ in-fol.
Elogia Belgica ⁴ in-4°.
Diplomata Belgica ⁵ in-4°.
Elogia Alberti ⁶ etc. in-8°.
De Rebus Bohemicis ⁷ in-12.
Origines equestrum ordinum ⁸ in-8°.
Origines monasticā ⁹ in-8°.
Geographia ¹⁰.
Bibliotheca ecclesiastica ¹¹.
Elogia Illustriū Belgii scriptorū ¹².

[En travers on lit :]

Je n'ay pas osé fier ces Liures a un home qui m'est tout à [fait] inconnu, mais ie uous les enuoyerai infaliblement par le premier [qui] présentera de la fidélité duquel ie me puisse asseurer.

[En marge, à côté de la liste des œuvres de Le Mire, on lit :]

Un sçavant Pélerin qui me uisita l'année passée en cette saison ne me parloit [que] de uous dont ie n'ay [eu] aucunes nouvelles depuis.

1. Inconnue de Foppens. Peut-être est-ce la *Politica Ecclesiastica sive de statu Religionis Christianæ per totum Orbem Libri IV.* Cologne, 1609, in-8°.

2. Inconnu de Foppens.

3. *Rerum Belgicarum Chronicon a Julii Cæsaris in Galliam adventu usque ad annum 1636.*

4. Inconnu de Foppens.

5. *Diplomata Belgica Libri II.* Bruxelles, 1628, in-4°.

6. *Elogium et Funus Serenissimi Alberti Pii Principis.* Bruxelles, 1622.

7. *Commentarius de Bello Bohemico Ferdinandi II Imperatoris auspiciis.* Bruxelles, 1621, in-4°.

8. *Origines ordinum Equestrum sive Militarium Libri II.* Cologne, 1638, in-8°.

9. *Originum Monasticarum libri V.* Cologne, 1620, in-8°.

10. *Geographia Ecclesiastica in qua Provinciæ, Metropoles, Urbesque titulo Episcopali illustres describuntur.*

11. *Bibliotheca Ecclesiastica sive Nomenclatores VII veteres, etc.,* 1639, in-fol.

12. *Elogia Illustrium Belgii Scriptorum iterum et auctius edita.* Anvers, 1609, in-4°.

[*En Post-Scriptum :*]

Madame la Comtesse de Aranda agréera, s'il luy plaist que ie la saluë par uostre entremise, comë ie fays par ces lignes en la qualité de son très-humble seruiteur.

[*Un feuillet dont le verso est en blanc est joint à cette lettre ; on y lit :*]

Comë l'ay le bonheur d'estre chéry de tous les pères Chartreux de cette uille et que ceux qui m'ont perdu me trouvent uolontiers parmy eux dans leur saincte maison, y ayant rencontré un porteur de Saragosse l'eusse creu trop faillir en uostre endroit, Mons^r, si ie n'eusse pas hazardé ce paquet entre ses mains pour uous saluer. Sur l'impatience du retour de celluy qui me donna le uostre, qu'il me promit de uenir prendre n'en ayant sçeu aucunes nouvelles depuis. Le Sr le Moyne Libraire de Lyon m'ayant donné ces iours passez de uos recomëndations me dit que uous auiez une fois résolu de uous en uenir ensemble de pardessa, à quoy ie uous prie très-humblement de ne penser pas encore, car il ne faudroit qu'une mauuaise rencontre pour me faire mourir de desplaisir. Ce qui n'arriuerait pas en cette uille assurément pour plusieurs considérations, pourroit par malheur arriuer ailleurs uostre chemin faisant, ce que ie ne uoldrois pas pour l'amour de uous pour tout ce que les yeux me sçauoient présenter.

Agréez Mons^r cet aduis salutaire
Et sachez que ure vie ne m'est pas
moins chère que la mienne.

4.

Du même au même. Toulouse le 10 mars 1646.

Suscription :

A l'Illustre Seigr
Don Francisco Ximénez de Vrrea
Chapelain de sa Majesté Catholique &
Chronologiste du Royaume d'Aragon.

A Saragosse.

Monsieur, Je uous enuoye enfin avec un cœur plain d'amour et d'affection les douze petits traictez dont il est fait mention en ma pré-

cédente qui uous aura esté renduë sans doute par l'entremise des PP. Chartreux de Saragousse. Vous m'obligerez de les agréer et de faire estat de celluy qui uous les donne puis qu'il uous est tout à fait acquis.

J'ay baillé au mesme porteur Claude Pontalin un paquet de Gazettes ou extraordinaires en nombre de 185 cahiers que ie n'ay peu auoir à moins d'une pistole de dix Liures qu'il m'a renduë à mesme temps. Vous assurant, Monsieur, qu'il n'y a point de fuielle de Gazette qui ne me couste à moy six Liards dans Paris et trois de port chascune qui est de nostre moïoye quatre soulds et demy. Vostre lettre me fait vne particulière mention de ure désir ayant désia les gazettes de l'an 1643. Icy uous trouuezerez, Monst, tout ce qui s'est passé de recomēdable principalement ez années 1640 avec quelques autres feuilles distinctes et destachées des plus curieuses du temps. J'ay ensuite résolu de trauailler très exactement en tout ce que ie iugeray uous pouuoir estre agréable. Nous aurons au premier iour le tome de la science héroïque¹ que le Sr Michon uous fait apporter de paris à ma recomēdation, la Geographia Nubiæ² et quelques autres non moins rares que curieux. Le donneur de la présente m'a assuré qu'il doit enuoyer son hom̄e de pardessa à qui ie bailleray infaliblement de très bonnes pièces d'estude dignes de uostre recherche et de uos soins, m'ayant encore promis tant il est obligeāt de me rembourcer sur ure parole de l'emploite que ie fairay pour uous, dont ie reste entièrement satisfait, demeurant tout à fait

Monsieur

V^{re} très humble et très obéissant seruiteur

FR. FILHOL.

Tolose, le 10 mars 1646.

[Au verso on lit :]

J'ay donné ordre pour uous recueillir toutes ces harangues funèbres qui se traueront qui uous doneront de grandes lumières pour l'Intelligence de la généalogie de leurs familles.

Vous aurez bientost prest un paquet curieux de ces Imprimez uolans que les gens d'estude recherchent et conseruent avec tant de soing com̄e autant de parties essentielles à l'histoyre du temps.

1. Brunet indique une édition de 1669 (Paris, in-fol.) de *La science héroïque traitant de la noblesse, de l'origine des armes, etc.*, par VULSON DE LA COLOMBIÈRE. Est-ce d'une édition antérieure que parle Filhol ?

2. *Geographia Nubiensis, i. e. totius orbis in septem Climata diuisa Descriptio, rerumque hactenus incognitarum explicatio ex Arabo in Lat. versa per G. Siniotā*, in-4°, Paris, 1619.

Les livres curieux nous sont icy chèrement uendus mesmement dès que l'impression en est entièrement distribuée.

Annales rerum belli domiq̄ ab Austriacis Habsburgiæ gentis principibus a Rodolpho primo usque ad Carolū V. gestarum per Giraldū de Roa¹, etc. chez Mr Bose frippé, le frontispice escript à la main & pur le reste fort net, in-fol. à moins de 10 l.

Statuti di Confaloni². Impression de Rome chez Mr Colomiez, 2 l.

Comentarion Reip. Romanæ, etc., a Wolfango Lazio³. Basilea in-fol. chez Mr Michon, 6 l.

Notitia utraq̄ dignitatum cum Orientis, tum Occidentis vltra Arcadii Honoriiq̄ tempora⁴ in-fol. cum figuris ligneis, 9 l.

Onuphrij Panuini Veronensis Fastorum lib. V a Romulo Rege vsq̄ ad Imperator Cæsar Carolū V Austriæ Augusti⁵.

Ibid. de Ludis sæcularib̄. De Sybillis. De Antiquis Romanorum nominibus⁶.

Ibid. Pristinæ Aquitaniæ Chronicon etc. Marcellini Comit̄is v. c.⁷, in-fol., 6 l.

Hieronymi Mercurialis de arte Gymnastica libri sex⁸ in-4^o cum figuris ligneis, 8 l.

Des Modernes.

Philippus prudens Caroli V Imper. filius etc. a Ivan Caramuel. Antwerp, in-fol. com figuris aënis⁹, 42 l.

Observations sur ledit liure, sans le nom de l'auteur que nous auons descouuert enfin, 4 l. 10 s.

1. Gérard de Roo était bibliothécaire de l'Archiduc Ferdinand d'Autriche. L'ouvrage cité par Filhol fut publié en 1592.

2. *Statuti della Archiconfraternità del Confalone*. Rome, 1633. Cette confrérie, fondée en 1260 pour donner des représentations dramatiques, avait son siège au Colisée.

3. *Commentarium reipublicæ Romanæ illiusque in exteris provinciis bello acquisitis constitutæ LLXII*. Bâle, 1595. Autre édition de Bâle 1605, in-fol. avec gravures sur bois.

4. *Notitia... et in eam Guidi Panciroli commentarium, etc...* Cet ouvrage avait paru en 1593 et 1602 à Venise. L'édition plus complète in-fol. avec gravures sur bois de 1608 doit être celle de Filhol.

5. Il en existe des éditions de Venise, in-fol., 1557 et 1573, 1588.

6. Ces ouvrages sont également d'Onofrio Panvinio : *Libri II de ludis Sæcularibus et antiquis Romanis nominibus*. Heidelberg, 1588, in-fol. — *De Sybillis et carminibus sibyllinis*. Venise, 1567, in-8^o.

7. Cette édition est différente de celle que donna Jacques Sirmond, in-8^o, Paris, 1619.

8. Venise, 1587.

9. Anvers, 1638.

De successione Regni portugalliæ dissertatio juridica¹. Antw. R. H. in-4^o, 2 l.

Généalogie de la Maison Royale de Borbon avec les éloges et les portraits des princes qui en sont sortis² par Mr Charles Bernard, 2 l.

Opere del Cardinal Bentivoglio³, 1645 in-fol. 10 l.

Dell' historia di Pietro Giovanni Castriota libri dodici, ne quali si contengono tutti i mouimenti d'arme, successi in Italia dal 1613 fino al 1634 in-8^o, 2 l.

Historia Universale del Conte Galeazzo Gualdo priorato delle guerre successe nell' Europa dall'anno 1640, 2 vol., 3 l. 10 s.

Nous aurons encore l'histoire des Comtes de Foix, Béarn et Navarre⁴.

L'histoire des Comtes de Carcassonne⁵.

L'histoire des ducs de Bourgogne in-4^o.

L'histoire de Gastinois⁶.

L'histoire de fontebraut, in-4^o.

Historia Sti Martini de Campis.

Historia monastica.

Historia di francia di Homero Tortora da Pesaro, in-4^o, 2 vol. In Venetia, 6. l.

J'oublia dernièrement de uous donner memoyre de ces deux traictez de Miraeus scauoir Origines Cartusianor̄ Monasterior̄ per orbem vniuers ab. Aub. Miraeo. Colonia. In-8^o7.

Imagines et Elogia sanctor̄ Galliaë-Belgicaë, opus Auberti Miraei. Antwerp. 1606 in-fol.

Je n'ay pas osé acheter aucū de ces liures sans ure congé car peust-estre que uous l'aurez en ure Bibliothèque et ie serois marry d'employer mal à propos vostre argent, où pour l'achapt d'iceux i'en fairay assurement come pour moy mesme et encore beaucoup plus exactement.

1. Nicolas Antonio cite un traité *Pro Jure Philippi Regis II. Catholici ad successionem regni Portugalliæ* de Juan Beltran de Guevara, qu'il croit inédit.

2. *Carte généalogique de la royale maison de Bourbon*. Paris, 1634.

3. Les œuvres du Cardinal Guido Bentivoglio (à l'exception des *Mémoires*) furent publiées à Paris, in-fol., en 1645.

4. *Histoire des comtes de Foix, Béarn et Navarre*, par P. OLHAGARAY, 1609, in-4^o.

5. Par P. de Marca, 1633, in-fol.

6. Par G. Morin, 1630, in-4^o.

7. Cologne, 1609.

5.

Du même au même. Toulouse 1^{er} mai 1646.

Suscription :

A l'illustre Seigr.

Don Francisco Ximénez de Vvrea
Chapelain de sa Majesté Catholique &
Chronologiste du Royaume d'Aragon

A Saragousse.

Monsieur, J'ay communiqué ure lettre à Michon, mais ayant parcouru les livres que uous marquez en son Cathalogue avec le rabais que uous prétendez de la soñe marquée au plus iuste prix qu'il les peust donner, il m'a asseuré qu'il n'y pouuoit faire autre chose et qu'il seroit tousiours très satisfait que uous puissiez faire une emploite ailleurs suiuant uos desirs. Il est bien asseuré que lorsque nous achetons les liures en blanc ès imprimeries sans estre reliez qu'on nous fait bien de pardessa cette courtoysie d'un tiers mais nous nous chargeons des frais du port qui sont excessiue-ment grands & de la relieure qui ua pour le moins à demy escu pour chaque tome in-folio. Ainsy pour cent tomes ou uolumes que uous uoldrez de luy sans estre reliez il uous en pourra retrancher cent Liures non autrement. M^r Bose a tenu tousiours son Athlas à deux cens Liures sans que i'en aye peu iamais rabattre un teston. La Bibliothèque de Vignier¹ est si rare que ledit Michon à ma considération et pour uous satisfaire ayant uendu la sieñe en paya trois pistoles à M^r de la Bourgade, chanoine de St-Estienne. Et ainsy du reste où son profit est bien petit. Que si i'ay désiray de parcourir promptement le Liure de Paruta et quelques autres semblables des Colonies des Romains que nous n'auons point icy, mon seul objet n'a esté que pour me pouuoir esclaircir s'il estoit possible des nouvelles difficultez que ie descouure tous les iours en Vos médailles inconnues d'Espagne, ayant fort auancé à les deschiffrer pour l'interprétation à force [du] iour que i'ay tâché à me donner parmy les ombres et les ténèbres qui nous empeschent à discerner purement les merueilles qu'elles nous cachent. Et certes, il faut aduouer, Monsr, que uous auez de si belles choses aux seize piéces grauées des originaux

1. *Bibliothèque historique* de Nicolas VIGNIER, 1588.

de ure Cabinet que i'ay résolu de uous en rendre bon conte s'il plaist à [Dieu] au plus tost qu'il me sera possible.

J'escrivis à Madame la Comtesse de Aranda par l'entremise du Sr Cubero, marchand de Saragousse, le 3 mars dernier, avec un petit rouleau de 150 feuilles de taille-douce que ie luy enuoya dont ie n'ay pas sceu des nouvelles depuis. J'auois résolu ensuite de faire un présent d'une cassette d'oignons, bulbes ou racines des fleurs que nous auons de pardessa à ma susdite Dame Comtesse, mais aux difficultés qu'il y a de la remise et l'incertitude qu'il y a aux affaires du monde pour la fidélité qui est si rare parmy les hommes, ie m'en déporteray à mon grand regret. Don Vincencio Juan de Lastanosa m'a escript en datte du 17 autil dernier, qui n'a receu rien de tout ce que ie luy ay enuoyé, non pas mesme, le paquet que l'osa uous adresser, sur l'assurance de l'estime que uous faites de ce Cancilier, et du mérite que ses qualitez lui donnent parmy les sçauans & les Antiquaires, mais ie ne Laisseray pas pourtant d'estre tousiours

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant seruiteur,

F. FILHOL.

Tolose le 1^{er} may 1646.

6.

Réponse de D. Francisco Ximénez de Urréa à une lettre de Filhol, postérieure sans doute à la précédente. Saragosse, 29 juillet 1646. Sans signature, non autographe.

Recibi la Carta de Vm que traxeron los mercaderes desta Ciudad i yo estaba en Epila en las onras i entierro de mi señora la Condesa de Aranda como Capellan de su casa por Nacimiento, obligacion i voluntad, i assi Vm la encomiende a dios : los mercaderes llegaron en ocasion desta tierra no buena por auer echo nuevas pragmaticas los Consules de esta Ciudad i no poder llebar por las Calles ni a las Casas de los Caballeros las mercadurias i asi no tendran el despacho que yo les deseo. Esta junta de Brazos i Cortes me tienen fuera de mi Natural, i no puedo tener tiempo pára ocuparlo en lo que mas deseo. i sera siempre en obedecer à Vm i serbirle en todas ocasiones. que me conosco obligado por tantos caminos. auiendo dicho auia portador para esta Ciudad volbi tercera vez a leer su Carta de Vm i alle en ella le faltaban los dos libros primeros de mi sñra la Condesa e se les entre-

gue luego. No me pareció azer lo mismo del libro de paruta por aguardar se acaben estas Cortes. i llebarlo yo en persona como tengo ofregido. i quando yo no sea lo llebaran estos mercaderes. que no tardaran mucho. Siempre tengo la memoria de los libros del señor Michon que son todos a mi voluntad. i si los tiene aunque sean a los precios grandes que me embio los tomare los que yo señale en su memoria i particularmente. las obras de Belleforest¹, de Viñer². Historia de leon. Historia de luis XIII³. Vida del Cardenal Richelieu. Scriptorum Angliæ³ volumenes. fol.[ed.] londini⁴[.....] a 29 iulio. 1646.

7.

Extrait d'une lettre de Don Francisco Ximénez de Urréa à Don Francisco Andrés de Uztarroz. Saragosse, mercredi 22 mars 1646.

... Al Sr Salinas entregue el pliego que uino de Tolosa para D. Vincencio por no aguardar [mas] al Correo. He tenido grandes memorias de libros i me prometo felicidades grandes. Todo se deve al Sr Don Vicencio a quien escribo. Vm de mi parte le de grandes recados porque de su mano auia de tener yo semejantes Empleos. No imbio las Cartas originales porque no he respondido a ellas i el trasladarlas auia de costar muchas oras de empleo...

8.

Extrait d'une lettre adressée de Loja le 12 septembre 1646 par Don Martin de Angulo y Pulgar au Docteur D. Francisco Andrés de Uztarroz.

« ... No respondi à Vmd al correo passado creyendo poder lo hacer este en todo, porque vnos franceses se ofrecieron traducirme la carta, i elogio, i no aviendome contentado todo lo e remetido a Malaga, porque yo no entiendo la lengua, y assi no podre responder a nro amigo francisco filhol, hasta que vengan; estimarle he si mucho entretanto

1. Sans doute ses *Annales de l'histoire de France*, 1602, 2 vol. in-fol.

2. Sur Vignier, voir lettre 5.

3. Sans doute l'*Histoire de Louis XIII*, par Charles BERNARD, 1646.

4. *Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui in lucem editi a Scailio*. Londini, 1596, in-fol.

sus afectos i a vm el cuydado que tiene de onrarme, i solicitarne amigos, i mas de tanta estima, i vtilidad porque beso mil veces sus manos... »

[Il demande à la fin de la lettre à être nommé maître d'armes (des-treça) de l'Infant Baltasar Carlos].

9.

Du même au même. Loja, 24 septembre 1646.

« ... por no auer llegado la traduccion de Malaga no respondo a nro Franco Filhol... »

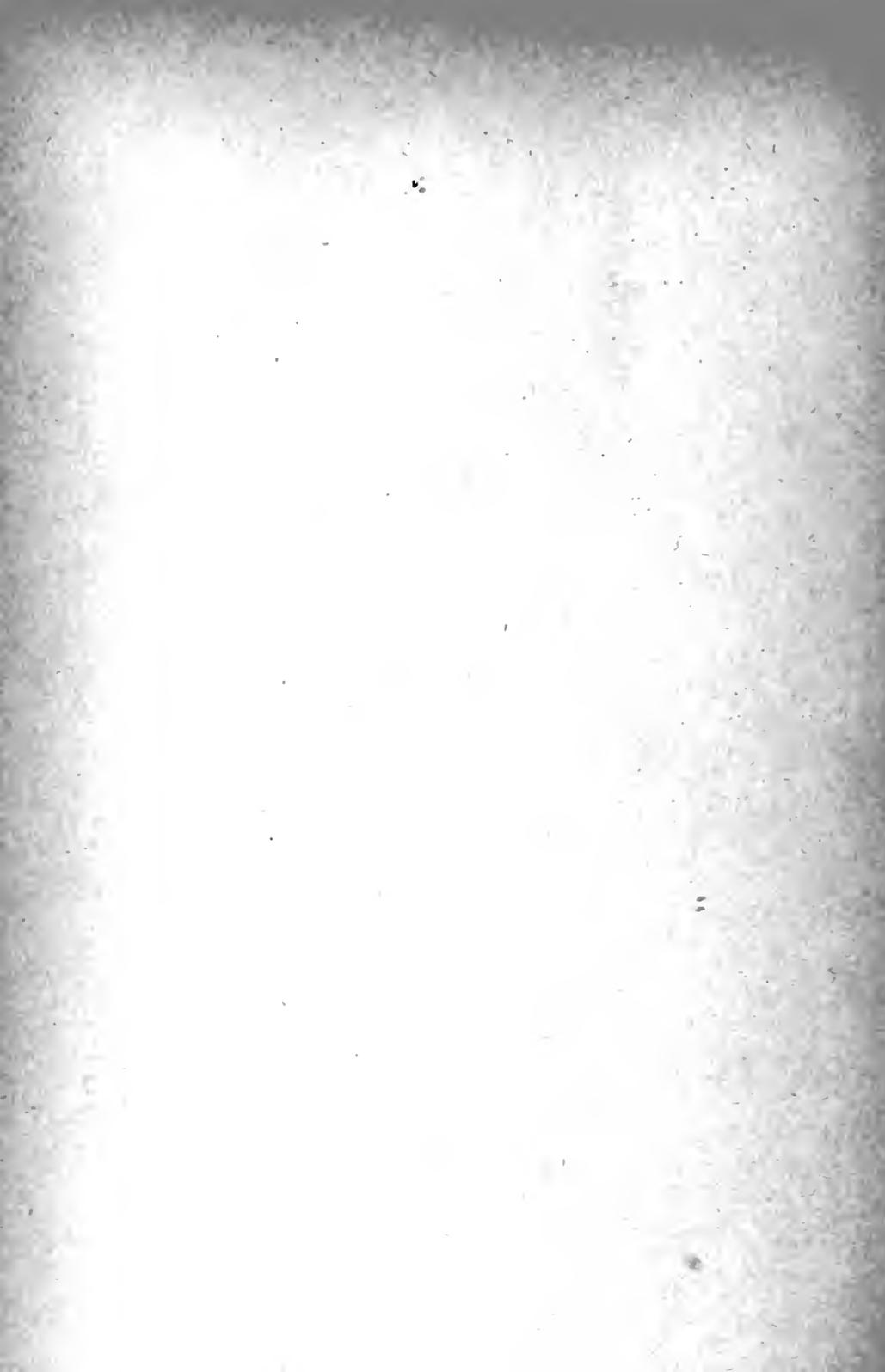
10.

Du même au même. Loja, 12 novembre 1646.

« ... Segun la cuenta desde que escriui a Vm i remiti carta para nro Franco Filhol ya tarda la respuesta o no llego la mia Si esto es me auise Vm porque la reitere... »

Chartres, 9 mai 1911.

Ad. COSTER.



SEIGNELAY
CONTRE LES PROTESTANTS

(Suite)

CHAPITRE III

**Les demandes de l'Assemblée du Clergé
(1^{er} mai-18 octobre 1685)**

L'Assemblée — de celles que le clergé de France avait coutume de tenir tous les cinq ans pour arrêter sa politique générale et discuter le don gratuit — s'ouvrit avec les premiers jours de mai 1685 à Versailles. On sait quels débats s'étaient engagés en 1682 au sujet de la Régale et comment l'apaisement s'était ensuite produit. Louis XIV, entièrement réconcilié, était maintenant en coquetterie avec l'Eglise. Ayant comme elle à cœur la réunion des réformés, il lui laissa formuler des vœux à ce sujet comme elle l'avait fait précédemment, surtout dans l'Assemblée qui avait eu lieu dix ans plus tôt¹.

« Le 21 de juillet [1685], dit Sourches², les prélats... vinrent faire au roi leur dernière harangue au sujet de la religion. Le coadjuteur de Rouen, frère de M. de Seignelay, prit la parole et fit un parfaitement beau discours. » Notre secrétaire avait déjà examiné les demandes de concert avec le roi et les avait fait inscrire avec les résolutions corres-

¹ 5-17 août 1675 (O¹ 19, 181 ; 213 v^o).

² *Mémoires*, I, 271.

pondantes dans le registre officiel dont il avait le soin, pour s'en inspirer. Elles dirigent en effet la politique religieuse du secrétariat de mai à octobre 1685, moment de la révocation. — Un fait est remarquable : la délibération royale s'est faite le 9 juillet, mais Seignelay, soigneusement tenu au courant, n'a pas attendu cette époque pour proposer à son maître quelques-unes des mesures sollicitées les plus pressantes, et satisfaire ainsi l'Assemblée avant sa dislocation.

Educations catholiques.

Commençons par deux articles intéressant les conversions d'enfants, sujet à peu près épuisé. Il s'agit (art. 14) de faire élever les enfants de veuves catholiques dans cette religion. On n'y avait pas songé jusque-là et on l'accorde sans difficulté. C'est l'objet de la déclaration du 12 juillet 1685, qui ne vise toutefois que les sujets n'ayant pas atteint quatorze ans ¹. — Seignelay est amené par l'interdiction pour eux faite des tuteurs protestants, à écarter ces mêmes tuteurs de tous les orphelins de la religion réformée : c'est décréter leur conversion. — Il encourage dans ce sens l'initiative privée, ordonnant des secours à la demoiselle de Gramont qui amène de Danemark sept enfants pour les instruire ². Il demande au procureur général du Parlement de Paris et à plusieurs intendants leur avis sur les mesures à prendre concernant l'éducation des jeunes réformés ³.

En revanche, il se laisse enlever par Louvois et Château-neuf le mérite — aux yeux du roi — de deux déclarations concernant les baptêmes ⁴. Cela ne l'empêche pas de répondre à l'article 6 des demandes du clergé par une formule d'attente : on voulait la permission, pour les curés des lieux où il n'y a pas d'exercice public du calvinisme, de baptiser les enfants de ce culte : c'est « à examiner favorablement ». Seignelay ne fait pas de surenchère courtisanesque.

¹ O¹ 29, 316.

² Septembre-octobre 1685 (O¹ 29, 432 et 439).

³ 27 octobre (Fr. 17420, f^o 149 ; TT 430, pièce 96).

⁴ 22 mai 1685 (fr. 7044, f^o 111) et 16 juin 1685 (fr. 7044, f^o 114).

Charges interdites.

L'Assemblée voudrait voir s'étendre le cercle de gens établis dont on exige la catholicité (art. 12). — Qu'il soit défendu aux réformés de faire profession d'*avocats* ! — Ce serait peut-être priver quelques honnêtes gens de leur gagne-pain : on déclare seulement, le 11 juillet 1685, qu'il n'en sera plus reçu¹. Le même sort frappe les *médecins* le 6 août, quoique l'Assemblée soit muette à leur sujet². Quant aux *libraires* et *imprimeurs* (art. 16), ils sont purement et simplement interdits, sans doute en considération de leur plus court apprentissage. On défend, selon l'article 17, de vendre aucuns livres concernant la religion incriminée qui ne soient paraphés d'un agent spécial du roi. Seignelay y ajoute par un édit, dont Harlay avait établi le projet, la défense bien naturelle de « prescher ny composer aucuns ouvrages contre la R. C. » (août 1685)³.

L'article 21 voudrait interdire aux réformés « de tenir logis, hostelleries ou cabarets ». Seignelay n'en voit pas la nécessité, redoute les incommodités d'un tel ordre, s'y oppose.

La revendication par les catholiques de toutes les charges municipales (art. 20) a été déjà approuvée, mais on refusera d'enrayer le commerce des villes en majorité protestantes par l'obligation de donner au moins la moitié des places aux catholiques dans les maîtrises (art. 15). — Par contre, on a déjà rejeté tous les protestants des fermes des domaines et des fermes ecclésiastiques (art. 26) et l'on pense plus tard interdire aux réformés toutes fonctions judiciaires ou financières (art. 25). — Le secrétaire commence même par défendre « aux *juges, avocats* et autres officiers de judicature d'avoir des *clercs* de la R. P. R. »⁴. Presque en même temps, il décide que les officiers des cours de justice dont les femmes font profession de la

¹ O¹ 29, 315 v^o.

² O¹ 29, 388.

³ Fr. 17420, f^o 128 ; O¹ 29, 410.

⁴ Déclaration du 10 juillet 1685 (O¹ 29, 313).

R. P. R. « ne pourront connoître d'aucuns procès auxquels les ecclésiastiques et nouveaux convertis auront intérêt ¹. » Ce n'est pas la dernière fois que Seignelay daignera compter avec les femmes.

Enfin, il somme les persécutés de ne plus avoir de *domestiques catholiques* « à peine de 1.000 livres d'amende ². » Inspirée encore par le clergé, cette mesure avait pour but de soustraire tout orthodoxe moins à des influences néfastes qu'à un état d'infériorité marquée envers un protestant (art. 7).

Mais Louis XIV ni son ministre ne laissèrent toucher aux droits féodaux comme à des privilèges de commerce. Les prélats de l'Assemblée voulaient en effet « faire rendre à tous seigneurs ayant fiefs ou arrière-fiefs de la R. P. R. leurs titres depuis 1650... jusqu'à présent » (art. 10).

Les représentants du clergé sont muets sur les gens de mer. Ils estimaient sans doute que Seignelay avait déjà suffisamment montré sa volonté de les convertir. Il continua à s'y employer, approuvant qu'on réduisit « la plus-part de ceux qui ont servy ci-devant d'officiers à la condition de simples matelots », qu'on diminuât le nombre de matelots réformés qui avaient la paie d'officiers marinières de façon à les toucher à la fois « par l'honneur et par l'intérêt ³. » Les *officiers de milice* furent traités avec plus d'égards, mais tous les *jurés des sels* furent convertis de gré ou de force avant le 28 août ⁴.

Lutte contre le culte.

Quatorze articles sur vingt-neuf ont dessein de porter entrave à l'exercice de la religion réformée. — Nous mettons à part le vœu tendant à interdire aux protestants le mariage aux degrés prohibés par l'Eglise (art. 24) : on ne

¹ 11 juillet (O¹ 29, 340).

² 9 juillet 1685 (O¹ 29, 313).

³ 24 mai et 30 juillet 1685 (Mar., B² 55, 235 ; 52, 243 v^o ; 55, 205 ; 406).

⁴ Mar., B² 55, 382 ; 381 v^o.

voudrait pas que la religion poursuivie offrit plus de facilités que l'autre à ses adeptes. Le roi promet d'y « faire considération ».

La toute première faveur réclamée par les évêques fut l'interdiction du culte réformé dans les villes épiscopales ou archi-épiscopales avec la démolition des temples. — « Il n'y a plus que quatre villes... dans ce cas et on va les délivrer », écrit Seignelay en passant l'ordre à ses collègues. — Même interdiction est demandée et accordée pour les lieux et seigneuries ecclésiastiques (art. 2) ; mais avant d'agir, les intendants doivent faire un relevé des exercices dans cette situation (11 juillet 1685) ¹. — Mêmes demandes pour les terres et domaines du roi, et encore contre les seigneurs de haute justice qui ne relèvent pas directement de lui (art. 3 et 4). Celles-ci semblent moins justifiables : Seignelay approuve évasivement, entreprend peu avant l'édit révocatoire. — En attendant il se fait adresser des rapports détaillés sur l'état intérieur des temples, sur les distinctions de places qu'on y observe ².

La démolition des temples dont le voisinage est gênant pour les églises et chapelles est déjà effectuée (art. 5), mais le secrétaire trouve d'autres prétextes à ce genre d'exécutions, comme la célébration de mariages entre catholiques et religionnaires, la prononciation en chaire de discours séditieux ³.

Le clergé voudrait interdire aux protestants l'assistance au prêche dans une autre province que la leur (art 9). Dans ce sens, Seignelay irait plus loin et assignerait comme limite le baillage ou la sénéchaussée, ce qui reviendrait à interdire absolument le culte à un grand nombre de sujets. Ce serait là du reste une bonne mesure de police. Comme il l'explique à de Bezons le 27 juin, l'exercice étant interdit dans beaucoup de lieux, il se produit dans ceux qui subsistent une affluence dangereuse aux jours de prêche. Ne

¹ O¹ 29, 342.

² TT 240, XV ; TT 261, 121.

³ O¹ 29, 287 ; 461 sqq. (Déclaration du 8 juin, lettres diverses). Cf. Mar., B² 55, 51 ; 369.

pourrait-on empêcher ces déplacements ? Y aura-t-il des protestations graves ? Qu'en pense-t-on à Orléans ?... Au bout d'un mois les hésitations sont levées et la déclaration paraît ¹. — Au même moment un *ordre du Roy* interdit l'accès du prêche de l'île de Ré à tous les habitants des côtes voisines pour prévenir les dangers causés par l'affluence des bateaux ².

C'est aussi par mesure vexatoire et par mesure d'ordre que le roi et le clergé s'entendent sur la défense à faire aux réformés d'avoir des cimetières dans les lieux d'où l'exercice est proscrit, sauf à leur en laisser à la campagne (art. 19).

Quelques dispositions financières qui dépouilleraient trop injustement les ennemis de l'Eglise sont refusées ou en partie accordées seulement (art. 8, 22, 23).

Contre les ministres, les nouvelles réclamations ont reçu déjà satisfaction ou bien n'en auront pas le temps (art. 11, 13, 28). Seignelay s'inspire seulement de leur esprit en étendant la défense d'exercer plus de trois ans dans le même lieu aux ministres des châteaux et maisons de seigneurs ³, en défendant à tous d'habiter à moins de six lieues des villes où l'exercice a dû cesser ⁴, en faisant arrêter les protestants qui s'assemblent secrètement à Paris ⁵.

Il médite des mesures plus graves, mais non avant d'avoir tous les renseignements possibles. Il faut remarquer la circulaire du 18 juillet demandant — par enquête secrète — l'inventaire complet des exercices publics, réels ou personnels, avec le nombre approximatif des participants ⁶, la lettre du 10 octobre à la Reynie qui réclame, outre le nom des chefs de famille assidus au consistoire de Charenton, le dénombrement des huguenots de province actuellement réfugiés à Paris ⁷. Ceci se traduit le 15 octobre

¹ O¹ 29, 375 v^o (25 juillet).

² Mar., B² 52, 239 (22 juillet).

³ 13 juillet (O¹ 29, 317 v^o).

⁴ 5 août (O¹ 29, 404 v^o).

⁵ 3 octobre (O¹ 29, 441 v^o).

⁶ O¹ 29, 351 v^o.

⁷ O¹ 29, 449. Cf. Mar., B² 57, 63.

par un ordre général d'expulsion, dont la non obéissance pourra coûter 1.000 livres d'amende et plus ¹. Paris offrait en effet aux persécutés un abri plus sûr que le reste du royaume. Il fallait le leur enlever.

L'Assemblée réclamait encore pour les curés l'autorisation d'accéder au chevet des mourants pour tenter leur conversion *in extremis*, ce dont Seignelay prenait note ². — Pour les nouveaux convertis, elle sollicitait des privilèges trop gênants, qu'il refusait ³; et contre eux, — s'ils ne faisaient plus profession d'aucune religion, — des amendes qu'il promettait d'édicter (art. 23 et 29).

Les premiers dragons.

Ce que le Clergé ne demandait pas, — on comprendra les raisons de son silence, — c'étaient précisément les mesures les plus efficaces : l'argent, la contrainte par les armes.

Rien de particulier pour cette période en ce qui concerne l'achat des consciences : le prix monta jusqu'à mille et 1.200 livres pour celles des gentilshommes un peu considérables ⁴.

Quant aux dragons, nous les voyons agir pour la première fois vers cette époque sur le fief de Seignelay et de son aveu. Car, peu avant sa destitution, l'intendant Demuin les avait lâchés sur l'Aunis et la Saintonge malgré les défenses répétées de son supérieur ⁵. A présent, celui-ci n'arrête plus leurs opérations : mais les a-t-il commandées ou doit-il les subir ? — Ceci plutôt que cela, semble-t-il, car ne va-t-il pas le 17 juin préconiser au gouverneur de la Rochelle « le party de la douceur » comme étant « assurément le meilleur qu'il y ait à prendre » ⁶, et le 6 août repousser les sollicitations du nouvel intendant

¹ O¹ 29, 464 v^o.

² O¹ 29, 355 ; 389 ; 432.

³ Mar., B² 55, 369 ; 533 v^o. Fr. 7044, f^o 165.

⁴ Mar., B² 55, 389 ; 435.

⁵ Eug. et Em. Haag, *La France protestante*, t. VII, Paris, 1857, in-8^o, p. 417, col. 2, note 1.

⁶ Mar., B² 55, 295.

de Rochefort, Arnoul, qui, comme son prédécesseur, réclame les troupes avec insistance, parce qu'il sait combien elles réussissent ailleurs. A lui et au roi, le ministre expose qu' « il y a cette différence entre ceux qui sont esloignez des costes et ceux qui en sont proche, que ces derniers peuvent bien plus facilement prendre la résolution de s'en aller ¹. »

Mais comment résister davantage à l'entraînement général, aux ordres du maître ? Les dragonnades doivent commencer peu après dans le *département* de la Marine, et ce n'est pas le ministre qui doit les ordonner, car nous n'en avons par lui que des nouvelles indirectes. Les premières ont lieu vraisemblablement dans le courant de juillet, car à cette date les nouveaux catholiques, par un avis adressé à Arnoul, menacent d'attenter par représailles aux vaisseaux et aux magasins de Rochefort ; on doit renforcer les corps de garde de 200 hommes ². Le 28 août, Seignelay recommande de continuer les missions *pendant les rigueurs* « pour donner un honneste pretexte à ceux qui se convertiront de le faire avec connoissance de cause ³. » Le 17 septembre, il prescrit la plus grande prudence dans l'emploi des garnisons ⁴. Le 10 octobre, il observe qu'il est inutile de soudoyer ceux qui ont attendu les soldats pour se convertir ⁵. Une dépêche à Arnoul, datée du 9 septembre, est plus explicite que les autres : en voici la teneur : « Sa Majesté... n'a pas jugé à propos d'envoyer à présent des troupes dans les isles et costés de la mer où sont tous les matelots, et elle veut seulement que vous vous serviez des dragons dans l'estendue du païs d'Aulnix en la manière qui vous sera expliquée *par M. de Louvois*, en attendant qu'il envoie des bataillons d'Infanterie pour passer l'hiver dans ladite ville de la Rochelle et dans les autres endroits de la coste maritime. Ainsy vous voyez qu'on remédie par

¹ Mar., B² 55, 368 v^o-370.

² Mar., B² 49, 262 v^o-263.

³ Mar., B² 55, 381 v^o.

⁴ *Ibid.*, 406 v^o.

⁵ *Ibid.*, 448 v^o-449.

là à l'inconvénient dans lequel vous avez appréhendé qu'on ne tombast de rendre les religionnaires trop fiers et de faire croire qu'on les a mesnagé. A l'esgard de l'isle de Ré, Sa Majesté y enverra un nouveau bataillon et on fera des détachemens de soldats de la garnison pour les envoyer dans les maisons des dits religionnaires ¹. »

Les opérations s'étendent bientôt à une grande partie de l'intendance : M. de Boufflers fait merveille à Royan avec deux compagnies de cavalerie ².

A cette même époque, les autres provinces dépendant de la maison du Roi semblent encore préservées de la soldatesque. En Saintonge, le foyer huguenot était trop intense : il a fallu en disperser plus brutalement les cendres, et l'on peut croire maintenant que tout est prêt là aussi pour la révocation impatiente.

CHAPITRE IV

L'édit révocatoire et son application (18 octobre—fin décembre 1685)

Ses auteurs.

L' « Edit du Roy portant interdiction de l'exercice de la Religion Prétendue Réformée dans le Royaume » et révoquant celui de Nantes figure à son rang chronologique dans le registre des expéditions du secrétariat de la Maison du Roi : il porte le visa du chancelier le Tellier et la signature du fils « Colbert » ³. D'autre part, nous avons une lettre de le Tellier à Harlay, du 20 octobre 1685, ainsi libellée : « Le commis de M. de Seignelay a adressé à mon secrétaire de la part de son maistre l'Edit portant suppression de celui de Nantes pour me le présenter à l'effet de le sceller ⁴. »

¹ Mar., B² 55, 388.

² Lettre de Bonrepos du 17 septembre (Mar., B³ 48, 307 v^o).

³ O¹ 29, 465.

⁴ Fr. 17420, f^o 144.

Il n'est donc pas douteux que Seignelay en ait été le *signataire* et l'*expédientaire*. Il n'en fut pourtant pas le *réducteur* : ainsi que Louvois en témoigne¹, ainsi que l'assure également l'auteur bien informé de *l'Histoire de l'Edit de Nantes*², c'est le marquis de Châteauneuf qui le « dressa ».

Nous pouvons prouver que Seignelay n'en fut pas non plus l'*inspirateur*. En effet, quand la révocation paraît, elle ne surprend personne on la sentait dans l'air depuis longtemps. L'édit d'Henri IV « étoit déjà presque tout révoqué article par article... Il ne restoit de l'Edit que cela seul qu'il n'étoit pas formellement révoqué³. » Et on lit dans un ouvrage imprimé à Cologne en 1684 : « Ces Messieurs [du clergé] ayant donc formé le dessein de faire abolir l'Edit de Nantes et d'éteindre la Réformation, on a pensé aux moyens pour y parvenir, et l'on a cru que l'importance et la délicatesse de la matière requéroit de la prudence⁴. » — Or nous venons de voir Seignelay tout récemment encore se prévaloir du fameux Edit, accuser officiellement les protestants d'y faillir, en « compléter » certaines dispositions, il aurait dû dire : modifier. Mais ce langage prouve qu'il n'est pas partisan d'une cassation formelle et avouée. On ne fortifie pas ce que l'on veut détruire. Sans doute il est d'avis autant que tout autre à la cour qu'il faut anéantir l'hérésie, et pour cela révoquer l'acte qui la maintient en France, mais il voudrait le révoquer sans le dire, le ronger « article par article » comme il a commencé à le faire, parce qu'il n'estime point que Louis XIV doive reprendre publiquement la parole donnée par son aïeul : et cela non par scrupule de conscience, mais par raison d'Etat. — Il doit conseiller cette conduite, espérer y maintenir le roi : autrement, comment expliquer cette mesure prise par lui encore en juillet 1685, inutile

¹ Cf. CLÉMENT, *La police sous Louis XIV*, 1866, p. 267.

² Tome III, 3^e p., 1695, in-4^o, p. 865.

³ *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III, 3^e p., p. 731-732.

⁴ *Estat des Reformez en France*, in-12, t. I, p. 132. — Voir aussi VILLENAVE, *Introd. aux Mém. de NOAILLES*, I, 166.

s'il prévoit l'imminence de la révocation, en vertu de laquelle seront déplacés au bout de trois ans d'exercice en un même lieu les ministres attachés à des maisons de seigneurs¹ ?

En fait peut-être n'est-il pas le confident des secrets desseins de ses rivaux, du clan de Louvois et du père La Chaise. Peut-être ne peut-on prévoir en septembre même les deux circonstances qui précipitent l'éclosion du grand projet de ce parti : d'un côté le succès écrasant des dragonnades furieuses ordonnées par Louvois, qui, le 9 octobre, apprend à la cour émerveillée la conversion entière d'Uzès après celles de Nîmes et de Montpellier, le 13 celle du Poitou et de Grenoble, le 16 celle de Lyon avec un éclat particulier ; d'un autre côté la maladie pressante du chancelier Le Tellier « accablé d'infirmités et d'années », qui « craignoit de mourir avant que ce coup fût frappé » et voulait avoir la gloire de signer cet acte². Devant ce progrès inespéré des conversions qui ôtent aux gouvernants toute crainte de résistance, devant cette supplication d'un mourant, les hésitants s'inclinent : le nouvel édit est signé le 18 octobre : le Tellier meurt satisfait à quelques jours de là.

L'esprit de l'édit.

Ainsi la politique du coup d'éclat triomphait. Ses partisans pensaient, contrairement à Seignelay, qu'il était plus digne du grand roi d'affirmer clairement et hautement sa volonté que de la dissimuler plus longtemps dans le fouillis des déclarations timorées et peu sincères. Ils croyaient aussi sans doute, par cette action décisive, terminer toute la campagne ; en cela l'événement leur donna tort. Une phrase allait ruiner leurs espérances.

Le nouvel édit se résume ainsi : interdiction de l'exercice du culte réformé en France et démolition des temples ; expulsion des ministres non convertis et grandes faveurs

¹ O¹ 27, 317 v^o.

² *Hist. de l'Édit de Nantes*, III, 2^e p., 1695, p. 862.

promises aux autres ; baptême et éducation catholiques imposés aux enfants ; défense d'émigrer et amnistie assurée aux rentrants ; enfin dernière disposition dont voici l'extrait essentiel textuellement rapporté : « Pourront au surplus les dits de la R. P. R... demeurer dans les villes et lieux de notre royaume... et y continuer leurs commerces et jouir de leurs biens sans pouvoir estre troublés ny empeschés sous le prétexte de ladite religion... » (Art. 11).

Quelle intention honnête ou cachée, quel sentiment passager ou profond avait présidé à l'adoption de cet article accordant la liberté de conscience aux protestants subsistants ? Peut-être l'envie d'atténuer l'audace des autres articles ou bien d'exalter la clémence du roi sans qu'il en coûtât beaucoup, puisqu'on croyait, depuis l'arrivée des dernières statistiques, le nombre des irréductibles infime ; peut-être une concession au parti des Colbert ? Quoi qu'il en soit, le résultat ne se fit pas attendre : « Le bruit de cette révocation, dit le « dragonneur » de Noailles...,¹ a extrêmement changé les dispositions des peuples... J'apprends qu'ils changent de résolution et préfèrent demeurer dans la religion sans exercice au parti qu'ils étoient sur le point de prendre... Il est certain que la dernière clause de l'Edit... va faire un grand désordre. » Et l'intendant du Languedoc, Bâville : « Cet édit, auquel les nouveaux convertis ne s'attendoient pas, principalement à la clause qui souffre — et qui fait deffenses d'inquiéter — les religionnaires, les a mis dans un mouvement qui ne peut être appaisé de quelque tems. Ils s'étoient convertis la plus [part] dans l'opinion que le Roi ne vouloit plus souffrir qu'une religion dans son royaume ; quand ils ont vu le contraire, le chagrin les a pris de s'être si fort pressés et cela les éloigne quant a present des exercices de notre religion². » — Ainsi l'édit révocatoire, loin de provoquer de nouvelles conversions, était la cause de défections graves : il marquait un pas en arrière.

¹ *Mémoires*, I, 276.

² Fr. 7044, f° 182.

Son application.

Aussi Louvois, qui n'avait certainement pas approuvé l'article 11, ne s'en embarrassa point une minute, envoya ses instructions pour « faire sentir les dernières rigueurs » aux entêtés d'hérésie et les « désabuser de la dernière clause. » Il prescrivait de leur extorquer « dix fois autant » que d'habitude et permettait à ses cavaliers tout « le désordre nécessaire ¹. »

Il faut donner acte à Seignelay qu'à aucun moment de sa carrière il n'a tenu langage aussi malsonnant et qu'à ce moment précis où son rival d'influence employait pour triompher les moyens faciles que l'on vient de voir, il ne songea point à l'imiter, poussé par l'appréhension d'une disgrâce. Il ne change rien aux ordres déjà donnés, approuve seulement qu'Arnoul *continue* à se servir des troupes avec mesure ². C'est le 20 novembre seulement, c'est-à-dire un mois après la promulgation, qu'il manifeste certaine impatience : « Sa Majesté a bien entendu que la suppression de l'exercice de la R. P. R. n'excluoit pas ceux de cette religion du pouvoir de rester dans le royaume, mais Elle n'a jamais pensé que la disposition de cet Edit empeschast de continuer a obliger par toutes sortes de moyens ceux de la R. P. R. de se reconnoistre et de se convertir ; ainsy il faut sans difficulté que [l'intendant de Rochefort] fasse loger des troupes chez les gentilshommes qui restent de ladite religion, et qu'il poursuive ceux qui sont nobles... pour les déclarer roturiers... A l'esgard de ceux qui s'estoient absentez à l'arrivée des troupes, Sa Majesté veut que ceux qui ne se convertiront pas payent exactement l'amende de 9 livres à laquelle le sieur Arnoul les a condamnez ³. »

Par contre le même intendant se voit interdire le 11 décembre d'exécuter son dessein de raser les maisons des

¹ Fr. 7044, f° 183-209.

² Mar., B² 55, 501 v° (31 oct. 1685).

³ Mar., B² 52, 292 v°-293. Cf. Mar., B² 55, 486 ; 507 ; 560 v° ; 53, 445 (28 et 31 oct., 26 et 29 nov.).

réfractaires, et en même temps féliciter de n'avoir pas encore fait venir de dragons à la Rochelle, moyen qu'il faudra utiliser, dit la dépêche, seulement « quand tous les autres... manqueront ¹. »

La seule volonté du secrétaire de la Maison du Roi, dans les deux mois qui séparent la date de l'édit révocatoire des derniers jours de l'année 1685, semble être dirigée vers l'application stricte et loyale dudit acte.

L'édit est envoyé au Parlement pour y être enregistré le 22 octobre. Le jour même, le marquis de Seignelay prie le procureur, Harlay, de lui raconter les détails de cette séance ². Les jours suivants il demande à ses correspondants comment la chose a été accueillie partout et leur dépêche ses instructions ³.

Il donne tous ses soins à faire observer l'article capital, qui est l'interdiction du culte, et dont il étend les effets, comme secrétaire à la Marine, aux vaisseaux de guerre et de commerce par deux ordonnances des 25 octobre et 5 novembre 1685 ⁴.

Bien des temples ont été déjà abattus sous divers prétextes, entre autres celui de la Rochelle en février 1685 ⁵. La révocation, sur ce point comme sur bien d'autres, ne fait guère que consacrer un état de choses existant. Toutefois, le sanctuaire vénéré par excellence, car c'est celui de la capitale, le temple de Charenton, est encore debout. Chargé des affaires de l'Île-de-France, Seignelay va présider à sa chute. De suite il fixe la démolition au lendemain de l'enregistrement de l'édit, et dès le 18 il avertit la Reynie de consigner les brigades du prévôt de l'Île et les cavaliers du guet de Paris, mais en tenant secret le but de l'expédition ⁶. Le 22, il sollicite de de Harlay un rapport détaillé « sur ce qui se passera demain à Charenton », le

¹ Mar., B² 55, 585 v^o.

² Fr. 17420, f^o 147.

³ O¹ 29, 474 v^o ; Fr. 7.044, f^o 176 ; 178.

⁴ Fr. 10623, f^o 43 ; Mar., B² 52, 277 v^o ; 54, 388 v^o-389 ; Mar., A¹ XXII.

⁵ Mar., B² 55, 51. — Cf. *supra*, chap. III.

⁶ DEPPING, IV, 344.

roi lui ayant « paru, dit-il, avoir tant d'envie d'estre informé des moindres particularitez que je crois qu'il sera nécessaire qu'il vous plaise d'envoyer un courier exprès en cas qu'il se passast quelque chose qui valust la peine d'en informer Sa Majesté ¹. » Grâce aux précautions, aucun calviniste indigné, aucun catholique fanatisé ne vient troubler la besogne des nombreux ouvriers employés à la démolition. Celle-ci prend fin non pas le 24 octobre comme l'avance *la Gazette* ², mais quelques jours plus tard, à cause de la préoccupation que l'on s'impose de conserver les matériaux pour l'usage de la Salpêtrière ³. Une partie des terrains laissés libres sont attribués par Seignelay à cet hôpital, les locaux des consistoires donnés au couvent des Nouvelles Catholiques ⁴.

Le secrétaire d'Etat procède de la même façon pour tous les temples subsistant dans son ressort. Chaque fois il consulte les intendants sur l'emploi des biens des consistoires, des matériaux et des terrains provenant des démolitions ⁵. Ces exécutions durent jusqu'à la fin de janvier 1686 ⁶.

Interprétant libéralement le 3^e article (interdiction d'exercice dans les fiefs) comme un adoucissement au 1^{er} (démolition des édifices cultuels), il ordonne à ses intendants de respecter les temples qui font partie des maisons de fief ⁷. — Il corrige la rigueur du 2^e en autorisant une assemblée de protestants pour discuter de leur conversion ⁸, — du 4^e en accordant des prolongations de séjour aux pasteurs malades ⁹. S'il chasse le ministre Claude dans les vingt-quatre heures, c'est qu'il le juge dangereux à cause de la vénération dont il est l'objet : il lui envoie même un

¹ Fr. 17420, f^o 147.

² *Gazette* du 3 novembre 1685, p. 651.

³ O. DOUEN, *Rév. à Paris*, I, 571-591.

⁴ Fr. 17420, f^o 148 (Lettre à Harlay du 23 oct. 1685).

⁵ Fr. 17420, f^o 154.

⁶ Temple de Marans (Mar., B² 57, 38 v^o).

⁷ O¹ 29, 502 (10 nov. 1685).

⁸ O¹ 29, 471 v^o (20 oct.).

⁹ *Ibidem* (20 oct.) et O¹ 29, 479 v^o (29 oct.).

valet de pied du roi, avec mission de l'accompagner jusqu'à la frontière par laquelle il voudra sortir ¹. — Aux autres, il fait seulement donner des passeports, dans lesquels il ne faudra comprendre « que leurs personnes, celles de leurs femmes et de leurs enfans de l'âge de sept ans et au-dessous, l'intention de Sa Majesté estant que leurs enfans qui auront plus de sept ans restent dans le royaume et qu'ils ne disposent pas de leurs immeubles ². »

L'édit révocatoire oubliait de statuer sur le sort des diacres et aumôniers réformés : Seignelay ne songe point à les expulser comme les ministres : il veille uniquement à ce qu'ils ne continuent pas leurs fonctions ³.

L'article 7 défendait aux protestants d'ouvrir des écoles. Le 1^{er} décembre ce même privilège est retiré aux convertis jusqu'à l'année 1688 ⁴. Raison avouée : ils ne sont pas encore suffisamment instruits dans la bonne religion pour y éduquer les autres. Raison tacite : les faux convertis pourraient trop aisément gêner la jeunesse.

Pour achever de faire appliquer l'édit, Seignelay appose sa signature au bas des arrêts du Conseil d'Etat exigeant successivement la démission de tous les avocats, des conseillers au Parlement de Paris, de tous les médecins du royaume faisant profession de la R. P. R. ; il n'en est pas vraisemblablement l'instigateur, sans quoi il aurait pu faire dresser, comme précédemment dans ses bureaux, des ordonnances dans cet esprit ⁵. Il confirme seulement par une déclaration du 17 novembre l'arrêt relatif aux avocats ⁶.

Les fonctionnaires convertisseurs.

Voilà donc ruiné tout le crédit de la religion et des religionnaires. Mais l'article 11 demeure intact et il ne sera

¹ 21 oct. 1685 : O. DOUEN, II, 6-7.

² DEPPING, IV, 377.

³ Lettre du 27 oct. (O¹ 29, 478).

⁴ O¹ 29, 533.

⁵ Fr. 10623, f^o 45 (5 nov.) ; f^o 51 (23 nov.) ; f^o 54 (10 décembre).

⁶ Fr. 10623, f^o 57.

jamais question de le rapporter. C'est pourquoi il ne cesse pas officiellement d'y avoir des calvinistes en France. On ne pourra qu'essayer de les convertir par les procédés déjà en usage. Sauf l'emploi des troupes en Saintonge, que nous venons de voir plutôt moins brutal dans cette période qu'avant le 18 octobre, il semble que le fils de Colbert veuille plus que jamais éprouver l'efficacité des agents pacifiques : supplications, faveurs et argent, édification.

Le 23 octobre, notre secrétaire d'Etat engage le procureur général du Parlement de Paris, Harlay, à s'entendre avec la Reynie, lieutenant général de police, et Robert, lieutenant civil, « pour parler aux principaux de la R. P. R. ¹. » Le surlendemain il confirme au même personnage qu'il a donné « ordre à MM. de la Reynie et Robert de continuer de *lui* rendre compte de ce qu'ils feront..., Sa Majesté estant persuadée que personne ne peut suivre cet ouvrage avec tant de zèle, d'application et de capacité » que lui ². Autre missive dans le même sens le 10 novembre, cependant qu'il invite ses intendants de province à faire flèche de toute leur autorité morale pour l'accélération des conversions ³. Seignelay signale nommément quelques calvinistes d'importance auxquels il faudra demander s'ils veulent « bien entrer en quelque éclaircissement ⁴. » Il faudrait, suggère-t-il au procureur le 23 novembre, « tâcher de gagner doucement cinquante ou soixante des principaux de la R. P. R. », parce que leur exemple entraînerait sans doute les autres. Nous allons voir quel sera l'aboutissant de cette idée ⁵.

Les ordres sont fidèlement exécutés. Robert annonce à Harlay le 25 novembre qu'une « occasion d'affaires » lui a permis de solliciter du « bonhomme Raveau, ancien procureur à la Cour, » sa conversion, et qu'il a paru l'ébranler : « Si vous avez la bonté de l'envoyer quérir, vous

¹ Fr. 17420, f° 148.

² 25 octobre (O¹ 29, 477 ; Fr. 17420, f° 150).

³ O¹ 29, 481.

⁴ Fr. 17420, f° 148.

⁵ DEPPING, IV, 365.

achèverez de le déterminer¹. » Le lendemain, c'est la Reynie qui emploie « toute la matinée à parler aux marchands de cette ville². » Le surlendemain la Reynie continue « la mission commencée » avec un succès mêlé³, tandis que Robert déplore l'échec de sa journée, un seul banquier lui ayant donné sa parole⁴. Le 30 novembre, Seignelay écrit à Harlay en ces termes : « Le Roy estant informé par le compte que j'ay eu l'honneur de luy rendre de l'exécution du projet qui a esté fait pour la conversion des principaux bourgeois de la R. P. R. que ce grand œuvre advance par vos soins, Sa Majesté... désire que vous vous assembliez avec M. de la Reynie et M. Robert pour dresser un mémoire de l'estat auquel on est à présent à l'esgard desdits bourgeois, S. M. désirant [être informée. exactement de la situation], avant qu'il soit rien fait pour l'exécution du dessein qui a esté projeté⁵. »

Ce dessein était de réunir les bourgeois les plus marquants non encore acquis à l'Eglise et que leur situation indépendante avait empêché jusque-là d'atteindre comme les fonctionnaires, d'obtenir d'eux une promesse de se soumettre et la leur faire signer, ce qui entraînerait ensuite, espérait-on, le reste du peuple. L'idée en était venue au secrétaire d'Etat au mois d'octobre : il avait d'abord pensé à deux assemblées successives, l'une chez la Reynie pour l'intimidation, l'autre chez l'archevêque pour l'acte d'abjuration. Mais après une conférence tenue le 20 novembre chez le procureur général, il voulut une séance unique, et dans son propre hôtel, en sa présence. Le 11 décembre, il décidait qu'elle aurait lieu le vendredi suivant, c'est-à-dire le 14⁷. Il y appela tous les dignitaires de l'administration, de la police et du Parlement, s'entoura de toute la pompe et magnificence dont il était capable.

¹ Fr. 17420, f° 165.

² *Ibid.*, f° 167.

³ *Ibid.*, f° 168.

⁴ *Ibid.*, f° 166.

⁵ Fr. 17420, f° 171 ; O¹ 29, 528 v°.

⁶ Fr. 7050, f° 12 v°.

⁷ Fr. 17420, f° 183.

Le pasteur Claude écrit que cela se passa « le baton haut et avec un grand air d'autorité ¹. » Douen, entraîné peut-être par ce témoignage, assure que les assistants furent violemment admonestés, enfermés dans l'hôtel, terrorisés et contraints pour pouvoir sortir de donner leur signature. La version du *Mercuré Galant* est autre : d'après ce journal, officieux il est vrai, Seignelay leur aurait parlé « d'une manière obligeante et d'un air tout engageant » et promis que « Sa Majesté ne laisseroit pas de reconnoître ce qu'ils avoient fait lorsque l'occasion se présenteroit de faire quelque chose pour eux ². » — A la vérité un certain nombre avaient été gagnés à l'avance par la campagne des jours précédents et signèrent sans difficulté; les autres les suivirent soit par imitation, soit par lassitude : il est vraisemblable que Seignelay dut les flatter, les menacer peut-être à mots couverts, certainement pas d'une façon brutale. Au reste on ne leur demandait pas une abjuration immédiate, seulement une promesse à laquelle 71 individus souscrivirent ³, mais que tous ne devaient pas exécuter.

Ce n'était pas tout : le ministre ne se faisait pas d'illusions, car le jour même de cette grande parade, il demandait à la Reynie le mémoire exact des banquiers réformés vivant dans la capitale. Une autre fois, il soumettait au même lieutenant de police un projet de conversion par la persuasion qui comporte le conseil suivant : faire entendre aux réfractaires « qu'ils ne doivent pas s'attendre à demeurer en repos dans leurs biens tant qu'ils feront profession de la R. P. R. » et « aux maistres de mestier que dans la suite le Roy ne les souffrira pas dans l'exercice de la maistrise, à moins qu'ils ne changent de religion ⁴... » La menace est un procédé de courte efficacité, car si elle échoue, il faut tout de suite ou l'abandonner ou tenir parole.

¹ *Plaintes des protestants*, 71.

² *Mercuré Galant* de décembre 1685, p. 268.

³ Fr. 7050, f° 12 v°. *Mercuré Galant*, déc. 1685, p. 266.

⁴ 23 nov. 1685 (O^r 29, 515 v°).

Cependant « le marquis de Seignelay... continue de se mettre en soin de conoître les gens de la religion : il a un registre chez luy où il faict signer ceux qui le veulent bien et il en tient un autre au greffe où il faict signer aussi les denonciateurs contre les absents¹. » Et stimulés par cet exemple, rare au xvii^e siècle, d'un secrétaire d'Etat payant de sa personne et surveillant les moindres détails de l'affaire qu'il dirige, ses subordonnés rivalisent de zèle. La Reynie, comme toujours le plus actif, rend tous les jours des comptes au procureur général : le 24 décembre : « Il seroit bon que les commissaires du Châtelet eussent ordre de passer dans toutes les maisons des gens de la religion et de prendre les déclarations et la signature de tous ceux qu'ils y pourroient disposer et de dire à ceux qui refuseroient de se rendre auprès de celui que vous avés trouvé bon qui ayt esté chargé du soin d'un tel quartier². » Le 27 décembre : « De ceux a qui j'ai parlé jusques ici, j'en ay trouvé beaucoup plus de dociles et de soumis que d'autres. Je trouve cependant qu'il y a parmi le petit peuple des trois fauxbourgs dont vous avez eu agréable de me charger, beaucoup d'ignorance et en quelques-uns une extrême dureté d'esprit et de cœur³. » Le lendemain 28 : « J'ay trouvé aujourd'huy un menuisier du fauxbourg Saint-Anthoine qui m'a parlé avec une hardiesse extraordinaire et en des termes bien forts⁴. » Et le 30 : « Le menuisier... s'appelle Rebours ; je n'ay point veu encore, monsieur, aucun autre homme de la R. P. R. avec de plus mauvoises dispositions et dont l'esprit ayt été aussi altéré⁵. »

On voit que sous le fils de Colbert les gens d'Eglise n'étaient pas les seuls convertisseurs et que les chefs de l'administration se dépensèrent pendant deux mois sans compter, en particulier le procureur du Parlement de

¹ Fr. 17420, f^o 192 v^o ; (note écrite vraisemblablement par la Reynie pour Harlay).

² Fr. 17420, f^{os} 203-204.

³ Fr. 17420, f^o 207.

⁴ *Ibid.*, 208.

⁵ *Ibid.*, 212.

Paris, de Harlay, et le lieutenant de police, la Reynie : tous deux étaient pénétrés de l'esprit du maître, comme le prouve ce billet écrit par celui-ci à celui-là le 20 novembre dans un moment de découragement vite réprimé : « Je suis persuadé, Monsieur, que le sage tempérament que vous prescrivez fera tous les bons effets que vous en espérez... Il y a cependant quelque difficulté à... commencer à engager des gens qui reviennent de loin par ce qu'il y a de plus difficile à gagner sur leur esprit [les faire abjurer] : je suivrai cependant cette conduite qu'il vous plaît de me prescrire ¹. »

Autres procédés courants.

N'ayant pas tout d'abord de crédits spéciaux pour les affaires religieuses, le ministre avait dû refuser à la Reynie le 9 octobre les nouvelles pensions qu'il lui proposait d'accorder ². Aussi le 20 novembre obtint-il du roi un fonds de 3.000 livres que Lubert, son trésorier à la marine, versa entre les mains du lieutenant de police et de l'emploi duquel nous possédons des états détaillés ³. Une deuxième caisse allait être confiée à le Fouyn, secrétaire du Conseil, le 31 décembre de la même année ⁴. — On gratifiait ainsi les indigents convertis ou à convertir, et même les commissaires zélés employés aux conversions à raison de 500 livres chacun ⁵.

Seignelay élaborait un projet de bourses en vue d'établir les artisans nouveaux convertis, et celui d'« une société de dames de la Charité » tendant à secourir les nouveaux catholiques, et patronnée par les curés des paroisses ⁶. Cela serait surtout d'un bon effet. Il accordait même des grâces partielles à ceux d'entre eux qui étaient emprisonnés pour

¹ Fr. 17420, f^o 160.

² O¹ 29, 479 v^o.

³ O¹ 29, 508 v^o ; Fr. 7.050, *passim*.

⁴ O¹ 29, 572 v^o.

⁵ O¹ 30, 2 v^o et 5 v^o ; Mar., B² 57, 4.

⁶ O¹ 29, 508 v^o et 521 v^o (Lettre à l'arch. de Paris, du 24 nov. 1685).

dettes, tout en lésant le moins possible leurs créanciers¹. Mais il fallut se prémunir contre la rapacité de quelques-uns et nous voyons le commissaire de la Marre proposer au lieutenant de police un « moyen pour empêcher les nouveaux catholiques d'obtenir double pension². »

Aux vilains on donne l'argent, aux nobles les satisfactions d'amour-propre. Par exemple les gentilshommes convertis reprendront les places de leurs ancêtres dans les églises³. A tous, Seignelay promet le pardon et la faveur royale dès l'abjuration accomplie.

Il dépêche à Louvois des avis fréquents d'exempter de gens de guerre les familles en train de se convertir⁴. Mais comme le moyen fait toujours ses preuves, il ordonne à la Reynie d'en menacer les opiniâtres de Paris, interdisant à leurs amis catholiques de leur donner asile⁵. D'ailleurs, il venait de l'autoriser à donner aux protestants de la province ayant des affaires à Paris la permission d'y séjourner, malgré la déclaration qui les en chassait⁶, le temps jugé nécessaire⁷.

Pour le bien du commerce, il faudra éviter de tourmenter les étrangers qui ne sont pas naturalisés et passent en France pour leurs affaires, être un peu moins patient avec ceux qui ont acquis droit de cité tout en les pressant moins que les Français indigènes⁸.

En revanche, le roi a la prétention d'empêcher quelques protestants Français établis à Lisbonne d'y exercer leur religion dans leurs maisons et de manger de la viande en temps défendu⁹.

Cependant on continue à faire pression par la prédication, l'argent, les faveurs, les menaces de retrait d'em-

1 O¹ 29, 546 ; O¹ 30, 30 v^o.

2 Fr. 7052, f^o 350-351.

3 18 octobre 1685 (O¹ 29, 481 v^o).

4 O¹ 29, 569 v^o sqq.

5 O¹ 29, 518 v^o (24 novembre).

6 15 octobre : (O¹ 29, 464 v^o).

7 DEPPING, IV, 344 (20 octobre).

8 Mar., B² 57, 50 ; B² 55, 482 ; 487 ; 489 v^o ; 490.

9 27 déc. (Mar., B² 55, 633).

plois, sur les matelots, les ouvriers des ports, les soldats gardiens, les officiers de marine, les chirurgiens entretenus¹.

D'une façon générale, Seignelay préconise les conférences particulières parce que les entretiens publics ont le tort d'humilier les protestants et de n'attirer guère que de vieux catholiques². Cependant il est très heureux que des pasteurs veuillent participer aux unes et aux autres et sur leur demande prolonge les délais de leur expulsion³. Il organise un véritable corps de missionnaires instruits, on pourrait presque dire une nouvelle congrégation dont il est l'âme, avec Fénelon, La Chaise, les Jésuites, son frère le coadjuteur, l'évêque de Saintes et Bossuet⁴.

Tous ces efforts donnèrent des résultats, principalement à la Tremblade, dans l'île d'Arvert, à Dieppe, en Aunis, en Bretagne⁵. Par contre la résistance fut vive à Marennes, où des fanatiques attentèrent à la vie du roi en empoisonnant les huîtres destinées à sa table. Grand émoi à la cour quand on apprit cette tentative, déjouée le 16 novembre par Arnoul ! Mais telles étaient à ce moment les dispositions conciliantes du secrétaire d'Etat que, bien qu'il eût dépêché à l'intendant un courrier spécial pour lui détailler les précautions à prendre, il ne prit aucunement prétexte du forfait pour accabler davantage les réformés⁶.

(A suivre.)

Eugène GUITARD.

Erratum. — Nos lecteurs savent tous que le Tellier était le père de Louvois : aussi nous pardonneront-ils plus facilement l'erreur typographique qui le ferait passer pour son frère, à la page 212 du dernier numéro de la *Revue*.

¹ Mar., B² 55, 503 v^o ; 487 ; 566 v^o-567 ; 522 ; B² 52, 421-422 v^o ; B² 55, 594 ; 613 v^o ; 628 v^o ; B² 57, 29 v^o ; B² 56, 52-53 ; B² 59, p. 169-171.

² Mar., B² 55, 223.

³ O¹ 29, 493 sqq. ; 472 v^o ; 476 ; 501.

⁴ O¹ 29, 495 v^o et *passim* ; Mar., B² 55, *passim*.

⁵ Mar., B² 55, 500 v^o ; 551 ; B² 57, 69 v^o ; 108.

⁶ Mar., B² 55, 550.



MOZART ET L'ITALIE

I

Souvent des rapprochements, des associations d'idées ou d'images involontaires se forment en nous ; ils s'imposent à notre esprit sans que nous y ayons aucune part, et semblent répondre à des raisons profondes que les seules apparences ne peuvent guère fournir. C'est ainsi qu'en écoutant du Mozart j'ai cru revoir les fresques de Botticelli du Louvre, comme si Giovanna Tornabuoni et les Grâces étaient évoquées par la musique de Mozart. Pour moi, les noms des deux maîtres se sont liés, et l'harmonie cachée des deux œuvres me semble la même. La ligne fine et souple de la mélodie, les « traits » qui ne sont le plus souvent que des gammes à peine infléchies me semblent proches du dessin délicat d'où naissent les figures du peintre, et l'harmonie plastique, légère et frémissante de Mozart anime sa mélodie sans l'écraser, comme le coloris clair de Botticelli soutient son dessin sans lui nuire. Un peu d'un même sentiment, d'un même idéal d'art se manifeste en ces deux maîtres tendres, à peine mélancoliques, vibrants et souverainement élégants ; on retrouve en leurs œuvres la même pensée ; on goûte avec eux le même repos dans un monde de beauté, parce qu'ils ont la faculté de s'oublier pour faire vivre en dehors d'eux les créatures de leur rêve.

On a cent fois rapproché certains artistes contemporains, maîtres de deux arts différents ; on a montré la parenté de l'art du moyen âge et de la littérature du même temps ; on a comparé les finales follement ornementés des Alle-

luis du xv^e siècle aux gâbles ajourés des dernières cathédrales gothiques ; on peut rapprocher le coloriste Delacroix du coloriste Berlioz ; on a pu ramener à une même idée ou à un même idéal toutes les manifestations de la vie sociale et artistique d'une époque : mais il peut sembler plus hardi de rapprocher un peintre italien du xv^e siècle d'un musicien allemand du xviii^e.

Et d'abord on objectera une question de race : Comment comparer l'œuvre d'un artiste latin, — inspirée presque directement de l'antiquité, produite à un moment où le monde antique est le modèle constant de l'Italie à qui il dicte ses discours, impose sa langue, inspire ses rêves républicains — à celle d'un Allemand, d'un « Germain » ? Taine a dit : « L'imagination des Italiens est classique, c'est-à-dire latine, analogue à celle des anciens Grecs et des anciens Romains, et de nos jours leur musique chantante, nettement rythmée, agréable jusque dans l'expression des sentiments tragiques¹, oppose ses symétries, ses rondeurs, ses cadences, son génie théâtral, disert, brillant, limpide et borné, à la musique instrumentale allemande si grandiose, si libre, parfois si vague, si propre à exprimer les rêves les plus délicats, les émotions les plus intenses, et ce je ne sais quoi de l'âme sérieuse qui, dans ses divinations et ses agitations solitaires, entrevoit l'infini et l'au-delà¹. » Avant la fin du xviii^e siècle la musique italienne n'était pas ce qu'elle est de nos jours : musique d'église sévère, musique de chambre, musique dramatique, toujours elle était savante autant que belle, et alors comme aujourd'hui, plus qu'aujourd'hui même, elle valait par la beauté de la mélodie comme par l'art du contrapontiste. Wagner, de même, sentant ce qui manquait aux Germains, dit à Boïto : « Un instinct secret nous avertit que nous autres (Allemands) ne possédons pas l'essence totale de l'art ; une voix intérieure

¹ TAINE, *Philosophie de l'art*. — Rapprochez cette phrase de Mozart : « Les passions violentes ne doivent jamais être exprimées jusqu'à provoquer le dégoût. Même dans les situations terribles, la musique ne doit jamais blesser les oreilles et cesser d'être la musique. »

nous dit que l'œuvre d'art doit être un tout complet qui charme les sens eux-mêmes, qui touche toutes les fibres de l'homme, qui envahisse comme un torrent de joie ¹. » Et c'est justement cette « essence totale de l'art » que je crois reconnaître chez Mozart comme chez Botticelli. Mais Mozart n'est pas un Allemand du nord ; Mozart que Grillparzer a appelé « ce bel adolescent qui repose étendu entre l'Allemagne, cet homme, et cet enfant, l'Italie », Mozart, né à Salzbourg au XVIII^e siècle, peut sembler plus Italien qu'Allemand : Italien presque de race, beaucoup de caractère, uniquement d'éducation.

II

On ne peut comparer Salzbourg à Florence, une ville de hautes montagnes à une ville de collines, et pourtant Salzbourg, vue d'un des sommets qui l'entourent, offrant aux yeux les clochers et les tours de ses vingt-cinq églises, ses toits plats, son fleuve encaissé, ses maisons peintes, a pu rappeler à de nombreux visiteurs certaines villes italiennes.

Augsbourg, patrie du père de Mozart, semble à M. de Wyzewa une Vérone ou une Padoue allemandes, avec ses palais, ses maisons du style de la Renaissance italienne et les nombreuses œuvres d'artistes italiens que renferme son musée. A Augsbourg naquit ce Conrad Peutinger, ami de Maximilien de Bavière et son conseiller, qui étudia à Rome, Padoue et Bologne, connut Pomponius Lætus, Pic de la Mirandole et Ange Politien. Plus tard Titien, appelé par Charles-Quint, vint à Augsbourg faire le portrait de l'empereur et des personnages qui l'entouraient, et, à la suite de son séjour qui dura dix mois, des rapports plus fréquents s'établirent entre Augsbourg et l'Italie. Pâris Bordone enfin, appelé vers 1540 par les Fugger, ces banquiers mécontents, partagea sa vie entre Augsbourg et la France ².

¹ Cité par Camille BELLAIGUE : *Mozart*.

² MÜNTZ. *La Renaissance en Italie*.

Mais Salzbourg surtout nous occupe, et on peut voir que ses relations avec l'Italie remontent assez haut. Ville archi-épiscopale depuis le VIII^e siècle, donc ville princière, soumise à la suzeraineté de prélats éclairés et riches, car le chapitre de Salzbourg avait de très grands biens, elle se trouvait dans les conditions les plus favorables au développement de l'art, mais non pas forcément d'un art indigène. Salzbourg faisait-elle partie de la ligue des villes allemandes qui avaient organisé un service régulier entre Nuremberg, Augsbourg et Venise ? Avait-elle ses « officiers messagers », fonctionnaires nommés par le conseil et formant une corporation particulière ?¹. Toujours est-il que, dès le XIV^e siècle, Salzbourg trafiquait avec Venise, et les têtes de lion tenant un anneau dans la gueule, qu'on voit encore aujourd'hui sur le linteau de quelques portes salzbourgeoises, auraient servi alors à désigner la demeure des bourgeois qui faisaient le commerce vénitien².

En 1480, un privilège de Frédéric III permit aux Salzbourgeois de faire passer leurs marchandises par l'Autriche et le Danube, et, dans le Fontego ou Fondaco (entrepôt allemand à Venise), ils échangeaient leurs cuirs, leur graisse, leurs étoffes de laine et de coton et les travaux des montagnards contre les épices d'Orient, les vins et les soies d'Italie, les produits de l'industrie et de l'art vénitiens.

Pour se livrer à un commerce actif avec Venise les Salzbourgeois n'attendirent pas la reconstruction du Fondaco. Brûlé en 1505, il fut rebâti trois ans plus tard, décoré de fresques par Giorgione, et avec ses boutiques, entrepôts de marchandises, logements pour les marchands, servant d'auberge aux voyageurs et aux pèlerins, il était aussi vaste que les magasins et la maison de la Hanse à Anvers. Ajoutons que, bien avant le XVI^e siècle, un prince-évêque avait amélioré les routes d'Italie par où arrivaient à Salzbourg des manuscrits enluminés : missels, bibles, bréviai-

¹ JANSSEN, *l'Allemagne au XVI^e siècle*.

² M. Widmann, *Geschichte Salzburgs*.

res, œuvres des Pères de l'Eglise, et même Virgile, Aristote et quelques livres de médecine. Les prélats et les bourgeois y trouvaient également leur plaisir, les uns se nourrissaient du texte, les autres admiraient les miniatures.

Bientôt les manuscrits italiens, les œuvres d'art importées ne suffirent plus aux riches prélats de Salzbourg ; ils appelèrent auprès d'eux des artistes, orfèvres, argentiers, peintres italiens. Puis au xvii^e siècle Salzbourg se couvrit de monuments italiens ; les princes-évêques d'alors, épris du style de la Renaissance italienne, transformèrent la ville autant qu'il fut en leur pouvoir. Italienne la nouvelle cathédrale, copie de Saint-Pierre de Rome dont Santino Solari de Côme fit les plans, et que des Italiens décorèrent ; italienne la Résidence ; italiennes les fontaines, copies de monuments romains ; italiennes maintes maisons que firent construire les prélats et les familles princières de Salzbourg. On sait que tous les ans, à l'automne, des bandes de maçons italiens repassaient les Alpes pour rentrer dans leur patrie ; ils contribuèrent sans doute à la construction de ces églises et de ces palais.

M. de Servières¹ s'élève contre les « snobs à phrases toutes faites sur l'italianisme de Salzbourg » ; sans doute la cathédrale et les palais sont des produits d'art importé, imposés par le goût des princes et non point inspirés par le génie du peuple, mais ils n'en font pas moins partie de la physionomie de la ville, et il est bien permis de croire qu'à les voir chaque jour et à vivre à leur ombre, une âme aussi naturellement ouverte à toutes les impressions que l'était celle de Mozart ait pu subir leur influence.

Est-ce aussi un effet de ces longs rapports avec l'Italie, de ce décor italien ou italianisé ? Toujours est-il que l'esthéticien Schubart² a pu définir l'esprit des Salzbourgeois par deux des caractères principaux de l'esprit italien : « L'esprit des Salzbourgeois, dit-il, est extraordinairement doué

¹ G. SERVIÈRES, *A travers l'Autriche-Hongrie*.

² Cité par M. DE WYZEWA : *La Jeunesse de Mozart*. *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} avril 1904. — Article auquel nous empruntons aussi ce qui suit sur la musique à Salzbourg au xviii^e siècle.

pour la farce ; leurs chansons populaires sont si burlesques et si piquantes qu'on ne peut les entendre sans un rire qui secoue tout le cœur, et, avec cela, presque toujours des mélodies merveilleusement belles. »

Au moment où naquit Mozart, sa ville chantait sans cesse : « Musique dans les églises, dans les quinze églises de la vieille ville, et les dix d'au-delà du pont », musique dans les couvents qui entretenaient des maîtrises rivales, musique à la Résidence du Prince-Archevêque qui avait trois maîtres de concert, musique de théâtre, musique de cour, musique de table ; « académies » musicales dans les familles princières ; musique dans la cathédrale avec ses deux cappellemeister, son école d'enfants de chœur, son orchestre, sa fanfare ; musique à l'Université, musique sur les places et les carrefours par le beau temps et quelquefois sous la pluie, tous les jours, et souvent la nuit. Ajoutez à cela les « Glockenspiel », clochettes à joli timbre, attachées aux portes des boutiques, le fameux balcon aux barreaux accordés suivant la gamme dans la salle des carabinières de la Résidence, le célèbre « Glockenspiel » qui jouait deux fois par jour, et le Taureau de Salzbourg qui lui répondait de la forteresse¹. Aussi n'y avait-il pas dans Salzbourg « une maison riche ni pauvre, depuis le palais du Prince-Archevêque jusqu'aux arrière-boutiques de la Rue-aux-Grains, où la musique ne fût l'amusement, le repos, la consolation de toute la vie ».

D'où venait toute cette musique ? A quelle source les deux cappellemeister indigènes (Aldgrasse et Eberlin) ainsi que l'honnête Léopold Mozart puisaient-ils l'inspiration de leurs œuvres ? Dans la musique italienne. Mozart enfant, voyageant en Italie, n'y sera pas dépaysé, et son *Ascanio* qu'il écrivit à quinze ans trouvera à Milan l'accueil le plus enthousiaste.

¹ Ce « taureau de Salzbourg » était un orgue mécanique qui, après avoir joué un vieux chant en contre-point, jouait, suivant les saisons, des morceaux d'Eberlin ou de Léopold Mozart. Le Carillon installé en 1708 se faisait entendre deux fois par jour après l'*Ave-Maria*.

III

En effet, au moment où Mozart commença à écouter et à écrire, l'Allemagne entière était conquise à la musique italienne. On a peine à se représenter aujourd'hui, non pas une pareille influence, mais une pareille victoire d'un art sur un autre, d'un art étranger sur un art national. Au xiv^e siècle, l'Italie avait peu de choses à opposer à la perfection de l'antiquité qu'elle retrouvait; au xviii^e, l'Allemagne avait eu Schütz et Bach, et pourtant elle délaissa la musique polyphonique et religieuse, qui répondait mieux à son tempérament, pour accueillir la musique profane et mélodique; elle ne sut plus jouer de l'orgue et apprit le violon à l'école de l'Italie.

La musique italienne, les virtuoses italiens, les chanteurs italiens, les livrets italiens étaient recherchés par les Allemands, même par les Allemands du nord; en 1750, on ne voit plus en Jean-Sébastien Bach qu'un grand organiste et un remarquable professeur. Ses fils, les premiers, renient la science et l'idéal de leur père; ils ouvrent plus ou moins leur art à l'influence italienne, jusqu'à ce Jean-Christien, qui devint à Naples Giovanni Bacchi, se convertit au catholicisme et écrivit des opéras.

D'où pouvait venir un tel engouement? Dès le début du xvii^e siècle l'Italie avait attiré les Allemands, les princes envoyaient leurs meilleurs musiciens à Florence, à Naples, à Rome, ou à Bologne, et, en 1619, le vieux Schütz, ce « saint de la musique », rapporta de son voyage le récitatif. Mais bientôt l'Italie vint elle-même en Allemagne. En 1648, à la suite d'Adélaïde de Savoie, les Jésuites introduisirent l'opéra allégorique, forme d'art vide mais fastueuse, spectacle nouveau et par cela même attrayant; ces œuvres italiennes, puis d'imitation italienne, chantées par des Italiens, furent d'abord accueillies à Vienne, Dresde et Munich, puis se répandirent en Allemagne à la faveur de la protection des princes.

Bientôt, heureusement, put se faire jour une forme plus belle, le véritable opéra italien, celui de Scarlatti, et

(chose curieuse) ce fut un théâtre qui voulut être allemand qui en donna peut-être les premiers et, à coup sûr, les meilleurs exemples : Hambourg, resté à l'abri de la guerre, succédant à Anvers comme grand marché international, essaya de fonder un théâtre allemand. Combattu par les piétistes, fermé au cours des années 1681-84-86, à la suite de querelles théologiques ou politiques, il offrit des œuvres morales, puis des imitations plus ou moins déformées des « pièces de Monsieur Racine » ¹, enfin sous la direction de Reinhard Keiser, de beaux opéras. Mais Keiser fut aussi séduit par l'Italie : il écrivit d'abord sur des paroles italiennes, puis devint bientôt un musicien dramatique à la façon italienne, épris de la beauté du chant et de la déclamation.

Mais les cours, surtout, furent les centres musicaux de l'Allemagne au XVIII^e siècle. Chaque prince avait une chapelle, un orchestre, un opéra, des compositeurs, virtuoses et chanteurs, à sa solde. A Mannheim, à Stuttgart, à Dresde, la musique coûte presque aussi cher que l'armée; le peuple, d'ailleurs, peut jouir de l'argent qu'il donne, presque tous les théâtres sont gratuits, et il suffit d'avoir une mise décente pour y être admis.

Les princes ne se contentent pas d'aimer la musique, le plus souvent ils sont musiciens eux-mêmes : Frédéric II jouait de la flûte, il écrivit deux symphonies, des concertos, cent vingt et une sonates et des airs d'opéra ². Une Electrice douairière de Saxe, sœur de l'Electeur et fille de l'empereur Charles VII, élève de Porpora, écrivit avec son maître l'opéra de *Talestris ou le triomphe de la fidélité* ; elle en chantera elle-même un air au voyageur anglais Burney. Hasse et Métastase écrivent une sorte d'opéra (*Egeria*)

¹ *Kara Mustapha* : 1^{re} Partie : L'heureux grand Vizir Kara Mustapha avant le siège devant Vienne. — 2^e Partie : Le malheureux grand Vizir Kara Mustapha après le siège devant Vienne. — L'auteur s'autorise de Monsieur Racine « qui permet de transformer le temps en espace ».

² *Montezuma*. — Le livret est de la main de Frédéric II et le roi coopéra aussi à la musique. C'est un opéra anti-clérical, inspiré par l'esprit de l'Encyclopédie.

pour l'usage exprès de quatre archiduchesses d'Autriche, sœurs de l'empereur¹. Tous les princes organisent des conservatoires pour préparer leur orchestre et leurs chœurs, et ils font enseigner la musique aux enfants pauvres². La musique est leur plus grand luxe et leur plus grand plaisir, et si Burney trouve à Dresde l'opéra fermé, c'est qu'aussi « depuis trois ans les chevaux n'ont pas été ferrés, et les soldats n'ont plus de poudre à leur perruque ».

A qui était confié le soin de réjouir les yeux et les oreilles des princes allemands ? A des Italiens. Ce sont des Italiens qu'on joue, et qui jouent, qu'on chante, et qui chantent : on trouve à Bonn le cappelmeister Luchese, à Coblentz Sales, à Darmstadt Vivaldi, à Dresde Porpora ; Jomelli séjourna quinze ans à Stuttgard ; on rencontre seulement deux Allemands parmi les cappelmeister de valeur ; — Allemands, nous allons voir bientôt de quelle sorte.

Mannheim est une exception ; jusqu'en 1770 on y parlait le français mieux que l'allemand, on y jouait autant la musique française que l'italienne ; la littérature et l'art y étaient ouverts à toutes les influences, jusqu'au moment où, avec Lessing et Wieland, on y revint à l'Allemagne. Non content de jouer des traductions de l'*Eugénie* de Beaumarchais ou de *Zémire et Azor* de Grétry, on y eut un opéra national allemand — il vaudrait mieux dire un opéra national en allemand — le *Gunther de Schwartzburg*³ que Mozart applaudira en 1777. Puis le bohémien Stamitz orientera ses recherches vers la création de la symphonie moderne.

Mais partout ailleurs l'Italie triomphe. Même à la cour de Frédéric II elle règne sans partage. Passionné de musique, le roi dirige ses artistes comme ses fonctionnaires, il envoie son musicien Graun lui chercher en Italie des chanteurs

¹ BURNEY, *Present state of music in Germany*. Il visita l'Allemagne en 1773 afin de recueillir des documents pour une histoire de la musique.

² Conservatoire pour deux cents enfants à Ludwigsburg (Burney).

³ *Gunther de Schwartzburg* de Ignaz Holzbauer, opéra historique ; l'action se passe à Francfort au xiv^e siècle. Mozart admirait le « feu sacré qu'il y a dans cette musique ». Mais Holzbauer, lui aussi, était allé en Italie.

pour l'opéra qu'il inaugure en 1742 et où, avec quelques instrumentistes allemands, on trouvera des danseurs français. A ce moment, il « apprenait à ses chanteurs italiens à chanter l'Adagio » qu'il affectionnait ; il dirigeait les librettistes, lorsqu'il ne composait pas lui-même les livrets ; il avait fait de Graun un instrument souple à qui il insufflait ses idées ou celle de son conseiller Algarotti. Le jour de la représentation « il se tenait derrière le chef d'orchestre, en vue de la partition qu'il regardait souvent, et vraiment remplissait le rôle de directeur-général, comme celui de généralissime sur le champ de bataille ¹ ». Ce politique machiavélique, ce voltairien, cet homme de guerre, convoitait le musicien Hasse autant que la Silésie ², défendait Scarlatti et Lotti, imposait les livrets italiens, refusait d'entendre une cantatrice allemande ³, et aimait avant tout le *Cantabile* et l'*Adagio*, les morceaux sentimentaux et bucoliques, une forme fade de l'art italien, mais très italienne tout de même.

Frédéric II et Graun sont un exemple de ce goût universel, mais le cas d'un des plus grands musiciens allemands d'alors, Hasse, est plus remarquable encore. Allemand, ou Italien ? Né en Allemagne, chantant à l'opéra de Hambourg, il y prit goût à la musique italienne qu'il apprenait à connaître à travers Keiser ; il partit jeune pour l'Italie, s'y convertit au catholicisme et partagea sa vie entre Venise où il avait une maison, et Dresde où l'appelaient sa charge.

Elève de Scarlatti, il reçut de lui la tradition de la vraie, de la belle musique italienne, de celle qui unissait le sé-

¹ BURNEY, *Present state of music in Germany*. Burney voyagea en Italie, en France et en Allemagne pour recueillir les documents nécessaires à son histoire de la musique.

² L'Electeur de Saxe de son côté aurait autant aimé perdre la Silésie que Hasse. (Pendant la deuxième guerre, 1745, Hasse se trouvait à Dresde.)

³ Elisabeth Schmelling : « Une chanteuse allemande..... disait Frédéric II. Je pourrais tout aussi bien m'attendre à trouver du plaisir au hennissement de mon cheval. » (Burney).

rieux à la science ¹, à la beauté de la forme ; on l'appelait en Italie « Il caro Saxone » ; Burney nous dit que l'Italie était très désireuse d'adopter Hasse comme fils, et il cite ces vers qu'Algarotti écrivit pour Auguste III à la louange de son musicien :

Ivi d'Italia l'armonia divina
 Ne' bei concerti suoi varia et concorde
 Risuona d'Hasse sotto all' agil dito
 Che gli affetti del cuor, del cuor Signore,
 Irrita, e molce a un sol toccar di lira,
 E pietà com' ei vuol, sdegno od amore
 Nuovo Timoteo in sen d'Augusto inspira ?.

Mélotiste, plus purement mélotiste que Mozart, mais moins mobile, moins varié, vivant et vibrant, il fut un des maîtres de l'Italien Jomelli, et eut comme librettiste Métastase.

Métastase, issu d'une vieille famille italienne, musicien lui-même, eut une grande part aux œuvres de Hasse ; ils travaillèrent ensemble à une rénovation du drame lyrique dans le sens de la recherche de la beauté psychologique ; Métastase envoyait à son musicien une sorte de scénario musical en même temps que le livret. Ainsi, encore, cette collaboration d'un Allemand très italianisé et d'un Italien de vieille race put, par les œuvres qu'elle inspira, rapprocher Mozart des grands maîtres du style d'opéra.

Tous les Italiens ne valaient pas Hasse, mais c'étaient les Italiens que l'Allemagne aimait. On trouve dans Burney des mots suggestifs, qui peignent bien l'état d'esprit des princes allemands de cette époque : « A mon arrivée à Munich, dit-il, j'eus le plaisir de recontrer M. Naumann,

¹ Pour Scarlatti, la composition musicale est une science « fille des mathématiques ». (Lettre du 1^{er} mai 1706).

² *Œuvres du comte Algarotti*, t. VIII. « Là, l'harmonie divine de l'Italie, variée dans ses ensembles de voix, d'instruments et d'accords, résonne sous les doigts agiles de Hasse, qui, seulement en touchant la lyre, irrite et apaise les passions du cœur, du cœur maître, et inspire comme il veut, nouveau Timothée, la piété, le dédain ou l'amour dans le cœur d'Auguste. »

le célèbre cappelmeister de l'Electeur de Saxe, qui se rendait en Italie pour écrire un opéra à Venise et un autre à Naples. » Plus loin, il parlera d'une cantatrice : « La signora Francesca Danzi, jeune Allemande dont le style est aussi italien que si elle eût passé sa vie au-delà des Alpes. » A Dresde, l'Electeur de Saxe à qui il expose le but de son voyage lui dit : « Vous aimez la musique ; êtes-vous allé en Italie ? »

Aussi qu'entendra Mozart voyageant en Allemagne ? Des œuvres italiennes toujours, sauf le *Gunther de Schwartzburg* de Mannheim. En 1763, à Ludwigsburg, « Nardini lui révélera la grandeur et la beauté du style italien »¹. En 1773, Burney entendra à Dresde *Amore Innocente*, burletta de Salieri, et Mozart, en 1777, écrira de Munich : « Ils n'ont pas encore de pièces originales ici. » En effet, il vient d'entendre une traduction de la *Pescatrice* de Piccini. Ce n'est qu'à Leipzig, en découvrant des manuscrits de Bach, qu'il pourra s'écrier : « Enfin, je trouve ici quelque chose à apprendre ! » Mozart eut à souffrir de cet état d'esprit ; alors que, déjà célèbre, il demandait une place dans son orchestre au prince Electeur, celui-ci répondit : « Qu'il parte, qu'il voyage en Italie, qu'il se rende célèbre ; je ne lui refuse rien, mais c'est encore trop tôt. » Et Mozart ajoutera : « Nous y voilà ! Quel effroyable engouement pour l'Italie ont la plupart des grands seigneurs ! »²

Mais lui-même que demande-t-il dans toutes ses lettres?... « N'oubliez pas mon désir de composer un opéra ! J'envie quiconque en écrit un, quand je vois un air ou que je l'entends chanter, j'en pleurerais de vexation, mais un opéra italien, pas allemand, un opera seria, pas buffa. » Et ailleurs : « Ce désir d'écrire des opéras est mon idée fixe, un opéra français plutôt qu'allemand, mais italien plutôt qu'allemand ou français. »

¹ Camille BELLAIGUE, *Mozart*.

² Lettre datée de Mannheim, 2 et 4 février 1778. Les citations des lettres de Mozart sont empruntées à la traduction de M. H. de Curzou.

On ne peut cependant dénier à Mozart un certain chauvinisme allemand, mais c'est là un sentiment qui s'éveille surtout à la vue de ces « stupides Français » qui « croient toujours qu'il a sept ans ». La preuve qu'il songeait parfois à faire un opéra *national* se manifeste en ce qui suit : « Je suis très aimé du public, et comme je le serais plus encore si je contribuais à relever l'éclat de l'art musical dramatique allemand ! Et cela arriverait certainement par moi, car, dès que j'ai entendu l'opéra allemand ¹ je me suis senti rempli de l'ardent désir de le composer. » Mais, au fond, ce qu'il entend par l'opéra allemand, c'est l'opéra sur des paroles allemandes. « Je ne crois pas, dit-il, que l'opéra italien puisse se soutenir longtemps, et moi, je suis pour l'opéra allemand; quoique cela me donne plus de peine, j'aime encore mieux cela. Chaque nation a son opéra, pourquoi nous autres, Allemands, n'aurions-nous pas le nôtre ? Est-ce que l'allemand n'est pas aussi facile à chanter que le français ou l'anglais, et plus que le russe? ² » En 1785, se plaignant des directeurs de théâtres et chefs d'orchestre routiniers et apathiques, il écrit à Antoine Klein, le librettiste du *Gunther de Schwartzburg* : « S'il y avait un seul patriote en crédit, tout changerait de face, mais voilà !... Peut-être qu'alors le théâtre national qui commence à germer magnifiquement arriverait à son épanouissement, et ce serait une éternelle tache pour l'Allemagne si, nous autres Allemands, nous ne commençons pas sérieusement à penser, à jouer en allemand, et même à chanter en allemand ! »

Mais Mozart ne cherchera pas à réformer l'opéra, il ne fera pas de déclaration de principes, il ne travaillera pas avec son librettiste comme Hasse avec Métastase, il ne sera pas un théoricien comme Glück ³. Mais il « peindra des sentiments avec des sons » et son idéal, le simple idéal

¹ Le *Gunther de Schwartzburg*. En 1781, il écrivit *l'Enlèvement au sérail*, dont le livret est en allemand.

² Vienne, 5 février 1783 (A son père).

³ « Je chercherai à réduire la musique à sa véritable fonction, celle de seconder la poésie, pour fortifier l'expression des sentiments et

italien, se résume en ces quelques lignes : « Il faut absolument que, dans un opéra, la poésie soit la fille obéissante de la musique. Pourquoi donc les opéras italiens plaisent-ils partout malgré la pauvreté de leurs livrets, et cela même à Paris où j'en ai été le témoin ? Parce que la musique y règne en souveraine et fait oublier tout le reste. »

Et c'est justement parce que, dans ses œuvres, la musique règne en souveraine, que nous découvrons et admirons chez lui cette « essence même de l'art » qui nous inonde comme un torrent de joie.

IV

Des œuvres dramatiques de Mozart on connaît surtout aujourd'hui *les Noces de Figaro*, *Don Juan*, et *la Flûte enchantée*. On ne joue en France ni *l'Enlèvement au Sérail*, ni *Idoménée*, ni *Così fan tutte*, depuis qu'il n'y a plus de théâtre italien.

La Flûte enchantée et *l'Enlèvement au Sérail* sont seuls écrits sur des livrets en allemand, et la première de ces œuvres, la plus belle, n'est pas un opéra. Mozart composa *la Flûte enchantée* pour un ami dans la gêne, elle fut jouée sur un petit théâtre, et il est intéressant de voir que cette œuvre où l'on a pu trouver en germe l'opéra allemand moderne, où on devine Wagner, ou mieux dont Wagner s'inspira, est de pure fantaisie. Mozart se laissa guider par son génie et rompit souvent avec les règles auxquelles l'opéra le forçait de se plier. En envoyant la partition à son ami il lui écrivait : « Si l'ouvrage ne réussit pas, il ne faudra pas m'en vouloir, car je n'ai jamais écrit de féerie ¹. »

Le livret de *Figaro* n'est pas original : c'est une adaptation de Beaumarchais ; celui de *Don Juan*, au contraire,

l'intérêt des situations sans interrompre l'action et la refroidir par des ornements superflus. » On sent dans toute l'œuvre de Glück la volonté d'appliquer cette théorie, et ses œuvres se déroulent comme un bas-relief antique. Burney parle de sa muse « chaste et sobre ».

¹ Cité par M. TIERSOT, *Le Ménestrel*, 1893.

fut écrit directement en italien, par un Italien, et spécialement pour Mozart. On aimerait à voir une convenance amenée de loin entre ce sujet, qui, d'origine espagnole, eut en Italie une faveur si grande qu'il y sembla prendre une vie nouvelle¹, et un musicien d'idéal aussi italien. Malheureusement il n'en est rien : Mozart n'attachait pas à la recherche de ses livrets le même soin que d'autres musiciens ; la poésie, « fille obéissante de la musique », lui est un canevas, une indication ; il demande un livret pas trop bête, bien fait pour recevoir la musique, et convenant au « genre » qu'il désire.

Avant d'avoir *Don Juan*, il écrit à son père : « Je désirerais extrêmement me montrer aussi dans un opéra italien, c'est pourquoi j'ai pensé que si Varesco n'est plus fâché, au sujet de l'opéra de Munich, il pourrait me composer un livret avec sept personnages. Basta, c'est vous qui savez le mieux si ce serait une chose à faire... Mais le plus nécessaire, c'est que la pièce soit très comique dans son ensemble, et qu'on y introduise, si c'est possible, deux rôles de femme également importants : l'un devrait être seria, l'autre mezzo caractère, mais comme valeur il faudrait qu'ils fussent égaux ; la troisième femme au contraire peut être tout à fait buffa, comme aussi les hommes si cela est nécessaire. »

Lorenzo Da Ponte, l'adaptateur de *Figaro*, conquis à l'admiration de Mozart par le succès de ce premier ouvrage, lui proposa peu après le livret de *Don Juan* « dont il fut ravi ». Mais si le poète choisit ce sujet, ce fut pour une raison assez étrangère à l'art et à la convenance du sujet et du maître ; il aimait à se reconnaître en *Don Juan*, et il lui plut de confier à un grand musicien le soin de léguer son souvenir à la postérité.

Malheureusement rien dans son livret ne rappelle la

¹ C'est surtout par l'Italie que la fable de *Don Juan* pénétra en France. Avant Molière elle y fut apportée par les comédiens italiens et Dorimond, en 1658, puis Villiers, en 1660, traduisirent et adaptèrent une pièce italienne de Giiberto, célèbre alors, introuvable depuis ; on joue encore en Italie un *Don Juan* de Cicognini qui fut écrit à peu près à la même date.

beauté du drame original : on n'y retrouve ni la grandeur farouche de la pièce espagnole ni rien du Don Juan gentilhomme « resté dans sa dépravation brave du moins, fier et fidèle à une sorte d'honneur mondain comme il convient au fils d'une illustre et antique famille ¹ ». Don Juan n'est autre que Da Ponte, un aventurier, un libertin sans grandeur et sans panache, et, sauf Donna Anna, les autres personnages ne sont ni plus intéressants ni plus sympathiques.

Mozart n'avait besoin que d'un livret bien disposé pour recevoir sa musique, et celui de Da Ponte était tel. Il écrivit *Don Juan* pour « lui-même et pour ses amis », pour les Bohémiens qui l'aimaient et l'admiraient ² ; il donna à ses héros un peu de sa sympathie et de la pure beauté de son âme : « Il n'a pas eu la préoccupation d'exprimer fidèlement les caractères, ou du moins, s'il l'a fait, c'est avec un esprit de généralisation si large qu'il est à chaque instant en contradiction avec les données du poème ³. » Mozart donc transfigura *Don Juan*, et, sur un livret déplorable, construisit un pur chef-d'œuvre.

Là et dans *la Flûte enchantée* on trouve ce charme particulier, cette grâce élevée et délicate, et ces créatures sereines, qui semblent vivre dans une atmosphère plus légère, plus subtile, où, comme chez Botticelli, toutes choses se résolvent en beauté. Le drame est caché sous des dehors séduisants qu'une belle sympathie anime. Mozart disait, nous l'avons vu : « Les passions violentes ne doivent jamais être exprimées jusqu'à provoquer le dégoût. Même dans les situations horribles, la musique ne doit jamais blesser les oreilles et cesser d'être la musique. » De même chez Botticelli (qu'on me permette d'insister sur ce rapprochement,

¹ Préface au *Don Juan*, de Molière. — Collection des Grands Ecrivains français ; librairie Hachette.

² Figaro avait eu un succès retentissant à Prague. Mozart y fut reçu avec un tel enthousiasme qu'il signa un traité avec l'impresario Bondini, s'engageant à lui fournir un opéra. Il disait : « Pusqu'il en est ainsi et que les Bohémiens me comprennent si bien, il faut que j'écrive un opéra pour eux. »

³ TIERSOT, *op. cit.*

qui est moins arbitraire qu'on le croirait tout d'abord) l'art est toujours une harmonie, une joie, et c'est par le plus profond de leur pensée qu'on peut les comparer, car ce qu'ils ressentent de la même manière, c'est, pourrait-on dire, l'eurythmie.

V

En rapprochant Mozart des musiciens ses compatriotes, il apparaît bien d'une nature différente, et, on peut dire, presque italienne.

Il est loin de Bach par son orgueil, sa spontanéité, sa faculté dramatique, psychologique, qui lui permet de créer des personnages soit féériques soit humains et « mondains », infiniment éloignés de ceux des oratorios ou des « passions » ; loin de Beethoven par sa joie de vivre, ou la qualité de cette joie¹, et son pouvoir « d'être » en dehors de lui-même ; loin des musiciens théoriciens ou philosophés par la simplicité, le naturel de la floraison de son œuvre qui semble venir d'un seul jet ; loin d'eux tous par la souplesse de son génie, la délicatesse de ses peintures féminines et la façon dont il concilie son idéal et son art avec les exigences d'un public bourgeois.

Il était orgueilleux, ses amis le lui disaient, il le reconnaissait lui-même : mais aussi les hommes de génie sont rares qui ne sentent pas leur valeur, et bien peu ont pu dire comme Bach : « Qui travaillera comme moi réussira comme moi. » Mozart connaissait son génie, et il écrivait : « Je ne dois ni ne puis enterrer ainsi le talent pour la composition que le bon Dieu m'a si libéralement accordé, je puis le dire sans présomption, car je le sens plus que jamais². » Et, donnant un concert à Augsbourg où il avait

¹ Chez Beethoven la joie de vivre est surtout la joie de vaincre, la lutte qui amène la victoire : Voir l'*Appassionata*, le testament d'Heiligenstadt et quelques lettres. Mozart, sentant la mort venir, s'écriera : « Je suis près d'expirer ! J'ai fini avant d'avoir joui de mon talent ! Et pourtant la vie était si belle ! »

² A son père, Mannheim, 7 février 1778.

d'abord été mal accueilli, il lancera cette apostrophe : « Je ne suis venu (donner ce concert), Messieurs les Augsbourgeois, que pour qu'on ne se moquât pas de vous dans tous les autres pays quand je dirai que je suis resté huit jours dans la ville où mon père est né sans que l'on ait fait aucun effort pour m'entendre¹. » Et on sait comment il donna sa démission au prince-archevêque, qui, l'ayant abreuvé d'humiliations, voulut faire de lui sa chose, lorsqu'il fut devenu célèbre.

Mais à côté de cet orgueil il conserve toujours une nature presque enfantine, féminine et tendre, qui lui fait apprécier avant tout les douceurs de l'amitié et de l'amour. Il aime comme un enfant les plaisanteries, bonnes ou mauvaises, il fait presque les mêmes à trente ans qu'à huit, et ses lettres à sa femme, en 1791, sont des pendants à ses lettres d'enfant à sa cousine et à sa sœur. Il aima les opéras-bouffes italiens, et alla même jusqu'à donner raison aux nouveaux opéras napolitains contre l'œuvre, plus sévère et sérieuse de Jomelli.

Ses lettres sont très loin de celles de Beethoven; celles-ci, après, énergiques, sentent toujours la lutte, la volonté tendue; celles-là révèlent, au contraire, la faculté qu'avait Mozart d'oublier la pauvreté, la maladie, les soucis quotidiens, pour vivre dans l'affection des siens, pour s'absorber et composer, « son unique joie et sa seule passion ». On l'y voit écrivant dans un jardin sous une treille, dans l'auberge où il s'arrête, le jour ou la nuit, spontanément, sans recherche, du premier jet, alors que Beethoven retravaillait sans cesse, et ajoutait deux mesures à une sonate longtemps après l'avoir terminée.

Mozart était croyant, non pas déiste comme Beethoven, mais fervent catholique, il écrit à son père : « Que papa

¹ Au fils du bourgmestre d'Augsbourg qui le plaisantait sur sa croix de l'Eperon d'or, il dira : « Ce qui est curieux tout de même, c'est qu'il m'est plus facile d'obtenir toutes les décorations que vous pouvez recevoir qu'à vous de devenir ce que je suis même si vous mouriez et ressuscitez deux fois. » (1777.) Et à l'Electeur Palatin : « Je suis venu ici il y a quinze ans, j'avais sept ans alors, maintenant je suis plus âgé, j'ai grandi, et il en est de même pour la musique. »

vive sans inquiétude : j'ai continuellement Dieu devant les yeux. Je connais sa toute-puissance et je redoute sa colère, mais je connais aussi son amour, sa compassion et sa miséricorde pour ses créatures ; il n'abandonnera jamais ses serviteurs. Si les choses vont suivant sa volonté, elles iront aussi suivant la mienne ; ainsi je ne puis manquer d'être content et satisfait ¹. » De cette foi tranquille, qui ne s'affiche pas, mais forme comme la trame de sa vie, lui vinrent sans doute sa sérénité, sa faculté de s'oublier en un rêve qui lui permettait de trouver dans la musique non pas une consolation ni un stimulant dont il n'avait pas besoin, mais une source de félicité.

Dramaturge, psychologue musical, il aima surtout — toujours comme Botticelli — les caractères féminins, peut-être à cause de leur mobilité et de leur délicatesse.

On sait comment, écrivant une sonate pour Mlle Rose Cannabich, il disait : « Tel est l'Adagio, telle est Mademoiselle Rose » ; l'opéra lui permettait de consacrer mieux qu'un adagio à la peinture d'un caractère, et là encore, loin du plastique Glück, loin de Weber qui « inventa » *le Freyschütz* et y puisa toute son inspiration, loin de Wagner qui construisit son œuvre comme un philosophe son système, Mozart sut faire vivre ses héros et ses héroïnes, s'effacer derrière eux ou se retrouver en eux pour donner une œuvre dramatique variée et vivante, sans analogue en Allemagne. Beethoven n'aurait rien changé à son œuvre qui était lui : Mozart au contraire a pu écrire : « Chez les Wendling ² ils sont d'avis que mon genre de composition plairait extrêmement à Paris. Il est certain que je ne serais pas du tout inquiet, car vous savez que je puis prendre tous les styles. » Quel Allemand sut ainsi s'adapter, se « dénationaliser » ?

Non seulement il pouvait « prendre tous les styles », mais il savait le moyen de se faire applaudir, et c'est une

¹ A son père de Paris en 1778. « Vous savez que je ne désire rien tant qu'une bonne situation, bonne comme honorabilité et comme argent ; n'importe où, *pourvu que ce soit en pays catholique.* »

² Amis de Mannheim avec lesquels il devait venir à Paris.

chose amusante de voir comment, en se moquant de son public, il le sert suivant son goût, et comment, en écrivant pour les autres, il sait sauver le plus intime de sa pensée. Il écrit le chœur des *Janissaires* « tout à fait pour les Viennois ¹ », mais il dit aussi : « Il y a çà et là des passages dont les connaisseurs seuls auront de la satisfaction ; mais ils sont cependant faits pour que les non-connaisseurs en doivent nécessairement être contents, sans savoir pourquoi ². » Et enfin : « Ce qui est déjà terminé de mon opéra a obtenu partout un succès extraordinaire, car je connais mon public ³. »

Sans doute ce qu'il écrivit « pour les Viennois », pour « son public », c'est ce qui, dans son œuvre, a un peu vieilli, ce sont aussi ces « conclusions qui doivent faire beaucoup de bruit ⁴ ». Mais il reste, à côté de ce presque charlatanisme, le plus beau et le meilleur de son âme et de son art.

VI

Chez Mozart on trouve, comme chez Botticelli, un caractère « ardent et mobile ⁵ » ; en regardant les œuvres de l'un comme en écoutant celles de l'autre, on est « ému gravement, charmé délicieusement » par « l'expression vive et pénétrante, quelquefois passionnément dramatique », par leur « distinction mélancolique, ou leur gravité rêveuse ». M. Diehl parle de « l'impétuosité chaleureuse de la conception » de Botticelli et de la « grâce élevée de son imagination ». Cette phrase ne peut-elle pas aussi bien s'appliquer à Mozart ?

Ils semblent se correspondre à trois siècles de distance,

¹ Dans *l'Enlèvement au sérail*. Septembre 1781.

² Décembre 1782.

³ Septembre 1781.

⁴ Septembre 1781, et ensuite : « Plus il y a de bruit, mieux cela vaut ; plus c'est court, mieux cela vaut, afin que les gens ne se refroidissent pas dans leurs applaudissements. »

⁵ Mozart nous apprend lui-même qu'il a toujours vécu « entre l'angoisse et l'espérance ».

à la fin d'une période de renouvellement intellectuel : comme l'Italie du xv^e siècle reçut l'empreinte de l'art antique, des lettres grecques et latines, l'Allemagne du xviii^e subit le joug de l'art et de la littérature française, de l'art et de la musique italienne. L'Italie et l'Allemagne sont, à chacune de ces époques, à la veille d'une période d'occupation étrangère, d'une éclipse du génie national qui renaitra plus fort après la tourmente.

Ces deux grands hommes dont je parle vivent, si l'on peut dire, à un tournant de la civilisation. L'Italie s'est, dès le xv^e siècle, libérée en partie du joug de la religion, et ce n'est qu'au xviii^e siècle que l'Allemagne sortira du rêve mystique où Bach encore a vécu. Mozart et Botticelli sont venus à un moment bref et charmant, gardant encore un peu de l'esprit ancien, connaissant déjà quelque chose de l'esprit nouveau. Botticelli peindra des madones et la *Naissance de Vénus*, Mozart écrira *Don Juan* et son *Requiem*. Ils semblent à égale distance de la foi de Bach et de l'Angelico, et de l'individualisme intellectuel et païen de Vinci, Michel Ange et Beethoven. Avant eux est le règne des mystiques, après eux celui des païens. Et on a pu voir en leurs œuvres la réalisation du rêve de Goethe, l'union de l'âme chrétienne et de la beauté antique.

Comme Faust, ils rêvèrent la conquête d'Hélène, et voulurent la conduire en leur pays septentrional pour convertir les peuples à l'admirer, et de même que Faust déposait son trésor aux pieds de la reine de Sparte, eux, ils mirent au service de la beauté les richesses de leur âme, de cette âme où régnaient à la fois la ferveur héritée des ancêtres et un nouvel idéal.

Une autre chose encore qui les éloigne de nous, c'est notre incapacité à les imiter. À travers toute exécution de Mozart on sent la pensée plus ou moins faussée ou déformée ; il manque quelque chose, ce n'est jamais « ça », dit M. Saint-Saëns, et de même il suffit de voir les œuvres des préraphaélites anglais pour comprendre tout ce que la science moderne enlève à l'œuvre du maître ancien.

Ils sont loin de nous qui, même lorsque nous ne peignons ou n'écrivons pas par métier, cherchons l'originalité, la personnalité, un nouvel effet, une nouvelle théorie ; loin de ceux même qui ne cherchent qu'à se montrer entièrement et sincèrement dans leur œuvre, car eux se sont effacés devant elle ; si on les y rencontre, ce n'est que parce que toujours quelque chose transperce d'une belle âme dans une belle œuvre.

Cherchaient-ils la beauté ? Naissait-elle spontanément en eux ? On ne peut le dire, mais ils aimaient l'art pour lui-même, pour lui seul. Les premiers ils se prenaient à son doux piège, et jouissaient de leurs créations ; c'est pour cela sans doute qu'en notre siècle de civilisation bruyante, d'individualisme, d'égoïsme et de lutte, nous retrouvons, à les voir et à les entendre, eux qui vécurent au-dessus de la vie, les jouissances oubliées, — qui sont, de toutes les jouissances, les plus délicieuses et les plus pures.

BIBLIOGRAPHIE

Eugène RIGAL. — *De Jodelle à Molière*. (1 vol. Hachette. 1911).

Comme le dit l'auteur dans son Avant-propos, si son nouvel ouvrage ne forme pas un tout régulier, les différents essais dont il se compose ont cependant un lien qui les rattache les uns aux autres. Sauf le premier, qui traite des *Personnages conventionnels de la comédie au xvi^e siècle*, et le dernier, où M. Rigal ajoute le *Parasite* de Tristan l'Hermitte aux sources déjà connues de l'*Etourdi* de Molière, tout le reste se rapporte soit aux origines de notre tragédie classique, soit au développement que Corneille lui a donné.

En ce qui touche les origines, M. Rigal a abordé une fois de plus un problème qu'il avait déjà résolu dans son grand ouvrage sur Alexandre Hardy et dans son livre sur *Le théâtre français avant la période classique*. La plupart des tragédies françaises du xvi^e siècle, de Jodelle à Montchrétien, n'ont probablement pas été jouées, du moins si nous donnons à ce mot le sens qu'il a pour les modernes. Mais dans quelles conditions l'ont été celles qui ont paru devant le public ? Quelle en était la mise en scène ? C'est la question que M. Rigal a étudiée dans le chapitre le plus considérable de son livre, et c'est en interrogeant le texte même des tragiques qu'il a essayé de la résoudre. Ce qui paraît se dégager de cette étude très serrée, très minutieuse, très solide, c'est qu'il y a souvent désaccord entre le système de l'unité de lieu, auquel Jodelle avait voulu assujettir la tragédie, et la façon dont les scènes de ses pièces

sont conçues et liées les unes aux autres. Au fond, cette prétendue unité de lieu n'existe qu'à condition qu'on l'entende comme le fait Corneille dans son troisième *Discours*, où il parle d'un « lieu théâtral » purement fictif, et placé en dehors des conditions de la réalité. Suivant le mot de Johann-Elias Schlegel, que M. Rigal a rappelé, il serait plus simple de dire : « La scène est sur le théâtre. »

C'est cette théorie des unités de lieu et de temps qui forme le lien entre le chapitre de M. Rigal sur la tragédie du xvi^e siècle et ceux qu'il a écrits sur l'évolution de la tragédie française, particulièrement sur les tragédies de Corneille. Sans doute, dit M. Rigal, il est vrai jusqu'à un certain point que le caractère idéaliste de notre tragédie classique s'explique par la nature même de l'esprit français. Mais on peut soutenir aussi que, par une coïncidence assez paradoxale, c'est la conception grossièrement réaliste de la vraisemblance imposée par les théoriciens du xvii^e siècle qui a le plus contribué à pousser notre théâtre dans la voie de l'idéalisme.

Au nom de la vraisemblance, Chapelain et l'abbé d'Aubignac demandaient que la durée de l'action dramatique fût à peu près la même que celle de la représentation. Qu'est-il arrivé ? « Les poètes, mis à la gêne, ont marqué fortement le lien logique qui unissait les diverses parties de leur drame ; mais, tout en glissant çà et là quelques trompeuses indications de temps, ils en ont effacé le lien chronologique ; l'action, tout idéale, n'a pas eu de durée qu'on fût en droit de soumettre à nos ordinaires évaluations. » De même pour l'unité de lieu. Les théoriciens auraient voulu que ce lieu ne fût guère plus étendu que le théâtre même où l'on représente la pièce. Le résultat, le voici. « Les poètes, ne pouvant aisément faire venir tous leurs personnages dans un lieu réel unique et aussi restreint, les ont réunis dans un lieu conventionnel et abstrait dont la fantaisie leur ouvrait librement l'accès ; le lieu de l'action est ainsi devenu tout idéal comme sa durée. » Ainsi, au lieu de cette vraisemblance purement matérielle que les pédants voulaient imposer aux poètes, ceux-ci ne

nous ont donné qu'une vraisemblance psychologique et morale.

C'est une explication ingénieuse, et il est probable qu'elle contient une part de vérité. M. Rigal a voulu étayer sa théorie d'un exemple. Reprenant, après Sainte-Beuve, la comparaison entre le *Cid* et son modèle espagnol, il a relevé, avec une diligente exactitude, toutes les différences qui séparent l'œuvre brillante et pittoresque de Guillem de Castro de l'œuvre plus sévèrement idéaliste de Corneille ; et il a essayé de prouver que les nombreux changements de détail qui ont peu à peu transformé la pièce originale s'expliquent presque tous par le désir qu'a eu le poète français d'appliquer la règle de vingt-quatre heures. Peut-être une thèse de ce genre ne comporte-t-elle pas une démonstration précise ; mais tandis que d'autres critiques se contentent d'à peu près là où on a le droit d'exiger des preuves, le défaut de M. Rigal (beau défaut, et assez rare), serait plutôt de porter dans la discussion des choses littéraires une rigueur dont elles ne sont pas toujours susceptibles.

Cependant, on aurait tort de croire que l'habitude du raisonnement ait émoussé sa sensibilité. Si l'étude qu'il nous a donnée sur le *Cid* a les allures d'une démonstration, dans son chapitre sur *Polyeucte*, tout en poursuivant son dessein, qui était de nous montrer l'évolution de la tragédie française marchant de pair avec le génie de Corneille, l'admiration qu'il éprouve pour ce génie s'exprime avec une chaleur contenue où l'on sent une conviction profonde. Si dans le reste du volume c'est le critique érudit et rigoureux qui a le plus souvent la parole, ce qui domine ici, c'est l'émotion de l'homme et du lettré.

A. B.

CHRONIQUE DU MIDI

TOULOUSE

Aspects toulousains Il ne semble pas que le « premier Congrès des Lettres et des Arts Méridionaux »,
23 juillet. organisé par le « Salon des Poètes », ait eu ce que l'on appelle une bonne presse. En assistant à ses séances, pour lesquelles s'ouvrirent tous nos monuments toulousains, on avait l'impression de voir s'agiter un groupe de gens qui ne savaient pas du tout pourquoi ils s'agitaient. On s'apercevait vite que le « Salon des Poètes » n'avait sur le « régionalisme » ou le « félibrige » que les notions les plus vagues. En fait de « régionalisme », après avoir proposé la fondation d'une grande revue — dont, évidemment, notre région est dépourvue, — les « congressistes » allèrent inaugurer une plaque commémorative sur la maison habitée quelque temps, après de St-Sernin, par Emmanuël Delbousquet : inutile d'ajouter que nul d'entre eux n'avait jamais connu le noble poète gascon.

Cela ne les empêcha pas, d'ailleurs, de le célébrer en prose et en vers. Et quels vers ! Il importe de les citer, dans leur texte *ne varietur* :

A l'ombre du clocher de l'église romane,
Tu vécus là treize ans, *loin des rives profanes* (?) ;
Poète au nom roman, Del Bousquet, du Bosquet,
C'est au grand bois sacré que tu fis ton bouquet.

Toi qui vis les lauriers des autres sans envie,
Tous les rites locaux du culte de la vie,
Les charmes du pays, ses reflets sur nos cœurs,
Tu peignis tout en style aux précises couleurs.

O toi qu'a tourmenté l'au-Delà, tu fus brave,
 Corps délicat, cœur d'or, esprit puissant et grave,
 Qui sus de la douleur faire de la beauté,
 Sans espérer pourtant rien de l'éternité.

Et tu n'es plus ! Comment tu n'es plus ? Rien n'efface
 Des œuvres telles que ton beau *Chant de la Race*,
 Monté vers le Soleil en suivant ses rayons,
Tu l'avais dans ton cœur, tu l'as mis sur nos fronts.

Ce soleil du pays qui, *durant la buée*
Des landes et des prés et des bois envolée,
 Change le sol natal en magique encensoir,
 C'est l'âme des aïeux qui s'élève le soir.

Pour chanter la splendeur immortelle des choses,
 De la sève des pins, du calice des roses,
 Le parfum qui *s'exhale exaltant* les cerveaux,
 C'est l'âme des aïeux qui nous prêche le beau

Dans son *harmonieuse* et suave éloquence.
Et tu sentis cela ! Ce fut là transcendance
 De chanter en un verbe *harmonieux* et fort
 L'éternel devenir, ce vainqueur de la mort !

Ce fut là le moment triste du Congrès : mais il y en eut de gais. Le plus amusant, de l'avis unanime, fut celui du banquet final, où notre confrère Alexandre Coutet porta un toast aux organisateurs du Congrès. Réclamé par eux, ce terrible pince-sans-rire se leva et les fit défilier avec leurs mérites respectifs. Ils en furent ravis, d'ailleurs. Maurice Magre, Pedro et André Gailhard, Mmes Madeleine Roch et Yvonne Ducos s'étonnaient, seuls, de ne pas voir voler les assiettes et les pommes plus ou moins cuites.



Heureusement, ce ne sont pas tous les poètes et tous les écrivains de Toulouse qui organisent des congrès : d'autres écrivent de beaux livres, ce qui vaut mieux.

Voici, par exemple, M. Paul Sentenac qui publie chez Gras-

set un volume tendre, délicat et mélancolique : *Tout mon Cœur par tous les Chemins* ; M. Gabriel Ducos qui réunit, chez Ficker, sous le titre : *La Vesprée*, une remarquable série de poèmes parus jadis dans les *Essais de Jeunes*, les *Pages d'Art*, l'*Art Méridional*, l'*Ame Latine* ; M. Alex. Coutet lui-même édite les vers pittoresques, amusants, spirituels de la *Ville Moderne*, où s'évoque la Toulouse d'aujourd'hui, avec la rue Alsace-Lorraine, les Ponts-Jumeaux, le Palais et sa légion de chats fantastiques... Voici enfin le beau livre de Mme L. Espinasse-Mongenet : *la Leçon des Jours*, histoire particulière d'une Jeune Femme.

Nous devons avoir quelque orgueil à songer que cette œuvre, si elle a été conçue dans le merveilleux décor de la Savoie, qui l'emplit d'une lumière fraîche et vivante et de tout l'éblouissement alpestre, a été du moins écrite chez nous, à l'ombre du clocher de la Dalbade, dans le recueillement de ces vieilles petites rues toulousaines qui inspirent à certains une haine si sauvage. Mme Espinasse-Mongenet est devenue notre compatriote, — et elle l'a prouvé en publiant, voici quatre ou cinq ans, cet extraordinaire poème gascon, la *Vie finissante*, tellement spontané, direct, personnel, qu'on ne trouve pour le situer aucun terme de comparaison. Aujourd'hui, elle vient de renouveler son sujet : elle aborde le livre d'amour, mais elle y demeure la même, en dehors de toute vaine littérature, en pleine poésie. De plus en plus, elle conquiert une place de choix dans le mouvement contemporain.



Les vacances s'annoncent. Sous une chaleur sénégalienne, tout le monde s'enfuit pour aller chercher dans les montagnes un espoir de fraîcheur. Une fois de plus, notre vieille Université ferme ses portes sur un double deuil.

Au mois de juin, la mort enlevait M. Georges Vidal, professeur de Droit criminel et de Science pénitentiaire, membre correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Esprit très distingué, criminaliste d'une haute envergure, il avait affirmé son autorité par une série d'ouvrages remarquables et par la création à Toulouse de nombreuses œuvres de relèvement social. Très aimé de ses élèves, il avait su les

intéresser à ses entreprises, et son influence aura été bienfaisante sur des légions de futurs magistrats, avocats, hommes publics. Tout récemment encore il avait organisé pour eux une excursion pénitentiaire, et rien n'avait pu le détourner d'un apostolat social qui réserve bien des déceptions et bien des déboires.

Une telle personnalité avait sa place, non seulement à l'Institut, mais aussi dans la direction des œuvres entreprises en faveur des libérés ; aussi M. Georges Vidal fut-il vice-président de l'Union des Patronages de France, et joua-t-il un rôle prépondérant dans les congrès pénitentiaires tenus à Toulouse en mai 1907, et dont il assura le succès.

On n'oubliera pas ce professeur bienveillant et souriant, qui semblait un magistrat descendu de son siège pour tempérer sans cesse la rigueur des Codes par la pratique de la Charité...

— Aux derniers jours de l'année scolaire, la Faculté des Lettres était frappée à son tour en la personne de M. Charles Molinier, professeur d'histoire méridionale, succombant tragiquement à une crise de neurasthénie aiguë.

En lui, la *Revue des Pyrénées* perd un brillant collaborateur ; nos lecteurs ont certainement goûté ses études subtiles et délicates sur l'Art italien, par lesquelles il se délassait de l'austérité de ses autres travaux consacrés en grande partie à l'Inquisition et à la Guerre des Albigeois. On le retrouvait aussi aux *Annales du Midi* et à l'excellente *Bibliothèque Méridionale*, éditée chez Privat, et dont il avait la direction. Comme son oncle, comme son frère, l'éminent chartiste auquel l'*Histoire du Languedoc* doit ce que l'on sait, c'était un laborieux, fermement attaché à notre sol et à son passé, un chercheur consciencieux et perspicace : ici-même, il avait montré qu'il était encore quelque chose de plus ; ce sera donc d'une toute particulière amertume que se mêleront nos regrets.

— Décidément, l'année est mauvaise : aux noms que nous venons de citer, nous devons en ajouter trois autres pour compléter la liste funèbre : MM. Paraf, Suis, Charpy, eux aussi, ont disparu avant l'heure, et ont privé prématurément notre Université de l'appui de leurs talents divers et réputés. Le dernier surtout, le docteur Charpy, professeur à la Faculté de Médecine, fut enlevé en quelques heures à peine.

Perte particulièrement douloureuse : si ses beaux travaux

d'anatomie font partout autorité et étendaient sa renommée bien au-delà de Toulouse, ses élèves et ses collègues, d'autre part, n'oublieront jamais l'homme de cœur et d'esprit qu'il fut, le savant à l'intelligence ouverte et vive, un de ceux vraiment auxquels convient le mieux le beau et difficile titre de Maître.

Armand PRAVIEL.

J.-R. DE BROUSSE

AUX ÉTUDIANTES DE TOULOUSE¹

« Etudiantes » ! Ah ! loin de nous le sourire
 Qui persifle d'un mot spirituel et sec !
 Bien loin de les railler, il faut qu'on les admire,
 Vers leur vaillance, ému, monte notre respect.

Car elles ont au front la couronne sacrée
 De la route choisie et du labeur amer ;
 Pour d'autres la jeunesse est fleurie et dorée,
 La leur a le Travail aux bracelets de fer.

Elles n'étaient hier encor que des fillettes,
 Mais à peine l'adolescence et la beauté
 Vont-elles se poser et fleurir sur leur tête
 Que la Vie a surgi, sévère, à leur côté.

Et les voilà, les courageuses jeunes filles,
 Torturant leur faiblesse et leur fragilité,
 Pour conquérir d'assaut les austères bastilles
 Que l'homme même voit souvent lui résister.

¹ Vers prononcés, au mois de juin dernier, lors de l'inauguration de la « Maison des étudiantes », dans l'une des annexes de la Nouvelle Bibliothèque de l'Université de Toulouse.

Leur cœur qui n'était fait que pour l'encens des odes
Doit rester ferme à la clinique aux noirs relents,
Et leur mémoire doit s'emplier du fiel des Codes
Au lieu de mots d'amour et de secrets serments.

Lorsque l'ombre en juillet étincelle d'étoiles,
N'est-ce pas, tout là-bas, votre lampe qui luit ?
Sur les livres ouverts n'est-ce pas vos fronts pâles
Et vos beaux cheveux d'or penchés parmi la nuit ?

Ah, vous êtes les sœurs exquises des Poètes :
Votre austère labeur veille avec leurs espoirs ;
Dans leurs mains, comme vous, ils inclinent leur tête
Et leur lampe est la sœur des vôtres dans le soir.

— Venez, ne restez pas ainsi, les Isolées ;
La vieille *Alma Mater*, maternelle toujours,
Vous recueille en ses bras, ô chères exilées,
Et vous ouvre son cœur de sourire et d'amour.

Venez toutes ; venez, ô celles de Toulouse,
Et vous qui descendez des lointains horizons,
— Celles de France n'en seront jamais jalouses —,
Venez dans cette vieille et savante Maison.

C'est la maison des « Escholiers » depuis sept siècles,
C'est notre antique Collège de Périgord ;
La Scolastique et les *Collégiats* espiègles
Doivent, sous cette galerie, errer encor.

Si l'un d'eux vous rencontre ici, par aventure,
Le plus surpris, n'en doutez pas, ce sera lui ;
Mais nos étudiants d'autrefois, je le jure
N'étant pas moins galants qu'ils ne sont aujourd'hui,

Il vous dira, dans la vieille langue chenuë
Et gothique du bon Maistre François Villon :
« Dans cet ancien logis soyez les bienvenues,
O vous qui le peuplez de grâce et de rayons ! »

22 juin 1911.

J.-R. DE BROUSSE.

ARIÈGE

Bulletin Sommaire du *Bulletin périodique de de la Société Ariégeoise. la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans*, dernier n° (7°) du XII^e volume :

I. Jean Signorel : Pierre Soulé, publiciste à Paris, avocat et bâtonnier de la Nouvelle-Orléans, sénateur de la Louisiane, membre du Sénat américain, ambassadeur des Etats-Unis à Madrid (1801-1870) (*suite et fin*). — II. G. Doublet : Bibliographie Ariégeoise. — III. Société Ariégeoise des S., L., A. et Société des Etudes du Couserans (*comptes rendus* : Foix, séance du 7 mai 1911, renouvellement du bureau 1911-1912) ; Saint-Girons (séance du 8 juin 1911). — IV. Table des matières du XII^e volume (1909-1911).



Concours Duclos Voici venu, pour la Société des Etudes du Couserans, le moment d'ouvrir le concours périodique Duclos pour l'année 1912.

Pour le premier prix consistant en une médaille de vermeil, grand module, la Société propose l'un des trois sujets suivants :

1° Organisation judiciaire ou administrative du Couserans, sous l'ancien régime ;

2° L'histoire complète d'une commune sous l'ancien Couserans ;

3° Biographie d'un Couseranais célèbre.

Tous autres travaux historiques, archéologiques, philologiques, scientifiques, pourvu qu'ils se rapportent à l'Ariège, — et n'aient pas été couronnés par quelque corps savant ou publiés avant l'année 1910 — et qu'ils ne soulèvent ni discussion politique, ni discussion religieuse, pourront concourir et obtenir des récompenses.

Etrangers ou membres de la Société des Sciences, Lettres et Arts et de la Société des Etudes du Couserans sont admis au concours.

Sur la première page de leur manuscrit, les concurrents, au

lieu de la signature, devront écrire, en épigraphe, une devise qui sera répétée dans un billet contenant leurs nom, prénoms et qualités, leur domicile ou celui de leur correspondant, et ce billet sera envoyé, sous enveloppe fermée en même temps que le mémoire. Les auteurs qui trahiraient autrement leur anonymat seraient exclus du concours.

Imprimés ou travaux manuscrits présentés au concours devront être envoyés franco à M. de Bardies, à Saint-Girons, ou à M. Teulié, instituteur à Lédar-Saint-Girons.

Abbé BLAZY.

AVEYRON

Bibliographie. Le XVII^e volume (604 p. in-8°) des « Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron », vient de paraître. Il contient beaucoup de documents relatifs à l'histoire de notre pays et notamment les procès-verbaux des élections des trois ordres aux Etats Généraux de 1789 pour les sénéchaussées de Rodez et de Villefranche, des documents sur Millau, les statuts de divers ordres religieux et le testament de Jean de Tellier (1675), trésorier de France en la généralité de Montauban et fondateur des Jeux Floraux de Rodez.

Art. Le trésor de Conques, unique en France, si riche en pièces d'orfèvrerie religieuse du moyen âge, en émaux, reliquaires, ornements d'église, antiquités diverses provenant de l'ancienne abbaye, et qui comprend notamment la fameuse statue en or de sainte Foy et un autel portatif du x^e siècle, était jusqu'à ce jour exposé dans les modestes salles du presbytère.

Il vient d'être transféré dans un musée spécialement construit pour le recevoir et le mettre à l'abri de tout danger de vol ou d'incendie. Ce nouveau bâtiment, spacieux et bien aménagé, permet de mettre en valeur les richesses artistiques du musée : la construction en a été faite avec le concours de l'Etat, grâce aux instances de la municipalité de Conques et du curé de Conques, M. Florent.

Excursion archéologique. La Société des Lettres, continuant la série des excursions annuelles qu'elle a commencées par Villefranche et Millau, doit faire, le 5 octobre 1911, une visite à Espalion, ville riche en monuments anciens. L'éminent archéologue, M. Cartailhac, notre compatriote, donnera aux habitants et aux membres de la Société une conférence avec projections sur la *Terre de Rouergue et ses premiers habitants*.

La Société rendra en même temps hommage à la mémoire de l'historien de l'Aveyron, Henri Affre, l'auteur des *Lettres sur Rodez, sur Espalion, du Dictionnaire des mœurs et institutions du Rouergue, des Biographies aveyronnaises, etc.*, en apposant une plaque commémorative sur la maison natale de cet érudit qui a tant travaillé à faire connaître le passé et les hommes de notre pays.

Chemins de fer. D'importants meetings ont été tenus récemment à Espalion et à Entraygues, sous l'inspiration des groupements aveyronnais de Paris, en vue d'obtenir des pouvoirs publics la prompte réalisation des projets de chemin de fer d'Espalion à Aurillac et d'Espalion à Saint-Flour, à travers les massifs montagneux du nord du département dont les communications sont si difficiles. La plupart des notabilités politiques du département, sans distinction de parti, ont assisté à ces meetings, où ont pris la parole MM. Louis Puech, ancien ministre des travaux publics, Lintilhac, vice-président du Sénat, Ouvrier, sénateur, Salesse, gouverneur des colonies, auteur du chemin de fer de Conakry au Niger. Il y a lieu d'espérer que les études commencées seront poussées activement et que la construction sera commencée par l'État en attendant les conventions nouvelles à faire avec les compagnies d'Orléans et du Midi, lorsque aura été réglée par le Parlement la question, toujours en suspens, de la durée de la garantie d'intérêt.

M. CONSTANS.

TARN

Bibliographie. *Douze comptes consulaires d'Albi du XIV^e siècle.*

— M. Auguste Vidal vient enfin de faire paraître le tome II de « Douze comptes consulaires d'Albi du XIV^e siècle ». Le tome I^{er} avait paru en 1906. Il s'ouvre sur une introduction de XXXIX pages où l'auteur s'étend longuement sur le système des fortifications de la ville, dans la seconde partie du XIV^e siècle. Dans le chapitre II, il fixe d'un trait la physiologie des innombrables chefs de bandes, routiers, capitaines anglais ou au service des Anglais, capitaines français au service du roi de France, du comte de Foix ou du comte d'Armagnac — et tous se valaient — qui pillèrent, pressurèrent, épuisèrent l'Albigeois, au cours de cette désastreuse période de la Guerre de Cent Ans. La plupart d'entre eux sont inconnus de la grande histoire.

La vie politique du pays de Languedoc se manifestait surtout par la réunion des trois états, noblesse, clergé, communes, qui consentaient l'impôt. L'introduction précise et complète ce qu'en a dit M. Paul Dognon dans ses excellentes « Institutions politiques et administratives ».

L'auteur consacre d'intéressantes pages à l'histoire sociale de l'Albigeois de 1360 à 1397 et il établit mathématiquement qu'aux années les plus terribles correspondent les salaires les plus bas. Ce chapitre apporte un appoint considérable et un précieux témoignage aux « Découvertes d'histoire sociale » de M. George d'Avenel.

M. Vidal ne pouvait pas négliger l'étude de la langue. Il lui consacre 8 pages, et note avec plus d'abondance que ne l'a fait M. Jeanroy dans les « Comptes consulaires d'Albi de 1359-1360 », les phénomènes philologiques particuliers au dialecte albigeois. On y remarquera surtout sa thèse relative à la chute de *r* dans les mots en *or* : « alinrador, tractador », qui s'écrit très souvent au pluriel « alinrados, tractados ». D'où cette conclusion que le *r* final de ces mots, comme celui des infinitifs, n'est qu'une pure graphie, une fioriture, une sorte d'hommage rendu à l'étymologie.

Une autre constatation se dégage de la lecture des comptes consulaires et l'auteur la souligne : *o* sonnait *ou* dans un grand nombre de cas, et si l'on écrivait « Bondidor, Dormidor » on

prononçait, tout comme aujourd'hui, « Boundidou, Dourmidou ». Trente pages de glossaire complètent l'étude de la langue. Le philologue y pourra recueillir une ample moisson de formes et de mots inconnus que M. Emile Levy a enregistrés dans ses « Provenzalisches Supplement Vorterbuch ». Une table des noms et des matières de 20 pages clôt le volume.

C'est une œuvre capitale que ces « Douze comptes consulaires d'Albi du xiv^e siècle », et peut-être la plus importante publication de textes romans inédits qui ait jamais paru. Ces textes forment en effet, dans les deux tomes, une imposante masse de presque 600 pages grand in-8° — exactement 591 —. Elle fait le plus grand honneur à celui qui l'a conçue et menée à bonne fin et à la « Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn » qui l'accueillit dans ses « Archives historiques de l'Albigeois ».

Historique de la région albigeoise. — C'est le premier volume d'une série de publications qui porte pour titre « Bibliothèque tarnaise de vulgarisation », annexe, tout comme les « Archives historiques de l'Albigeois », de la « Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn ».

Cet « Historique de la région tarnaise », petit volume in-12 de près de 160 pages, coquettement vêtu d'un cartonnage élégant, est l'œuvre de M. Charles Portal, l'érudit archiviste du Tarn. L'auteur, sur la trame de l'histoire générale, tisse l'histoire particulière de notre région, depuis la période mégalithique jusque à la Révolution. Elle se déroule en une série de dix chapitres bien enchaînés les uns aux autres, sans vains ornements, sans étalage d'érudition. Les temps anciens, la féodalité, l'apogée méridional, la guerre des Albigeois, la suppression de l'hérésie, le xiv^e siècle et la Guerre de Cent Ans, la Renaissance et la Réforme, les guerres de religion, le grand siècle, la fin de l'ancien régime. Dans ses conclusions, M. P. énumère les titres des hommes célèbres qui ont honoré la grande et la petite patrie, littérateurs, artistes, savants, juriconsultes, marins, médecins, etc.

Soulignons une savante exposition des doctrines cathares et du régime féodal.

L'œuvre de M. Portal, écrite d'une plume très alerte, sera bientôt, nous en avons la ferme confiance, dans toutes les écoles

du Tarn. Et ce sera le commencement de la réalisation des instructions ministérielles sur l'enseignement de l'histoire locale et du vœu qu'émettait M. Cl. Perroud dans le dernier numéro de cette Revue.

Le colonel Teyssier. Le défenseur vaincu de Bitché a trouvé enfin son historien. On sait qu'un comité s'est formé à Albi pour élever une statue au héros albigeois. Mais il fallait rappeler à la France, hélas ! un peu oubliée, et aussi au pays d'outre-Vosges qui, lui, n'oublie pas, le passé du glorieux vieillard entré, depuis le 25 août dernier, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Ce fut M. Léon Belot qui s'en chargea. Dans une élégante plaquette de 140 pages, illustrée de huit portraits du colonel et de quatre vues de Bitché, l'auteur retrace la carrière militaire de Louis-Casimir Teyssier, fils et petit-fils de soldats. Nous le voyons tomber sur le champ de bataille de Montebello, la poitrine trouée par une balle ; nous le voyons au moment de l'assaut de la place de Sébastopol, lui trentième, s'élançant avec des échelles trop courtes, contre le bastion central, y pénétrer, mais blessé d'un éclat de pierre à la tête, d'une balle à la main droite, d'un boulet à la cuisse droite. Ramassé parmi les morts dans le bastion par un officier ennemi, il est fait prisonnier, et emmené à l'ambulance du « Sommet », où il reçoit les soins les plus délicats de Mlle Marie Garibaïeff, la fille d'un général russe.

Mais c'est sur la défense de Bitché que s'étend particulièrement M. B. Rien de plus poignant, rien de plus réconfortant aussi, que ce journal du siège. L'auteur a eu le bon goût de laisser aux actes leur éloquence, il n'a pas voulu que le cadre détournât du tableau.

Il faut lire, surtout aux heures angoissantes que nous traversons, ces pages qui célèbrent le patriotique sentiment du devoir militaire. M. B. nous aura rendu un vrai service en faisant revivre, juste au moment où nous sommes, l'inoubliable figure de cet Albigeois dont François Coppée a dit : « Ce héros « est comparable aux plus grands et aux plus purs de l'histoire « ancienne et moderne. Rien ne lui a manqué, pas même d'avoir « subi l'ingratitude. »

Auger Gaillard « Encore une plaquette de 65 pages grand sa vie et son œuvre. in-8°, s'il vous plait — de l'infatigable M. Léon Belot. Après quelques pages de biographie, de critique et de bibliographie, l'auteur étudie « Lou roudiè de Rabastens » dans ses rapports avec les Grands ; Auger Gaillard guerrier ; Auger et les femmes ; Auger et les Écritures ; Auger fantaisiste ; Auger moraliste — qui l'eût cru ? — ; Auger et ses contemporains ; Auger et son œuvre. Et pour ce faire, M. B. a dû disséquer l'œuvre entière d'Auger Gaillard, assez copieuse et quelque peu indigeste.

Les citations sont si nombreuses et choisies avec tant de goût, que la lecture de l'opuscule peut dispenser de la lecture des ouvrages, presque introuvables d'ailleurs, d'Auger Gaillard.

Une ode en vers languedociens de M. Auguste Vidal sert de préface à cette gentille plaquette, et ne la dépare pas trop. On nous permettra d'en citer quelques strophes.

Auriòs jamai cregut que toun obro, tous verses
Ount a l'or del froument sou mesclats quelques erses,
Al vrinous mourdissal del temps
Rejistariòu ta pla ? qu'en milo nòu cens ounze,
Un joun del mes d'aoust, tous petits-fils, en brounze,
Te plantariòu à Rabastens ?

.
Ah ! ce que n'abios pas counegudo l'escolo.
Parguèros toun utis et sabios quant ne colo
De traire tout de soun sicap.
Francimans tant sapients, vous ei legidis, cèrtoś ;
Mès ount sios, ount sios doune, o tu que lou rebèrtos ?
Cercats, n'en trovarets pas cap.

Seriè tu, del Bartas, tu Rounsard, tu Desportos,
Ou tu Marot ? Farcits toutes de lengos mortos,
Al dejuna, cado mati
Vous cal un mos de grec ou de lengo ebraïco ;
Dius me salve ! dinnats d'un tros de retourico
Et l' ser vrespailats de lati.

.
Sios pople, es entendut, et ta plumo es brutalò.
Mès quant lou dius en tu descend et que toun alo
S'ufflo al buf de l'inspiraciù ;

Dels fangouses viols quant ta muso s'escarto
 Et que dins lou plen cèl a bèl brassat s'ennarto,
 Nous arrapos l'amiraciù.

Les fêtes félibréennes de Rabastens L'œuvre de M. Léon Belot en fut comme le préliminaire. Et nous participâmes à une vraie débauche de poésie languedocienne. Mais commençons par le commencement.

La « Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn » avait délégué trois de ses membres, MM. Belot, Emile Rieux et Auguste Vidal pour assister à cette fête littéraire. Arrivés les premiers à Rabastens, avec M. Eugène Thomières, le délégué du « Tarn à Paris », ils se réunirent au comité, à la municipalité et aux félibres de la « Lauzeto Rabastinholo » pour attendre, à la gare, M. le baron Desazars de Montgaillard, le représentant de Mistral et son cortège de membres de l'Académie des Jeux Floraux, de félibres toulousains et quercinois, de délégués de « l'Escolo moundino », etc.

Musique en tête, au milieu d'une foule de curieux et de curieuses, qui font cortège au cortège, on traverse le pont suspendu jeté sur le Tarn et qui relie Couffouleux à Rabastens. L'on fait halte sur une petite place, en face de la si originale église de Notre-Dame du Bourg, et la débauche commence. Voici M. Paul Prouho, le capiscol de la « Lauzeto », qui souhaite, en vers très occitans et très spirituels, la bienvenue à M. le baron Desazars. Le délégué de Mistral lui répond dans cette harmonieuse et sonore prose, mi-languedocienne, mi-provençale, qu'il écrit si bien.

Mais le vin d'honneur, offert aux félibres par la municipalité nous attend à l'Hôtel de Ville. Très littéraire discours de M. de Toulza, maire de Rabastens et conseiller général du canton, qui salue les invités de la ville en un toast plein de cordialité.

A l'extrémité des lices, en face de la petite rue où naquit Auger Gaillard, se dresse sur un piédestal blanc, délicatement sculpté, le buste du « Roudié ». Le président du Comité, M. Labat, remet en quelques mots le monument à la ville, et M. de Toulza remercie en termes vibrants de patriotisme local accueillis par de chaleureux applaudissements.

M. Desazars salue Auger Gaillard en vers lapidaires, précisant les mérites et la gloire du dernier troubadour de l'Albigois. Et M. Prouho récidive et, avec beaucoup de brio et de larges gestes, dit une ode à Gaillard. Puis lui succèdent sur

Festrade, au hasard de nos souvenirs, MM. Lizop, Rigal au nom de « l'Escolo carcinolo », Vidal au nom de la Société du Tarn, Thomières au nom du Tarn à Paris, de Brousse au nom des Toulousains de Toulouse, — nous en passons, ils étaient trop — qui tous, soit en vers, soit en prose, soit en roman, soit en français, célèbrent la mémoire de Gaillard.

Une dernière fois la musique salue le buste, œuvre d'un enfant de Rabastens, le jeune Laurent Roustan.

Ce n'était qu'un début. Le soir, théâtre de verdure au Pré-Vert et représentation, fort soigneusement préparée par M. Armand Praviel, de « Muguetto », pièce languedocienne en vers due à la plume d'une gentille félibresse, Mlle Marguerite Navarre. Sur les vers de « Muguetto », M. Déodat de Sévèrac, un autre méridional, avait ourlé une musique pleine d'harmonie et de charme rustiques. Cet essai de décentralisation littéraire et artistique eut un plein succès et le public fit fête aux auteurs et aux acteurs.

Le soir, un banquet réunissait autour de M. le baron Desazars de Montgaillard et de M. Labat tous les félibres, tous les délégués, tous ceux enfin qui avaient répondu à l'appel du Comité. L'heure des toasts arrive. Et alors la débauche de poésie atteint le paroxysme. M. Prouho emplit de vin blanc la coupe du félibrige. Le délégué de Mistral y trempe ses lèvres et prononce une délicate allocution. La coupe circule, les « brindes » succèdent aux « brindes ». C'est une nouvelle poésie du président de la « Lauzetto » ; c'est l'humoristique improvisation de M. Praviel que coupent les mugissements des orgues installés sur les manèges voisins ; c'est la très spirituelle poésie : « A las rodos d'Auger Gaillard », de M. de Gélis, un Lillois de l'Académie des Jeux Floraux ; c'est la vieille chanson entonnée, sur une chaise improvisée tribune, et dont le refrain est repris en chœur par les assistants, par le joyeux M. Roustan, le père du sculpteur ; c'est la « Magali » de Mistral, chantée par M. Praviel. Et, pour ne pas oublier nos Albigeois, ce sont les vers, excellemment occitans et quelque peu gaulois, de M. Emile Rieux, les vers excellemment français de son fils Louis, le jeune chef de l'hostellerie du Grand St-Antoine. C'est surtout l'exubérante gaieté des convives qui fuse et pétille comme le gaillac coulant à pleins bords.

N'avions-nous pas raison de dire que les fêtes félibréennes de Rabastens furent une vraie débauche de poésie ?

UN RÉVÉLATEUR MÉCONNU DES CENT JOURS

Le 3 mai 1814 Louis XVIII réalisait par un effort continu d'intelligence et de volonté le rêve ambitieux de sa vie : reconnu enfin roi de France il avait fait dans Paris une entrée triomphale, acclamé par un peuple résigné qui célébrait en lui la paix et le terme désiré des calamités publiques.

En quelques mois l'enthousiasme épuisé s'était tourné en malédictions. Le Gouvernement de la Restauration n'avait su faire que des mécontents : généraux sans emploi, hauts fonctionnaires délaissés, adversaires politiques, tous souhaitaient la chute du régime ou regrettaient l'Empereur.

Le malaise était général et partout à la fin de février 1815 se manifestait une publique irritation. On conspirait ouvertement, sur les bornes, au coin des rues¹ ; seul le Gouvernement ne savait rien, ne voyait rien ; le roi et la cour vivaient dans l'inconscience et la sécurité.

Cependant rien de ce qui se passait en France n'était ignoré à l'île d'Elbe, ni les violences du parti de l'émigration, ni la haine de la nation pour un régime réactionnaire, ni les dispositions de l'armée². Au moment du départ de Fontainebleau, des moyens de communication avec l'Empereur avaient été discutés ; les correspondances écrites étant dangereuses, on était convenu de mots de

¹ DUC DE ROVIGO. — *Mémoires.*

² VIVIEN. — *Révolution française.*

passé qui devaient servir à accréditer les visiteurs en qui l'exilé pourrait avoir foi ; ces mots furent confiés aux ducs de Bassano et de Rovigo et au comte Lavalette ¹.

Napoléon ne manqua pas d'utiliser les émissaires qui lui furent envoyés et il en employa d'autres, peut-être imprudemment, il en a fait l'aveu à M. Fleury de Chaboulon :

« J'ai envoyé en France quelques hommes à moi pour « savoir ce qui s'y passait ; ils m'ont volé mon argent et « ne m'ont entretenu que de propos de cabarets ou de « cafés. » Mais son opinion était fixée ; dès le mois de janvier 1815 il était décidé à rentrer en France.

Deux circonstances hâtèrent ses résolutions : le 21 février le comte Colonna d'Istria arriva de Naples et annonça que les alliés voulaient enlever l'Empereur de l'île d'Elbe pour lui assigner une résidence plus lointaine. Le lendemain, 22 février, un envoyé du duc de Bassano, M. Fleury de Chaboulon, débarqua avec mission de décider Napoléon au retour. Le 25 février, M. de Chaboulon repartit, à minuit, emportant cette promesse : « Dites à « Bassano que je sortirai d'ici le 1^{er} avril, ou peut-être « plus tôt. J'arriverai si vite à Paris qu'on ne saura où « donner de la tête : j'y suis résolu ². »

Sans plus tarder Napoléon prévint dans la nuit même les généraux Bertrand et Drouot qu'il quitterait l'île le lendemain, ce qui eut lieu ; le 1^{er} mars il débarqua au golfe Juan, le 20 mars il était à Paris.

Une opération aussi hardie n'avait pu s'accomplir sans préparations. Si quelques agents de l'Empereur ont volé son argent ou l'ont trahi, d'autres ont adroitement noué l'intrigue, ont secrètement correspondu, et on trouve la preuve de ces agissements dans certaines poursuites intentées à la seconde Restauration ³. Le but était d'entretenir le zèle dans chaque département, dans chaque régiment,

¹ DE VAULABELLE. — *Histoire de la Restauration*.

² FLEURY DE CHABOULON. — *Mémoires*.

³ Procédure contre V... accusé d'avoir correspondu avec l'île d'Elbe. Bibl. nat. Lb. 46-518.

de faire naître des espérances, d'encourager les ambitions, et quand apparut le *Bellua Corsica*, il trouva la route ouverte dans un terrain d'avance préparé.

Napoléon avait quitté l'île d'Elbe le 26 février. Le lendemain 27 février, à Paris, deux hommes se présentaient à dix heures du soir, rue St-Dominique, à l'hôtel du duc de Luxembourg, capitaine des gardes du roi. L'un, Joseph de Boixo, chevalier de St-Louis, originaire du Roussillon, était connu et protégé du duc ; il insista pour introduire immédiatement le baron Cosme de Satgé, son compatriote, qui venait d'arriver de Toulouse, à franc étrier, pour faire une communication de la plus haute importance et remettre une lettre confidentielle destinée au roi. L'audience fut aussitôt accordée et M. de Satgé se présenta. C'était un homme de fière allure, haute taille, large front, nez fort, profil d'épervier¹. Il confia au duc de Luxembourg, afin qu'un rapport en fût fait au roi, qu'il avait traversé la France pour prévenir Sa Majesté d'un complot imminent, dont il pouvait fournir les preuves et qui se nouait à Toulon, Marseille, Toulouse et Bordeaux : Bonaparte allait incessamment débarquer sur les côtes de Provence. Il ajouta que le 12 février à Toulouse, où il résidait, il avait surpris dans le café Valroy, rue St-Rome, une conversation entre deux individus qu'il sut être des officiers ; l'un paraissait nouvellement arrivé et apprenait à l'autre que l'Empereur ne tarderait pas à remonter sur le trône, *qu'il se disposait à quitter l'île d'Elbe* ; qu'il avait à Paris, Toulon, Marseille, Bordeaux, des officiers dévoués dans chaque régiment, auxquels il avait fait promettre un avancement considérable ; qu'il entretenait avec eux des intelligences secrètes, une correspondance suivie avec un chiffre intraduisible ; il assurait son camarade que ce projet était le plus grand trait de génie de Napoléon et que rien n'était mieux combiné. L'autre répondait de temps en temps : « *C'est bien pensé,* » et ils se recommandèrent le secret². La lettre destinée au roi complétait ces renseigne-

¹ Arch. nat. Signalement de police.

² Archives nationales. F. 6.811. Déclaration au duc de Luxembourg.

ments et indiquait les moyens de saisir les correspondances.

Par politesse le duc de Luxembourg remercia le baron de Satgé de son zèle et l'engagea à se rendre à Bordeaux s'il le croyait utile ; il l'assura que Sa Majesté saurait reconnaître ses services, mais, courtisan soucieux de la tranquillité de son maître, se garda bien d'inquiéter le roi d'un tel récit. Les porteurs de mauvaises nouvelles ne furent jamais les bienvenus. Admettre le retour de Bonaparte était d'ailleurs chose si invraisemblable que personne à la cour n'aurait osé envisager sérieusement cette éventualité et rapporter un propos stupide risquait de décerner une réputation de naïveté et de discrédit.

Quelques jours après, cependant, le 5 mars, la nouvelle du débarquement de Napoléon fut télégraphiée de Lyon à Paris. M. de Vitrolles reçut la dépêche et la porta à Louis XVIII qui n'en parut pas affecté et considéra l'incident comme relevant simplement de la police. Le 6 mars, le *Moniteur* publia une proclamation, déclara Bonaparte rebelle et les journaux annoncèrent l'événement. La plus grande sécurité régnait toujours aux Tuileries. M. de Blacas traitait de visionnaires ceux qui signalaient les rapides progrès de l'Empereur dont l'arrivée n'était pas pour déplaire aux plus hardis. « Buonaparte est fou, disaient-ils, il vient de lui-même se faire fusiller ; on en sera débarrassé. »

Mais le 10 mars Napoléon était à Lyon, le 17 à Auxerre. On hésitait à renseigner Louis XVIII ; on le laissait dans l'ignorance de la marche réelle de l'Empereur. M. de Blacas se taisait pour ne pas éveiller l'humeur du Souverain. « D'ailleurs, hasardait-il, Buonaparte ne peut se risquer à se faire écharper dans Paris¹. »

Le duc de Luxembourg plus muet encore, avait perdu l'occasion de parler et quand l'événement se réalisait, il n'était point sans inquiétudes de n'avoir pas rendu compte des avis qu'il avait reçus dans la soirée du 27 février.

1 FAUCHE BOREL. — *Mémoires*.

La France apprit avec un immense étonnement l'arrivée de Napoléon, mais dans l'armée les mains se joignirent ; on s'y attendait. A Bordeaux, la nouvelle fut connue le 9 mars. Le duc et la duchesse d'Angoulême venaient d'arriver dans cette ville, au cours d'un voyage dans le Midi. Le duc fut informé au bal qui lui était offert par le commerce bordelais ; il se retira et partit aussitôt pour prendre à Nîmes le commandement de l'armée du Midi.

Mais voici que le baron de Satgé arrive à Bordeaux et se présente au château royal pour faire une communication urgente à S. A. R. la duchesse d'Angoulême qui daigne le recevoir. Le baron expose avec la plus grande émotion le but de son voyage à Paris, son entrevue du 27 février avec le duc de Luxembourg, sa lettre au roi, il s'étonne que, sur ses avis, des mesures énergiques n'aient pas été prises et il triomphe devant la princesse stupéfaite de l'exactitude de ses informations. Sans plus tarder il va découvrir et déjouer le complot qui a amené le départ de l'île d'Elbe ; il en connaît les moyens et s'engage à arrêter Buonaparte mort ou vif. Le baron de Satgé rend ensuite visite au général Decaen, gouverneur de la 11^e division et lui demande son concours ; celui-ci l'arrête aux premiers mots et le prie de déclarer d'où il tient les renseignements qu'il est allé porter à Paris, de quels officiers il entend parler et le soumet à un interrogatoire auquel Satgé refuse de répondre.

A peine le baron rentrait-il à l'hôtel du Lot-et-Garonne où il était descendu, qu'un commissaire de police se présente, muni d'un ordre d'arrestation du gouverneur ; ses papiers sont fouillés et mis sous scellés ; on n'y découvre rien de suspect ; il est néanmoins conduit en prison, inculpé de connivence avec les agents de l'usurpateur. La police prétend en effet que Satgé est arrivé de Paris avec le général comte de Vielcastel, dont on a saisi la correspondance, que l'on sait dévoué à Napoléon, mais qui a échappé aux recherches. Effectivement M. de Vielcastel est venu agir à Bordeaux ; on l'a surpris dans une auberge, près de Libourne, en conférence avec M. de Segainville,

colonel du 2^e hussards, accouru de Montauban où il était dans sa famille et dont le régiment, en résidence à Fontenay devait se rendre à Poitiers pour attendre le retour de la duchesse d'Angoulême¹. Segainville a été vu aussi à Bordeaux en conciliabule avec le baron Pouvereau, colonel du 15^e dragons à Auch, ci-devant aide de camp du général Bertrand. Toutes ces rencontres sont l'indice d'une entente secrète. La police affolée voit partout complots et complices ; en arrêtant Satgé elle croit tenir l'intrigue. Celui-ci somme le préfet de le faire relâcher, le menace de la colère du roi ; il invoque la duchesse d'Angoulême qui a daigné la veille lui donner audience, il demande à s'expliquer sur son entrevue du 27 février avec le duc de Luxembourg, en présence de Joseph de Boixo, chevalier de St-Louis et à dévoiler le but de sa mission à Bordeaux.

Le préfet va voir le prisonnier², et devant M. de La Rochejacquelin, gentilhomme de la duchesse d'Angoulême, le baron de Satgé déclare qu'il existe à la poste de Bordeaux une lettre pour Buonaparte, contenant une carte de sûreté en blanc sous cette adresse : *à Monsieur Mercier, fabricant d'eau-de-vie à Bordeaux, poste restante* ; il demande qu'on lui adjoigne deux hommes de confiance pour retirer cette lettre, ce qui eut lieu. La lettre, *timbrée à Bordeaux du 1^{er} mars*, écrite en chiffres, renfermait en effet une carte de sûreté en blanc ; M. de La Rochejacquelin la déchiffra. En voici la traduction :

« Tout est prévenu et rien ne transpire ; pas un officier qui ne soit
 « pour vous, pas un soldat qui ne meure pour vous défendre ; eux
 « ignorent vos intentions et la tristesse est peinte sur leurs visages.
 « Les nôtres attendent tout de votre génie et vous seconderont au-
 « delà de votre espoir. Le choix est bien fait, la réussite ne tient qu'à
 « vous. Osez donc, osez bientôt. Le règne de nos cornichons aura été
 « de courte durée ; ils craignent tout sans se douter de rien et leurs
 « amis sont en petit nombre ; ils manquent d'âme et d'énergie ; ils
 « seront écrasés avant même d'avoir connu votre projet qui est au-
 « dessus des conceptions humaines ; écrivez par le même porteur et

1 Arch. nat. F. 6.811. Rapport de Mignotte, commandant la légion de gendarmerie de la Gironde.

2 Préfet Gironde à Directeur police.

« comptez sur l'attachement inviolable de tous les militaires et sur
« le mien. Vous recevrez ce que vous demandez.

Signé : C...

M. de Satgé ajouta qu'il tenait ces renseignements d'un
S^r Laval, agent de l'île d'Elbe ; il demanda à partir pour
Marseille et Toulon faire d'autres recherches, ce dont le
préfet se chargea en télégraphiant à ses collègues ; il se
refusa alors à donner d'autres explications et remit au pré-
fet une lettre pour le duc de Luxembourg¹.

16 mars 1815,

MONSEIGNEUR,

« Je pense que M. de Boixo vous a fait part de la lettre que je lui
« ai écrite au sujet de mon voyage. Vous en connaissez parfaitement
« les motifs. J'ai indiqué aux autorités de Bordeaux les recherches
« à faire à la poste et par elles autorisé nous avons trouvé une lettre
« que M. de la Rochejacquelin a déchiffrée. Je voulais aller saisir
« d'autres preuves à l'appui de ce que je vous ai avancé dans la note
« que j'eus l'honneur de vous remettre le 27 février dernier. Je ne pu's
« persuader au préfet de Bordeaux que je vous ai fait une révélation
« écrite et il a cru devoir me mettre en surveillance, jusqu'à ce qu'il
« ait reçu de vous une réponse².....

Mais pendant que ces incidents se passaient dans la
Gironde, le duc de Luxembourg et son maître étaient à la
veille de fuir. Quand Napoléon s'installa aux Tuileries, le
20 mars, la Cour avait pris la route de Lille et de Gand.

A Bordeaux, les événements se précipitèrent. L'attitude
des troupes devint menaçante dès qu'on connut l'arrivée de
l'Empereur à Paris et la duchesse d'Angoulême fut impuis-
sante à arrêter la marche du général Clausel et son entrée
à Bordeaux. Le 1^{er} avril, la ville acclama Napoléon et la
princesse s'embarqua à Pauillac.

Le lendemain 2 avril, le baron de Satgé, oublié dans
sa prison, fut relâché par mesure générale. Ivre de colère,
il revint à Toulouse, maudissant l'entourage du roi qui

¹ Arch. nat.

² Arch. nat. 16 mars. Préfet Gironde à directeur police.

s'était fait le complice de l'usurpateur, et son exaltation royaliste redoubla ; il fut vite à la tête des manifestations hostiles à Napoléon. Toulouse était aux mains des fédérés qui opprimaient la population ; les volontaires royaux étaient arrêtés et dirigés de force sur l'armée en formation ; des bandes de fédérés parcouraient les rues en portant en triomphe le buste de Bonaparte et en proférant des cris de mort contre les partisans du roi ¹.

Des proclamations étaient apposées par ordre du Gouvernement, M. de Satgé les lacère ; des affiches accusaient la duchesse d'Angoulême de prier Dieu pour la guerre civile, il les arrache publiquement ; il adresse le 1^{er} mai à Romiguières, lieutenant extraordinaire de police à Toulouse une lettre injurieuse ² ; il se compromet à plaisir à un moment où tant de gens restent coi, ne criant plus : Vive le roi, n'osant crier : Vive l'Empereur. Bref, dans la nuit du 3 au 4 mai il est rencontré à 10 heures du soir, rue Peyras, par une patrouille de fédérés ; reconnu, en-

1 M. DE VILLÈLE. — *Mémoires*.

2 « Songez, Monsieur, à tout ce qu'exige d'Aguesseau d'un homme
 « de votre profession et perdez l'espérance de voir triompher la cause
 « de la canaille. Faites choix d'un meilleur client que l'échappé de
 « l'île d'Elbe qui va périr misérablement et vous aussi. Mettez une
 « différence entre la paix et la guerre, entre un bon roi et un aven-
 « turier cruel, entre celui qui depuis dix mois a mérité tout notre
 « amour et celui qui depuis dix ans est entouré de l'animadversion
 « publique. Il s'agit en brigand, mais ses efforts seront vains, on
 « connaît sa tyrannie insolente, son despotisme de sang et de fer.
 « Qu'a-t-il fait le misérable en revenant parmi nous ? il a excité une
 « seconde fois l'indignation qui le poursuivra et portera son nom
 « avec horreur à travers les siècles. Pour vous, Monsieur, je ne puis
 « vous dire le degré de mépris que vous attire une pareille charge
 « sans compter le danger d'être pendu ou poignardé. »

SATGÉ.

Pierre Romiguière, né à Toulouse en 1775, mort à Paris en 1847, était engagé en 1792 dans la légion des Pyrénées-Orientales, il publia à Toulouse l'anti-terroriste et fut déporté au 18 fructidor. Obligé de se cacher à la première Restauration, il fut aux Cent jours, nommé lieutenant extraordinaire de police à Toulouse et le 16 mai 1815 député de la Haute-Garonne ; procureur général à Toulouse en 1833, il passa plus tard à la Cour de Cassation et fut élevé à la pairie en 1841.

touré, assailli, il tombe ruisselant de sang, la tête fendue de trois coups de sabre ¹.

Le baron de Satgé n'avait pas perdu son temps ; soi-disant détenteur d'un secret d'Etat d'où aurait pu dépendre le salut de la Monarchie, il avait en quelques semaines compromis le duc de Luxembourg, ému la duchesse d'Angoulême, annoncé le débarquement de l'île d'Elbe, prévenu le roi, promis d'arrêter Buonaparte mort ou vif, ce pourquoi il fut incarcéré à Bordeaux et assassiné à Toulouse. Son zèle royaliste s'en trouva stimulé ; aussi bien sa fortune est-elle faite, s'il peut compter sur la reconnaissance des Bourbons qu'il a voulu sauver et pour qui son sang a coulé. Et pendant que se prépare, sur les frontières du Nord, la fin de l'épopée, il va laisser se cicatrifier ses blessures ; sa figure balafmée témoignera désormais de son dévouement ; il attendra le moment de produire son vivant certificat.

Mais qui était ce personnage, d'où venait-il et quel va être son triomphe au cours de la seconde Restauration ?



Cosme-Thomas-Bonaventure de Satgé était né à Prades, en Roussillon, le 14 juillet 1769 ; son père Jean-Cyr de Satgé, seigneur de Thoren, Py, Mantet et Huyteza, tenait la haute et basse justice de ces lieux, anciennes possessions de l'antique maison d'Oms ²... Jean-Cyr de Satgé

¹ M. de Satgé a écrit plus tard : « Je suis d'autant plus porté à croire que ma lettre à Romiguière a contribué à mon assassinat, que le meurtrier lui-même, ayant encore son sabre dégoutant de mon sang, a déclaré devant douze témoins qu'il n'avait massacré par ordre de Romiguière ; ma tête meurtrie pensait moins à *Sans-Gêne*, mon assassin, qu'à Buonaparte l'assassin public, et mes yeux égarés par de vives souffrances le voyaient portant en France le germe de tous les crimes et de tous les malheurs. Le roi, le roi seul est capable de nous sauver, mais il faut que la tempête in-
truisse le nautonnier. »

² Berenger d'Oms reçut en 1378 du roi d'Aragon la baronnie de Thoren qui resta dans cette famille jusqu'en 1682. La conquête française fit rentrer ce fief dans le domaine et il fut dans la suite vendu par le duc de Noailles, gouverneur de Roussillon.

avait épousé à Prades Louise de Bordes, fille de Joseph de Bordes, viguier royal de Conflent et Capsir et avait eu 19 enfants. La famille si nombreuse était pauvre et vivait du revenu de rentes féodales et du produit d'une forge à Mantet. Comme Jean-Cyr sollicitait en 1770 la charge de bailli de Prades, l'intendant de Roussillon fournit sur lui des renseignements qui fixent l'état de fortune et qu'il convient de retenir, parce qu'ils expliquent l'atavisme de violence de son fils : « C'est un homme vif et emporté, qui « est fort dérangé dans ses affaires ¹. » Survint la Révolution; la forge, où les soldats du général Dagobert s'étaient accidentellement réfugiés, fut brûlée par les Espagnols et Jean-Cyr périt pour avoir soutenu la cause du viguier M. de Compte, son ami et allié. Cosme de Satgé, son fils, recueillit en héritage 400 fr. de rente et une taxe de 90.000 fr. en assignats qui lui incombait dans l'emprunt forcé ; il suppléait au manque de ressources par une rare audace de caractère. Un de ses cousins, Birotteau, député des Pyrénées Orientales à la Convention, avait quelque influence dans le groupe des Girondins ; il le rejoignit à Paris et forma, a-t-il prétendu, le projet de sauver Louis XVI. Lorsque la police de la Restauration s'acharna plus tard contre Cosme de Satgé, elle assura qu'il avait fréquenté les clubs les plus révolutionnaires, qu'il faisait partie de la garde nationale réunie au pied de l'échafaud du roi et qu'il avait usurpé en 1815 le titre de baron.

Ici pourtant la police fait preuve d'exagération manifeste et laisse apparaître son odieuse méthode qui flétrit parfois les gens sans sérieuse enquête et substitue les racontars au contrôle. Si on observe que Satgé est venu à Paris en 1792, qu'il l'a quitté en 1793, qu'il avait alors 22 ans, qu'il appartenait d'autre part à la noblesse de province et avait été élevé dans une famille ² jalouse gar-

¹ Arch. Pyr. Orient. C. 1.974.

² « Ma mère, a écrit Cosme de Satgé, était de la famille de Bordes, « l'une des plus nobles du pays et plus respectable encore par ses « vertus qui sont la véritable noblesse. Je ne ferai point ici le pané- « gyrique de cette adorable mère, mais s'il est vrai que les âmes,

dienne des traditions, on hésitera à croire qu'il ait pu chercher à son âge une influence dans les milieux démagogiques.

Quant au titre de baron, il était porté par le grand-père Jean-Jacques de Satgé, avant la Révolution et dans un acte du 1^{er} février 1769 cet aïeul est qualifié de seigneur et baron de la baronnie de Thoren¹. Dans les rôles des biens fonds de la noblesse de Conflent on relève aussi la déclaration de Jean-Jacques de Satgé, baile du domaine du roi en Conflent en 1720, pour les seigneuries de Thoren, Huyteza et Mantet², ses fils Jean-Cyr de Satgé, seigneur de Thoren et Dominique, consul de Prades et seigneur d'Huyteza, figurent en 1774 au rôle des privilégiés³.

D'après une généalogie parue en 1840 sous la signature de Xavier de Villard et sous le titre *des franchises du Roussillon et des barons de Thoren*⁴, la famille de Satgé descendrait d'une branche cadette de la maison espagnole d'Estrada et elle aurait défendu Thoren en 1474 contre l'invasion française. Que Thoren ait été assiégé sous Louis XI, c'est possible, mais ses barons appartenaient certainement à cette époque à la maison d'Oms. A vouloir trop prouver on ne certifie rien et il est plus probable que les Satgé provenaient d'une famille d'industriels, maîtres de forges, venus des régions de l'Aude et fixés à Molitg, Prades et Perpignan. Sans recourir d'ailleurs aux œuvres d'imagination on peut trouver dans les documents authentiques d'archives de quoi établir la régulière possession des biens nobles, seigneuries et baronnie de Thoren, Man-

« au sortir de ces orageuses luttes qu'on nomme la vie, gardent
« encore le souvenir de ce qu'elles ont aimé, je craindrais de l'évo-
« quer de peur que ma voix, en parvenant jusqu'à elle, ne lui apprit
« mes douleurs. »

1 Son acte de décès porte : L'an 1764, le 1^{er} août le S^r de Satgé, de la ville de Prades, seigneur de la baronnie de Thoren et des lieux de Py, Mantet et Huyteza, a été inhumé dans l'église du dit lieu de Thoren, étant mort dans son château de Thoren le jour précédent.

2 Arch. des Pyr. Orient. C. 882.

3 Arch. des Pyr. Orient. C. 1978.

4 Bibliothèque Nat. LK², 1496.

tet et Huyteza¹ dans la famille de Satgé et si Cosme de Satgé releva en 1815 le titre de son père, on ne peut en vérité l'accuser de l'avoir usurpé.

Fit-il partie de la garde nationale qui assista à l'exécution de Louis XVI ? Aucun témoignage ne l'a établi, mais Satgé a affirmé qu'il était en effet au pied de l'échafaud avec un groupe de royalistes résolus à provoquer un élan de protestations pour délivrer le roi, et que Santerre fit battre ses tambours pour étouffer leurs cris autant que pour empêcher le condamné de parler. Il ne dit pas s'il était affilié à la bande du baron de Batz qui devait ce jour-là se réunir sur le boulevard, près de la porte St-Martin, pour arrêter le cortège et n'explique pas comment il ne fut ni arrêté, ni massacré sur place comme suspect ; il fut obligé de quitter Paris et se réfugia à Mirepoix dans l'Ariège. On le retrouve peu après à Perpignan ; il fallait vivre ; il s'en procura les moyens en achetant un domaine national, d'un revenu de quatre mille francs, qu'il revendit après Thermidor. On lui en fit plus tard grand grief ; ses ennemis ajoutèrent qu'il agiota sur les ventes, qu'il fut poursuivi pour abus en matière de conscription. Il ne fut en réalité l'objet d'aucune plainte², et sa réputation n'en parut pas atteinte, puisque vers 1799 il épousa Françoise Balalud de St-Jean, d'une des meilleures familles de Roussillon, fixée à Ille-sur-Tet, dont il eut, de 1800 à 1810, trois fils et deux filles. L'obligation d'élever ses enfants força Satgé à demander un emploi et il obtint en septembre 1812, par l'influence de M. de Gerando, intendant de la province du Sègre, la place de receveur des douanes à Puycerda ; il l'occupa vingt-neuf jours. L'armée espagnole ayant menacé la ville, Satgé rétrograda sur Ille pour sauver la caisse qui renfermait 2.209 fr. ; dénoncé par

¹ Jean-Jacques de Satgé, déjà possesseur de Thoren, acheta le 23 août 1733 à Antoine Escape, baile d'Olette, la seigneurie d'Huyteza que ce dernier tenait de Pierre Coromina, citoyen noble de Villefranche. Cette seigneurie était grevée d'hypothèques au profit de Melchior de Lacroix, ce qui donna lieu à un long procès terminé par transaction en 1769.

² *Pièces du procès de 1832.*

Poch, maire d'Angoustrine, comme ayant voulu se l'approprier, il fut arrêté et traduit le 12 octobre devant une commission militaire, pour justifier d'un déficit de mille francs. Cette somme fut aussitôt versée par un contrebandier qui, sur des amendes antérieures, en aurait été débiteur et l'acquiescement fut prononcé ¹.

Cosme de Satgé s'établit ensuite à Toulouse au mois d'octobre 1814 ; c'est là que le hasard, ou les indiscretions d'un agent lui firent connaître le projet de débarquement de Napoléon, qu'il accourut annoncer à Paris ; c'est là qu'il revint après sa détention de Bordeaux et qu'il fut laissé pour mort dans la rue le 3 mai 1815.

Tel est le singulier personnage que le duc de Luxembourg eut tort d'éconduire quand il était temps de l'écouter, gentilhomme d'origine honorable, mais de moralité peut-être suspecte, créancier d'Etat pour services rendus dont l'importance le pénètre et le grise, besogneux devenu écrivain par nécessité et que l'ingratitude du Gouvernement de la Restauration va transformer en violent pamphlétaire.



La victime de la rue Payras était en fâcheux état quand les chirurgiens Naudin et Cayrol lui donnèrent les premiers soins. Le fédéré *Sans Gène* avait vraiment manié le sabre avec aisance au cri de *Vive l'Empereur !* et Cosme de Satgé, le crâne ouvert par trois profondes blessures, resta vingt jours entre vie et trépas. Le désastre de Waterloo hâta sa guérison ; il redoubla alors d'indignation contre le tyran et souhaitait sans cesse mourir pour le roi ². Il quitta Toulouse le 14 juin et partit pour Rouen, mais dit confidentiellement qu'il allait à Gand où tenaient ses vœux. Le moment des utiles revanches paraissait venu. Louis XVIII était rentré à Paris ; mais comment pénétrer jusqu'à lui, à travers la haie des courti-

¹ Pièces du procès de 1832.

² Arch. nat.

sans, des émigrés de marque ardents comme lui à la curée ? Le baron de Satgé se décide à écrire pour se faire connaître et publie en juillet 1815 une brochure, *Bonaparte, les députés, les fédérés*¹ où, dans une emphase déclamatoire, il célèbre la chute de Napoléon, le retour des Bourbons, flétrit Romiguière, devenu député, le signale comme responsable de son assassinat et donne des conseils sur la politique de réaction nécessaire. En même temps il adresse au roi, le 14 juillet, un rapport dans lequel il rappelle son voyage à Paris pour annoncer le débarquement de l'île d'Elbe, son entrevue avec le duc de Luxembourg le 27 février (audience certifiée le 21 juillet par Joseph de Boixo, qui en fut témoin) ; il proteste contre la détention subie à Bordeaux par ordre du général Decaen alors au service de Sa Majesté et demande justice pour le sang répandu à Toulouse ; il a la naïveté d'écrire au duc de Luxembourg, le prie d'attester ses révélations, ne reçoit pas de réponse, force la porte du capitaine des gardes, est reçu froidement, n'obtient pas le certificat sollicité, se présente au duc d'Angoulême qui l'accueille avec indifférence et le congédie avec ces mots d'indulgente philosophie : « *Ce qui est passé, est passé.* » Ce fut un premier et cruel déboire. Quoi ! c'était là l'accueil réservé à son dévouement, à sa clairvoyance, à ses prophétiques révélations, à cette alarme utilement donnée qui aurait dû éviter le naufrage ! Était-ce le prix du sang versé ? Son orgueil en fut ulcéré, son appétit d'ambitieux en resta inquiet, inassouvi. Mais il eut vite fait de comprendre que les suppliques adressées au roi ne lui parvenaient pas obligatoirement, qu'entre les quémandeurs et le souverain il y avait des obstacles, les ministres, et comme M. de Vaublanc, préfet des Bouches-du-Rhône, venait d'être nommé ministre de l'Intérieur il s'adressa à lui et sans hésiter sollicita une préfecture. M. de Vaublanc lui rit au nez. Ce n'est pas à un homme de son expérience qu'il fallait conter de telles histoires et de fait le « Messie » était

¹ Bibl. nat. Lb 48, 106.

là devancé. Avant d'être ministre, M. de Vaublanc avait été préfet et ne se trouvait-il pas qu'étant chargé du département de la Moselle en janvier 1815, il avait lui aussi pressenti le retour de Napoléon. Informé d'une agitation inaccoutumée dans le régiment des grenadiers de l'escadron impériale à Metz, il crut devoir se rendre à Paris pour faire part de ses observations à l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, mais il n'obtint de lui et de Louis XVIII qu'une attention distraite et ses avis furent négligés. Fallait-il donc qu'un autre recueillît aussi le bénéfice de sa perspicacité et qu'il laissât partager la réputation de « révélateur », dont il était seul à se glorifier ? ¹.

Il éconduisit le baron de Satgé, non sans quelque raillerie, si bien que celui-ci répondit en prenant congé : « Si « votre cœur déborde *aujourd'hui* ² de dévouement pour le « roi, votre front, Monsieur le Ministre, n'en porte pas « comme moi les traces. » Impertinence inutile pour un solliciteur et qui allait à jamais compromettre l'avenir. Le Ministre de l'Intérieur, grand maître de la police, était désormais un ennemi ; on allait bientôt s'en apercevoir. Décidément le baron de Satgé, vif et emporté comme son père, conduisait fort mal son affaire. Pendant quelques mois il s'agita vainement, se dépensa en démarches inutiles, pénétra dans toutes les antichambres et ne reçut que la bonne parole de Chateaubriand. Cette victime plut à l'auteur des *Martyrs* ; l'exaltation de ce royaliste toucha son cœur, il l'accueillit avec bonté et lui promit son appui. Mais on ne vit pas que de promesses et M. de Satgé voulait vivre. Maladroitemment il engage la lutte et adresse au

¹ M. de Vaublanc suivit le roi à Gand, prédit le retour à Paris, fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône et le 29 septembre 1815, ministre de l'Intérieur.

² M. de Vaublanc avait été député en 1791 et président de l'Assemblée législative ; aux Cinq Cents, il avait prêté serment de haine à la royauté et déclaré que les vainqueurs de la Bastille avaient bien mérité de la patrie ; il fit voter des mesures rigoureuses contre les princes émigrés. Déporté au 18 fructidor, il acclama plus tard l'Empire. Ministre de la Restauration, il se livra à la réaction ultraroyaliste pour racheter son passé.

Ministre de l'Intérieur des lettres comminatoires, le menace de dévoiler publiquement son passé s'il ne lui donne prompt satisfaction. M. de Vaublanc reçoit l'attaque avec élégance et répond dans le *Journal des Débats*¹, par la note suivante :

Parmi les moyens employés pour obtenir des places, il en est de plus ingénieux les uns que les autres. En voici un qui nous a paru mériter d'être connu : M. le baron de S... de Toulouse, demande une préfecture au Ministre de l'Intérieur. Le Ministre pense que M. de S... ne doit pas être préféré à des préfets destitués par Bonaparte et non remplacés et il ajourne la demande de M. de S... Choqué d'une pareille injustice un des amis de M. le baron, aussi de Toulouse, écrit au Ministre que si M. de S... n'obtient pas la préfecture que sollicite pour lui la *population tout entière* de Toulouse, il ne pourra s'empêcher de faire imprimer à 25.000 exemplaires *deux phrases* extraites de quelques opinions exprimées par M. de Vaublanc en 1791 et insérées dans les *Moniteurs* du temps.

Le Ministre n'avait pas encore répondu à l'ami de M. de S... lorsqu'il reçoit de celui-ci une lettre où il déclare qu'il veut bien renoncer aux préfectures et autres emplois, mais qu'il exige péremptoirement :

1° Une gratification proportionnée à ses services.

2° Une marque d'honneur *distinguée des autres*.

3° Que la rue Payras, à Toulouse, dans laquelle son sang a coulé dans la nuit du 3 mai dernier, porte désormais le nom de S...

A ces conditions M. de S... espère, dit-il, empêcher que les *deux terribles phrases* ne soient répandues dans tout le Midi et qu'il ne soit fait au roi la demande formelle d'exclure un tel ministre du Ministère.

La même lettre contient aussi des plaintes amères contre un très grand seigneur qui n'a pas absolument voulu croire M. de S... lorsqu'il lui a annoncé le retour de Bonaparte.

M. de Vaublanc attend avec calme la crise dont il est menacé ; il en a vu de plus sérieuses ; la résignation lui est devenue si familière qu'il se dévoue de bonne grâce à la persécution que MM. de S... et M... daignent lui faire espérer.

Le conflit devient alors public et Satgé envoie le 6 mars sa réponse au *Journal des Débats* :

MONSIEUR,

Quoique l'article du *Journal des Débats* ne soit pas signé, les moins clairvoyants y reconnaissent l'empreinte d'une main puissante ; mais

¹ *Journal des Débats* du 29 février 1816.

cette considération n'empêchera pas ma réponse si je ne sors point du respect qu'on doit aux *Excellences* et aux *très grands seigneurs*.

Voici le fait : Le 27 février 1815 j'annonçai à M. le duc de Luxembourg dans son hôtel rue St-Dominique, que Bonaparte allait rentrer et je lui remis pour le roi une lettre signée de ma main ; cette lettre disait *beaucoup*. Pour l'avoir écrite, je fus persécuté, emprisonné, assassiné. Rendu à la vie, j'ai osé demander un emploi ; j'espérais l'obtenir du Ministre, au moment même où il ajournait ma réclamation. Je me plaignis alors de sa conduite....

La lutte est engagée entre le pot-de-terre et les fortes puissances qui se nomment Luxembourg et Vaublanc. Mais pendant que s'escrime le baron de Satgé, la police enquête à Prades et Perpignan et le 12 mars un commissaire trop bien informé envoie à Paris un rapport fâcheux sur les antécédents du pauvre solliciteur ; les faits y sont grossis et même dénaturés : fréquentations révolutionnaires, achat de biens nationaux, agiotage, arrestation à Puycerda, usurpation de titre¹. Le Ministre accuse réception le 25 mars, la fiche est classée, le dossier établi, cette note initiale va marquer Satgé pour la vie. M. de Vaublanc peut quitter le pouvoir deux mois après, les limiers de police sont sur la voie, ils vont la suivre obstinément.

Quant au duc de Luxembourg, il ne saurait être inquiété pour les propos d'un homme discrédité ; sa faveur n'en est pas atteinte, il est envoyé au Brésil en qualité d'ambassadeur de France.

Désormais le malheureux « révélateur » va connaître plus que le dédain de ceux qu'il a voulu servir : il subira les persécutions de leur police et deviendra intéressant autant par l'obstination qu'il apportera à se faire rendre justice que par la rancune des ministres. Intrigant, peut-être, mais intrigant de bonne foi puisqu'il a été la première victime de son zèle, il réclamera vainement des réparations qui se déroberont sans cesse et deviendra un des exemples ignorés de cette royale ingratitude qu'on a tant reprochée à la Restauration.

A la chute de Vaublanc, Cosme de Satgé renaît à l'espé-

¹ Police à Intérieur.

rance, mais ses intérêts le rappellent à Toulouse ; il quitte Paris le 5 juin 1816, n'observant pas qu'un voyageur prend place auprès de lui. La conversation s'engage. Satgé très verbeux raconte sa vie, se livre à des attaques passionnées contre l'entourage du roi, critique le duc d'Angoulême, communique la correspondance échangée avec le Ministre de l'Intérieur qu'il se vante d'avoir renversé et annonce qu'il publiera ses plaintes. Le 9 juin on se quitte à Châteauroux avec promesse de se revoir à Paris, et tandis que le baron continue sa route le policier se hâte d'envoyer un rapport à la Sûreté générale ; de telle sorte que lorsque Satgé arrive à Toulouse, le préfet de la Haute-Garonne est déjà prévenu, informé des antécédents de ce « personnage dangereux qui parle de publier des libelles » et a reçu l'ordre de surveiller ses démarches et ses relations ¹. C'est en vain qu'au mois d'août Satgé veut imprimer deux pamphlets, *Appel au roi* et *Second appel au roi*, l'autorité en prescrit aussitôt la saisie et la destruction. Mais, par privilège spécial, l'auteur n'est pas poursuivi. Il se plaint à Chateaubriand qui vient aussi d'être disgracié et s'est jeté dans l'opposition ultra-royaliste et lui demande protection. Chateaubriand s'excuse :

M. de Satgé sait que je n'ai ni fortune, ni crédit, que je suis moi-même persécuté ; il sait que n'allant plus au château, je n'ai aucun moyen de le servir auprès des hommes puissants. M. de Satgé a donc tort de croire que je ne veux pas l'obliger ; c'est que dans le fait je ne le puis pas, je serai toujours charmé de voir M. de Satgé quand il me fera le plaisir de venir chez moi.

Cosme de Satgé annonce sa prochaine arrivée à Paris ; Chateaubriand lui répond le 30 octobre :

Je serai trop heureux de vous revoir Monsieur le baron. Vous avez sur la tête de nobles coups de sabre qui m'ont toujours plu. Espérons que nous finirons par couper les oreilles à ceux qui vous les ont donnés. Cette ville de Toulouse est une merveille et je me trouve honoré de ses suffrages plus encore que je ne suis fier de la haine des jacobins. Portez vous bien, venez et vive le roi quand même ².

¹ Arch. nat. 20 juin. Intérieur à préfet Toulouse.

² Bibl. nat. Ln 27, 18.527.

Satgé demande un passeport pour se rendre à Paris et le préfet de la Haute-Garonne appuie sa requête ; le Ministre de l'Intérieur refuse ; il part néanmoins, va chez Chateaubriand qui lui tend les mains et l'embrasse.

Obligé de se cacher et ne comptant plus sur la justice du Gouvernement, Cosme de Satgé fait appel à la Chambre et adresse le 29 mars 1817 un mémoire aux députés :

Opprimé par un grand, outragé par un ministre, dans cette double iniquité vous êtes mon dernier recours.

Les hommes que j'accuse devant vous sont le duc de Luxembourg, capitaine des gardes de Sa Majesté et le comte de Vaublanc, ancien secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur. Le premier a compromis la sûreté de l'Etat par trop d'insouciance, le second n'a pas rougi d'abuser de son pouvoir contre le faible...

C'est moi qui vins annoncer le 27 février 1815 le prochain retour de Bonaparte, c'est moi qui remis au duc de Luxembourg une lettre pour Sa Majesté, où les circonstances de cet événement étaient exposées. Vous qualifierez le sentiment qui porta Monsieur le duc à dérober cette lettre à la connaissance de Sa Majesté.... Quant au comte de Vaublanc il a vu d'un côté mon nom ignoré, sans dignité, ni crédit, de l'autre un nom illustre et une charge éminente à protéger 1....

1 A la pétition étaient joints divers mémoires et certificats des députés et habitants de Toulouse :

Nous, membres de la députation de la Haute-Garonne, attestons que M. le baron de Satgé a été assassiné dans la ville de Toulouse, par les fédérés durant les Cent jours ; qu'il a été longtemps dangereusement malade de ses blessures ; que tous les habitants ont pris le plus vif intérêt à lui et à sa famille, parce qu'il était connu par son dévouement à la cause royale, qui avait seul attiré sur lui les coups des forcenés qui l'avaient assassiné. Nous recommandons, pour ces motifs, M. le baron de Satgé à la bienveillance des ministres de Sa Majesté. A Paris, le 4 mai 1816.

De Villèle, le baron de Puymaurin, de Limairac, le président d'Aldéguier, députés.

Les habitants de Toulouse soussignés, au nom de l'immense majorité de leurs concitoyens,

Voulant donner à M. le baron de Satgé un témoignage de la haute estime qu'il a su leur inspirer, s'empresent de consigner dans le présent acte l'expression de leurs sentiments pour cette honorable victime de la plus affreuse des factions.

M. le baron de Satgé a tous les titres à la bienveillance du souverain.... Si les regards du roi distinguaient jamais un sujet aussi fidèle, en apprenant les bienfaits répandus sur lui, la ville de Toulouse croirait les avoir obtenus elle-même.

Fait à Toulouse le 27 novembre 1815.

(Suivent cent-soixante signatures légalisées).

Dans une obsession maladroite Satgé ne voyait pas que plus il s'obstinerait à accuser le favori du roi, plus les ministres s'efforceraient de le discréditer. Mais, comme les pétitions aux Chambres furent de tout temps un désagréable aiguillon pour le pouvoir, une légère satisfaction s'ensuivit : des bourses furent accordées dans les collèges royaux aux fils de la victime.

Cependant les bontés de Chateaubriand étaient une consolation pour Cosme de Satgé ; il fut admis au *Conservateur* que venait de fonder son illustre protecteur, il y rencontra les hommes éminents du parti ultra, MM. de Corbières, de Vitrolles, de Castelbajac, de Villèle, député de Toulouse, qu'il connaissait déjà ; son malheur attirait les sympathies, on s'indignait de l'ingratitude royale, on s'apitoyait sur ses blessures, les cicatrices de son front lui donnaient un air de martial invalide, comme s'il eût été sabré par tout un régiment. Chateaubriand l'ayant un jour appelé Monsieur de Guise, on le surnomma *le Balafre*.

Sur ces entrefaites le Comte Decazes entra au Ministère de l'Intérieur à la fin de l'année 1818 ; Satgé lui fut présenté par M. de Séjourné, chef du Cabinet et s'insinuant dans la confiance du Ministre, obtint enfin une pension annuelle de six mille francs, en récompense de son zèle pour le roi.

Ce fut un agréable rèpit.



Le Comte Decazes avait une arrière-pensée. Il mande un jour le baron de Satgé ; il l'interroge sur ses relations, sur son intimité avec Chateaubriand, avec les royalistes qui combattent sa politique. Persuasif et doux, il le flatte ; il connaît son dévouement à la monarchie qu'il a prouvé maintes fois ; il peut mieux encore servir Sa Majesté ; il pourrait être aussi le bras droit, le collaborateur du Ministre s'il voulait donner des conseils précieux, des avis discrets qui lui seraient inspirés par les réunions des ultra auxquelles il assiste ; bref sa pension serait augmentée s'il

consentait à devenir l'agent secret des salons politiques. A la pensée de trahir Chateaubriand, Satgé indigné se lève, rompt l'entretien sans mot dire et sort laissant battre les portes. Le lendemain sa pension était réduite à trois mille francs, sous condition de quitter Paris et de se fixer à Pamiers ¹.

Cosme de Satgé part en septembre 1819, non sans avoir écrit au Ministre, au roi, au Comte d'Artois, de nombreuses lettres de violentes protestations qu'il rendit publiques ² ; il injurie Decazes et traite de néfaste sa politique modérée :

« Les coups que vous portez à la monarchie sont sans remède ; elle est frappée à mort ; ouvrez-moi un chemin pour fuir son spectre ou je suis prêt à la venger... »

Le Ministre de l'Intérieur envoie le 19 janvier 1820 des instructions à M. de Mortarieu, préfet de l'Ariège, pour lui enjoindre de bien garder cet « homme exalté, qui souvent n'est pas maître de lui » et qui recevra par la préfecture une pension mensuelle de trois cents francs à condition de ne pas quitter Pamiers. Mais le baron est déjà revenu à Paris ; des événements imprévus vont s'y produire : le 13 février le duc de Berri est assassiné, le Comte Decazes est renversé, sa politique condamnée, le duc de Richelieu reprend le pouvoir, les royalistes ultra triomphent et accusent le système libéral d'avoir causé la mort du prince. Satgé exulte ; il accable Decazes d'un mot cruel et le surnomme « le fossoyeur des trônes légitimes » ; il s'agit en faveur de M. de Villèle, député de Toulouse, nommé Ministre des Finances et publie le 8 juin, sous le titre *Moyen de sauver la France* ³, une brochure dans laquelle il se pose en conseiller politique ; il critique et combat les mesures adoptées par Decazes, cite Chateaubriand et se couvre de son autorité, somme le roi de laisser le pouvoir aux royalistes ultra et pousse aux décisions extrêmes :

¹ Les deux filles de Cosme de Satgé étaient mariées à Pamiers.

² Bibl. nat. 427m. 18.528.

³ Bibl. nat. Lb 48-1.669.

.....« N'est-ce pas un crime que de peupler le Gouverne-
 « ment d'ennemis de la légitimité !... il faut un change-
 « ment d'hommes pour assurer un changement dans les
 « choses... Le Gouvernement doit en finir avec les révolu-
 « tionnaires... Que le roi pardonne à ses ennemis, cela se
 « conçoit, mais qu'il leur confie le pouvoir, c'est la chose
 « la plus étrange et la plus comique à la fois. »

Cependant la police toujours en éveil s'efforce de lui faire quitter Paris ; l'agent Benabre, chargé de le surveiller le qualifie de « tête ardente », dit que « son désespoir pourrait être dangereux », et lui remet les sommes nécessaires pour payer ses dettes ; cinq voyages à Paris l'ont ruiné. Le Ministère le ménage, on craint ses violences et on évite de le brusquer ; on le décide pourtant à repartir le 21 septembre et aussitôt le baron Mounier, directeur de la police au Ministère de l'Intérieur, invite le préfet de l'Ariège à « garder et observer cet inquiétant personnage « qui a montré du zèle pour le service du roi et a reçu « à la tête des blessures ». M. de Mortarieu répond le 9 février que le baron de Satgé vit à Pamiers très retiré, ne fréquentant pas les lieux publics, ni la société, qu'il continue à écrire, mais on ne sait dans quel sens et le préfet demande pour lui une augmentation de pension qui permettra de payer ses créanciers.

Au mois de décembre 1821 Satgé est encore de retour à Paris ; il amène avec lui son fils aîné et s'installe à l'hôtel de Nantes, rue des Bons Enfants. Mounier le menace de supprimer sa pension s'il ne retourne aussitôt à Pamiers et surtout s'il publie la nouvelle brochure qu'il vient de faire imprimer. Satgé écrit le 7 décembre :

«Pourquoi ne publierais-je pas ma brochure ? Vous
 « vous en plaignez ? Les honnêtes gens la trouvent bonne ;
 « il n'y a que les traîtres qui puissent la blâmer. Je vous
 « ai demandé si vous étiez royaliste ? Vous avez pâli, rougi
 « et répondu vaguement. Je vous demande maintenant
 « quels sont vos titres à la place que vous occupez ? Sont-
 « ce les services rendus à Bonaparte dont vous avez été

« dix ans le secrétaire, ou à M. Decazes, *ce fossoyeur des trônes légitimes ?...* »

La brochure paraît ¹. C'est une longue lettre à Mounier dans laquelle il l'injurie, lui, Decazes et les libéraux, déplorant toujours la politique du précédent ministère et s'écriant en conseiller.

«Louis XVI a dit : je pardonne à mes bourreaux, mais il n'a pas dit, j'entends que mes successeurs règnent sous leur influence... Confier le pouvoir à ses ennemis, c'est s'étrangler soi-même... Que fera la monarchie avec un niais comme Mounier ? Que fera-t-elle avec M. Pasquier, bon à tout, propre à rien, surnommé l'Excellence à toute selle... ? Et s'adressant au Roi : Sire, j'ai toujours pensé que vous étiez votre plus grand et plus cruel ennemi ; la preuve résulte du choix des hommes en qui vous avez placé votre confiance... »

Il exalte Chateaubriand, expose ses vues politiques en écrivain désordonné qu'une considération personnelle domine ; son trait est brutal et s'il est parfois incisif, c'est toujours avec violence ; sa nature emportée ignore l'art des nuances et l'esprit qui perce finement ; le sien frappe avec audace et sans mesure ; il ne ménage personne, ni le roi, ni les ministres, ne réfléchissant même pas aux conséquences de ses paroles, inhabile à les peser et il se crée inconsciemment des inimitiés qui se liguèrent contre lui. Et c'est ainsi que, continuant la lutte, Satgé passe de la sollicitation à la menace, il ne sollicite plus, il exige, il injurie et devient l'écrivain hargneux que poursuit la police.

Cependant M. de Villèle a été appelé à la présidence du Conseil et M. de Corbières est devenu Ministre de l'Intérieur. Cosme de Satgé les a fréquentés, il espère d'eux plus de justice. Quand sera voté le milliard d'indemnité aux émigrés, il invoquera sa forge de Mantet brûlée par les Espagnols, mais il n'a pas émigré et ne peut rien obtenir. D'ailleurs ce milliard ne fut qu'un leurre pour la petite noblesse et surtout pour celle de Roussillon. Telle autre

¹ Bibl. nat. Lb 48-2.218.

famille de Prades, ruinée par la Révolution, dont un membre émigré fait prisonnier, avait péri sur l'échafaud à Perpignan ¹, reçut 3.478 fr. de dédommagement. L'entourage du roi, les protégés, les courtisans accapareront les fortes sommes. On se souciait peu à la Cour des provinces lointaines ; les absents ont toujours tort. La noblesse de Roussillon n'était-elle pas d'ailleurs noblesse d'Espagne, presque étrangère et ne disait-on pas que certains émigrés dont la puissance était notoire sous les rois d'Aragon, n'auraient pas vu de mauvais œil leur pays revenir à l'Espagne, assurés de recevoir leurs anciens titres et de meilleures compensations ? En combattant sur la frontière, en 1793, ils servaient deux causes ; le milliard ne fut ni pour eux, ni pour Satgé.

Entre temps Cosme est toujours sur les routes : à Pamiers pour encaisser sa pension, à Paris dès qu'il entrevoit une espérance et que le besoin de solliciter ou d'écrire le reprend. En janvier 1822 il est à Paris ; le Ministre de l'Intérieur promet de payer ses dettes et son voyage, il part. Un an se passe et le 25 février 1823, on le trouve à Versailles avec son fils aîné. M. Franchet qui a remplacé Mounier à la direction de la police, supprime la pension. Le baron proteste, supplie qu'on donne à sa famille deux mandats arrivés à Pamiers et qu'on a arrêtés ; il demande qu'on assure l'existence des siens après sa mort. Franchet refuse. La misère commence avec la persécution. Luxembourg et Vaublanc sont distancés. La lutte avec eux était politique ; avec Franchet, elle devient lutte de police. L'énergie de Satgé va recevoir un rude assaut.

Dans la foule des opposants et des mécontents au milieu desquels il vivait, Cosme de Satgé avait rencontré Mme de Beauvert, sœur de Rivarol, qui était longtemps restée auprès de Dumouriez à Londres et avait été la confidente de sa rancune contre Louis XVIII ². A la mort de Dumou-

¹ Pierre de Barréra.

² Dumouriez s'était montré pendant l'émigration partisan des Bourbons, mais paraissait plus attaché aux d'Orléans. Il s'était em-

riez, sa gouvernante, emporta certaines notes du général qui exprimaient son aigreur de ce que le roi avait dédaigné ses services et n'avait pas récompensé son dévouement pour avoir contribué, en 1795, à sauver Madame Royale. Mme de Beauvert, qui avait une admiration profonde pour Dumouriez partageait son ressentiment et dans des réflexions personnelles faisait éclater sa malice avec cet esprit que Rivarol, son frère, croyait supérieur au sien. Le rôle du Comte de Provence avant et pendant la Révolution, était dévoilé dans ces pages hostiles qui allaient jusqu'à laisser retomber sur Louis XVIII la responsabilité de la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Satgé persuada à Mme de Beauvert de publier ces Mémoires dont la révélation aurait eu un grand retentissement de scandale, à cause de la personnalité et du témoignage de Dumouriez et le dépôt en fut fait chez un M. Meziliac de Beaupré. Mais soit qu'il craignît les conséquences, soit qu'il jugeât plus profitable de s'interposer, le baron écrivit au roi pour lui annoncer que Paris allait connaître les accusations de Dumouriez et qu'il avait le moyen de les arrêter.

Le Ministre de l'Intérieur aussitôt informé prévint le 11 mai le préfet de police que Satgé allait publier un nouveau pamphlet et qu'on eût à le surveiller. Le 24, M. Delaveau répond que Satgé est parti pour Fontainebleau pour travailler sans doute. En effet, malgré la police, un libelle anonyme et injurieux pour le roi, qui sera comme la préface des notes de Dumouriez, sort des presses clandestines de Doumairaing, imprimeur, rue de Seine, et quelques exem-

ployé aux négociations qui aboutirent à l'échange de Madame Royale, fille de Louis XVI. A la Restauration, Louis XVIII mit peu d'empressement à le faire rentrer en France et ne lui donna que la retraite de lieutenant-général, lui refusa le titre de maréchal qu'avaient obtenu ses aides de camp ; il mourut à Londres le 14 mars 1823. Dumouriez a écrit en 1794 des *Mémoires* qui ont été réimprimés en 1822. M. Ledieu, son secrétaire, en publiant en 1826 *Dumouriez et la Révolution* annonça qu'il était dépositaire de manuscrits inédits et il ajoutait que le temps n'était pas encore venu de donner cette édition qui parut en 1834, et intéressait surtout l'expédition d'Espagne. Ces manuscrits ne peuvent être confondus avec ceux de Madame de Beauvert.

plaires sont communiqués, à titre d'avertissement au roi et aux ministres. Au lieu d'arrêter Satgé, qui jouit vraiment de l'impunité, d'une sorte de protection occulte, le commissaire de police du quartier de St-Thomas d'Aquin, reçoit ordre de le convoquer et l'invite à faire connaître le nom de l'imprimeur qui a publié « l'écrit infâme » qu'il a lui-même distribué. Satgé répond qu'il l'ignore, qu'il a envoyé à deux ministres deux exemplaires qu'un inconnu lui avait remis, qu'il n'est pas un délateur. Il se plaint d'ailleurs d'être, lui, royaliste dévoué, traité pire que Marat et d'être abandonné quand il a tout sacrifié pour la cause qui triomphe par ses efforts.

Son fils, l'interrompant, gesticule en énergumène et dit que si le Ministre de l'Intérieur continue à refuser justice, il ira le poignarder.

Et le commissaire sans s'émouvoir, sans requérir l'arrestation immédiate, dresse procès-verbal de l'entrevue, insinuant seulement que le père et le fils sont peut-être atteints d'aliénation ¹.

Il semblerait cependant que pour s'assurer de la publication redoutée le duc de La Châtre, premier gentilhomme de la chambre du roi, aurait reçu la mission de s'entendre avec Cosme de Satgé, à qui une somme de 300.000 fr. aurait été promise pour livrer les notes de Dumouriez. Le baron a prétendu qu'il préféra à de l'argent le domaine *des Débats*, situé dans l'Ariège, ancienne propriété du domaine privé de la couronne, que M. de Morteau avait voulu acheter à Napoléon pour 600.000 fr., et qu'il quitta Paris sur la foi de cette promesse restée sans effet, le Conseil d'Etat ayant reconnu qu'il s'agissait d'une propriété devenue nationale et dès lors inaliénable.

Sur ces entrefaites la police restait aux aguets. Le préfet Delaveau, avait chargé Froment, un de ses agents les plus habiles de suivre l'affaire ; celui-ci sut par le Sr Castello, ancien officier de gendarmerie et compatriote de Satgé, que le baron conservait dans un appartement rue

¹ Arch. nat. 6.811.

Monsieur le Prince, ses papiers les plus importants. Le 7 septembre 1823 une perquisition fut ordonnée par ordre du Ministre de l'Intérieur et Froment, qui y procéda avec le commissaire Duval de la Neuville, raconte dans ses Souvenirs¹ qu'on trouva dans un secrétaire trois paquets cachetés, formant chacun un volume in-8°, à l'adresse des Ministres Villèle, Corbière et Peyronnet ; ils furent saisis ainsi que quelques exemplaires d'un libelle ayant pour titre : *Forfaits de Louis XVIII*. Et Froment ajoute :

« La brochure n'était pas de M. de Satgé, *mais bien du général Dumouriez* retiré en Angleterre ; il l'avait annoncée seulement pour en faire connaître l'existence et pour qu'on en arrêtât la publication. Nous n'en donnerons point ici le titre, le respect nous en fait une loi². Satgé fut arrêté et conduit chez le Comte de Pins, chef de cabinet, qui lui annonça qu'il fallait choisir, ou rester détenu et passer en jugement, ou partir pour Pamiers avec un passeport et 300 fr. comme frais de route. Le baron opta pour la liberté et partit quelques jours après. »

Avant de quitter Paris, Cosme de Satgé essaya bien de reprendre ses notes ; il écrivit le 9 septembre à M. Franchet, Directeur de la Sûreté, et le prenant de haut : « J'at-
« tends, disait-il, votre réponse ; je la désire moins dans
« mon intérêt personnel que dans le vôtre et dans celui du
« roi... » Le 28 septembre il demanda à être traduit en justice « pour mettre en évidence contre certains hommes des
« faits qui les signaleront à l'exécration publique. Votre
« Excellence calculera les suites fâcheuses qui peuvent
« résulter de mon désespoir... » Comparaitre en justice, c'est précisément ce qu'on voulait éviter. Le baron réclama instamment l'exécution des promesses qu'il avait reçues pour empêcher la publication des notes de Dumouriez ; à défaut du domaine, il voulait l'argent, mais ces notes étaient maintenant hors de portée ; ses papiers saisis, Satgé

¹ *La police dévoilée par Froment*, tome I, page 171.

² *La police dévoilée*, tome III, page 82.

n'avait plus de gage, il était désarmé, dupé par le gouvernement et la police. Il quitta Paris avec son fils le 7 octobre, arriva le 12 à Toulouse, s'inscrivit à la diligence de Pamiers, et partit à pied le 15. Le préfet de l'Ariège, déjà avisé, avait reçu l'ordre de le surveiller étroitement et la défense formelle de le laisser repartir.

De Pamiers, le baron de Satgé ne cesse d'adresser au roi des sommations violentes :

10 janvier 1824. — ...Votre Majesté hésiterait-elle à effectuer sa promesse ? Ce serait manquer à sa parole. Je quitterai Paris avec l'assurance que j'aurais le bien ou la somme et je n'ai ni l'un, ni l'autre. Comment qualifier cette conduite ?

10 février 1824. — ...Ma patience est épuisée ; ceci n'est pas une menace ; c'est le sentiment de mes droits que Votre Majesté connaît aussi bien que moi... Je sais, Sire, tout le respect que je dois à Votre Majesté, mais il ne m'empêche pas de dire la vérité ; il faut que votre parole soit sacrée et y manquer serait indigne.

10 mars 1824. — Je ne puis concevoir que le roi de France puisse manquer à sa parole en refusant d'acquitter une dette sacrée qui est celle du cœur et de l'honneur.... Sire, ne ternissez pas votre gloire.

10 juin 1824. — ...Dans les grands dénis de justice, il est un arbitre auquel ou ne s'adresse jamais en vain : c'est le public. A ce tribunal de l'opinion, je préfère votre conscience qui doit suffire, je me plais à le croire, pour éclairer Votre Majesté.

Aucune réponse ne lui parvient. Décidément il est joué, vaincu, et n'a plus qu'à se résigner, à disparaître. La police qui l'a suivi l'encercle et invisiblement le guette : une sorte de mendiant s'est installé à sa porte et M. de Mortarieu, journellement renseigné, peut écrire que le baron de Satgé « est entouré d'une surveillance active, mais que vivant isolé dans sa famille, il n'offre ni démarches, ni relations à observer ».

A l'avènement de Charles X, le préfet craint un instant que son prisonnier ne médite un nouveau voyage et que, « malgré la surveillance exercée sur son habitation, il ne trompe la vigilance ». Aussitôt Franchet prescrit aux préfets du Gard, de l'Isère, du Rhône, de l'Allier et de la Nièvre d'arrêter le fuyard, s'il se présente. Le préfet de la Nièvre écrit le 10 novembre 1824 que depuis le 27 octobre il fait visiter nuit et jour les voitures publiques et que le voyageur signalé n'a point paru. Franchet se rassure et le 10 janvier 1825 télégraphie aux préfets de cesser l'observation. C'était une fausse alerte ; Franchet a bien réduit son adversaire.



Cosme de Satgé n'ignore point les attentions dont il est l'objet ; il ne s'en émeut pas et, railleur, écrit le 7 février 1825 au Directeur de la Sûreté : « Il y a plus d'un an que « le sous-préfet de Pamiers fait courir le bruit que je pars « tel mois, tel jour ; il ferait mieux de vous faire connaître ma situation et mes services que vous ignorez encore. » A peine cette lettre arrive-t-elle à Paris que le Ministre de l'Intérieur reçoit le 28 février une communication urgente du préfet de police : « Satgé Bordes est « arrivé et loge depuis le 19, avec ses deux fils, rue du Mail, « n° 8 ; je l'entoure d'une surveillance particulière. »

Franchet hausse les épaules et écrit en marge :

« Si Satgé avait quitté Pamiers, nous le saurions, ce ne « peut être lui : mander à la police l'homme qui prend son « nom, le détenir provisoirement jusqu'à information. Si « par impossible c'était bien lui et qu'il eût un passeport, « le surveiller de manière à connaître toutes ses démar- « ches et lui montrer aussi qu'il est très observé, *le fati- « guer par cette surveillance continuelle, nécessaire, pour « un homme aussi remuant et aussi dangereux. Appliquer « les mêmes dispositions à ceux qui se font passer pour*

« ses fils et qui, d'ailleurs, ne sont pas moins violents que leur père. »

Mais Delaveau répond le 5 mars :

« C'est bien Cosme-Thomas-Bonaventure baron de Satgé Bordes et ses deux fils Oscar et Antoine ; ils sont porteurs de passeports pour se rendre à Prades. Les passeports ont été visés à Hauterive, près Toulouse pour Le Mans ; ces individus ont quitté la rue du Mail et sont logés rue Sainte-Anne, 12 ; je les fatiguerai de surveillance de façon qu'ils ne puissent suivre leurs projets s'ils en ont de dangereux. »

En même temps arrive une lettre du préfet de l'Ariège qui informe du départ de Satgé. « Il est parti le 11 février, pendant que le sous-préfet de Pamiers était absent pour les opérations du tirage au sort, sans retenir de place aux voitures publiques et sans doute à pied, la nuit et déguisé. » Et Franchet insiste auprès du préfet de police : « Je rappelle votre attention sur Satgé père et fils : j'attache le plus grand intérêt à connaître les résultats de la surveillance ordonnée. » D'arrestation il n'en saurait être question, l'affaire n'est pas de celles qu'on veuille ébruiter.

Et alors la lutte recommence, incessante et sourde entre la police que dirige Franchet et ce tenace quémandeur, dont les réclamations pourraient paraître justifiées si le public les entendait et dont il faut étouffer la voix. Et la correspondance continue, permanente entre le ministère et le préfet de police. L'insistance des ordres, l'importance qu'on y attache rendent même l'attention défiante et donnent à cette affaire un relief inattendu, comme s'il existait au fond des choses un élément inconnu, plus grave que la querelle des hommes et l'ingratitude des gouvernements.

25 mars 1825. — *Intérieur à préfet de police.* Quelles sont les liaisons des Satgé et leurs occupations ? Vont-ils souvent hors de Paris ? S'assurer qu'ils ne cherchent pas

à se trouver sur le passage de Sa Majesté lorsqu'elle part pour la chasse ou à son retour ; ne pas les perdre de vue pour prévenir toute démarche ¹.

29 mars. — Le préfet répond qu'il enverra un rapport journalier.

7 avril. — *Intérieur à préfet de police.* Le Ministre se plaint de ne pas être assez renseigné ; il sait cependant que Satgé se prépare à publier à la librairie Lenormant une brochure ayant pour titre : *Lettre au Roi, aux ministres, etc.*

10 avril. — *Préfet à Intérieur.* Les Satgé père et fils sont constamment hors de chez eux ; on les dit protégés par le marquis de Rivière ², capitaine des gardes du roi, et on assure qu'un des jeunes fils du baron de Satgé est au moment d'être admis dans une des compagnies des gardes du corps. On ajoute qu'ils se donnent beaucoup de mouvement pour obtenir cette faveur ; ils semblent d'ailleurs se moquer de la surveillance dont ils sont entourés ; ils déjouent par l'audace les investigations des agents qui sont chargés de les observer ; ils ont appelé auprès d'eux un troisième frère qui est brigadier au 24^e régiment de chasseurs ³ et qui est arrivé du Mans ces jours derniers. Je suis informé que la brochure ayant pour titre *Lettre au Roi* et qui devait paraître demain a été retirée de chez Lenormant et qu'elle ne doit pas être publiée.

Franchet apparaît ici dans toute sa rancune.

Apprenant la protection du marquis de Rivière, il lui écrit pour l'engager à ne pas admettre Valentin de Satgé dans la garde royale et demande au Ministre de la Guerre

¹ Arch. nat. 6.811.

² Ce renseignement est reproduit dans *Le Livre noir de la police* publié en 1829, tome IV p. 121.

³ Valentin Ernest de Satgé, né à Ille en 1802, se lia avec M. de Grammont capitaine de cavalerie et s'engagea le 8 janvier 1824 au 24^e chasseurs à cheval à New Brisach. Franchet l'y fit surveiller par le préfet du Haut-Rhin qui écrivit le 1^{er} avril 1824 que la conduite de ce militaire ne donnait lieu à aucune plainte ; il passa de là au Mans et à Saumur,

si ce militaire, qui se trouve à Paris, a obtenu un congé ; il insiste même pour être renseigné sur son attitude politique. Mais le marquis de Clermont-Tonnerre n'est pas homme à se laisser interroger ; il répond le 29 avril à M. de Corbières, Ministre de l'Intérieur, que le jeune Satgé a obtenu un congé le 10 mars, qu'il est rentré au corps et on lit en marge de ses instructions cette note significative : « *ne pas donner d'autres renseignements* ». Franchet apprend aussi que Cosme de Satgé a écrit au duc de Doudeauville, Ministre de la Maison du roi ; il le prévient aussitôt et le prie de n'accorder aucun secours pour « éviter la prolongation du séjour de cet intrigant à Paris ». Mais le duc reçoit le baron, l'engage amicalement à rentrer à Pamiers et lui donne des secours à l'insu du ministre.

Un ami de M. de Corbières, M. de St-Blanquat, essaie d'intervenir et présente les requêtes de Satgé. « Jusqu'ici, « écrit celui-ci, on m'a condamné sans m'entendre et sans « voir les pièces qui me justifient... Si j'ai des torts qu'on « me juge. » Mais, pour l'entendre, il aurait fallu dès l'origine, il faudrait encore blâmer Luxembourg, et le duc d'Angoulême n'a-t-il pas dit : « Ce qui est passé, est passé » ? Pourquoi insister encore ? Ce solliciteur devient vraiment embarrassant.

Et les lettres du préfet de police reprennent et aussi les ordres de Franchet de surveiller le baron, de l'empêcher surtout d'approcher le roi ou les princes. S'il ne peut approcher Charles X, Satgé, conseiller infatigable, lui écrit :

14 mai 1825. — Fénelon a dit qu'un prince était trop heureux quand il se trouvait sous son règne un homme capable de lui dire la vérité. Je suis cet homme. Votre Majesté croit avoir des ministres, tandis qu'elle n'a que des flatteurs et des traîtres : je signale comme tels Villèle, Corbières, Peyronnet et Franchet... Votre Majesté a-t-elle oublié le long entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec elle dans le temps ?

10 octobre. — Je cherche la reconnaissance dans Votre Majesté et je ne la trouve pas. A qui la faute ? à vos minis-

tres. Souvenez-vous ! Le 2 février 1820 j'étais dans votre cabinet et je vous dis de veiller sur le duc de Berri ; je vous le criai même en sortant et quelques jours après il fut égorgé. Sans les ministres Votre Majesté m'aurait appelé, remercié. Quand le favoritisme conseille à un roi d'être ingrat, sa raison devrait lui dire d'être juste..... Votre Majesté n'a pas oublié que quelques jours après l'affreux événement, elle eut la bonté de me saluer de sa voiture arrêtée près du pavillon Marsan et avec tant d'affection que les personnes qui étaient près de moi me firent apercevoir de cet honneur insigne...

25 février. — Votre Majesté peut-elle être sourde à ma voix ? Peut-elle s'endormir sur le bord de l'abîme ? Non ; elle n'est pas de ces rois qui n'ouvrent les yeux qu'au bruit de la chute du trône...

21 mai. — ...Votre Majesté ne sera pas étonnée que Louis XVIII m'ait accordé 300.000 fr. pour mes services, puisqu'il donna le château de St-Ouen et quelques millions à Mme du Cayla pour parfumer à sa fantaisie quelques prises de tabac...

Des lettres quotidiennes sont adressées avec la même insolence aux ducs d'Aumont et de la Châtre, gentilshommes de la Chambre. Mais la police veille sans répit et renseigne chaque jour le Ministre comme s'il s'agissait du plus dangereux des conspirateurs.

10 mai 1825. — *Préfet à Intérieur.* ...Satgé connaît tous les passages de la capitale, toutes les maisons à double issue et quand il a besoin de se soustraire aux investigations qui l'obsèdent, c'est un des moyens qu'il emploie pour s'en débarrasser. Il sort de bonne heure tous les matins, soit seul, soit avec ses fils, et ne rentre que le soir. Il reçoit peu de lettres, mais écrit beaucoup la nuit dans sa chambre, il enferme avec soin ses papiers et emporte ceux dont il veut disposer ou qu'il a intérêt à cacher. Il est allé voir

le Ministre des Finances M. de Villèle et n'ayant pu avoir audience, s'est répandu en injures contre lui¹...

11 mai. — Satgé s'est rendu ce matin aux Tuileries avec ses fils : ils ont traversé le Carrousel et, s'approchant des agents qui les observaient, les ont insultés. M. de Satgé a dit à ses fils : « Laissez ces Messieurs, je ne crains rien, « si on veut me poursuivre, qu'on m'attaque devant les « tribunaux. Si quelqu'un mérite de fixer l'attention de « la police ce n'est pas moi, mais ces gueux d'émigrés « qui, autrefois, ont combattu leur patrie et qui la rui- « nent aujourd'hui. Je n'ai rien à redouter, j'ai versé mon « sang pour le roi, mais le bonhomme est trompé par ses « ministres. »

Puis, se tournant vers les agents, il leur a dit : « Je cite « tous les jours les ministres devant la justice, mais ils « n'osent y comparaître. J'attaque ce Villèle qui a tant de « pouvoir, mais il n'ose me regarder en face². Du reste tout « ceci me lasse et si je vous vois encore sur mes pas, je « vous casserai ma canne sur les épaules. » Ses fils se sont joints à lui, menaçant les agents de leur passer leur épée au travers du corps.

Cette scène a eu lieu dans la grande allée des Tuileries et a duré un quart d'heure.

6 juillet. — *Préfet à Intérieur.* — M. de Saugé loge rue Monsieur le Prince, 26, et ses fils, rue de la Harpe ; ils viennent prendre leur père le matin et parcourent ensemble les promenades ; ils prétendent que le Gouvernement leur doit plus de 300.000 fr., et qu'ils vont obtenir une position considérable.

25 août. — Un des fils³ de M. de Satgé s'est engagé à

¹ Arch. nat. 6.811.

² M. de Villèle connaissait fort bien l'attentat de Toulouse ; le 4 mai 1816, il avait certifié comme député de la Haute-Garonne les blessures du baron de Satgé et son dévouement à la cause royale. (V. p. 555).

³ Oscar Joseph de Satgé né à Ille le 10 novembre 1804.

Saumur dans le régiment de cavalerie où son frère est sous-officier ; le troisième cherche à se placer comme professeur de rhétorique dans un pensionnat.

7 février 1826. — *Intérieur à préfet de police.* — Je suis informé que M. de Satgé a repris avec une nouvelle activité le cours de ses intrigues et qu'il tente tous les moyens de s'approcher de la personne de Sa Majesté. Veuillez surveiller *avec rigueur*, il importe surtout d'empêcher qu'il approche du roi ou des princes.

27 février. — *Préfet à Intérieur.* — M. de Satgé est allé en novembre 1825 à Montrouge pour se soustraire à la surveillance. Revenu à Paris depuis trois mois, il est chez un compatriote du Midi, un tailleur nommé Cot. Il passe la journée à courir chez les députés et les pairs de l'opposition de droite pour recommander son affaire développée dans des pétitions qu'il doit présenter aux deux Chambres. Le reste du temps il se promène avec son fils dans la cour ou le jardin des Tuileries. Quand il voit les agents, il va vers eux, les insulte, les attaque même et les signalant au public, provoque des scènes scandaleuses qui attirent les passants auxquels il se présente comme victime de la police. — *En marge note de Franchet : Continuer à les harceler et surveiller leurs actes.*

28 février. — *Intérieur à Préfet.* — La présence de cet écervelé est une calamité pour tout le monde : il a écrit au roi des lettres de menace de publier *certaines écrits*, si on ne paie sa pension. Rendez la surveillance aussi *fatigante que possible*.

27 mars. — *Préfet à Intérieur.* — Leur présence est un fléau. Ordre est donné aux hôteliers de ne plus les loger².

Dans ses Souvenirs sur la *Police dévoilée*³, l'ancien agent Froment raconte que « M. de Satgé était en butte aux tra-

¹ Antoine né à Ille le 4 février 1807.

² Arch. nat. 6.811.

³ Bibl. nat. 49 1011.

casseries, aux persécutions de la police ; elle craignait des *révélations* qui eussent pu mettre à jour le système d'arbitraire qu'elle avait adopté. Aussi avait-elle exigé qu'il s'éloignât de Paris, en pourvoyant à ses frais de route et de déplacement.

« M. de Satgé revint à Paris ; la préfecture ne le perdit pas de vue et ses agents, non contents de le surveiller, reçurent ordre de le *provoquer*. M. le baron de Satgé était alors logé rue Ste-Anne : un jour, qu'il sortait avec ses fils, plusieurs agents de police embusqués, insultèrent le père ; les fils vinrent à son secours, ils furent repoussés et maltraités et reçurent sur la tête plusieurs contusions. M. de Satgé chercha à se défendre avec sa canne qui lui fut enlevée par les satellites de la police qui portèrent ce trophée à M. de Pins, chef de cabinet. Cette affaire causa tant de scandale que les journaux parlèrent de guet-apens¹.

« M. de Satgé, suivant les apparences s'était mis en opposition ouverte avec M. de Villèle en publiant une brochure dans laquelle il blâmait ses opérations ministérielles. Dans une autre brochure il avait attaqué M. Delaveau, préfet de police, pour se plaindre d'une perquisition qui avait été faite à son domicile. Il avait encore eu avec M. Franchet, Directeur de la Sûreté, une discussion très vive et il s'en était suivi une correspondance dans des termes qui n'étaient pas propres à opérer un rapprochement et une réconciliation. M. de Satgé en provoquant les puissants du jour devait s'attendre à leur haine.

« Le baron de Satgé revint à Paris après un an d'absence ; son retour inquiéta beaucoup M. de Villèle, président du Conseil. Des ordres furent donnés pour exercer sur le baron une surveillance des plus actives. Daguy, agent secret du Cabinet de M. de Pins, en fut chargé ; mais ses rapports ne remplirent pas les vues du Directeur général et il fut remplacé par Meyer que l'on employait dans les grandes occasions.

¹ *Le Constitutionnel* du 16 mai 1825 raconte que le 15 mai le baron de Satgé et ses fils furent assaillis rue Ste-Anne par neuf individus qui les maltraitèrent.

« M. de Pins entama avec lui la conversation dans ces termes : « Le baron de Satgé est à Paris et on tient à l'en faire sortir ; suivez-le sans relâche et lorsque vous vous trouverez près d'un poste, marchez lui sur les talons ; il vous injuriera, alors vous le frapperez ; on criera à *la Garde*, des agents vous arrêteront l'un et l'autre ; conduits à la préfecture, vous serez remis en liberté et je ferai mon affaire du baron de Satgé. » Meyer refusa et fut suspendu de ses fonctions jusqu'à l'entrée de M. de Belleyme à la préfecture de police. »

Défiant les vexations, Cosme de Satgé fait tête à la meute ; il restera à Paris, même s'il y meurt de faim ; il se montrera au roi, aux ministres et sa vue excitera peut-être leurs remords. Il ne vit que d'expédients et des secours des députés de l'extrême droite et aussi du duc d'Orléans ; il est criblé de dettes et pour les payer, il a des façons de grand seigneur. Il donne à ses créanciers des billets ainsi conçus :

« J'autorise M. de Corbières, Ministre de l'Intérieur à payer la somme de..... à la dame Martin, hôtel de Nantes, pour ce qu'elle a fourni à mes enfants malades chez elle. Laquelle somme sera tenue en compte sur *l'arriéré* d'une pension qui me fut allouée par Sa Majesté Louis XVIII et sur le budget de l'Etat. »

Ou bien il écrit au Directeur général de la police :

« Je vous serai obligé de retenir 1.300 fr. *sur l'arriéré* pour payer à M. Patouillot, capitaine au Mans ; à M. de Gemeaux, capitaine à l'école royale de Saumur, etc., etc.¹. »

Le 9 avril 1826 il promet enfin de partir si on rétablit sa pension et prend le 25 mai un passeport pour Pamiers, Franchet mande aussitôt à M. de Mortarieu de surveiller l'arrivée dans l'Ariège.

6 juin 1826. — *Préfet police à Intérieur*. — M. de Satgé est parti pour Saumur où ses deux fils sont en garnison ; il avait demandé audience au duc d'Orléans et le lende-

¹ Arch. nat. 6.811.

main de son départ une lettre arriva de Neuilly à son adresse. Le propriétaire de l'hôtel se crut autorisé à la décaheter et voyant qu'on annonçait au baron que le prince était disposé à le recevoir et qu'il serait même bien aise de s'entretenir avec lui, il se hâta d'envoyer cette lettre à Pamiers et ne doute pas que, d'après son contenu, M. de Satgé ne revienne sur le champ à Paris.

Effectivement, M. de Mortariou annonça le 15 juin que Satgé était arrivé le 3 juin et le Ministre décida de rétablir la pension à compter du jour du retour. Quelques mois se passèrent dans un calme relatif. Mais Cosme veut-il s'absenter pour se rendre à Toulouse régler ses affaires, la pension est suspendue et les préfets sont prévenus. Va-t-il à Prades en février 1828, on s'inquiète à Paris, on ordonne de le surveiller plus rigoureusement et le marquis d'Auberjon, préfet des Pyrénées Orientales reçoit de sévères instructions.

Pendant le Ministère de Villèle est tombé sous les coups de l'opposition libérale à laquelle s'est rallié Châteaubriand. M. de Martignac est appelé au Ministère de l'Intérieur. Un nouvel espoir luit. Satgé a bientôt trompé ses gardiens. Le 27 février il a déjà vu le Ministre à Paris. MM. de Saintenac et d'Ounous, députés de l'Ariège, le recommandent ; il continue à présenter sa défense :

« ...Mes malheurs et mes services parlent assez haut
 « pour être entendus d'un ministre tel que vous... J'ai
 « peut-être parfois manqué de douceur, mais sans doute
 « étais-je pardonnable, en proie aux chagrins que donne
 « le besoin... »

Et il réclame le rétablissement de sa pension et le paiement de cet arriéré sur lequel comptent ses créanciers.

6 mars. — Monseigneur, je veux éclairer votre justice : on s'est formalisé que je sois revenu à Paris. Je ne suis pas un exilé. Cette mesure à mon égard serait inique, despotique et odieuse à la fois. J'ai habité Paris quelques années avec toute ma famille et j'y serais encore fixé si

on m'avait laissé jouir de ma pension de 6.000 fr., mais on crut devoir la diminuer pour me punir d'avoir fait imprimer un ouvrage royaliste ¹. Il faut le dire, si j'avais adopté le système de M. Decazes, je serais comblé de richesses et de dignités. J'ai été contre et je suis dédaigné ; j'ai rendu des services immenses qu'a méconnus le Ministère passé ; j'attends mieux de votre bienveillance.

Mais le Ministre refuse le paiement de l'arriéré et prie le préfet de police de harceler le baron. Le préfet, ô surprise ! répond le 14 mars « que M. de Satgé n'est pas « arrivé à Paris et qu'il ne manquera pas de le faire surveiller s'il y vient » ; ce qui provoque cette note railleuse du Cabinet : « Le préfet n'est guère bien servi. S... « est à Paris depuis quinze jours. »

Cosme de Satgé continue à crier sa misère :

« Je ne vous cacherai pas, dit-il au Ministre, que vous « altérez ma santé, que vous m'insultez, que vous me provoquez, que vous me ruinez, que vous me torturez, que vous me faites mourir à petit feu par votre déni de « justice. » Et au comble de l'exaspération il publie une *Adresse au Roi Charles X par une victime du système déplorable* ². Ses plaintes douloureuses eurent un écho dans la presse :

« Cette brochure, dit le *Constitutionnel* du 22 janvier 1829, dévoile le Ministère coupable et flétri qui fut pendant six ans une calamité publique ³. »

« Nul n'a parlé ⁴ avec plus d'énergie que M. de Satgé ; il dit au roi : Je cherche la reconnaissance et ne la trouve pas. S'il parle de Villèle, il s'écrie : « C'est le plus fourbe et « le plus imposteur des hommes ; la rapine le console de

¹ *Esprit de MM. de Chateaubriand et de Bonald.*

² Bibl. nat. L27n 18.528.

³ Le *Courrier français* du 27 janvier 1829 et le *Journal de Paris* du 30 donnent la même appréciation.

⁴ Le *Journal de Bordeaux* du 31 janvier.

« l'infamie. » Quand il est question de Corbières et de Peyronnet ses expressions n'ont ni moins de hardiesse, ni moins de force : il les peint durs, égoïstes, trompeurs, pétris d'aigreur et s'il s'adresse à Franchet c'est encore le fouet à la main qu'il le réveille.

« Les lettres de ce recueil ont été écrites à une époque où le danger était grand pour qui osait le provoquer et adressées par le signataire même à ceux qu'elles tendaient à flétrir. »

M. de La Bourdonnaye succède en août 1829 à M. de Martignac. Cosme de Satgé, irréductible et tenace, espère toujours.

4 septembre 1829. — Monseigneur, « L'administration ne doit faveur et récompense qu'aux services rendus au prince et à l'Etat », paroles sublimes qu'aucun Ministre n'avait encore fait entendre. Si vos prédécesseurs ont payé jusqu'à la dernière obole le salaire de la trahison, Votre Excellence payera sans doute le prix de la fidélité...

11 septembre. — ...J'ai épuisé tous les maux sous les précédents ministères, je dois trouver le bonheur sous le vôtre. ...Votre Excellence connaît mes sentiments et m'a témoigné sa bienveillance par un signe trop flatteur puisque vous eûtes la bonté de prendre mes mains dans les vôtres la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir chez vous...

La police inflexible ne démord pas. Le 12 septembre elle décide de ne payer la pension réduite qu'à Pamiers.

« ...La condition que vous m'imposez, répondit Satgé, « est une reconnaissance de mon droit, car Pamiers, étant « régi par la même législation que Paris, j'ai pu choisir ce « domicile... Sachez que personne ne peut m'obliger à « habiter tel pays plutôt que tel autre ; ce serait un exil « arbitraire puni par la loi... Sommes-nous donc retombés « sous le régime des lettres de cachet ?... Ainsi donc il

« manque à votre lettre le bon sens et la justice : c'est le
« despotisme effronté. »

Le *Journal des Débats* critiqua le 17 septembre l'acte du Ministre :

« Nous sommes tellement confondus de la violence et de l'absurdité d'une telle décision, que, quoique la lettre de M. de La Bourdonnaye ait paru ce matin dans un journal, nous aurions eu de la peine à la croire authentique, si l'original n'avait été mis sous nos yeux. C'est une véritable lettre de cachet, attentat à la liberté individuelle *qui fait payer par l'exil les services rendus.* »

Le *Courrier français* approuva aussi l'indignation avec laquelle M. de Satgé repousse l'espèce de transaction qu'on lui impose.

Mais comment lutter contre l'impossible ? Le « Révéléteur méconnu », mourant de faim, se résigna ; dans un dernier mouvement de colère, il publia ses *Lettres à Sa Majesté Louis XVIII*¹, où s'exhalent ses plaintes, ses revendications, ses espoirs déçus ; le 15 février 1830 il était de retour à Pamiers. Un autre mendiant reprendra la garde à sa porte et le silence va se faire sous l'œil vigilant de la police.

*
**

Quand un nouveau Ministre prend possession du Ministère de l'Intérieur, un de ses premiers soins est de se faire communiquer l'emploi des fonds secrets et il éprouve parfois de singulières surprises.

Lorsque M. de Montalivet fut nommé Ministre de l'Intérieur le 2 novembre 1830, il éprouva aussi la curiosité de contrôler ce chapitre et, remarquant la pension de Cosme de Satgé, la suspendit sans autre enquête. Le nouveau gou-

1 Bibl. nat. L 27 n 18.529.

vernement avait ses charges ; il ne tenait pas à continuer celles du règne précédent. Ces banqueroutes sont fréquentes en politique.

Cosme de Salgé avait vu non sans inquiétude la chute des Bourbons, mais il avait tressailli de satisfaction en apprenant que le duc de Luxembourg, de retour d'Amérique, accompagnait Charles X en exil ; la suppression de sa pension lui causa d'autres alarmes. « Il m'est revenu, « écrit-il de Pamiers au Ministre, que ma pension est sup-
« primée ; vous attaquez ma vie, celle de mes enfants, je
« saurai la défendre, je la défendrai de ma plume et s'il
« le faut de mon épée. L'insurrection n'est pas seulement
« le plus saint des devoirs pour un peuple qu'on rend
« esclave, elle l'est aussi pour un citoyen qu'on opprime. »

Il reprend auprès de Louis-Philippe ses anciennes requêtes : la monarchie lui doit 300.000 fr. pour services rendus ; l'héritier du trône de Charles X est son débiteur. Le roi des Français fait la sourde oreille.

Le baron accourt à Paris, s'adresse à la Reine, au prince royal ; il menace : « Il y va du salut du roi, du mien, du vôtre, de celui de toute votre famille. » Son exaltation ne connaît plus de bornes ; il fait imprimer secrètement une lettre qui lui est soi-disant adressée par Mezillac de Beaupré, cet ancien dépositaire des notes de Dumouriez, défenseur fictif qu'on invoque souvent et ne paraît jamais, et en adresse plusieurs exemplaires au roi, à M. Vatout, député, secrétaire du roi, à Mme de Feuchères.

Les insultes les plus grossières y sont prodiguées, sous le couvert de Beaupré, les épithètes d'infâme, de monstre chargé de mille forfaits, de voleur, assassin, tyran dont il faut purger la terre..., de roi qui préfère perdre le trône, l'honneur, sa fortune, sa famille et lui-même plutôt que de payer une dette sacrée ?... Sire, il y va de votre repos et peut-être de votre vie ¹.

L'auteur de la lettre insinuait en outre que Louis-Philippe n'aurait pas été étranger à l'assassinat du duc de

¹ Pièces du procès.

Berry et qu'il aurait participé à la mort du duc de Bourbon. Ce n'était plus un pamphlet, mais l'œuvre d'un fou, d'un désespéré.

Cependant le temps des ménagements était passé. Le nouveau gouvernement n'avait plus les mêmes motifs d'indulgence ou de crainte. M. de Gérando, substitut du procureur du roi, reçut l'ordre d'ouvrir une information et Cosme de Satgé, arrêté le 21 avril 1832, fut traduit le 16 septembre devant la Cour d'assises de la Seine sous l'inculpation « d'avoir, par des écrits signés, menacé le roi d'un attentat et d'avoir distribué une brochure en 16 pages contenant le délit d'offenses envers Sa Majesté ».

Cosme de Satgé ne nia point ses lettres manuscrites et alléguait que les injures dont on l'accusait provenaient de Mezillac de Beaupré, signataire de la lettre imprimée ; il lut un mémoire à l'audience, s'attacha à prouver ses services et à démontrer sa bonne foi. Il fut défendu par M^e Moulin et sur le réquisitoire de M. Legorrec, avocat général, se vit condamné à cinq ans de travaux forcés. C'était la fin du rêve.

Satgé forma un pourvoi en cassation qui fut rejeté le 20 octobre, mais, par ordonnance datée de Maubeuge le 9 janvier 1833 Louis-Philippe commua la peine en cinq ans de prison¹ et accorda peu après la grâce entière.

Mais les condamnations politiques n'ont jamais flétri personne. En cette même année Chateaubriand n'était-il pas emprisonné et traduit aussi en Cour d'assises² pour avoir écrit à la duchesse de Berry : « Madame, votre fils est mon roi. » La condamnation de Cosme de Satgé lui valut les éloges des légitimistes : injurier Louis-Philippe, subir la prison pour menaces à l'usurpateur ! l'honneur était grand et le condamné devenait un héros. Ce n'était, hélas ! qu'un famélique.

Il eut pourtant, par ses fils, sa revanche de fortune. Tous

¹ Ministère de la Justice. Arch. des grâces série 8 n^o 6.670. Cosme de Satgé subit sa peine à Paris dans la prison pour délits politiques de la rue de la Clef.

² Défendu par Berryer il fut acquitté.

les trois contractèrent de brillants mariages en Angleterre et le plus jeune, par l'appui de Châteaubriand, entra dans la grande aristocratie anglaise en épousant la fille d'une cousine du duc de Wellington, le vainqueur de Waterloo.

Cosme de Satgé, assagi par l'âge et les événements, se retira à Prades et y mourut le 6 octobre 1849 ¹.

Fut-il intrigant, fut-il victime ? Il croyait avoir deux fois tenu la Monarchie dans sa main : en 1815 il aurait pu, affirmait-il, la préserver de l'étreinte de Napoléon^e ; en 1823 il dépendait de lui de soulever contre elle un mouvement d'opinion. Prétentions exagérées, dira-t-on. On ne peut nier cependant qu'il fut à Toulouse fort authentiquement masqué ; il faut l'excuser si, le crâne entr'ouvert, il perdit un peu de cervelle, mais le sang ruissela sur sa figure pour une cause politique et le sang en politique fut toujours hors de prix ; il espéra des récompenses, ne jouit pas de celles qu'il obtint et n'obtint pas celles qu'on lui promit ; ce fut le rêve déçu, le mirage et l'amertume de sa vie ; il fut alors rejeté dans l'intrigue parce qu'il connut l'ingratitude du pouvoir. La Restauration se distingua dans ce genre : on devient vite ingrat quand on croit le dévouement obligatoire. Certes, le sacrifice désintéressé restera toujours la plus suprême beauté, s'il se doit surtout à la Patrie, mais rien n'est aussi impolitique que de le méconnaître, car si tout ne s'achète pas dans la vie, il n'est rien qui ne doive s'y payer.

Clément de LACROIX,

¹ Décès de Cosme Thomas Bonaventure de Satgé, âgé de 80 ans, domicilié à Prades, époux de Françoise Balalud de St-Jean, fils de Cyr de Satgé, seigneur de la baronnie de Thoren et de Thérèse de Bordes, né à Prades le 14 juillet 1769, y décédé le 6 octobre 1849 à neuf heures du matin.

M. de Pallarès, son neveu, qui l'a connu dit que c'était un beau et grand vieillard, très soigné dans sa tenue, de manières distinguées, d'une intelligence vive, un peu fantasque, d'un caractère difficile et emporté, et qui ne put vivre dans sa vieillesse avec aucun membre de sa famille.

DE VILLON A MAROT ¹

Autour de l'année 1464, François Villon, bon poète et « mauvais garçon », disparaît, peut-être dans quelque fâcheuse aventure. Ses deux *Testaments* constituaient presque tout son héritage ; peu de vers, mais qui de prime-saut pénétraient dans la gloire. Il n'avait pas

Débrouillé l'art confus de nos vieux romanciers,

comme l'assure Boileau, critique candide et téméraire. Non ; il avait accompli sa tâche, qui était à la fois plus modeste et plus belle : il avait naïvement chanté sa chanson.

Quand cette chanson se tut, il se fit comme un grand silence : c'est ainsi, du moins, qu'à l'ordinaire nous nous représentons la suite de notre histoire poétique. Pour garnir l'entre-deux, les traités insèrent ici quelques noms propres, des jugements à la Despréaux. En somme, si nous les en croyons, le silence règne, un silence qui se prolonge pendant cinquante, soixante années. Puis voici qu'une grêle mélodie s'élève ; la flûte agile de Clément Marot déroule en festons son aimable ritournelle. Puis, soudain, une fanfare éclate, assourdissante : les trompettes et les gongs de la Renaissance sont déchaînés. Sans préjudice des instruments « d'amour », violes, luths, guitares et rebecs, ni de la noble lyre, ni des aigres pipeaux et de la rustique « challemie ».

¹ Henry Guy. *Histoire de la poésie française au xv^e siècle*. Tome premier : *L'École des Rhétoriciens*. Paris, H. Champion, 1910, in-8°.

Donc, pendant plus d'un demi-siècle, dans le temps même où l'imprimerie naissante aide si puissamment à la diffusion des œuvres, la poésie seule aurait chômé ? De Villon à Marot on n'aurait plus rimé en France ? Qui le croira ? En réalité, cette période fut d'une extraordinaire, d'une lamentable fécondité. Imprimés ou manuscrits, les poèmes qu'elle vit naître sont légion. Et quels poèmes ! Je ne puis mieux les comparer qu'à de vastes étendues désertiques. Pour en oser entreprendre la traversée, il faut s'armer de beaucoup d'endurance et même de quelque courage. C'est à peine si de loin en loin, de très loin en très loin, on y rencontre un coin ombragé, quelques vers faciles, naturels qui rafraîchissent l'âme et ravigorent l'ardeur du pèlerin ; après quoi, on rentre dans la steppe monotone, infinie.

S'il eût examiné l'œuvre de nos poètes, F. Brunetière se serait plu à y reconnaître les deux courants qui, selon sa théorie, traversent, tantôt en des lits distincts, tantôt mêlant leurs eaux, toute notre histoire littéraire : un certain esprit précieux, tourné ici moins vers la recherche verbale que vers les curiosités de la versification, et l'esprit dit gaulois, qui sévit chez les nombreux et pâles disciples de Villon. Mais cette distinction — au surplus, assez arbitraire — n'a été faite ni par les auteurs ni par leurs contemporains. Précieux, si précieux il y a, et « Villonisants » se réclament tous de la même école, l'école des Rhétoriciens. Sur ce groupe, à peu près ignoré de tous, M. Henry Guy publiait récemment une étude magistrale. Après lui, et le plus souvent d'après lui, je voudrais divulguer les frivoles secrets de l'art de rhétorique, faire connaître, dans leurs traits caractéristiques, les plus originaux entre les poètes qui s'y sont adonnés.

Auparavant, deux difficultés s'offrent à nous, qu'il faut résoudre. Nombre de rhétoriciens appartiennent à la célèbre confrérie des *Enfants sans Souci*, à celle, non moins illustre, des *Clercs de la Basoche*. Ils montent sur les planches, afin de se divertir en égayant le prochain ; ils écrivent pour la scène, parce que les satires qui raillent, hon-

nissent ou flagellent les ennemis de la royauté, flattent le monarque et deviennent marchandise de haut profit. Le métier, il est vrai, comporte des risques. Pour les avoir méconnus ou négligés, Henri Baude fut roué de coups et deux fois incarcéré. La plupart des rhétoriciens, plus sages, ne s'attaquent guère qu'aux ennemis du dehors, se tiennent hors de la portée des bâtons et des pinces de la maréchaussée. Or ces ouvrages dramatiques constituent parfois le meilleur de leur bagage. Les écartérons-nous de notre étude ? Nous les en écartérons, quoique à grand regret. La discussion, trop riche, nous entraînerait trop loin. On se souviendra pourtant qu'un Pierre Gringore ne peut être équitablement jugé, si de son œuvre on retranche la sottise.

De plus, ces poètes sont des prosateurs, à l'occasion. Omettrons-nous aussi leurs proses ? Impossible. D'abord, le « chef-d'œuvre » des rhétoriciens est un hétéroclite et monstrueux assemblage de vers et de prose où l'on pourrait, il est vrai, sans dommage, rimer la prose et dénouer le vers : tant cette poésie est pédestre, cette prose enflée de vaine grandiloquence. Bien mieux, par une aberration singulière, tel de ces écrivains a logé le meilleur de son génie, ses inspirations les plus neuves, les plus « poétiques » dans un ouvrage en prose. Ce cas est celui de Jean Lemaire, de beaucoup le mieux doué des rhétoriciens. Faudrait-il donc ne voir en lui que l'auteur d'épîtres fantaisistes ou de lamentations d'apparat ?

M. H. Guy, qui s'est heurté au même obstacle que nous, déclare qu'il y a des circonstances où il est bon de sacrifier les principes d'une méthode stricte. Pour éclairer le rôle politique de Jean Lemaire, pour caractériser en traits précis son talent de polémiste, il analyse le traité *De la différence des schismes et des conciles*. Il faut louer, imiter cette hardiesse ; il ne sera même pas mauvais de la pousser au-delà des bornes où M. H. Guy l'a contenue. C'est dans les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* que Jean Lemaire a donné sa mesure. L'œuvre, en dépit de ses prétentions historiques, est un poème, tout le

démontre : le choix du sujet, le caractère des épisodes, l'invention du détail et le rythme même de cette prose, tantôt oratoire et sonore, tantôt fluide et sinueuse comme une eau qui court dans les prés. C'est dans les *Illustrations de Gaule* que nous apprendrons à connaître Jean Lemaire, à l'aimer.



Selon la tradition, il y a deux sortes de rhétoriciens, les grands et les petits. Que l'orgueil d'une épithète ne nous en impose point : ce sont les mêmes. Je m'explique. La plupart des « grands » ne parurent tels au public qu'à cause de leur faconde intarissable ou parce que de hauts protecteurs leur fournirent occasion de se mieux mettre en vue. Plus d'un « petit » — un Roger de Collerye par exemple — ne serait pas indigne de figurer dans leur compagnie. A la réserve de Jean Lemaire, les grands rhétoriciens traitent tous à peu près les mêmes sujets, selon des méthodes identiques. Et les petits rhétoriciens en ceci non plus ne se distinguent pas des grands. Enfin le mérite des uns et des autres est fort mince, pour ne rien dire de pis. Il n'y a donc nul inconvénient à étudier d'ensemble les principes et les formes de leur art.

Le premier trait commun à ces poètes est la platitude. Ils ont cultivé, avec une application merveilleuse, les innombrables variétés du genre ennuyeux. Ils semblent frappés d'une malédiction singulière : tout ce qu'ils touchent meurt, se mue en cendre froide, en feuilles sèches que le vent disperse. Leur poésie est tout précisément l'antithèse de la poésie.

Pourquoi, parmi cette fécondité apparente, une si complète et si étrange stérilité ? Les rhétoriciens étaient-ils si pauvrement doués que leurs poèmes ne dussent jamais quitter le sol où ils rampent ? Point. Les mêmes hommes, en des temps plus favorables, eussent fait claquer leurs vers tout comme d'autres. Ce qui paralyse leurs dons naturels, c'est d'abord, selon M. H. Guy, leur qualité

de poètes courtisans. Pauvres compagnons le plus souvent, issus de familles obscures et mal nantis de pécune, ils doivent battre monnaie de leur talent. Concourir aux « puys » est de tradition. Le vainqueur, abondamment « collaudé », reçoit une tasse d'argent fin pour prix du chant royal où il a glorifié la Vierge-Mère. Honorable récompense, viatique très léger. Il faut songer au solide, se mettre en quête, comme l'honnête Molinet, d'une « hostellerie » confortable, où l'on trouve, au moins pour un temps, gîte et couvert.

Molinet, chargé des échantillons de sa rhétorique, a d'abord heurté l'huis que surmonte l'enseigne *Aux trois luppars* : on a reconnu les armes d'Angleterre. L'Anglais n'avait pas de logement à lui offrir. Sans se décourager, car il est persévérant, il s'adresse *A l'écu de Bretagne*, puis *A l'écu d'Artois*, puis à *l'Hôtel Saint-Pol* : partout même réponse, et la porte reste close. Molinet se sent un peu las et mélancolique. Il y a bien là, tout près, une maison dont l'accueil serait magnifique. Ah ! si le poète était reçu *Aux fleurs de lys* ! Mais quoi ! l'hôte est avare, chagrin, « riolet » : Louis XI n'a cure de serviteurs qui riment. Enfin, exténué, Molinet rencontre par chance la bonne hôtellerie : il est hébergé par le duc Amédée IX *Aux Armes de Savoie*.

Le poète en quête d'un Mécène nous a conduits aux principales cours où ses confrères et lui eussent chance d'être admis. D'autres princes encore faisaient bon accueil aux rhétoriciens : Antoine de Lorraine, qui protégea Gringore, l'empereur Maximilien, pauvre d'argent, riche de promesses, surtout Marguerite d'Autriche qui, en son palais de Malines, vit passer tant d'artistes et tout ce que les Flandres comptaient de rimeurs français et de versificateurs néo-latins. A côté de ces princes, il faut citer de hauts personnages : le cardinal Georges d'Amboise, Louis de Luxembourg, comte de Ligny, les financiers-poètes Florimond et François Robertet ; et la liste n'est pas épuisée, certes, de ceux qui, par vanité, par intérêt ou par goût, encourageaient de leurs bienfaits l'art de rhétorique.

Quelqu'un dira : « Facile, fructueuse, agréable profession que celle des rhétoriciens ! » — Hélas, non. Qu'on se souvienne d'abord de la longue, de la honteuse quête de Molinet. Que l'on songe ensuite à la condition subalterne, humiliée des poètes courtisans. On les chamarré de titres dorés : « historiographes », « indiciaires », « orateurs » des princes ; mais on nourrit mal ces « domestiques » : il en est qui changent d'auberge, dans l'espoir de trouver meilleure chère chez un hôte plus généreux. Les princes promettaient, signaient ; les trésoriers, à court d'argent, ne faisaient pas toujours honneur à ces signatures. Enfin, subissant la loi commune, les princes mouraient. Or, quand le cadavre avait été descendu au tombeau, en présence des parents et de la domesticité, le héraut d'armes s'avancé, rompait un bâton, « en signe qu'il n'y avait plus de maison ouverte ». Puis il criait : « Le prince est mort. Chacun se pourvoye ! » Et le rhétoricien, reprenant bâton et besace, recommençait à courir les chemins.

Ces ennuis matériels, il faut l'avouer, ne sont pas particuliers aux rhétoriciens. Il en est de même des misères morales, qui sont la rançon du Mécénat. Las d'errer de carrefour en carrefour, variant ses chansons, multipliant ses tours et cabrioles pour arracher aux manants les mailles que ces pouilleux portent nouées au pan de leur chemise, le jongleur, — le premier « homme de lettres » — s'était haussé à la dignité de ménestrel, fixé auprès d'un seigneur, en qualité de grand maître des jeux et cérémonies de sa petite cour. Il avait ainsi conquis une sécurité matérielle que sa vie nomade ignorait ; mais, du même coup, il s'était précipité dans la servitude. Ainsi fait le rhétoricien qui trouve auberge à sa convenance et table à son appétit : le voici condamné à toujours flatter qui le nourrit, à aimer selon le goût du maître, à haïr selon ses inimitiés, à voir toutes choses avec les yeux d'autrui. Il est poète-courtisan, de plume esclave ; dans sa racine même, son œuvre est frappée de mort. Ainsi du moins raisonne la logique ; heureusement les faits lui donnent plus d'un démenti.

Il se rencontre des maîtres libéraux ou indifférents qui, payés de leurs bienfaits par les louanges obligées, laissent pour tout le reste pleine liberté au poète. Il se rencontre aussi des écrivains qui savent remplir les devoirs de leur charge sans abaisser leur dignité. Chastellain, le « grand Georges », ose blâmer les fautes de Charles le Téméraire, son maître et son ami ; il prétend ne point taire ses vices « par cremeur ou par faveur ». Chastellain est un fier, un beau caractère ; rares, il est vrai, sont les hommes de cette noble trempe.

Ce qu'on trouve plus ordinairement, ce sont des âmes mobiles et souples qui s'adaptent sans effort aux conditions des milieux courtoisants où le hasard souvent, et toujours le besoin ou la convoitise les ont introduits. Chez eux, le désir de plaire supplée à la sincérité, en donne l'illusion, bien mieux, finit par se changer en une sorte de sincérité : le cabotin s'est pris à son cabotinage, joue au naturel, pleure de vraies larmes. Et l'art aussi est un grand magicien.

Successivement, et avec un zèle égal, Jean Lemaire sert Marguerite d'Autriche, qui avait des raisons très fortes de ne point aimer la France et Louis XII qui rendait à cette princesse haine pour aversion. Dans le différend qui s'éleva entre la papauté et l'autorité royale, ce Hennuyer se découvrit ou se fit une âme de Gallican. Satire à gages que la *Différence des schismes et des conciles*, mais où le satirique a pris goût à son escrime et porte à l'adversaire de rudes coups assenés aux bons endroits. Satire à gages, mais œuvre passionnée, attachante par sa singularité même, si l'on songe au temps où elle fut écrite, à l'homme qui la composa.

Les thèmes de courtoiserie pure eux-mêmes peuvent, entre des mains expertes, devenir matière d'art. Faut-il pleurer le deuil de sa protectrice ? Jean Lemaire compose la *Plainte du désiré*, qui n'est pas un poème méprisable. Faut-il flatter simplement ? Il prête au perroquet favori de la dame les louanges les plus ingénieuses et aussi les plus hardies. Admis le baroque du sujet, la première *Epis-*

tre de l'Amant verd paraîtra délicate, aisée, presque naturelle. Faut-il tendre la main ? Certes, nul n'égallera l'adresse de Clément Marot à voiler l'inélégance et la honte de ce geste. Lui seul saura fléchir le genou sans paraître s'humilier, quémander avec désinvolture, avec esprit, avec grâce, enfin — ô miracle ! — avec une sorte de dignité, Il a la « manière ». Et il y a d'autres manières, par exemple celle qui est habituelle aux poètes de la Pléiade. Ceux-ci vont au maître, le front plissé, le regard sévère ; ils se plaignent âprement que l'on retienne leur « dû », ils tempêtent, menacent, — le plus souvent avec un médiocre succès ; mais cette mendicité hargneuse n'est pas pour nous déplaire. Voyez enfin de quel air Roger de Collerye offre son rondeau-étrenne. Il reste dans la bonne tradition de Colin Muset, enveloppe son chagrin et sa misère d'un sourire. Damoiselles et gentilshommes passent, dédaigneux. Pour se consoler, Collerye tournera d'autres rondeaux encore. Après avoir peint son dénûment, espérant de lecteurs inconnus plus de charité, il donnera naïvement son adresse — symbolique adresse ! — *Au plat d'argent*.

La preuve est faite, je crois, que la poésie courtisane n'est pas nécessairement vouée à la platitude. L'état de « domestique » est une entrave, sans doute ; mais qu'un peu d'adresse assouplit et distend, que brise le génie : les rhétoriciens ont taillé de leurs propres mains les verges dont on a droit de les fustiger. Car leur poésie courtisane — à ces rares exceptions près — reste uniformément morne, vide et pédantesque. Elle n'échappe à la cuistrierie que pour tomber dans la bassesse et ne cesse d'endormir que pour exciter des nausées. Retranchez les noms propres : les « déplorations » et louanges deviennent autant de lieux communs oratoires propres à décorer des obsèques quelconques et de quelconques couronnements. L'ingénieur André de la Vigne mit à profit ce défaut. Secrétaire d'Anne de Bretagne, il avait composé en 1514, à la mort de sa souveraine, les *Épithaphes en rondeaux de la Royné et la Deploration du chasteau de Bloys*. Dix ans plus tard,

à l'occasion du décès de Claude de France, il les réédita.



La courtisanerie et ses mesquines servitudes mises hors de procès, qui est le coupable ? C'est l'esprit de routine, l'aveugle respect du passé — d'un passé chéri d'un amour idolâtre, mais mal interprété — c'est l'obstination stupide à ne penser, ne sentir et n'écrire qu'en conformité étroite avec la sacro-sainte tradition. Le *Roman de la Rose* est une œuvre admirable — d'accord ! — mais le *Roman de la Rose* a exercé sur deux siècles de notre histoire littéraire une tyrannique et néfaste domination. C'est le poème unique, le Modèle en soi, qu'on ne se lassera ni d'admirer, ni de reproduire. Composer, pour un rhétoricien, c'est proprement inventer une fable proche cousine de celle qu'imagina Guillaume de Lorris, c'est y verser à profusion les thèmes que Jean de Meung assembla ; c'est se régler en tout sur les méthodes, sur les rites que l'Œuvre, semble-t-il, a fixés à jamais. Pourquoi les rhétoriciens ne sont point originaux ? Pour cette raison bien simple qu'ils se sont appliqués avec une merveilleuse constance à marcher dans les pas d'autrui, à ne jurer que sur la parole des maîtres, à étouffer en eux toutes les semences de ce qui, d'aventure, aurait pu s'épanouir un jour en originalité.

S'agit-il de peindre le monde extérieur ? Le poète ne regarde pas autour de lui, avec les yeux que lui fit la nature. Il chausse les besicles « féées » de la tradition. Que lui montrent-elles ? Un verger, invariablement ; un verger fleuri, car nous sommes au printemps, printemps de rigueur, comme le verger. Les autres saisons, estimées vulgaires et prosaïques, conquerront tard et à grande difficulté le droit à la rime.

Donc le printemps rit en un verger. Entre deux rives feutrées de gazon tendre, un ruisseau sinueux glisse et murmure ; sur les arbres, les oiselets s'égosillent ; des bergères « carolent » ; des bergers soufflent dans leurs

challemyes. On a reconnu les bords du Lignon, la prairie où Télémaque s'ébaltra parmi les nymphes ; déjà le paysage romanesque pour idylle à volonté est fixé dans ses traits essentiels. Qui a vu l'un de ces « printemps » les a vus tous. Quelques détails gracieux, un rythme dansant, l'harmonie des sons font lire sans ennui ces vers d'Octovien de Saint-Gelays :

Ne voys-tu pas le printemps ombroyer,
 La terre aussi pleinement verdoyer,
 Oyseaulx divers doucement verboyer
 Sur les branchettes ?
 Et illec font leurs nidz et leurs logettes,
 Renouvellant loyalles amourettes,
 Et décoppent cent mille chansonnettes,
 Tant qu'en tous lieux
 On peut ouyr leurs chants armonieux,
 Si bien sonnans qu'au monde n'y a miculx...

Ne voys-tu pas aux champs jouer et rendre
 Pastours plaisans et leurs brebis espandre,
 Entre eulx jouer tant qu'on ne peult comprendre
 L'esbat qu'on maine ?
 L'ung du flageol, l'autre de la douleceyne
 Fera dancier, auprès de la fontaine,
 Les pastoures, et puis de marjolaine
 Ou de muguet
 Peronnelle bastira ung boucquet,
 Pour récompense à son ami Huguet.

Grâce maniérée, charme léger et décevant : nous ne pouvons oublier que ce printemps est tout d'imagination et de tradition, printemps stéréotypé, printemps de rhétorique !

En ce verger d'avril le poète vient ; près d'un buisson chargé de fleurs il s'étend, puis, bercé par le chant du ruisseau, par le « gringotement » des oiseaux « ramages », il s'endort. Et aussitôt un songe le visite. Le songe est obligatoire ; dans les « déplorations », il semble rituel. Charles VIII meurt. Octovien de Saint-Gelays, après avoir longuement gémi, s'abandonne au sommeil ; France apparaît et lui dicte le « los » du prince. Okergan — le grand musicien Okeghem — est descendu au tombeau. « Je

m'endormis, dit Guillaume Cretin, et j'eus une vision... » Guillaume de Bissipat a rendu à Dieu son âme généreuse : « Je m'endormis, dit Cretin... ». *Decessit* messire Jacques de Chabannes, le brave et populaire maréchal de La Palisse. Ne demandons pas à Cretin ce qu'il va faire. Cretin connaît les usages : il s'endormira et il aura un songe. Il en a un en effet et tout justement à l'heure où il reposait le mieux.

Parce qu'estoit la digestion faicte.

Les personnages qui peuplent ces songes sont le plus souvent allégoriques. On sait communément que les poètes du moyen âge, psychologues enfants, isolent les sentiments par l'analyse et, les projetant hors de l'âme, ornent de noms parlants, de traits, de manières, de vêtements et d'attributs symboliques ces *pupazzi* moraux dont ils font danser gauchement les ficelles. La méthode plaisait et ménageait de faciles effets aux imaginations paresseuses ou singeresses. On l'étendit ; des visions elle passa aux réalités, du roman psychologique à l'histoire. Vous voulez dire — j'emprunte l'exemple à M. H. Guy — : « Les Génois se montrèrent étourdis et orgueilleux. » Fi donc ; ce style est plat, prosaïque. Dites, avec Jean Marot : « Madame Gènes recueillit chez elle Peu-de-savoir et Présomption. » Avez-vous à interpréter les jugements divers de l'opinion publique ? Les-uns et Les-autres échangeront leurs arguments comme font parfois les demi-chœurs de la tragédie grecque. En d'autres circonstances, le Je-ne-scay-qui d'André de la Vigne figurera *the man in the street* et fera gronder la plainte commune du peuple français las des guerres de magnificence.

Les personnages allégoriques sont d'intarissables bavards, ceux-là surtout qui exposent l'opinion de l'auteur, les « raisonneurs » : Entendement, Nature, Raison et quelques autres de semblable farine. Mais que peuvent-ils dire en leurs interminables « concions » ? Tout et rien. Rien de nouveau, rien de « vécu », ni de sincère ; tout ce que les

anciens nous ont légué de banal, tout ce qu'ont ressassé vingt générations de compilateurs et de glossateurs. Encore ne l'entendent-ils pas très bien.

Volontiers ils vantent leur science : la modestie n'est pas vertu rhétoriqueale. Que savent-ils ? Ils ignorent le grec — de quoi on ne saurait leur faire reproche — et la littérature hellénique leur échappe à peu près toute : on peut négliger ce qui en est filtré jusqu'à certains — un très petit nombre — à travers de méchantes traductions. En revanche, ils sont saturés de latin : il y paraît, hélas ! à leur vocabulaire souvent digne de l'écolier Limousin.

Virgile est leur poète de chevet ; ils vénèrent chez Ovide le maître en l'art d'aimer ; les « concions » de Tite-Live, les dissertations de Sénèque leur sont familières. Cependant, faute de goût, ils vont ordinairement au médiocre : au merveilleux romanesque, aux lieux communs redondants, aux faits divers de la morale en action, à la fausse élégance et au clinquant du style. Les beautés simples et sublimes, quand ils y portent la main, grimacent et se déforment en caricatures. Virgile lui-même nous apparaît chez eux dans la posture ridicule ou un fabliau célèbre l'a fixé, accroupi dans une corbeille et suspendu entre ciel et terre, comme le Socrate des *Nuées*. Octovien de Saint-Gelays traduit-il l'*Enéide* ? Le récit du héros débutera ainsi :

Et lors Enée sur ung hault trosue assis
 Va commencer dire, froid et rassis :
 « Tu veulx, dame tant plaine de valeur,
 Que renouvelle la passée douleur,
 Et que récite comment la gent de Grece
 A desmoli la troyenne richesse... »

Psychologie à contre-sens, vers atrocement chevillés, expression à tout le moins malheureuse. Voici qui est du Scarron avant la lettre. Aux Enfers, Didon écoute *torva tuens* la pitieuse excuse de son amant, puis s'éloigne, sans daigner lui répondre une seule parole. Voulez-vous savoir quel sentiment cette farouche attitude inspire au Troyen ?

Lors Eneas eut pitié en son ame
Du cas inique de celle povre dame.

« Povre » dame, en effet et pauvre poète qui interprète si faiblement la pathétique entrevue et « travestit » Virgile sans le savoir.

Passé encore si, pour nourrir d'idées et de faits les palabres infinies de dame Raison et de ses prolixes interlocuteurs, nos honnêtes pillards ne dérobaient qu'aux grands écrivains : un peu de grain resterait mêlé à la balle ; mais c'est de viande creuse que leurs estomacs ont appétit, et la denrée abonde sur le marché. Quelles idées, quels sentiments exprimeront ces poètes qui se sont rigoureusement interdit de penser, de sentir par eux-mêmes ? Ne cherchez point, comme ils n'ont pas cherché : les idées et les sentiments de tout le monde, les plus impersonnels, les plus banals, les plus vulgaires, ceux et celles qui traînent éculés sur le pavé des rues, que la « sagesse des nations » a cristallisés en proverbes « dits » et sentences, — en « bons mots » aussi quelquefois, c'est-à-dire en plaisanteries épaisses, voire ordurières.

Le rhétoricien ne prend même pas la peine de donner la chasse aux lieux communs, de compiler les précieuses maximes. Des recueils existent où, sous de commodés rubriques, sentences pédantesques, apophthegmes et rustiques dictons sont distribués. On n'a pas encore inventé le dictionnaire des rimes ; mais on possède un instrument précieux d'amplification oratoire et poétique, le répertoire des idées, entendez de celles à qui, par droit d'usage, l'accès des vers est réservé : Nul ne s'étonnera plus de l'incontinence moralisatrice des rhétoriciens, nul ne s'émerveillera de la profusion des proverbes dont ils parsèment leurs harangues et couronnent leurs strophes ; pour réunir ces fausses richesses, ni travail ni mémoire même ne leur furent nécessaires ; à peine la patience d'un ouvrier mosaïste garnissant les creux d'un poncif.

Les poèmes favoris seront donc le *Doctrinal* — le mot dispense d'une définition — et le *Débat* où, en bataillons

soigneusement alignés, la thèse et l'antithèse s'affrontent et échangent d'innombrables sentences sans grand résultat. Le *Blason*, fort en honneur aussi, et le *Contre-Blason* qu'il suscite d'ordinaire, sont des variétés descriptives du *Doctrinal* ou du *Débat*. Enfin Villon avait mis à la mode les *Testaments* ironiques, où l'on fait pleuvoir sur l'héritier malgré lui une averse d'épigrammes et de conseils malicieux.

Quel sujet n'a-t-on mis en sentences ? Les plus bizarres, les plus saugrenues inventions semblaient à leurs auteurs les plus galantes et les plus ingénieuses. En son *Doctrinal rural* ou *Doctrinal du temps présent*, Pierre Michault nous introduit dans un étrange collège dont les douze professeurs se nomment *Vantance*, *Vaine-Gloire*, *Mescognoissance*, *Detraction*, *Ambition*, etc... Ces vices, déguisés en magisters, dissertent — ô stupeur ! — sur des questions grammaticales. *Vantance* traite des déclinaisons, *Concupiscence* règne sur les genres ; le prétérit est le domaine de *Detraction* ; ainsi des autres. Mais tous — le titre annonçait cette gentillesse — mêlent l'enseignement de la morale, — une morale toute pratique ! — à celui des divers rudiments. « Défieez-vous du Datif, dit *Vantance* : ne donnez sou ni maille. Imitiez l'Ablatif et enlevez tout. » *Detraction* engage ses auditeurs à répandre la calomnie sur le prétérit de leurs ennemis. Les étudiants, nous assure l'auteur, se pressent autour de ces maîtres, tandis que, lasses de prêcher dans le désert, *Justice*, *Prudence* et les autres vertus se sont endormies dans leurs chaires muettes, parmi les bancs couverts de poussière et rongés des vers.

Les lieux communs et sentences forment l'armature, le squelette du poème, les anecdotes en sont comme la chair. Ici encore des répertoires mettent à la disposition des rhétoriciens un trésor de faits singuliers, d'aventures extraordinaires. Car c'est le rare, l'anormal qui pique leur curiosité : dans l'histoire, des prouesses merveilleuses, d'éblouissantes chevaleries ; dans la nature, le phénomène, le monstre : la licorne, la tarasque et les coquecigrues. Leurs héros sont ceux de Boccace dans le *De casibus virorum et femi-*

narum illustrium ou ceux des chroniques rimées. Ils s'autorisent de Pline l'Ancien, d'Isidore de Séville, de Vincent de Beauvais pour signaler et commenter les faits les plus extravagants. Incapables de discerner le réel, leur imagination puérile se meut dans le fantastique comme dans son élément naturel. — Ne peut-on de ces visions faire de la poésie ? — D'autres l'auraient pu ; eux n'en surent faire que de la morale. Ils répètent, sans s'étonner ni se lasser, les anecdotes suspectes ou d'absurdité évidente. Ils font revivre les naïfs *Lapidaires* du moyen âge, les pieux, sentencieux et baroques *Bestiaires moralisés*.



Cependant nos rhétoriciens ne peuvent toujours lâcher bride à leur fantaisie ; en certains sujets, le réel, auquel ils prétendaient échapper, les étreint d'une prise ferme. Ils sont obligés — plaignons leur infortune — de voir avec leurs propres yeux, de peindre la vraie nature, des cités de pierre ou de brique, des hommes en chair et en os, de narrer les événements de la vie quotidienne et, parfois, de penser sans l'aide d'autrui, d'exprimer des opinions qu'ils ne rencontrèrent jamais dans les livres. En effet, plusieurs d'entre eux ne remplissent-ils pas, auprès des seigneurs qui les pensionnent, des charges d'indiciaires et d'historiographes. Sans doute, en leurs chroniques rimées, les ornements poétiques seront multipliés, les harangues à la Tite-Live, les amplifications, les digressions ne seront pas ménagées ; encore faudra-t-il réserver aux réalités la plus large place et ne pas en user avec la vie contemporaine comme on faisait avec des légendes romanesques ou des récits extravagants.

Il va de soi que nous n'attendons point d'eux l'impartialité. Exception faite de Chastellain, tous nos rhétoriciens épousent les opinions, préjugés, passions, querelles de qui les nourrit et par leurs louanges élèvent ce prince au-dessus de tous les conquérants et législateurs, non seulement du présent — ce qui serait peu de chose — mais

du passé le plus reculé et même — car la poésie vaticine — du plus lointain avenir. François I^{er} montant sur le trône chargea André de la Vigne d'écrire l'histoire de son règne « au plus près de la vérité ». Belle parole et, si elle fut sincère, noble pensée chez un prince jeune et de naturel glorieux. La mort surprit le chroniqueur dans le temps où il décrivait la cérémonie du sacre. Nous ignorons donc en quelle mesure le récit de Marignan — ou de Pavie — eût approché de la vérité ; mais, si d'autres princes imposèrent pareille consigne à leurs indiciaires, assurément ils ne furent pas obéis.

A servir toute sa vie la même cause, bien qu'il l'ait embrassée uniquement par intérêt, un Molinet ne se déshonore point. Il est plus gênant de traverser, en remplissant toujours le même office, des cours rivales, de servir, comme fit Jean Lemaire, Louis de France après avoir servi Marguerite d'Autriche. Il est fâcheux aussi que, pour flatter ses amis, on se laisse entraîner à rabaisser ou à insulter leurs adversaires. Après la journée des Eperons, l'anonyme auteur du *Courroux contre la mort, donnant proesse et courage aux François* estime les « Godons » — les Anglais — gens « infectz, gloutons, puants, punais » ; ce ne sont pas hommes, dit-il, mais « crapaulx » et même — comprenne qui pourra — « crapaulx favorisables ».

Le *Courroux contre la mort* est un pamphlet ; mais voici un texte de chronique. Savez-vous ce qu'il advint de nos soldats à Guinegate ? Ils furent

Chollez, foulez, escharbouillez,
Affistollez, pourbondis, pestillez,
Hallez, touillez et battuz de tous lez,
Escarmoufflez, fatrouillez, badrouillez,
Trainez, taillez, retournez, retouillez,
De sang souillez.....

Ainsi Molinet, grisé par le fracas des syllabes, nous réduit tous en chair à pâté. C'est miracle, sans doute, si de cet « escharbouillement » universel, quelques Français échappèrent, qui ont fait souche.

D'idées générales, très peu ; à bien compter, deux seulement. La première a la forme d'une exhortation : chrétiens, cessons de nous entre-déchirer en des guerres fratricides ; unissons-nous pour courir sus au Turc. Tel est le motif de vingt poèmes dont le plus connu est cette *Ressource de la chrestienté* d'André de la Vigne, où l'on entend, entre autres merveilleux propos, les lamentations de *Chrestienté, fille du Protoplasmate*. Tel est le lieu commun qui intervient à la péroraison de cent discours politiques, souvent de la façon la plus inattendue.

Prêcher la guerre, fût-ce la guerre sainte, s'accorde mal au tempérament de nos assembleurs de rimes. La paix, leur second thème favori, les inspire mieux. *Je-ne-sçays-qui* — le peuple Français — oppose d'assez forts arguments à la fille du Protoplasmate. Il est vrai qu'on ne les écoute point. Molinet, si belliqueux en ses Chroniques fait, dans la *Ressource du petit peuple*, une horrible peinture de la guerre. L'allégorie touffue y est traversée d'appels, menaces et supplications pathétiques. La sincérité du poète n'est pas douteuse et nous rend indulgents aux déclamations inévitables, à la virtuosité acrobatique du vers.

Parfois même le rhétoricien se fait l'écho des plaintes nationales. Après la bataille du Garigliano, les Français gémissaient, murmuraient, imputant le désastre, qui à la lâcheté des mercenaires, qui à la mésintelligence des chefs, qui aux rapaces financiers dont les serres avaient happé l'argent destiné aux dépenses militaires. De ces griefs, Jean d'Auton composa *Le Deffault de Garillant*, œuvre médiocre, mais non indigne d'attention. Par la précision du détail historique, par l'énergie, l'ampleur d'un sentiment écho du sentiment collectif, l'auteur y élève le lieu commun à la dignité de grand thème lyrique.

Aux yeux du chroniqueur, personnages et faits s'ordonnent selon la hiérarchie de la cour : la personne du prince, les « gestes » du prince occupent le centre du récit : autour de lui se rangent ses capitaines, gouverneurs, ambassadeurs ; la nation, le peuple restent très loin, à l'arrière-plan. De diplomatie, de politique il ne chaut guère à l'historio-

graphe, ni beaucoup d'avantage des campagnes militaires. Le récit d'une bataille le retient moins longtemps que la description d'un tournoi, d'un banquet, d'une entrée solennelle. A peine signale-t-il dans le combat quelques prouesses individuelles. Les mouvements d'ensemble, la tactique échappent à sa myopie. En retour, l'on saura, par exemple, d'André de la Vigne comment Charles VIII a traversé l'Italie « de dinée en dinée et de soupée en soupée, où ledit seigneur fut logé, luy et son train, soit en ville ou en village, en chasteau ou en maison de plaisance... comment il fut reçu ; quel honneur luy firent les seigneurs et dames de toutes les contrées où il passa, avecques les entrées, triomphes et excellences que partout on fit à sa venue ». Chez son héros même, le rhétoriqueur loue plus volontiers l'éclat et la somptuosité des habits de parade que les initiatives habiles ou les mouvements généreux. En tout, il s'arrête à l'écorce ; son journal « historique » est du Dangeau rimé.

A peine trouve-t-on, de loin en loin, un épisode bouffon qui, par contraste, réveille notre attention assoupie ; tels, dans le *Voyage de Venise* de Jean Marot, un portrait de Triboulet et surtout le « dénombrement » comique des corps de l'armée française. Le Gascon annonce bonne intention de garnir ses poches vides :

Bo cap de biou, nou sabi que bol este,
Mès se podi sus canqun la man mete,
S'et n'a dncatz, e housque ou monge ou preste,
Jou lou batré comme un bilan ibrogne.

Les gaillards que mène Olivier de Silly ne leur cèdent point sur l'article de la maraude :

Doux comme chatz, loyaulx comme meusniers.

Derrière les « Judas » de Richemont, les pionniers ferment la marche, honnêtes gens s'il en fût — cherchez leurs oreilles ! — et, au cabaret, verre en main, rasant les monts comme taupinées :

Rien ne leur est impossible après boire.

Innocentes, traditionnelles plaisanteries, mais qui reposent des harangues ampoulées et des descriptions d'apparat.



Récapitulons les besognes rhétoricales. Chanter avec les cloches des baptêmes princiers, des royales noces, des obsèques royales, orner de devises les arcs-de-triomphe et les salles de banquet, assembler les idées de tout le monde, des proverbes vieux comme Noé et les faits les plus saugrenus en une mosaïque épaisse et disparate, rédiger, dans le style de Robiquet, le journal circonstancié des chevauchées royales et des royales digestions, tout ce travail de manœuvre ne réclamait, en somme, aucun effort véritable. L'esprit cependant cherchait où dépenser son activité : il trouva un dérivatif, un fâcheux dérivatif, dans les jeux de la rime.

Très fiers de leurs inventions, les rhétoriciens se sont complu à les signaler, à les illustrer de commentaires, à en faire miroiter sous nos yeux les mirifiques vertus. De leur vivant, elles leur valurent quelque gloire, car le mauvais goût est épidémique ; depuis, elles les ont couverts de ridicule. La plupart des modernes ne connaissent de l'école que ses rimes calembours ou ses vers rétrogrades : il semble que tout l'art de rhétorique soit synthétisé dans le célèbre huitain de Meschinot qui « se peult lire en trente-deux manieres differentes et plus (en réalité, 254 !!!) et a chacune y aura sens et rime, et commencera tousjours par motz differentz qui veult ».

Il y aurait quelque injustice à prêter à tous les rhétoriciens les absurdes fantaisies d'un Cretin ou d'un Moline. Plusieurs, sans échapper entièrement à la contagion, ont su contenir la manie universelle en des limites plus raisonnables. Pour faire preuve d'agilité, ils cabriolaient quelquefois, mais ils ne se croient point tenus de n'avan-

cer que par sauts périlleux. A la décharge de tous, on songera que le goût des poèmes à forme fixe, goût hérité du moyen âge, devait, par une pente insensible, conduire les rhétoriciens à l'idolâtrie de la forme, au mépris de la pensée. Enfin gardons-nous de leur attribuer le monopole de recherches puérides communes à toutes les décadences. Ils sont assez riches d'inventions niaises pour qu'on n'ajoute pas à leur fonds.

La vanité des rhétoriciens nous a révélé les « secrets » de l'art de rhétorique : qui veut connaître la rime équivoquée ou la rime « emperière » n'a qu'à leur emprunter leurs définitions. M. H. Guy a eu le mérite de montrer comment, chez eux, les hardiesses s'enchaînaient aux hardiesses et, s'additionnant, se combinant, s'exagérant, s'élevaient aux régions extrêmes de l'absurde. Pour donner une idée des diverses manières, nous suivrons son plan et lui emprunterons quelques-uns de ses exemples.

De la rime riche, millionnaire, multi-millionnaire on passe, on est passé à la rime calembour. Sans s'en apercevoir, on a franchi la limite qui de la poésie sépare la saillie spirituelle. Poésie, esprit, je m'excuse, parlant des rhétoriciens, de n'avoir pas à ma disposition des termes plus modestes. Et les conséquences de ce fait se déroulent, inéluctables. Les faux brillants de la rime, miroir à alouettes, nous fascinent : nous avons peine à nous détacher d'eux, à retrouver l'émotion ou la pensée interrompue, à renouer le fil. Quelques expériences de ce genre, et le fil est définitivement brisé ; nous devenons attentifs uniquement aux acrobaties de la rime, occupés à saisir le calembour qui passe, à prévoir celui qui, infailliblement, le suivra.

Quel que soit le sujet, le résultat est fâcheux :

En recevant ce, de vostre ami, don,
Qui vous requiert de n'user d'amidon.....

Mais si noz veaulx qu'on appelle Eschevins,
Lesquelz, après fort manger, leschent vins.....
Feissent debvoir que gens et tumbereaux

Eussent le soing de laisser tumber eaux
 Et nettoyer chascun devant sa porte,
 Le bruyt ne fust tel que partout se porte.

Il est pénible dans les sujets pathétiques :

Lors que Cayn occist son frere Abel,
 Dieu s'en coursa ; le jeu ne print à bel,
 Et n'est requis que quelque pastour rie,
 Quand luy souvient de ceste pastourie.....

De vers à vers l'intervalle parut trop long à certains ;
 ils imaginèrent de doubler les rimes, d'accoler les équivo-
 ques dans un même vers : on obtenait ainsi deux fois plus
 de calembours que dans la combinaison précédente : c'est
 la « rhétorique à double queue ».

Par guerre n'ont les pupilles plus piles,
 Veufves ont perte, aux tours des roys desroys ;
 Bourgs sont pillez, aussi villes si viles
 Que c'est pitié. On met sureroys sur erois.
 Dieu de lassus nous gard d'estrois destroietz,
 De nations infidelles !..... Fy d'elles !

Pourquoi, se dit un troisième, les vers ne rimeraient-
 ils point par leur milieu aussi bien que par leur fin :

Nous n'avons point de Hyre ne Poton,
 Bien le peult on congnoistre a veuë d'œil.
 Que n'es tu vif, duc de Nemours, Gaston ?
 Soubz ton guidon fust ores maint pieton,
 Marchant au ton du tabour, au tien vueil.....

Ceci conduisait à joindre une « double tête » à la « dou-
 ble queue ». Faites rimer chaque hémistiche avec la fin
 du vers précédent ; c'est le « batelage ». Joignez les deux
 inventions « gentilles » : la strophe « idéale » est née. Goû-
 tez-là.

Que feray-je de ma laidure dure ?
 M'ardure dure et ma faiblesse blesse ;
 Mon corps s'encline a corrompüre pure :
 Mercure cure et n'y procure cure ;
 Morsure sure a moy l'adresse dresse ;
 Richesse cesse, et trop m'opresse presse.

Faut-il se préoccuper uniquement de la fin des mots ? Non, certes : l'allitération, si justement nommée « rime à rebours » ne sera point méprisée ; André de la Vigne s'est signalé par des strophes du genre de celle-ci :

Par guerre sont marchans meschans,
Gentiz chetifz, pescheurs pieurs,
Subtilz surprins, vaillans saillans
Pays peris, puissans pingans,
Prelatz près las, pasteurs presseurs,
Patis petitz, presteurs perdeurs,
Pillars paillards pleins de malice.....

mais plus encore par la kyrielle frénétique, l'amas rocailleux d' « espitetons enormes » sous lesquels il prétend écraser la « scabreuse Atropos » :

Tric, traec, troc, trop, troussclant, triquetroque,
Traîne très terreux, trep de triquenoque,
Traistre trousson, triquénique tribraque,
Truye troussine, triquedondayne troque,
Triste truande, triple trouble tibroque,
Tres vif treet traict, traffique tripliarque,
Trace trouvée, tribullante trymarque.....

« Enorme », en effet. Des lettres on passe aux syllabes, aux mots. En longues tirades de galimatias triple, les dérivés, composés, homonymes se succèdent inexorablement :

Tout fort se doibt a grand force efforcer
Le fort effort de toute forte force
Qui par ranffort veult la force forcer
Enfforcer fors qu'en fort ne se ranfforce
Et forcement au fort il est forcè
La forteresse des plus forts forcennés
De s'enfforcer puis que pas fort senés
Ne sont en fors ne n'ont force efforecée
Fors les forfaitz qui sont a force nés
Par force doit la force estre forcée.

Il restait à imaginer des calembours qui s'étendissent au vers entier. On en créa sur le modèle du fameux

Gall amant de la reine, alla, tour magnanime,
Galamment de l'arène à la Tour Magne, à Nîmes.

On eut des vers qui, latins au premier aspect, s'avéraient français après une lecture plus attentive. Au surplus, dans l'une et l'autre langue, ils ne présentaient pas grand sens :

Ora per duces consors ter regens et posses Syon
Ludo vicia fui de milana Germanie.....

Traduisez :

Or a perdu ses consors, terre, gens et possession
Ludovic ja fui de Milan a Germanie.....

Et les rébus couronnèrent l'œuvre. Rébus par chiffres :

XI doit montrer XII et gent,
XIII amyable a toute gent ;
En pur XIV seront mis
Quo XV et qui hait XVI amis.

Traduisez :

*On se doit montrer doux et gent,
Très amyable a toute gent ;
En purgatoire (!) seront mis
Coquins et qui hait ses amis.*

Rébus par lettres :

S pour elle que si grant dueil G ?
O c'est pour moy qu'au tant ves Q ! etc...

Rébus syllabiques et franco-latins :

Quand je gardoye aux champs les bre-hre,
J'estoye des pastours magis-gis-gis,
Car bergières faisoient sau-sau-sau.
Et puis leur donnoye de mon pain-pain..

Vous entendez bien que ces bre-bre sont des *brebis*, le magis-gis-gis un *magister*. Ainsi du reste.

Telles sont les principales gentillesse imaginées par

les rhétoriciens. Chemin faisant, il leur arriva de rencontrer des inventions plus heureuses. Le premier, Octovien de Saint-Gelays appliqua la règle de l'alternance des rimes. Guillaume Cretin, Jean Bouchet le suivirent. Faut-il leur en savoir gré ? Fort peu. Ni Saint-Gelays, ni ses amis ne comprirent l'importance, ne sentirent le mérite de la découverte. C'était une combinaison nouvelle, rien de plus ; un jeu de rime entre mille autres jeux ; et, sans doute, lui préféreraient-ils la « rhétorique à double queue », forme d'un art plus raffiné et plus singulière. L'alternance ne deviendra véritablement une règle de notre versification qu'après que les poètes de la Pléiade l'auront retrouvée d'instinct, en auront étudié, éprouvé les effets, enfin, non sans hésiter beaucoup et reculer quelquefois, y auront définitivement soumis le poème à rimes plates.

(A suivre).

Mathieu AUGÉ-CHIQUET.

L'ODYSSÉE D'UN TOULOUSAIN AU XVIII^e SIÈCLE ¹

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle vivait à Toulouse un certain M. de Pr....., fils d'un ancien Conseiller et petit-fils d'un sous-doyen du Parlement de cette ville, décédé en 1723. Le père de M. de Pr....., au cours d'une jeunesse qui semble avoir été assez dissipée, avait dilapidé une partie de sa fortune. Afin de se mettre à l'abri du besoin, et surtout pour échapper aux poursuites de nombreux créanciers, M. de Pr..... père et sa femme remirent à leur fils, en 1739, le restant de leurs biens, en retour d'une pension viagère que ce dernier s'engagea à leur verser. La situation obérée de ses parents avait empêché M. de Pr..... fils d'acheter une charge de Conseiller au Parlement, et ce descendant d'une vieille famille de parlementaires avait dû, à son grand regret, abandonner la robe pour l'épée et s'engager dans un régiment en garnison à Paris. Son service terminé, il revint à Toulouse, où

¹ Les documents qui nous ont servi pour faire cette petite étude sont depuis longtemps en notre possession. Ils consistent en vingt-huit lettres expédiées, soit de Mons, soit de Toulouse, et portant les dates de 1770, 1771, 1796 et 1797. Nous ne citerons *in extenso* qu'un petit nombre d'entre elles, la plupart ne présentant qu'un intérêt minime. Ces lettres ont dû être produites en justice, probablement dans un procès de succession sous la Révolution ; en effet, elles portent toutes la mention suivante : « Enregistré à Toulouse le 24 Vendémiaire an IV de la République ; reçu une livre, signé Boyre. » Ajoutons que nous avons cru devoir corriger l'orthographe absolument fantaisiste de ces documents.

il mena désormais une existence très retirée entre ses vieux parents et sa sœur, n'ayant qu'un seul but, sauver l'honneur de sa famille en désintéressant peu à peu tous les créanciers de son père. En 1752, il eut la douleur de perdre sa mère, et enfin en 1760 il vit mourir son père après une longue maladie.

La mort de ses parents ne changea guère le genre de vie tranquille que menait M. de Pr....., et nous n'aurions pas aujourd'hui à nous occuper de lui, si un événement imprévu n'était venu troubler la sérénité de son existence. Dans les premiers jours de janvier 1771, et presque au milieu des fêtes du nouvel an, M. de Pr..... fut fort surpris de recevoir une lettre portant au-dessous de son nom la mention, « Conseiller au Parlement de Toulouse ». Très intrigué, il rompit le cachet et lut avec étonnement ce qui suit :

MONSIEUR,

« Vous serez sans doute surpris de recevoir des nouvelles d'un inconnu et d'un pays que vous ne connaissez point ; cet inconnu pourtant vous a été connu et vous est lié de près par le sang. J'ose donc espérer que vous me ferez la grâce de m'instruire par une de vos réponses, si celui qui vous a donné le jour, ainsi qu'à moi, n'a pas encore payé le tribut dû à la nature. J'ai continuellement des songes sur son compte qui empêchent mon esprit d'être tranquille. Faites-moi le donc savoir, pour que je m'acquitte de ce que je lui dois, quoique je ne lui doive pas beaucoup sur le jour qu'il m'a donné, puisque je ne puis, moi et mes enfants, que rougir de ce qu'il ne m'a jamais été permis de le réclamer comme mon père sans honte, puisqu'il m'a produit dans ce bas lieu de misères par le plus grand des crimes. Il n'importe, il est mon père, aussi bien que le vôtre devant l'Être suprême, et je sais ce que je lui dois. Faites-moi donc savoir s'il respire encore, ou si le Maître des maîtres l'a rappelé dans la vallée de Josaphat. Comme il m'écrivit en 1754

« que vous étiez maître de tout ce qu'il possédait, et qu'il
 « avait fait son lit avant de se coucher, j'oserai vous de-
 « mander comment vont vos affaires et si vous êtes en
 « état de soutenir le nom qu'il vous a transmis. J'ai quel-
 « ques raisons, qui ne vous sont pas préjudiciables, pour
 « vous faire cette demande. Attendant votre réponse sur
 « tous ces points, je suis, avec tout le respect possible,
 « Monsieur, votre très humble serviteur,

PÉRIGNON DE PR.....

« Mon adresse est : Pérignon de Pr....., capitaine d'une
 « compagnie bourgeoise, à Mons-en-Hainaut. »

Après quelques instants de surprise bien légitime, M. de Pr..... se souvint avoir entendu parler dans sa jeunesse d'un enfant naturel qu'aurait eu autrefois son père, mais qui, après une existence aventureuse serait, dit-on, mort à Metz. Il se décida cependant à écrire à son correspondant inconnu, et le 5 janvier il lui envoyait la lettre suivante :

« Je me rappelle fort bien, Monsieur, que feu mon père
 « avait un fils, mais je ne l'ai jamais connu. Je me sou-
 « viens seulement qu'ayant appris en 1737 qu'il manquait
 « de bien des choses, je lui fis donner 12 livres par une
 « femme nommée Audé. C'était sans doute bien peu pour
 « ses besoins, mais c'était plus que je n'en gardais pour
 « moi-même. On m'a dit depuis que ce jeune homme était
 « mort à Metz; apparemment qu'on m'a trompé. Le titre de
 « Conseiller que vous avez mis à l'adresse de votre lettre
 « a failli m'empêcher de la recevoir et de l'ouvrir. Il s'en
 « faut bien que mon père m'ait laissé une fortune assez
 « considérable pour embrasser cet état. Ruiné par lui,
 « j'avais embrassé le parti du service, et, quoiqu'il m'eût
 « remis, en 1739, pour se mettre à l'abri des créanciers,
 « une très petite partie du bien auquel mon grand-père
 « m'avait substitué, continuant à mettre le plus grand
 « désordre dans ses affaires, j'ai été obligé de le quitter,

« au moment où par mes amis, et, j'ose le dire, par la
 « façon dont je m'étais conduit, je me voyais au moment
 « d'être quelque chose.

« Répondons maintenant à ce que vous voulez savoir :
 « Mon père est mort en 1760 au séminaire de M. Calvet.
 « Je ne le quittai point pendant sa maladie, et, grâce à
 « Dieu, il fut soigné comme s'il avait eu vingt mille livres
 « de rentes. Par rapport à ma fortune, il ne m'a laissé que
 « ce qui lui a été impossible de manger. Je ne vis point
 « cependant, du moins à l'extérieur, d'une manière indé-
 « cente ; j'ai même la très grande satisfaction d'avoir
 « avancé de payer les dettes énormes qu'il avait contrac-
 « tées, et je le fais, quoique les lois m'en dispensent, vu
 « la substitution. Il y a vingt-cinq ans que je travaille à
 « cela, et j'y travaillerai vraisemblablement le reste de ma
 « vie, ce qui me gêne beaucoup et me met prodigieusement
 « à l'étroit. Mais il faut préférer l'honneur à tout, et les
 « sentiments que vous me témoignez avoir font que je ne
 « doute nullement que vous ne soyez convaincu de cette
 « vérité. Je suis, Monsieur, avec tout l'attachement possi-
 « ble, votre très humble et très obéissant serviteur,

Pr.....

« A Toulouse, ce 5 janvier 1771. »

La correspondance si bien entamée devait durer assez longtemps. Dans les premières lettres qui suivirent, Pr..... de Mons commença à donner quelques détails sur sa vie passée. Il raconta notamment que, depuis sa naissance en 1721, jusqu'à l'âge de onze ans, on l'avait confié à un sieur Lecomte qui tenait sur la place St-Georges une auberge à l'enseigne de la Fleur de Lis. Mais c'est surtout dans une longue épître du 25 février 1771, que Pr..... de Mons raconte à son correspondant ses nombreuses aventures. Ce document nous fournit quelques renseignements curieux sur la vie militaire au dix-huitième siècle, et sur la condition précaire des enfants naturels à cette époque :

MONSIEUR,

« Comme il n'y a personne au monde de qui je désire
 « mériter l'estime plus que de vous et de Mademoiselle
 « votre sœur et que je m'aperçois que vous désirez savoir
 « la façon dont je me suis conduit, je vais vous ennuyer
 « par ce factum de ma vie passée et présente. En 1739,
 « précisément à l'époque où vous étiez à Paris, ennuyé de
 « mener une vie vagabonde et faisant horreur à celui qui
 « m'avait produit dans cette vallée de misère, je partis
 « pour Bordeaux, où je restai treize mois, vivant à charger
 « et décharger les bâtiments. Le sang qui coulait dans mes
 « veines se révoltait quelquefois de ces viles occupations.
 « Je revins à Toulouse et m'engageai dans le régiment de
 « Bourbon. On m'appelait Ninet, nom qui sentait bien
 « comment j'étais né ; je me fis appeler Lecomte, et partis
 « pour le régiment. Avec l'argent de mon engagement, je
 « payai une année de salle d'armes, où pendant ce temps
 « je puis dire que je surpassai beaucoup de maîtres dans
 « cet art, ainsi que dans celui de la danse. Mais mon incli-
 « nation fut pour les armes ; je ne voulus cependant point
 « tenir salle d'armes, mais je donnai des leçons aux offi-
 « ciers et à la noblesse des endroits où je me trouvais en
 « garnison, tenant en mépris d'enseigner des soldats, pour
 « n'être point obligé à cette grande cohue de libertinage
 « qu'entraîne toujours la fréquentation de toutes sortes
 « d'esprits mal éduqués. Gagnant de l'argent, je me te-
 « nais toujours supérieurement propre et je payais mon
 « service, ne fréquentant presque point de soldats. Cette
 « façon de vivre me fit des ennemis de cet ordre ; ils dé-
 « couvrirent ma naissance, m'en firent un crime pour
 « m'insulter, et je fus obligé plusieurs fois de me battre.
 « Je fus assez heureux pour les corriger de leurs mauvais
 « propos et leur faire passer l'envie de m'insulter doréna-
 « vant. Notre régiment partit pour aller au secours de
 « l'armée de Bohême, et nous fûmes du nombre des
 « quinze mille hommes que M. de Ségur conduisit jusques

« à Donauwörth, capitale de la Bavière. Je ne vous parle
« point de nos expéditions militaires, puisqu'elles n'ont
« nulle relation à mon affaire. Après que nous eûmes fait
« le siège de Fribourg, nous revînmes en garnison au Vieux
« Brissac, où, comme j'avais fait le service dans les grenadiers pendant cette campagne, et que l'on me trouvait
« assez bel homme, on me proposa de me faire sergent. Je
« refusai cette place, parce qu'elle devait me rengager
« pour six ans. M. le Comte de La Tour du Pin, colonel
« commandant de notre régiment, piqué de mon refus, à
« la revue de M. de Fénélon, inspecteur général, me fit
« tirer par force dans les grenadiers. Je protestai contre
« et m'en plaignis à l'inspecteur que le colonel avait gagné.
« Il me répondit qu'ayant fait le service avec messieurs
« les grenadiers, je ne pouvais refuser d'être leur camarade, et d'entrer dans leur corps, qu'au surplus le sabre
« ne me rengageait que pour trois ans, et que la guerre
« durerait peut-être plus de dix. Je lui répondis que j'avais
« servi mon roi six ans en honnête homme et que je le
« servirais tant que la guerre durerait, mais que je ne
« voulais d'aucun emploi qui me forçât à le servir malgré
« moi, au cas que la paix se fit. Il fit semblant de ne point
« m'entendre, et poursuivit son chemin. Je le rappelai, lui
« disant que s'il ne me rendait point justice, je m'en
« plaindrais au général, comte de Saxe. Il fut piqué de ma
« menace, et me dit brutalement de quitter le sabre, que
« j'étais indigne de le porter. Cette réponse outrageante
« me lui fit répondre, qu'en conséquence de ce qu'il me
« disait on avait mauvaise grâce de me vouloir forcer à
« le porter, mais que si j'étais indigne de porter le sabre,
« il n'y avait point de gentilhomme en France plus digne
« de porter l'épée que moi, et que partout où j'avais vu
« l'ennemi, mes bras ni mon épée n'avaient point été inutiles à mon roi. que le régiment pouvait rendre témoignage, que j'avais même cherché les occasions en
« marchant avec les volontaires de l'armée ou en faisant
« le service dans les grenadiers. Ma réponse lui déplut ;
« il me fit mettre au cachot pour dix-sept jours, quoique

« je n'y restai que deux fois vingt-quatre heures, puisque
 « lorsqu'il fût parti, le colonel lui-même me fit sortir.

« Après les quartiers d'hiver, nous fûmes joindre la
 « grande armée au camp de Tongre. Le même M. de Fé-
 « nelon nous passa la revue. En nous passant, il s'aperçut
 « ou on le fit s'apercevoir que les caporaux et enspessades
 « étaient des petits hommes et qu'il y en avait même qui
 « n'étaient pas des mieux bâtis. Il s'avisa de leur deman-
 « der depuis combien de temps ils servaient le roi ; il en
 « trouva dans le nombre qui ne servaient que depuis deux,
 « trois et quatre ans. Quand il vint aux premiers fusiliers,
 « il trouva les plus beaux hommes qui servaient depuis
 « neuf ans, jusques à six les moins ; j'étais de ce nombre.
 « Il cria beaucoup disant que les vieux soldats, tous beaux
 « hommes, connaissant le service, le plus vieux n'ayant
 « point trente ans, étaient sans haute paye, pendant que
 « des soldats à peine recrues étaient caporaux, et pourquoi
 « cela. Le colonel lui dit que pas un de ces soldats ne
 « voulait accepter la haute paye, disant qu'ils ne voulaient
 « point être réengagés et qu'il y en avait même qui refu-
 « saient la paye de sergent pour cette cause ; il me mit du
 « nombre disant que j'avais refusé la hallebarde dans sa
 « compagnie, avec trois sols d'augmentation qu'il m'avait
 « offert. Ce général se mit en colère, disant que le roi vou-
 « lait être servi par des hommes et non pas par des recrues
 « qui à peine avaient la taille, et que l'on nous forçât
 « d'accepter la haute paye de la part du roi. La revue ne
 « fut point passée que le colonel fit donner à l'ordre, que
 « ceux à qui la paye revenait n'avaient qu'à l'accepter,
 « sous peine de mutinerie. Je fus malheureusement de ce
 « nombre. Mon capitaine qui me faisait la grâce de m'es-
 « timer, me fit dire de prendre la place d'enspessade qui
 « me revenait, et que la première place de sergent serait à
 « moi. Je refusai ; il ne voulut point me forcer, mais il dit
 « au sergent de me conduire au colonel, et que si le colonel
 « était content, il consentait à me laisser tranquille. Je
 « fus donc chez le colonel qui d'abord me dit : « Vous
 « avez mérité cela, il faut prendre la paye qui vous

« revient par votre ancienneté, à moins que vous ne vou-
 « liez passer dans ma compagnie, où je vous donne ma
 « parole d'honneur que la première place de sergent sera
 « à vous avec les trois sols que je vous avais promis ». Je
 « lui répondis qu'il m'honorait beaucoup, mais que je ne
 « voulais pas de paye qui me réengageât et par conséquent
 « de place, qu'il savait lui-même qu'à Strasbourg, en
 « Alsace, on avait voulu acheter mon congé et me donner
 « la place de maître en fait d'armes, avec six cent francs
 « de pension et le logement, que le régiment ayant mis
 « mon congé si haut quoique presque à la fin de mon
 « terme, on avait été cause que je n'avais point eu cette
 « place, mais que l'on me la conservait encore et qu'elle
 « était desservie par un sergent de milice, en attendant
 « que j'eusse mon congé. Le colonel me répondit que
 « j'étais un mutin, qu'il fallait obéir au roi ; je lui dis que
 « s'il pouvait me montrer, par écrit, un ordre du roi, par
 « lequel il prétendait que ses sujets se rengagent de force,
 « j'étais prêt à obéir. Il se mit en colère contre moi, et dit
 « au sergent : « Faites mettre ce soldat au poteau jusqu'à
 « ce qu'il obéisse. » Je lui répondis : « M. le comte, vous
 « me forcez, je n'ai jamais subi, depuis que je suis au
 « régiment, que 48 heures de prévôt, je n'irai pas au pi-
 « quet ou poteau ; je prendrai donc la paye et je sais à
 « quoi m'en tenir. » Il me répondit : « Obéissez toujours,
 « tu seras peut-être bien aise de venir me prier pour avoir
 « la place que je t'ai offerte par deux fois. » Je fus donc
 « reconnu enspessade ; mais le cinquième jour ayant
 « vendu pour environ quatre à cinq louis de butin ou
 « effets que j'avais avec les équipages de mon capitaine, et
 « me trouvant maître de bien quarante louis, je fus au
 « quartier général jusques à la nuit, et de là je passai à
 « Maëstrick, où je ne voulus point prendre de service con-
 « tre mon roi, malgré que l'on m'offrit cinquante ducats
 « d'engagement.

« Je partis ensuite pour Aix-la-Chapelle, où le lende-
 « main de mon arrivée il se faisait un assaut général aux
 « fleurets, où des milords anglais avaient mis vingt-cinq

« louis pour le vainqueur. L'envie de montrer le peu de
 « talent que j'avais dans cet art, plutôt que l'appât du
 « gain me fit mettre du nombre des gladiateurs. En consé-
 « quence, je me trouvai mêlé avec toutes sortes de malheu-
 « reux et deshonnêtes hommes. Le bonheur, plus que mon
 « adresse, me fit sortir vainqueur de ce que l'ambition
 « m'avait fait entreprendre Le même bonheur me suivit,
 « pour que je fusse regardé avec attention de la princesse
 « Stolberg et de son époux, qui me firent dire par leurs
 « domestiques de me transporter à l'Hôtel de la Fleur-de-
 « Blé pour leur parler, ce que je fis le lendemain. Ce sei-
 « gneur et la princesse m'ayant interrogé sur mon pays et
 « sur ma naissance, dont je n'eus garde de les mettre au
 « fait, leur alléguant simplement, comme j'étais assez bien
 « mis, qu'une suite de mes malheurs m'avait obligé de
 « m'engager en France ma patrie, la même suite de ces
 « malheurs m'avait obligé d'abandonner mon roi par une
 « désertion ; que cependant j'avais servi plus que le terme
 « auquel je m'étais engagé. Le prince, jeune encore, ainsi
 « que la princesse, me dirent que si je voulais rester avec
 « eux, ils avaient un frère auquel j'apprendrais à faire des
 « armes. Son époux, le prince, me dit qu'il apprendrait
 « aussi, et qu'un garçon bâti comme moi, qui paraissait
 « avoir des sentiments, ne devait pas se mêler avec une
 « cohue de déserteurs capables de tout entreprendre pour
 « pouvoir s'empêcher de mourir de misère, et qui souvent
 « mouraient d'une mort forcée. Je leur répondis que
 « j'avais bien quarante louis, sans le gain des vingt-cinq
 « de la veille, que mon intention n'avait jamais été de
 « suivre l'exemple de tous ces infortunés, que j'avais envie
 « de me racheter au cas que je ne fusse point dénoncé,
 « que même je ne croyais point l'être, et que j'avais une
 « place à Strasbourg, au cas que je pusse parvenir d'avoir
 « mon congé. Ce seigneur et son épouse me dissuadèrent
 « de retourner en France, me disant qu'ils feraient mon
 « affaire pour ce qui regardait mon congé. Ce qu'ils firent
 « par l'entremise du ministre de Vienne à la cour de

« France, et me remirent ma grâce du ministre de France
« six semaines après.

« Je restai donc avec eux en qualité de maître en fait
« d'armes de l'hôtel. Je donnai des leçons, non seulement
« à ces deux messieurs, mais encore au jeune comte de
« Neipberg et au comte de Mérode, ainsi qu'au prince de
« Salm-Salm. Voilà mon occupation jusqu'à la paix de
« 1749, époque où nous revînmes dans le Pays-Bas
« où le régiment de ce prince revint. Nous nous tenions à
« la cour de Bruxelles, lorsqu'il me fit avoir, cette année-
« là, une sous-lieutenance dans son régiment qui était en
« garnison à Mons. Dans cette ville, j'eus le bonheur de
« plaire à une demoiselle qui voulait m'épouser malgré
« ses parents. Pendant mes amours je fus obligé de me
« transporter souvent à Bruxelles, pour faire ma cour au
« prince notre colonel, dont j'étais toujours chéri.

« En 1752, au mois de février, j'écrivis à monsieur
« notre père (permettez-moi ce mot), lui demandant mon
« baptistaire et un acte de liberté, lui marquant que j'étais
« à la veille d'épouser une demoiselle comme il faut et
« une héritière. Il ne me répondit point. J'envoyai un
« exprès qui lui parla et à qui il fit tout remettre et qui me
« les apporta. Immédiatement après cette année, il
« m'écrivit qu'il venait de perdre madame votre mère,
« qu'il avait manqué mourir de la gravelle, et toutes les
« circonstances que je vous ai marquées dans ma dernière
« lettre. Je n'eus rien de plus pressé que de le satisfaire
« sur sa demande, lui mandant qu'il pouvait tirer par la
« suite, en m'en donnant avis, sur le même marchand, ses
« besoins les plus essentiels, et que si mon état et ma for-
« tune ne m'obligeaient de rester où j'étais attaché, je
« volerais à Toulouse pour lui servir de domestique, et
« avoir la satisfaction de recevoir sa bénédiction et mon
« pardon de lui. Il me répondit qu'il ne demandait plus
« rien au ciel, puisqu'il voyait que, sans une éducation
« suivie, j'avais senti le sang qui coulait dans mes veines
« pour me corriger et devenir honnête homme ; qu'en
« conséquence, le crime qu'il avait commis en me donnant

« le jour ne lui était plus aussi à charge. Je vous avouerai
« que sa lettre me fit verser un torrent de larmes.

« En 1763 certains jeunes gens, officiers dans mon ré-
« giment, jaloux de ma façon de me comporter, et n'ai-
« mant pas les Français, mais n'osant me le faire con-
« naître, m'attirèrent à la salle d'armes de Bruxelles, où
« sans doute ils avaient donné le mot au sieur Magdenolet,
« maître en fait d'armes de la cour, pour me pointiller. Ce
« maître me présenta les fleurets en me disant : « Allons,
« mon ancien confrère, voyons si les dames et votre état
« ne vous ont point fait perdre le talent que vous possédiez
« si bien. » Cette façon de débiter me piqua ; je pris les
« fleurets et lui tombai sur le corps si brutalement que je
« lui en cassai un sur la poitrine. Après quoi, je lui dis :
« Monsieur le maître, apprenez que mon état présent et
« les dames donnent plutôt de l'émulation que de l'indo-
« lence. » Il me répondit que c'était bon le fleuret à la
« main ou au son du violon où il n'y avait point de danger.
« Je vous avoue à ma confusion que je perdais patience et
« lui donnai de mon fleuret à travers les oreilles. Il y avait
« beaucoup de spectateurs ; quelques amis qui se trou-
« vaient là me ramenèrent et furent avertir le prince et
« la princesse Stolberg, qui me dirent de laisser cette
« affaire là et de m'en retourner à Mons joindre la garni-
« son pour quelque temps, vu que cet homme était beau-
« coup protégé du marquis de Botha, alors ministre à
« Bruxelles. Je leur représentai que ce serait une action
« déshonorante que de quitter Bruxelles précisément dans
« ce moment, et que les officiers de mon régiment même
« pourraient m'en faire un crime. Il applaudit ma réponse,
« quoique la princesse voulût l'engager à me faire join-
« dre. Le lendemain Magdenolet m'envoya un domestique
« avec un cartel. Je répondis : « Dites à votre maître que
« je ne suis point duelliste, que je porte une épée et que
« j'irai me promener cette après-midi au faubourg de
« Landerlo. » Je fus effectivement dans ce faubourg, et je
« vis mon homme qui me faisait signe. Je fus à lui ; il mit
« brusquement l'épée à la main et donna sur moi en fu-

« ricux. J'eus le bonheur ou le malheur d'avoir bon marché de sa colère qui lui faisait perdre une partie de sa confiance, car lui présentant l'arrêt sur carte, il eut le malheur de s'enfermer. Je me rendis à Halle à pied et pris la poste pour Mons. Le lendemain de mon arrivée, M. le comte de Mérode m'apporta un congé de six mois, et m'emmena avec lui à Vienne en Autriche. J'écrivis cette affaire à Monsieur votre père, en lui mandant ce qui avait retardé la lettre d'avis qu'il m'avait demandée, et que je lui avais fait passer aussitôt que j'avais pu recevoir son ordre. Vous pouvez trouver mes lettres dans ses papiers, si vous ne les avez pas trouvées à sa mort. Je n'ai de toutes les siennes pu trouver qu'une enveloppe. Mes effets et papiers furent séquestrés pendant mon évasion à Vienne, et je ne trouvai plus que mes effets, parmi lesquels dans une veste se trouvait une enveloppe de Monsieur votre père, que je vous fais passer et que je vous prie de me renvoyer.

« A mon retour à Mons, ma maîtresse me proposa de l'épouser. J'avais de la répugnance de me marier et de donner l'être à des enfants à qui je n'aurais pu sans rougir donner des aïeux et qui pourraient me faire rougir en me demandant qui étaient leur grand-père et leur grand'mère, (cela m'est déjà arrivé de mon aîné). Enfin, poussé par mes amis qui me faisaient voir un état assuré et paisible, je consentis à épouser la demoiselle qui m'avait été offerte, il y avait deux années, et avec laquelle je passe mes jours tranquille à l'abri de l'indigence. Les parents de ma femme m'obligèrent à quitter le service. Je fus fait échevin de la ville, qui signifie comme Capitoul, à la recommandation de mes protecteurs, puis reconnu capitaine d'une compagnie bourgeoise, avec le titre de maître en fait d'armes de la cour de son altesse royale Madame et de la ville de Mons. Je fais desservir cette dernière place par un maître que je gage. Mon épouse m'a donné, jusques à cette heure, cinq enfants, mais je n'ai qu'un garçon et une fille vivants. Ma fille est au couvent des Ursulines dans notre ville, et

« veut se faire religieuse, malgré tous ses parents ; ce qui
 « me chagrine fort, car elle est sans flatter une des plus
 « belles de notre ville, jouant de presque toutes sortes
 « d'instruments à merveille. Mon garçon n'est point d'une
 « forte complexion, de plus il a l'humeur anglaise. Rien
 « ne l'amuse ; on me dit qu'il ressemble à son oncle ma-
 « ternel qui mourut de phtisie. C'est dommage, car il est
 « assez beau garçon, fait au tour, avec une peau de fille,
 « et de belles couleurs. Il ressemble assez à sa mère. Voilà,
 « mon cher monsieur, la conduite que j'ai tenue ; je ne
 « vous cache ni défauts, ni faiblesses ; s'il y a quelque
 « chose qui vous déplaît, pardonnez-le au défaut d'édu-
 « cation, à une bouillante jeunesse et aux états où je me
 « suis trouvé. Je vous prie d'assurer votre très chère sœur,
 « ainsi que je vous prie d'être bien convaincu que je suis
 « et serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble ser-
 « viteur,

PÉRIGNON DE PR.....

« A Mons le 25 février 1771. »

Cette longue confession ne dût pas déplaire à M. de Pr..... de Toulouse, si l'on en juge par la façon dont débute sa réponse du 14 avril suivant :

« CHER MONSIEUR,

« Le détail que vous me faites de votre conduite,
 « depuis que vous avez quitté ce pays-ci, me confirme dans
 « les bons sentiments que vos premières lettres m'avaient
 « inspirés à votre égard, et m'assure que vous vous êtes
 « dit vous-même tout ce qu'il est inutile que je vous répète
 « sur la façon dont vous êtes passé dans le pays étran-
 « ger..... »

M. de Pr..... profita même du séjour de son frère naturel à Mons, pour le prier de lui procurer des nappes, des serviettes et des draps de lit en toile des Flandres, en vue de compléter l'ameublement d'une petite maison de campagne qu'il venait d'acquérir près de la Porte St-Cyprien.

M. de Pr..... de Mons s'empessa de faire faire l'envoi par un marchand de Bruges. Malheureusement le ballot expédié par voie de mer fut volé à Cette, où le vaisseau qui le portait avait relâché. Ce fâcheux incident, joint sans doute à d'autres que nous ignorons, semble avoir éveillé dans l'esprit de M. de Pr..... de Toulouse quelques soupçons sur l'honorabilité, et peut-être même sur l'identité de son parent naturel. En effet, dans une lettre du 4 août 1772, M. de Pr..... de Mons se plaint amèrement à son frère de Toulouse, d'avoir pris sur son compte, auprès de personnes qui lui veulent du mal, comme un certain marquis de Gages, des renseignements absolument calomnieux. A cette lettre sont joints deux documents qui prouvent la véracité, d'une partie tout au moins, des déclarations faites par M. Pr..... de Mons ; il s'agit de son extrait de baptême, et d'un certificat délivré par les échevins de Mons :

« PAROISSE DE LA DAURADE,

« Jean fils de père et mère inconnus est né le vingt et
 « unième mars mille sept cent vingt et un, et a été bap-
 « tisé le vingt deuxième dudit ; étant parrain le sieur Jean
 « Fronton, maître-chirurgien juré, et marraine Anne Sa-
 « gé, épouse dudit Fronton ; le parrain et la marraine
 « ayant signé au registre, ainsi que l'abbé Alzieu, vicaire. »

« CERTIFICAT DES MAGISTRATS DE MONS,

« Nous, magistrats de la ville de Mons, capitale du pays
 « et comté de Hainaut, salut savoir faisons, que Jean-Bap-
 « tiste-Jérôme Pérignon de Pr....., est établi en cette
 « dite ville depuis l'an 1753 en qualité de maître en fait
 « d'armes ensuite de notre permission, sans qu'il nous
 « soit parvenu aucune plainte de sa conduite, ayant donné
 « au contraire des preuves d'une bonne vie et mœurs, et
 « porté depuis ce temps le prédit nom, que de plus il a
 « constamment enseigné la noblesse et les bourgeois de
 « cette ville, de qui il a toujours été accueilli. En témoi-

« gnage de vérité, nous avons fait dépêcher le présent cer-
 « tificat et y apposer notre cachet secret, avec la signature
 « de notre greffier de police ; ce onze de juillet dix-sept
 « cent septante deux.

« *Par ordonnance,*
 « F.-J. DE BRAINE. »

La correspondance s'arrête brusquement après l'envoi de ces deux documents. Il est très probable que M. de Pr..... de Toulouse ne voulut plus la continuer ; à moins que toutes les lettres échangées ne nous soient pas parvenues. Nous possédons cependant deux courts billets expédiés de Mons à une personne inconnue de Toulouse, le 24 octobre 1796 et le 2 janvier 1797, par un M. de Pr....., qui paraît bien être le fils du personnage dont on vient de lire les aventures. Ces deux lettres font allusion à un procès de succession intenté par les descendants de l'enfant naturel aux héritiers légitimes de M. de Pr..... Elles nous prouvent qu'à la fin de la Révolution, les conséquences de la faute commise par l'ancien Conseiller au Parlement de Toulouse duraient encore.

E. LAMOUZÈLE.

QUELQUES ASPECTS DE TOULOUSE

IL Y A UN SIÈCLE

(D'après des Mémoires inédits)

Dans un travail indispensable à consulter pour cette époque, notre savant collaborateur le baron Desazars de Montgailhard a suivi pas à pas toute la vie littéraire de Toulouse de 1784 à 1807¹. Ce volume nous donne une idée de la curieuse activité littéraire qui régnait dans cette ville, principalement sous le Consulat et l'Empire, et y préparait un très favorable accueil aux premières manifestations du Romantisme. Alors, Toulouse était peuplée de poètes de tout genre, qui alignaient infatigablement de classiques alexandrins, et composaient sans se lasser des tragédies, des comédies, des opéras, des odes, des cantates, des poèmes, des élégies, des fables, — et des satires.

Ce dernier genre eut même un éclat tout particulier, et M. Desazars consacre une bonne partie de son travail à examiner les fameuses *Satires toulousaines* qui excitèrent tant d'émotion en 1803 et 1804. Il les attribue, après M. Eugène Hangar, à Baour-Lormian², ce qui paraît quelque peu invraisemblable, car nul n'est plus bafoué et ridiculisé que Baour dans ces productions bizarres. Un contemporain, M. Florentin Ducos, leur attribue une toute autre origine dans ses Mémoires encore inédits :

¹ *Histoire de l'Académie des Sciences de Toulouse : le Musée, le Lycée, l'Athénée (1784-1807)* par le baron Desazars de Montgailhard, Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, 1908.

² Cf. *Revue de Toulouse*, 1^{er} juillet 1865, pp. 12 et s.

L'Athénée, nous dit-il, était une Société artistique et littéraire qui s'était formée en l'absence de l'Académie des Jeux-Floraux et de l'Académie des Sciences supprimées par un décret de la Convention. Cette Société poursuivait paisiblement ses modestes destinées, donnant des concerts, faisant débiter des discours et des pièces de vers devant un public qui se rendait en foule à ses séances, lorsqu'elle se vit attaquée avec une vigueur peu commune et vouée au ridicule par un poète anonyme. Les *Satires toulousaines* furent lancées comme un brûlot et tous ces faux dieux tremblèrent dans leurs temples. Ce fut une explosion d'indignation, de colère, de fureur, contre l'insolent détracteur de toutes les célébrités, de toutes les gloires de la Cité palladienne. L'auteur de ces pamphlets rimés où Baour lui-même était fort maltraité, c'était M. Tajan¹. Il était d'autant plus sûr de l'incognito qu'il avait eu le soin de dire beaucoup de mal de lui-même². Aussi, le secret ne fut-il pas pénétré et, ce qu'il y avait de

¹ Bernard-Antoine Tajan, né à Toulouse le 28 octobre 1775 avait été enrôlé dans l'armée des Pyrénées-Orientales ; de retour à Toulouse, il avait étudié le droit ; c'est à ce moment qu'il se mêla au mouvement littéraire et qu'il aurait composé les *Satires*. Nommé chef de division à la Préfecture de la Haute-Garonne, en 1806, il se fit inscrire au barreau en 1811 et y poursuivit une carrière assez brillante ; il figura notamment comme partie civile dans le procès de Fualdès. Mainteneur des Jeux-Floraux (1818), en remplacement de Mgr Primat archevêque de Toulouse, membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, il joua dans ces milieux un rôle assez important. Comme son ami Florentin Ducos, c'était un classique, il partageait aussi avec lui l'opinion que le goût de la littérature n'est nullement incompatible avec l'étude du droit. Mais, chose curieuse, ce personnage, qui aurait rimé les importantes *Satires*, n'a laissé aucun ouvrage poétique. Après la Révolution de juillet, il fut nommé membre de la Commission municipale de Toulouse, puis Conseiller de Préfecture. Il mourut dans la retraite le 28 octobre 1845.

² En réalité Tajan n'est pas très maltraité dans les *Satires*. La VI^e l'accuse de « heugler » ses discours. La première le présente ainsi, comme secrétaire-général de l'Athénée :

Debout à leurs côtés, Tajan aux yeux hagards
 Jette sur l'Hélicon de dédaigneux regards ;
 Et, sûr d'avoir un jour rendu dans l'Athénée
 Un prolix détail des travaux de l'année,
 Sa notice à la main, se proclame avec feu
 L'héritier des talents de défunt Montesquieu.

Ce n'est pas bien méchant. Dans la deuxième Satire on trouve seulement ceci :

Mais vous n'exigez pas qu'en juge bénévole
 Je m'humilie au point de prendre votre rôle,
 D'admirer avec vous la prose de Tajan.

plus comique, c'était de voir que les habitués de la société Fontès¹, qui y trouvaient chacun un paquet à son adresse s'adressaient à M. Tajan, pour trouver un moyen de réprimer l'insolence du satirique anonyme. Six fois dans l'espace d'une année ce scandale se répéta. Les membres de l'Athénée voués en masse au ridicule succombèrent bientôt sous un déluge d'épigrammes. Ils essayèrent vainement de se relever. M. Baour publia une réponse en vers au redoutable anonyme qu'il connaissait fort bien² ; l'Athénée avait fait son temps. D'ailleurs, cette institution n'était plus d'aucune utilité. L'année suivante, l'Académie des Jeux-Floraux et l'Académie des Sciences renaissaient du sein de leurs ruines ; elles se constituèrent sous les auspices du Gouvernement et reprirent le cours de leurs travaux et les solennités de leurs fêtes avec un éclat qui ne s'est jamais démenti.

M. Florentin Ducos avait certainement voix au chapitre sur cette question curieuse et controversée ; né à Toulouse le 28 avril 1789, il avait commencé ses études de droit en 1805, et s'était aussitôt mêlé à la bataille littéraire. Quoique beaucoup plus jeune que Tajan, il était devenu son ami intime ; c'est lui qui prononça son éloge funèbre aux Jeux-Floraux, le 17 janvier 1847. Avec une discrétion et une prudence dignes de louange, il attendit longtemps avant de livrer la clé du mystère ; ce n'est qu'en 1866, le 21 juin, qu'il déclara, dans une notice communiquée à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, la véritable origine des *Satires* ; il en avait même gardé des manuscrits de la main de Tajan. Quoi qu'il en soit de cette opinion, elle peut parfaitement s'accorder avec celle que l'on admet d'habitude et qui montre ces *Satires* comme le produit d'une collaboration.

Nous n'avons pas à rappeler ici la carrière magnifiquement remplie de Florentin Ducos qui, poète épique, fabuliste, avocat, conseiller de Préfecture, juriste, archéologue, contribua pendant une bonne partie du siècle dernier à la gloire des lettres toulousaines. Quelque jour, il méritera, d'ailleurs, une étude approfondie. Pour cette fois, ayant obtenu de l'aimable sympathie de ses petits-fils, MM. Gabriel et Roger Ducos, communication de ses Mé-

¹ Le banquier Fontès avait à cette époque, à Toulouse, un salon littéraire dont nous parlerons plus loin.

² Cf. baron Desazars, *loc. cit.* p. 131.

moires inédits, éclairés par des notes fort intéressantes de son fils M. Paul Ducos, poète distingué lui aussi, nous voudrions nous borner à y rechercher quelques illustrations pittoresques pour l'histoire anecdotique de Toulouse il y a un siècle.

*
**

Nous sommes donc à l'époque des *Satires toulousaines*. N'en sortons pas. Voici encore qui s'y rapporte :

Pendant que je faisais ma première année de droit et même un peu avant cette époque, nous dit l'auteur des Mémoires, je me trouvai tout naturellement lancé dans une société musico-littéraire qui se réunissait dans la maison que ma famille habitait¹, chez un banquier nommé M. Fontès. C'était une réunion d'amateurs qui consacraient les soirées du dimanche à exécuter les plus beaux morceaux de chant de nos opéras ou des concertos de Pleyel avec des instruments à cordes. La muse de cette pléiade était Mademoiselle Sophie Fontès qui passait, à juste titre, pour être la plus forte pianiste de Toulouse².

Berjaud³ et Vitry⁴, deux célèbres chanteurs, y faisaient admirer

¹ A l'angle de la rue de la Bourse et de la place d'Assézat, aujourd'hui rue de Metz.

² Mlle Sophie Fontès figure, en effet, dans tous les concerts de ce temps-là, et notamment dans les fêtes littéraires du Lycée et de l'Athénée. M. Desazars note particulièrement que dans la séance du Lycée, le 30 germinal an VIII (20 avril 1800) elle exécuta elle-même une de ses compositions pour piano et une romance du citoyen Monlon qu'elle avait mise en musique (*loc. cit.* p. 99).

³ Voici comment la 1^{re} satire dépeint ce baryton ami des fêtes académiques :

Quel est donc ce chanteur, dont la burlesque voix
Grimace dans ses tons le chantre ailé des bois,
Singe de ce Martin que tout Paris renomme,
Berjaud, ce *quid potis* du salon de Saint-Rome ?

Vitry a eu aussi son couplet dans la 1^{re} satire :

Quelle est cette momie à l'aigre et dur fausset
Qui jamais près de lui n'a gardé le *tacet*,
Vitry, cet Amphion, seul Linus de Toulouse,
Aussi cher à Berjaud qu'à Chalvet de Goujouse !....
Vitry, sans voix, sans goût, sans méthode et sans grâce,
Pourrait d'enfant de chœur occuper une place,
A moins que, fatigué de servir de jouet,
Pour son bien et le nôtre il gardât le *tacet*.

Au sujet de Chalvet de Goujouse, voyez la note suivante.

l'éclat de leurs roulades¹ ; Mayran, la mélodie de sa voix ; Mlle Dupau, Mlle Ducassou faisaient briller leurs talents d'un autre caractère. Des joueurs de violon, d'alto, de basse et en tête le fameux Chevalier de Chalvet¹ venaient fournir l'accompagnement aux chanteurs ou exécuter des quatuors ou des concertos pour leur compte. Plusieurs Dames ou Demoiselles venaient écouter et embellissaient de leur présence ces soirées qui étaient vraiment délicieuses. Quoique la musique fut le principal but de ces réunions, l'élément littéraire s'y était glissé. Il s'y était introduit sous la bannière de Baour-Lormian² et de son ami M. Tajan, plus tard avocat célèbre, alors chef de division à la Préfecture et qui devint bientôt après le mari de Mlle Fontès. Baour qui n'avait pas encore une grande renommée poétique n'était connu que par une mauvaise traduction du Tasse, par sa satire des *Trois Mots* contre l'Institut et par une traduction des pièces d'Ossian qui, cette fois, obtint un véritable succès.

Là, venait aussi M. Pié, homme modeste et plein de mérite, qui se contentait d'un simple emploi d'expéditionnaire à la Préfecture : avant la Révolution, il était Oratorien et Supérieur du collège de l'Esquile ; il cultivait à petit bruit la poésie ; on connaissait de lui un poème sur le *Ver à Soie*, traduction ou imitation du poème de Vida. Sa modestie ne le mit pas à l'abri d'une épigramme. Un mauvais rimailleur, nommé Pons, eut le courage de lui adresser celle-ci :

1 Le chevalier de Chalvet de Goujouse était alors un des compositeurs toulousains le plus goûtés. Il était de toutes les fêtes et ses « symphonies » ne manquaient jamais d'obtenir la faveur du public. Cependant, comme il faisait partie du groupe de l'Athénée, les *Satires toulousaines* ne l'épargnèrent pas non plus. Voici comment il apparaît dans la première :

Goujouse, justes dieux, qui, maudit d'Apollon,
Fait, depuis cinquante ans, miauler son violon,
Qui, ployant sous le faix des cahiers de musique,
Étale en cent concerts son ridicule antique,
A quiconque solfie adresse un doigt de cour
Et compose et chantaille et râcle tour à tour.

2 Louis-Pierre-Marie-François Baour-Lormian était le fils d'un des imprimeurs les plus connus de Toulouse ; né le 19 septembre 1772, il était parti pour Paris vers 1795, mais il était revenu à Toulouse au commencement du siècle ; il y a vécu la période de l'Athénée dont il était un des membres résidants. C'est ce que souligne la VI^e Satire, intitulée *la Résurrection* :

Un bruit sourd et confus, parvenu jusqu'à moi,
M'apprend que l'Athénée a reconquis son roi ;
Que Baour-Lormian, à la piste d'un trône,
Est venu dans nos murs chercher une couronne,
Et pour sceller sa gloire, arracher aux tombeaux
D'un grand corps foudroyé les grotesques lambeaux.

Ci-git le malheureux Pié
 Dont telle fut la disgrâce
 Qu'il n'atteignit jamais qu'au pié
 De l'Hélicon et du Parnasse.

M. Pié eut la bonhomie d'en être vexé.

Puisque ce pauvre Pié, au nom prédestiné, avait l'épiderme aussi sensible, il dut souffrir bien davantage des virulentes attaques des *Satires toulousaines* ; la première le présente ainsi :

Pié, des neuf chastes Sœurs clandestin favori,
 Se promène, toujours de lui-même ravi ;
 Mais l'orgueil vainement sur son front se déploie :
 Il n'a vécu qu'un jour comme son *Ver à Soie*.

Et la VII^e Satire le relance en ces termes :

Je veux railler ce Pié, dont la muse gothique
 Osa ceindre en nos murs le laurier poétique,

tandis qu'une note ajoute : « Que dire de ce pauvre homme ? Ses vers disent tout. »

Cependant, à côté du *Ver à Soie*, on citait de M. Pié une *Épître à une mère sur l'Éducation de sa fille*, où, comme dans la tragédie fameuse, « il y avait un beau vers » :

L'esprit a sa pudeur ainsi que la beauté.

Cela ne me transporte pas, mais enfin ce n'est pas mal ; mais la IX^e Satire vint découvrir que dans *l'Épître à une Mère*, etc. il y avait aussi des vers presque copiés dans *la Henriade*, ce qui est certainement un crime impardonnable : quand on veut copier des vers, on ne les choisit pas là-dedans.

Ces chagrins ont dû certainement abrégé l'existence de cet excellent Pié et c'est vraiment regrettable. Mais voici un autre original que nous présentent les Mémoires de M. Florentin Ducos :

A côté de M. Pié, figurait le poète Monlon. Monlon était un fort bel homme¹. Mais il fallait se tenir à distance quand on engageait la conversation avec lui sous peine d'être asphyxié. Sa bouche exhalait un gaz méphitique d'une incroyable puanteur. Il était auteur d'une tragédie en cinq actes et en vers qu'il appelait *Zanga ou la Vengeance* et dont il disait avoir pris le sujet dans Young. Il racontait avec un sérieux incroyable qu'étant à Paris pour faire jouer sa pièce, et ayant eu l'imprudence de la lire dans un cercle où se trouvait le poète Ducis, celui-ci s'était emparé de son sujet et des principales scènes et qu'il en avait de suite composé son *Othello* dont les représentations aux Français avaient empêché la réception de *Zanga*.

C'était encore fort joli qu'il n'accusât point Shakespeare de l'avoir pillé.

Monlon portait son manuscrit dans les cercles de Toulouse. J'en ai entendu deux fois la lecture : une fois chez Mme de Longchamps et une seconde fois dans la société Fontès. Il fallait avoir un grand empire sur soi-même pour conserver son sérieux pendant cette lecture. Aussi avec quel empressement saisissait-on le plus léger prétexte qui pouvait dérider l'assemblée ! Comme on s'en donnait à cœur-joie et quels éclats de rire interminables ! Quand M. Monlon avait débité son dernier vers :

Tout mortel doit trouver un Zanga dans son cœur,

on applaudissait de la manière la plus bruyante afin de couvrir les éclats de rire. Dans cette mauvaise pièce, tous les personnages étaient tués successivement ; un auditeur se permit de dire à M. Monlon :

« Par grâce, laissez au moins vivre le souffleur », ce qui scandalisa beaucoup le poète...

Après les poètes de cette époque, M. Florentin Ducos évoque quelques-uns des musiciens que l'on entendait dans les symphonies du Chevalier de Chalvet. L'un d'eux est l'alto Rivals, qui a, d'ailleurs, sa place dans les *Satires* :

Parmi les amateurs qui composaient la société Fontès figurait un être fort singulier, descendu de la Montagne-Noire, qui se nommait Rivals. Célibataire et d'un âge mûr, sa figure témoignait par des marques significatives que sa naissance était de beaucoup antérieure à la découverte de la vaccine. Il passait pour être riche, se donnait

¹ La VI^e Satire l'appelle « le muscadin Monlon ».

comme jouant de plusieurs instruments, mais principalement de l'alto à l'aide duquel il faisait sa partie dans les concertos. Ce pauvre homme eut le malheur d'attirer l'attention sur lui et de devenir l'objet d'intentions malignes. Il aspirait, dit-on, à la main de Mlle Fontès ; mais il fut bientôt distancé par M. Tajan. On eut la curiosité d'écouter à côté de lui pour savoir quels sons il tirait de son instrument. On écouta longtemps sans rien entendre et l'on finit par se convaincre qu'il faisait semblant de jouer, que sa main promenait un archet oisif sur un instrument muet. Alors, on lui fit l'espièglerie de placer un chapeau sous le pupitre, et quand il demanda à quoi servait ce chapeau, on lui répondit qu'on avait placé ce chapeau pour ramasser les notes qu'il laissait tomber.

Evidemment, avec de tels exécutants, M. le Chevalier de Chalvet ne pouvait donner d'impeccables auditions ; et Rivals devint une véritable tête de Turc.

Il y avait dans cette réunion, ajoutent les Mémoires, un Italien, excellent dessinateur, qui lui joua un tour de sa façon. Il voulait faire sa caricature : voici comment il s'y prit. Un soir il demanda la permission de « tirer le portrait » de toutes les personnes présentes ; c'étaient des esquisses très ressemblantes qu'il terminait en quatre ou cinq coups de crayon. Tout le monde y consentit avec empressement. Il n'y eut que M. Rivals qui, par un sentiment de méfiance, fit beaucoup le récalcitrant ; mais enfin son tour arriva, et il fallut bien, bon gré mal gré, qu'il se laissât faire. Mon dessinateur, en cinq minutes, eut exécuté la charge de M. Rivals, charge très ressemblante, mais extrêmement laide. Le portrait à peine achevé court de main en main ; chacun crie à la ressemblance en riant beaucoup. Le seul M. Rivals, furieux, conteste cette ressemblance ; il se fâche, il proteste, il crie, il tempête. Ses cris et sa fureur ne faisaient que redoubler l'hilarité générale. Il veut détruire le portrait ; on l'arrache de ses mains et on le fixe à la tapisserie avec quelques épingles. M. Rivals se retire en pleurant de colère. Ce fut une scène excessivement plaisante, mais qui délivra pour quelque temps la société de sa présence.

Il faut espérer cependant que la société musicale de M. Fontès n'y perdit pas un aussi précieux collaborateur.

**

Le monde musical nous amène tout naturellement au monde des théâtres. Une publication à laquelle collaborait M. Ducos, la *Lorgnette du Spectacle, dédiée aux Dames*, donne à ce sujet quelques détails intéressants.

On jouait alors à Toulouse un peu de tout : opéra-comique, haute comédie, tragédie, drame, vaudeville. Sur la scène se succédaient les « laruettes », les « philippes », les « pères nobles », les « financiers », changeant de genre et se prêtant infatigablement aux exigences du répertoire. M. Paul Ducos, qui a résumé tout cela, nous dit : « Tel qui dans un opéra chantait une ariette ou un duo avec une prima-donna d'alors, reparaisait volontiers dans une pièce comique ou dans un mélodrame. » Parmi les acteurs, on citait Drouin, dont la voix sonore épouvantait les spectateurs dans *Zaïre*, mais qui savait cependant jouer avec finesse le *Glorieux* et la *Métromanie* ; Ruelle, dont on signalait « l'aplomb et la candeur » ; Arnaud, dont l'organe désagréable se haussait mal au ton de la grande comédie ; Auguste, et Griffoul-Dorval, que les *Satires* accusent d'être « grotesque » : Mmes Bernard, Deschamp et Mazilly. Enfin, nous nous reprocherions de ne pas citer l'appréciation suivante concernant Dumège, le père du fameux archéologue qui sut si bien découvrir, révéler et... inventer :

Beaux restes d'un grand talent. Il fit longtemps les délices des Toulousains, après avoir fait la gloire de plusieurs théâtres. *Le Roi Lear*, *le Paysan Magistrat*, *le Père de Famille* et *le Vieux Célibataire* étaient alors ses rôles favoris, et il y déployait de la noblesse, de la véritable grandeur, et surtout une sensibilité peu commune. Ses succès dans ces quatre ouvrages donnent encore une idée très imparfaite de ceux qu'il obtint en général dans les trois genres. Si la vieillesse a atténué ses facultés physiques, elle n'a pas éteint l'énergie de son âme. Il arrache toujours des larmes dans *les Frères Sensibles*, et son triomphe est d'autant plus beau qu'il mêle les siennes à celles du public. On pourrait observer à cet artiste qu'il est un peu tombé dans la monotonie, que sa diction a perdu quelque chose de sa pureté, que son jeu dans les scènes muettes n'offre plus le même intérêt que dans le dialogue, que le public, ordinairement ingrat, oublie les perfections du passé pour juger sévèrement les défauts du présent ; mais, à son âge, on ne reçoit plus de conseils, et le public reconnaissant devrait fermer les yeux sur de faibles imperfections qui sont rachetées encore par de grandes qualités.

— Mais ce n'était pas seulement dans le monde, dans les sociétés littéraires, au théâtre que se rencontraient et qu'échangeaient leurs idées les jeunes écrivains qui

allaient bientôt donner aux lettres toulousaines un si vif éclat ; c'était aussi à la Faculté de Droit qui, de tout temps, a été, on ne sait pourquoi, l'asile des poètes nais-sants ¹. Il importe d'en reconstituer le milieu.

*
**

La Faculté de Droit de Toulouse venait à peine de se réorganiser.

Il fallait au moins trois années, nous dit M. Florentin Ducos, pour établir le roulement du cours de Code Civil qui devait accompagner les études nécessaires pour obtenir le grade de licencié. La première année, ce fut M. Furgole qui commença le Code Civil ; la deuxième année échût à M. Jamme ; la troisième, ce fut le tour de M. Bastoulh. Quand M. Jamme faisait la première année, M. Furgole professait la deuxième ; lorsque M. Bastoulh entamait à son tour le Code Napoléon, M. Furgole faisait la troisième année, M. Jamme la deuxième, et ainsi de suite. Le cours des Institutes de Justinien ou droit romain avait pour professeur M. Ruffat ; M. Jamme professait le cours de procédure civile et une façon de Droit criminel. Par cet ordre, M. Jamme et M. Bastoulh qui ne devaient professer le Code civil, le premier que dans un an, le second que dans deux ans, se trouvaient provisoirement sans occupation et sans élèves ; on leur en fournit, en chargeant M. Jamme d'un cours de droit public et M. Bastoulh d'un cours de droit administratif, le tout à titre de leçons élémentaires. Les élèves de première année, parmi lesquels je prenais rang, furent obligés de suivre ces deux cours. Tel était, en y ajoutant deux suppléants, tout le personnel de professeurs de la nouvelle Faculté de Droit.

De ces professeurs, les Mémoires nous donnent une série de médaillons assez caractéristiques :

M. Jamme était l'homme lettré, l'écrivain de la Faculté ². Il composait des discours agréablement écrits, mais qu'il débitait avec l'accent gascon qu'il avait conservé dans toute sa pureté. Il avait le titre de Bachelier-ès-Lois, pour avoir harangué Monsieur à la tête des élèves de l'Université, pendant qu'il faisait ses études. Lauréat

¹ Cf. J. Bressolles, *les Etudiants en Droit aux Jeux-Floraux*, discours de réception, Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, 1898.

² Les *Satires toulousaines* l'ont ainsi fixé dans un vers assez bien réussi :

Jamme, double fléau de Thémis et des Muses.

de l'Académie des Jeux-Floraux¹, il était devenu Mainteneur. On n'a pas oublié qu'il était le grand courtisan de la Comtesse d'Esparbès de Lussan, dont on l'accusait de faire les vers, mais qu'il aurait fait tout au moins couronner. Cette Académie, supprimée en 1790, n'avait pas été rétablie ; elle le fut bientôt après la Faculté de Droit. M. Jamme y reprit sa place. M. Jamme avait occupé au barreau du Parlement une place distinguée et les deux grandes causes du captif algérien Lamaure et de Catherine Estinès lui avaient valu une véritable célébrité.

On savait bien que la belle Comtesse d'Esparbès de Lussan avait été accusée par les envieux d'avoir au moins l'un des « deux petits travers » de la fameuse Eglé :

Eglé, belle et poète a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Nous savions qu'il avait paru étrange qu'une dame révélât brusquement ses talents poétiques, conquît quatre belles fleurs et les lettres de maîtrise, puis ne publiât presque plus rien. Mais n'est-il pas piquant de songer qu'elle dût ces succès éclatants et rapides à l'amour d'un jurisconsulte presque quinquagénaire, d'un futur professeur de droit civil, de droit public, de procédure civile et « d'une façon de droit criminel » ? Il nous sera difficile, désormais, de contempler, dans le grand salon de l'Hôtel d'Assézat, son buste de marbre, au visage souriant et ingénu, rond et délicat, sans évoquer auprès d'elle l'ombre de l'avocat au Parlement, du doyen de la Faculté, du redoutable orateur aux intonations gasconnes et à l'inépuisable inspiration.

M. Furgole, fils d'un grand jurisconsulte, du célèbre auteur du traité des *Testaments*, était un excellent homme. Il entremêlait ses leçons de quelques souvenirs du barreau du Parlement, où il avait été avocat non plaquant, mais instruisant. En nous expliquant les articles relatifs au *Désaveu de Paternité*, il nous entretint d'une cause de désaveu, qui, de son temps, avait eu un grand retentissement. Le mari, qui désavouait l'enfant, gagna son procès. On attribua

¹ Jamme, né en 1736, avait, en effet, obtenu quatre fleurs en 1760 et 1761 ; deux Violettes, un Souci et un Lis pour des vers sur des sujets hétéroclites : *Le Télescope, l'École Militaire, les Larmes de Vénus à la mort d'Adonis et la Sainte-Vierge* !

L'arrêt à l'influence d'un Président qui n'aurait pas été tout à fait désintéressé dans la question ; ce qui donna lieu au quatrain suivant que M. Furgole nous récitait :

L'arrêt qui vient d'être rendu
Est une preuve incontestable
Qu'il est heureux pour un coeu
D'être jugé par son semblable.

— M. Bastoulh était aussi un débris du barreau du Parlement, barreau qui avait quelque célébrité et qui envoya à la Convention deux hommes dont on a beaucoup parlé : Mailhe, l'accusateur de Louis XVI, et Barère de Vieuzac ¹, qui fut surnommé le Philinte de la Guillotine. M. Bastoulh avait dû son emploi au barreau à la protection du Président de Senaux ². C'était un excellent homme ; il avait pour ses élèves des entrailles de père. D'ailleurs, professeur fort médiocre, quoique passablement instruit, diffus dans ses paroles comme dans ses écrits. Il affectionnait des mots à lui et des membres de phrase qu'il répétait constamment, ce qui prêtait à rire à l'étudiant passablement malin ; mais ses excellentes qualités faisaient oublier aisément ces légères défauts.

— M. Ruffat, chef d'un pensionnat littéraire, était un homme aimable et spirituel, peut-être visant trop à la pointe.

Il possédait son Horace et expliquait d'une manière supérieure la « Milonienne » de Cicéron. Il faisait des vers de société et des contes qui étaient assez agréablement tournés. Fils de professeur de Droit romain à l'ancienne Université et agrégé lui-même à cette Université, il était naturel qu'il fut chargé de professer les Institutes de Justinien. Il s'en acquitta, d'ailleurs, fort bien, sauf qu'il lui était interdit de faire des rapprochements entre la loi romaine et notre nouveau Code Civil qui était pour lui lettre close.

Après M. Jamme, M. Ruffat était un autre amateur de belles-lettres ; né en 1762, il avait eu de cruelles heures à passer sous la Terreur, où il avait été incarcéré à la place de son frère, qui, d'ailleurs, lui aussi, fut arrêté.

¹ On sait que Mailhe et Barère avaient été tous deux lauréats puis Mainteneurs des Jeux-Floraux.

² Jean-Joseph Dominique de Senaux, seigneur de Labessède (1727-1789) fut reçu conseiller au Parlement en 1750 et devint Président à mortier en 1759. C'était un lettré, membre des Jeux-Floraux, où il discourtait élégamment. Pendant le Parlement Maupeou, l'énergie dont il fit preuve en combattant les ingérences du pouvoir royal le fit envoyer en exil dans ses terres. En 1787, il fit partie de l'Assemblée des Notables. Il mourut dans son hôtel de la rue Malcousinat à la veille de la Révolution. Mais son fils unique, comme lui membre du Parlement de Toulouse, fut guillotiné le 14 juin 1794.

quelque temps après, pour être guillotiné (11 messidor au II). M. Ruffat faisait des vers, comme membre du « Lycée », puis des Jeux-Floraux : *le Vendredi d'Isaure, le Trésor ou le Coup fourré, le Gâteau des Rois*, etc. Quand il mourut, à quatre-vingts ans, ce fut Florentin Ducos qui prononça son éloge.

A côté de lui, nous trouverons encore un autre littérateur à la Faculté de Droit :

M. Jouvent nous était venu de Montpellier¹, grâce à la protection de Cambacérés. Membre du Conseil des Cinq-Cents au Dix-Huit Brumaire, il avait mesuré la hauteur des fenêtres à Saint-Cloud. C'était un excellent homme qui jetait à profusion les virgules dans ses diétées et qui aurait pu professer l'algèbre ou le sanscrit aussi bien que la Procédure Civile à laquelle il n'entendait rien.

Le portrait est lestement tourné ; mais maintenant voici, pour finir, une caricature :

De nos deux suppléants, je n'ai connu que M. Roc. Celui-ci était un sauvage d'un aspect tout particulier. Il vivait seul, complètement seul, dans un fragment de galetas dont il avait fait sa chambre, au plus haut étage, sur le derrière d'une maison de la rue Boulbonne. Il faisait lui-même son lit et sa soupe, comptant et couchant par écrit le nombre de pois et de haricots qui composaient son potage. Il n'avait chez lui que deux livres : le *Corpus Juris* et la *Bible*. Sa porte était toujours fermée ; quand on allait chez lui pour lui remettre une thèse, on avait beau frapper, il ne répondait ni n'ouvrait : l'on était obligé de glisser la thèse par dessous la porte. Quand il n'était pas à la Faculté, il passait la journée allongé sur son lit à lire l'un de ses auteurs favoris. Il avait été agréé à l'ancienne Université, c'est ce qui lui valut d'être nommé à la nouvelle Faculté. Du reste, il était très fort sur le Droit Romain, et, d'une immense érudition, il savait le Digeste par cœur. Il s'était fait recevoir avocat au Parlement et y avait plaidé une fois. Il perdit son procès par un trait de cette originalité qui le distinguait. Sur sa première action, il allait gagner sa cause, lorsqu'il demanda à répliquer, ce qui lui fut

¹ Barthélemy Jouvent, né à Montpellier en 1763, avait été avocat avant la Révolution et il n'avait pas hésité à défendre de malheureux accusés sous la Terreur. A la réorganisation de la magistrature, il fut nommé accusateur public au Tribunal criminel de l'Hérault. Après un court passage aux Cinq-Cents, il rentra comme juge de paix à Montpellier, jusqu'à sa nomination à la Faculté de Droit de Toulouse. Dès 1809, Jouvent fut élu Mainteneur des Jeux-Floraux.

facilement accordé : ce fut pour dire qu'il avait cité une loi favorable à son système, mais que si son contradicteur n'était pas un ignorant, il lui aurait répondu par telle autre loi qui réfutait la première d'une façon péremptoire, et que c'était, en effet, cette dernière loi, qui, de l'avis de Cujas et des meilleurs interprètes, était la vraie doctrine sur la question à juger. Il n'en fallut pas davantage pour détruire l'effet de sa première plaidoirie et Maître Roc perdit son procès tout d'une voix. Quoique ce fut une sorte de succès dans sa défaite, Maître Roc ne voulut plus rentrer dans la lice du Barreau.



Quels étaient les élèves de tels professeurs ? Peut-être n'étaient-ce pas des jurisconsultes consommés, mais, en tout cas, ils manifestaient les goûts littéraires les plus caractérisés. En 1808, la venue de Napoléon à Toulouse excita la verve poétique de plusieurs d'entre eux, et l'on n'a pas oublié l'Ode de Florentin Ducos, qui eut les honneurs du *Journal de Toulouse* :

Quelle foule se précipite !
 Tout court : femmes, enfants, vieillards.
 Pleine du beau feu qui l'excite,
 La ville a franchi ses remparts.
 La terre tressaille de joie ;
 La nature entière est en proie
 A la plus vive émotion ;
 Et du plaisir l'onde éperdue
 Demeure un instant suspendue
 A l'aspect de Napoléon.

En 1809, la même jeunesse s'honorait de porter sur ses épaules les cendres de Goudelin que l'Académie des Jeux-Floraux faisait transférer des Grands-Carmes à la Daufrade. Et parmi elle, que d'auteurs de tragédies, de comédies, de futures épopées !

C'était un milieu tout préparé pour le développement d'une nouvelle école littéraire ; et l'événement s'y produisit tout naturellement par la rencontre sur les mêmes bancs d'Alexandre Soumet et d'Alexandre Guiraud.

Ils venaient tous deux de l'Aude, l'un de Castelnaudary, l'autre de Limoux. Ils échangeaient leurs idées et groupaient rapidement autour d'eux ceux qui les partageaient,

comme cinquante ou soixante ans auparavant l'avait fait Marmontel. Ainsi se fonda le *Gymnase littéraire* qui fut bien, dès 1805 ou 1806, le premier Cénacle romantique, et dont M. Auguste d'Aldéguier a dit :

« Dans les fêtes de la Grèce, les jeunes gens marchaient les premiers, jetant des fleurs ou brûlant des parfums pour se rendre les divinités propices. Au milieu de ce mouvement général, nos jeunes toulousains prirent aussi les devants pour invoquer les Muses et les rappeler dans nos murs ; elles ne pouvaient refuser leurs faveurs à cette poétique phalange ¹. »

Quels étaient donc les membres principaux de cette « poétique phalange » ? M. de Voisins-Lavernière ², qui en fit partie, s'est chargé de nous les faire connaître :

Près de Soumet était placée une tête puissante, sortie de ce monde sans avoir tenu ce qu'elle avait promis ³ ; puis l'auteur du *Petit Savoyard*, des *Machabées* et de *Flavien*, magnifique peinture de la décadence romaine et du long combat des deux religions, qui allaient l'une mourir et l'autre vivre, chef-d'œuvre de son genre si *les Martyrs* n'existaient pas ⁴ ; puis encore ce Ministre futur, qui devait signer les fatales ordonnances pour obéir seulement à son roi ⁵, n'abandonner jamais l'exil, et nous garder fidèlement cette pâle figure du Duc de Reichstadt, né sur un trône de gloire brisé par un vieux souverain son aïeul, et bien digne en son cœur de réaliser le rêve de Napoléon, et de régner comme son fils. Je dois nommer aussi votre Secrétaire-perpétuel ⁶, que vous chérissez à tant de titres, et qui

¹ Auguste d'Aldéguier, Eloge de M. le baron de Lamothe-Langon, prononcé le 11 juin 1865.

² Marie-Joseph-François-Victor-Marius de Voisins-Lavernière, du même âge que Soumet, avait préparé avec lui l'École Polytechnique, avant d'étudier le Droit. Conseiller général et député du Tarn, il fut Mainteneur des Jeux-Floraux, de 1819 à 1865.

³ M. Majorel, président du Tribunal de Narbonne, qui avait commencé par s'occuper beaucoup de littérature et de poésie.

⁴ Alexandre Guiraud.

⁵ Isidore-Guillaume Baron, Comte de Montbel, l'aîné de Soumet de deux ans, maire de Toulouse et député en 1826, devait accompagner Charles X en exil. Il a écrit diverses brochures historiques et politiques.

⁶ Dominique-Samuel-Joseph-Philippe Brunet de Castelpers, Vicomte de Panat, était de deux ans plus jeune que Soumet. Avec lui, il devait entrer au Conseil d'Etat. Sa vie politique est connue. Il fut Mainteneur de 1821 à 1860, et secrétaire-perpétuel depuis 1834.

pourrait trouver la légitimité de l'esprit de toutes les générations de sa famille avant le XVII^e siècle, dans les piquants Mémoires de Tallémand des Réaux, si tous ceux qui portèrent son nom, certes en le comptant, n'en avaient point fourni de meilleures preuves ; et cette illustration-là est très française assurément ! J'ai parlé de cinq membres du *Gymnase* ; il faut bien s'arrêter et ce n'est pas pour tous justice ¹.

En effet, à ce cénacle venait bientôt s'adjoindre, à son retour d'Espagne, Jules de Rességuier, et, dès lors, le premier groupe romantique était formé, pâle ébauche de la future *Muse Française* et auquel viendraient se joindre peu à peu les frères Hugo, Alfred de Vigny, Mme Tastu, Saint-Valry, Belmontet, etc.

Si l'on recherche en quoi consistait la nouveauté de ce premier cénacle toulousain, on sera vite fixé. Tous les membres en étaient profondément classiques. Ainsi, quand Jules de Rességuier sera reçu aux Jeux-Floraux, en 1816, il protestera de son culte, non seulement pour Corneille et Racine, mais pour Boileau et Delille. Seulement, sous l'influence de Châteaubriand, nos jeunes poètes veulent réagir contre le paganisme littéraire de leurs devanciers.

« Nous étions en pleine poésie, a déclaré M. de Voisins-Lavernière. Tandis qu'elle se réfugiait ailleurs, dans l'histoire contemporaine, et que quelques poètes du XVIII^e siècle faisaient encore des contes impies et des vers d'Athénée, la veine religieuse s'était ouverte à notre *Gymnase littéraire*. »

C'est ce que Soumet déclarait très nettement dans son discours de réception à l'Académie des Jeux-Floraux :

Les temps ne sont plus où d'aimables maximes et de riants préceptes suffisaient à l'inspiration du poète ; l'imagination des modernes a besoin de pénétrer plus avant dans les mystères de notre propre cœur, et ce que nous demandons avant tout à nos écrivains, c'est de posséder, si je puis m'exprimer ainsi, le génie des émotions. La poésie antique, fraîche et brillante, ressemble à l'espérance, la poésie moderne, idéale et sérieuse, est l'image du souvenir. La religion, l'enthousiasme des dévouements sublimes, la contemplation de la

¹ De Voisins-Lavernière, Eloge de Soumet, prononcé le 20 décembre 1846.

nature et de la divinité, sont aujourd'hui les plus chers objets de la rêverie des Muses ¹.

Malgré la modération des termes de cet exposé, le doute n'est guère plus permis : c'est bien le Romantisme, tel qu'il devait éclater dans le premier Cénacle, qui s'inaugurait, à ce moment-là, dans les préaux de la Faculté de Droit de Toulouse, ce Romantisme qui, jusqu'en 1824, devait avoir pour chef Alexandre Soumet, précurseur de Victor Hugo.

Pour maître et pour patron, il avait Châteaubriand, nous venons de l'indiquer ; mais il revendiquait aussi un inspirateur plus accessible : Baour-Lormian.

En 1807, il avait déjà trente-cinq ans, et sa notoriété parisienne avait sur les Toulousains un assez grand prestige. Les classiques pouvaient le cribler d'épigrammes, l'accuser d'avoir composé les fameuses *Satires*, il n'en restait pas moins pour la jeunesse l'homme qui avait fait connaître au public français les poésies mélancoliques et brumeuses d'Ossian.

Aussi, était-il un des protecteurs élus du *Gymnase littéraire*. Au printemps de 1807, on applaudit avec fureur à Toulouse sa tragédie d'*Omasis* ; et quand, au mois de juillet, il regagne sa ville natale, on l'y accueille en triomphe ; on lui offre un concert et une sérénade. Il règne au *Gymnase littéraire* comme il régnera plus tard dans les débuts de la *Muse Française*.



Et tout ce monde travaille opiniâtement : Soumet entasse les poésies détachées, commence un grand poème sur l'*Incrédulité religieuse*, écrit des cantates et des dithyrambes de circonstance ; Léon de Lamothe-Langon a déjà dans ses papiers quatre tragédies, six comédies, un vaudeville, un drame, trois nouvelles et deux romans ; Flo-

¹ Discours de réception du 28 février 1819.

rentin Ducos lui-même achevait une *Alceste*, tragédie en cinq actes et en vers, qu'il devait porter à Paris à la fin de novembre 1809. De tous côtés se manifestait une activité intellectuelle qui n'allait pas tarder à porter ses fruits.

On a souvent parlé de la période de la Restauration, où nos lettres toulousaines brillèrent du plus vif éclat. Mais n'est-il pas intéressant d'en retrouver ainsi les origines obscures ? Il y a un peu plus d'un siècle, certainement, Toulouse, dans une époque trop facilement accusée de sécheresse et de stérilité, se montrait toujours fidèle à sa renommée littéraire et artistique. Nous en avons donné quelques preuves anecdotiques. A ces traits épars, on pourra peut-être juger de l'exactitude du tableau.

Armand PRAVIEL.

SEIGNELAY
CONTRE LES PROTESTANTS

(Suite)

CHAPITRE V

LE RÈGNE DE LA VIOLENCE
(fin décembre 1685-fin avril 1686)

L'expérience avait trop duré au gré de la cour impatiente : « Deux mois s'étaient écoulés depuis la Révocation : toute la France était catholique et les conversions ne s'opéraient à Paris qu'avec une lenteur extrême. Tandis que Louvois triomphait, Seignelay, son rival humilié, rongait son frein et s'épuisait vainement à faire comprendre que qui veut la fin veut les moyens. » Ainsi selon Douen¹, le mérite de cet essai de conversion pacifique reviendrait tout entier à Louis XIV qui, se refusant à voir Paris souillé par la soldatesque, à entendre de trop près les gémissements des persécutés, aurait maintenu malgré lui dans l'inaction le ministre chargé de cette intendance. — Nous croyons qu'on aura extrait des documents utilisés dans le chapitre qui précède une impression toute différente : le souci d'être conciliant et pacifique apparaît dans les moindres détails des lettres signées par le secrétaire et que le roi n'a pas lues. Louvois, dragonneur de par ses fonctions, fait établir des garnisons sur les ter-

¹ O. DOUEN, *Rév. à Paris*, II, 197.

rains de ses collègues, notamment dans l'Orléanais et le Soissonnais ; Seignelay ose parfois lui en faire directement ses remontrances¹, ou bien il ordonne à l'intendant Robert de réprimer sévèrement le pillage d'une boutique de fruitier protestant par des soldats².

Les garnisons à Paris.

Jusqu'ici les religionnaires Parisiens ont été relativement gâtés ; aussi ne se pressent-ils pas d'obéir. « Les Réformés de Paris semblent vouloir tenir ferme, » écrit le 13 novembre le correspondant de *la Gazette de Harlem*. A quoi riposte le *Mercurie Galant* : « Paris suit l'exemple des provinces, et on y voit tous les jours des conversions sans nombre³. » Mais cet aveu : *suit l'exemple des provinces*, montre bien que cette fois la province a de l'avance sur Paris.

Suivant un état dressé par la Reynie en fin de décembre, les conversions opérées depuis trois mois dans 17 quartiers atteignaient le chiffre de 1.230⁴. Mais il restait encore officiellement quatre à cinq mille réfractaires, chiffres trop faibles selon O. Douen et qu'il faudrait porter à huit ou neuf mille, sur une population d'environ 500.000 habitants⁵. C'était la faillite du système de la douceur : jamais il n'arriverait à triompher de ces milliers de résistances. Il fallait ou changer de tactique, ou laisser en repos cette quantité d'hérétiques, savoir qu'ils continueraient à prier chez eux à leur manière, deviner que dans la suite ils relèveraient la tête, contamineraient à nouveau la province guérie, penser qu'on aurait peiné inutilement pendant des années, avouer la défaite de l'autorité royale. On essaya la manière forte.

« Sa Majesté veut que les conversions avancent⁶. » Le

¹ Nov. 1685 : O¹ 29, 509 v^o *sqq.*

² O¹ 29, 481.

³ Nov. 1685, p. 294.

⁴ Fr. 7.051, fol. 350-368 ; O¹ 30, 2 v^o.

⁵ *Révoc. à Paris*, I, 157-163.

⁶ O¹ 29, 561.

procureur général a proposé avec insistance « d'obliger les marchands de la R. P. R. les plus opiniâtres à fermer leurs boutiques et de mettre quelques archers chez eux en garnison ». Le 11 décembre, Seignelay finit par le lui permettre, mais, ajoute-t-il, « suivant votre prudence ordinaire ¹ ». Il refuse encore de pousser davantage : « S. M. ne voulant pas se résoudre à faire venir des troupes à Paris... pour mettre chez ceux de la R. P. R..., elle croit qu'on peut faire le même effet par les sergents du Chastelet..., ceux du guet [etc.], et elle fera expédier des ordres pour en envoyer dans chaque maison tel nombre que vous jugerez à propos. Je crois qu'il faudra faire tout d'un coup un grand mouvement dans Paris, faire entendre aux bourgeois de la R[eligion] qu'en attendant des troupes, S. M. se servira de ces archers, et tascher par ce moyen de tirer le même avantage qu'on a tiré dans les province[s] par le moyen des troupes ². »

C'est toujours le même louable souci de réduire le mal le plus possible et la crainte de voir Paris en proie à la soldatesque. Il y paraît bien dans le nouvel expédient imaginé le 22 décembre 1685. La police sera chargée de connaître ceux de la R. P. R. possédant des villas aux environs de Paris et de les y envoyer après y avoir établi des troupes ³. « ...Invention admirable, s'écrie Douen, que d'ordonner aux Parisiens d'aller se faire dragonner à la campagne ! »

Enfin dans la première semaine de janvier 1686, Seignelay se voit obligé de laisser pénétrer dans Paris les dragons mêmes, parce qu'il n'y a pas d'autre moyen, explique-t-il, d'agir sur les gens qui ne sont pas « de commerce » ou « de mestier ». Et encore recommande-t-il d'occuper seulement « les maisons les plus opiniâtres ⁴ ».

La dragonnade parisienne ne dut être ni bien longue, ni bien terrible. Après le 5 janvier 1686 ⁵, il n'en est plus

¹ O¹ 29, 545 ; Fr. 17.420, f^o 185.

² O¹ 29, 558 v^o ; Fr. 17.420, fol. 197-198.

³ O¹ 29, 561.

⁴ O¹ 30, 2 v^o ; Fr. 17.421, f^o 2.

⁵ O¹ 30, 5 v^o.

question dans la correspondance officielle. Le 8 janvier, les soldats sont encore chez les protestants¹ ; ensuite nous perdons leurs traces : ils sont vraisemblablement partis en février. D'autre part leur intervention fut sans doute loin de revêtir à Paris le caractère odieux et féroce qu'elle présenta en province², car on n'a conservé le souvenir d'aucun de leurs exploits dans cette ville, et plusieurs historiens ont pu croire qu'ils n'y avaient jamais pénétré pour cette besogne.

Les prisons : traitement des hommes.

Sans doute, les garnisons mises « dans chaque quartier chez les principaux... feront un effet très considérable,... mais il reste l'expédient de mettre en prison ceux qui demeureroient opiniâtres, que vous savez avoir jusqu'à présent été infailible... » Cette lettre adressée à la Reynie est du 5 janvier 1686³. L'expédient n'était pas nouveau en effet, mais il n'avait guère été employé dans la période précédente⁴ : seulement quelques ordres d'arrestation donnés « en secret », comme avec honte ; maintenant les intendants reçoivent autant de lettres d'érou qu'ils en demandent⁵. On ne s'arrête plus à des considérations de noblesse : les gentilshommes de l'Aunis sont aussi peu épargnés que les pilotes de Dunkerque⁶ et d'un coup sont enfermées plusieurs personnes de qualité « qui sont un espèce de party et qui s'observent les uns les autres, se faisant honneur de n'estre pas les premiers à changer de religion⁷ ». En mai et juin, l'ordre est devenu général d'emprisonner sans distinction tous les protestants qui n'auront pas abjuré⁸ : voilà l'article 11 de la Révocation bien oublié.

¹ *Gazette de Harlem*, lettre de ce jour.

² Cf. MICHELET, *Hist. de France*, I. VII, ch. XX.

³ O¹ 30, 5 v^o ; Fr. 17.421, f^o 3.

⁴ 3 nov. 1685 ; O¹ 29, 503, v^o.

⁵ Fr. 17.420, f^o 173. *Ibid.*, f^o 193, 215, etc. et O¹ 29 et 30, *passim*.

⁶ 5 et 22 janvier, 4 février 1688 (Mar. B² 57, 16 v^o ; 55, 69 v^o).

⁷ O¹ 30, 45 v^o, (30 janv. 1686).

⁸ Mar. B² 57, 445. Cf. *ibidem*, 54.

« Les prisons sont chargées » : on les surcharge. « Vous ne sauriez rien faire de plus agréable à Sa Majesté, écrit Seignelay au gouverneur de la Bastille, de Besmaus, que d'obliger les gens de la R. P. R. qui sont à la Bastille de se convertir ¹. » Paroles graves, car c'est laisser au gouverneur le choix des moyens.

Par malheur cet entassement nuit aux conversions. « Dès que ces gens-là sont plusieurs ensemble, écrit la Reynie à Harlay, ils se nuisent les uns aux autres en se fortifiant réciproquement ². » Aussi le ministre invite-t-il de Besmaus à empêcher leur communication ³. Pour faire de la place, on évacue rapidement les condamnés vers les galères. C'est la prison de la Tournelle qui reçoit les forçats avant leur départ. Seignelay apprenant quelles souffrances l'étroitesse de cette geôle fait endurer aux détenus, se préoccupe en juin de la faire agrandir ⁴. Il lui revient aussi que son portier a reçu défense de donner aux prisonniers pour leur habillement autre chose que des souliers, et que plus de soixante-dix d'entre eux, en dépit des règlements et malgré la rigueur de la saison, se trouvent « tout nus » : il demande aussitôt raison à Harlay de cette conduite inhumaine ⁵. Une autre fois il exige des explications sur les mauvais traitements qu'ont fait subir à leurs prisonniers les geôliers de la Tour Saint-Bernard ⁶. Il autorise le sieur Alliot, médecin de la Bastille, à donner du quinquina aux prisonniers qui en auront besoin et demande qu'on lui signale les femmes atteintes de cancer pour les faire secourir ⁷.

Plus tard il fera hâter un procès, apprenant que les prévenus « souffrent beaucoup de leur détention », permettra à une femme de voir son mari captif aussi longtemps

¹ O¹ 30, 22 v^o (14 janvier 1686).

² Fr. 17.420, f^o 173.

³ 21 juillet 1686 (O¹ 30, 248). Même conseil est donné par Fénelon en août 1687 (Mar. B² 62, 156 v^o).

⁴ Fr. 17.421, f^o 23.

⁵ *Ibid.*, f^o 120 (6 novembre 1686).

⁶ 6 nov. 1688 (Fr. 17.422, f^o 32).

⁷ O¹ 30 (26 août 1686).

qu'elle voudra, sauf à ne pouvoir coucher auprès de lui ¹. Enfin peu avant sa mort, il donnera au gouverneur des îles Marguerite cette sévère leçon :

« A. M. de St-Mars, 24. may 1690 : Sur le compte que j'ay rendu au Roy de votre dernière lettre au sujet de ce que quelqu'un des ministres avoit escrit... et des traitements que vous luy avez fait en cette occasion, Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire qu'elle est fort estonné que vous en ayez usé ainsi sans en avoir d'ordre, et elle ne veut pas que leur fassiez à l'avenir de pareilles duretés. Vos soins se doivent réduire à les faire garder et empêcher qu'ils n'ayent communication tant au dedans qu'au dehors, et la pension qui vous a esté réglée pour chacun d'eux est assez forte pour leur fournir tous leurs besoins et une bonne nourriture. Il faut que vous me fassiez sçavoir, s'il vous plaist, de temps en temps ce qui se passera à leur égard ². » Certes l'éloquence d'un Michelet n'est pas superflue quand il s'agit de retracer l'horreur des cachots du xvii^e siècle ³ et nous n'aurions garde d'excuser Seignelay d'y avoir précipité, parfois laissé périr tant d'innocents, mais il était juste de noter au passage ces traits d'humanité qui le placent au rang des moins coupables.

Notons aussi qu'il lui répugne d'user de la prison contre les femmes. Le 23 février 1686, on découvre certaine dame de Villarnou et ses quatre filles dans une maison du quartier Sainte-Geneviève où elles vivaient seules en recluses depuis cinq semaines : la Reynie les fait embastiller toutes cinq. Mais il ne semble pas que le secrétaire ait eu même connaissance de ce traitement ⁴. Quelquefois cette peine est appliquée très légalement après procès ; malgré cela il demande au Parlement de ne la point infliger de suite ⁵. On s'est justement indigné que des condamnées religieuses aient été jetées dans cette immonde « Sal-

¹ DEPPING, IV, 391, n^o 1.

² O¹ 34, 377 v^o.

³ *Hist. de France*, VII, XXI.

⁴ Fr. 17.421, f^o 48.

⁵ 5 mars 1686 : O¹ 30, 85.

pestriere de l'hospital général,... punition... des femmes d'une desbauche publique et scandaleuse ¹ », « ce grand cimetièrre, comme dit Michelet ², un affreux Paris dans Paris, qui a eu jusqu'à sept mille âmes : condamnation barbare et d'horrible sous-entendu ! » Nous avons vainement cherché, en ce qui regarde le secrétaire de la Maison du Roi, à justifier cette assertion : nous avons bien lu divers ordres signés de lui pour y envoyer des femmes perdues, notamment en février 1686 ces « deux filles desbauchées qui, quoyqu'elles eussent le nez et les oreilles coupés pour s'estre trouvé avec des soldats, n'ont pas laissé d'y retourner pour continuer leur mauvaise vie ³ » ; mais aucun pour fait de religion.

Les couvents : traitement des femmes et des enfants.

A quoi bon ? Il fallait convertir, non châtier. Les couvents furent les prisons des femmes, véritables prisons d'ailleurs, où on les enfermait sous triple verrou ⁴. A partir de décembre 1685, Seignelay en use et en abuse, recommandant toutefois de commencer par celles qui en souffriront le moins ⁵. Il invite l'archevêque de Paris à faire recevoir « dans toutes les maisons convenables » les Huguenotes amenées par la police, « et cet ordre doit avoir lieu non seulement à l'égard de Paris, mais à l'égard de tous les monastères du diocèse ». Bientôt l'archevêque ne peut suffire à signer les mandements nécessaires aux claustrations : on lui en demande une provision raisonnable ⁶.

Mais la maison de conversion par excellence, c'est le couvent des *Nouvelles-Catholiques*, fondé à Paris par Marie de Lumagne en 1634, rue des Fossoyeurs (aujourd'hui

¹ O¹ 28, 140.

² Ed. Hetzel, t. 4, p. 515.

³ Fr. 17.421, f^o 37.

⁴ Fr. 17.421, f^o 35 ; O¹ 29, 571 ; O¹ 30, 2 v^o ; 5 v^o ; 25 ; 35 ; 47 ; 62 ; 351 v^o ; Mar. B² 57, 465.

⁵ Fr. 17.421, f^o 3 ; O¹ 30, 2 v^o ; 5 v^o.

⁶ O¹ 30, 125.

Servandoni), près de Saint-Sulpice, et transféré en 1673 après plusieurs changements dans la rue Sainte-Anne où il se maintient jusqu'à la Révolution ¹. Ce lieu, d'abord destiné à instruire et fortifier des converties, devient dans la période qui nous occupe une usine ardente à conversions où entrent constamment de bonnes calvinistes, d'où sortent de mauvaises catholiques. Seignelay surveille et agrandit la maison sans cesse. Le 12 février 1686, ordre à la Supérieure de voir toutes les visites et lire toutes les lettres de ses pensionnaires ². Le 17 février, quelques-unes ayant refusé d'entendre les instructions, « Sa Majesté... ne pourra pas s'empescher de prendre à leur égard des résolutions qui ne leur seront pas agréables ³... » Menace gratuite peut-être, qui ne paraît guère plus effrayante sous la forme d'ordonnance qu'on lui donne le 8 avril : Il faudra « qu'elles écoutent avec patience et soumission les instructions qui leur seront données, en sorte que dans le temps d'une quinzaine du jour qu'elles seront reçues dans ladite maison, elles puissent faire leur réunion et, en cas qu'elles ne la fassent pas dans ledit temps, enjoint à ladite Supérieure d'en donner avis pour y estre pourveü par Sa Majesté ainsi qu'elle verra bon estre ⁴. » Seulement les religieuses viennent trop souvent crier leur misère : le roi se dit fatigué de leur fournir des subsides ; qu'elles fassent rigoureusement payer pension aux internées qui ont de la fortune ⁵ ! Des succursales des *Nouvelles-Catholiques* sont créées à Noyon, à Orléans ⁶.

¹ F¹⁷ 1035.

² O¹ 30, 61 v^o.

³ O¹ 30, 64 v^o.

⁴ O¹ 30, 129 v^o.

⁵ O¹ 30, 47 et 104 v^o. — Le procès-verbal de la visite des « *Nouvelles-Catholiques* » faite le 5 janvier 1793 par les membres de la Commission des monuments chargés de recueillir les œuvres d'art des biens nationaux avant leur vente, figure dans le carton F¹⁷ 1032 des Archives Nationales, où un hasard nous l'a fait retrouver. Il porte que l'église contenait une vingtaine de tableaux intéressants, dont les commissaires ont retenu un Christ de Lebrun pour les collections nationales. Détail piquant, la bibliothèque n'a « paru mériter aucune attention ».

⁶ O¹ 23, 91 v^o-93.

Très raisonnablement¹ Seignelay juge que la conversion des femmes n'est pas la moins délicate ni la moins importante : il demande au procureur général comment on pourrait bien punir celles « qui tourmentent leurs maris et qui retiennent leurs enfants dans la mauvaise religion² ». Sur ses conseils, le roi signe un édit déclarant les femmes et les veuves des convertis déchues du pouvoir de disposer de leurs biens, (sauf « qu'il leur soit pourveu d'alimens »,) si elles ne se convertissent avant un mois, à dater du 21 janvier³.

Quant aux petits Parisiens à convertir, ils sont dirigés sur le monastère des *Nouveaux-Catholiques*⁴, créé en 1634 dans la Cité, transporté en 1656 dans la rue de Seine Saint-Victor, qui est aujourd'hui la rue Cuvier, derrière le Jardin des Plantes⁵. Les enfants riches sont revendiqués par les Jésuites, ou élevés par des proches parents et par des personnes pieuses agréées par les juges qui fixent en même temps la pension selon l'édit de janvier 1686⁶. La Reynie est chargé tout spécialement de ce qui regarde les enfants : par exemple quand il s'agira d'appliquer les décrets royaux à la petite famille du duc de la Force, comme la violence qu'on leur fait ne doit pas faire oublier les égards qu'on doit à leur rang, le lieutenant général est prié de conduire en personne les garçons au collège des Jésuites, tandis que Mme de la Reynie prendra la peine d'amener les filles au couvent⁶. Cette attribution d'un nouveau genre avait manqué déchaîner une grave querelle entre un lieutenant civil et le lieutenant de police, car le 16 janvier, la Reynie écrivait à son protecteur Harlay, après qu'on eût tranché en sa faveur : « Je dois bien... vous faire mes très humbles remerciemens de la grace que vous m'avez faite de me preserver d'un conflit

1 23 déc. 1685 : O¹ 29, 563 v^o.

2 O¹ 30, 31 v^o.

3 O¹ 30, *passim*.

4 F¹⁷ 1035.

5 O¹ 30, 14 v^o ; Fr. 10.623, f^o 59. O¹ 30. 26 v^o (15 janv. 1686).

6 30-31 janv. 1686 (DEPPING, IV, 349).

avec M. le Camus ¹. » Tant on attachait à ce moment d'importance aux affaires de religion !

En province, il fallut créer pour les enfants qu'on amenait à l'Église, de petites écoles, dont les maîtres ne furent pas nécessairement des clercs : ce fut un établissement délicat et coûteux, mais on ne voulait rien marchander en cette matière, car c'était, au dire du ministre, « un point fort important et... presque le seul qui peut faire tirer un grand fruit de ce qui s'est fait pour les conversions ² ».

Traitement des gens établis et des domestiques.

Garnisons, prisons, couvents étaient donc passés dans les mœurs de notre ministre, moyens désespérés pour réduire principalement ceux qui, n'ayant aucun état, n'offraient de prise à aucun autre genre de persécution. Contre les gens établis, on avait la ressource de pousser à l'extrême la méthode de vexations employée de mai à octobre 1685. Huit jours après la conférence solennelle du 14 décembre, le ministre écrivait à la Reynie : « Il ne paraît pas qu'un grand nombre de ceux qui signèrent chez moi aient fait leur abjuration ; il serait cependant important que cette affaire fût terminée afin que les banquiers qui restent fussent plus fortement excités à prendre la même résolution. » Le jour même où il autorisait l'intervention des archers, il ordonnait à Harlay « d'obliger les marchands de la R. P. R. les plus opiniâtres à fermer leurs boutiques ». C'était les réduire par la faim ³. Et pour pousser jusqu'au bout l'injustice, ordre était donné d'empêcher le paiement des sommes dues aux réformés par le receveur des consignations ⁴.

Aussi rien d'étonnant si « la plus grande partie des gens de commerce et de mestier sont convertis », officiellement du moins, le 3 janvier 1686. Maintenant « il faut nécessairement s'attacher à la conversion des... domes-

¹ Fr. 17.421, f° 20.

² Mar. B² 55, 486. Cf. B² 57, 53. O¹ 30, 55 v° ; 173 ; 326 ; 366.

³ 11 déc. 1685 (O¹ 29, 545).

⁴ O¹ 30, 20 v°.

tiques¹ ». Suivant un rapport du 17 janvier, « les valets et les domestiques » font la plus grande partie des gens qui restent de la religion à Paris². Effectivement on n'avait pas pensé à eux. Il n'y a qu'un moyen de les atteindre : les empêcher de servir. Ainsi fut fait. La déclaration du 11 janvier 1686 est le contre-pied de celle du 9 juillet précédent. Celle-ci avait interdit aux réformés l'usage de valets catholiques ; celle-là leur enlève ceux de leur religion : en sorte qu'ils voudront bien à l'avenir se servir eux-mêmes. Les peines n'étaient pas légères pour les contrevenants : 1.000 livres d'amende pour les maîtres, les galères pour les domestiques mâles, la flétrissure à fleur de lys pour les servantes³. L'interdiction ne fut pas étendue aux maîtres catholiques ; on aima mieux les charger de convertir leurs serviteurs : mais on l'étendit aux nouveaux convertis et aux consuls des pays protestants⁴.

Résultats et derniers coups.

« Le succès, écrivait la Reynie à Harlay le 8 janvier, dépasse tout ce qu'on pouvoit raisonnablement espérer ; » et il lui annonçait 35 conversions opérées la veille⁵. Le lendemain, suivant un rapport analogue, il restait dans Paris seulement 917 protestants des 3.823 qu'il y aurait eu le 21 décembre, ce qui donne le chiffre respectable de 2.906 abjurations en 19 jours. Ces 917 réfractaires comprennent 200 pauvres, 293 enfants, 283 domestiques et seulement 141 personnes d'importance⁶. Les bulletins de victoire continuent d'arriver quotidiennement au secrétariat par l'intermédiaire du procureur. Le 12 janvier la Reynie annonce 69 conversions nouvelles ; le 13, 54 dans huit quartiers seulement⁷, le 20 : « Les gens de la religion qui restent avancent toujours et le reste est si petit qu'il n'y

1 O¹ 30, 2 v^o ; Fr. 17.421, f^o 2.

2 Fr. 17.421, f^o 21.

3 O¹ 30, 16.

4 Mar. B² 57, 1 v^o (5 janv. 1686).

5 Fr. 17.421, f^o 6.

6 Fr. 17.421, f^o 8.

7 *Ibid.*, f^o 14 ; f^o 16.

a aucun lieu de douter que dans [un bref délai] tout sera fini sur le fait de la religion à Paris. » Le 23 janvier, il subsiste un peu plus de 142 réformés ; le 13 février, 45 seulement ¹.

Ces chiffres, précisément parce qu'officiels, ne peuvent être acceptés sans contrôle. On sait ce qu'ont valu de tout temps en France et ailleurs les statistiques. Cependant on ne peut s'empêcher de comparer à celle-ci l'évaluation récemment faite par O. Douen. D'après lui, la dragonnade, achevée vers le milieu de février, — il ne parle pas des autres moyens qu'il sous-entend sans doute, — aurait provoqué l'abjuration ou la fuite d'environ 4.000 personnes, c'est-à-dire près de la moitié des protestants restés à Paris ². En d'autres termes il serait demeuré dans Paris en février 1686 4.500 protestants. Entre 45 et 4.500 le désaccord paraît bien énorme. Car nous ne faisons pas ici état des convertis qui restent protestants de cœur et le redeviennent plus tard de fait. Sans doute la police ignore ou feint d'ignorer certains individus qui se cachent. Mais il faut observer que Paris, avec ses 500.000 habitants d'alors, est d'une surveillance plus facile qu'aujourd'hui ; il faut savoir que le fanatisme provoque sans cesse des dénonciations, que le clergé promène partout ses émissaires, que Seignelay stimule et aide sa police officielle en lui faisant parvenir les indications de sa police privée. Le résultat obtenu a de quoi satisfaire le roi, puisque à la fin de mars il nomme Harlay et de Besons, conseillers d'Etat semestres, Bignon et la Reynie, conseillers d'Etat ordinaires ³. Enfin quoiqu'on ne doive pas trop faire état, nous l'avons dit, des affirmations du *Mercurie Galant*, on ne peut tout de même oublier que cette gazette s'imprimait à Paris en février 1686 et qu'on y lisait : « Il reste si peu de personnes à convertir à Paris qu'on n'y trouve presque plus de protestans ⁴. »

¹ *Ibid.*, f° 24 ; f° 27 ; f° 39.

² *Rév. à Paris*, II, 202.

³ Lettre de Boucherat à Harlay du 30 mars 1686 (Fr. 17.421, f° 72).

⁴ T. 1, p. 212, 213.

Mais que faire de ce reliquat ? Dès le 16 décembre, roi et ministre avaient formé le projet de reléguer dans certaines provinces éloignées les Parisiens qui n'auraient pas fait leur réunion le 10 janvier suivant ¹. Ils s'en ouvrirent au lieutenant de police, lui recommandant le secret le plus absolu, car d'aucuns auraient attendu sans abjurer cette solution finale ². Quelque chose transpira ; on crut à une expulsion générale du royaume qu'il fallut démentir ³. « Il est d'une grande importance, écrit Seignelay le 5 janvier, de diminuer par toutes sortes de moyens le nombre de ceux qu'on chassera de Paris ⁴... » Cependant il expérimente le procédé avec assez de succès dans les provinces. Des habitants de Marennes sont envoyés dans la Basse-Bretagne et la Haute-Auvergne. Quelques officiers de marine en garnison à Brest sont placés à Rochefort. Un marchand de la Rochelle, relégué au Blanc, en Berri, s'étant converti, on lui permet de retourner à la Rochelle ⁵. Cela n'empêche pas le ministre de refuser à ses intendants les lettres de cachet en blanc qu'ils lui réclamaient pour cet usage ⁶. Les Parisiens opiniâtres sont dès leur arrivée en province étroitement surveillés, *dragonnés* ou incarcérés. A la fin d'avril personne en France ne peut se vanter d'être à la fois réformé et libre.

A ce moment il ne reste plus qu'à consolider la conquête en prévenant tout retour offensif de l'hérésie, et l'on voit paraître une terrible déclaration contre les relaps, qui synthétise et termine cette campagne impitoyable de cinq mois. Avant de la citer, il faut, pour mesurer l'étendue du chemin vite parcouru dans la voie des sévices, rappeler un petit événement qui se place au début de cette période de la violence, exactement le 28 décembre 1685 : la populace venait de se porter à des excès dans le cime-

¹ DEPPING, IV, 348.

² Fr. 17.421, f° 3.

³ O¹ 30, 43 (30 janv. 1686).

⁴ O¹ 30, 5 v°.

⁵ Mar. B² 55, 415 v°-416 ; B² 52, 298 ; B² 57, 43 v°. Cf. B² 57, 465.

⁶ Mar. B² 57, 378 v° ; 465 (mai-juin 1686).

lière protestant de Grenelle : elle avait exhumé plusieurs cadavres, mis « nus et joint les corps de différens sexes avec des postures indécentes qui blessent l'honnesteté » ; des soldats aux gardes étaient au premier rang des profanateurs. Louis XIV s'émut à la lecture du rapport qui lui décrivait la chose, et comme il n'avait auprès de lui dans ce moment aucun de ses secrétaires, il rédigea pour eux une note ainsi conçue : « Au fond ce sont des corps de chrestiens que nous reconnoissons pour l'estre, qu'on doit traiter avec plus de charité. Le désordre est grand dans tous les fauxbourgs et il mérite attention¹. » Seignelay ne tardait pas en effet à ordonner une surveillance très sévère². — Et voici maintenant de quelles sanctions ce même souverain et ce même ministre appuyaient le 29 avril qui suivit, leur déclaration obligeant les malades à recevoir les sacrements de l'église : Ceux qui, les ayant refusés, reviendraient à la santé, devraient faire amende honorable, verraient tous leurs biens saisis et suivant leur sexe seraient voués aux galères ou à la réclusion perpétuelles ; et contre ceux qui mourront renégats, « nous ordonnons que le procès sera fait aux cadavres,... et qu'ils soient traisnés sur la claye, jettez à la voirie et leurs biens confisquez³... » C'est ainsi que la justice royale présumait atteindre les morts. Des lettres privées nous apprennent que « la déclaration... fut aussitôt exécutée ». « Il paroît que ces horribles exécutions faisoient... redoubler les émigrations⁴. » Comment expliquer ce changement dans la conduite du gouvernement en un si court intervalle ? Sans doute par l'endurcissement, qui, à la faveur de cette lutte aveugle, avait de semaine en semaine et de jour en jour gagné plus profondément les esprits. Une dureté en appelait une autre : pour faire respecter un ordre, il fallait l'aggraver. Et plus on frapperait fort, plus on en finirait vite.

1 Fr. 7.044, f° 225.

2 Fr. 17.420, f° 210.

3 O¹ 30, 147.

4 Fr. 7.044, f° 241.

Nous sommes donc arrivés aux approches de mai 1686. — De la côte anglaise, le pasteur Allix en exil regarde vers la France ; atterré devant tant de ruines et ne pouvant croire au triomphe définitif des persécuteurs, il prophétise, annonce pour 1720, 1736 au plus tard, le retour certain du Sauveur ¹. — Par delà les Alpes, le pape, que la Révocation avait laissé presque insensible, commande maintenant « à la gloire du Roy, une des plus solennelles fêtes qui se soient jamais célébrées dans Rome à l'honneur d'aucun autre monarque ² ».

CHAPITRE VI

L'APAISEMENT (fin avril 1685-4 novembre 1690) LES NOUVEAUX CATHOLIQUES

Les derniers « religionnaires ».

Comme il avait chassé de Paris les Parisiens réfractaires aux traitements les plus énergiques, Louis XIV prit le parti de mettre hors de France les Français qu'on ne pourrait dompter. Cette grave mesure fut prise le 26 avril 1686 ³ : ainsi, tandis qu'on retenait, nous le verrons, par tous les moyens les malheureux qui voulaient fuir, on expulsait de force ceux que rien n'avait pu faire bouger. Mais que faire de ces derniers ? Pour supprimer le calvinisme, on va se débarrasser des calvinistes.

Le bruit de l'expulsion s'étant répandu, nombre d'individus, protestants cachés ou mal convertis, vinrent se déclarer Huguenots pour obtenir un décret d'exil. Un curé du Hâvre annonça naïvement en chaire que le roi permettait à tous les non-catholiques de gagner les pays étrangers. Le gouvernement royal se ressaisit, arrêta les expul-

¹ Cf. O. DOUEN, *Révoc. à Paris*, II, 12.

² 28 avril : *Copie d'une lettre écrite de Rome*, Toulouse, 1686, 4 p. in-4° (B. N., Ld¹⁷⁶ 524).

³ *Correspondance administrative*, IV, 355.

sions, mit aux fers quelques déclarants et le curé avant tous les autres ¹.

Cependant la police ne cessait de découvrir çà et là des irréductibles. Elle avait mission de les rechercher ² et de les emprisonner s'ils persistaient ³. Une nouvelle série d'expulsions commença le 27 février 1688. Après une dernière tentative de conversion, on embarquait à Dieppe ceux que la prison n'avait pu convaincre ⁴ : cela se passa dans le plus grand secret, de peur que ne se renouvelât l'incident du Havre : deux cents environ s'éloignèrent ainsi en mars et avril de ladite année ⁵. On garda seulement, parmi les femmes restées Huguenotes, celles dont les maris étaient catholiques ⁶ ; les autres furent exilées comme les hommes, mais quatre abjurèrent plutôt que de quitter la France ⁷. Il n'est pas autrement question des *prétendus réformés* dans les registres intéressant les quatre dernières années du ministère : officiellement il n'y en avait plus.

L'administration et les convertis.

On trouvait en revanche maintenant une foule de *prétendus catholiques* : c'est du moins ainsi qu'on pourrait désigner les nombreux individus qui ont signé leur abjuration à regret et ne peuvent se résoudre à consommer leur sacrifice. Les nouveaux convertis vont nous donner beaucoup de mal, écrivait l'évêque de Saintes peu avant la Révocation ⁸ ; il prédisait vrai : leur instruction et leur surveillance fut la grande occupation de Seignelay dans cette dernière période de sa vie, quand il se vit entièrement délivré du souci des conversions proprement dites.

1 Mar. B² 65, 326 ; B² 57, 357 v^o-358 (4-14 mai 1686).

2 1686-1688 (O¹ 30, 76 ; 82 ; 201 ; 255 ; 354 v^o ; 379 ; O¹ 32, 36).

3 9 janv. 1687 ; 9 mars 1688 (O¹ 31, 7 v^o ; O¹ 32, 68 v^o).

4 O¹ 32, 62 v^o *sqq.*. Cf. Mar. B² 62, 425.

5 Mar. B² 65, 179 ; 224 ; 235 ; 242 v^o ; 287 ; 309 v^o : 346 v^o-347.

6 O¹ 32, 78 (17 mars 1688).

7 Mar. B² 65, 327 v^o (1^{er} mai 1688).

8 15 oct. 1685 (Mar. B² 55, 488).

Mais il y donnait déjà ses soins depuis le mois de novembre et dès cette époque adoptait à leur égard une ligne de conduite qui diffère totalement de celle observée vis-à-vis des non-convertis et de laquelle il ne devait point jusqu'à la fin s'écarter. Ces considérations nous ont fait grouper dans le présent chapitre tout ce qui intéresse les nouveaux catholiques depuis le début de la période examinée précédemment jusqu'à la mort de notre personnage.

En vérité un certain nombre prirent leur parti de l'aventure et, sincèrement ou non, s'acquittèrent de « leur devoir ». On les comblait aussitôt de faveurs, de secours, de pensions nouvelles, dont la distribution ne saurait « subir aucun retardement ¹ ». Le roi *mellait en métier* des enfants indigents ², donnait à un ancien ministre la noblesse ³.

Mais pour quelques « bons », combien de « mauvais ». Tous les évêques se plaignent. L'intendant Bossuet a, selon les ordres reçus, presque vu tous les chefs de famille des diocèses de Noyon, Laon, Soissons : « il est constant... que la plupart sont mal disposé ⁴ ». En Saintonge « les esprits... sont tousjours beaucoup aigris ⁵ » ; à Orléans ils se trouvent dans « la plus méchante situation où ils puissent être ⁶ », et l'intendant Montmor trouve ses Normands « plus endurecis que jamais », voire « d'une grande insolence ⁷ ».

Presque tous les représentants de l'autorité royale sont

¹ O¹ 30, 9 v^o ; 109 ; O¹ 32, 282 v^o ; Mar. B² 57, 402 v^o ; B² 58, 847 v^o ; B² 62, 85 v^o ; 152 ; B² 71, 10 v^o. Ce système des pensions dure autant que l'Ancien Régime ; nous avons retrouvé aux Archives nationales la quittance d'une rente de 50 livres payée par les économats à une convertie du pays de Caux le 15 mars 1790 (D XIX n^o 550, 40^e pièce).

² O¹ 32, 11.

³ O¹ 30, 71.

⁴ 3 juillet 1686 (Fr. 7.044, fol. 243-244).

⁵ 24 novembre 1686 (Mar. B² 58, 841 v^o). Cf. Mar. B² 55, 602 ; B² 57, 437 v^o ; 403 v^o ; B² 61, 377 ; B² 62, 240 (1685-1687).

⁶ Fr. 7.044, f^o 262.

⁷ Mar. B² 51, 191 v^o ; 193 ; 216 v^o. Cf. B² 55, 609 ; B² 66, 23 ; 108 v^o (1686-1688).

d'avis qu'il faut sévir si l'on ne veut perdre le fruit de tous les efforts antérieurs. Seignelay, surtout dans les premiers moments, approuve ou tolère quelques-unes de leurs mesures rigoureuses. Il fait supprimer leurs pensions à ceux qui ne les méritent plus, accabler les plus rebelles dans la répartition de la taille ¹ ou bien les écarter des charges municipales ². Il laisse exiler d'une province à l'autre quelques « chefs de parti » qui donnent de mauvais conseils et de fâcheux exemples ³. Il autorise l'emprisonnement de ceux qui attaquent avec éclat leur nouvelle religion, jusqu'à ce qu'ils viennent à s'amender ⁴. Des femmes mêmes sont incarcérées, mais généralement sans son ordre ⁵ : il veille à ce qu'on laisse en liberté les enfants de moins de quinze ans et les mères des tout-petits ⁶.

Les couvents de tous ordres deviennent trop exigus pour contenir la foule des néophytes; certains sont créés ou provisoirement requis pour cette œuvre, comme celui d'Indrette en Bretagne, réservé aux gentilshommes ⁷, ceux de Brest, de l'île d'Arvert et de Marennes, fondés en 1685 et 1686 pour les femmes ⁸, sans parler des maisons de *Nouvelles Catholiques*, affectées plus spécialement depuis 1685, aux non-converties. Les hôpitaux généraux eux-mêmes, vastes ateliers de charité, reçoivent par ordre exprès cette catégorie de pensionnaires ⁹. Tous ces établissements sont indemnisés sur les biens de leurs hôtes riches ou des protestants sortis du royaume.

¹ Mar. B² 57, 353 v^o ; 354 ; 325 v^o ; 445 ; B² 62, 200 (avril 1686-sept. 1687).

² Bibliothèque de Chartres, 1809, n^o 156.

³ O¹ 30, 136 ; 178 ; 185 ; 201 ; 395 ; O¹ 31, 99 v^o ; O¹ 33, 266 Mar. B² 61, 311 ; B² 66, 11.

⁴ Mar. B² 57, 399 v^o ; 445 v^o ; B² 66, 121 ; B² 70, 433 v^o (mai 1686-nov. 1689).

⁵ Mar. B² 66, 52 v^o ; 121 (juillet-sept. 1688).

⁶ Mar. B² 62, 273 v^o.

⁷ Mar. B² 47, 378 v^o-379 ; B² 52, 214 ; 223 ; 227 ; 235 v^o.

⁸ Mar. B² 58, 841 v^o ; B² 55, 464 ; B² 58, 550 à 551 v^o. Cf. Mar. B² 61, 374 ; B² 66, 140 ; 141.

⁹ Archives de la Gironde, E I E 6, *passim*.

« Sa Majesté, écrit Seignelay à l'intendant de Guyenne le 20 août 1686, a esté informée qu'il a esté envoyé des troupes dans les paroisses maritimes de l'evesché de Xaintes qui sont dans vostre département avec ordre de loger chez ceux qui sont soupçonnez de ne pas bien faire leur devoir de catholique » : voilà qui lui paraît bien dangereux ¹. Cette dépêche nous apprend que les dragonnades ont continué même après abjuration, mais que le secrétaire de la Maison leur est franchement hostile : c'est pourquoi il s'est permis de les déconseiller à un officier qui n'est point de son ressort, — pourquoi il obtient peu après le retrait des soldats. Pendant deux ans il ne cessera d'inviter les évêques à rechercher et interdire les curés qui osent menacer en chaire les nouveaux convertis de nouveaux logements de troupes, même dans les moments où Louvois fait recommencer ces expéditions ². Et cependant les intendants réclament des dragons avec insistance : « Sa Majesté..., répond Seignelay à celui d'Orléans le 23 décembre 1686, n'a encore veu aucun fruit de la sévérité qu'on a eue contre les mal convertis ³ » ; mais ce n'est point l'avis de son correspondant qui renouvelle sa demande trois mois, puis un an après, assurant qu'on n'obtiendra rien si l'on ne tient « l'évangile d'une main et le glaive de l'autre, l'un pour enseigner et l'autre pour menacer ⁴ ». Ce style magnifique ne saurait ébranler celui qui récemment obligeait un autre intendant, de Ménars, à se défendre, preuves en mains, d'avoir commis à ce propos quelques violences ⁵.

Toutes les circulaires, surtout à partir de mai 1686, recommandent expressément « le party de la douceur » comme « toujours préférable aux autres ⁶ ». On pourra

¹ Mar. B² 58, 624. Cf. *ibidem*, 639.

² En avril 1688, en Poitou. (Mar. B² 65, 326). — Mar. B² 57, 268 v^o ; 294 : 312 ; 349 ; 353 v^o : 445 ; 460 ; 472 ; 475 ; 476 ; 494 ; B² 58, 769 v^o-778 ; 860 ; B² 61, 203 v^o ; B² 65, 326 ; O¹ 30, 393.

³ O¹ 30, 393.

⁴ Fr. 7.044, f^os 262 ; 264.

⁵ Fr. 7.044, f^o 245 (septembre 1686).

⁶ Mar. B² 58, 513 v^o. — Fr. 7.044, fol. 249-250 ; 251-255. Mar. B² 58, 532 ; 843 ; B² 69, 251.

obliger dans certains cas les entêtés à assister aux prédications, sans préjudice de leurs travaux ¹, mais ne jamais les forcer à fréquenter les sacrements et la messe en les violentant ou les poursuivant en justice ². Il faut lire la lettre dans laquelle Seignelay demande copie de la « ridicule ordonnance qui a été publiée dans l'isle d'Olleron pour obliger les nouveaux convertis à aller à la messe » : « Si c'est une vision qui ayt prise au chevalier d'Here,... Sa Majesté le fera mettre en prison et fera connoistre par là combien elle a désapprouvé une pareille conduite ³. » Les intéressés avouent eux-mêmes que, sans doute depuis l'intervention énergique du secrétaire d'Etat, on ne les oblige plus à aller à l'église « entendre le sifflement des serpens ⁴ ».

En Normandie, Matignon avait assemblé les mauvais catholiques pour leur demander des explications : quelle maladresse ! Il ne faut jamais s'exposer à recevoir la déclaration publique de leurs médiocres dispositions. Il vaut mieux « fermer les yeux autant qu'on le peut ⁵ », ne rien faire « lorsque les contraventions qu'ils font aux ordonnances peuvent n'estre pas connues ou que leur conduite à l'égard de la religion est secrète et ne porte point scandale », sévir uniquement « quand leurs fautes sont publiques et peuvent autoriser les autres à en commettre de pareilles ⁶ ». Ainsi il faudra mettre aux fers pendant huit jours quelques nouveaux catholiques coupables de ne s'être point agenouillés devant le Saint-Sacrement, mais seulement si leur bravade a été remarquée ⁷ : le gouvernement de Charles X devait être en 1825 moins tolérant et moins habile en réclamant sa loi sur le sacrilège.

Toujours dans ce même esprit, la déclaration du 29 avril

¹ Mar. B² 55, 585 ; 57, 382. Fr. 7.044, f^o 227. Mar. B² 63, 55 ; A¹ XXV, ordre du Roi du 25 février 1688. Mar. B² 58, *in fine*.

² Mar. B² 62, 87 ; B² 58, 658 (sept. 1686-juil. 1687).

³ Mar. B² 62, 200 (10 sept. 1687).

⁴ Fr. 7.044, f^o 271.

⁵ Mar. B² 57, 445 v^o (10 juin 1686).

⁶ Mar. B² 57, 399 v^o ; 61, 382 (mai 1686, juin 1687).

⁷ Mar. B² 65, 188-189 (mars 1688).

1686 contre les relaps fut retirée six mois après sa promulgation¹ : elle indignait tout le monde et, contre son but, donnait à ceux qu'elle atteignait *post mortem* l'aurole du martyr. C'est ce que le ministre expliqua à l'évêque de Saintes : « A l'égard des nouveaux convertis qui meurent sans recevoir les sacremens, Sa Majesté estime que l'attention trop grande qu'on apporteroit a tourmenter les parens de ceux qui meurent sans confession et les médecins et chirurgiens qui les approchent seroit beaucoup plus préjudiciable que profitable à la religion, et il n'est pas à propos quand il n'y a aucun scandale d'estre si exact là-dessus, ny de relever tout ce qui provient de la mauvaise disposition dans laquelle les nouveaux convertis se trouvent, et je puis mesme vous dire en secret que Sa Majesté n'est pas d'avis qu'il faille exécuter la déclaration... qui a esté donnée pour faire le procès à la mémoire de ceux qui n'auront pas receu les sacremens a la mort, et qu'il suffit de la mettre a execution contre ceux qui sont tombez dans cette faute avec un scandale public². »

A la faveur des événements, il s'était constitué dans certaines villes, en particulier à Caen³, des associations secrètes qui espionnaient, traquaient, dénonçaient les catholiques suspects de tiédeur. Dans l'île de Ré, les curés délivraient des certificats de présence aux offices pour faciliter sans doute la surveillance des absents⁴. Avant même que de pareils groupements eussent été signalés dans Paris, Seignelay invita la Reynie à en prévenir la formation, lui signalant « l'importance qu'il y a d'empescher que cette sorte d'inquisition ne s'establisse⁵ ». Le roi entendait gouverner seul et ne se souciait pas de voir renaître cette gênante cabale des dévots qu'avait bruyamment démasquée le *Tartufe*.

1 O¹ 30, 375 v^o ; O¹ 31, 30 ; Mar. B² 61, 310 v^o ; O¹ 33, *passim*.

2 Mar. B² 58, 894 v^o-895 (16 décembre 1686).

3 O¹ 30, 372 v^o.

4 Mar. B² 62, 412 v^o.

5 O¹ 30, 372 v^o (2 déc. 1686).

Les convertis et le clergé ; Fénelon : réformes catholiques.

Le clergé avait plus et mieux à faire en faveur des brebis errantes : son chef politique avait mis en lui tout son espoir pour les « ramener » et leur « changer le cœur ¹ ».

Ce fut une rude besogne : on dut, notamment en Saintonge, construire de nouvelles églises, créer de nouvelles paroisses et de nouveaux vicaires ², déplacer les curés reconnus inférieurs à leur tâche ³. Comme on ne voulait sous aucun prétexte permettre aux nouveaux convertis d'instruire les enfants ⁴, il fallut de Paris envoyer dans certaines provinces des maîtres d'école ⁵.

On demandait à toutes les communautés, à toutes les paroisses disposant de quelques unités intelligentes de les détacher vers les vieux foyers mal éteints du protestantisme. Le diocèse de Paris en fournit plus de 1.400 pour une seule campagne ⁶. Louis XIV entretient en partie ces missionnaires en attendant qu'on puisse les payer sur les biens des fugitifs ⁷. De son côté Pélissier, comme receveur général du clergé, emprunte 293.966 livres pour le même objet ⁸.

L'intendance de Rochefort fut envahie de prêtres libres, de pères de la Mission, de Jésuites, de filles de la Charité, de sœurs Grises ⁹. Ils apportaient avec eux et laissaient après leur passage une foule de livres pieux ¹⁰, dont voici quelques titres :

1 Mar. B² 58, 513 v^o ; 842.

2 O¹ 30, 94 v^o. Mar. B² 51, 142 ; B² 55, 433 ; 485 ; 488 v^o ; 521 v^o ; B² 56, 47 v^o ; B² 57, 327 ; B² 66, 10 v^o ; 381 ; 449.

3 O¹ 30, 12 ; 47. Mar. B² 57, 103 ; B², 62, 181.

4 Mar. B² 58, 843.

5 Mar. B² 58, 732 ; B² 62, 47. Cf. B² 58, 803.

6 G^s 666 B, discours de l'archevêque de Paris à l'assemblée du clergé, 31 mai 1690.

7 O¹ 30, 378 ; Mar. B² 55, 485 v^o ; 489 ; B² 57, 21 v^o ; B² 61, 98 ; 401 (28 oct. 1685-17 juin 1687).

8 *Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé de France tenue... en 1690*, Paris, 1693, in-4^o, p. 126.

9 Mar. B² 58, 549 ; 55, 501 ; 57, 21 ; 41 ; 58, 550-551 v^o.

10 O¹ 30, 11 et *passim*.

Nouveau Testament du P. AMELOT. — *Psaumes* de MACÉ. — *Catéchisme du Concile*. — *Préjugés légitimes*. — *Explication des cérémonies de la messe*. — *Confessions* de SAINT AUGUSTIN. — *Courtes prières*. — *Réflexions*. — *Catéchisme* de CANISIUS. — *Instruction* de LEFÈVRE. — *Conformités de l'Église de France*. — *Imitation de Jésus*. — *Invocation des saints*. — *Schismes des Calvinistes*. — *Controverses familières*. — *Heures à la Dauphine*. — *Avertissement* de VINCENT DE LÉRINS. — *Conduite de DE SALES*. — *Introduction à la vie dévote*. — *Actes du clergé*. — *Conduite à la confession*. — *Exposition de la doctrine de l'Église*. — *Traité de la communion*. — *Réponse aux plaintes des protestants*. — *Ordinaire de la messe*, etc. ¹

Ces ouvrages étaient répandus gratuitement ou échangés contre les écrits calvinistes, que l'on recueillait pour les détruire ². La note d'une seule fourniture de ces livres, réglée par la Reynie, s'élève à la jolie somme de 536.640 livres 2 sous 6 deniers ³.

Parmi les évêques, le coadjuteur de Rouen se distingue par son ardeur. Il compose un mémoire pour l'instruction des nouveaux convertis que son frère lit au roi, dont il obtient des félicitations ⁴. Selon les rapports de l'intendant Montmor, il assiste matin et soir aux exercices, confirme, au Havre seulement, 21.000 personnes ⁵.

Mais de la foule des missionnaires émerge une figure plus grande encore, celle de Fénelon. Des liens d'amitié et d'estime l'unissaient depuis longtemps au fils de Colbert, qui le décida le 5 novembre 1685 à gagner les côtes de Saintonge et de Poitou à la tête de quelques prédicateurs choisis ⁶. Le départ eut lieu vers le 1^{er} décembre ⁷. Une correspondance suivie s'engagea entre les deux hommes qui demeurèrent en complète communion d'idées. « Je vois clairement, écrivait Seignelay le 14 février 1686, par le peu de progrès qu'on fait dans les esprits... qu'il sera nécessaire que vous demeuriez longtemps sur les

¹ Fr. 7.054, fol. 4-28.

² Mar. B² 58, 675 v^o.

³ Fr. 7.054, f^o 1.

⁴ O¹ 29, 537 v^o.

⁵ Janvier 1686 (B^o 51, 142 et *passim*).

⁶ Mar. B² 55, 513 v^o-514.

⁷ Mar. B² 52, 292.

lieux ¹. » Cependant trois mois après, Fénelon, qui avait réussi plus qu'on n'aurait pu l'espérer, demandait la permission de revenir et l'obtenait à condition de laisser sur place un de ses plus habiles collaborateurs, l'abbé de Cordemoy ². Il y retourna d'avril à juillet 1687, laissant encore après lui Cordemoy avec des instructions écrites ³. Au reste, pensait le ministre, les missions « deviendroient à la fin plus préjudiciables qu'avantageuses si on n'y apportoit quelque interruption ⁴ ».

La méthode de Fénelon est rigoureusement conforme à celle de son haut ami, comme le prouve cette lettre entre bien d'autres : Il ne faut pas, dit-il, brusquer les nouveaux convertis, car « si peu qu'on les presse, on leur fera faire des sacrilèges innombrables ; les voyant communier, on croira avoir fini l'ouvrage, mais on ne fera que les pousser par les remords de la conscience jusqu'au désespoir, ou bien on les jettera dans une impossibilité et une indifférence de religion qui est le comble de l'impiété et une semence de scélérats qui se multiplie dans tout un royaume. Pour nous, Monsieur, nous croirions attirer sur nous une horrible malédiction si nous nous contentions de faire à la hâte une œuvre superficielle qui éblouiroit de loin ⁵. »

Pour invraisemblable que cela paraisse, Fénelon, en train de catéchiser les hérétiques, fut lui-même accusé d'hérésie, à tel degré que Seignelay, qui personnellement n'avait jamais douté de la catholicité de son ami, estimant d'ailleurs bien difficile de trouver pour les instructions « deux hommes du caractère de... l'abbé de La Mothe... ⁶ », se vit obligé de le défendre à la cour et l'invita à se disculper par écrit afin qu'il pût montrer sa lettre. Ses ennemis lui reprochaient de déclarer inutile, partant négligeable, le culte des saints ⁷. Il fallut les témoignages les plus for-

1 Mar. B² 57, 104.

2 Mar. B² 57, 420 v^o ; 471 v^o.

3 Mar. B² 61, 203 v^o ; B² 62, 27 v^o ; B² 51, 379.

4 Mar. B² 62, 180 v^o.

5 *Œuvres* de FÉNELON, t. III, 1843, p. 726, 26 février 1686.

6 Mar. B² 48, 312.

7 Mar. B² 57, 40 v^o-41.

mels de l'évêque de Saintes pour faire tomber la calomnie ¹. Mais cet incident, qui dura du 20 janvier au 20 février 1686, sorte de prélude peu connu à la querelle du *quiétisme*, prouve que Fénelon, d'accord avec Seignelay, accordait aux anciens réformés des facilités de doctrine réprouvées par la partie intransigeante du clergé.

Nous en avons des preuves en ce qui concerne le secrétaire. Un jour il recommande de ne point « scandaliser les nouveaux convertis, ny les esloigner par des superstitions ou des scrupules mal fondez ² ». Une autre fois, il remercie l'évêque de Paris de lui avoir accordé quelques adoucissements pour la formule de profession de foi ³. Un peu plus tard il prend sous sa protection un humble curé de Normandie menacé pour son manque de rigorisme : bien plus, il le fait féliciter de « ne pas rebutter sans nécessité les nouveaux convertis », « estant certain que le cordon de saint François et le scapulaire ne sont pas des articles de foy, et qu'il n'y a rien dans l'Escriture qui oblige à croire qu'il y ait du feu dans le Purgatoire ⁴ ». Les concessions doivent pourtant s'arrêter au point où l'on risquerait d'« introduire ce qu'on veut éviter », c'est-à-dire que la conversion devienne purement verbale, et dans cet esprit il faudra interdire le chant des psaumes, prescrire la confession et la communion ⁵. Toutefois certains curés lui semblent mal inspirés qui refusent formellement de marier les nouveaux catholiques et les recevoir pour parrains s'ils ne sont passés d'abord au confessionnal et devant la sainte table ; le mariage surtout les retiendrait et les empêcherait de s'exiler. Il engage à ce sujet une vive polémique de plusieurs mois avec l'évêque de Saintes, auquel il ne peut arracher cette concession : son dépit se manifeste dans la lettre qui clôt le débat : « Je vous ay escrit sur

¹ Mar. B² 57, 104 ; P. CLÉMENT, *L'Italie en 1671*, p. 53 et 128.

² 16 janvier 1686 (Mar. B² 57, 21).

³ O¹ 29, 509 v^o.

⁴ Mar. B² 57, 507 v^o (30 juin 1686).

⁵ Lettres du 2 février 1686 et du 25 août 1687. (Mar. B² 57, 68 v^o-69 ; B² 62, 152).

cela pour vous marquer mon sentiment, mais dès que vous croyez que cela est contraire à la discipline ecclésiastique, je n'ay plus rien à dire, si ce n'est que cette discipline est fort contraire au service de Sa Majesté ¹. » A quoi l'évêque aurait pu lui répondre ce qu'il devait écrire lui-même à Matignon pour le blâmer d'avoir composé un formulaire d'abjuration sans consulter « M. de Bayeux » : « Vous devez prendre garde de ne pas mettre la main à l'encensoir ² ».

D'autres froissements s'étaient produits, plus notoires et par conséquent de nature à compromettre la stabilité des conversions. Un des plus graves fut le conflit qui s'éleva en mai 1685 à Marennes entre les Récollets et le gouverneur Verneuil. L'évêque de Saintes, invité par Seignelay à l'apaiser, prit parti pour ses moines et publia contre l'officier un monitoire si dur que le secrétaire d'Etat, vivement affecté, sommait le prélat de faire bien vite un arbitrage impartial ³. En août les tentatives de conciliation n'avaient fait qu'aggraver l'affaire : le provincial des Récollets tint un langage « très peu conforme a son estat... : l'emportement de ce religieux déshonore [pourtant] sa robe bien plus que les prétendues calomnies du sieur de Verneuil dont il se plaint ». Le calme ne commença à se faire qu'en octobre après les instances répétées de Seignelay et son refus formel de laisser poursuivre le représentant du roi ⁴.

Et il écrivait très justement : « Rien n'est plus capable d'éloigner les Huguenots de leur conversion que la désunion de ceux qui y doivent travailler. » D'une façon générale il jugeait tout manquement du clergé catholique capable de beaucoup nuire « à l'avancement de la religion ⁵ ». Le relâchement de sa discipline et de sa morale n'avait-il pas été un des grands coupables de la Réforme ? — Ne

¹ 28 février, 30 avril 1687 (Mar. B² 61, 161 ; 227 v^o ; 250 ; 318).

² Mar. B² 57, 482 (23 juin 1686).

³ Mar. B² 55, 261 ; 293 v^o ; 313 v^o-314.

⁴ *Ibidem*, 371 ; 439 v^o.

⁵ Mar. B² 55, 261 ; B² 62, 109.

serait-il pas de bonne et utile guerre d'enlever à celle-ci, en luttant contre ce mal, l'une de ses raisons d'exister ?

On commença par ne plus mettre sur les vaisseaux du roi que des aumôniers « reconnus de bonnes mœurs ¹ ». D'autre part le ministre invita les évêques à ne point laisser dans les régions où abondaient les sujets convertis des curés d'une rapacité méprisable ² ou d'une réputation fâcheuse. L'évêque de Saintes alléguant qu'il ne trouverait personne pour les remplacer et redoutant « les chicanes que ces curez luy feroient en Parlement », le roi se chargea de les éloigner par lettres de cachet et d'envoyer de Paris tous les remplaçants nécessaires ³. On s'employa en particulier à faire cesser la vie peu édifiante du curé de Mornac, que les enquêtes dépeignaient « ayant continuellement des femmes débauchées chez luy et se prenant souvent de vin ⁴ ». A Rome même, plusieurs prêtres français vivaient « avec scandale » : Seignelay, n'y pouvant mettre ordre directement, recommandait à tous les évêques d'accorder avec beaucoup de circonspection aux ecclésiastiques l'autorisation de s'absenter ⁵.

Il alla jusqu'à faire surveiller la tenue des laïques eux-mêmes, puisque le 26 novembre 1685 il chargeait la Reynie d'« empêcher les jurements dans Paris et les irrévérences dans les églises, qui scandalisent beaucoup les nouveaux convertis ⁶ ». Apprenant par son frère le coadjuteur que les élections à la maîtrise de Rouen donnaient prétexte à des orgies, il conseillait à son collègue Château-neuf, chargé de la Normandie, de supprimer momentanément toutes les confréries Rouennaises ⁷. A Paris il signalait à l'archevêque la conduite imprudente des Théatins, dont le couvent était situé sur le quai dit actuellement de Voltaire. Sous prétexte d'une dévotion aux âmes du Pur-

¹ 9 mai 1680 (Mar. G 184, n° 85).

² Mar. B² 62, 199 v°.

³ Juillet-août 1687 (Mar. B² 62, 27 v° ; 109).

⁴ Mar. B² 61, 179 ; 185 v° ; 250 (mars-avril 1687).

⁵ O¹ 32, 89 v° (28 mars 1688).

⁶ O¹ 29, 523 v°.

⁷ 11 décembre 1685 (O¹ 29, 543 v°).

gatoire, ces religieux font « chanter un véritable opéra dans leur église, où le monde se rend à dessein d'entendre de la musique ;... la porte en est gardée par deux Suisses,... on y loue les chaises dix sols ;... à tous les changements... on fait des affiches comme à une nouvelle représentation ¹ ». Comment les puritains mal convertis devaient-ils juger de tels spectacles ? Mais d'autre part que durent penser de l'interdiction les belles dames qui s'y rendaient ? — En France plus qu'ailleurs il est difficile de contenter à la fois tout le monde, et deux confessions n'étaient pas de trop pour satisfaire à deux tendances, s'il est vrai, comme le dit M. Faguet ², qu'en dépit du caractère éminemment social des religions « l'élément purement personnel est très considérable dans quelque religion que ce soit... Contempler Dieu, c'est le réfléchir : « Au fond de nous, dit Renan, est comme une fontaine des fées claire, verte et profonde où se reflète l'infini... »

Le relèvement du culte proscrit.

Dans l'âme des vrais calvinistes, l'eau était restée limpide sous les débris dont la bourrasque était venue superficiellement la ternir. Les convictions, chez ceux où elles n'avaient pas faibli, ne continrent pas longtemps leur éclat à l'intérieur des consciences. Moins d'un an après la Révocation, le culte renaissait sur tous les points du royaume.

Il est un moyen sûr, bien connu des historiens, pour savoir ce qui se fait à telle époque dans tel pays, c'est de voir ce que l'on défend d'y faire : pour se convaincre que le fameux édit d'octobre 1685 avait été déjà gravement violé au 1^{er} juillet de l'année suivante, il suffit de lire la déclaration royale qui vint à cette date « interpréter », — il faudrait dire *secourir* — l'édit révocatoire en péril : cet acte promettait 5.500 livres à tout dénonciateur d'un

¹ Lettre du 6 novembre 1685. (*Bulletin de la soc. d'hist. du protestantisme*, II, 174).

² Etude sur Benj. Constant, dans *Politiques et moralistes du XIX^e siècle*, 1^{re} série, Paris, 1891, in-8°, p. 247-249.

ministre caché et menaçait de mort toute personne participant à des assemblées ou exercices de religion autres que les cérémonies catholiques ¹. L'énormité de la récompense et du châtement sont sans doute en raison directe de la gravité de la situation, car dans ce moment même nous sommes habitués à moins de sévérité.

En effet, pour ne citer que les événements intéressant le département des Colbert, l'intendant Montmor est commis le 31 juillet 1686 pour procéder contre le « nommé Héron de Bonneville, cy devant ministre de la R. P. R., accusé d'en avoir fait les fonctions [en Basse-Normandie] depuis la suppression de l'Edit de Nantes et d'avoir visité les nouveaux convertis en cachette pour les entretenir dans la créance de la R. P. R. ² ». D'autres pasteurs, qui avaient quitté la France, cherchent à y rentrer sous des déguisements divers. Quarante d'entre eux vont arriver de Londres d'un seul coup aux frais des Français y réfugiés. Seignelay, averti par sa police, ne cesse d'exhorter les intendants à les pourchasser ³ ; il leur envoie des signalements détaillés, par exemple celui de Marconnet, « un petit homme presque tout rond » qu'on pourrait bien découvrir dans tel village Poitevin en une villa qui appartient à la dame « Chauveau, femme d'un trésorier de France à Poitiers, qui est bonne amie de ce ministre... ⁴ ».

Ceux qui ne peuvent ou n'osent venir écrivent. Leurs lettres circulent sous le manteau dans les milieux où la résistance se prolonge ⁵ ; d'aucunes arrivent imprimées comme les fameuses *Lettres pastorales* de Jurieu, dont on saisit un gros paquet à Brouage ⁶. Le mal paraît sans remède au secrétaire, qui refuse d'interdire le port des dépêches aux vaisseaux étrangers ou d'ouvrir en secret toute

¹ Art. 3 et 5 (O¹ 30, 234).

² Mar. A¹ XXIII ; B² 56, 172 v^o-173.

³ Mar. B² 62, 274 ; 325 ; B² 69, 124 ; 130. Fr. 7.044, fol. 273-274 (sept. 1687, févr. 1689).

⁴ Mar. B² 62, 284 (fin sept. 1687).

⁵ *Mémoires* de la comtesse de LA FAYETTE, Amsterdam, 1786, in-12, p. 86. Mar. B² 61, 311.

⁶ Mars 1688 (Mar. B² 65, 235 v^o).

la correspondance, car ce serait, dit-il, le « renversement total du commerce ¹ ».

On fait des *assemblées* partout : les menaces de mort n'effraient plus.

En province, elles ont lieu « au désert », c'est-à-dire dans une forêt sauvage, dans une carrière abandonnée qui rappelle les Catacombes des premiers chrétiens, comme cela se passe aux environs du Hâvre, où l'on enverra un tiers de la garnison pour cerner les contrevenants ². A Paris le culte se célèbre chez les dames du monde « sous prétexte de visites ³ », chez les envoyés de Hollande, Danemark et Brandebourg, à la porte desquels la police opère ses arrestations jusqu'à ce qu'ils aient cessé, sur les observations de Croissy, d'accueillir les Français à leurs prêches ⁴. Les dénonciateurs font merveille, alléchés par les primes promises ⁵, et signalent tel jour un lieu de réunion habituel où plus de vingt familles entendent l'office ⁶, tel autre une assemblée qui doit se tenir le 25 octobre 1688 à 10 heures au « fauxbourg Saint-Germain, rue Glacière, proche Saint-Sulpice » : celle-ci est annoncée la veille à Seignelay qui, de Versailles, dépêche à la Reynie un exprès avec ordre de le réveiller à n'importe quelle heure de la nuit et de revenir à Versailles le lendemain avec les résultats de la capture ⁷.

Va-t-il appliquer la peine capitale promise aux audacieux coupables ? Il se peut : nous n'en avons pas la preuve. Mais nous le voyons une fois obtenir la grâce de deux inculpés qu'il avait conseillé à l'intendant de condamner à mort pour donner au roi le mérite d'un acte clément ⁸.

1 *Ibidem* et Mar. B² 57, 69 ; 103 v^o (févr. 1686).

2 Mar. B² 57, 461 ; B² 61, 2 ; 11 ; B² 66, 49. B² 61, 151 v^o. (15 janv. 1686-26 juil. 1688).

3 *Corr. adm.* IV, 351 (29 juil. 1686).

4 L'un d'eux avait d'abord répondu à une admonestation directe de Seignelay que celui-ci n'avait pas qualité pour leur parler. (*Relation de SPANHEIM*, 387). O¹ 30, 24 ; O¹ 31, 13 v^o ; 193 ; O¹ 32, 314 v^o.

5 O¹ 31, 7 v^o (janv. 1687 : 500 livres) ; O¹ 32, 242 v^o (oct. 1688 : grâces variables).

6 6 avril 1686 (Mar. B² 62, 261).

7 O¹ 32, 217 ; 273 v^o ; 293. Cf. encore O¹ 33, 261 ; 297.

8 O¹ 32, 143 ; 171 (1688). Cf. O¹ 31, 99 v^o ; O¹ 32, 143 ; Mar. B² 57, 269.

Vers la guerre civile.

Bientôt les convertis ne se contentent plus d'écouter la parole de leurs anciens pasteurs, de célébrer les offices calvinistes ou même d'enterrer leurs proches dans leurs jardins selon les rites interdits¹ : ils songent à la résistance armée. Déjà une petite effervescence s'était manifestée en Saintonge au début de juin 1686, mais on avait jugé la présence du régiment d'Artois « plus que suffisante pour empêcher tous les désordres » éventuels². A deux ans de là, la situation s'aggrave : des enfants, qu'on appelle les *petits prophètes*, parcourent les Cévennes, prêchant la révolte, qui est prochaine. Et quand les anciens réformés virent toute l'Europe se dresser contre le roi, dit la comtesse de la Fayette³, « ils ne doutoient point du tout qu'il ne succombât et qu'il ne fût obligé de leur accorder le rétablissement de leur religion... Le Roi voyoit tout cela aussi bien qu'un autre et l'on eût été inquiet à moins ».

L'ordonnance que prépara Seignelay et qui eut son effet entre le 16 novembre 1688 et le 1^{er} décembre 1690, obligea tous les sujets catholiques depuis moins de cinq ans, à remettre toutes leurs munitions et toutes leurs armes aux mains des magistrats de leur ville ; les gentiishommes pouvaient toutefois garder deux épées, deux fusils et deux paires de pistolets, six livres de poudre et six de plomb à la fois⁴. Elle fut expédiée « avec beaucoup de connoissance ; Sa Majesté l'*avait* estimée nécessaire⁵ ». C'était bien une mesure de prudence, non de vexation, puisque des exceptions nombreuses étaient prévues : ainsi les nouveaux catholiques de Paris ne seraient pas désarmés comme n'étant pas à craindre⁶ ; ceux des provinces du centre

1 Mar. B² 57, 445 ; B² 62, 501 (juin 1696 ; déc. 1687).

2 Mar. B² 57, 453 v^o.

3 *Mémoires*, p. 86-87.

4 O¹ 32, 282 v^o.

5 Mar. B² 66, 334 v^o.

6 O¹ 32, 197 (28 oct. 1688).

obtiendraient des permissions lorsque leurs groupements paraîtraient sans danger ¹ ; quant aux maîtres de navires ou de barques, on leur rendrait leurs armes pour se défendre toutes les fois qu'ils prendraient la mer ².

Et pendant que Louvois semait dans son fief la tempête en envoyant pendre sans formes tous les particuliers en mal d'assemblée ³, son rival protégeait chez lui quelques mal convertis contre les éclats d'un inconscient fanatisme. Voici, pour terminer, le récit d'une des émeutes qu'il réprima peu avant sa mort : nous l'extrayons des rapports du lieutenant de police ⁴.

Le 24 juillet 1690, « un jeune homme,... fils du nommé Couté, espicier près de la porte de Bussi, estant dans la rue, son chapeau sous son bras, dans le temps que le Saint-Sacrement passoit, a esté averti par quelqu'un du peuple de se metre a genoud, et ce jeune homme ne l'ayant pas voulu fere, s'est retiré dans la maison de son père. Ausitost il s'est élevé une grande clameur ; il s'est atroupé beaucoup de monde et on parloit de forsser la maison et de la bruler lorsque le commissaire Gason y est arivé. Il s'y est enfermé, Monsieur, et il m'en a envoyé donner avis sur le champ, et il a en mesme temps fait avertir un de ses confrères pour se tenir hors de la maison : on luy en [a] depuis envoyé quelques autres des plus capables d'agir en telle occasion. L'atroupement est a cette heure presque tout a fait dissipé, et quoy qu'il n'y ayt, Monsieur, aucune fascheuse suite à creindre, les officiers ne laisseront pas de se tenir dans le voisinage en estat de voir tout ce qui se passera. Couté père, sa femme et toute sa famille sont connus de tout le monde pour nouveaux catholiques en aparence, et en effect pour estre les plus opiniastres et les plus mal intentionés protestans qui

¹ O¹ 32, 336 v^o (18 déc.).

² Mar. B² 66, 411 (29 nov.). Cf B² 69, 95.

³ Fr. 10.623, fol. 93-94 (12 mars 1689).

⁴ Fr. 17.424, fol. 24-30. Cf. les autres désordres du même genre en 1682, 1695, etc. dans Fr. 7.050 et G. DE FÉLICE, *Histoire des protestants de France*, 1895, p. 403.

soient a Paris. » Le lendemain les affaires n'allaient pas mieux. La Reynie écrivait à son supérieur : « Les excès... où le peuple continue de se porter sont très grands... Les fourbisseurs ont marché par les rues avec des enseignes et l'espée nue ; le menu peuple du quartier Montmarthe et du quartier Saint-Denis est sans raison ; on a insulté une maison de nouveaux catholiques dans la rue Saint-Honoré, et ce sera, Monsieur, un très grand bonheur si le reste du jour se passe sans désordre. J'ay faict avertir les brigades qui sont establies pour la sureté des grands chemins de se trouver chacune dans un lieu marqué hors des fauxbourgs, ou l'on pourra les trouver en cas de besoin ; les cavaliers du guet sont pareillement avertis et j'ay chargé les commissaires de demeurer dans leurs quartiers et d'avertir de tout ce qui méritera la moindre attention, et j'auray aussi tost l'honneur, Monsieur, de vous en rendre compte. »

Cependant l'émeute se serait apaisée si les réjouissances et feux de joie que l'on ordonna dans toute la France pour célébrer la victoire de Fleurus et les succès de la flotte, n'avaient entretenu le peuple dans l'agitation et le désordre. « Ce 28 de juillet,... les feus ont esté alumés par toutes les rues... suivant l'ordre qui en a esté envoyé a deux heures après minuit... Il y a eu des tables et du vin en beaucoup d'endroits et tout le peuple a esté sur pied jusques a cette heure. La plus grande partie des boutiques, Monsieur, sont encore fermées, et selon toutes les apparences, elles n'ouvriront point, et celles qui sont ouvertes se fermeront, et si vous ne me donnés point d'ordre contraire, on laissera faire a chacun comme il l'entend, (ce) qui n'est peut estre pas une trop bone règle. »

Heureusement le mouvement du peuple se ralentit le jour même et l'on « faict entendre raison a ceux qui estoient a la teste des plus dangereux atroupemens pour les obliger a se séparer, comme ils ont faict. Il reste cependant, Monsieur, assés de dispositions parmi le peuple pour

ne pouvoir pas s'assurer que tout se doive bien passer cette nuit : tout le guet a pied et a cheval est averti aussi bien que les brigades, et tous les officiers seront attentifs a leur devoir... » Ce déploiement de forces dut en imposer, car tout rentra définitivement dans l'ordre, mais il faut prendre garde, disait la Reynie, parce qu' « il seroit à craindre sans une grande précaution et beaucoup de conduite [qu']on ne passa[t] subitement à quelqu'autre extrémité ».

(La fin prochainement).

Eugène GUITARD.

AU PAYS DU TENDRE

INQUIETUDE

Qui dira comment l'amour vient,
pourquoi le souvenir demeure ?...
Même s'il faut que l'on en meure,
on aime... Et puis on se souvient...

Pourtant, l'amour en nous se pose
comme l'oiseau sur la maison.
Pour qu'il s'envole sans raison,
hélas ! il faut si peu de chose !...

Le souvenir, comme une fleur,
embaume l'âme et puis s'effeuille.
...Mais, trop souvent, sans qu'on le veuille,
son parfum reste en notre cœur.

Et c'est pourquoi la joie est grande
de se souvenir et d'aimer,
car tous les deux nous font pleurer,
même sans qu'on le leur demande...

AVEU

De mes lèvres mon cœur n'est pas toujours l'esclave.
Ce que je n'ai pas dit peut se lire en mes yeux ;
et, si je dois garder un silence orgueilleux,
ma pensée au dehors jaillit comme une lave.

Consultez mon regard, puisque rien ne l'entrave,
comprenez sa douleur, lorsqu'il est soucieux,
quand je suis près de Vous, voyez s'il est joyeux,
et combien votre image au fond de lui se grave...

Mais non... Je n'ai rien dit... Ne vous arrêtez pas
à ces mots que je viens de murmurer tout bas...
C'est un très lourd secret qu'il faut que je vous cache...

Je ne veux pas qu'on sache... Il ne faut pas qu'on sache...
Que mon cœur aime ou souffre, il restera muet ;
plus qu'une autre il vous faut respecter son secret.

DE LOIN

Quand on est loin de ce qu'on aime
tristement l'heure fait son tour,
et, jusqu'au moment du retour,
il semble qu'on n'est plus soi-même.

Le ciel est gris, le soleil blême,
le parfum des fleurs semble lourd,
la nuit trop lentement accourt,
quand on est loin de ce qu'on aime.

Au cœur on n'a plus de poème,
à tout plaisir on reste sourd,
on vit triste au plus beau séjour,
quand on est loin de ce qu'on aime.

Et l'on sent mieux la joie extrême
de pouvoir un peu, chaque jour,
même sans lui parler d'amour,
demeurer près de ce qu'on aime !

ET SEMPER !

Hélas ! Je le vois bien, quoiqu'il lutte et résiste
mon cœur, que je croyais enfin parcheminé,
vers Vous a lentement malgré moi cheminé
et dans son vain effort, je le sens, il persiste.

Quand Vous n'êtes point là, tout met un voile triste,
lorsque Vous paraissez, tout est illuminé...
Serait-ce qu'en mon cœur un tel amour est né
que sauf lui, tout à coup, à mes yeux rien n'existe ?

Mon Dieu !... Je sens déjà qu'il palpite à demi,
mon pauvre cœur aimant, que je crus endormi...
L'amour vient de le prendre en ses filets magiques.

Comme ces papillons tournant près d'un flambeau,
ses désirs vont à Vous, toujours plus énergiques...
...Mon cœur, mon pauvre cœur !... Il aime de nouveau !...

TROUBLE

Si tu pouvais t'imaginer
le trouble ardent qui me pénètre
quand près de toi je puis rester...
tu voudrais aussi le connaître.

Si tu pouvais voir mon émoi
quand, pour te plaire, un autre cause,
tu te rapprocherais de moi,
rien que pour en savoir la cause.

Si tu pouvais lire en mon cœur
le désespoir que je dois taire,
tu frémirais de son ardeur,
tu tremblerais de sa colère...

Hélas ! jamais tu ne sauras
ma détresse ou ma joie extrême,
car jamais tu ne comprendras
que je me tais... et que je t'aime...

LE HOCHET

Pourquoi t'offrir pour tes étrennes,
 ô joli sphinx capricieux,
 un bibelot plus précieux
 que ceux qu'on ose offrir aux Reines ?

Celui que je veux que tu prennes,
 pour faire rire tes grands yeux,
 coûte moins d'or, mais vaut bien mieux...
 Tends les mains grandes vers les miennes...

C'est un hochet vivant et fou
 que je veux suspendre à ton cou
 parmi tes perles et tes gemmes.

C'est un joujou... Mais tu pourras
 le voir souffrir quand tu voudras,
 car

C'EST MON CŒUR...

Prends, si tu m'aimes !

OFFRANDE

Que n'ai-je comme toi la grâce et la jeunesse,
 pour charmer ton amour avec un jeune amour !
 De mon printemps enfui j'appelle le retour
 et je maudis tout bas ma prochaine vieillesse,
 quand mon cœur reste jeune ainsi qu'au premier jour.

Que n'ai-je comme toi l'âme encor très naïve,
 ne connaissant l'amour qu'à travers tes quinze ans,
 et tes rires joyeux, si frais, si séduisants,
 qui m'ont ravi mon âme et la tiennent captive,
 pour mettre un peu d'aurore auprès de ton printemps !

Que n'ai-je comme toi la belle insouciance
 de ceux pour qui la vie est un chemin joyeux !
 Pour la première fois l'amour charme tes yeux,

et tu marches vers lui sans nulle défiance,
quand moi, qui l'aime tant, je suis si soucieux !...

Je n'ai plus tout cela pour te plaire, ô mon âme,
et vois : j'ose t'offrir mon vieux cœur, cependant,
car tu le trouveras pour toi toujours ardent,
car jamais en ce cœur ne s'éteindra la flamme
dont tu l'as embrasé rien qu'en me regardant...

EMERVEILLEMENT

Avant que sur la terre ait commencé l'automne,
lorsque l'été vermeil partout flamboie encor,
quand l'arbre en ses rameaux n'a nulle feuille d'or,
parfois d'un clair bourgeon la branche se festonne.

Et, tandis que la sève avec lenteur s'endort
sous l'azur pâlisant d'un ciel plus monotone,
une dernière fleur s'entr'ouvre, et l'on s'étonne
de sa beauté naissante en ce grave décor.

— Ainsi, lorsque sur moi descend le crépuscule,
quand je vibre toujours des ardeurs de l'été,
ton amour vient m'offrir la fleur de ta beauté,

fraîche comme un bouton de tendre renoneule.
Ta jeunesse à mon cœur verse un dernier printemps,
Et j'adore !... Et par toi j'ai de nouveau vingt ans !

REGRETS

Lorsque je suis auprès de toi,
lorsqu'entre mes bras je t'enlace,
quand nous vibrons d'un même émoi,
pourquoi faut-il que le temps passe ?

Quand pour une heure, palpitants,
sans que ne nous trouble personne
nous demeurons seuls et contents,
pourquoi faut-il que l'heure sonne ?...

Quand je peux garder jusqu'au soir
ta main prisonnière en la mienne
en rêvant de toujours t'avoir,
pourquoi faut-il que la nuit vienne ?...

Quand tu me presses sur ton cœur,
ton étreinte fait mon délice
et j'en savoure la langueur...
...Pourquoi faut-il qu'elle finisse ?...

BONHEUR

Comme auprès d'un soleil dont la clarté m'inonde,
Je demeure ébloui devant ton jeune amour.
La nuit, je rêve à toi ; je pense à toi le jour ;
rien autre, désormais, ne m'occupe en ce monde.

Et je sens ton amour me baigner comme une onde
dont le poids à mon cœur ne sera jamais lourd.
De mon être ravi, tout pareil un flot sourd,
portant vers ta beauté ma passion profonde.

Oh ! sentir ton amour exquis m'environner,
savoir que pour toujours tu voulus te donner,
goûter en souvenir ta première caresse,

revoir tes yeux aimants qui se posent sur moi,
comprendre que ton cœur partage mon émoi,
c'est plus que du bonheur, c'est l'ineffable ivresse !

UNIQUE AMOUR

En cadence
la mer danse
près de moi.
...Je ne pense
rien qu'à toi...

Sur la grève,
lente ou brève
meurt sa voix.
...Je ne rêve
que de toi..

Elle vante
l'épouvante
de sa loi.
...Je ne chante
rien que toi...

Elle crie
sa furie
et sa foi.
...Je ne prie
rien que toi...

Elle est dure
et torture
qui la croit.
...Je n'ai cure
que de toi...

On l'implore,
on l'abhorre,
plein d'effroi.
...Je n'adore
rien que toi !

ETERNELLEMENT

Perdu sur l'onde au flot sonore et régulier
 qui tour à tour me berce et qui semble se tordre,
 comme un démon qui me caresse et qui veut mordre,
 ô toi que je veux fuir, je ne puis t'oublier !

Sur le flot mort, un flot revient se replier
 et l'un à l'autre ils sont unis sans nul désordre ;
 tel mon amour de ton amour ne peut démordre...
 A toi que je veux fuir l'eau semble me lier...

Quel pouvoir effrayant possède donc ton être ?
 Je veux le secouer, et je dois me soumettre,
 fidèle malgré tout à notre amour amer.

Je veux me révolter, et ma révolte est vaine.
 La mer qui nous sépare à toi plus fort m'enchaîne,
 et pour toi mon amour est grand comme la mer !

L'ADIEU

Pourquoi, dans vos longs cils, ces larmes brillent-elles
 alors que mes baisers fleurissent votre front ?...
 Le bonheur ne met pas aux yeux des larmes telles...
 Parlez.. Votre douleur muette me confond.

Ai-je mal épelé l'alphabet des tendresses ?...
 Sur le vôtre mon cœur moins vite a-t-il battu ?...
 Avez-vous soif encor de nouvelles caresses ?...
 Quand il fallait parler, dites, me suis-je tu ?...

Si fortement qu'un cœur soit aimé par le nôtre,
 il est des sentiments qu'on ne devine pas,
 des désirs qu'on ne sait pas lire au fond de l'autre,
 et c'est un mal cruel dont on souffre tout bas.

Par pudeur, on se tait, alors qu'il faudrait dire
 quels actes ou quels mots sont venus nous froisser...
 Et, de tous les chagrins ce chagrin est le pire
 car nuls enlacements ne peuvent l'effacer.

Vos pleurs viennent d'ailleurs... Quoi ! vous regardez l'heure ?...
 Quoi ! l'instant douloureux du départ a sonné ?
 Ah ! vous avez raison, et je comprends qu'on pleure
 quand on quitte un moment l'être affectionné.

Tant de choses à lui librement nous enchaînent,
 si courts sont les instants qu'on passe auprès de lui,
 que, lorsqu'il faut partir, les pleurs aux yeux nous viennent
 comme si le dernier jour d'amour avait lui.

On se verra demain, dans une heure, peut-être ;
 si l'absence est plus longue, on s'écrira bientôt...
 Mais, quand on a donné son âme et tout son être,
 comme chaque départ nous laisse le cœur gros !

On sent grandir en soi cette angoisse indicible
 qui nous étreint à l'heure où la mort va passer,
 et ce trouble poignant est bien compréhensible
 quand il faut se reprendre et se désenlacer.

Le baiser douloureux de la dernière étreinte
 s'éternise à plaisir et renaît volontiers,
 comme si, tout au fond de nous, grondait la crainte
 que ces derniers baisers soient vraiment les derniers.

Et, tandis qu'on s'en va loin de l'être qu'on aime,
 de l'avoir mal aimé naît en nous le remords...
 ...Et si l'on s'aima bien, on frémit tout de même...

.....
 Les séparations sont de petites morts...

Guy de MONTGAILHARD.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du Corps des Prébendés de l'Eglise collégiale de Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre, 1401-1789. (Essai de monographie critique)¹, par L. CANET, professeur d'histoire au Lycée de Tarbes.



Dans l'*Histoire du Corps des Prébendés de l'Eglise collégiale de Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre*, qu'il vient de publier, M. Louis Canet, l'un des collaborateurs les plus savants, les plus dévoués et les plus fidèles de la *Revue des Pyrénées*, raconte un très intéressant épisode de la grande lutte qui, dès le xv^e siècle, très probablement même avant, mettait aux prises les membres des collégiales avec les autres dignitaires ecclésiastiques, évêques ou curés, au sujet du partage des revenus des bénéfices. Son travail constitue une de ces monographies locales, éclairant certains points de détails, et qui sont la préparation indispensable d'une histoire définitive de l'ancienne organisation du clergé de France.

Il nous montre dès le début les prébendés préoccupés de l'origine de leur fondation, bien plus dans le but de s'assurer la part la plus large dans les revenus de toute sorte, au détriment de l'archiprêtre, que pour rester fidèles aux intentions de leur donateur. Ces intentions, l'instruction de 1474, document du plus haut intérêt, publié *in extenso* dans l'appendice, permet de les définir très exacte-

¹ Un vol. gr. in-8°, de 257 pages, renfermant deux gravures, un plan hors texte et quatorze appendices de documents inédits. — Privat, éditeur, Toulouse, 1911.

ment. On ne peut, en la lisant, se défendre d'un sentiment de triste étonnement en voyant une institution créée pour assurer par des prières quotidiennes, la paix et le repos de l'âme des fondateurs, dégénérer en un corps préoccupé surtout de ses intérêts matériels. Les interminables procès soutenus devant toutes les juridictions civiles et ecclésiastiques, fournissent une preuve indiscutable de cet état d'esprit. Parfois, après les appels et contre-appels, ils étaient solutionnés par des transactions, qui permettent d'apprécier le bon sens de certains archiprêtres comme P. Védère et Jacques Dumont ou la verve caustique du syndie de Caubous.

Rien n'est plus instructif pour se rendre compte de la vie intérieure du corps des prébendés que les prescriptions rendues par les évêques de Tarbes, tels Mgr d'Yharse, Mgr de Poudoux, à la suite de leurs visites à Bagnères en 1618, en 1695, etc... Mais leurs sages conseils, leurs ordonnances étaient loin d'être écoutés, et en 1640, les violences des prébendés dans la sacristie, les voies de fait contre l'archiprêtre, répétition de ce qui se passait dans d'autres églises, amenaient les combattants devant le parlement. Pendant ce temps l'église était mal entretenue : « Le chœur était affreux : deux mauvais bancs, où à peine les prébendés pouvaient s'asseoir, un appui de communion très vieux, un vieux coffre ou bahut pour archives placé contre un mur, près le banc des consuls. Jamais on n'a vu pareille misère. » De Caubous, qui fait cette description, ajoute, il est vrai, que les revenus soit en argent soit en grain n'étaient pas très considérables, et M. Canet nous dit, en commençant son récit, qu'en 1450 les prébendés étaient pauvres. Dès cette époque, en effet, ils criaient misère, et n'ont cessé de le faire jusqu'à leur suppression en 1790, bien qu'entre 1675 et 1708 ils eussent, à diverses reprises, prêté des sommes importantes à la ville de Bagnères, recueilli de nombreux legs et donations en argent, et que leurs propriétés foncières fussent passées de 140 journaux en 1715 à 214 en 1789.

Le soin avec lequel l'auteur mentionne les sources où

il a puisé et prodigue les références, donne à son travail une sérieuse importance et une très réelle valeur.

De la lecture attentive de cette monographie se dégage pour le lecteur l'impression très nette que, durant cette longue période de près de cinq cents ans, les prébendés de Saint-Vincent absorbés par leurs querelles intestines sur la *pointe*, les *forains*, la *résidence*, ont été parfois mêlés à l'histoire de Bagnères surtout à raison de leurs intérêts pécuniaires, mais que bien faible a été leur influence dans les questions de la vie municipale. Attachés à une église située en dehors de l'enceinte de la ville, ils semblent s'être en grande partie désintéressés de la communauté bagnéraise, et avoir, d'après une très intéressante note de M. Canet, joué à ce point de vue un rôle moins important que leurs confrères les Jacobins.

Dans le chapitre intitulé *résumé et conclusion*, M. Canet, s'évadant, en quelque sorte, du cadre un peu étroit qu'il s'était tracé, montre comment l'histoire du corps des prébendés se rattache à l'histoire générale, et en quelques lignes où se révèle l'historien qui a longuement étudié la période révolutionnaire, indique son opinion au point de vue religieux, sur cette grande transformation sociale.

L'ouvrage se termine par de nombreux appendices, dont la plupart, en dehors de l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire des prébendés, font connaître d'importants documents pour l'histoire de Bagnères.

Comte de ROQUETTE-BUISSON.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante :

Colomiers-Lasplanès, (Haute-Garonne), 31 août 1911.

MONSIEUR,

Dans un article de la *Revue des Pyrénées* du 4^e trimestre 1910, concernant *l'Ecole de Sorèze*, il est dit que Raymond-Dominique Ferlus se maria *quoique prêtre* (pp. 631-632).

Ayant épousé l'arrière-petite-fille de la personne mise en cause dans l'article en question, je puis vous affirmer qu'il y a là une erreur, que, pour des motifs que vous comprendrez certainement, je viens vous demander de vouloir bien rectifier.

Raymond-Dominique Ferlus porta la soutane, c'est vrai, mais il ne fut jamais que *clerc tonsuré*. De plus, il fit partie, avant la Révolution, de la Congrégation *des Doctrinaires*. Cette congrégation fondée à Avignon en 1592 ne comprenait, à son origine, que des membres ne faisant pas de vœux. En 1619, son fondateur, César de Bas, ayant voulu y apporter cette obligation, la dite congrégation se scinda en deux parties, et ceux qui se refusèrent à faire les vœux monastiques s'unirent aux oratoriens dont ils devinrent en quelque sorte un *tiers ordre*. C'est dans cette branche des doctrinaires qu'entra Raymond-Dominique Ferlus ; il était donc, au point de vue conscience, complètement libre lorsqu'il épousa Mademoiselle de Bernard. Quoique conclu à une époque où le culte catholique n'était encore que toléré et non officiellement rétabli en France, ce mariage fut béni par un prêtre, la famille de Bernard, d'ailleurs, ne l'aurait pas admis autrement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

J. DE MARTINENG.

M. Cl. Perroud, auteur de l'article visé, auquel nous avons communiqué cette rectification, nous a répondu :

« Retenu pour quelque temps encore à la campagne, où je n'ai pas sous la main les moyens de discuter la

rectification de M. de Martineng, je ne puis que m'empres-
ser de lui en donner acte. Que Dominique Ferlus, de la
Congrégation des Doctrinaires, ait pu ou non, au point
de vue catholique, se marier en conscience, cela ne change
rien à mes appréciations sur son rôle à Sorèze, si remar-
quable à tous égards.

« Je saisis cette occasion qui me ramène à Domini-
que Ferlus pour compléter ce qu'on sait de sa vie pen-
dant la Terreur, après qu'il eut quitté le collège de
Guyenne à Bordeaux. Une note fort intéressante de M. Henri
Labroue, dans la *Révolution française* du 14 août 1911,
nous le montre, en mars 1794, secrétaire du convention-
nel Lakanal, alors en mission à Bergerac. Je la transcris :

« Dominique Ferlus était secrétaire de Lakanal (Arch.
« dép. Dordogne, 4, 355, 21 ventôse an II = 11 mars 1794)...
« Sur Ferlus après l'an II, voir A. Tournier, *Lakanal*
« *dénonciateur*, dans la *Revue des Revues*, 15 mars 1894,
« p. 450. — Ferlus fut aussi secrétaire de Pellissier. Le
« 9 brumaire an III = 30 octobre 1794, comme Ferlus
« réclamait un certificat de civisme, le Conseil général de
« la commune de Bergerac, considérant que sa vie pri-
« vée était peu connue, que ses sentiments révolutionnai-
« res semblaient suspects et qu'il était de l'honneur de
« Ferlus de détruire les soupçons élevés contre lui
« « par des pièces authentiques que Bordeaux, son an-
« cienne résidence, ne peut lui refuser », décidait d'ajour-
« ner la délivrance de ce certificat (Arch. mun., Bergerac,
« reg. délib. mun., à cette date, f° 114, verso). »

« Veuillez agréer, etc...

Cl. PERROUD. »

CHRONIQUE DU MIDI

TOULOUSE

Aspects toulousains Nos Facultés ont retrouvé leur peuple
10 novembre joyeux d'étudiants, et ces grands bâti-
ments, un peu mornes depuis des mois,
ont repris leur vie ordinaire. A ce propos, M. Henri Rouzaud, docteur en droit, vice-président de l'excellente Association des Toulousains de Toulouse, a adressé à M. Maurice Hauriou, le savant doyen de notre Faculté de Droit, une intéressante « lettre ouverte » qu'il ne faut pas manquer de signaler.

Dans ce document, M. Rouzaud attire l'attention des professeurs et des étudiants sur le choix des thèses de doctorat ès-sciences politiques et économiques qui pourraient porter davantage sur des questions d'histoire et d'économie locales.

« Un mouvement dans ce sens existe déjà, dit-il, dans toutes les Facultés françaises ; à Toulouse même ont été soutenues plusieurs thèses parmi lesquelles je citerai celles de M. Th. Puntous sur les *Etats particuliers du Diocèse civil de Toulouse*, de M. G. Mot sur le *Moulin du Château-Narbonnais*, de M. Roques sur *l'Administration Municipale à Toulouse*. D'autres sont en préparation. »

Il serait excellent qu'un tel mouvement se généralisât. La valeur des thèses ne pourrait qu'y gagner ; elles deviendraient alors de véritables ouvrages, à consulter ensuite, au lieu de n'être qu'une nouvelle réplique de sujets déjà épuisés.

M. Rouzaud fait remarquer à quel point les étudiants de l'Université de Toulouse se trouveraient favorisés sur ce terrain. En effet, ils sont placés « au centre d'une région où florissaient jusqu'en 1789 des institutions originales et presque autonomes. Il y avait cette grande Province de Languedoc dont l'administration était citée en modèle dans toute l'Europe ; il y avait les petites provinces pyrénéennes, si indépendantes qu'elles méritaient le nom de républiques ; il y avait l'organisation municipale, les Capitouls exerçant à Toulouse des pou-

voirs étendus en matière de juridiction, de police, d'enseignement. Mais, à l'intérieur de ces cadres, beaucoup d'institutions sollicitent les recherches ; le Parlement de Toulouse, les Corporations des métiers, les intendances, les impositions, l'Université enfin.

« La Faculté de Médecine de Toulouse a son historien, et son histoire a fait l'objet d'une thèse ; la Faculté de Droit attend le sien. Autre sujet, l'histoire de ces Collèges de l'Université, dont la plupart ont subsisté jusqu'à la Révolution et dont le rôle est oublié du public, qui connaît cependant les bâtisses carrées des Collèges de Foix et Saint-Raymond. »

Voilà évidemment un plan d'études bien fait pour tenter les jeunes candidats au doctorat. Répétons-leur, avec M. Rouzaud, que les recherches qu'elles nécessitent n'exigent pas de spéciales connaissances épigraphiques ; rien de plus facile à déchiffrer que les documents du XVIII^e siècle qui offrent une mine presque inépuisable ; l'*Histoire de Languedoc*, le *Recueil des Lois administratives* d'Albisson, les manuscrits de la Bibliothèque de la Ville et les archives du département — mis à la disposition des travailleurs avec une complaisance inépuisable par MM. Pasquier et Galabert — les travaux des modestes et patients érudits toulousains depuis deux cents ans, autant de sources à interroger avec profit. Remercions M. Rouzaud de n'avoir pas oublié non plus dans son énumération la collection déjà imposante de la *Revue des Pyrénées*.

En dehors de l'histoire pure, les étudiants pourraient aussi aborder l'examen de certaines particularités juridiques, par exemple sur les régimes matrimoniaux et successoraux, ou sur les curieuses coutumes des vallées pyrénéennes. Ceux qu'attireraient plus spécialement les questions sociales actuelles pourraient les étudier dans les conditions spéciales de leur terroir, comme l'ont déjà fait MM. Raymond Espinasse avec *l'Ouvrière de l'aiguille* et Joseph de Bonne, avec *l'Apprentissage à Toulouse*. A cet égard, nos Syndicats agricoles et nos industries méridionales convient bien des activités intellectuelles.

M. Rouzaud conclut ainsi sa lettre à M. Hauriou :

« M. Charles-Brun, dans son récent ouvrage sur le *Régionalisme*, écrit très justement que l'Université doit devenir « le centre régional en ce qui touche aux choses de l'esprit » et qu'elle est appelée à « un commerce incessant avec toutes les forces vives de la région ».

« Ce vœu de M. Charles-Brun, partagé par tous les Français éclairés, je sais qu'il est le vôtre, Monsieur le Doyen, et celui d'un certain nombre de vos collègues de l'Enseignement supérieur. L'orientation des aspirants au doctorat vers des thèses

d'histoire et d'économie locales serait un progrès dans ce sens, progrès bien facilement réalisable, car il ne demande ni modifications aux règlements en vigueur ni crédits supplémentaires. »

On ne peut qu'approuver une pareille campagne, destinée à apporter aux études de doctorat en droit un intérêt nouveau.



L'un des hommes qui auront le plus marqué dans l'Enseignement supérieur libre, sera certainement l'Abbé Couture, professeur à l'Institut Catholique de Toulouse. Il est mort en février 1902, et depuis cette date on croyait communément, et l'on regrettait, que son œuvre fût définitivement perdue. Voici qu'il n'en est rien, et une bonne partie de cette œuvre vient de nous être restituée par son héritier et son disciple, M. le Vicaire Général Laclavère.

Nous avons annoncé cette bonne nouvelle dans notre dernière chronique. Depuis, l'événement s'est produit, et nous tenons enfin l'ouvrage désiré.

Quelle opinion que l'on professe, d'ailleurs, il est impossible de demeurer indifférent à la publication de cet énorme volume de onze cents pages, paru chez Privat à Toulouse et chez Champion à Paris. Comme nous l'avions fait prévoir, ce volume, sous le titre *Enseignement*, nous livre l'ensemble des travaux accomplis par M. Couture pendant cinquante ans de professorat.

Il s'y montre tel qu'il fut durant toute sa vie, défenseur acharné et enthousiaste de la Renaissance, de la tradition helléno-latine, des lettres antiques et classiques, à la fois contre des ennemis perfides ou contre des amis trop zélés. Erudit infiniment averti, esprit subtil et pénétrant, il ressuscita parmi nous le type de ces vieux humanistes du xv^e siècle que leur orthodoxie n'empêchait nullement de s'intéresser avec passion à toutes les manifestations de l'art et de la pensée. Au physique, il n'était guère éloigné d'eux, non plus, avec la lourde masse de son corps dédaigneux de tout exercice, sa face rubiconde, ses yeux pétillants de malice derrière les besicles d'écaïlle, ses gestes souples et onctueux et son sourire animé d'une gaieté sans méchante ironie. Lontemps il vécut dans une chambre tellement encombrée de livres qu'il était impossible d'y trouver une chaise pour s'asseoir, et qu'avant de se coucher, il jonchait le parquet de volumes qui encombraient son lit. Dévaliseur de tous les bouquinistes, « il savait tout, a-t-on pu dire de lui ; il ne savait que cela, mais il le savait bien ».

Philosophie, histoire, métrique et prosodie latines, philologie, littératures française, espagnole, italienne, provençale ; théologie, musique, folklore, il avait tout approfondi, se promenant avec délices dans le grand jardin des idées. Homme d'Eglise irréprochable sans avoir même atteint au sous-diaconat, doyen d'une faculté libre sans être bachelier, Léonce Couture fut une physionomie à la fois toulousaine et gasconne qui ne sera pas oubliée.

Dans le premier volume de ses œuvres — on sait qu'il y en aura deux autres consacrés à la Gascogne — nous devons signaler particulièrement les études clairvoyantes que, dès la première heure, il écrivit sur Mistral, Aubanel, Roumanille, et *l'Armana Provençau*. Elles portent des dates émouvantes : 1855, 1859, 1860... On a pu les publier sans y changer une ligne, et cela nous suffira pour en indiquer la valeur.

En tout cas, l'ensemble de l'œuvre constitue pour tout lettré méridional une sorte de bréviaire, où il trouvera de tout, mais où rien ne lui semblera ennuyeux et vide ; où revit un enseignement, qui fut un des charmes de Toulouse et dont se prolonge encore un peu partout la bienfaisante influence.

*
**

Une maladie bien connue a repris les Toulousains : celle qui avait sévi déjà aux mois de mai et de juin derniers et qui consiste à pousser irrésistiblement les foules à aller entendre la *Veuve Joyeuse*. C'est une manie, un cas pathologique. Et dans notre ville qui se plaint amèrement de la cherté de la vie, où toute tentative artistique se solde généralement par un déficit, où rarement les chefs-d'œuvre font recette, il n'est pas rare de rencontrer des citoyens estimables qui sont allés dix ou quinze fois savourer les flonflons de M. Frantz Lehar. Il y a là certainement un des cas dramatiques les plus curieux de notre époque.

Armand PRAVIEL.

HAUTES-PYRÉNÉES

Un double deuil pour les Lettres bigourdanes. Le trimestre qui vient de s'écouler a été particulièrement cruel aux Lettres bigourdanes, qu'il a mises deux fois en deuil : par la mort d'Alfred Sansot d'abord, survenue au

mois d'août, par celle de Jean Bourdette ensuite, au mois d'octobre.



Alfred Sansot Alfred Sansot était né à Aignan (Gers), en 1851. 1851-1911. Il fut reçu à l'École Polytechnique et se destina tout d'abord à l'armée, puis entra dans l'industrie, à Paris. Comme sa santé chancelait, il dut revenir dans le Midi et se fixa à Bagnères-de-Bigorre qui devint sa seconde patrie. Grâce à son intelligence et à son activité, il donna bientôt une impulsion remarquable à la fabrique de lainages, dont il était devenu directeur. Et sans tarder, ses nouveaux concitoyens, reconnaissant en lui un homme intègre et droit, un esprit ouvert et distingué, l'appelèrent au Conseil de leur ville, et au Tribunal de commerce, tandis que la Chambre de commerce des Hautes-Pyrénées et la Banque de France de Tarbes le désignaient l'une comme membre actif, l'autre comme censeur. Dans toutes ces fonctions, Sansot apporta toujours un sens très net des affaires et prodigua ses efforts et ses peines. D'aussi nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas de se tourner vers l'étude et en particulier vers celle de l'histoire qu'il chérissait. Le passé de Bagnères et les origines de la Gascogne eurent ses préférences. Il se livra avec ardeur à la lecture des ouvrages d'érudition — tels ceux de Camille Jullian, qu'il aimait tant et dépouillait, page par page, avec un soin pieux —, qui traitaient de la période gallo-romaine, et essaya de préciser certains points douteux, d'éclaircir certaines figures de héros gascons aux contours encore indécis, telles celles de Vindex, de Becco, de Calagurris. Il recueillit sur le Béarn, la Bigorre et en particulier sur Bagnères de nombreux documents, destinés dans sa pensée à rectifier quelques erreurs traditionnelles, et surtout à donner à notre génération, si peu curieuse des choses d'autrefois, le goût du passé et l'amour du sol natal. Enfin, il s'intéressait très vivement à tout le mouvement intellectuel du Sud-Ouest. Il lisait régulièrement toutes les publications savantes de la Gascogne et en particulier notre *Revue des Pyrénées* qu'il affectionnait spécialement. Il collaborait à un nombre respectable d'entre elles, notamment au *Bulletin de la Société Ramond*, à la *Revue des Hautes-Pyrénées*, à la *Revue de Gascogne*, etc. Mais ses loisirs étaient rares et son temps très compté. Aussi il publia peu, tout en possédant beaucoup. Il essaima sa science en de multiples articles de revues plus qu'il ne la condensa en de gros volumes. Cependant il avait sur le chantier plusieurs études d'assez longue haleine que la mort a brusquement interrompues.

La fin si rapide et si prématurée de Sansot fut une douloureuse surprise pour ses amis, pour ses concitoyens, pour tous les érudits bigourdans. C'est qu'avec lui disparaissait un homme d'une rare distinction, d'une droiture parfaite et d'une haute probité, très réservé et très modeste, en tous points semblable à celui dont Bagnères pleure encore la perte, le regretté et éminent D^r Déjeanne.



Jean Bourdette,
« historien du Labéda »
1818-1911.

Le second deuil a été causé par la mort de Jean Bourdette, le vénérable nonagénaire lavedanais, l'infatigable chercheur et érudit que la mort a surpris, à 93 ans, la plume à la main...

Né à Argelès en 1818, J. Bourdette eut une existence des plus variées. Tour à tour élève à l'École normale de Tarbes et à l'école de Grignon, professeur à Tarbes et à Paris, directeur de la Mission Egyptienne et précepteur du neveu d'Ismail, Osman-Bey, il ne prit du repos qu'à 60 ans, pour se fixer définitivement à Toulouse. Mais quel repos actif et fécond ! Pendant dix ans et malgré son âge, il se livra à des travaux de botanique expérimentale dans les principales vallées pyrénéennes et les résultats de ses recherches furent très appréciés du monde savant. Sa vue s'affaiblissait, il fut même opéré de la cataracte, et l'heure de la retraite avait, semble-t-il, sonné pour lui. Mais non !... Ce vieillard était resté jeune d'esprit et de corps et ce fut à 70 ans qu'il se mit à étudier l'histoire de son pays, de ce cher *Labéda* (ou Lavedan) dont il avait conservé, malgré l'éloignement, l'amour et le culte. En 1890, paraissaient ses *Récits du Labéda*, intéressante anthologie des principaux épisodes de l'histoire lavedanaise, extraits des divers historiens de Bigorre. L'auteur y avait joint un certain nombre de textes inédits qui dénotaient de savantes recherches. En effet Bourdette avait déjà commencé ses voyages dans les archives, publiques et privées, à Toulouse, à Pau, à Tarbes, à Argelès, et partout il puisait à pleines mains et trouvait des trésors, toujours inexplorés, insoupçonnés parfois. Par instants, l'érudit historien consentait à communiquer à diverses revues de sociétés savantes les résultats de ses découvertes. C'est ainsi, par exemple, que la *Revue des Pyrénées* publiait de lui, en 1891, le très curieux mémoire du *Pais et des Etats du Nébouzan*, précieuse contribution à l'histoire de la province. Mais le grand œuvre se poursuivait et en 1900 il s'achevait, puisque alors paraissait le 4^e et dernier tome des *Annales des sept vallées du Labéda*.

En face d'une pareille œuvre, on est tenté de reprendre l'expression du poète : « *Eregi monumentum...* » En effet, comment appeler d'un autre nom qu'un monument d'érudition ce magistral recueil où figurent, et par centaines, les pièces de tout genre et les documents les plus variés, susceptibles de restituer avec précision et avec couleur tout ce qui a trait à la vie religieuse et politique, comme à l'état social et économique du pays lavedanais, depuis ses origines jusqu'à nos jours ? N'essayons point d'analyser un pareil ouvrage : il ne se résume point, même en plusieurs pages. Mais ce qui vaut mieux, il se lit, par fragments, suivant l'époque qui vous intéresse. Il se consulte toujours avec fruit, comme aussi avec aisance, grâce aux méritoires précautions du maître, qui a tout classé et récapitulé en des tables claires autant que complètes, tout étayé sur des *répertoires* de preuves et des listes synchroniques, qui sont des modèles du genre et attestent également le sens critique et la haute probité de l'historien. Que quelques inexactitudes se soient glissées, que quelques lacunes aient subsisté dans une œuvre aussi étendue et aussi copieuse, il ne peut guère en être autrement. Que Bourdette ait été ingrat — et souverainement — envers tous ceux qu'il considérait comme les ennemis de sa petite patrie ; qu'il ait été injuste envers le présent — et de parti pris : personne, je pense, n'osera le contester. En revanche, tout le monde rendra hommage à sa vaste érudition, à son amour de la précision et de l'exactitude, qui n'excluait pas d'ailleurs le souci de l'ensemble, du cadre, indispensable à la compréhension du détail. Car chaque fois que l'intelligence historique le réclamait, Bourdette eut soin de citer à côté de la charte lavedanaise qu'il transcrivait ou de l'épisode barégeois qu'il racontait, l'ordonnance royale qui expliquait l'une ou le fait d'histoire bigourdane qui éclairait l'autre. Sans doute, ces gros volumes des *Annales* sont compacts et lourds ; ouverts, ils semblent un peu confus ; lus et compris, ils apparaissent ordonnés et composés avec art et méthode : il y a des avenues dans cette forêt un peu sombre et de l'air sous ces frondaisons un peu épaisses.

Il semblait qu'après la publication de cet ouvrage, J. Bourdette eût donné, surtout à son âge, son suprême effort. Pourtant, ce vieillard de quatre-vingt ans courait encore d'archives en archives, compulsait les dossiers et prenait des notes. Aussi les dix dernières années de sa vie furent-elles consacrées à compléter la série des dix-huit *Notices nobiliaires* du Lavedan, qui, avec l'histoire du *Château et de la ville de Lourdes* et celle de l'*Abbaye de St-Savin* ferment la liste de ses ouvrages historiques.

C'est le 29 septembre 1911 que Bourdette est mort, à Toulouse, au milieu des siens, entouré des soins les plus affectueux. Il a vu venir la mort avec calme et, comme le sage, il l'a accueillie sans murmure, soutenu qu'il était par la robustesse de sa foi chrétienne. Ses obsèques ont eu lieu à Argelès, où Bourdette devait dormir son éternel sommeil.

Sa mort sera sensible à tout le Sud-Ouest intellectuel qui appréciait hautement l'historien du Lavedan. Elle le sera surtout à la Bigorre, dont Bourdette reste un des fils les meilleurs et les plus aimants. Et notre province conservera pieusement son nom et son souvenir : car si l'homme fut une conscience et une volonté, l'œuvre restera comme un monument admirable d'érudition et un rare spécimen de laborieux efforts. L'un et l'autre peuvent servir de modèle et d'exemple.



Le sculpteur Escoula 1851-1911. Après les lettres bigourdanes en deuil, voici l'art en pleurs... Et la délicieuse *Muse bagnéraise*, qui, au pied du Bédât, à Bagnères, écoutait, riieuse, le murmure des gaves, les clochettes des troupeaux et les chants du rossignol, la *Muse* s'est caché la face dans un voile de deuil : son maître, son père, le sculpteur Escoula, n'est plus — Jean Escoula était un enfant de Bagnères. C'est dans l'atelier paternel qu'il apprit à tailler le marbre. A vingt ans, il arrivait à Paris où, tout en gagnant sa vie, il suivit les cours de l'*Ecole des arts décoratifs*. Son talent se forma à l'école de Carpeaux, dont il devint le disciple et l'auxiliaire. A trente ans, il débutait au Salon par le *Sommeil*, statue d'enfant, qui fut récompensée d'une médaille. Alors, encouragé par ce premier succès, Escoula se mit hardiment à la besogne et ne connut que des triomphes. C'est que son *Bâton de vieillesse*, son *Bûcheron*, ses *Baigneuses* étaient des œuvres d'une belle facture, pleines de naturel et de grâce. Classé hors concours dès 1889, Escoula tailla encore d'un ciseau magistral le *Printemps*, un *Satyre*, la *Douleur* et surtout deux groupes d'une admirable intensité de vie et d'une émotion profonde, la *Mort de Procris* et *Vers l'amour*. A son pays natal, qui réclamait sa part, il donna la *Muse bagnéraise*, divers bustes et bas-reliefs, la statue de l'*Aurore*, le plus beau morceau de la fontaine monumentale de Tarbes. Et il se proposait de symboliser en de nouveaux chefs-d'œuvre tout ce que lui inspiraient, de poétique beauté, les charmes de son cher pays de Bigorre. Mais la mort le guettait, lui qui, jeune encore, semblait dans toute la force de l'âge et

toute la plénitude de son talent. Le 30 juillet 1911, il s'éteignait à Paris et le 4 août, au milieu d'une foule compacte et émue, ses obsèques avaient lieu à Bagnères-de-Bigorre. Son nom restera gravé au livre d'or de la Cité et ses concitoyens, fiers du grand artiste, qui fut aussi un homme bon et doux, transmettront, comme un héritage sacré, la mémoire de sa vie et le culte de ses œuvres.

L. CANET.

LOT

Monument à Olivier de Magny à Cahors. Un Comité s'est formé récemment à Cahors pour élever un monument au poète Olivier de Magny.

Olivier de Magny participa non sans éclat avec l'Ecole de Ronsard aux luttes littéraires de la Renaissance française ; c'est de plus un poète dans l'œuvre duquel le souvenir du Quercy et de Cahors tient une bonne place, et c'est à ce titre qu'il lui convenait bien d'avoir, comme Clément Marot, son monument dans la capitale quercynoise.

Il y naquit vers 1529 d'un père qui était Italien, croit-on, et l'un de ces banquiers que l'histoire a baptisés « cahorsins ». C'est là que se passa sa jeunesse, et vers 1547, muni de recommandations, il s'en fut conquérir Paris. Il commença à y vivre sous la protection de son compatriote Hugues Salel.

En 1553 il fit paraître un premier recueil de sonnets « Les Amours », qui lui attirèrent des admirateurs, et, la même année, il devenait secrétaire du surintendant Avanson, habile diplomate, créature de Diane de Poitiers, auprès duquel, pour quelques années, sa vie était désormais assurée.

En 1554, il publiait ses « Gayetés », qui marquent un esprit vif et riche d'images, d'un épicurisme aimable et où il se souvient de son pays en des vers alertes qui chantent les Nymphes du Lot.

Olivier de Magny suit ensuite son maître en Italie où il rencontra Joachim du Bellay, mais ni l'un ni l'autre n'ont conservé de leur séjour à Rome de bons souvenirs. Du Bellay en rapporta ses « Regrets » et de Magny des « Soupirs », un peu après, souvent satiriques, qui furent son meilleur livre.

De retour en France, Olivier de Magny devint auprès de son protecteur le plus habile des poètes de cour, chantant au châteaueau d'Anet les grâces de Diane. Ses « Odes » qui parurent en 1559 furent pour lui un triomphe, mais ce fut sa dernière œu-

vre, car il vint mourir en 1561 à Cahors, au moment de la pleine force virile et de l'active production. Sans cette fin prématurée, son art et sa facilité eussent fait de lui un grand poète.



Monuments historiques. On vient de classer parmi les monuments historiques le cloître de Carennac. Il faut s'en réjouir, car c'est une œuvre fort intéressante, mi-romane et mi-gothique flamboyant qui tombait en ruines et n'eût été bientôt qu'un souvenir. Après quelques travaux de nettoyage et de restauration, ce sera un joyau qui complètera admirablement, dans le joli cadre de Carennac, le vieux château où vécut Fénelon et l'église au portail si connu qui offre, aussi, au visiteur une belle Mise au Tombeau du xv^e siècle.

J. F.

Le gérant :
EDOUARD PRIVAT.





